

## Introduction

Lorsqu'on entreprend d'étudier la question de la violence en prison, on n'est pas loin de la situation que décrit l'historien Marc Bloch : « Après avoir énergiquement et désespérément cherché, il est des moments où le plus impérieux devoir du savant est de dire qu'il est obligé de se résigner à l'ignorance » (*Apologie pour l'histoire*, 1997). Non que les uns et les autres refusent de répondre à nos questions, sauf rares exceptions. On se heurte plutôt aux limites de la sociologie comme science, qui tiennent à la difficulté d'accès à la vérité des faits. Certes cette difficulté est consubstantielle à la démarche même de la sociologie et des sciences humaines en général. Un accès à cette vérité des faits supposerait une position en surplomb, et un observateur étranger à la société étudiée n'appartenant à aucune société. L'ensemble des méthodes auxquelles a recours la sociologie permet de dépasser une bonne partie de ces obstacles, en tenant compte notamment de la nécessité de prendre en compte les valeurs qui nous servent de référence. Dans tous les cas la validité des entretiens ne pose pas de problème majeur quand on estime que la parole d'autrui s'inscrit dans un rapport de confiance.

Travailler sur la violence en prison, c'est se heurter à des obstacles multiples et particuliers. Certains sont communs aux recherches qui portent sur la violence en général, qui tiennent à la difficulté à reconnaître par exemple ses propres turpitudes, à la difficulté de définir la violence, notion éminemment variable et subjective. Mais le principal obstacle pour notre sujet est l'importance du soupçon. Celui-ci est double. Il a trait à la méfiance qui caractérise les relations carcérales d'une part, au soupçon de violence qui pèse sur la prison d'autre part.

Dans un lieu où les relations sont marquées par la méfiance, peut-on attendre des uns et des autres une parole libre ? N'est-on pas automatiquement inscrit dans ces rapports de méfiance ? Renaud Dulong dans son ouvrage sur le témoignage oculaire (1998) reprend à son compte les perplexités de J. Bentham face à celui-ci. Il est impossible d'appliquer au témoignage la batterie d'épreuves d'authentification et de validation disponibles pour les preuves indirectes : « Tout se passe comme si le témoignage était lié à l'événement par une inférence impossible à fonder. » De fait le témoignage tire sa valeur de vérité de la communication orale, c'est-à-dire de la foi en la sincérité des partenaires. La confiance, écrit J. Bentham, est au fondement de la société, elle est la condition de possibilité de toute interaction. Une présomption mutuelle de loyauté permet à chacun de conférer sans cesse à son environnement social un sens a priori partagé, poursuit R. Dulong. Tel n'est pas le cas en prison.

Il y a aussi le soupçon de violence qui pèse sur la représentation de la prison, dans lequel chacun est nécessairement pris, puisque la représentation de violence et de peur participe de la fonction de dissuasion de la prison. Médias et littérature sont là pour nous rappeler tous les jours cette représentation violente, en participant activement à cette fonction dissuasive. Que valent dans ces conditions les témoignages recueillis ? La prison ne se referme-t-elle pas d'emblée sur le silence et la clôture de ses murs ? Celui qui se plaint de violences, notamment le détenu, ne cherche-t-il pas à confirmer notre image préconçue en vue de voir cet univers changer ? Celui qui dit qu'il n'y a pas de violence, quand il est surveillant, n'est-il pas en train de mentir, ou bien de protéger l'image de l'institution en couvrant des pratiques illicites ? Lorsque certains détenus et certains surveillants disent que la prison n'est pas plus violente que la vie à l'extérieur, n'est-ce pas là l'effet d'une sur-adaptation à ce milieu hors du droit commun qui leur fait perdre les repères communs d'appréciation ?

Dans tous les cas des résultats d'enquête qui vaudraient évaluation des violences existant en prison ne seront-ils pas d'emblée pris dans le soupçon, soit d'une vision angélique soit

d'une vision qui noircit le tableau ? Dans ces conditions, la question de la violence n'est elle pas une question condamnée à demeurer une énigme, à demeurer ce lieu dont à la fois on croit tout savoir et ne rien connaître ?

Si les témoignages sont frappés du soupçon, que vaut l'observation ? Sauf exception, la violence se cache à ses observateurs extérieurs, quand elle n'est pas cachée à ceux qui ont pour mission de la prévenir. Il nous est arrivé de tomber sur une bagarre sévère entre deux détenus comme nous passions la porte d'accès à un étage, mais nous n'avons pu en être témoin que parce que nous entrions à l'improviste. Le plus souvent ce qu'on ne peut ignorer ce sont les crises de colère qui donnent lieu à des grands coups frappés dans les portes des cellules et les « coups de gueule » des uns ou des autres, le reste demeure invisible.

Bien que les surveillants aient un sens de l'observation très aiguisé, ce qu'ils peuvent observer est également très limité. Ils ne voient eux-mêmes qu'une partie des violences commises entre les détenus. Celles qui ont lieu en cellule ou dans les douches, espaces où est préservé un minimum d'espace privé leur échappe. Ce sont précisément ces lieux, auxquels s'ajoutent les angles morts – les lieux sans caméra, certains escaliers –, lieux échappant au regard qu'ils ont vite appris à repérer, que les détenus choisissent pour y régler leurs comptes.

Qu'en est-il alors de ce que voient les détenus ? On rencontre là encore de nouveaux obstacles : l'un d'eux résulte de l'organisation matérielle de la prison et de la sécurité. Lorsqu'un incident a lieu, la première tâche des surveillants consiste à circonscrire celui-ci pour éviter que d'autres détenus s'en mêlent, ce qui pourrait éventuellement donner à l'incident une plus grande extension. Les détenus témoins sont immédiatement « bouclés » dans leur cellule ou les salles d'attente avoisinantes. Ils ne voient donc rien ou très peu de choses : « De toute façon on ne voit rien et on ne peut rien voir », nous dit un détenu qui ajoute : « S'il y a une bagarre dans la cour qui est de l'autre côté du mur, tout près, on ne peut rien voir. »

La prison n'est pas un grand aquarium dans lequel tout ce qui se passe serait visible et transparent, malgré le principe panoptique qui y est plus ou moins appliqué. Certaines règles de sécurité s'y opposent, comme le principe du cloisonnement des lieux, de l'espace et du temps et malgré la « surveillance constante », prévue par le Code de procédure pénale dont les détenus sont censés faire l'objet de la part des personnels de surveillance. Par exemple les détenus n'accèdent aux lieux de passage comme le service médical, les services administratifs, les parloirs, les cours de promenades que de façon fractionnée, en petits groupes. Chaque lieu d'activité constitue ainsi une prison dans la prison. De certains lieux les détenus ne connaîtront jamais l'existence. De ce principe du cloisonnement résulte une multitude de mondes sociaux distincts, presque étanches les uns par rapport aux autres. Par exemple, les détenus qui travaillent en atelier toute la journée ne rencontrent que leurs collègues pendant leurs heures de travail et ils se retrouveront avec eux aussi dans les mêmes cours de promenade. Pour des raisons de commodité organisationnelle, ce sont les mêmes qu'ils rencontreront dans les ailes et étages d'hébergement, lieux où sont également situées les douches auxquelles ils se rendront. De la même façon, les détenus scolarisés sont regroupés dans les mêmes étages, les mêmes cours de promenade et partagent les mêmes douches. Il en est de même des détenus inoccupés, les plus nombreux dans les deux maisons d'arrêt étudiées. Très nombreux sont ceux qui restent plus de vingt heures sur vingt-quatre dans leur cellule. Ainsi dans les prisons où les cours de promenade sont petites, nombreuses et très cloisonnées, les détenus ne connaissent et ne croisent qu'un nombre très limité de détenus, les autres demeurant pour eux des étrangers, même s'ils restent plusieurs années dans le même établissement.

On pourrait penser que les travailleurs sociaux, les psychiatres, les infirmières et les médecins, professionnels qui n'ont pas pour mission première la sécurité et qui, de par leur fonction sont amenés à entendre des confidences connaissent mieux que les autres ce qui se

passé en prison. Les médecins surtout vont régulièrement au quartier disciplinaire, tandis que les infirmières circulent beaucoup dans les étages, lorsqu'elles font la distribution des médicaments. Cette attente est largement illusoire : les professionnels sont, comme les autres, soumis au principe du cloisonnement et aux règles de sécurité. Ce cloisonnement est dans leur cas aussi bien spatial, temporel que social. Ils ne sont présents qu'à certaines heures et certains jours, ne circulent que dans des lieux précis, accompagnés par des surveillants. Seuls les ministres du culte ont « le pouvoir des clefs ». C'est l'une d'entre nous qui a appris par hasard à un psychiatre qu'un viol avait eu lieu plusieurs semaines auparavant, alors que nous lui demandions quel rôle était le sien dans de telles circonstances. Les infirmières psychiatriques nous avaient introduites auprès de ce médecin en faisant le commentaire suivant : « les psychiatres savent beaucoup plus de choses que nous ». Mais comme le souligneront l'ensemble des personnes interrogées, et en particulier plusieurs médecins, chacun ne détient que « des bribes d'informations ».

La prison non seulement demeure un lieu opaque pour ceux qui n'y pénètrent pas, mais ses règles de sécurité organisent à l'intérieur des murs une opacité pour ceux-là mêmes dont la mission est de savoir. S'ajoute à ces obstacles le secret médical ou professionnel qui peut être invoqué pour ne pas répondre aux questions. Il y a également la peur de parler. Le processus de carcéralisation qui consiste à interioriser le mode de fonctionnement général de la prison, dans lequel s'inscrit notamment la peur de parler, peut affecter tout un chacun. Il nous est arrivé de voir pâlir un médecin à qui nous demandions si des statistiques étaient tenues sur les violences dont il aurait à connaître en tant que médecin et sur la nature des violences qu'il rencontrait. Par ailleurs les détenus ne font pas nécessairement une confiance sans réserve au corps médical ou aux travailleurs sociaux, qu'ils peuvent accuser de collusion avec l'administration ou d'incompétence, compte tenu des représentations stéréotypées qu'ils peuvent avoir d'eux. « Quand je sortirai, j'irai voir un vrai médecin » dit par exemple l'un d'entre eux. En outre les détenus ne choisissent pas leur médecin. Dans ces conditions, rien ne dit que ces professionnels seront les dépositaires privilégiés des plaintes que pourraient formuler et déposer les détenus.

On peut minimiser les faits ou même les nier pour de multiples raisons. Outre la peur de voir répéter ce qui est confié, il y a la peur de représailles de la part des auteurs de violence et la règle selon laquelle entre détenus on ne doit pas se balancer. Une psychologue en centrale constate, comme nous l'avons fait nous-mêmes, que les détenus parlent plus volontiers des violences qu'ils ont subies dans un passé assez lointain ou de celles qu'ils ont connues dans un autre établissement que des violences qu'ils ont pu connaître dans un passé proche. Un détenu dira qu'au début des années quatre-vingt, l'utilisation des barres de sondage pour maîtriser les détenus était un fait courant. Il ajoutera : « Ce n'est plus le cas, sinon je n'oserais plus vous parler, les murs ont des oreilles ici. »

Un autre détenu évoquera des faits criminels qui se sont passés dans une autre prison il y a quelques années en précisant qu'il peut en parler parce qu'il ne veut pas parler de faits similaires qui se sont produits dans la prison où il est actuellement : « Ce sont des faits trop proches pour pouvoir parler librement ».

Un troisième sous-entend devant nous qu'il y a des violences commises par des surveillants dans l'établissement où il est enfermé : « Je ne peux pas parler parce que moi je reste et pas vous. » Ces différents cas de figure montrent la difficulté qu'on rencontre à vouloir faire la part de ce qui revient à cette règle du silence et de ce qui témoigne de changement dans les conduites.

Un entretien en maison d'arrêt avec un jeune détenu s'est effectué en deux fois, avant et après sa promenade de l'après-midi. Au cours de celle-ci, une agression d'un détenu par un autre détenu a eu lieu, qui a retardé le retour de la promenade. Un surveillant vient nous en parler pendant que nous attendons le retour du jeune homme. Ce dernier nous dira, alors que

nous lui demandons ce qui s'est passé : « Non, non ce n'était pas une agression, il a eu juste un genre de malaise dans la cour ». Cette réponse est typique des réponses données aux chefs et aux surveillants lorsqu'ils interrogent les détenus visiblement blessés. À les en croire les détenus glissent souvent sur les savonnettes dans les douches, tombent souvent de leur lit en cellule et dans les escaliers dépourvus de caméra.

Un peu plus tard, à la suite de cette agression en cour de promenade, un gradé nous dira qu'il a interrogé au greffe la victime avant son acheminement à l'hôpital. Il précise qu'il a l'arcade sourcilière ouverte par un instrument contondant. Il explique que ce détenu, après avoir refusé de donner le nom de son agresseur, a fini par le faire parce que le greffe est situé loin de la détention, plus près de la porte de sortie. Lorsque nous sommes perçus par les uns ou les autres comme mandatés par l'institution, et donc suspects, nous nous heurtons au type de réponse mentionnée par ce jeune homme. Un détenu en maison d'arrêt, pour cette raison, refusera l'entretien, au motif qu'il est sur le point de partir en centrale et qu'il ne veut pas qu'on sache d'une façon ou d'une autre qu'il nous a parlé. Cela pourrait lui porter tort aux yeux des autres détenus.

D'autres raisons peuvent amener à minimiser les violences subies. On peut vouloir ne pas attiser ou réveiller la peur qu'on a des surveillants ou des codétenus en en parlant. Du côté des détenus, minimiser les risques ou les nier est une façon de s'en protéger et constitue une stratégie de survie. Du côté des surveillants, minimiser les risques de violence peut faire partie des stratégies défensives du métier. Il y a aussi l'habitude de la prison et de sa particularité qui fait perdre les repères de l'acceptable et du normal, ou bien qui apprend à oublier ce qu'on a subi. Plusieurs surveillants nous diront qu'au bout de quelques années les injures qu'ils essuient de la part des détenus ne font plus que « glisser » sur eux, tant ils y sont habitués.

Un autre obstacle réside bien sûr dans la qualification même du terme de violence. Ce qui peut être qualifié de violence par les uns peut ne pas en relever aux yeux d'autres personnes. Les observateurs, qui plus est des observatrices dans un milieu très masculin (nous n'avons travaillé que dans des prisons pour hommes) peuvent avoir un degré de tolérance moindre que leurs interlocuteurs hommes, en particulier des hommes détenus. Il est arrivé, par exemple, à plusieurs reprises que des personnes incarcérées à qui nous demandions si elles avaient connu des ennuis de la part de codétenus nous répondent : « Je m'entends avec tout le monde, je n'ai jamais eu de problème » et qu'ils ajoutent quelques instants plus tard qu'ils ont cogné en promenade un détenu quelques jours auparavant parce que ce dernier leur avait « mal parlé », ou se sont battus avec tel ou tel pour un refus de cigarette.

Un autre obstacle, et non des moindres, concerne le phénomène de rumeur. L'impuissance, l'oisiveté et le défaut d'information organisée favorisent les rumeurs. En prison, celles-ci vont bon train. Les faits dont on n'a pas été témoins la plupart du temps sont grossis, déformés, interprétés voire inventés. Les conversations en cour de promenade sont alimentées par des on-dit d'où se propagent des rumeurs d'autant plus tenaces que le milieu est fermé. Ces rumeurs sont à l'origine de croyances et de convictions bien installées. En outre elles ne se circonscrivent pas à la prison, elles s'étendent dehors et s'y développent d'autant plus qu'elles alimentent la peur de la prison, un des fondements de sa fonction de dissuasion.

Un témoignage peut ne reposer que sur un on-dit. C'est ce que sous-entendra un enseignant qui travaille depuis vingt ans en maison d'arrêt, affirmant qu'il a vu peu de violences dans cet établissement et qu'il n'en a pas vu de la part des surveillants à l'encontre de détenus. Il met en doute la recevabilité « des témoignages des visiteurs de prison, principaux informateurs de l'Observatoire International des Prisons, basés seulement sur ce que les détenus leur disent. Ils voient encore moins que moi ce qui s'y passe ».

Tous ces obstacles peuvent décourager l'entreprise visant à connaître la violence qui a lieu en prison et posent fondamentalement la question de la validité des témoignages qu'on y recueille.

Pourtant ces différents obstacles ne sont pas à mettre seulement au compte des limites de la recherche sur un tel sujet. Ils doivent constituer eux-mêmes des objets de la recherche, lui être pleinement intégrés.

D'une part, ils connotent les conditions de l'exercice des violences, nous renseignent sur leurs conditions d'apparition et de traitement. Ils nous renseignent tout autant sur les obstacles à son traitement. Par exemple la loi du silence entre détenus nous montre que les surveillants ne peuvent percevoir que la partie émergée de l'iceberg des violences qui ont lieu entre détenus. Le sachant, nous pouvons leur demander de façon plus précise ce qu'ils peuvent en connaître ou non et quels moyens ou non ils utilisent pour en savoir plus. Les réponses nous permettent de prendre la mesure du rôle de protection pris en charge ou non par l'institution. Parce qu'elle favorise l'impunité de leurs auteurs la loi du silence est aussi, comme l'écrit H. Toch, un facteur qui facilite l'occurrence des violences. L'importance du cloisonnement peut varier selon les établissements en fonction notamment de leur architecture. On se demandera alors si la loi du silence est réellement respectée et dans quelles conditions selon les établissements, et si à des principes de cloisonnement variables dans leur application correspondent des types variables de relations qui favorisent ou non l'occurrence des violences.

D'autre part et surtout, ces obstacles peuvent être des causes indirectes, voire directes de violences. Par exemple la rumeur peut être instrumentalisée. Un détenu peut lancer la rumeur selon laquelle tel détenu est l'auteur d'une agression sexuelle à partir, seulement, de l'apparence d'une personne et de son âge. Ceci suffira à provoquer des expéditions punitives par plusieurs codétenus, des opérations de « nettoyage » à son encontre. Ce type d'agression nous apprend d'emblée plusieurs choses : les auteurs d'agression sexuelle demeurent des cibles privilégiées de violence en prison, malgré les politiques mises en place, destinées à les protéger. D'autre part, il nous apprend que la rumeur suffit à provoquer directement des violences, sans qu'ait été vérifiée la véracité des faits. Il est donc nécessaire d'approfondir la question des rumeurs en prison, d'étudier leur contenu, la place qu'elles occupent dans les discours et leur rayon d'action.

## **L'objet et la démarche**

La difficulté à établir des preuves des faits de violence dans des lieux où le silence est la règle peut être contournée par deux postures, écrit Fabien Jobard à propos de la question des violences policières (2002). La première est celle de la *litanie*. À une collection de récits exemplaires échoit la mission d'édifier le lecteur sur sa police et ses bavures. Ces rapports, parfois d'une excellente qualité, ne permettent pas de saisir les conditions sous lesquelles les anecdotes éparses forment un tout homogène. Ils ne permettent pas non plus de comprendre les relations qui lient ces événements tant à la routine policière qu'à la nature de l'État. Car ces collections de faits hétérogènes s'emploient à constituer chaque affaire singulière en preuve incandescente du caractère barbare d'une profession sans âme... Un second mode d'observation est *l'inférence*, déduction généralisante sur le fondement d'un seul événement. « Là où la litanie arrête son jugement à partir d'une accumulation, l'inférence se contente d'une enquête sur un fait unique pour le constituer comme exemplaire d'une réalité plus générale. »

Conscientes du fait que nous ne pouvions prétendre à une juste évaluation des faits de violence, nous avons décidé de tenter d'en comprendre les mécanismes et les raisons

d'apparition. C'est alors un parti exactement inverse de ces deux postures que nous avons choisi d'adopter. Considérant que la violence est une forme de rapports sociaux parmi d'autres et ne prend sens qu'au regard du système social de l'unité considérée – société, famille, milieu professionnel –, c'est l'ensemble des rapports sociaux existant en prison, dans leur lien avec les politiques carcérales, qui fait l'objet central de notre questionnement. Nous nous sommes attelées à dresser une forme d'organigramme des différentes relations sociales des détenus, en leur demandant quelles relations ils avaient avec leurs codétenus, avec les surveillants, avec le service médical, les chefs, etc. Nous avons procédé de même avec les surveillants, avec les travailleurs sociaux, les médecins et les psychologues. Au final, sur plus de soixante questions retenues dans le guide d'entretien, peu d'entre elles concernent directement la violence. Replacer l'apparition de la violence dans le système d'ensemble des relations nous permet non seulement d'étudier ce sujet à partir de l'approche disciplinaire qui est la nôtre, mais aussi de construire le cadre d'analyse que réclame un objet par définition labile, mouvant et insaisissable, et qui n'a rien d'un concept.

L'étude présente poursuit un double objectif : d'une part replacer les occurrences de violence dans le cadre de l'ensemble des relations sociales en prison, ainsi que dans le cadre plus global du rapport sociopolitique à la prison et aux délinquants emprisonnés, d'autre part montrer quels sont les freins à la violence, les moyens mis en œuvre pour la limiter ou la canaliser, et ce tant du côté des différentes catégories de personnels travaillant en prison que du côté des détenus. Il nous a semblé en effet utile de reprendre la question posée par H. Toch, qui se demande pourquoi les prisons n'explorent pas plus souvent. Cette question, souvent traitée, n'a pas donné lieu à des investigations empiriques systématiques. Et pourtant, s'interroger sur les processus multiples par lesquels les acteurs en place font et re-font de l'ordre au quotidien, négocient et contiennent les conflictualités à un niveau acceptable, inventent des « savoir-faire discrets », des routines pour calmer le jeu, désamorcer, réguler revient en un sens à comprendre pourquoi la violence n'est que relative en prison...

Une des difficultés du sujet tient au fait que la prison dans son dispositif même est une violence et que la privation de liberté est en elle-même une violence si l'on s'en tient à une définition restrictive de la notion, telle celle de F. Engels (1963) pour qui celle-ci suppose des instruments. Les instruments de violence en prison sont multiples, qu'il s'agisse des murs, des grilles, des sas, des clefs, des barbelés coupants et des armes dans les miradors, même si ces dernières sont très rarement utilisées. Ne pas prendre en compte cette violence initiale c'est s'interdire de comprendre les violences qui peuvent avoir lieu entre les personnes, ou les violences infligées contre soi-même, en retour des différentes formes de violence que constitue l'enfermement. C'est aussi prendre le risque d'interpréter les violences entre personnes en termes culturalistes qui n'auraient d'autre effet que de renvoyer les uns et les autres à une violence individuelle initiale ou encore à une violence liée à un état, celui de détenu, celui de surveillant. Replacer les occurrences et formes de violence ayant lieu entre personnes dans le cadre de l'ensemble des relations est un moyen de limiter ce risque. Bien des études portant sur ce sujet se sont contentées non seulement de n'étudier que les violences qui ont lieu entre les détenus, mais aussi de limiter la démarche à un comptage statistique des diverses formes d'abus qui ont lieu en prison entre ceux-ci : rackets, viols, agressions physiques, bagarres, mises en quarantaine, menaces, vols, etc. Ce type de perspective contribue *de facto* à une interprétation culturaliste ou naturaliste qui conforte l'image de violence du criminel et de la prison, alors que certaines expériences carcérales montrent qu'il est possible de la juguler quasi complètement quand la volonté existe et que les moyens requis sont mis en œuvre.

Par ailleurs, afin d'éviter d'induire une hiérarchisation des faits de violence, nous avons abordé de façon assez large et vague la question des violences subies ou commises sous la forme suivante : « Quels ennuis peut-on avoir du côté des codétenus ? », « Quels ennuis peut-on avoir du côté des surveillants ? » Les questions posées aux surveillants sont formulées de la même manière. La notion de violence n'est pas un concept et n'a pas de contenu précis, même si tout un chacun en a une représentation spontanée. C'est par définition une notion subjective pour celui qui en est l'objet et selon les contextes ; elle peut être difficile à évaluer objectivement. Il est plus difficile encore de hiérarchiser entre eux les faits de violence. Il y a les mots et les regards « qui tuent », des silences plus durs à vivre qu'une « bonne bagarre », qu'un « coup de poing mérité ». Un mauvais regard peut être interprété comme une agression par l'un, comme l'expression de la mauvaise humeur de la personne rencontrée par un autre. Les définitions juridiques de ce point de vue peuvent être trop restrictives. Objet d'un interdit moral particulièrement puissant comme le signale E. Balibar (1996), notamment pour les analystes qui ont moins l'occasion que d'autres d'y être confrontés, elle peut être facilement être renvoyée à une nature humaine violente, à l'irrationnel. On peut alors ne pas percevoir qu'elle est aussi tout à fait rationnelle comme le souligne par exemple H. Arendt (1972) ou bien encore qu'elle peut avoir ses règles, comme la guerre (cf. Grotius et le droit de la guerre). Plusieurs détenus diront par exemple que lors d'une bagarre en cour de promenade, il ne faut pas se faire trop de mal. Il y a les bagarres qui « tournent mal », ce qui signifie *a contrario* que la bagarre a ses règles et ses limites. Quelques surveillants disent que si des coups de poing ou des gifles ne sont pas toujours inutiles, on ne doit jamais frapper un détenu menotté. C'est là faire preuve de lâcheté que de s'attaquer à une personne placée en situation d'infériorité.

De même, si les délinquants auteurs d'infraction sexuelle sont honnis des autres détenus, c'est parce qu'ils se sont attaqués à plus faibles qu'eux.

Si les réponses concernant les violences subies ou commises peuvent être sous-estimées ou surestimées, d'autres n'ont pas de raison d'être prises dans la règle du silence. Par exemple nous avons demandé aux surveillants et aux détenus s'il arrive qu'on soit en colère en prison. Cette question nous apprend beaucoup sur les mécanismes d'apparition de la violence comme sur les moyens de la prévenir. Ainsi, l'essentiel de la démarche repose sur une appréhension indirecte de son objet.

La comparaison constitue un des outils majeurs de la sociologie. Cet outil permet de dépasser la plupart des obstacles précités. On peut en effet supposer que ces derniers sont constants d'un lieu à l'autre, les mêmes causes – ici l'enfermement – produisant les mêmes effets. Si la sociologie peut rarement arguer de l'existence d'un étalon à partir duquel évaluer ou analyser directement les phénomènes qu'elle étudie, du moins peut-elle montrer à partir de la comparaison que tel facteur, en fonction de ses variations, peut favoriser tels effets, en l'occurrence tel type de violence.

Deux recherches anglaises portant sur la violence dans des prisons anglaises et effectuées à huit années d'intervalle sont intéressantes à ce titre. Il s'agit de l'étude de R. D. King et K. McDermott (1995), *The state of our prisons* et de celle de K. Edgar, I. O. Donnel et C. Martin (2003), *Prison violence*. Elles montrent les difficultés rencontrées pour évaluer le niveau des violences, elles mettent surtout en évidence les intérêts de la comparaison. Les chercheurs des deux équipes ont employé les mêmes méthodes d'investigation, des questionnaires et des entretiens. Ils ont aussi posé des questions très proches d'une recherche à l'autre. Toutefois la seconde recherche n'aborde que la question des violences entre les détenus. Ils ont demandé aux détenus successivement s'ils avaient été victimes d'abus en prison et s'ils avaient été auteurs « d'abus<sup>1</sup> » contre des codétenus. Les questions concernaient

---

<sup>1</sup> Le terme *abuse* est ici traduit littéralement.

d'une part les « abus » contre la propriété, vols, racket, d'autre part les « abus » relatifs à la sexualité (dans une seule des recherches compte tenu de la faiblesse de leur nombre), enfin les agressions physiques et les menaces.

En ce qui concerne les abus contre la propriété, les résultats obtenus sont très proches. Dans l'une des recherches 32,4 % des détenus s'en déclarent victimes, dans l'autre 34 %. Quant à ceux qui se reconnaissent auteurs de ces abus, 3,7 % d'entre eux se disent tels dans la première, 5 % dans la seconde.

Dans la première recherche, 33,4 % des détenus se disent victimes de menaces contre 26 % dans la seconde, tandis que 18,7 % se reconnaissent auteurs de menaces dans la première et 19 % dans la seconde.

En ce qui concerne les agressions physiques, on relève 12,5 % de victimes déclarées dans la première étude, 19 % dans la seconde et respectivement 9,8 % d'auteurs d'agressions dans l'une et 16 % dans l'autre.

L'intérêt de la comparaison se manifeste dans la proximité des résultats et dans la régularité des différences observées selon la nature des « abus » d'une recherche à l'autre, alors même que les établissements choisis dans les deux études sont différents, qu'il s'est écoulé huit années entre les deux recherches et que les questions n'y sont pas formulées exactement de la même façon. Ce qui tend à montrer que les obstacles que nous avons énumérés plus haut ne sont pas des obstacles à la recherche dirimants, dans la mesure où ils peuvent être considérés comme une constante.

À supposer même que certains détenus agressent, volent, menacent, rackettent plus que les autres et le font souvent, constituant une petite minorité par rapport à ceux qui se disent victimes, il y a tout lieu de penser néanmoins qu'il est plus facile de se reconnaître victime que coupable. L'étude de K. Edgar *et al.* montre aussi que dans la plupart des bagarres il est difficile de savoir qui a commencé, chacun ayant quelque chose à reprocher à l'autre, les agresseurs étant souvent tour à tour victimes et agresseurs. Cela rend compte de l'écart moindre existant entre auteurs et victimes d'agressions. Il est difficile dans tous les cas d'évaluer cette sous-estimation. Tout cela montre qu'il faut renoncer à prétendre rendre compte du niveau absolu des violences, mais que par contre rien n'interdit, dans le cadre de la comparaison, d'en montrer le niveau relatif.

## **La méthode**

Conscientes au départ des difficultés auxquelles nous nous heurterions et ignorant comment se déroulerait la recherche, nous avons prévu de multiplier les modes d'approche. C'est aussi une des raisons pour lesquelles, nous avons rencontré des représentants de l'ensemble des personnes qui, à un titre ou à un autre, entrent en prison, de façon à croiser les regards et les points de vue.

Nous avons travaillé dans cinq établissements, deux centrales, deux maisons d'arrêt et un centre de détention. Ce choix s'explique par un double souci de comparaison et de représentativité : être en mesure de comparer des établissements de même destination d'une part, avoir un échantillon d'établissements qui tienne compte des trois types essentiels d'établissement existant d'autre part.

Dans ces établissements, nous avons associé plusieurs méthodes (observations, entretiens, analyse documentaire et questionnaires). L'observation tout d'abord. Un temps spécifique d'observation a été prévu dans chacun des établissements de deux à trois semaines environ auquel s'ajoute un temps d'observation au jour le jour. Comme pour toute personne travaillant comme intervenant en prison, il y a des longs temps d'attente qui constituent autant d'occasions d'observation. À ces données s'ajoute, de façon inégale selon l'accueil reçu et les



modes d'organisation, l'observation dans un certain nombre de lieux de décision – « petit rapport » du matin, commission d'affectation, commission de classement, audiences faites par les chefs de service, commission de discipline.

Par ailleurs nous avons effectué des entretiens d'une durée de deux à trois heures en moyenne avec les détenus, d'une durée plus longue avec les surveillants parce que les entretiens étaient bien souvent menés pendant leur service, de ce fait constamment interrompus par les tâches à effectuer, même si ces entretiens avaient lieu dans les postes de travail considérés comme les moins chargés. Dans ces conditions, les entretiens étaient aussi des occasions de bavarder avec les détenus qui passaient, de voir les détenus venir faire telle ou telle demande au surveillant, de voir celui-ci s'interrompre plusieurs fois et se lever pour aller rassurer un détenu anxieux et très énervé en centrale, parce que les serveurs arrivent en retard sur l'heure prévue pour la distribution des repas, et qu'il travaille...

Le souci de représentativité nous a conduites à multiplier les entretiens : 526 entretiens ont été réalisés avec des détenus, des personnels de surveillance et des professionnels divers. C'est ainsi qu'ayant travaillé deux par deux, nous avons réuni 122 entretiens dans la maison d'arrêt Nord, 122 entretiens dans la maison d'arrêt Sud, 122 entretiens dans la première centrale (pour l'équipe A. Chauvenet, F. Orlic) ; 80 entretiens dans un centre de détention et 80 entretiens dans la seconde centrale ont été menés (pour l'équipe M. Monceau et C. Rostaing travaillant sur cette recherche à mi-temps). Les entretiens de détenus ont eu lieu en détention, souvent dans un bureau de passage où ont lieu différents types d'audience (dans quatre établissements) ou dans les parloirs avocats (dans un établissement). Les détenus ont été choisis de façon aléatoire dans les cinq établissements cités (un détenu sur quatre, cinq, six ou dix en fonction du nombre de détenus présents). La moitié des entretiens sont des entretiens avec des détenus. L'autre moitié est composée d'entretiens avec des surveillants en majorité, des membres de l'encadrement (membres de la direction et gradés) et des professionnels médecins, psychiatres, psychologues, travailleurs sociaux, infirmières, enseignants auxquels s'ajoutent quelques ministres du culte et des magistrats.

Selon les aléas de la recherche et les possibilités offertes sur place, les entretiens avec les surveillants ont été menés dans des lieux divers, souvent leur bureau en détention, lorsqu'ils en ont un, ce qui n'est pas le cas dans toutes les prisons, au quartier disciplinaire, où l'activité est moindre, dans l'aile socio-éducative, ou bien dans des bureaux réservés aux visiteurs des prisons ou aux avocats en détention, aux portes d'entrée, sas divers, dans les ateliers, les bureaux où passent chefs et surveillants, dans les UCSA, les ailes administratives, etc. Cette diversité de lieux constituait autant d'occasions d'observation. Enfin nous prenions la plupart de nos repas dans les mess, auprès des surveillants, des chefs ou des multiples professionnels qui s'y rendent à l'heure du déjeuner.

Nous avons également réuni un certain nombre de données documentaires. Nous avons travaillé surtout sur les documents concernant les commissions de discipline, les comptes rendus de celles-ci pendant une année, ou six mois, correspondant en partie à la période pendant laquelle nous étions présentes, dans les cinq établissements.

Nous avons également eu recours à des questionnaires dans les différents établissements étudiés. Un questionnaire, qui portait sur la confrontation à des situations violentes, a été adressé à l'ensemble des personnels de surveillance travaillant dans les cinq établissements étudiés. Selon les établissements, nous nous sommes adaptées aux modes de fonctionnement : les questionnaires ont été soit remis dans les casiers des personnels, soit remis en même temps que la fiche de paie, soit adressés à domicile par l'établissement lui-même. Nous avons obtenu un bon taux de réponse, entre un sur deux et un sur trois retours selon les établissements. Ces questionnaires constituent une méthode complémentaire et ont été proposés aux surveillants à la fin de chaque terrain. Nous avons réuni un total de 384 questionnaires exploitables pour les cinq établissements.

Un questionnaire auprès des détenus a également été effectué à titre expérimental dans un centre pénitentiaire - un centre de détention et une maison d'arrêt -, par l'équipe M. Monceau et C. Rostaing. Certaines d'entre nous avaient alors terminé le travail de terrain dans deux établissements et n'étaient pas convaincues de la pertinence de ce mode d'approche pour un sujet aussi sensible. Ce questionnaire, remis directement par les chercheurs aux détenus, portait sur les situations difficiles en détention et il a reçu un taux très élevé de réponses (trois retours sur quatre). Plus de 230 réponses au questionnaire ont été retournées.

D'une façon générale, la recherche s'est déroulée avec beaucoup moins de difficultés qu'attendu. Nous avons initialement envisagé l'éventualité de ne travailler dans certains établissements qu'auprès des détenus et, dans les autres seulement auprès des surveillants. Nous avons pu mener le travail auprès des uns et des autres dans l'ensemble des établissements choisis. Étudier de façon indirecte la question de la violence en prison a peut-être permis d'aborder celle-ci de façon plus acceptable par nos interlocuteurs. Il ne semble pas, en effet, que les obstacles rencontrés du fait de cette approche aient été plus grands qu'ils n'eussent été si nous nous en étions tenues au premier choix. La contrepartie de ce changement d'orientation réside dans l'importance du matériel recueilli.

Compte tenu de la masse des données accumulées et du temps que représente l'exploitation de données multiples sur un sujet qui exige d'autant plus de précision qu'il apparaît extensible à l'infini et très flou dans son contenu, nous ne les avons pas toutes exploitées ni aussi loin que nous aurions pu le faire. De multiples questions restent à analyser.

En raison, d'une part, de l'approche privilégiée - l'étude des incidents replacée dans l'analyse de l'ensemble des relations sociales en prison -, et, d'autre part, du fait que nous avons travaillé deux par deux et sur des établissements différents, il était logique d'abord l'ensemble des thèmes à traiter pour chacun des établissements étudiés, nous réservant à plus tard une confrontation des diverses données sur l'ensemble des établissements. Les échéances de ce contrat, les multiples déplacements que cela impliquait et le budget limité des missions ne le permettaient que de façon partielle. Aussi avons nous fait le choix de traiter dans une première partie des données relatives à trois établissements, tandis que le chapitre dix analyse dans un cadre plus large les résultats de l'ensemble des questionnaires adressés aux surveillants dans les cinq établissements et des questionnaires adressés aux détenus dans deux autres établissements. Le chapitre onze apporte une analyse détaillée de la politique disciplinaire d'un établissement en tant qu'outil essentiel de contrôle de la population pénale et de gestion de la violence. Ce travail se présente donc sous la forme de deux parties traitées de façon indépendante, mais néanmoins tout à fait complémentaires. La méthodologie commune, les mêmes questions posées assurent l'unité de ce travail.

# Chapitre 1

## Une structure sociale défensive et labile

### I. Une organisation défensive

#### I.1. La privation de liberté

Comprendre la structure sociale qu'organise la prison, c'est d'abord s'interroger sur ce qu'est la peine de prison, c'est-à-dire la privation de liberté et, par voie de conséquence, de partir d'une définition de la liberté.

Depuis l'ouvrage fondateur de G. Sykes, *The society of captives* (1958), la littérature sociologique sur la prison reprend les différentes formes de privations que celui-ci a énumérées : les privations de liberté, de biens et de services, de relations hétérosexuelles, d'autonomie, et de sécurité. Néanmoins, bien que la privation de liberté figure dans cette énumération, elle demeure simplement mentionnée, sans qu'aucune conséquence empirique ou sociologique n'en soit tirée. Elle ne fait l'objet d'aucune analyse particulière, tant elle va de soi. Ou bien elle est évoquée de façon réductrice comme la simple privation de liberté d'aller et venir. Une telle définition d'ailleurs correspond à la définition administrative qui a cours aujourd'hui, qui renvoie à un contenu des plus flous. Implique-t-elle une privation maximum, comme la contention physique en cellule, ou la privation d'aller et venir au dehors de la prison ? Cette dernière conception impliquerait alors une liberté d'aller et venir dans la prison et entraînerait une autre conception de la sécurité.

Nous reprenons ici la définition antique et traditionnelle de la liberté, telle qu'elle est reprise et décrite par les philosophes politiques (N. Machiavel, Montesquieu, A. de Tocqueville, H. Arendt, C. Castoriadis, C. Lefort, notamment...). La liberté dans cette perspective est l'essence et la raison d'être du politique. Elle ne se réduit pas comme le fait la pensée moderne à un attribut de la pensée ou de la volonté de l'homme. Si cette dernière renvoie à l'Homme abstrait, la liberté au sens politique elle renvoie à la pluralité concrète des hommes, à un phénomène social.

On soulignera d'ailleurs ici que l'objet prison est un objet politique de part en part. Le principe de la privation de la liberté est de nature politique. Les modalités et les principes qui en déterminent le recours et le prononcé relèvent non seulement du Parlement mais aussi de la Constitution et du pouvoir judiciaire, ce qui renvoie, au moins de façon implicite, au fait que la liberté l'est aussi par essence, du moins pour partie dans les pays gouvernés par une Constitution et qui se considèrent comme des démocraties, par opposition aux tyrannies.

Selon H. Arendt, le champ de la liberté se confond avec l'espace public politique, synonyme d'espace démocratique. La liberté est le champ propre et originel du politique et des affaires humaines en général. Elle est la finalité essentielle, la raison d'être de la politique. Elle n'a donc d'autre finalité qu'elle-même. Sur ce point, plus de cent ans auparavant, Alexis de Tocqueville (1961) n'écrivait pas autre chose : « Ce qui de tous les temps a attaché si fortement le cœur de certains hommes (à la liberté), ce sont ses attributs mêmes, son charme propre, indépendants de ses bienfaits ; c'est le plaisir de pouvoir parler, agir respirer sans contrainte sous le seul gouvernement de Dieu et des lois. Qui cherche dans la liberté autre chose qu'elle-même est fait pour servir. »

Avant de devenir un attribut de la pensée ou une qualité de la volonté, la liberté a été comprise comme le statut de l'homme libre qui lui permettait de se déplacer, de sortir de son foyer, d'aller dans le monde et de rencontrer d'autres gens en actes et en paroles. À ce titre la liberté, pour exister, suppose un espace prévu à cette fin. « Être libre exigeait la compagnie d'autres hommes dont la situation était la même et demandait un espace public commun où les rencontrer, en d'autres termes un monde politiquement organisé où chacun des hommes libres pût s'insérer par la parole et par l'action : sans une vie publique politiquement garantie il manque à la liberté l'espace mondain où faire son apparition. »

Outre que la liberté demande un espace ouvert à son exercice, elle implique un principe d'*isonomia* ou d'égalité. C. Castoriadis (1996), dont l'analyse est proche de celle d'H. Arendt, souligne que la notion d'égalité se rattache moins à un principe de justice, comme on le fait aujourd'hui, qu'à celui de la liberté.

« La paix ne peut se fonder que sur l'idée que les rapports entre les hommes sont des rapports entre semblables C'est dire que cette idée ne se dissocie pas de celle de liberté », écrit aussi C. Lefort (1981).

En outre, la liberté est essentiellement expérimentée dans l'action. Être libre et agir ne font qu'un. C'est la possibilité de l'action qui fait de l'homme un être politique.

Être libre, c'est aussi la capacité de commencer quelque chose de neuf. La liberté constitue une rupture avec les processus automatiques, une interruption de ceux-ci. C'est le rôle de toute action, distincte en ce sens du simple comportement, de venir interrompre tout ce qui aurait dû, autrement, se poursuivre de façon automatique et prévisible. Une caractéristique de la liberté est donc de créer des événements imprévisibles : l'histoire est pleine d'événements parce que les processus historiques sont créés et constamment interrompus par l'initiative humaine. En ce sens l'impact de l'événement créé par l'action n'est jamais totalement explicable. Sa factualité transcende en son principe toute prévision.

La liberté s'oppose ainsi au comportement, à l'égalité moderne fondée sur le conformisme. Celui-ci n'est possible que parce que le comportement a remplacé l'action comme mode primordial des relations humaines (H. Arendt, 1983).

Ces propos nous amènent à constater qu'un écart s'est creusé au cours de l'histoire entre la liberté et le politique. Nous croyons tous d'une manière ou d'une autre, note H. Arendt, que la politique n'est compatible avec la liberté que parce que et pour autant qu'elle garantisse une possibilité de se libérer de la politique. Bien des penseurs du XVII<sup>e</sup> siècle et du XVIII<sup>e</sup> siècle identifiaient simplement la liberté politique avec la sécurité. Le plus haut but de la politique, la fin du gouvernement était de garantir la sécurité. La sécurité à son tour rendait la liberté possible et le mot « liberté » désignait une quintessence des activités qui se produisaient en dehors du domaine politique. Même Montesquieu pouvait poser comme équivalentes la liberté et la sécurité. Le XIX<sup>e</sup> siècle et le XX<sup>e</sup> siècle ont élargi le fossé entre la liberté et le politique. Le gouvernement était désormais considéré comme le protecteur désigné moins de la liberté que du processus de la vie, des intérêts de la société et de ses individus.

Dans un même esprit, A. de Tocqueville écrit : « L'exercice de leurs devoirs politiques paraît aux citoyens un contretemps fâcheux qui les distrait de leur industrie », qui ajoute : « La paix publique est un grand bien ; mais je ne peux oublier cependant que c'est à travers le bon ordre que tous les peuples sont arrivés à la tyrannie... Une nation qui ne demande à son gouvernement que le maintien de l'ordre est déjà esclave au fond du cœur ».

Autrement dit, la liberté et le politique se sont séparés pour suivre des chemins opposés. « Moins il y a de politique, plus il y a de liberté proclame le credo libéral », constate H. Arendt. « Loin d'être coextensif à un espace commun de parole et d'action, le fait d'être libre se trouve localisé dans un domaine où il est question de choses qui, compte tenu de leur nature, ne peuvent être communes à tous : la vie, la propriété et la sécurité de celles-ci, par conséquent ce qui est propre à chacun. » (H. Arendt, 1972)

Il n'y a rien de surprenant dans ces conditions à ce que la notion de liberté en soit venue à désigner aujourd'hui un domaine propre et non plus commun, un domaine propre à la personne privée, une qualité de sa volonté.

Au regard de la liberté ainsi définie politiquement, la privation de liberté procède d'une philosophie politique répressive en termes d'exclusion de l'espace public, de protection défensive et d'un principe de division. J.-J. Rousseau (1964) développe l'idée d'une guerre de l'intérieur à mener contre ceux qui ont rompu le pacte social, qu'il s'agit alors de neutraliser. La peine de privation de liberté est alors une exclusion du politique selon la définition donnée ci-dessus (même si les condamnés conservent le plus souvent leur droit de vote), dans la mesure où, enfermées, les personnes incarcérées sont exclues de l'espace de la parole et de l'action en commun. Le système matériel, les murs, la surveillance périphérique et interne des prisons, l'organisation interne et les règles de la prison forment un dispositif destiné à les neutraliser, à les empêcher de s'évader, afin de protéger la société.

La privation de liberté n'implique pas *ipso facto* la prison : les mesures de mise à l'épreuve et le recours à la surveillance par le bracelet électronique sont là pour le rappeler. La prison qui regroupe des condamnés et des prévenus est une commodité organisationnelle et économique.

Ce faisant la prison en regroupant dans des lieux ad hoc les personnes considérées comme les plus dangereuses pour la société devient *de facto* un lieu dangereux. Ainsi indépendamment du danger que peuvent représenter individuellement les délinquants, et ce à des niveaux et des degrés fort variables, la société politique construit, du seul fait de leur regroupement, un autre danger.

L'organisation ne se contente pas de priver les individus qu'elle retient en ses murs de participer aux activités de la société ; elle vise tout autant, à l'intérieur des murs, à les empêcher de créer un espace de parole et d'action en commun. Les différents aspects de ce dispositif ont un objectif premier : la sécurité.

L'organisation carcérale procède d'un principe sécuritaire qui, loin de viser à instaurer l'égalité et la réciprocité entre les détenus et ceux qui sont chargés de les garder, consiste à instaurer une distance de protection vis-à-vis des détenus dans le cadre d'un dispositif matériel, instrumental et légal de nature défensive. Cette perspective ignore ou exclut la possibilité que puisse se créer en prison une communauté humaine, un monde commun. Tout est fait pour séparer les détenus des autres, pour les maintenir à une distance de protection, et les séparer les uns des autres.

Les sas, les portes, les grilles, les couloirs d'accès fermés à chaque bout par des grilles organisent cette double séparation. Il faut dans certaines prisons franchir plus de vingt portes et grilles avant d'accéder à une aile d'hébergement en détention. Chaque lieu d'activité est une zone étanche constituant une prison dans la prison. Il en est ainsi des cours de promenade, du service socioculturel, des ateliers, parfois du médical et *a fortiori* du quartier disciplinaire et du quartier d'isolement. La détention est également divisée en étages et ailes cloisonnés. Chaque franchissement de porte ou de grille demande l'autorisation ou la décision d'un surveillant qui effectue les ouvertures et les fermetures. Le principe du cloisonnement dans l'espace se conjugue avec le fractionnement dans le temps, les mouvements s'effectuant l'un après l'autre et par petits groupes. Lorsque l'architecture prévoit des espaces moins fractionnés, l'échelonnement des mouvements par petits groupes successifs pallie à cette moindre division dans l'espace.

Ce dispositif est destiné à maintenir un rapport de force qui permette aux responsables de la sécurité de garder le contrôle de la population pénale, le rapport des forces numériques étant très défavorable aux personnels pénitentiaires. Il vise précisément à empêcher les détenus de devenir une puissance d'action, un pouvoir. Le pouvoir a en effet toujours besoin du nombre et se définit par la capacité humaine à agir de concert (H. Arendt, 1972). Il s'agit de neutraliser cette puissance potentielle, d'interdire la création d'un espace commun de parole et d'action. Les actions concertées comme les refus collectifs par les détenus de réintégrer leur cellule sont considérés comme des actes de rébellion sanctionnables. Cela est d'autant plus impératif pour l'organisation que les personnes incarcérées n'auraient pas d'autre chose que la parole et l'action en commun si la structure n'était pas constamment mobilisée et organisée aux fins de les en empêcher. La situation des détenus sur un point s'apparente aujourd'hui paradoxalement à celle des citoyens de l'Antiquité qui seuls avaient accès à l'espace public, ils sont déchargés comme eux des nécessités qui concourent à leur entretien ; ils sont nourris, logés, chauffés, etc. La majorité d'entre eux, en maison d'arrêt du moins, ne travaillent pas, bon nombre d'entre eux n'ayant aucune « occupation ».

Cette privation interdit le changement, la création, l'histoire, l'événement. En prison il ne peut y avoir d'événements que ceux qui troublent l'ordre interne ou externe, et qui entrent dans la catégorie du fait divers, le but poursuivi n'étant pas une quelconque création sociale mais la conservation de la structure. De la même façon, c'est à leur comportement que sont jugés les détenus lorsqu'il est par exemple question de leur accorder une libération conditionnelle. On attend d'eux un « bon comportement ».

C'est cette absence de création qui fait dire à certains surveillants que leur travail n'est pas un métier, comme nous le dit avec amertume un jeune surveillant qui considère qu'il « ne fait rien ». De la même manière pour ces derniers comme pour les détenus une bonne journée est une journée où il ne s'est rien passé, c'est-à-dire une journée où il n'y a pas eu d'incident, une journée *sans histoire*.

L'interdiction d'un monde commun est double. Le point de vue défensif organise en premier lieu une partition formelle entre les personnels de surveillance et les détenus, entre ceux-ci et l'organisation, ce qui spécifie la prison par rapport aux organisations en général, définies d'abord par la poursuite d'une œuvre commune ou d'un objectif commun, telles la santé, la production d'un bien... Elle exclut donc les détenus d'une action menée en commun avec l'organisation, organisée par un droit et des règles communes.

En second lieu, l'organisation condamne les détenus à une relégation entre eux. Malgré le fractionnement, les détenus sont entre eux en cours de promenade, dans les douches, les salles d'attente multiples où ils sont regroupés avant d'accéder à tel service ou activité (le médical, le parloir...). Ils peuvent être enfermés à plusieurs en cellule, dans les maisons d'arrêt. Mais cette cohabitation forcée n'est pas destinée ni organisée aux fins d'une activité commune. Les détenus n'ont rien en commun. Cela exclut d'emblée la possibilité de créer entre eux un droit et des règles qui leur seraient propres.

Ces différents traits permettent de comparer la prison à un système despotique, mais d'une nature particulière, un despotisme légal et bureaucratique, un despotisme limité. A ce système il emprunte beaucoup de ses traits, le « principe » de la peur, la faiblesse de la structure, le caractère réversible des

moyens de gouvernement utilisés. Montesquieu (1950) qui a fait une analyse célèbre du despotisme voit dans la crainte le principe du gouvernement despotique. Nous verrons dans les chapitres ultérieurs l'importance que prennent la crainte et la peur en prison, tant chez les personnels de surveillance que chez les détenus, dans une spécularité sans fin, qui lie et divise tout le monde.

Le travail de la crainte est d'homogénéiser, d'indifférencier les sujets devant le regard du prince, ici l'organisation carcérale. La volonté de la tyrannie est d'abolir tout principe individuel, toute volonté de distinction. C'est aussi le retrait de l'ambition, moteur de la réciprocité concurrente. Il s'agit de réduire tout le monde à la loi servile, de confondre tous les sujets sous le même commandement. Ceux-ci se reconnaissent égaux dans l'obéissance au tyran. Mais la crainte est ce qui se propage le mieux dans la société, elle établit un type de réciprocité totalement réversible. Le despote a autant peur de tous que ceux-ci ont peur de lui. Bien que tempéré par quantité de règles qui visent à limiter constamment la violence inhérente au despotisme, le système carcéral actuel lui emprunte nombre de ses traits. A côté de la crainte, un des autres traits du despotisme est la fragilité de sa structure, sa labilité. « Tout mène tout à coup et sans qu'on puisse le prévoir à des révolutions », écrit Montesquieu. Il s'agit notamment de la fragilité de ses règles. Les règles de la prison de même que les règles que se forment les détenus n'ont pas les attributs qui donnent aux règles leur force. Ceci n'est que le revers d'une structure fondée sur le recours à la force et à la violence. Le despotisme c'est le règne de la force, du châtement et de la violence et l'état despotique est sujet à de fréquentes révoltes. Ce sont ces deux points que nous poursuivons dans ce chapitre.

## *1.2. Force et violence*

La violence se caractérise par le fait qu'elle demande des instruments, écrit H. Arendt qui reprend à son compte une remarque de F. Engels. Elle est par nature instrumentale. D'autre part elle ne peut dériver de son opposé, le pouvoir. De là le fait qu'elle se présente comme un recours à des moyens non politiques.

Les instruments, ce sont tous les dispositifs matériels déjà décrits, murs, grilles, sas, auxquels il faut ajouter les armes dans les miradors que doivent utiliser les surveillants en cas de flagrant délit d'évasion après sommation, et les armes dans les réserves prêtes à servir en cas d'émeute. C'est aussi le fait que les policiers peuvent tirer sur un détenu en fuite, seul cas où la légitime défense ne s'applique pas, pour eux comme pour les surveillants. C'est aussi le matériel utilisable en cas d'intervention. On notera que ces instruments ne font que se développer, avec la construction de nouveaux miradors, les barbelés coupants, concertina qui hérissent toujours un peu plus de toits et de murs de prison, les nouveaux sas, grilles supplémentaires dont on équipe les prisons, la création récente d'équipes pénitentiaires d'intervention régionales, etc.

La prison est sans doute l'illustration la plus patente de l'opposition qui peut exister entre la notion de pouvoir et celle de violence bien que, dans l'histoire, les deux apparaissent très souvent ensemble. Tandis que la violence est instrumentale, est un moyen et, comme tous les moyens, a toujours besoin de se justifier, le pouvoir – comme la paix – est une fin en soi : loin d'être un moyen en vue d'une fin, il n'a d'autre sens que de permettre aux hommes de vivre ensemble. Et c'est bien cela que la prison interdit. La violence apparaissant là où le pouvoir est absent, on peut dire que la structure carcérale ne peut que secréter la violence malgré tout ce qui peut être déployé pour la prévenir, la canaliser et la réprimer.

Structure défensive et répressive, la prison a pour fonction de maintenir les personnes incarcérées en état permanent de neutralisation non seulement vis-à-vis de l'extérieur, mais également à l'intérieur. Cet état de neutralisation passe par le recours à la force et à la répression disciplinaire.

La neutralisation, c'est d'abord la soumission et l'assujettissement. Là où il n'y a plus de liberté il y a la dépendance et l'assujettissement, l'obéissance et la sanction.

Faire sa peine tranquille est ce qu'on attend du détenu. Celui qui ne fait pas parler de lui en se soumettant est le bon détenu indépendamment de tout contenu donné au terme de « faire » sa peine. Lorsque le détenu ne se soumet pas, il est rappelé à l'ordre par la force et par la punition. Même si les surveillants parlent et peuvent, comme on l'a vu par exemple en centrale, essayer de convaincre pendant des heures un détenu de réintégrer sa cellule, surveillants et gradés se relayant à cette fin, *in fine* s'il s'obstine c'est la force qui prévaudra avec la mise au quartier disciplinaire et la sanction qui s'ensuivra. Il n'y a pas de choix. Nombre de détenus racontent comment leur rébellion, au début de leur peine, leur a valu plusieurs passages au quartier disciplinaire et comment ils ont fini par s'assagir parce qu'ils avaient compris qu'ils perdaient des remises de peine, et que la force prévaudrait toujours, ainsi que la punition.

Les récompenses internes sont quasi inexistantes. La notion de régime progressif souvent reprise n'est jamais mise en œuvre faute de moyens pour la mettre en place. Les compétences, les capacités d'altruisme, le besoin de donner ou de s'engager pour autrui ou pour la collectivité ne sont pas mobilisés. Les ressources individuelles ne constituent pas des moyens retenus institutionnellement pour donner un contenu à la manière de faire sa peine, ne serait-ce que parce que les maisons d'arrêt, du moins celles dans lesquelles nous avons travaillé, manquent des moyens qui le leur permettraient. Elles le sont de façon indirecte quand par exemple les JAP en tiennent compte dans les remises de peine ou l'octroi des libertés conditionnelles ; elles ne trouvent à s'employer qu'à la marge de l'institution qui fonctionne au niveau de ses finalités en les ignorant, sinon quand elles servent l'organisation, par exemple quand un détenu cuisinier de son métier est affecté au travail en cuisine. La prison a pour première et essentielle finalité la garde des détenus.

Quand ces capacités sont mobilisées, elles demeurent le plus souvent invisibles. C'est par exemple un détenu qui passe beaucoup de temps à remonter le moral de son codétenu très dépressif, un autre qui ne veut pas changer de cellule alors qu'il l'avait souhaité et qu'on le lui avait proposé, parce qu'il veut rester avec un codétenu malade qu'il soigne en cellule et qui a besoin de lui, un autre qui veille sur un toxicomane.

Les personnels pénitentiaires pourtant savent que ces aptitudes en friche ne demandent qu'à être utilisées. Ils peuvent en tenir compte dans leur politique d'affectation en cellule, par exemple en mettant un dépressif avec quelqu'un d'autre, en mettant des détenus anciens au milieu des jeunes à un étage, escomptant que leur autorité sera un gage de calme à cet étage.

« Les gens en manque n'ont pas de force pendant un mois. Ils prennent du Tranxène, du Temesta, du Valium. Ils sont détruits quand ils arrivent ici. Je suis tombé en cellule sur un toxicomane, je n'ai pas dormi pendant huit jours. Il ne savait même pas qu'il était en prison. On l'avait mis avec moi pour que je le surveille. J'avais peur qu'il meure. Il bavait, il vomissait sur lui. Il avait son Subutex. Je lui donnais aussi le traitement pour dormir qu'on me donnait. J'en ai vu plusieurs. »

Les dispositifs de préparation à la sortie marchent rarement. Dans la centrale, un dispositif avait été mis en place il y a quelques années qui avait mobilisé beaucoup de surveillants intéressés par la perspective de donner un sens à leur travail dans la durée. Il a été abandonné dans les mois qui ont précédé notre étude. Ce terme n'a jamais même été prononcé dans les deux maisons d'arrêt. Les possibilités de sortir en libération conditionnelle demeurent aujourd'hui très rares. Elles se sont amenuisées tandis que la durée moyenne des peines ne faisait que croître, assorties de conditions de plus en plus nombreuses et difficilement accessibles à la plupart des détenus, surtout aux condamnés à de longues peines en centrale. Ceux-ci estiment en général qu'il faut pour obtenir une libération conditionnelle s'y reprendre à six ou sept fois.

On n'attend rien d'autre des détenus qu'un comportement tranquille dans le but d'assurer la sécurité et l'ordre de l'établissement, et l'« occupation » des détenus est au service de l'ordre et de la tranquillité. Si le terme de maison de force a disparu, la force demeure, toujours prête à être employée, elle est au principe de la neutralisation des personnes incarcérées.

Nous verrons que ce rapport politique aux délinquants emprisonnés, fondé sur l'usage de la force, l'empêchement et le rapport de force, connote en retour l'ensemble des relations qui se déploient en prison, déterminant en premier lieu la structure des relations entre les détenus, en second lieu les relations entre les détenus et les surveillants. Il en est de même de l'ensemble des traits qui caractérisent ce rapport politique aux détenus.

## II. Des règles défensives et labiles

### II.1. Les règles carcérales

Les règles carcérales qui ont pour motif la sécurité peuvent être considérées comme le prolongement du dispositif matériel et organisationnel défensif de la prison dans la mesure où elles poursuivent le même but. Imposées de façon unilatérale et de nature défensive, elles ignorent de ce fait les dimensions d'intersubjectivité et de réciprocité qui président à la création et à l'existence d'un droit, commun à tous, entendu comme produit d'un espace démocratique, et, en cela, distinct de la notion de loi.

Après une période où la prison devait tirer sa légitimité, au-delà de sa fonction de protection, pour les personnes incarcérées, des mesures visant la réinsertion sociale par le travail, l'éducation, une politique de maintien des liens familiaux et l'individualisation de la peine, et face aux échecs de ces politiques dont témoigne la récidive, il semble qu'aujourd'hui on tente à travers la notion de loi de lui trouver une

nouvelle légitimité. On affirme que la loi et la règle sont nécessaires à la vie sociale en prison comme elles sont nécessaires à toute vie en société. On ajoute que les règles sont nécessaires à la structuration de l'individu et à la construction de son identité et, en prison, à la reconstruction de la personne incarcérée. Autrement dit la loi ainsi entendue a une double légitimité. Le respect de celle-ci permet d'obtenir l'ordre et la discipline en régulant les relations sociales. Et, en permettant à l'individu de se restructurer, il favorise son retour dans la société. Sur ce point, les personnels invoqueront souvent l'exemple de l'apprentissage du lever le matin à une heure régulière comme moyen de participer à un travail visant la réinsertion de ceux dont ils ont la garde. Les bonnes habitudes acquises en prison faciliteront plus tard leur adaptation à la vie libre. Ainsi la loi aurait vocation à fonder et légitimer l'ensemble des différentes missions dévolues à la prison.

Ce discours de la loi, qui n'est d'ailleurs pas spécifique à la prison, relève certes de l'ordre de l'évidence dans la mesure où, depuis l'Antiquité, on a toujours attribué à la loi une valeur pédagogique. Mais cette notion de loi est extrêmement restrictive et réductrice puisqu'elle englobe dans le même terme des notions et des réalités aussi différentes que celles de loi proprement dite, de règles, de discipline, de Droit et de droits. Les détenus ont un certain nombre de droits, comme le droit à l'information, au maintien des liens familiaux, à la santé, à l'éducation... mais ils sont exclus du Droit en tant que produit de l'action libre d'une communauté d'égaux. La plupart des règles ou interdits qui organisent leur vie quotidienne procèdent de la volonté politique de les empêcher de devenir un pouvoir, précisément une communauté libre d'égaux qui déciderait avec les autres ce qu'il en serait des règles de cette société particulière.

En outre il s'agit moins d'interdits, également présents et donnant lieu à des sanctions prévues par la loi, que d'une infinité d'interdictions. Ce caractère illimité des interdictions repose sur le principe inverse de celui qui règne dans la vie civile où tout ce qui n'est pas expressément défendu est permis. En prison, tout est tacitement interdit sauf ce qui est autorisé. De ce caractère illimité des interdictions résulte leur aspect trivial et indifférencié, ainsi que l'absence de hiérarchie entre elles. En outre, comme le signale C. Demonchy, (2002), il s'agit moins d'interdictions que d'empêchements et les interdictions ne font pas l'objet d'un texte. Les règlements intérieurs, lorsqu'ils existent, se bornent à fixer les emplois du temps des journées et des différentes activités qui peuvent être suivies : heures et durée des promenades, jours de douche, de bibliothèque, heures du travail pénal, etc.

Tout étant indifférencié, tout devient important parce que renvoyant uniformément à la situation d'assujetti, à la situation de privation de liberté, de dépendance pour tous les actes de la vie quotidienne. Dans le vide carcéral, du point de vue de l'action, et de l'indifférencié au niveau du sens, le détail devient l'important.

Un détenu l'illustre bien : « On ne raisonne plus comme avant. Une petite chose à l'extérieur prend en prison des proportions énormes ; par exemple si je casse un lacet de chaussures il faut l'acheter, il faut d'abord le commander ; et il faut deux trois semaines pour avoir une paire qui sera ce qu'elle sera. Ça pourrit la vie. Ou bien on a un bon de télé. Après il faut une semaine pour l'avoir. Mais si vous avez oublié de signer le bon, vous n'avez pas de télé pendant une autre semaine, point. Pas de solution, point. Rien. Certains disent tant pis pour moi, d'autres vont taper dans la porte, d'autres vont déprimer. »

C'est le détail qui crée l'événement et provoque la plupart des violences, comme on le verra plus loin.

Une autre caractéristique de ce qui relèverait de règles carcérales est le fait qu'elles subissent un renversement par rapport à ce qu'elles sont dans la vie civile quant à la personne qui les suit.

Prenons l'exemple des douches qui donnent lieu quotidiennement à des conflits entre surveillants et détenus. La douche régulière relève de l'obligation de propreté, du respect de soi-même et d'autrui. L'homme libre décide de l'heure, de la durée de sa douche, c'est lui qui décide s'il la prend avant ou après son petit-déjeuner ; plus jeune, il peut être poussé par ses parents à la prendre, éventuellement il peut être grondé ou sanctionné s'il ne veut pas se laver. En maison d'arrêt, trois douches par semaine sont prévues pour les détenus. La dépendance de ces derniers vis-à-vis de l'organisation renverse l'obligation en droit, le droit à trois douches par semaine tandis que l'obligation est transférée sur les surveillants. C'est à eux qu'il revient d'organiser leur travail en sorte que les détenus puissent avoir leur douche.

Les jours de douches, les tâches qui relèvent de ce droit occupent une grande part du temps de travail des surveillants, et s'ajoutent à leurs autres tâches. Il faut aller chercher les détenus six par six, leur ouvrir la porte des cellules, attendre parfois qu'ils aient pris leurs affaires, les conduire à la salle de douche, les y enfermer, revenir les chercher, les reconduire à leur cellule. Pour parvenir à faire passer à la douche les soixante ou quatre-vingts détenus de leur étage, ils doivent prévoir un temps limité pour la durée de celle-ci, en général dix minutes : ce n'est plus donc la personne concernée qui décide du temps qu'elle y passe, mais là encore le surveillant. Mais certains détenus veulent y rester plus longtemps, ne serait-ce que par ce que c'est pour eux un temps de détente ; d'autres en profitent pour laver leur linge, quand ils n'ont pas d'eau chaude en cellule, et n'ont plus assez de temps alors pour se laver. En outre il y a toujours une douche qui marche mal depuis des années, ou bien une douche qui ne marche plus du tout,



ce qui oblige à accroître d'autant les allées et venues. Si le surveillant coupe l'eau quelques minutes après les dix minutes fatidiques, il risque de se faire insulter. Préférant l'éviter il prendra du retard, devra se faire aider, pour terminer le passage aux douches, par le surveillant d'un autre étage qui a terminé avant lui. Si cela se renouvelle trop souvent ses collègues lui feront comprendre qu'il manque d'autorité et que c'est toujours lui qu'il faut aller aider. Il y a aussi ceux qui ne veulent pas se laver ce jour-là parce qu'ils sont mal réveillés. Dans ce cas encore la responsabilité de la prise de la douche suit elle aussi un renversement : ce n'est pas le détenu qui se fera engueuler parce qu'il ne se lave pas mais le surveillant qui devra éventuellement se justifier. Il écrit sur son cahier que tel et tel détenu a refusé ce matin-là de prendre sa douche pour prévenir toute contestation ultérieure et pouvoir se justifier. Il y a aussi ceux qui ne veulent pas se laver au moment où le surveillant vient les chercher et qui demandent à prendre leur douche plus tard, ce qui est une occasion de conflit : le moment où l'on prend sa douche n'est pas attaché à l'obligation de propreté. Là encore c'est l'organisation qui en décide et en porte la responsabilité, tandis que le choix de ce moment n'a aucune légitimité intrinsèque au regard de l'obligation de propreté. Les détenus dans ce cas arguant de leur bonne volonté à respecter cette obligation pourront facilement imputer le refus du surveillant de l'accorder plus tard à de la mauvaise volonté, à de l'arbitraire, à de la paresse, voire à une volonté de nuire.

En bref les obligations à valeur éducative destinées à aider les détenus à se réinsérer plus tard commencent par se transformer en obligation pour les surveillants en raison de la privation de liberté des détenus et de leur dépendance. Elles perdent leur légitimité dès lors qu'elles sont du coup totalement dépendantes de l'organisation et des moyens limités dont celle-ci dispose. Se lever le matin, faire son lit, aller étudier, aller travailler à l'atelier sont des activités légitimes abstraitement dans une perspective de réinsertion. Qu'en est-il de cette légitimité du point de vue de la personne incarcérée si elle ne peut exercer son droit au travail faute de postes suffisants, ni son droit au sport, ni son droit à la scolarité pour les mêmes raisons. Se lever pour quoi faire ? demande alors devant nous un détenu qui harcèle les chefs pour obtenir une place à l'atelier, parce qu'il est indigent. En ce qui concerne la légitimité du droit du travail celle-ci subit un autre handicap : le niveau des rémunérations. À la maison d'arrêt Nord un discours non seulement individuel, mais collectif de la part des détenus consiste à rationaliser et à justifier le refus du travail non seulement en prison mais tout aussi bien à l'extérieur, au motif que l'État est le « plus grand arnaqueur », le « plus grand escroc », le « plus grand exploiteur » qui soit.

Un travailleur social dira dans le même sens : « Ici, c'est vide de prestations, c'est vrai de la plupart des établissements, en outre une maison d'arrêt n'a pas vocation à accueillir longtemps les détenus ; c'est le contraire qui se passe. Avant-hier un détenu est sorti en libération conditionnelle après neuf ans de maison d'arrêt... Quant à l'effet de reconstruction de la loi, ça ne s'impose pas comme ça. C'est comme pour la psychothérapie, il faut des conditions et des moyens. Comme si l'intégration des règles et des normes de la vie sociale s'imposait naturellement ! Vous entendez les pénitenciers dire la resocialisation ou la socialisation, ça commence par le fait d'être prêt à six heures trente, au premier appel, rasé, lit fait. Il n'y a rien de plus crétin. Si je suis détenu, je me dis, il ne faut pas compter sur moi pour être levé et que je dise bonjour au surveillant, parce que la question que je me pose c'est : être levé pour quoi faire ? Quand on appelle des détenus à quinze heures, ils sortent du lit. Quinze jours plus tard, on les voit impeccables, nets, rasés. Pourquoi ce changement ? C'est parce qu'ils ont un parloir... »

Un détenu dira de façon plus abrupte encore : « C'est pas parce qu'on marche droit dans l'allée qu'on ne va pas récidiver. »

Par ailleurs, nombre de règles, loin d'être inscrites comme l'est ordinairement la loi dans un texte, ressortent du pouvoir d'appréciation des personnels. On donnera pour exemple l'octroi de douches en dehors des heures prévues, l'autorisation d'aller prendre un café dans une cellule, en dehors des horaires affichés à cet effet (il y a des heures de réunions de cellule dans la centrale étudiée), la possibilité d'aller apporter telle chose à tel détenu à l'étage en dessous, d'aller à la bibliothèque en dehors du jour habituel pour ceux des étages concernés... Ce pouvoir d'appréciation est un jugement en opportunité, fonction de l'ordre que chaque surveillant tente d'établir à son étage. Celui-ci est considéré comme le maître à son étage, ce qui signifie qu'il dispose d'une certaine marge d'appréciation dans ce qu'il refuse et ce qu'il accorde, dans son interprétation des règlements, même si cette marge d'appréciation est étroite. Ses décisions sont fonction de sa capacité à s'organiser, de sa rapidité, du volume des tâches à effectuer, des problèmes divers que rencontrent les détenus qui surgissent à l'improviste, et qu'il doit tenter de régler. Il prend également en compte le comportement du détenu qui lui fait une demande.

Comme tout le droit de la police administrative, les actes qui sont décidés en son nom sont dictés par la nécessité, à partir d'un jugement en opportunité au regard du résultat poursuivi le calme et l'ordre recherché, et non pas de l'application de règles. Elles tirent leur conformité à la loi *a posteriori*, au regard des normes en vigueur (E. Picard, 1984). Les interdictions, quant à elles, sont d'application « souple ». La hiérarchie attend de plus en plus souvent des surveillants qu'ils appliquent le règlement, comme les horaires prévus, avec discernement pour éviter les conflits inutiles. Il en résulte que les interdictions sont négociables. On en donnera deux exemples qui constituent des motifs quotidiens de mauvaise humeur de la part des détenus, qui donnent lieu parfois à des injures et de temps à autre à des agressions. Il s'agit des couvertures aux fenêtres. L'été, lorsqu'il fait chaud, les détenus accrochent spontanément une couverture à leur fenêtre pour se protéger de la chaleur et de la lumière, alors que la vue de l'intérieur des cellules doit être dégagée, accessible au surveillant du mirador. Tous les jours les surveillants retirent des couvertures des fenêtres. Mais ils le font plus ou moins, estimant qu'il fait trop chaud dans la cellule ou bien parce qu'ils ne tiennent pas à essuyer la colère des détenus. Certains surveillants retireront systématiquement les couvertures, pour des raisons de sécurité, d'autres les laisseront systématiquement estimant que la nuisance de la chaleur l'emporte sur la nécessité de voir dans les cellules, tandis que d'autres en retireront quelques-unes pour rappeler la règle sans abuser de son application. Cette souplesse dans l'application du règlement provoquera des conflits et pourra donner lieu à la rédaction de rapports d'incident quand, par exemple, le détenu a remis plusieurs fois de suite sa couverture à la fenêtre, après le passage du surveillant ou a refusé de la retirer malgré l'ordre de ce dernier. Une agression d'un surveillant stagiaire a eu lieu pendant notre étude, dans l'une des maisons d'arrêt, parce qu'il avait retiré le matin, lors de l'ouverture, une couverture de la fenêtre d'un détenu qui, mis en colère par ce geste à son réveil, s'est levé d'un bond et lui a donné des coups de poing en l'injuriant, ce qui lui a valu la punition de trente jours de quartier disciplinaire.

De même l'octroi des douches en dehors des horaires prévus est un motif quotidien de récriminations, de plaintes de part et d'autres ou d'injures. Les détenus se plaignent de l'arbitraire et de l'inconsistance des décisions des surveillants ainsi que de l'injustice résultant de cette souplesse d'application du règlement. Certains détenus anciens disent parfois préférer des régimes plus durs et plus carrés parce que moins inconsistants et plus clairs.

Martine Herzog-Evans (1996), a montré la faiblesse des règles carcérales sur le plan juridique, soulignant la faiblesse normative et la faiblesse juridictionnelle du droit pénitentiaire, le qualifiant même d'« illusion de droit ». Cette faiblesse n'est pas seulement juridique, elle l'est tout autant sur le plan symbolique et sur le plan de son efficacité sociale.

En effet, les différents aspects ci-dessus décrits des règles réduisent considérablement non seulement leur légitimité mais leur sens, deux aspects pourtant fondamentaux et constitutifs de la force des règles. Cela explique qu'elles représentent le motif principal des conflits entre surveillants et détenus ainsi que des conflits de travail entre les surveillants, et entre les surveillants et leur hiérarchie.

Les règles considérées comme légitimes sont acceptées et leur légitimité n'a pas besoin d'être en permanence justifiée, alors que les personnels de surveillance passent beaucoup de temps à justifier et à expliquer auprès des détenus le pourquoi de leurs refus. Ce qui vaut pour les décisions prises par les surveillants vaut pour les décisions prises par la hiérarchie en direction des surveillants. Chefs et gradés se plaignent aujourd'hui avec amertume, depuis que les relations hiérarchiques se sont assouplies, de façon parallèle à l'assouplissement des relations entre les personnels et les détenus, d'être en permanence en situation de justifier chacune de leurs décisions auprès de leur base. « Quand j'étais surveillant, j'obéissais à mes chefs et on devait aller s'expliquer devant eux si on faisait une connerie. Maintenant que je suis chef, je passe mon temps à justifier chacune de mes décisions auprès des surveillants. Mes collègues devenus chefs en même temps que moi me disent la même chose », se plaint devant nous l'un d'entre eux.

Le déficit de légitimité des règles en prison est un aspect fondamental de leur structure. En Grande-Bretagne, le rapport Woolf (1991) s'étend longuement sur l'importance du manque de légitimité comme cause de la flambée de violences qui avait occasionné la demande d'analyse à laquelle a abouti ce rapport et insiste sur la nécessité d'introduire plus de légitimité dans le fonctionnement des prisons...

Ce déficit de légitimité des règles carcérales est inséparable de la dimension de violence qui structure le dispositif du gouvernement carcéral. La violence, parce qu'elle est un moyen, a toujours besoin de justifier les buts qu'elle poursuit – la sécurité –, mais elle est dépourvue de la légitimité dont a besoin le pouvoir.

Néanmoins, malgré tous les traits qui en limitent la légitimité et l'efficacité, les règles carcérales ont une importance fondamentale. Elles constituent par défaut le cadre de vie des détenus, la routine de leur existence, et le cadre de travail des personnels. À ce titre elles sont un lieu de référence commun pour les

uns et pour les autres. Lorsqu'elles viennent à s'effacer, quand sous la pression des détenus les surveillants ne parviennent plus à les faire appliquer, la violence occupe alors l'espace carcéral.

## II.2. Les règles entre détenus

La littérature sociologique sur les prisons, en particulier sur la vie sociale des détenus, est dominée, depuis plus d'une cinquantaine d'années aux États-Unis du moins, par un débat concernant l'existence d'une culture carcérale incluant la présence d'un code que se forgeraient les détenus pour pouvoir vivre et échanger entre eux. Ce code serait construit en opposition avec la culture de ceux qui gouvernent la prison et avec la culture des surveillants. Une des règles majeures consiste à refuser toute coopération avec l'administration, à ne pas parler aux surveillants. La seconde consiste à instaurer une solidarité entre détenus, surtout contre le « système ». La troisième règle est l'interdiction de « balancer », c'est-à-dire de dénoncer un détenu, quelle que soit l'infraction qu'il ait commise. Enfin il faut se montrer durs avec les autres détenus.

Le débat a été notamment dominé par la question suivante : ce code est-il le produit de la prison et des privations que subissent les détenus, ou bien s'agit-il d'une culture importée du milieu social d'origine ? Actuellement, après maintes études sur le sujet, deux conclusions ressortent des analyses. D'une part, dans la mesure où elle existe cette culture est à la fois le produit des privations de la prison et celui de l'importation du milieu social d'origine. D'autre part l'existence même d'une telle culture est mise en doute. O. Grusky (1958), D. Street (1966), avaient déjà montré, notamment dans les prisons orientées d'abord vers le traitement des détenus, que cette notion de sous-culture était critiquable. Une étude de R. Ackers, N. S. Hayner, W. Gruninger, *Prisonisation in five countries* (1977), étude comparée faite dans plusieurs prisons de cinq pays différents – les États-Unis, le Mexique, l'Espagne, la Grande-Bretagne et l'Allemagne – apporte des éclairages intéressants. Elle montre que cette culture n'existe véritablement que dans les prisons américaines, là où la notion de culture carcérale a été forgée. La *prisonisation* (notion que nous traduisons par le terme de carcéralisation) est surtout identifiable dans les prisons les plus sécuritaires et chez les délinquants d'habitude, bien que dans la plupart des prisons une bonne majorité de détenus *perçoivent* un climat normatif antisocial. Les auteurs constatent une solidarité coopérative avec les personnels au Mexique. Dans les autres pays, les détenus sont partagés entre ceux qui disent se conformer aux normes et ceux qui disent ne pas s'y conformer.

Cette étude visait également à rapporter la question de l'existence ou non d'une culture carcérale au phénomène d'ignorance multiple, depuis longtemps constaté dans les prisons américaines. Elle montre que si le degré de présence d'une culture de solidarité entre détenus anti-société et anti-staff est présente à des degrés forts variables selon les pays et les régimes des prisons, par contre l'ignorance multiple existe partout. Et plus fortement encore dans les prisons les plus « punitives » et sécuritaires : le phénomène d'ignorance multiple, identifié par R. Merton (1968) qui emprunte la notion à la psychosociologie, a été beaucoup utilisé dans les études portant sur la formation de l'opinion notamment à l'occasion du vote. Par ignorance multiple on entend généralement le fait qu'une majorité de personnes pense faire partie de la minorité, tandis qu'à l'inverse la minorité pense représenter la majorité. Cette minorité dans ces conditions exprimera plus fort son point de vue que les autres.

Des études menées en Pologne (M. Platek, 1990 ; M. Kaminski et Don C. Gibbons, 1994) font état d'un code des détenus et d'une sous-culture, qui sont plus contraignants encore que dans les prisons américaines. Ils sont d'autant plus présents qu'il y a peu de surveillants et que ces derniers assurent moins la protection des détenus : plus le système objectivise les détenus, plus la sous-culture se formalise. La brutalité et l'agressivité de cette sous-culture est directement proportionnelle, disent ces auteurs, à la brutalité et à l'agressivité du système. Cette sous-culture peut paraître irrationnelle dans la mesure où les détenus ajoutent au poids du système leur propre enfer. Par exemple, les anciens soumettent les nouveaux à des tests à la résistance très brutaux. Pourtant c'est une contrepartie logique : cette brutalité est la condition qui permet d'apporter soutien, respect des individualités, de rendre possibles les interactions et les rôles sociaux. En bref cette culture est une culture de survie, comme l'écrit par ailleurs K. Kauffman (1988).

M. Platek fait le commentaire suivant : toute comparaison des systèmes de prison qui ne prend pas en compte les régimes politiques dans lesquels s'inscrivent les prisons est vaine. Il constate qu'avec la période de réformes introduites en 1987, et poursuivies en 1989, les aspects négatifs de la sous-culture s'effacent, les détenus se percevant comme membres de la société plus large.

M. I. Cunha (1995), à partir d'une étude menée au Portugal dans une prison de femmes, porte une critique radicale à la notion de culture carcérale (qui rejoint celle que nous avons déjà faite auparavant). Il s'agit là d'une critique méthodologique. L'interprétation fonctionnaliste dominante tend à isoler des micro-unités et à les traiter chacune comme un ensemble disjoint des systèmes globaux, dans lequel les

relations internes fourniraient d'emblée tous les éléments explicatifs. L'auteur remet en question la notion de sous-culture dans la mesure où celle-ci participe de la reproduction de la perception des détenus en tant que corps exogène et radicalement autre.

L'auteur montre que les détenues considèrent les autres détenues comme un ensemble abstrait que la personne condamnée, craint et duquel elle se démarque. Les accusations portées sur les autres détenues sont l'expression du refus d'une identité déviante. Loin d'avoir une position de principe anti-surveillantes, les détenues s'approprient les thèmes et les critiques utilisés par les surveillantes afin de dresser des frontières entre elles-mêmes. Ce besoin de démarcation aboutit à la négation de l'existence de relations d'amitiés, bien que des amitiés surgissent, occultées par le discours. Constatant une très forte articulation entre identités et sociabilités, l'auteur montre que le refus d'une identité déviante agit sur les relations sociales, ce refus constituant le verso de sa dépréciation.

Ces différentes études et les comparaisons qu'elles permettent montrent que le code des détenus est dans sa prégnance fonction de la brutalité du système politique et carcéral dans lequel il apparaît. Il est nécessaire, pensons-nous, de distinguer l'existence d'un tel code de l'interprétation culturaliste qui lui est attachée, ces comparaisons montrant que ce code varie avec les conditions de l'incarcération. Dans les prisons moins brutales, là où les détenus surtout sont plus repliés sur eux-mêmes, tout porte à croire que l'existence même d'une telle culture est prise dans le phénomène d'ignorance multiple. Tout est affaire de perception, la majorité des détenus estimant que les autres détenus dont ils se démarquent ont une culture à laquelle ils n'adhèrent pas.

Qu'est ce que la présente étude permet de dire aujourd'hui pour ce qu'il en est de l'existence d'un code des détenus dans les prisons que nous avons étudiées.

La question de l'existence ou non de règles entre détenus qu'il s'agit d'observer a été systématiquement posée aux détenus (156 détenus ont répondu à la question).

Plusieurs constats ressortent de l'analyse des réponses.

Le premier, le plus important, c'est que bien souvent les détenus répondent à la question en évoquant ce qu'ils font pour que les choses se passent le mieux ou le moins mal possible pour eux-mêmes, plutôt que de décrire ce qui se fait ou ne se fait pas entre détenus. Par exemple ne s'occuper de personne, parler le moins possible, ne pas être gentil mais pas trop méchant non plus. Bien des règles apparaissent ainsi, que l'expérience a forgées, que se sont fixées individuellement les détenus. Elles ne correspondent pas à des règles collectives, même si un nombre important de détenus font individuellement le même choix, mais à une position personnelle de repli sur soi, choisie individuellement. Ce choix, on le verra, est le produit des croyances, des observations et des expériences. Certains d'ailleurs ont été un peu surpris par notre question.

Le second, c'est que les réponses sont plus diversifiées, plus nombreuses et plus élaborées dans la centrale que dans les deux maisons d'arrêt. Cela tendrait à montrer que, vivant dans le même lieu pour un temps plus long, nombre de règles sont apprises avec le temps. Mais loin de constituer des règles collectives, les règles qu'ils énoncent sont là encore le plus souvent, des choix individuels, précisés par l'expérience.

En troisième lieu, on constate qu'un détenu sur six dit, soit qu'il n'y a pas de règle entre les détenus, soit qu'il s'agit de règles qui ne sont que des on-dit, ou de règles qui ne sont pas appliquées.

« Il y a une mentalité bizarre. Ils t'insultent, te disent n'importe quoi et te disent bonjour. Tout le monde est d'accord avec tout le monde et chacun fait autre chose que ce qu'il dit. »

« Non il n'y a pas de règle ici. À F..., c'était la loi du plus fort. Ici c'est plus petit, c'est moins violent, c'est chacun pour soi. »

« Je ne sais pas trop, c'est chacun pour soi, je ne connais pas trop le système. Je ne veux pas trop y entrer », dit une personne emprisonnée pour affaire de mœurs et qui est en prison depuis un an déjà.

« Certains regrettent l'ancien temps, la morale du voyou et ses règles. Ça part en fumée. Tout le monde a le choix de son comportement, chacun fait comme il veut. Avant on aurait été mal vu d'être différent. Il n'y a pas de pression. En promenade, on te demande de faire passer des yoyos, c'est comme s'il y avait une solidarité qu'on soit contre le système. Quand on me demande de faire passer des yoyos, je dis non je ne fais rien passer, ça s'arrête là », dit un détenu de vingt-trois ans, détenu pour complicité de meurtre en maison d'arrêt, en prison depuis deux ans.

« J'ai appris à ne pas m'occuper des affaires des autres, sinon c'est des problèmes. Les règles, je vois pas. En général on évite de demander pourquoi ils sont là. Il ne faut pas balancer. »

« Si le détenu ne veut pas parler de son affaire, c'est des problèmes possibles. Faut respecter les affaires des autres dans la cellule, ne pas regarder son courrier. La balance c'est partout, je l'ai fait moi-même une fois pour protéger un petit frère qui se faisait racketter, ils ont rien dit. Avant il ne fallait pas parler avec les surveillants. On te disait : Quoi tu parles avec un surveillant ! », dit un homme de vingt-huit ans en prison depuis deux mois.

Les deux derniers extraits montrent aussi que les règles sont variables. Par exemple certains détenus diront de la façon la plus affirmative que la première chose qui est demandée à un entrant c'est de montrer son mandat d'arrêt. Certains avocats conseilleraient même à ceux qu'ils défendent de l'avoir avec eux en promenade. D'autres, comme on vient de l'évoquer, présenteront le fait de ne pas parler du délit comme une règle. Ces deux positions, tenues sur le ton le plus affirmatif, se rencontrent dans les trois établissements. Dans les deux maisons d'arrêt, elles sont affirmées par des détenus qui sont logés à des étages différents et vont à différentes promenades. Autrement dit le cloisonnement produit non seulement des petits mondes sociaux distincts – surtout en maison d'arrêt –, mais des modes de fonctionnement différents, assortis de règles variables.

On illustrera cette variabilité par les propos d'un très jeune détenu âgé de dix-huit ans, incarcéré pour la première fois à la maison d'arrêt Sud, qui présente comme une règle qui ne semble pas l'étonner, le fait qu'il se fasse prélever un tribut sur ses cantines :

« Il faut le sens du partage. Il faut déclarer ce qu'on a cantiné. » Comme le terme de déclaration paraît nous surprendre, il poursuit en toute naïveté pour préciser. « Oui on te demande en promenade si tu as déclaré. Il faut déclarer au chef de bande, à la grosse tête. Et il le prend en tabac... On te dit tu as déclaré ? C'est comme les impôts. Dans ma cour ça se passe bien. »

Le quatrième constat, c'est que deux des règles considérées en général dans la littérature comme constitutives de la culture carcérale – ne pas parler ni coopérer avec les surveillants, être solidaires entre détenus et s'entraider –, sont toutes les deux très rarement mentionnées dans les réponses. L'entraide ou la solidarité n'est mentionnée dans l'ensemble de l'échantillon que deux fois, en maison d'arrêt, et la règle selon laquelle on ne parle pas aux surveillants et ne coopère pas avec eux sept fois. Mentionnée par quatre détenus dans la centrale, cette règle est aussi considérée comme une règle qui n'est pas respectée :

« Le code des détenus ne tient pas debout. Ici personne ne fait confiance à personne. La principale règle, c'est de ne pas faire copain avec les enculés, mais entre eux ça n'existe pas. Vous êtes gentil avec un détenu, mais il vous fait une crasse si c'est dans son intérêt. Le code s'adapte. Un détenu discute avec un surveillant, un autre dit pourquoi tu discutes avec le surveillant, c'est pas bien ! Cinq minutes après c'est lui qui discute avec le surveillant. Je l'ai vu », dit un homme d'une trentaine d'années qui est en centrale depuis six ans.

Ou bien : « On n'est pas obligé de rentrer dans le jeu des autres. Si on veut, on peut échapper à tout ça. Il n'y a pas de règle qui oblige à ne pas parler à un surveillant. C'est des on-dit, des histoires de pacotille. »

« Ça ne se fait pas de se montrer pro-surveillant. Pourtant ils font leur travail. Ils parlent mal d'eux. La majorité des détenus pense comme moi, c'est toujours une minorité qui parle et qui fait peur. »

Par contre la règle selon laquelle il ne faut pas se dénoncer entre détenus est la règle la plus fréquemment énoncée. Un détenu sur trois la mentionne. Ceux qui l'évoquent la considèrent comme une règle très forte dont l'inobservation peut avoir de très graves conséquences. Cette règle est évoquée par plus de la moitié des détenus d'une des deux maisons d'arrêt. Il s'agit de celle dans laquelle les détenus se connaissent le plus, le tiers d'entre eux lorsqu'ils sont arrivés dans l'établissement y ayant déjà des connaissances. Elle est par contre moins souvent évoquée dans la centrale, comme une règle qui a cours, beaucoup de détenus estimant qu'elle n'est pas respectée.

« Il y a plus de balances qu'avant. Avant c'était 5 %, 10 % des détenus, maintenant c'est 80 % de balances. »

« Il n'y a rien comme règle, ici. Avant s'il y avait de l'irrespect, on prenait une correction, sans que la pénitentiaire le sache. Il y a des balances ici. »

Plusieurs détenus qui évoquent cette règle nous disent qu'ils ne l'ont eux-mêmes pas respectée (une douzaine), soit pour leur propre protection – le cas le plus fréquent – soit pour la protection d'un autre détenu, soit parce que les infractions qu'ils constataient étaient trop graves pour être passées sous silence.

« La balance, c'est con pour lui. Ils n'y vont pas avec le dos de la cuiller, une bonne tannée, et ils s'y mettent à six. J'en ai vu deux ou trois pour ça ici. On ne rigole pas avec ça. On m'a balancé sur un truc. Je suis allé dire au gars : Prenez au moins le bon gars, t'es sûr que c'est moi ? J'ai vu le gars après et ça s'est arrangé. Il y a des moments où il faut en parler (balancer). Quand c'est trop grave ; quand la personne est au bord du gouffre, qu'elle ne peut plus reculer face au danger, il faut demander de l'aide aux responsables. Ils savent faire les choses discrètement. Ce n'est pas la personne elle-même qui va parler, mais on va parler au nom de ; ça protège la personne en danger et personne ne sait qui a parlé. On ne dit pas tout, ni qui, comment, pourquoi. Il y en a un qui voulait me racketter. Je n'ai rien dit, mais je sais à quel détenu j'en ai parlé. On peut dire les choses sans balancer. »

« Il ne faut jamais balancer sinon on est massacré directement. Je l'ai vu en maison d'arrêt. Mais si quelqu'un est en danger, il faut le dire. »

« S'il y a quelqu'un qui me fait du mal, je le dis. J'ai signalé aux trois barrettes ceux qui m'insultaient. S'il y a un danger grave pour un surveillant ou un détenu je le signale, ce n'est pas moucharder. La drogue aussi je signale... Quand je passe les détenus disent : "attention, attention, voilà le légionnaire" », raconte un homme âgé d'une cinquantaine d'années en centrale, en prison pour meurtre, considéré comme un peu fou par ses codétenus.

Dans l'une des maisons d'arrêt nous avons assisté à deux audiences d'une chef de service pénitentiaire qui consacre l'essentiel de sa matinée à recevoir les détenus qui lui en font la demande par écrit. Cette personne bénéficie de la confiance et de l'estime de tous les détenus qui ont parlé d'elle devant nous. Lors de la première audience, nous avons entendu deux dénonciations. Un détenu a indiqué que les détenus de la cellule située juste au-dessus de la sienne trafiquaient du shit, un autre a dénoncé le comportement d'un surveillant au parloir qui lui « avait mal parlé ». Lors de la seconde, un détenu est venu dès l'arrivée de la chef donner des renseignements sur un homme qu'il avait connu dans une autre prison et qui venait, la nuit précédente, de violer un jeune détenu. L'audience a été longuement interrompue, la chef entraînant avec elle ce détenu vers le bureau de la direction, tout occupée et préoccupée par l'événement.

Ceux qui disent qu'ils ont balancé ou qu'ils sont prêts à le faire sont les personnes les plus vulnérables, celles qui ont besoin de la protection des surveillants ou qui la recherchent, ou ceux qui ne veulent pas s'engager dans la spirale de l'autodéfense, et qui disent ne pas supporter la violence. Ou bien il s'agit de ceux qui n'ont pas encore compris qu'il s'agit d'une règle. Ou encore des détenus qui n'ont *a priori* aucun grief à l'encontre des surveillants et qui trouvent normal de signaler qu'ils ont des ennuis. Ils peuvent estimer cette démarche d'autant plus normale que, lors de leur arrivée en détention, ils sont reçus par les chefs qui leur disent systématiquement que s'ils ont des ennuis, ils sont là pour y remédier.

Un des motifs pour lesquels des détenus peuvent se plaindre sans que cela soit considéré automatiquement comme une dénonciation est la mésentente en cellule et la demande de changement de cellule qui l'accompagne. Certains détenus pour obtenir un changement de compagnon de cellule qu'il ne supportent pas, ou pour obtenir une cellule sans codétenu, peuvent recourir à une forme de chantage en prévenant que s'ils ne sont pas changé de cellule « ça va mal finir », ils vont tuer leur codétenu. Ou bien ils vont harceler celui-ci jusqu'à ce qu'il n'en puisse plus et fasse lui-même la demande de changement. La demande et son motif implicite seront alors considérés comme légitimes. Il en est de même lorsque des détenus veulent débarrasser une aile ou un étage d'un détenu indésirable, soit qu'il soit trop bruyant, soit qu'il ne veuille pas rentrer dans les jeux de pouvoir et de « business » de leurs voisins. Ce moyen de faire la police à l'étage, qui implique au moins implicitement une plainte, est considéré aussi comme normal.

Cette règle est donc des plus modulables, le motif et le statut de ceux qui s'en servent entrant en ligne de compte.

Parmi ceux qui disent qu'ils ont balancé ou qu'ils sont prêts à le faire, les plus nombreux sont ceux qui sont emprisonnés comme auteurs d'agression sexuelle en raison du rôle de bouc émissaire qui leur est donné en prison, des menaces, injures et agressions dont il sont l'objet. Viennent ensuite les auteurs d'assassinat ou de crime. Les détenus qui se droguent en prison sont souvent considérés comme des personnes non fiables en raison de leur dépendance, ils sont également vulnérables pour cette raison et souvent considérés comme des balances.

Compte tenu de leur situation fréquente de victimes et de leur isolement, les auteurs d'agression sexuelle recherchent souvent la protection des surveillants. Pour cette raison et d'autres, comme le fait qu'ils soient souvent identifiés comme des bourgeois et qu'ils affectent rarement d'afficher une culture qui serait anti-système et anti-surveillants, ils apparaissent plus proches de ces derniers que les autres détenus. Rien d'étonnant dans ces conditions qu'ils acquièrent une réputation de « balance » et que leur délit soit associé dans le discours des autres à cette pratique, ce qui accroît d'autant leur vulnérabilité face aux autres détenus.

La « balance » a toujours existé en prison. Elle constitue un moyen d'information pour les personnels de surveillance. Bien des trafics ou des tentatives d'évasion sont ainsi connus et arrêtés par ce moyen, parfois avec l'aide des détenus auxiliaires qui circulent plus que les autres détenus dans les établissements.

L'effritement de cette règle s'accompagne, semble-t-il, du développement des dénonciations ; nous en évoquerons un peu plus loin les raisons.

Une seconde règle apparaît relativement souvent, la règle du respect, mentionnée par un détenu sur trois, comme la règle précédente. Cette règle est plus fréquemment mentionnée globalement par les détenus des deux maisons d'arrêt que dans la centrale. Mais elle est évoquée plus souvent dans la maison d'arrêt où les détenus se connaissent le plus et ont une sociabilité plus développée que dans l'autre. Elle est deux fois plus souvent mentionnée dans cette maison d'arrêt que dans la centrale.

« Il faut s'occuper de ses affaires, rester soi-même, qu'il se respecte lui-même et qu'il respecte les autres. Il y a un règlement obligatoire différent du règlement intérieur de la prison, c'est le respect, le respect de la parole donnée. Ils ne peuvent pas se loucher. Sinon c'est un problème. On y est plus obligé, au

respect, parce que on est plus contraint, sinon il y a des retombées. Ce n'est pas une obligation mais c'est une contrainte. Il y a des gars à qui je dis bonjour, que je ne calculerais pas dehors, à cause de leur délit. Ici on est obligé de composer », dit un homme incarcéré en maison d'arrêt pour nombre de hold-up.

Beaucoup de détenus se plaignent de ce que cette règle, elle aussi, se dissout, notamment les détenus qui se disent des vieux ou des anciens (à partir de 24-25 ans). Ceux-ci portent leur critique essentiellement sur les jeunes et particulièrement les jeunes de banlieue, reprenant à leur compte le discours extérieur. « Ils ne respectent plus personne, s'injurient et vous injurient continuellement, ne respectent pas leur parole, font du bruit toute la nuit, sont sans foi ni loi et ne pensent qu'à la drogue... ». Bien souvent ces détenus s'insurgeront aussi contre la façon dont ces jeunes traitent les surveillants.

« Le respect, ici, il n'y en a pas. J'ai vu des détenus s'entretuer pour des mots. Les insultes sont assez courantes. Les très jeunes ont une autre mentalité. Avant on ne balançait pas. Ici les chefs viennent directement voir les gars en cellule. Avant ils auraient passé pour des collabos », dit un détenu en centrale.

Le respect concerne aussi celui de la parole donnée. Cette règle qui faisait partie de l'ethos du vrai voyou, idéalisé ou non est peu souvent mentionnée et considérée elle aussi en perdition.

« Je viens du sud, la parole c'est comme pour un marché, c'est tenu. Ici ça ne veut rien dire ! » observe un détenu à la maison d'arrêt Nord.

La comparaison de la distribution de ces deux dernières règles – ne pas dénoncer et se respecter –, les deux règles les plus fréquemment énoncées, montre qu'il faut, pour qu'elles apparaissent, qu'existe un minimum de sociabilité. Dans la maison d'arrêt où ces deux règles sont le plus souvent rapportées, cette sociabilité est antérieure à la prison, les détenus qui connaissaient déjà en arrivant en prison un ou plusieurs détenus y étant quatre fois plus nombreux que dans l'autre maison d'arrêt.

Les règles individuellement forgées, les lignes de conduite que se fixent les personnes incarcérées, qu'elles évoquent lorsqu'on leur demande quelles sont les règles qui existent entre détenus, sont très fortement connotées par une attitude défensive, d'autoprotection et d'évitement. Elles tournent autour des thèmes suivants : montrer qu'on n'a pas peur et se défendre, ne pas se marcher sur les pieds, prendre ses distances, ne s'occuper de personne, ne pas parler à n'importe qui, faire attention à ce qu'on dit pour éviter d'être balancé, ne pas s'occuper des affaires des autres.

L'un ou l'autre de ces thèmes, ici regroupés, est mentionné un peu plus souvent que la règle selon laquelle il ne faut pas balancer, et cela deux fois plus fréquemment dans la centrale que dans l'une et l'autre des deux maisons d'arrêt, où leur fréquence est similaire.

« Il faut vivre pour soi-même, ne pas s'occuper des autres, devenir égocentrique, ne jamais mettre devant les autres ce qui est important pour soi. Tout le privé ne doit pas sortir, sinon on est vulnérable parce que les autres peuvent s'en emparer, dévoiler des choses mal vues par le groupe, parce qu'en maison d'arrêt, il faut paraître fort. Par exemple quand on demande une libération conditionnelle, on y croit. Et on a un refus. Il ne faut pas de plaintes mais des injures, des récriminations. Sa femme le quitte ? C'est une salope. Il ne faut pas montrer qu'on souffre. On nous a trop retiré. C'est un mécanisme de défense. L'enfer, c'est les autres. » dit un homme d'une cinquantaine d'années qui a passé plus de douze années en prison y compris en centrale et qui est en prison pour des vols à main armée à la maison d'arrêt Sud.

« En prison il ne faut pas se mélanger. Il n'y a plus d'aide. Je ne suis pas loin de m'enfermer complètement. Si on est cinq ou six, il y en aura toujours un qui se chamaillera et c'est les disputes, les bagarres. Et puis on ne sait pas, on peut tomber sur des tordus », dit un détenu en centrale.

« Il ne faut pas s'occuper des autres, ne rien demander, ne rien vouloir. Il faut être dur. Il n'y a pas de faible en prison. Les problèmes viennent, mais il faut tout de suite montrer qu'on n'a pas peur et qu'on ne va pas se laisser faire. D'abord il ne faut pas chercher les problèmes. Et si ça vient les régler tout de suite. Si on laisse aller des petits trucs, ça peut prendre des proportions ! Chacun sa mouise, chacun pour soi. J'ai déjà essayé de faire autrement ; ça va quinze jours, après ça ne va pas. Le problème c'est qu'il faut partager son malheur, sa condition », dit un autre détenu de la centrale.

« Pour être tranquille vous laissez tomber tout le monde. Il faut être pour soi, aller droit devant soi, sinon c'est bagarres et coups de couteau. La raison c'est si vous parlez trop. C'est la loi de la prison, moins vous parlez, mieux c'est. Vous pouvez discuter de n'importe quoi. Ce n'est pas méchant. Ils le tournent, le racontent et c'est méchant. Après vous avez la moitié de la détention sur le dos. Il y a des chercheurs de merde. Il ne faut jamais parler de l'extérieur, de la famille. Entre détenus il faut être francs et corrects, ne pas raconter des trucs sur les autres, des conneries. C'est comme dehors, mais c'est plus strict en prison. La bagarre part plus vite. Je laisse tout le monde à l'écart. Chacun sa merde en prison. Les autres me respectent, moi aussi », affirme encore un détenu de la centrale.

« Les règles, je ne sais pas. La balance c'est pas bon. Il ne faut jamais balancer. Si on t'insulte, tu réponds par une insulte. Les insultes c'est la première chose que tu apprends en français. Si quelqu'un

cherche une embrouille tu dis stop, tu me cherches pas, tu parles à tes copains, s'il monte le ton, tu te laisses pas faire, tu lui donnes une claque dans la gueule », dit un jeune homme de vingt-quatre ans, incarcéré à la maison d'arrêt Sud depuis un an.

Nous verrons dans le prochain chapitre que ces lignes de conduite individuelle qui tiennent lieu de règles collectives sont indissociables d'une représentation très négative des détenus. Ceux-ci s'approprient et intègrent la vision négative et dangereuse des criminels en tant que groupe abstrait, réduits à leur seule délinquance, vision qui soutient l'existence de la prison. De cette identité négative ils cherchent par de multiples moyens à se démarquer, le principal de ces moyens étant l'évitement.

Sur cette volonté de se démarquer d'une identité négative, notre constat rejoint celui de M. I. Cunha dans la prison portugaise. La manière dont les détenus hiérarchisent les délits obéit au même effort.

Les différentes réponses à la question des règles en prison entre détenus montrent que ces règles sont très faibles d'une part, qu'elles sont labiles, variables et adaptables d'autre part. S'il est présomptueux de vouloir généraliser à partir de l'étude de trois prisons, du moins peut-on se risquer à quelques commentaires.

Un certain nombre de détenus regrettent l'époque où existait un code d'honneur. Nous avons rencontré quelques détenus qui s'y réfèrent. On peut se demander s'il s'agit d'un mythe destiné à revaloriser une image de soi individuelle ou collective ou si ce constat témoigne d'une évolution historique. Quelques professionnels, médecins, enseignants ou surveillants qui travaillent depuis plus de vingt ans en prison mentionnent l'existence d'un tel code d'honneur qui aurait existé à l'époque où ils débutaient leur carrière. Quelle que soit l'importance qu'a pu revêtir ce code d'honneur, il est certain que beaucoup de choses ont changé dans les prisons dans les deux dernières décennies, dans des directions qui d'ailleurs ne convergent pas toujours.

On évoquera parmi ces changements l'évolution de la composition de la population pénale, des prisons de plus en plus sécuritaires qui ont réduit toujours davantage les possibilités de rencontre entre détenus, des tribunaux beaucoup plus sévères, l'introduction du droit et de nombreuses médiations en prison, la perte d'un quasi-monopole pénitentiaire quant aux diverses activités qui se déploient en prison, le recul du travail pénal qui condamne nombre de détenus à un plus grand isolement social, une libéralisation de certains aspects du régime carcéral comme l'extension des biens cantinés et cantinables, c'est-à-dire l'entrée de l'argent en prison, l'entrée de la drogue et l'importance actuelle de sa circulation dans les établissements, des personnels de surveillance plus formés et dont le recrutement social n'a cessé de se distancier du recrutement social des détenus.

Deux types de délits ont bouleversé et redistribué la composition de la population pénale : l'entrée massive des délinquants condamnés pour des infractions à la législation sur les stupéfiants, actuellement les plus nombreux et, plus récemment et très rapidement, l'entrée des auteurs d'infraction sexuelle, plus nombreux encore en centrale compte tenu de la longueur de leurs peines.

Si, comme le montre M. I. Cunha, il existe un rapport étroit entre les identités et les relations sociales, le nombre important de détenus drogués, considérés souvent comme des « lavettes cachetonnées » et des auteurs d'agression sexuelle, objet de réprobation, contribue à rompre une identité collective unifiée autour du braqueur pris comme modèle idéalisé, notamment pour les voleurs qui constituaient il n'y a pas si longtemps les délinquants les plus nombreux en prison. Elle contribue également à atomiser les relations et, par contrecoup, à réduire la possibilité de définir entre eux des règles communes.

L'importance de l'argent et de la drogue qui entrent et circulent en prison introduisent des hiérarchies nouvelles et réduisent d'autant les solidarités antérieures, d'autant plus que le travail pénal est rare et les listes d'attente de plus en plus longues. L'indigent en prison souffre beaucoup de sa pauvreté, qui contribue à son isolement. « Quand on n'a pas d'argent on n'est rien en prison », disent certains. Se vanter d'avoir connu la grande vie à l'extérieur va de pair avec le fait d'avoir de l'argent en prison.

« Dans l'état despotique où il n'y a ni honneur ni vertu, on ne peut être déterminé à agir que par l'espérance des commodités de la vie », écrit Montesquieu. La « libéralisation » au niveau de la circulation de l'argent ne fait qu'exaspérer cette espérance des commodités, tandis qu'au delà règne un ennui considérable, rien ne déterminant ni ne permettant aux personnes d'agir. N'ayant rien en commun, les détenus ne peuvent plus être concernés que par ce qu'ils ont en propre.

Une autre raison de l'effritement des règles tient à l'introduction de la médiation du droit avec la possibilité de porter plainte. Cette possibilité contribue à rendre moins contraignante la règle selon laquelle il ne faut pas balancer lorsqu'on est victime.

L'accroissement du nombre de détenus plus vulnérables est également concomitant d'un souci plus grand pour la sécurité et la protection des détenus de la part des personnels de surveillance et de l'administration, d'un interventionnisme plus marqué dans les relations entre ces derniers. Cela s'inscrit dans un contexte social où la notion de victime et de victimisation d'un côté, la médicalisation de la prison



et de la justice de l'autre, et la culture qu'elles introduisent, heurtent de front l'ethos réactif et de résistance, l'image de l'homme fort qui structuraient le système de valeurs et de relations sociales traditionnel des détenus. Cette évolution appelle une certaine coopération avec l'institution et s'oppose à un ethos défensif, défini en opposition avec le « système ». L'affaiblissement de l'ethos de résistance contribue à accroître l'atomisation, l'isolement, la méfiance et le repli sur soi. Il contribue également à un plus grand fractionnement des groupes de détenus. En bref une volonté de civilisation de la prison, la volonté partout affichée d'introduire du droit et des droits de l'homme en prison ont pour conséquence d'affaiblir les règles informelles qui régissaient les relations entre détenus, pour laisser place à une plus grande anomie. Pourtant la structure défensive fondamentale de la prison, étayée par une vision de la population pénale comme dangereuse, non seulement ne change pas mais se renforce.

Dans ce contexte, la pression des règles existant entre détenus se délite. On ne saurait le regretter compte tenu de sa brutalité et des violences qui caractérisent les prisons où le code des détenus est fort, par exemple dans certaines prisons des États-Unis où le niveau des violences en prison se situe à une échelle qu'ignorent les pays européens. Il suffit pour se convaincre de la différence qui existe entre une société carcérale forte et l'anomie qui règne ailleurs entre les détenus, de lire la littérature récente qui porte sur les prisons des pays de l'Est où la culture des détenus est particulièrement brutale mais ne souffre pas qu'on s'y dérobe (cf. Platek ci-dessus cité et l'étude de K. Kauffman (1988) par exemple pour les États-Unis.)

Il est probable également que la moindre solidarité existant entre les détenus – qu'elle ait été forcée ou non est une autre question – soit renforcée par des régimes de vie à l'intérieur de la prison forts différents. Certains sont occupés du matin au soir dans différentes activités tandis que d'autres sont dans l'oisiveté et l'isolement complets.

Cette évolution peut avoir pour effet de faire reculer un certain type de violences, par exemple celles qui sont motivées par la sanction des balances. Si tout le monde balance et fait attention à ce qu'il dit dans la crainte que cela soit répété et d'être mouchardé, on ne sait plus qui sanctionner. Mais elle peut aussi avoir pour effet d'accroître les violences sans motif réel, issues de la conjugaison de phénomènes qui augmentent comme la méfiance, le repli sur soi, l'instabilité émotionnelle, la peur, la tension, l'anomie et une vision paranoïaque des relations, associés à une plus grande désocialisation.

### III. Labilité sociale

Faute de quelque chose en commun entre les détenus, et entre les surveillants et les détenus, qui structurerait les relations, leur donnerait une certaine stabilité, les formes de la sociabilité en prison sont caractérisées par l'instabilité, la labilité. Elles sont largement informes et à ce titre imprévisibles.

Cela se manifeste de plusieurs manières.

Il y a les changements constants de « climat ». Une matinée peut apparaître des plus calmes, les surveillants accomplissent leur travail sans heurt, on voit passer les infirmières qui discutent avec un surveillant puis avec des détenus, les détenus se croisent dans les lieux de passage en se serrant la main, les chefs font le tour des ailes pour transmettre des messages à quelques détenus et s'assurer qu'il n'y a pas de problème particulier, un surveillant plaisante sur le seuil d'une porte de cellule avec le détenu qu'il doit boucler. Dès le début d'après-midi le climat est tendu, les détenus nerveux. L'un d'entre eux tape très violemment dans sa porte, en début d'après-midi. Un surveillant va voir ce qui se passe et réussit à le calmer. Puis un gradé rabroue deux détenus en criant et les fait remonter en cellule parce qu'ils ont réussi à descendre pour le médical alors qu'ils n'avaient pas été appelés. Il demande au surveillant qui doit faire appeler les détenus pourquoi ils sont là, puis lui donne l'ordre assez sèchement de boucler en salle d'attente deux autres détenus qui attendent devant la porte du service médical, puis il chasse un autre détenu qui traîne, alors qu'il n'a pas à traîner, vers les escaliers en lui disant de remonter. Il redescendra dix minutes plus tard parce qu'il avait été effectivement appelé. Les deux détenus qui restent présents devant la porte du médical en attendant leur tour agonisent d'injures le gradé, à mi-voix, pour qu'il n'entende pas, tandis que le surveillant s'emporte contre le collègue qui a donné l'autorisation aux deux détenus de descendre au médical : « Il est incapable de dire non et après c'est moi qui écope des problèmes. » Un peu plus, tard un autre détenu se met à frapper encore plus violemment dans sa porte que le premier, pendant une durée qui paraît interminable. Le bruit résonne d'un bout à l'autre du bâtiment qui regroupe les six cents détenus. Plusieurs surveillants accompagnés d'un gradé montent. Le détenu très en colère vient de casser sa chaise contre la porte, il s'exprime en criant et en injuriant les présents et pousse un des surveillants. Le gradé lui répond énergiquement, puis le ton baisse. Le détenu

récolte un rapport d'incident. Quelques instants plus tard, l'alarme sonne. Les détenus sont bouclés rapidement tandis que les professionnels habitués aux alarmes sortent de la détention. Il s'agissait d'une fausse alerte. Les esprits sont éternés, les surveillants à bout, les détenus à cran. La distribution du repas du soir s'effectue sans difficulté particulière, mais avec peu d'échanges de parole. La journée a été exténuante pour toute la détention. Dans les détentions anciennes à l'architecture en nef, le moindre incident est entendu de tous les présents dans la détention, chacun le vit et y participe malgré lui, ce qui démultiplie le stress et l'éternement par rapport à ce qui arrive dans les prisons aux étages pleins.

Cette instabilité est permanente. Il peut n'y avoir aucun incident quelques jours de suite et le jour suivant, comme on a pu le voir, trois bagarres en promenade et deux tentatives de suicide. « On ne sait jamais comment va se dérouler la journée », disent très souvent les surveillants. Certains jours, la prison apparaît peu différente d'une école, d'autres jours elle apparaît comme un lieu en permanence au bord de l'explosion, de la rupture. La violence se déclenche avec une rapidité fulgurante, remarque un détenu, « tout va toujours très vite », disent souvent les surveillants.

Ce lieu organisé pour prévenir et maîtriser l'événement est marqué par l'imprévisibilité permanente.

À côté de cette instabilité au niveau de la collectivité ou plus précisément de l'ensemble, il y a l'instabilité individuelle. Les humeurs des uns et des autres prennent une place considérable dans le discours des détenus comme dans celui des surveillants pour qualifier les attitudes des détenus surtout, et celles des surveillants dans une moindre mesure. Faute d'activité et d'échanges, les personnes incarcérées voient leur vie quotidienne envahie par la subjectivité, par les émotions et par l'imagination. Les changements d'humeur varient d'un jour à l'autre, d'un moment à l'autre dans la même journée. L'excitation, la dépression, le stress, l'espoir, le désespoir, l'apathie, l'abattement, la colère s'emparent des esprits, s'y succèdent et s'y combattent. Chaque détail qui vient troubler l'ordre routinier des choses a des résonances mentales et émotives démultipliées compte tenu du fait que d'une part il y a très peu de moyens pour « évacuer » ce trop-plein d'énergie mentale et psychique et que d'autre part on a un temps que rien ne vient rompre pour « ruminer », « penser », « gamberger », même si la plupart des détenus disent que c'est précisément la chose à ne pas faire, parce que trop dangereuse pour soi et pour les autres.

« Je faisais des pompes en cellule tous les jours, j'en fais plus. Je déprime. On est bien pendant une heure, puis on est mal pendant trois heures. Il y a des hauts et des bas, on a envie de faire des choses, puis ça ne va pas. On vit un changement perpétuel de comportement. C'est une torture », dit un jeune détenu en maison d'arrêt.

Nous verrons que ces changements d'humeur et la mauvaise humeur peuvent suffire à déclencher des violences contre les surveillants et entre détenus.

Le manque de structuration des relations par la présence d'objet, de but commun conduit à une personnalisation extrême des relations sociales.

Cette personnalisation des relations concourt à accentuer la labilité du système social d'une prison, que la rotation des détenus, le « turnover » des personnels et la mobilité dans les carrières contribuent encore à accroître. Par exemple au cours de nos différentes recherches, on a vu dans plusieurs établissements l'ensemble de la hiérarchie quitter la prison en quelques mois. Avec leur départ c'est toute une politique qui peut changer. Actuellement une politique de recrutement importante en même temps que des départs à la retraite massifs rompt largement la transmission des traditions et des savoir-faire des surveillants. Ces changements ont d'autres implications que celles qui, similaires, peuvent affecter une entreprise de production. En prison ils concernent l'ensemble des aspects de la vie des individus enfermés.

La personnalisation des relations dans la mesure où en prison il n'y a à voir que des relations, aussi limitées et particulières soient-elles, revêt une dimension primordiale. Les manières de faire des surveillants, bien qu'on assiste à leur professionnalisation, du moins pour ceux d'entre eux qui ont connu une formation plus longue – actuellement écourtée – ne se dissocient pas de leur personne, de leur être. Lors des changements de service, la première préoccupation des détenus est de savoir qui est le surveillant de service. Selon qu'il s'agit de l'un ou l'autre la journée sera stressante ou non, on pourra ou non faire passer par lui des produits aux détenus des cellules voisines, espérer ou non obtenir une douche supplémentaire, pouvoir demander ou non un service, voir régler ou non un problème qui traîne depuis des semaines, etc. Le climat de l'aile de l'étage varie avec le surveillant en service. Il peut varier également en fonction des chefs et des gradés présents. Les surveillants disent qu'ils doivent constamment s'adapter aux détenus qu'ils ont en face d'eux, et les connaître pour savoir comment se comporter avec chacun, ils disent aussi qu'ils doivent également s'adapter à chaque chef, à chaque directeur, et que leur métier est un métier où il faut s'adapter tout le temps à chacun de leur interlocuteur. Les détenus disent de façon réciproque qu'ils doivent s'adapter et connaître chacun des surveillants auxquels ils ont affaire, pour savoir à qui ils peuvent ou non demander ceci ou cela, sur quel chef ils peuvent compter pour voir régler tel ou tel problème.

Nous avons évoqué ci-dessus la multiplicité des mondes sociaux que construit la prison par le cloisonnement spatial et temporel, un cloisonnement par type d'activité ou absence d'activité, et la diversité des manières d'envisager la détention du côté des détenus. À cette multiplicité correspondent des mondes sociaux très variables, qui changent au gré de la nature des groupes qui se forment. Cette variabilité est d'autant plus importante que les règles informelles entre détenus tacites ou non, sont, on le verra plus bas, marquées par la labilité. Par exemple une aile – ou un étage – peut être dominée par un caïd qui fait discrètement sa loi jusqu'au jour où son équipe sera cassée par les surveillants qui, à partir de leurs observations ou parfois – rarement – de plaintes de détenus finissent par s'en apercevoir. Ailleurs ce sera un « ancien » qui essaiera de mettre les jeunes « sur le droit chemin », les empêchera de se battre et favorisera la bonne entente. Plusieurs détenus interrogés, hébergés au même étage de la maison d'arrêt Nord nous dirons que « ça se passe super bien à leur étage. Tout le monde s'entend, il y a beaucoup d'entraide, quand un détenu ne va pas bien on lui remonte le moral, on se fait mutuellement à manger de cellule en cellule... »

Ailleurs chacun sera dans son coin, s'évitera. Dans un autre lieu, il y aura des petits groupes... Il semble bien, du moins dans les trois établissements étudiés, que les détenus qui vont au scolaire, se retrouvent dans les mêmes cours de promenade et ont aussi les mêmes heures de sport aient de meilleures relations. Celles-ci sont structurées par la présence de tiers, les enseignants, et par la présence d'un objet, commun, l'acquisition d'un savoir. La différence avec ceux qui sont inoccupés tient au fait qu'il y a quelque chose entre eux, qui les sépare et les rassemble. Les détenus qui vont au scolaire évoquent l'entraide pour les devoirs, et, dans les cours de promenade, les discussions sur autre chose que « les cancons de barbelés », les meilleurs coups effectués, la grande vie menée avec l'argent facile. Il y a également moins de bagarres entre détenus. Cela est une observation suffisamment constante pour que l'administration affecte, aux étages où ces détenus sont regroupés, les stagiaires et les jeunes surveillants. Ces étages ont la réputation d'être des étages calmes. « Quand on est affecté à l'étage des scolaires, c'est le bonheur », dira un surveillant.

Les différents points traités dans ce chapitre nous montrent que la structure des relations sociales en prison ne correspond en rien à l'image rigide qu'on pourrait en avoir. Ses règles internes, qu'il s'agisse des règles appliquées par les personnels de surveillance ou des règles que bricolent les détenus, sont marquées par la labilité. Elles varient selon le statut, les individus et les contextes où elles s'exercent. Il en est de même des relations sociales qui varient au hasard des regroupements.

## Chapitre 2

### Les fantômes de la pensée

« Croire, c'est croire que les autres croient. »

Michel de Certeau

C. Castoriadis (1996) renvoie ce qu'il appelle la crise actuelle du processus identificatoire à une crise des significations imaginaires sociales. Toute société, écrit-il, crée son propre monde, en créant précisément les significations qui lui sont spécifiques. Le rôle de ces significations imaginaires est triple. Ce sont elles qui structurent les représentations du monde en général sans lesquelles il ne peut y avoir d'être humain. Deuxièmement, elles désignent les finalités de l'action, elles imposent ce qui est à faire et à ne pas faire, ce qui est bon à faire et ce qui n'est pas bon à faire. Et troisièmement, point sans doute le plus difficile à cerner, elles établissent les types d'affects caractéristiques d'une société. Parmi les significations instituées par chaque société, la plus importante est sans doute celle qui la concerne elle-même. Toutes les sociétés que nous avons connues ont eu une représentation de soi comme quelque chose : nous sommes le peuple élu, nous sommes les Grecs opposés aux Barbares... À cette représentation est indissociablement lié un « se vouloir comme société et comme cette société-là » et un « s'aimer comme société et comme cette société-là », c'est-à-dire un investissement à la fois de la collectivité concrète et des lois qui font que cette collectivité est ce qu'elle est. Il y a là, au niveau social, dans la représentation ou dans le discours que la société tient sur elle-même un correspondant externe, social, d'une identification finale de chaque individu qui est toujours aussi une identification à un nous, nous autres, à une collectivité impérissable.

Pour cet auteur, la crise du processus identificatoire résulte de ce que, aujourd'hui, ce sens n'est socialement nulle part.

Cette crise du processus identificatoire, que d'autres appellent crise des valeurs, est concomitante d'une place de plus en plus large accordée à la sécurité (dans son versant répressif) et aux valeurs que celle-ci porte indubitablement avec elle, comme le droit des victimes et la reconnaissance sociale de leur situation. Mais, loin de définir un vouloir commun dans cette société-là, projeté dans un avenir commun, cette notion vient combler la vacance des représentations de la société pour elle-même en instaurant une division dans le social, le nous commun. À ce titre, l'imaginaire du crime et l'imaginaire de la prison, une des créations imaginaires que produit la société, n'a jamais été aussi présent. Il ne cesse de creuser un fossé entre les ennemis de l'intérieur et les autres, et d'occuper une place croissante dans l'ensemble des imaginaires sociaux.

Dans ce chapitre, nous voulons montrer que cet imaginaire couplé du crime et de la prison connote et envahit l'ensemble des relations sociales qui ont lieu en prison. On pourrait dire que la prison représente un laboratoire d'analyse, une hypothèse d'école quant à la compréhension de ce que signifie la crise du processus identificatoire quand il est associé à une vision essentiellement sécuritaire d'un monde social.

On ne peut parler de violence à propos de la prison sans évoquer la violence fantasmatique qui la traverse et les peurs qui lui sont associées. Cette violence imaginaire joue en effet un rôle considérable, sinon décisif, dans les violences carcérales réelles.

L'imaginaire du crime et de la prison est un imaginaire social fondé sur un affect puissant, la peur. Celui-ci fonde les représentations de la prison et permet d'assurer sa fonction de dissuasion

L'ensemble des émotions, les représentations qui leur sont associées et les conduites que l'on doit adopter face à leur présence sont, comme le montre C. Lutz (1988), des constructions sociales, objet d'un long apprentissage. Il en est ainsi de la peur. Comme l'écrivait déjà C. Blondel (1934), « l'étalon de la peur normale nous est imposé par notre groupe. Selon des circonstances socialement déterminées, les peurs nous sont imposées, recommandées, permises, tolérées ou défendues. C'est le conformisme affectif qui fait que certaines peurs naissent et se développent suivant la pression d'impératifs collectifs. Il n'y a sans doute rien dans la peur qui ne soit de quelque façon réglé par les convenances sociales. »

La peur de la prison et l'imaginaire social de violence qui lui est lié est un exemple typique de construction sociale et politique. Loin d'être irrationnelle, tout comme la violence, elle procède d'un ensemble de choix conscients, elle a sa propre rationalité. La peur de la prison correspond à l'une de ses fonctions sociales, la dissuasion. Et c'est bien au nom de la peur qu'elle est censée provoquer, afin d'être dissuasive, que certaines critiques lui sont portées. C'est par exemple le discours récurrent sur la prison quatre étoiles, ou sur les droits de l'homme en prison, même si l'argument de la dissuasion n'ose pas toujours s'afficher comme tel, ne serait-ce que parce qu'il est le masque d'autres sentiments, comme le désir de vengeance, ou de châtement. C'est aussi en ces termes qu'est encore justifiée aujourd'hui la règle de sévérité qui y a toujours lieu, alors même que des tentatives, souvent avortées, s'emploient à l'assouplir, comme le montre l'exemple du projet de loi pénitentiaire au cours de l'année 2001. Il a été question d'introduire, par exemple, le droit du travail en prison ainsi que le RMI. Le premier a disparu au fil des débats tandis que le RMI était divisé par deux dans son montant, avant que le projet de loi lui-même disparaisse, emporté dans la tourmente que suscitait la montée en force du discours sécuritaire et des peurs auxquelles il faisait appel pour emporter l'adhésion.

Les écrits de J. Bentham, en particulier, illustrent ce travail de construction sociale. La peur est d'autant plus forte qu'elle est selon cet auteur étayée par un imaginaire riche. Il décline cet imaginaire en différentes pages saisissantes dans plusieurs de ses écrits :

Il accorde ainsi une grande importance à l'extérieur des prisons : « Le seul aspect de ce séjour de pénitence frappe l'imagination et réveille une terreur salutaire. Les édifices adaptés à cet usage doivent avoir un caractère particulier qui donne d'abord l'idée de clôture, de la contrainte qui ôte tout espoir d'évasion, qui dise : voici la demeure du crime. La prison perpétuelle sera peinte en noir, on y ajoutera divers emblèmes du crime. Un tigre, un serpent, une fouine représentant les instincts malfaisants seraient certainement une décoration convenable. On croirait voir le séjour effrayant de la mort. » (cité par M. Perrot – Bentham, théorie des peines et des récompenses, t. I., p. 148.)

Évoquant ailleurs la chapelle qui figure dans le principe panoptique, il y prévoit la présence du public. Il répond alors à une objection qui lui a été faite : en exposant les prisonniers au regard de tout le monde, on les endurcirait à la honte, et l'on nuirait ainsi au but de la réformation morale. Rien n'est plus facile que de leur donner un masque, répond-il. « Le crime abstrait sera exposé à la honte, tandis que le criminel sera épargné. Par rapport aux prisonniers l'humiliation n'aura plus sa pointe déchirante, par rapport aux spectateurs l'impression d'un tel spectacle sera plutôt fortifiée qu'affaiblie. Une scène de cette nature, sans

lui donner des couleurs trop noires, est telle en elle-même qu'elle frapperait l'imagination, et qu'elle servirait puissamment au grand objet de l'exemple. Ce serait un théâtre moral dont les représentations imprimeraient la terreur du crime. »

Il poursuit : « Il est bien singulier que la plus horrible des institutions présente à cet égard un exemple excellent. L'Inquisition avec ses processions solennelles, ses habits emblématiques, ses décorations effrayantes, avait trouvé le vrai secret d'ébranler l'imagination et de parler à l'âme. Dans un bon comité de lois pénales, le personnage le plus essentiel est celui qui est chargé de combiner l'effet théâtral. » (Bentham, 1977, p. 14)

Il en est de même de l'Inspection, aujourd'hui nous dirions la surveillance : « Voilà le principe unique, et pour établir l'ordre et pour le conserver ; mais d'un genre nouveau, qui frappe l'imagination plus que les sens [...] Être incessamment sous les yeux d'un inspecteur c'est perdre la puissance de faire mal, et presque la pensée de le vouloir [...] Un des grands avantages collatéraux de ce plan, c'est de mettre les sous-inspecteurs, les subalternes de tout genre sous la même inspection que les prisonniers : Il ne peut rien se passer entre eux qui ne soit vu par l'inspecteur en chef. » (*Ibid.*, p.7-8.)

La règle de sévérité participe de l'effroi que doit susciter la prison. Il s'agit là « d'une règle essentielle : un emprisonnement qui offrirait à des coupables une situation meilleure que leur condition ordinaire dans l'état d'innocence serait une tentation pour des hommes faibles et malheureux, ou du moins elle n'aurait pas ce caractère de peine qui doit effrayer celui qui est tenté de commettre un crime ».

Rien là pourtant qui s'oppose à l'idée de punir scientifiquement, qui s'oppose en outre à un certain humanisme. J. Bentham est opposé à la peine de mort qui affaiblit la richesse, la puissance d'une nation, laquelle repose sur le nombre des hommes ; il est également contre la déportation, et contre la solitude, dont il faut user modérément, qui produit sinon des *fantômes*. La prison est axée sur la rédemption, sur le travail, le plus à même à conduire à cette rédemption ; des règles de douceur sont présentes. Le travail forcé ne doit pas être accompagné de souffrances corporelles, préjudiciables ou dangereuses à la santé ou à la vie du prisonnier (*ibid.*, p. 20).

L'influence de Bentham a sans doute été indirecte, comme le note Michelle Perrot, du moins la lecture de Bentham a des résonances familières avec la prison et son imaginaire actuels.

Sont toujours présents l'importance accordée à la théâtralité du procès ainsi que les différents éléments qui construisent aujourd'hui l'imaginaire de la prison :

L'imaginaire du crime et l'imaginaire de la prison sont la face et le revers de la même monnaie et se renforcent mutuellement. La fonction de dissuasion repose moins sur les conditions matérielles, le sort fait au corps et aux sens que sur l'imaginaire de la peur. La règle de sévérité participe encore à cette fonction imaginaire de dissuasion.

Par ailleurs cet imaginaire est d'autant plus efficace que le crime a une représentation abstraite. C'est le cas aujourd'hui en prison notamment lorsque les surveillants et les détenus ne doivent pas savoir quels délits ont commis les détenus. Cette efficacité tient au fait que la pensée abstraite, comme l'écrit Hegel, consiste à ne voir dans l'assassin rien d'autre que cette qualité abstraite, qu'il est un assassin, et à détruire en lui à l'aide de cette simple qualité tout le reste de son humanité.

L'ordre est maintenu par une surveillance, prévue par le code de procédure pénale, constante et généralisée, dont nous verrons qu'elle peut produire des représentations persécutives. Enfin cet imaginaire puise ses sources loin dans l'histoire et son imaginaire social, notamment dans l'Inquisition.

On notera que le port de la cagoule destiné à renforcer l'imaginaire de la peur, par le double effet de ses résonances historiques et de ses effets d'abstraction a existé. Des photographies exposées dans un lieu de passage d'un établissement en rappellent l'effet impressionnant aux centaines de détenus et de personnels qui tous les jours l'arpentent, lors de leurs déplacements.

Aujourd'hui les cagoules sont mises de nouveau à l'honneur, cette fois du côté des surveillants, pour les équipes régionales d'intervention et de sécurité. On peut imaginer les effets de peur qu'elles peuvent provoquer du côté des détenus, et la vision des surveillants qui peut en résulter.

## I. Imaginaire et violence

La violence de l'imaginaire du crime et de la prison a plusieurs faces. Elle concerne d'abord l'image de soi, puis l'image de l'institution, celle des détenus et celle des personnels.

La violence de l'imaginaire du crime et de la prison, c'est d'abord une attaque massive de l'image de soi, sans doute ce dont il est le plus difficile de parler et qui appelle, tant que celle-ci n'est pas socialement reprise, notamment dans le cadre d'un travail psychothérapeutique intensif, la construction d'un système



de défense psychique lui aussi massif. C'est l'image publique du crime renvoyée par la société, les médias, les experts, la justice à celui qui en est l'auteur, que redouble ensuite l'image de flétrissure qui stigmatise celui qui est en prison.

Certains pénalistes, dans une perspective rétributive, prônent un processus de réintégration dans la société, dont le levier principal serait la honte. Des rituels publics de la honte associant victimes et auteurs seraient un moyen, en suscitant celle-ci chez l'infracteur, de l'amener à faire amende honorable tout en lui permettant ensuite de sortir de cette honte (cf. J. Braithwaite, 1989 notamment) : « Puisque la honte ne naît que si l'offenseur a un entourage dont les opinions comptent pour lui, par conséquent des relations sociales fortes sont la condition de l'apparition de la honte, et par conséquent de la réintégration dans la société et de la réduction de la récidive », écrit cet auteur. C'est se leurrer de penser que la honte ne surgit que dans le cadre étroit des relations sociales les plus proches. Les propos recueillis auprès des détenus nous montrent qu'elle peut être massive, hanter certains pendant des décennies. En outre la honte est bien plus dangereuse et destructrice que la culpabilité quant à l'image de soi, comme le montrent différents auteurs (cf. notamment S. Tisseron, 1992).

La violence de l'imaginaire, c'est, entre autres, la violence de l'image de soi renvoyée par les médias.

Dans son ouvrage *Le mana quotidien*, G. Auclair (1970), traite de la constante promotion du fait divers dans les médias, qui d'ailleurs n'a fait que croître depuis lors. Il analyse la façon dont sa présentation fait appel à ce qu'il nomme la pensée naturelle, s'attelle à travailler les résonances affectives et la logique de l'émotion, puise ses images dans les représentations les plus archaïques, s'appuie notamment sur toutes les formes de représentations monstrueuses et leur bestiaire.

Nombreux sont les détenus qui ont évoqué spontanément cette salissure de l'image d'eux-mêmes, alors que nous n'avions pas prévu de question spécifique sur la question. Elle est évoquée surtout en maison d'arrêt, lorsque les personnes détenues ne sont pas loin de leur arrestation ou de leur procès. Mais le traumatisme est si fort qu'il poursuit certains, du moins ceux qui l'ont évoqué, en centrale, qui ne parviennent pas à en sortir ni par conséquent à se reconstruire. Et comment retrouver une confiance en soi, condition de la confiance en autrui lorsqu'au bout de dix ans de prison on se présente à autrui comme un monstre, que retentissent encore en soi comme si c'était hier les images et les mots constitutifs de leur monstruosité. « Madame, je suis un monstre », nous dit un détenu en guise de présentation de lui-même, dont le regard semble enfermé dans sa tragédie intérieure, tandis qu'un autre nous emmène dans sa

cellule pour nous montrer, sur un papier jauni et déchiré par les années, les conclusions d'un expert psychiatre sur son identité réduite à un ensemble de catégories psychiatriques.

« La justice vous forme un personnage, avec les psychiatres, les experts, les médias. Quand j'ai relu les articles, les expertises, les déclarations, c'est terrible tout ça à relire. Ceux qui ne vous aiment pas vous enfoncent. Et les médias se servent de ces gens-là, ils font leur image, votre personnalité d'après ces témoignages. C'est pour ça que beaucoup se suicident en prison. C'est mortel ces témoignages. Les journalistes, les médias font leur business, je suis contre qu'on montre les prisons. Passer par ces experts, ces médias, tout ça, ça tue. C'est la justice qui fait de vous une merde. Après il faut vous reconstruire. Il y a quelque chose d'irrationnel ; on vous enfonce pour qu'après vous vous reconstruisiez. C'est irrationnel, à quoi ça sert ? C'est terrible ! On m'a tout pris. La justice m'a pris ma famille, a saccagé ma maison, on m'a pris mes photos, mes diplômes, on a brûlé mes photos d'enfant. Je n'existe plus pour la justice quand je sors. Si je n'existe plus, comment revivre à l'extérieur ? On me dit à l'intérieur vous êtes mort, mais on vous garde quand même en vie, on vous donne à manger. Vous restez en vie et il faudrait encore que je remercie ces gens là », nous dit un homme incarcéré depuis huit ans en centrale pour assassinat.

« Je vis la prison comme un calvaire, je ne vous en parlerai pas aujourd'hui », nous dit une personne de 44 ans emprisonnée pour la première fois et qui résiste à l'envie de se tuer pour ne pas ajouter un fardeau supplémentaire sur les épaules de sa femme et de ses enfants. Il veut intenter un procès contre TF 1 pour l'image que cette chaîne a donnée de lui. Au cours de l'entretien, il évoquera surtout l'humiliation que représente cette image et la nouvelle représentation qu'il a de lui-même, tout en ajoutant qu'il ne veut pas en parler : parler d'avantage ce serait mettre à mal ses moyens de résistance, ses stratégies de survie.

« Je suis détenu. Il n'y a pas plus bas dans la société, au niveau de la bassesse, au niveau social. Et je ne suis pas dans la période où la société oublie ; elle ne fait que commencer à s'en occuper. Je suis au plus profond de mon désarroi. Pour l'instant je ne suis qu'un numéro d'écrou. Et se faire appeler T..., pas Monsieur, comme si je n'étais plus rien. J'ai commencé à travailler à 17 ans, je n'ai pris que six semaines de vacances dans ma vie jusqu'à aujourd'hui, j'ai toujours travaillé, payé ce que je devais. À 44 ans, j'ai commis une faute grave, mais ne plus être appelé Monsieur c'est humiliant. Si je fais un procès à TF 1 et que je le gagne, je donnerai l'argent aux restos du cœur. Je ne veux pas choquer mes enfants par une image de leur père menotté, entre deux gendarmes, c'est traumatisant. Je ne veux pas non plus qu'ils

viennent à la prison, je ne veux pas salir mes enfants par la vue de la prison, je ne veux pas qu'ils voient ça.

Il faut être fort pour affronter le regard des autres, celui de ses enfants, celui des autres. J'ai honte devant les autres. J'ai honte de la perception qu'ont les autres détenus de moi. Pourtant ils s'en foutent. L'image qu'ils ont de moi n'est pas belle, pourtant ils sont détenus. On ne se voit que comme détenus. Moi je ne les vois pas. Je ne cherche pas à les jauger. C'est la perception des autres qui me gêne. Je suis très amoindri de savoir mon image traînée à la TV. J'en ai eu une crise cardiaque peu de jours après mon arrivée en prison. Ils ne se rendent pas compte. On a un potentiel d'endurance au-delà duquel il est difficile de faire face, sa volonté aussi forte soit-elle ; on a des moments de faiblesse. L'isolement est quelque chose de terrible, la souffrance morale est terriblement affligeante, être harcelé par ailleurs par ces images augmente ce désarroi. Le regard des surveillants, celui du chef, le vôtre, c'est très dur : vous ne questionnez qu'un détenu. C'est une image qui me gêne terriblement. Si vous êtes conciliante, je vais faire comme l'infirme et me dire : elle me voit comme un détenu. Sinon si vous êtes sévère, je vais me dire que c'est que je ne suis pour elle que de la merde. C'est délicat de parler à un détenu. »

### I. 1. L'image de la prison lors de l'incarcération

La violence de l'imaginaire du crime et de la prison étroitement celui qui entre en prison pour la première fois. Appartenant à la même société que ceux qui les condamnent, les personnes qui arrivent en prison ont intégré comme tout un chacun ce double imaginaire de violence. Il fait partie du choc de l'arrivée en prison. Il concerne la majorité des détenus qui se sont exprimés sur cette question (N = 92 pour les deux maisons d'arrêt).

Ainsi à la maison d'arrêt Nord, les trois quarts des détenus, qui ont répondu à la question concernant l'image qu'ils avaient de la prison en y entrant, disent que ce qu'ils imaginaient était pire que ce qu'ils y ont trouvé. L'image qui revient le plus souvent est celle des films américains sur la prison.

« Je pensais au bagné, à des cellules sans portes, comme dans les films américains. L'accueil, ça a été ; je me suis retrouvé au quartier des arrivants, ça m'a aidé parce que les autres étaient aussi perdus que moi. Je ne parlais pas, je ne pensais qu'au suicide. Au médecin, au travailleur social, aux surveillants je n'avais rien à dire. Je pensais que ce serait pire. »

Il y a aussi les images des camps de concentration, du bagné, de la jungle, de l'enfer, de bourreaux, d'un lieu où toutes les violences physiques sont possibles.

« L'idée que j'en avais c'était Auschwitz ; toutes proportions gardées, l'arrivée c'était l'horreur. Ça le reste à cause de la privation de liberté. Sans aller jusqu'aux idées que j'avais avant je me sens amoindri. Je n'ai pas ressenti d'arrogance chez les surveillants. J'ai vu qu'il y a des gens exceptionnels : des infirmières, des travailleurs sociaux, des surveillants. »

« Je m'attendais à tout, au pire. Le livre de V. Vasseur, elle a exagéré. Peut être elle a vu tout ça, moi j'ai rien vu de tout ça. En général il n'y a pas d'histoires de viols. Il y a de l'homosexualité, mais les mecs sont consentants. Ici, ça va, franchement. »

Parmi les objets de peur mentionnés, la peur des autres détenus revient le plus souvent :

« On s'attend au pire comme dans les films américains. J'aurais préféré aller au mitard plutôt que d'être avec quelqu'un en cellule. »

« Je pensais que ce serait pire, que ça se passerait mal avec les autres détenus, en fait je me suis bien intégré. »

C'est aussi la peur d'un monde inconnu, étranger, la peur des violences. Revient aussi la peur des personnels de surveillance, néanmoins nettement moins souvent mentionnée.

« Je ne m'étais jamais imaginé la prison, j'avais des clichés, j'imaginai ça comme une zone de fortes tensions, avec des risques physiques. J'imaginai ça comme un monde de force et de violences. Ma peur c'était devant ce monde qu'on ne connaît pas, qu'on appréhende. C'était violent, c'était cette peur. »

« Je n'ai jamais imaginé que j'allais être incarcéré. Quand on n'y est jamais venu, on pense que la prison c'est un endroit où il n'y a que des criminels ; non, c'est plutôt un monde vide de sens, le siège de tout le mal sur terre. Ça vous traumatise quand on vous dit que vous y allez. Vous avez beau être solide, vous devenez fou. Avant de rencontrer des détenus et des surveillants, on se dit ce sont des bourreaux ; c'est l'image qui est véhiculée. Les matons matent, les détenus se défendent. La première fois c'est un viol

moral, on n'est jamais plus le même, on y laisse quelque chose. On a le syndrome de Stockholm. Dans quel état j'étais en arrivant, j'étais complètement perdu. J'ai perdu la tête pendant environ six mois, j'ai vu un psychiatre et un psychologue. Puis on se rend compte que c'est un lieu de vie, où il y a des hommes qui ont leurs problèmes. Si on les écoute et les respecte il n'y a pas de problème. »

Ceux qui tiennent un discours différent sont les habitués de la prison, ou bien ceux qui fréquentaient des personnes déjà incarcérées qui leur avaient parlé de la prison ou encore ceux qui y avaient rendu visite à un frère, à un père. Il y a même quelques habitués de la prison qui disent que, lorsqu'ils sont en garde à vue et qu'ils savent qu'ils vont aller en prison, ils ont hâte d'y arriver.

« Quand je suis arrivé dans une garde à vue, j'ai hâte d'arriver en prison. Un surveillant, il suffit de le respecter. C'est différent pour la police. J'ai toujours haï la police. Il y a toujours deux policiers, le bon et le mauvais, mais c'est pour mieux arriver aux mêmes fins. »

À la maison d'arrêt Sud, les représentations de la prison au moment d'y pénétrer ne sont pas différentes quant à leur contenu. Par contre ceux qui se disent soulagés par ce qu'ils perçoivent, au regard de ce qu'ils imaginaient sont nettement moins nombreux que ceux de la maison d'arrêt Nord : entre le tiers et la moitié d'entre eux contre les trois quarts dans l'autre.

« J'imaginai ça comme dans les films américains, je voyais des gens très méchants qui font beaucoup de sport, beaucoup de criminels musclés. J'ai vu beaucoup de gens perturbés par la prison, beaucoup de malades, mais pas vraiment de criminels. Il y a des gens qui n'ont pas leur place en prison, qui devraient être en hôpital psychiatrique. »

« J'imaginai qu'il n'y avait que des malfrats, des agressions, des pédophiles. Ici il n'y a rien de tout ça. »

Dans le cas où la prison est perçue comme pire que ce qui était imaginé ou correspondant à l'imaginaire, la plupart du temps c'est moins la représentation des autres détenus qui est évoquée que l'institution, et parfois les surveillants :

« Quand on arrive ici on ne se croirait pas en France, le pays des droits de l'homme, on se croirait en Afghanistan. »

« C'est pire que la télé. On se croirait dans un goulag. Ils s'en foutent de vous, l'arrivée est un choc terrible, c'est l'humiliation totale, on est déshabillé, ils vous jettent vos affaires comme ça. »

« On imagine le pire, et dans la réalité c'est le pire, on se sent inférieur, écrasé, c'est la loi des chefs, on se fait avoir par les autres. »

« Je ne m'étais pas posé la question de ce qui m'attendait, je suis arrivé en prison dans le cirage, je venais de l'hôpital. Petit à petit j'ai pris conscience que j'étais enfermé. C'est le deuxième hôpital de la société, il y a une variété extraordinaire de fous qui vivent à leur manière, à leur démesure, on se sent complètement impuissant, on est dans une promiscuité inouïe. »

« J'imaginai la prison plus dure encore qu'ici, par contre j'imaginai plus d'humanité de la part des surveillants parce qu'on est dans le pays des droits de l'homme. »

« La prison c'est pas comme on croit. Le livre de Le Caisne, elle en a tiré du vrai. Le livre de Vasseur, ça ne vaut rien du tout, c'est du demi-mot, un livre pour vendre. Elle n'y rentre plus en prison, elle ; les cafards, tout ça, ils y sont toujours. »

Il suffit qu'une impression corresponde à ce qu'on imaginait pour que l'ensemble de la représentation du monde carcéral s'enferme dans cette vision imaginaire.

« Ma première impression c'était comme dans un film américain, j'ai croisé un détenu le crâne rasé, tatoué de partout, pourtant j'avais du cœur, je me suis mis à pleurer. Je me disais faut pas t'en faire, faut pas t'en faire ».

Si la perception de la prison se modifie au regard de ce qui était imaginé, ceci ne se fait pas d'emblée. Selon l'accueil reçu, les hasards du compagnonnage en cellule, des premières perceptions, les modifications de la perception peuvent se faire en quelques jours, en quelques semaines ou prendre plus longtemps. Elles peuvent aussi ne jamais se produire, comme on le verra plus loin.

Certains détenus restent prostrés en cellule des semaines sous le choc de l'incarcération. Pendant cette période, le vécu de l'enfermement et l'imaginaire se confondent.

« Quand je suis tombé, je ne voulais parler à personne, je voulais rester seul, je pensais que j'allais mourir, j'avais peur, c'était très dur, je descendais seulement pour voir le psychiatre, je prenais des médicaments pour dormir. »

« Mon premier ressenti, c'est que les trois premières semaines on se recroqueville, on est souffrant, on prend sur soi. On traverse toutes les souffrances, on a mal à la tête, on est dans la peine ; on est agressif.

L'agressivité, c'est d'être enfermé. Plein d'idées vous traversent la tête, l'idée de suicide. On est comme un animal en cage, il est prêt à tuer. C'est pareil pour certains, je suppose. On a peur des autres, on entend des histoires, ils s'en prennent aux pointeurs, il y a les regards des gens, les questions : pourquoi t'es là ? »

## I. 2. Imaginaire et anticipation

Une rapide étude canadienne de Selnid (1995) montre, à partir de quelques entretiens de détenus, que l'imaginaire de la violence à l'entrée en prison conduit certains d'entre eux à décider d'emblée de se préparer à se défendre par la violence vis-à-vis des autres détenus. Notre étude montre que cette détermination à la violence ne vise pas seulement les codétenus, mais tout aussi bien les surveillants.

Certaines personnes disent être arrivées en prison dans un « état de folie ». Chez certains on peut discerner le fait que cet état correspond sans doute à celui dans lequel ils étaient au moment des actes commis, notamment lorsqu'il s'agit de crimes violents. S'ajoute à cet état le parcours qui va de la police au juge d'instruction, qu'accompagnent la peur de l'avenir et celles de l'annonce de la conduite en prison. Folie et peurs peuvent se cristalliser sur l'imaginaire de violence de la prison, des détenus et des surveillants comme le montre le dernier extrait d'entretien cité. Plusieurs personnes ont évoqué cet état de folie qu'ils décrivent rétrospectivement comme tel, disant qu'ils étaient prêts à tuer le premier surveillant qui s'en prendrait à eux. Trois d'entre eux à la maison d'arrêt Nord et plusieurs autres à la maison d'arrêt Sud disent qu'il leur a fallu plusieurs mois pour sortir de cet état et ne plus penser à tuer le premier surveillant qui le « chercherait ». Durant cette période l'un d'entre eux a attaqué un surveillant, lui occasionnant plusieurs fractures sur le visage. Ce surveillant n'a dû son salut qu'à l'intervention de deux détenus auxiliaires, situés non loin à l'étage.

L'extrait d'entretien qui suit vise à illustrer comment, en début d'incarcération, lorsque l'imaginaire de la violence incite le nouveau venu à décider par anticipation à se défendre à tout prix par la violence, la première occasion suffit pour interpréter un refus d'un surveillant ou une bagarre entre détenus comme

une agression, et à confirmer les croyances. Il s'agit d'un homme d'une quarantaine d'années condamné à la réclusion criminelle à perpétuité, pour un double meurtre passionnel.

« Quand on arrive dans un endroit qu'on ne connaît pas, le bruit fait peur. Vous pensez que c'est violent, vous êtes très mal. J'étais en dépression. La plupart c'est pareil. On constate qu'il y a beaucoup de violences, il y a une pression, un malaise, on est mal considéré, c'est psychologiquement très dur, on se demande pourquoi on est là. Il y a la souffrance des autres qu'on ressent trop. Au début, pendant trois semaines j'étais comme un zombie. J'ai dit que j'allais tout dégommer, que j'étais prêt à casser la gueule à tout le monde. J'étais comme un fou, c'est pour ça qu'on m'a mis à l'isolement. En fait le directeur n'avait pas tort. C'est la loi du plus fort, gueuler ça suffit pas, il faut taper. Je me suis comporté comme un animal sale. J'en voulais à la société. Un détenu était agressif, je l'étais aussi. J'étais comme une bête, je me défendais. Pareil avec les surveillants. Je répondais dent pour dent. Un surveillant était agressif, je l'étais aussi. En revenant de l'isolement je suis tombé sur un surveillant odieux, il voulait que je rentre en cellule et ne voulait pas me donner une douche après le foot, j'ai dit non je rentre pas. Il m'a mis un billet. Qu'est-ce qu'il cherchait ? Il savait qu'il avait affaire à une grosse peine, il devait savoir ma réaction ! Le lendemain je lui demande pourquoi il m'a mis un rapport : super hautain il me dit : "Vous rentrez en cellule". Deux jours après, c'était encore lui, comme il m'avait laissé la porte entrouverte, (pour la douche), je suis allé au bout du couloir en courant pour lui donner une droite magistrale, juste avant qu'il ne referme la grille. Déjà je tapais très fort – je suis un ancien boxeur professionnel –, mais en plus j'avais la rage. Il tombe par terre, deux détenus m'ont empêché de lui donner des coups en plus. Le surveillant a quand même réussi à sonner l'alarme... ». Cet homme dira qu'actuellement, c'est-à-dire deux ans plus tard, cela se passe bien avec les surveillants ; il évite le conflit et dit s'expliquer quand il n'est pas d'accord : « Jamais je ne casserai la gueule à un surveillant, maintenant s'il me cherche, mais ça ne m'est jamais arrivé ici qu'ils me cherchent. » À un autre moment, racontant que les autres surveillants, après qu'il eut agressé ce surveillant, n'ont fait que le cueillir, il nous dira sa surprise : « J'ai été très étonné, je m'attendais à être sérieusement tabassé, ils m'ont juste pris, ils m'ont rien fait. C'est ce que je croyais et aussi on m'avait raconté des histoires... qu'ils vous tapent. »

Un jeune homme âgé de dix-neuf ans, en maison d'arrêt pour un double meurtre, montre que l'imaginaire de la violence concernant les surveillants suffit à lui seul à donner des envies de meurtre :

« Je peux être très violent. À part le soir où j'ai pétié les plombs, je n'ai jamais agressé gratuitement. Je n'aime pas terroriser les autres. J'avais une appréhension de la prison bien différente de la réalité. Je me suis détendu petit à petit. Au début je ne pensais pas que je



sortirais d'ici. Je pensais avoir une altercation avec des surveillants, que je me suiciderais après avoir mis un coup de pied dans la fourmilière. Je leur aurais montré qu'ils avaient tort, s'ils avaient survécu à mes coups. Plus le temps passe, plus je me dis que je pourrai sortir vite. »

On remarque, parmi ceux qui se disent prêts à tuer les surveillants qu'état de folie et imaginaire de violence sont indissociables d'un sentiment de révolte et du refus d'accepter les faits et la peine : « J'ai rien fait », dit un jeune homme de dix-neuf ans jugé en comparution immédiate pour vol de voiture, en prison depuis une semaine. « J'étais juste dans la voiture en train de mettre la clef de contact. » Il dira plus tard que chaque fois qu'un surveillant ouvre la porte de sa cellule, il a « envie de lui mettre une balle ».

Un détenu arrivé très révolté en prison parce qu'il n'a rien fait – il est incarcéré pour infraction à la législation sur les étrangers – nous dira qu'il a mis très longtemps à se rendre compte que les surveillants ne faisaient « que leur travail ».

L'arrivée en prison, les premières semaines d'incarcération, constituent un des moments critiques de la vie de la personne incarcérée. C'est la période où les suicides et les tentatives de suicide sont les plus fréquents, comme le suggèrent les différents extraits d'entretiens cités. C'est aussi une des périodes où les agressions suscitées par la peur et l'imaginaire de la violence de la prison peuvent être les plus fréquentes, du moins chez ceux qui sont d'emblée décidés à se défendre, alors que chez d'autres c'est l'expérience qui apprendra à le faire. Les différents propos relevés montrent déjà, également, la transitivité qui existe entre les violences contre soi-même et les violences contre autrui : « Soi-même comme un autre », écrit le philosophe P. Ricoeur (1990), ou comment le rapport à soi n'est tissé que du rapport à autrui.

Les personnels de surveillance savent d'expérience que les premières semaines en prison sont les semaines de tous les dangers : c'est ce que constatent également les professionnels. Un psychiatre en maison d'arrêt pour sa part remarque :

« Le nombre des détenus est très variable. Quand le nombre de détenus augmente, on sent de la tension. Parfois c'est à couteaux tirés, c'est le cas en ce moment. C'est lié à la présence de nouveaux détenus, de nouvelles têtes ; ils cherchent leurs marques. »

## II. Effacement du réel et développement de l'imaginaire

L'isolement et l'inactivité ont pour effet de développer la vie imaginaire tandis que se réduit d'autant l'emprise sur le réel et les activités réelles. L'emprisonnement, surtout lorsqu'il dure, conduit à un effacement progressif des repères du réel :

« Égaux, les hommes n'en sont pas moins très différents entre eux. Si chacun veut voir le monde, l'expérimenter tel qu'il est réellement, il ne le peut que s'il le comprend comme quelque chose qui est commun à plusieurs, qui se tient entre eux, qui les sépare et qui les lie, qui se montre différent à chacun, et qui ne peut être compris que dans la mesure où plusieurs en parlent et échangent mutuellement leurs opinions et leurs perspectives. Ce n'est que dans la liberté de la discussion que le monde apparaît en général comme ce dont on parle, dans son objectivité visible de toute part. Vivre dans un monde réel et discuter de lui avec d'autres c'est au fond une même chose », écrit H. Arendt (1972) qui précise dans un autre texte : « Être privé de l'espace du paraître au sens le plus large du terme signifie qu'on est privé de réalité, réalité qui, humainement et politiquement, ne se distingue pas de l'apparence » (1983).

J. Bentham, on l'a vu plus haut, déconseille un trop grand isolement. Les personnes incarcérées si elles sont trop privées de société deviennent alors des fantômes. C'est cette expression même de *fantôme* que reprendra un détenu à la maison d'arrêt Sud, inquiet de son identité actuelle et de voir les repères de la vie normale s'effacer. Plusieurs détenus se demandent s'ils sont normaux, si les gens dehors pensent comme eux. Certains d'entre eux d'ailleurs seront contents d'avoir pu parler et discuter avec nous pendant deux à trois heures dans la mesure où ce moment constitue une réassurance quant à leur capacité à tenir une conversation normale. En fin d'entretien, un détenu en centrale nous a demandé si, habillé comme il l'était, il passerait dans la rue pour une personne normale et non pour un taulard, exprimant ce besoin de réassurance quant à l'image qu'il renvoie de lui-même à quelqu'un venu de l'extérieur. Quelques-uns ont le sentiment de vivre dans un monde où tout est faux, irréel. « On ne peut être sûr de soi-même, de ses pensées », commente un détenu en maison d'arrêt.

Bien souvent en centrale les détenus disent qu'ils ont peur de la sortie, peur de ne pas reconnaître le monde extérieur, peur d'avoir trop changé pour pouvoir y revivre, et s'y réadapter. L'effacement du réel,

c'est aussi le vide des journées, le sempiternel ressassement des événements de la prison, les sujets de conversation qui se raréfient, le repli sur soi, la perte des mots, le sentiment de vide, l'ennui, l'horizon de la mort, la perception de la centrale bien souvent qualifiée de mouvoir. Chez certains, l'effacement du réel atteint son paroxysme dans la folie.

Nous distinguerons plusieurs effets de ce développement – pour ceux surtout qui restent longtemps en prison : un certain effacement du réel, la création d'identités de faux-semblant, une représentation de l'institution, des détenus, des surveillants et du monde en général de forme persécutrice, le développement de la rumeur comme substitut de l'information, qui s'articule à cette vision paranoïde du monde carcéral.

## II. 1. Faux-semblant

### *Du côté des détenus*

La privation d'un espace du paraître au sens Arendtien du terme, c'est-à-dire d'un espace public où l'on montre par ses actes et ses paroles avec d'autres qui on est, ne fait pas seulement vaciller ou s'effacer l'image de soi que nous renvoient nos proches et nos concitoyens, elle favorise la création d'une présentation de soi prise dans l'imaginaire du faux-semblant. D'autres raisons y contribuent : il s'agit de résister aux effets dévastateurs d'une identité réduite par la société au seul délit, ce faisant de se reconstruire une identité supportable, et aussi de se construire une identité compatible avec les particularités de la société carcérale. Comme ils n'ont pas l'occasion, sinon parfois en certains lieux de la prison comme le scolaire, de montrer ce qu'ils sont à travers une activité en commun réelle, c'est une présentation de soi imaginaire qui bien souvent prend le pas. L. Lecaisne (2004) montre à ce propos que les détenus développent en prison plusieurs identités, correspondant à différentes appartenances sociales, le monde de l'avant prison, celui de l'après et le monde de la prison. Dans une perspective identique, T. Schmid et R. Jones (1991) parleront d'une « identité suspendue ». Cela témoigne en fait de l'adaptation des individus aux différents mondes sociaux auxquels ils appartiennent. Les identités de père, d'ami, d'époux, de collègue, de voisin, de malade, sont différentes parce qu'elles appartiennent à des sphères

distinctes de la vie sociale. Chacun s'efforce constamment de recréer la cohérence morale de l'unité de sa personne, effort que Charles Taylor (1998) considère comme une des activités morales essentielles de la personne, une condition même de la morale. Mais la prison peut difficilement, par son caractère d'exception, sa situation hors du droit commun, permettre d'assurer cette cohérence morale dont Charles Taylor dit aussi qu'elle est indissociable de l'image de soi, de l'identité de chacun.

Dominant lors de l'arrivée en prison non seulement un sentiment de vulnérabilité, mais aussi un sentiment de discontinuité et l'impression d'être différent des autres détenus. Les nouveaux venus perçoivent les autres détenus comme des personnes violentes, hostiles, aliénées avec lesquelles ils n'ont rien en commun. Ils ont également peur de changer, de se durcir. Un désir de retranchement passager ou total et définitif (par le suicide) peut s'ensuivre. La prostration et le désir de retranchement se heurtent au besoin de communiquer et de se faire accepter par les autres, puisqu'il faut vivre et survivre. C'est en regardant comment fonctionnent les autres pendant une période d'observation qu'ils construiront leur propre comportement. Bien souvent les détenus disent alors qu'ils vont se conformer au comportement adopté par les autres. On voit là comment l'espace d'« apparition », espace libre, où l'on peut se montrer tel qu'on est s'oppose à un espace politiquement contraint ou tyrannique où domine le comportement conforme.

Nous avons posé aux personnes incarcérées une question spécifique concernant la possibilité de demeurer soi-même en prison. Parmi ceux qui ont répondu à la question

(N = 112), ceux qui disent qu'ils pensent rester eux-mêmes, ou qu'ils s'efforcent de le demeurer sont aussi nombreux que ceux qui disent qu'on ne peut demeurer soi-même. Il y a aussi une quinzaine de réponses où les détenus parlent des autres détenus sans parler d'eux-mêmes. Ils estiment que les autres jouent un rôle, ou qu'en général la prison amène les détenus à jouer un rôle.

Si globalement ceux qui disent demeurer eux-mêmes sont aussi nombreux que ceux qui disent le contraire, les réponses sont fort variables d'un établissement à l'autre. Dans la centrale et dans la maison d'arrêt Nord, la majorité d'entre eux disent qu'ils gardent leur personnalité. C'est dans la centrale qu'ils affirment le plus fréquemment demeurer eux-mêmes et s'y efforcer (un tiers de plus que ceux qui disent ne pas être eux-mêmes, contre un quart en plus à la maison d'arrêt Nord). Par contre à la maison d'arrêt Sud, ceux qui disent qu'ils ne peuvent pas être eux-mêmes en prison sont deux fois plus nombreux que

ceux qui disent qu'ils ne changent pas. Les résultats globaux et ces différences nous amènent à nuancer les affirmations selon lesquelles la prison amène ou oblige à se créer une personnalité d'emprunt, à « suspendre » son identité. Nous tenterons un peu plus loin d'interpréter ces différences.

Lorsqu'elles parlent d'elles-mêmes, les personnes rencontrées posent la question de leur identité à deux niveaux, celui de leur identité à leurs propres yeux, celui de leur fonctionnement par rapport aux autres détenus, et plus souvent d'ailleurs à ce second niveau.

Nous donnerons d'abord quelques illustrations du premier cas de figure :

« En prison vous êtes coupé de vos émotions, ça les inhibe, ça rend moins émotif. C'est une image de soi, il ne faut pas être tout le temps à pleurer, à vivre dans la difficulté. Il y en a qui le vivent plus dur que moi, je n'ai pas à me plaindre, j'ai une petite peine ; une longue peine s'endurcira beaucoup plus, elle doit le faire, sinon elle sort vidée. » (D, M-A Nord)

« Tu peux pas rester normal, parce que la prison te rend malade. » (D, M-A Nord)

« Ça donne du tord-boyaux, du stress d'être là alors qu'on devrait être ailleurs. On n'est pas soi-même on ne peut pas, c'est impossible, c'est un truc passager et que je ne veux pas reconnaître, je préfère mourir. On n'est qu'un numéro d'écrou, on obéit, on est dirigé, manœuvré, c'est rare qu'on puisse donner son opinion. » (D, M-A Sud)

« Non on ne peut pas rester soi-même, c'est faussé parce qu'on est coincé. Est-ce que la nature humaine est faite pour être enfermée ? Un fou peut-être reste lui-même parce qu'il est déjà enfermé dans sa tête, quelqu'un de normal, non. » (D, centrale)

Parmi ceux qui disent qu'ils se battent pour demeurer eux-mêmes et ne pas changer ou bien qu'ils ne changent pas, la majorité d'entre eux pensent que les autres se créent une fausse identité.

« Il y en a, ils se prennent pour Musclor, pour se faire respecter on dirait, moi ça ne m'intéresse pas. » (D, M-A Nord)

« Certains se la ramènent, ils ont ci, ils ont ça, ils ont de l'argent ; en fait ils n'ont rien, ils se la jouent. On peut être soi-même, ça ne sert à rien de raconter des conneries, ça crée plutôt des emmerdes. »

« Je suis moi-même pas plus ni moins qu'ailleurs. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas. Mais on peut jouer un rôle aussi, il y a plein de mythomanes qui se donnent un rôle et qui dehors sont bien différents. Ils sont à la limite du ridicule. »

« Le mieux c'est d'être soi-même, de respecter son prochain, de s'aider. Je le suis. Certains vivent dans la violence, ils veulent se montrer des durs. On n'est pas obligé de suivre la mode. Ceux qui sont dans des images sont des gens irresponsables, ils resteront toujours faux. »

« J'essaye, tout en restant cordial, c'est assez difficile, il y a des situations où vous ne pouvez pas. Toute une part de la personnalité des gens est occultée. Il y a en prison des gens qui se cachent très bien, qui auront une personnalité sans faille en prison. Il y a des pans entiers de la personnalité que je ne pourrai pas tester. Des fois il y a des procès médiatisés, vous avez fait confiance à quelqu'un et vous tombez des nues quand vous apprenez son délit par les médias. Il ne vous a pas fait confiance en ne vous le disant pas et on ne le croyait pas capable de faire ça. »

« Je dirais oui, je reste moi-même. C'est une bonne question. J'ai gardé ma dignité. C'est pas parce que j'ai commis un crime (un homicide) que je suis un délinquant. Je suis toujours le même homme, j'ai fait un travail sur moi, je suis devenu plus intelligent. »

« On devient soi-même en prison, on apprend à se connaître, il y a une autoanalyse qui se fait. »

Afin de rester eux-mêmes certains détenus disent éviter les relations :

« Ici je ne suis pas naturel. Il faut crier avec les loups, un mouton est vite bouffé. Un gars appuyé contre un mur, un autre lui vole dans les plumes et les deux vont au mitard. C'est pas possible d'être naturel ou bien vous restez en cellule. Je ne veux pas de marque rouge sur mon dossier. Ici on est enculé ou enculeur, il faut riposter illico, comme ce n'est pas dans ma nature, je ne sors pas de cellule. »

D'autres choisissent leurs relations parmi ceux qui ne se prennent pas pour des forts :

« Il faut être soi-même, ne pas changer, moi je préfère voir les faibles. »

Lorsqu'ils évoquent la nécessité de se construire une identité de faux-semblant ou bien les rôles que jouent les codétenus, les détenus en sont le plus généralement tout à fait conscients. Car chacun sait, en observant les autres jouer un rôle, qu'il « se la joue » lui-même. C'est le cas par exemple d'un rôle joué dans le but d'en tirer certains avantages.

« Je joue le vice ici, je me la joue pour avoir un truc. Par exemple je sais qu'untel est radin, je sais comment me comporter pour obtenir un truc de lui. Dehors je suis franc avec les gens que je connais : ici, avec certains, pour vous dire la vérité, l'hypocrisie ça existe ! »

« J'ai des potes, pas des amis. On ne se fait pas des amis en prison. Un ami, ça ne se fait pas comme ça, d'un jour à l'autre. Quelqu'un, ici, on connaît pas son passé. Il y a des individus que je connais depuis six, sept ans on a fait tout le parcours ensemble. C'est : "bonjour, ça va ?", c'est tout. Pourquoi ? Parce que 95 % des gens sont transformés en une autre personnalité, la personne qu'ils veulent être. On joue un rôle, on essaye d'être comme on souhaiterait. On le sent au fur et à mesure du temps. Si vous voulez croire que vous pouvez faire confiance, c'est pas solide. On dit stop. On laisse une distance. C'est la prison, pas le délit qui fait ça. Le délit, je m'en fous complètement, sauf si c'est vraiment grave, inacceptable ; là vous l'ignorez. Le détenu, il vit dans les nuages, il voulait être comme ça, gagner du respect parce qu'il sait que vous ne savez rien de lui dehors. Il a une imagination. Il est honnête, il ne vole pas, ne trompe pas. Vous pouvez lui tourner le dos, mais il vous ment. Vous remarquez vite. Je suis dans les 5 % qui restent, j'aime pas mentir, tricher. Si je dis la chaise a trois pieds, je le répéterai trois jours plus tard. Par exemple je connais quelqu'un très bien ; on partage tout, on se cuisine des plats. Quand il parle de dehors, ce n'est pas la personne que j'ai en face de moi. Il est un Mesrine, un Robert de Niro, un Al Pacino. Il se comporte très, très bien, je lui fais une confiance totale, mais dehors et dedans ce n'est pas la même personne avec qui vous vivez. Il y en a plein qui font comme ça. Si je vous dis j'avais cinq restaurants dehors, vous me croyez ? J'étais un ouvrier simple. On est obligé de faire comme ça pour garder la pêche, pour le respect, pour délirer, passer le temps ; pour votre protection aussi. À certains moments, vous vivez votre enfance, malheureusement en délirant, en trichant... Le plus dur en prison, c'est de conserver votre personnalité. Vous êtes entourés de criminels comme vous, pour des crimes différents. La plus grande majorité sont cachetonnés. Conserver sa personnalité c'est très, très dur. Les faibles ne supportent pas la prison, ils sont abandonnés, ils se sentent seuls, ils essayent de le camoufler, ils ne supportent pas cette vérité. Ils se cachetonnent, ils jouent un rôle... C'est très difficile de rester soi-même. Beaucoup deviennent paranos, menteurs. Ils ont une autre personnalité. Ils veulent être comme ça, ils inventent, ils se lancent. L'impuissance, la dépendance, ça rend parano. J'en ai vu beaucoup changer comme ça, très peu en bien... On met les gens en prison pour la drogue, et uniquement pour le calme on la tolère dedans, pour pouvoir dire c'est calme, il ne se passe rien. On vous oblige à mentir, à cacher, à faire des choses illicites. Vous êtes obligés de commencer à tricher, à mentir. Moi par exemple je paie dix euros par mois à la famille de la

victime, c'est uniquement parce que je demande une conditionnelle. C'est une tricherie pour moi, je prépare une petite base pas honnête. Si on me demandait mon avis je dirais, je suis condamné à 20 ans, c'est une double peine. Je ne suis pas d'accord pour payer 600 000 francs à la partie civile. Même sorti, je suis obligé de payer. C'est une triple peine. » (D., centrale)

**« Jusqu'à une certaine limite, on a tous les mêmes problèmes, des faux problèmes, de fausses questions, des rapports obligés, de faux rapports. Vu du dedans, tout paraît facile à l'extérieur. Ce n'est pas vrai, on construit un monde, c'est facile. Je suis conscient du fait que ce sont de faux rapports. C'est des rapports faux : on croît que c'est de l'amitié, de la grosse estime mais ce sont des rapports obligés. "C'est normal qu'il t'écrive pas", je dis à celui qui comprend pas que celui qui est sorti ne lui a pas écrit. »**

« Parfois on est obligé de mettre un masque, on n'a pas le choix. On vous traite de balance si vous parlez à un surveillant et un détenu peut mettre tout le monde contre vous. Moi je m'en fous, je parle à qui je veux. Ils pensent ce qu'ils veulent. Les surveillants ont un métier, ils le font, c'est tout. Il faut avoir vécu plusieurs années en prison pour savoir se faire un masque. Mais il ne faut pas non plus faire trop semblant de marcher avec eux parce que par exemple ils vous proposent de la drogue. Quand vous êtes depuis trop longtemps en prison, il n'y a plus de masque. Je ne me laisse pas choisir par les détenus. J'envoie promener ceux qui me proposent des trucs graves. J'ai toujours suivi mon honnêteté. Au début ils vous approchent, ils critiquent les surveillants à mort : "Ah tu parles encore à ce sale maton !" Je dis : "J'en ai marre, tu me fous la paix." Après, ils m'évitent ; ils voulaient me dominer. Je marche avec ceux qui ne m'ont rien reproché. » (D., centrale)

Certains détenus considérés par les autres comme représentant l'idéal du grand voyou disent avoir du mal à rompre avec cette image, comme le montrent les deux extraits suivants :

« C'est difficile, quand on est soi-même on prend des risques, si je veux être moi-même je serai barré. J'ai fait le choix, on est dénaturé dès le début, on est obligé de rester dans la peau d'un menteur. »

« Pour vivre longtemps en prison, il faut devenir cynique, imperméable, vivre au deuxième degré. On devient parano. On n'aime pas que ça change. On ne peut pas être soi-même. La maison d'arrêt est une représentation, un théâtre d'ombres chinoises, c'est très difficile de rompre cette image, c'est presque un crime. »



Un autre détenu nous dit jouer à fond l'image du voyou. Conscient de jouer un rôle, il profite des avantages qu'ils lui apportent :

« On joue tous une image – je fais de la muscu, je fais ce que je veux –, faut pas avoir l'air d'un faible, il faut pas dire qu'on n'a rien dehors. On a fait le meilleur coup, on en a plein les poches, on a des filles. Les détenus qu'on écoute, c'est par rapport à ce qu'il a fait, ce qu'il a fait est représentatif de ce qu'il est. Il y a les braqueurs, eux ils sont très bien, il y a les voleurs de sac, ceux-là non, il y a ceux qui font de la muscu, du sport. Je suis du bon côté, je suis plus impressionnant, ça crée une place tout de suite, c'est pour ça qu'on en fait. On est neuf en tout à faire du sport, neuf les plus baraqués, tout va très bien. Un nouveau s'initie dans le groupe sinon il prend une correction. Je n'ai jamais été agressé, je suis toujours du bon côté, il faut être prêt à en donner quelques-unes, on peut pas discuter.

– Pourquoi selon vous ?

– Parce que tous ceux qui sont là sont habitués au vice, à s'approprier ce qui n'est pas à soi : si vous ne me donnez pas de cigarettes, je les prends.

– Alors vous êtes vicieux vous aussi !

– Oui, je suis très vicieux ! Je fais des escroqueries, dehors je travaille pas, ici je vais pas travailler pour cinq cents balles ! Je me débrouille, je trafique du shit, du Subutex. On a démantelé mon équipe, j'en reconstitue une autre. Je n'ai jamais été au mitard, je suis plus vicieux qu'eux. Pourtant le Directeur, c'est pas l'envie qui lui en manque. Ils font des fouilles de la cellule, ils la retournent à huit heures du mat, mais pas de chance, ils n'ont jamais rien trouvé ! » (D, M-A Nord)

Cet exemple est aussi une illustration du phénomène d'ignorance multiple, de sa formation et des pratiques qui peuvent en résulter. Dans la prison où est enfermé ce détenu, ceux qui se disent rester eux-mêmes constituent la majorité, mais ils sont une majorité à penser que les autres se la jouent. Cet homme, convaincu que tous jouent une image et que tous sont vicieux, entrera à fond dans ce jeu pour être du côté des forts et ne pas avoir d'ennuis de la part des codétenus. Il entretiendra avec ceux qui adoptent le même comportement que lui l'image que la majorité se la jouent, et que règne la loi de la jungle. Dans ces conditions il faut être fort et se montrer fort pour ne pas être une proie :

« Les jeunes gardent tout pour eux. S'ils montrent leur vraie personnalité, les autres le prennent pour une tête de turc. S'il montre qu'il craque ils lui disent "T'avais qu'à pas venir ici, si tu ne sais pas tenir le coup" ; on le prend pour un faible d'esprit. Aucune faiblesse ne doit paraître. Avec certains, quand on

s'entend bien on peut être soi-même. Avec un détenu, on parlait de tout, avec d'autres, je suis carrément différent de moi-même. Il y a tellement de pression, Il faut montrer qu'on n'a pas peur. » (D, M-A Nord)

Il y a les analystes qui réfléchissent sans s'inclure dans leur analyse, tel ce jeune homme de vingt-sept ans, curieux d'autrui et qui a un contact facile :

« Certains détenus prennent des rapports pour pouvoir dire aux autres : j'ai eu des rapports, et s'en vanter. Les jeunes qui n'ont pas beaucoup de repères, j'ai envie de savoir comment ça se passe dans leur tête ; il suffit de poser une question à un détenu il se laisse aller et il se remet en cause. C'est juste la surface, il est comme un gars de dix-sept ans qui se cherche. Le problème c'est qu'il n'y a personne pour gratter cette petite couche. Les anciens sont encore dans cet idéal du voyou qui a fait ses classes, c'est une manière d'être quelqu'un, au moins il est un voyou respecté, c'est une identité comme une autre ; je ferais pareil si j'avais fait beaucoup de prison, pour pouvoir avoir une identité sociale être quelqu'un, pour exister. Ici, le fait d'être les dix mêmes en promenade oblige à aller voir un peu au-delà du masque. On a des masques parce qu'on ne se connaît pas. Par exemple le pourquoi ils sont là : ils gonflent les choses, histoire de dire : faut pas m'agresser, ni même m'embêter. On est moins dans l'anonymat, même si on a moins de relations. Un caïd peut changer, ils sont dans ce fameux rôle, derrière c'est différent, et il y a le moment où les gens se dévoilent, quand ils en ont envie. » (D, M-A Sud)

« Les gens peuvent être dupés, tout le monde a sa couleur, ce n'est pas sa couleur à lui mais la couleur qu'il adopte ; c'est la couleur des circonstances. On est obligé d'avoir un masque pour tout, on reste en observation. Ca fait longtemps que je pense que le surveillant n'est pas un policier ni une assistante sociale, j'en ai vu tellement des fragiles ! Ils se mettent un bouc, changent de voix : tout ça c'est des masques. Si le surveillant est gentil, il doit tout passer, et il ne fermera pas à l'heure, il est obligé d'être méchant. Il joue un rôle, les détenus aussi, tout le monde joue un rôle, c'est obligé, personne n'est vrai. » (D, M-A Sud)

« Il faut être un peu méchant pour être respecté, certains jouent au méchant et se relâchent dès qu'on a le dos tourné. Moi je ne joue pas au méchant : si on m'emmerde, je préviens, et il y a beaucoup de mots en l'air. Les surveillants jouent un peu plus dur aussi. ».

Les détenus qui disent le plus volontiers jouer un rôle sont surtout ceux qui prétendent avoir un rôle de meneur ou détenir un certain pouvoir. Ou bien ils sont enfermés dans une image de grand voyou,

représentant une élite, qu'ils se reconnaissent ou non dans cette image. Il y a, à l'inverse, ceux qui disent être eux-mêmes parce qu'ils sont forts, physiquement ou de par leur caractère et n'ont peur de personne.

Les différences de résultats entre les deux maisons d'arrêt peuvent s'expliquer par la plus grande interconnaissance qui existe entre les détenus de la maison d'arrêt Nord où ceux qui se connaissent avant d'entrer en prison sont quatre fois plus nombreux qu'à la maison d'arrêt Sud, où un cloisonnement beaucoup plus grand, un brassage plus important de détenus d'origines diverses créent un plus grand anonymat. En centrale, le nombre plus élevé de détenus qui disent rester eux-mêmes peut, peut-être, être interprété par le fait que nombre d'entre eux disent avoir fait un travail sur eux-mêmes, seuls ou avec de l'aide qui leur permet de mieux se connaître. (Ils sont nettement plus nombreux dans cet établissement que dans les deux autres à suivre un traitement psychothérapeutique.) Ils font plus souvent allusion au fait que la fidélité à soi-même est une condition de survie, une condition pour garder sa dignité et une image de soi supportable. Ils se réfèrent, plus souvent que dans les deux maisons d'arrêt, à la question de leur identité à leurs propres yeux plutôt qu'à celle qu'ils renvoient aux autres. Enfin ils ont d'avantage qu'en maison d'arrêt l'occasion de choisir ceux qu'ils fréquentent, les activités y étant plus nombreuses.

#### *Du côté des surveillants*

Dans l'ensemble les surveillants disent moins qu'ils ne le disaient il y a une douzaine d'années qu'on ne peut être soi-même en prison, et qu'il y faut jouer un rôle. Sans doute parce qu'il y a plus de dialogue qu'il n'y en avait auparavant et que les surveillants sont plus encouragés à « faire du social ». Néanmoins ce discours reste présent, parce que la prison est toujours un lieu politiquement conçu et construit à l'envers de la société civile, sur le fondement de la peur et de la méfiance des détenus et surtout sur la nécessité de maintenir un rapport de force qui demeure favorable à l'institution. « On est *obligé de montrer* que c'est nous qui faisons la loi, sinon c'est les détenus qui la font », résume une surveillante.

Jouer un rôle du côté des surveillants est nettement plus rare que chez les détenus et se résume à se donner l'apparence d'être plus « dur », plus répressif qu'on ne l'est dans la vie civile. Pour cette raison, les surveillants ont peur de changer et nombre d'entre eux constatent qu'ils ont effectivement changé.

« Il faut donner une fausse impression de cœur de pierre, de robotcop. Être soi-même ? Non on ne peut pas. Il faut être faux cul, apprendre à le devenir. Il faut faire la différence entre la vie professionnelle et la vie privée. Il faut être faux cul vis-à-vis des détenus et des chefs. Par exemple, des détenus racontent leurs histoires, qu'ils brodent. Ils sont riches à millions. Oui, oui, on leur fait croire qu'ils sont les meilleurs. Ils sont faux cul par derrière, ils nous insultent de tous les noms, mais quand ils ont besoin de nous, ils sont tout mielleux, polis. » (St, Centrale)

« Si on est soi-même, on s'expose à être plus fragile, plus vulnérable. Il y a une technique adoptée par plusieurs surveillants : je suis costaud, fort, je ne crains rien. Ça marche. D'autres refusent ce jeu, moi je ne peux pas le faire. Ça m'expose, ce n'est pas mon truc, je reste comme je suis. Sinon c'est du théâtre, des fois je me demande si certains surveillants n'ont pas été reçus à la Comédie Française. Ils se *défendent*, ils font les supérieurs ; c'est malsain les surveillants qui se la jouent, ils peuvent travailler moins bien, mais ils sont mieux vus, ils casseront des collègues et se diront exemplaires alors que ce n'est pas le cas. Il y en a beaucoup des comme ça », dit un surveillant en centrale.

« On rentre, on met l'habit, c'est une carapace, tout ça vous frôle, à l'intérieur on n'a pas la même personnalité que dehors, Ici je suis plus ferme, moins plaisantin. Leurs crimes me touchent moins ici que chez moi, quand je lis. Je n'ai pas la même personnalité, mais ce n'est pas non plus blanc et noir. On n'est pas naturel ici, mais l'endroit n'est pas naturel non plus. » (St, centrale)

« Des fois dans le fond de moi-même, il y a des choses qui ne correspondent pas à mon tempérament, par exemple deux détenus qui parlent sur les cursives, devoir les empêcher de parler c'est idiot, mais je ne veux pas casser le travail de tout le monde. Mon caractère a changé depuis que je travaille ici, je suis plus désabusé, ce n'est pas un métier qui fait rêver. » (St, M-A Sud)

« On est obligé de s'endurcir, si on est calme et gentil on se fait bouffer et engueuler si le travail n'est pas fait, si on est timide de caractère on est obligé de se durcir pour se faire respecter. Dans ma famille, on me dit que je suis plus dur. » (St, M-A, Sud)

Un surveillant qui travaille dans la pénitencier depuis vingt-six ans évoquera des violences auxquelles il s'est livré dans le passé, entraîné par le groupe, laissant deviner les dégâts quant à l'image de soi qui peuvent en résulter :

« Quand on est obligé de travailler contre soi-même, on souffre autant que le détenu. Quand on est obligé de leur rentrer dans le lard on le fait avec le dégoût du boulot. La seule solution aux problèmes, avant, c'était la brutalité, on était conditionné... [Un temps d'hésitation]. J'ai tourné avec un surveillant qui était contre l'injustice et la brutalité... Tous les freins à la brutalité mis en place par l'administration, les recours des détenus, j'ai accueilli ça avec beaucoup de soulagement, comme une bouée de sauvetage. »

Un surveillant travaillant en prison depuis la même durée que le précédent cité, montre *a contrario* que la pression du groupe n'est pas telle qu'on ne puisse y résister. Il nous enseigne aussi, comme d'autres, qu'être soi-même implique de traiter les détenus comme des semblables :

« Je suis moi-même complètement, le respect, c'est très important, je n'ai jamais jugé un détenu pour ce qu'il a fait, quand bien même je le savais ; certains surveillants le font et les traitent mal, moi je dis non. Tout individu, d'une façon ou d'une autre a commis une faute, quelle que soit son importance. Ma philosophie, c'est de respecter tout le monde. Avant, on m'a appelé le curé. »

« On vit mieux le travail quand on est soi-même, je ne conçois pas de me cacher derrière des choses. »  
(St, Centrale)

« Oui, il le faut, c'est important, c'est un conseil que je donnerais à un jeune. » (St, Centrale)

« Je pense qu'il faut être soi-même, je cherche à être juste. » (St, M-A Nord)

« Il faut rester naturel dans son travail, sinon, de toute façon le naturel revient au galop, ma motivation c'est que ça se passe bien. » (St, M-A Sud)

« Être moi-même pour moi c'est important, ma collègue femme me dit que je m'y prends mieux qu'elle, elle, elle met le masque, pas moi, je plaisante plus facilement, je parle avec eux, toute la difficulté, c'est dans la façon de les aborder. » (Ste, Centrale)

Les résultats globaux montrent que ceux qui estiment rester eux-mêmes dans leur travail, sans restrictions, sont un peu plus de deux fois plus nombreux que ceux qui disent qu'ils ne sont plus eux-mêmes. Les variations entre les trois établissements suivent pour partie les variations observées en ce qui

concerne les détenus. À la maison d'arrêt Sud, les surveillants, comme les détenus, disent rester eux-mêmes deux fois moins souvent que dans les deux autres établissements. Il semble bien que la singularité de la situation de cette maison d'arrêt soit imputable au régime plus disciplinaire de cet établissement. Il est intéressant de constater que ce dernier pèse aussi sur les surveillants, même si par ailleurs ils revendiquent cet état de fait.

Nous verrons dans les chapitres ultérieurs que cette singularité se retrouve à d'autres niveaux, avec des effets contradictoires.

Ces résultats confirment globalement l'hypothèse selon laquelle le régime d'exception de la prison au regard de la vie civile, le rapport sociopolitique aux détenus envahit dans ses conséquences l'ensemble des relations sociales, et ce à un degré moindre pour les surveillants que pour les détenus, et à un degré toujours moindre au fur et à mesure que les médiations dans les relations se font plus nombreuses.

## II. 2. La paranoïa

« Alors que la liberté promeut la pensée démocratique, la captivité engendre une pensée paranoïde », écrivent B. M. Cormier et P. Williams (1970). « L'enfermement des criminels, s'il protège à juste titre la société, ferme une porte aux détenus. Il perd son terrain de bataille, la société, source de ses bons objets. Tourmentés à l'intérieur de la prison par la présence de mauvais objets, dans l'incapacité d'en obtenir de bons de l'extérieur, les criminels d'habitude se sentent persécutés et pour eux la solution consiste à persécuter en retour et à croire que la société est leur ennemie. En conséquence de quoi toute personne qui représente la société, en premier lieu le surveillant parce qu'il est la cible la plus immédiate, sera considérée par lui comme un persécuteur. » Les auteurs ajoutent : « Peu d'individus dans une société démocratique sont, comme les surveillants de prison, exposés, année après année, à un tel degré de paranoïa. C'est sans doute la seule profession dans laquelle le conflit de base réside dans la résistance à la tentation permanente de devenir persécuteur, dans la mesure où ils sont constamment exposés à la persécution. Il est d'autant plus difficile d'échapper à ce danger qu'ils en ont rarement conscience et que la réponse persécutrice peut se cacher derrière l'argument de l'autorité. »

Nombreux sont les détenus qui évoquent le fait que la méfiance constante qui traverse les relations, la structure défensive et répressive de la prison rendent paranoïaque. Ce phénomène est sans doute surtout le résultat de la « surveillance constante » dont les détenus sont l'objet et dont une large part s'effectue à leur insu (rondes d'écoute, rondes visuelles), renforcée par l'opacité et le secret coextensifs au dispositif sécuritaire. Un détenu nous dira par exemple qu'il est persuadé qu'il y a dans sa cellule une caméra qui surveille ses faits et gestes en permanence bien que d'autres détenus lui aient dit le contraire. D'autres sont certains qu'il y a des caméras cachées dans leur cellule, tandis que la question de leur présence ou non est un thème de discussion récurrent entre d'autres détenus.

Un des effets de la paranoïa est de limiter les échanges.

« La communication c'est seulement en promenade. Peu en cellule. Beaucoup sont paranos. Il y a un bouton en cellule pour appeler les surveillants : ferme ça, le surveillant peut entendre. C'est ce qu'on m'a dit. Personne ne sait, quelqu'un dit c'est vrai, l'autre non. C'est comme les caméras derrière les armoires. Ça c'est vrai ! »

« Subir un peu de paranoïa et de stress, c'est normal en prison », remarque par exemple un de nos interlocuteurs. La paranoïa – entendue ici dans le sens qu'elle a pour le sens commun, c'est-à-dire une vision persécutrice de la réalité – atteint de nombreux détenus, indépendamment du délit commis et de la durée effectuée de l'incarcération. Son existence s'est avérée manifeste dans les trois établissements étudiés. C'est la conscience de son existence chez certains d'entre eux et la façon spontanée dont ils nous en ont parlé qui nous ont amenées à prendre la mesure de son existence. Il y a ceux qui remarquent qu'ils ont eux-mêmes des réactions de nature persécutrice ou qui le remarquent chez d'autres détenus, il y a aussi des critiques sur tel dysfonctionnement de la prison assorties de commentaires du type « *c'est fait exprès* », qui nous en indiquent la présence.

On verra dans la présence de la paranoïa un des éléments, en termes de contenu, du processus de carceralisation qui affecte les personnes enfermées. Cet aspect est peu évoqué par la littérature sur les prisons. Il affecte en premier lieu nombre de détenus. Il peut affecter à un moindre degré les surveillants et les autres personnels pénitentiaires, tout comme les observateurs de la prison. Il affecte l'ensemble de l'institution.

On illustrera ce processus de carcéralisation dans lequel intervient une vision paranoïde par l'extrait d'entretien suivant. Il s'agit d'un détenu en centrale, qui a fait déjà six ans de prison.

« J'ai un côté du cerveau qui se paralyse. Douze heures sur vingt-quatre je suis bien, le reste du temps je suis dans le coma. Plus les années passent, plus vous changez de caractère, vous vous faites à la prison, ça rend parano. J'ai vu ça chez certains, ça m'arrive aussi. On pense beaucoup plus, on est hors cadre, on est débranché. C'est un tout qui rend parano, les cachets depuis onze ans, six ans enfermé, la réalité en face de moi. Je leur tiens tête à l'administration. En six ans, j'ai fait presque un an de mitard. Mais ça va mieux, j'ai compris qu'il fallait pas calculer l'administration. C'est juste bonjour bonsoir. J'ai pas de dialogue avec eux. Ils ne sont pas non plus pour parler et réinsérer, alors que ce serait bien qu'on puisse parler avec eux. Mais s'ils vous parlent, le détenu se demande pourquoi ils vous demandent ça. Même à Château-Thierry un surveillant de sport a essayé de parler avec moi. Il m'a posé une question. Toute la soirée ça a été de pire en pire je me demandais pourquoi il m'avait demandé ça. Ça me met dans le doute, je cherche à comprendre, je me mets à paranoïer. On vous laisse quatre, cinq ans sans rien vous demander ; au bout de cinq ans si on vous parle on se demande : pourquoi il me parle comme ça ? Si le détenu a besoin de parler, il va voir l'éducateur, ou le psy. Je suis pas pour. Après le mitard, la psy m'a enterré, elle m'a envoyé à Château-Thierry. Elle m'a trahi. Je n'ai pas confiance en ces gens-là, elles disent le secret médical. J'ai dit un truc une fois. Elle m'a dit : on travaille quand même en équipe. J'ai pris trois Tranxène ; aujourd'hui elle va le répéter. J'ai rayé le psychologue. Il n'y a plus de dialogue, plus rien. On perd l'habitude de parler. On perd le langage. Ça se reporte sur le fait que si quelqu'un vous parle, vous devenez parano. Si on me parle, que je réponds, je me dis : je me suis fait griller. J'ai dit ci, ça. Avec vous aussi. Elle m'a posé des questions, peu de questions, elle me fait parler. Alors celui qui a fait vingt ans ! »

Ces propos montrent comment la conjugaison de l'isolement social et une vision « paranoïaque » de la prison peuvent conduire à un refus complet de l'échange. Cet homme nous dit ne presque plus parler, même avec ses quelques potes. Surtout il ajoute qu'il ne peut leur faire confiance, parce qu'ils voient d'autres personnes auxquelles ils peuvent répéter ses paroles.

Cette tendance à la « paranoïa » peut prendre la forme d'une exagération banale, d'un grossissement de faits destiné à faire entendre un point de vue ou une revendication. Elle peut prendre des proportions



parfois pathologiques, certains ne voyant dans la prison et la justice que machinations et guet-apens. Elle peut concerner la vision de certains faits précis ou amener l'individu à interpréter l'ensemble de ses rapports sociaux sous un angle persécutif.

Un homme d'une quarantaine d'années qui a connu la prison depuis son plus jeune âge, après avoir critiqué l'introduction de la TV en prison parce qu'elle contribue au repli sur soi, met à mal les solidarités, et affaiblit la communication, dit en passant : « Ce ne sont pas les détenus qui l'ont réclamée, mais les surveillants » (alors que leurs représentants étaient plutôt hostiles à son introduction), « pour que les détenus aient moins l'occasion de communiquer ».

« La direction désigne les délits de mœurs en leur donnant les meilleures places. Ça crée des jalousies, c'est pas normal et ça envenime les choses. C'est son intérêt qu'on soit tous en conflit. Si on s'entendait bien ça ne marcherait plus. »

« J'ai senti la patate arriver, des détenus voulaient m'embêter, ils n'aimaient pas ma face. J'ai fait plusieurs demandes de changement de cellule. Ils ne voulaient pas que j'aille où je voulais aller. Ils voulaient que ça se passe mal pour moi. »

Un détenu en centrale dira que ce sont les syndicats de surveillants qui ont poussé les détenus à faire un mouvement collectif, dans le but d'avoir ensuite une bonne raison de resserrer les rênes de la détention :

« Les syndicats nous ont poussés à faire ce qu'on a fait. On s'est fait manipuler. Ils nous ont laissé beaucoup de liberté pour qu'on se croie tout permis. Et ça n'a pas manqué de se faire, comme par exemple de fumer des joints devant les surveillants. On leur disait « on termine notre joint et tu passeras quand on voudra ». Ils nous ont lâché la bride, tout ça pour arriver à tout boucler. On s'est fait manipuler. Ça a servi à quelques-uns qui n'avaient qu'une idée en tête, partir d'ici (en transfert). Ceux qui payent sont ceux qui restent. »

Cette vision persécutrice peut entraîner des comportements en retour qui consistent à « emmerder » surveillants ou direction, comme ce condamné cité plus haut qui dit : « Je fais des recours, c'est pour moi un moyen d'obtenir des trucs. C'est aussi une façon pour moi d'emmerder les directions, pour les emmerder. Si je peux déposer des recours, je ne vais pas me gêner. Moi je peux. Mais avec la nouvelle direction je n'en ai pas eu l'occasion, elle est beaucoup trop maligne. »

La paranoïa est un démultiplicateur de la violence. Elle peut être aussi une cause directe de bagarres, de règlements de compte et d'agressions, en dehors de tout motif avéré.

« Un détenu voulait me prendre mes baskets. J'ai dit : c'est pas à vendre, parle d'autre chose, c'est trop. Je n'ai pas dit : m'embête pas. Sinon il le prendra mal, c'est l'agresseur qui se sentira agressé. Ça me fait rire parce que c'était un grand balaise. Je lui ai dit : oublie le sujet ; c'est comme si j'avais dit ne m'embête pas, mais différemment. Les mots, faut faire attention, que se soit les détenus ou les surveillants. On peut mal le comprendre même s'il n'y a rien de méchant et ça dégénère. Il y a de la parano, de la rumeur », nous explique un détenu en centrale.

Un autre détenu, sur une simple supposition, dit avoir été sur le point d'ébouillanter un codétenu de cette centrale qui aurait essayé de lui mettre un faux mandat sous son nom :

« Je suppose que c'est B. qui l'a fait (un détenu avec lequel il ne s'entend pas). Je suis allé voir la pipelette du coin (un détenu) pour en savoir plus. Le chef après m'a dit qu'il y avait eu une erreur. Moi j'ai la certitude qu'on a fait un mandat sous mon nom ; j'ai vu qu'il y avait une embrouille. Ils (l'administration) me l'ont rendu. J'avais préparé deux litres d'huile (pour B), j'allais l'ébouillanter ». Il ajoute : « celui qui me touche, il doit avoir des rétroviseurs. J'ai le temps. Ici, si j'ai un problème avec quelqu'un, je le règle moi-même. » Il dira aussi un peu plus tard : « Je suis presque certain que 80 % des juges donnent déjà la marche à suivre aux psychiatres. »

### II. 3. Bruits, rumeurs : « les fantômes de la pensée »

« La nuit ça crie. Un coup de couteau c'est vite fait. Il y a des bruits qui circulent, des choses qui se règlent par les fenêtres, des fois c'est chaud ; ça cherche entre détenus et surveillants. » (D, M-A Sud)

« En cellule vous êtes seul et vous écoutez tout. Vous n'avez pas le droit de voir. Vous vous guidez avec le son. Vous entendez un cri : ça pousse à la tête, direct. Quand ça cogne à la porte, c'est autre chose. C'en est un qui pète les plombs ou une télé qui ne marche pas. Il y en a qui ne supportent pas. C'est quelqu'un

qui pense à sa fille, à sa femme, à lui. Il vaut mieux qu'il tape à la porte plutôt que de se suicider. On nous enferme quand il se passe quelque chose. » (D, M-A Sud)

Lorsqu'on est enfermé et qu'on ne voit rien, surtout la nuit, l'imagination galope. Les bruits entendus ne permettent pas de s'échapper de l'univers de la prison. Ils aggravent les angoisses de la nuit. Il y a ceux qui sont identifiables et, comme tels, rassurants, même s'ils renvoient à la misère commune. Il y a les cris qui engagent à imaginer le pire : le désespoir, les coups de couteau, les suicides. Ils font aussi le lit de la rumeur.

« Ces croyances qui se répandent par la force de la rumeur, insensée comme des songes, deviennent vérité par une force magique de persuasion », écrit Voltaire (1964) qui se bat contre les préjugés et pour le triomphe de la raison. Il est obligé pourtant d'admettre « cette puissance de consentement de tous les hommes autour de ces fantômes de la pensée. »

L'importance de la place prise par les rumeurs en prison mérite d'être prise en compte dans une analyse de la violence parce qu'elles peuvent induire celle-ci directement ou indirectement, en provoquant des agressions, en engendrant par anticipation des mesures d'autodéfense, en entretenant la peur, en renforçant l'image négative des surveillants et de l'institution, en renforçant l'hostilité et le soupçon, en accroissant les tensions, ou en précipitant des mouvements collectifs.

En outre, si la rumeur se nourrit de son contexte, elle peut aussi se greffer sur la situation du moment et « devenir véritablement actrice ». C'est ce qu'a montré Georges Lefebvre dans son livre sur la grande peur de 1789. Dans l'atmosphère troublée d'un moment caractérisé par la montée de la revendication paysanne, la conjugaison amplificatrice des deux thèmes principaux de la rumeur elle-même – l'arrivée des brigands et le complot aristocratique – a favorisé la mobilisation sociale et la prise de conscience de la paysannerie comme force active dans la Révolution. L'emballement rumoral a impulsé, puis amplifié le tourbillonnement social, jusqu'à provoquer la nuit du 4 août et son abolition des privilèges.

La rumeur est une perturbation de la communication sociale, écrit Bernard Paillard (1990). Privés de liberté, les détenus sont exclus d'une participation à la marche de l'établissement, sinon de façon très marginale. La participation à la scène publique démocratique implique l'existence d'une information indépendante propre à éclairer au mieux les citoyens sur les décisions qu'ils ont à prendre et les débats auxquels ils participent. En prison si les détenus ont droit à l'information qui circule dans la vie civile (droit à la télévision, aux journaux), ils ne sont pas informés des événements quotidiens de la prison, moins

encore des incidents qui y ont lieu. En outre, en cas d'incident, la première règle qu'appliquent les surveillants est d'enfermer les détenus présents pour circonscrire l'incident et éviter qu'il ne s'étende. Aussi les détenus ont-ils tout le loisir d'imaginer ce qu'ils ne voient pas. Dans des situations d'incertitude que renforce l'absence d'informations fiables aisément accessibles, bruits et rumeurs se construisent et se développent qui s'y substituent, s'accrochant à tel ou tel signe saisi au passage. La rumeur se nourrit non seulement de l'oisiveté, propice aux ragots et aux cancans, mais aussi du fait que les détenus n'ont rien d'autre à partager que leur situation, leur identité de détenus et tout ce qui concerne leur situation d'assujetti.

« Il n'y a rien à faire en maison d'arrêt, à part regarder ce que fait l'autre. C'est un lieu de commérages effréné. Lui il est braqueur, lui il est dealer, lui c'est un pointeur, lui c'est une balance. Ça s'efface en centrale à cause de la lourdeur des peines et parce qu'on a plus d'espace de liberté. On n'est pas obligé de fréquenter les autres. Ici on est plus contraint, malgré le cloisonnement. C'est le lieu du voyeurisme, parce que c'est cloisonné. Les rumeurs, c'est infernal. Tout prend de l'importance. Par exemple l'auxi bibliothèque est parti. Tout le monde demande : pourquoi il est parti ? N'importe quel événement prend de l'importance », dit une personne à la maison d'arrêt Sud qui a connu de nombreuses prisons.

Il y a également les réputations (négatives) des établissements qui se perpétuent de façon tenace, quand bien même la réalité en est bien éloignée ou a changé, qui alimentent les rumeurs. On l'a vu dans la maison d'arrêt Sud. Dans cet établissement, le cloisonnement plus poussé que dans les deux autres, la discipline et une certaine peur des surveillants (on l'évoquera plus loin plus en détail) alimentent des rumeurs à leur propos.

Bruits, rumeurs et réputations contribuent à entretenir la peur et s'entretiennent mutuellement en un cercle sans fin.

Les rumeurs sur ce qui se passe en prison ne circulent pas seulement à l'intérieur de la prison. Elles circulent également entre le dedans et le dehors, transmises par les parloirs, par les familles, les personnes sorties de prison, contribuant à consolider les réputations et à renforcer les appréhensions.

À la maison d'arrêt Nord, par exemple, un chef nous dit que des détenus qu'il reçoit à leur arrivée ne veulent pas être hébergés dans telle aile et tel étage de l'établissement parce que le bruit court dehors qu'y sont placés les délinquants sexuels, placés ailleurs pourtant depuis longtemps. Un autre chef nous dira que

des arrivants ne veulent pas manger leur repas parce que la rumeur circule dehors qu'on met des somnifères dans les plats : « C'est une rumeur tenace, infondée et il y a des détenus qui ne mangent plus à cause de ça. »

Tout un chacun peut être cible de rumeurs – personnels de surveillance, médecins, travailleurs sociaux, détenus, direction... Nous en évoquerons quelques-unes pour illustrer les traits qui les caractérisent.

Plusieurs détenus logés au même étage de la maison d'arrêt Nord, que nous avons rencontrés successivement pour des entretiens, nous affirment avec une grande conviction que de la mort aux rats est présente dans les barquettes de leurs repas. L'un d'entre eux dira qu'on y met des rats crevés et des crachats, d'autres qu'on y met des somnifères. Nous pourrions constater que ce bruit demeure circonscrit à cet étage et à l'espace social qu'il constitue notamment à travers les relations de voisinage et de la cour de promenade où ils se retrouvent également. D'autres détenus hébergés dans un étage où sont regroupés les travailleurs estimeront que la nourriture est correcte ; ils ne jetteront pas par les fenêtres leurs barquettes, ainsi que le font, en guise de protestation, les détenus du groupe précédent.

Un autre objet de rumeurs concerne les émeutes et les évasions :

« Tous les ans, ici, il y a une rumeur que se prépare une émeute, c'est radio prison. Il y a plein de rumeurs sur les détenus, sur les surveillants. Tout se sait, même ce qu'on veut ne pas dire », dit un surveillant à la maison d'arrêt Sud.

« Si on écoutait tout ce qui se dit, ce serait l'évasion tous les jours », dit un CSP à la maison d'arrêt Nord. Un autre chef nous dira : « On a eu peur à la fin du mois d'août, on craignait une mutinerie, on a renforcé la vigilance et ça n'a pas eu lieu, le bruit a couru que ce seraient les Basques qui organisaient tout ». Ce type de rumeur, lancée à dessein ou non, met le personnel de surveillance sur les dents : « il y a moins de rumeurs qu'avant, quand il n'y avait pas de télé. On lançait une rumeur pour faire bouger quelque chose », dit un détenu de cette prison.

Les rumeurs peuvent se construire à partir d'une interprétation erronée d'un événement qu'on a vu. Ainsi un surveillant demeure encore victime d'une rumeur lancée il y a dix-sept ans. Découvrant alors, lors d'une ronde de nuit, un détenu suicidé, il appelle du secours. Le chef ouvre la cellule, met la lumière et le surveillant se précipite pour décrocher le détenu déjà mort. Des détenus éveillés dans le bâtiment d'en face aperçoivent de loin, par la fenêtre éclairée, les silhouettes des agents qui s'activent dans la cellule. Depuis, le surveillant est surnommé « le meurtrier », les détenus ayant conclu de ce qu'ils avaient aperçu qu'il « avait suicidé » le détenu. Plusieurs personnes ont évoqué devant nous cette rumeur. Des détenus qui connaissent bien ce surveillant s'insurgent contre celle-ci : « Je ne comprends pas, c'est pourtant un type très bien, c'est même un type adorable », nous dit l'un d'entre eux. « Il a un cœur d'or », dit un autre. D'autres qui ne le connaissent que de très loin associeront à sa façon assez abrupte de

s'exprimer son surnom et la rumeur qui lui est attachée pour projeter sur lui l'image d'un SS. Cet exemple dramatique pour le surveillant qui ne peut se débarrasser d'une rumeur « qui lui colle à la peau », comme le disent ses collègues, montre à quel point la clôture des lieux, malgré le renouvellement des détenus et le « turnover » des personnels, peut enfermer dans ses murs rumeurs et bruits.

Dans cet exemple, on voit une fausse interprétation venir confirmer d'autres rumeurs, transformées en certitude : la certitude qu'il y a des morts suspectes en prison, c'est-à-dire des détenus tués par les surveillants, pendus par eux.

Des rumeurs concernant les morts suspectes, les tabassages de détenus par les surveillants circulent dans les trois établissements. Elles sont nettement plus fréquentes à la maison d'arrêt Sud que dans les autres établissements. Un détenu explique bien comment la rumeur peut se former :

« Les interventions, j'en vois le début, c'est tout, parce qu'on nous fait rentrer. Ça crée le secret. On se demande ce qui s'est passé. On peut tout imaginer parce qu'on n'a pas vu de ses yeux. Ça provoque des rumeurs. Quand il y a un problème, on change le détenu d'étage. Il ne pourra pas raconter. Ça reste des choses qui planent. Le quartier disciplinaire on ne sait rien de ce qui s'y passe. Celui qui va au QD, sa cellule est vidée, il va à un autre étage quand il en revient. On ne sait rien. Il y a des rumeurs. »

« Ils font ce qu'ils veulent. Ils ont tué un gars ici, par des matons. On ne sait pas ce qui se passe dans un enfer comme ça. On vous dit ce qu'on veut. Le surveillant est obligé de taper pour faire taire les détenus. »

« C'est un lieu de violence mais ce n'est pas vraiment physique, c'est beaucoup plus moral, c'est tellement fragmenté ici. Je ne sais même pas ce qui se passe au premier étage. Les alarmes, ça met la pression. C'est de la torture, de la violence, vous imaginez ce qui peut se passer. Quand vous avez la possibilité de voir, de toucher, vous pouvez analyser. »

Un détenu en centrale évoquera le tabassage par des surveillants d'un détenu qui a blessé très gravement un de leurs collègues. « Il a été tabassé et transféré dans un triste état. J'ai vu le sang dans le couloir, après. On n'a pas vu le tabassage. C'est la seule fois, faut vraiment qu'il y ait une agression. Jamais un surveillant ne mettra une baffe à un détenu. » Ce cas illustre encore la manière dont se forme une rumeur : elle se saisit d'un signe, ce qui est perçu comme une trace de sang, pour construire l'événement correspondant à une croyance bien établie, escamotant au passage maintes relations de cause à effet. Il y a très peu de chances qu'il ait vu du sang dans le bon couloir, compte tenu de la disposition des lieux et des circulations prévues, que le sang perçu ait été celui du détenu concerné et encore moins de chances qu'il ait vu l'état du détenu en question après les faits : il n'a vu que ce qu'il pense être du sang après coup. Mais la rumeur une fois lancée, demeure la croyance que l'événement a eu lieu, sinon le doute et les questions. Plusieurs détenus diront à son propos qu'ils se demandent encore si le tabassage a eu lieu.

La rumeur peut aussi résulter de l'intention malveillante :

« Il n'y a rien de pire que la rumeur », dit un détenu en centrale.

« C'est les rumeurs qui font le pire », dit un autre détenu en maison d'arrêt. Ces deux personnes visent les rumeurs lancées par des détenus dans le but de nuire à d'autres détenus. Des détenus s'en plaignent dans les trois établissements. Mais c'est dans la centrale que cette plainte revient le plus fréquemment, qui contribue à renforcer la méfiance et le repli sur soi.

« À O..., le bruit a couru que je vendais de la cocaïne. Je n'ai pas de parloir, comment je fais alors pour la coca ? Les gens parlent pour ne rien dire, ils ont des réactions bizarres. »

Un objet de rumeur malveillante particulièrement fréquent concerne le délit.

« On sait avant les surveillants que le détenu qui arrive, c'est un violeur ou un braqueur, on lit les journaux, *Déetective*, ou on sait dans quelle prison il va, il a écrit à un copain. Si personne ne les connaît alors c'est un violeur, ce qui m'est arrivé. Heureusement que j'avais mon papier. Mais la rumeur était lancée. Ça a duré une journée, après j'ai eu des excuses. L'avocat m'avait dit : tu gardes ce papier-là. Ça s'est calmé, un détenu est allé en voir plusieurs autres et il a dit : c'est pas lui », raconte un détenu enfermé en centrale pour meurtre.

La malveillance peut inciter des détenus à lancer des rumeurs contre des codétenus ou contre des surveillants. À ce titre, elle peut être instrumentalisée à diverses fins, comme la vengeance ou comme moyen de se débarrasser de quelqu'un à son étage ou sur son lieu de travail, qu'il s'agisse d'un codétenu ou d'un surveillant.

Par exemple en maison d'arrêt un détenu d'une cinquantaine d'années au quartier arrivant, incarcéré pour escroquerie, est l'objet, en raison de son âge, du bruit selon lequel il est un délinquant sexuel. Il se fera « cogner » par des détenus en cours de promenade, le lendemain de son arrivée. Ce cas n'est pas isolé. Bien des bruits de cette nature circulent qui sont autant de méprises et qui peuvent donner lieu à des agressions. L'étude anglaise menée par K. Edgar (2003) sur la violence en prison évoque des situations similaires.

L'imagination peut s'emparer d'un simple signe pour construire par exemple une représentation aggravée d'un délit. Ainsi un détenu en centrale nous affirme qu'un de ses voisins de cellule qu'il tient soigneusement à distance est « un anthropophage : il passe son temps à se faire des barbecue dans sa cellule ».

Des rumeurs peuvent également être lancées contre des surveillants. Il peut arriver aussi que tout le monde s'en mêle, entretenant un climat de suspicion qui peut laisser des traces. Les rumeurs contre les surveillants sont lancées par les détenus, semble-t-il le plus souvent, elles peuvent aussi l'être par des collègues.

« Un détenu m'a dit qu'une surveillante faisait rentrer de la drogue. Je n'ai rien fait, rien dit. Ce détenu voulait faire courir une rumeur, se servir de moi pour que je raconte à droite à gauche. Je n'ai rien dit. Il a vu que la rumeur ne circulait pas et il a dit à un autre détenu que c'était moi qui disais cela. Les chefs m'ont demandé ce qu'il en était. J'ai dit que j'étais au courant de cette rumeur mais que c'était tel détenu qui me l'avait dit. Les chefs ont vu, à partir de cette histoire que j'étais sérieux. Je ne sais pas s'ils ont fait une enquête sur cette surveillante. Les surveillants en ont rajouté, en disant : c'est parce qu'il n'a pas pu se la faire. J'avais le mauvais rôle. »

« La rumeur est inévitable. J'ai eu trois prises de tête avec un détenu qui ne m'aimait pas ; il s'est plaint au chef que je lisais son courrier. Heureusement, à cette date-là, je travaillais au quartier disciplinaire, pas aux étages. Les chefs ont fait une vérification de service, c'était OK. »

« Un détenu qui était au quartier disciplinaire essayait de faire croire qu'un chef lui avait affirmé que tel surveillant avait fait de la prison. Il a avoué avoir menti. »

« Quand le chef est parti se marier, le bruit a couru qu'il s'était cassé une jambe avec une bagnole, dehors. Il l'avait mérité, ont dit certains. »

« Il y a eu une rumeur à propos d'une surveillante, on a dit qu'elle couchait avec un voyou. Comment faire pour coucher avec un voyou sur un étage ? Certains surveillants l'ont cru ; notre carrière est en jeu pour des conneries. »

« Je ne comprends pas qu'on casse, la rumeur qui casse. J'en ai été victime. Quand une fois on en a été victime, on est dans un engrenage. On a commencé à raconter sur moi des choses de fous. J'ai acheté un sent-bon pour ma voiture, ça a la forme d'une feuille de cannabis, un collègue m'a dit : tu exagères, une feuille de cannabis dans ta voiture, c'est de la provocation. Dans quelle maison de fous je suis, je me suis dit. La rumeur est d'autant plus forte que les surveillants viennent d'ailleurs et se retrouvent entre eux. Les stagiaires dorment sur place, c'est un nid à rumeurs. Cela engendre du stress chez eux. »

Un des traits caractéristiques de la rumeur est sa « négativité » ; elle témoigne à charge contre la personne qui en est la cible. En cela la rumeur se distingue de la réputation qui peut être bonne ou mauvaise. Nous n'avons pas rencontré de rumeur positive sauf une rumeur à l'avantage des détenus comme la certitude que des grâces particulièrement généreuses allaient être accordées à l'occasion d'un 14 juillet, rumeur que les chefs et les surveillants ont eu le plus grand mal à démentir. Celle-ci a circulé pendant plusieurs semaines dans la maison d'arrêt Nord, dont plusieurs détenus nous ont parlé.

« Le téléphone arabe marche bien, si je lance que Chirac va donner neuf mois de grâces, on le croira dur comme fer et on attendra le décret », explique un détenu.



En centrale, un détenu parlera d'une rumeur qui y a circulé dix ans auparavant concernant « des grâces européennes mirifiques ».

Ce que nous observons confirme d'autres observations. « La rumeur rapporte rarement des perspectives agréables sur le présent : menaces, agressions, dangers, situations aversives et dégradation morale en fournissent l'ordinaire », écrit Michel-Louis Rouquette (1990) qui ajoute : « la négativité des contenus constitue donc seulement un trait probable du syndrome, le symptôme récurrent d'une variable plus profonde, dont il faut rechercher les raisons dans la structure même des rapports sociaux », en particulier dans la recherche d'une identité commune, celle-ci, dans le cas de la rumeur, se construisant à partir d'une opposition.

La formule « on m'a dit que » est fréquente en prison. Elle est un moyen d'identifier la rumeur sans pour autant qu'on puisse savoir si elle est ou non fondée sur des faits réels. Il nous est plusieurs fois arrivé de demander des précisions à nos interlocuteurs :

« Je sais qu'il y a des surveillants qui tabassent les détenus. Il y a des détenus qui ne se laissent pas faire. Il y a deux trois jours, il y a un surveillant qui s'est battu. Le surveillant a pris une gifle.

– Comment avez-vous su ça ?

– Je ne l'ai pas vu, mais on me l'a dit. »

Dans ce cas n'importe quel événement peut entretenir la répétition de la rumeur qui permet de donner à celle-ci le statut de certitude.

La négativité du contenu de la rumeur fournit les éléments constitutifs de l'identité des détenus comme égales victimes, construite en opposition avec tous ceux qui, de près ou de loin, les gardent et représentent le bras armé de la justice. La rumeur remplit le vide social ou le caractère superficiel dont est fait le quotidien des relations entre détenus par un trop-plein d'imaginaire qui les lie de façon immédiate. Cette immédiateté est à prendre aux différents sens du terme. La rumeur trouve immédiatement écho dans l'imaginaire de ceux qui la reçoivent, en embrayant sur les émotions, en premier lieu la peur. Impliqués par la rumeur les détenus le sont totalement puisque les objets de la rumeur concernent toujours leur semblable, sa situation de dépendance, d'impuissance et de fragilité. Ce qui est arrivé hier à l'un, selon la rumeur, peut arriver à tout un chacun. Ils sont impliqués à un autre niveau, celui de l'accès à la connaissance de ce qui se passe dans le monde dans lequel ils évoluent. La rumeur a pour objectif de lever en effet le coin du voile sur la vie sociale de la prison tissé de secret et d'opacité.

F. Reumaux (1990) considère la rumeur comme un marchepied tendant à réajuster le réel à l'imaginaire. En ce sens les rumeurs en prison alimentent la représentation imaginaire violente de la prison.

Un autre trait de la rumeur réside dans le fait que la répétition tient lieu de vérification, le partage de la connaissance d'un fait nouveau étant ce qui le fait exister socialement. La rumeur valide les faits en les répétant, ce qui est une invitation à aller voir tout en interdisant d'y aller.

Toutefois l'excès de rumeurs porte certains à n'y plus croire et à se retirer des scènes où elle se colporte. « La rumeur, ça existe toujours. Parfois on entend des trucs insensés, plein de trucs faux. Une fois un détenu m'a dit de demander des permissions, du coup je ne l'ai pas écouté. »

Ayant les effets généraux ci-dessus évoqués, elle a des effets plus spécifiques comme celui d'entretenir la paranoïa individuelle et collective. Un détenu en centrale évoquera, tout au long de son entretien, de nombreux faits qui relèvent de la rumeur et auxquels il croit avec une totale conviction. Il dira notamment : « On donne des médicaments aux détenus à leur insu et pourtant on est à l'époque des UCSA. Je savais qu'il y avait des médocs dans mon repas, un surveillant me l'a dit. Ça a créé une tension phénoménale ; je me suis arrangé pour aller au mitard. Là il n'y avait plus de tension. On avait tous plus ou moins des problèmes. On

était des cobayes pour nous calmer, pour nous pousser à la faute, pour un transfert disciplinaire ; on nous mettait des excitants, on attend l'incident. Quand on veut se débarrasser d'un détenu, on s'en débarrasse » Ici l'attribution de la qualification de rumeur paranoïde se repère aux contradictions logiques des propos. Les calmants peuvent difficilement exciter en poussant à la faute. Ils peuvent difficilement être à la fois des calmants et des excitants. En outre l'absence de tension au quartier disciplinaire est peu logique, compte tenu du fait qu'il est plus facile de pousser un détenu à la faute au quartier disciplinaire qu'aux étages – il y a moins de témoins – et peu de raisons pour que les repas servis au quartier disciplinaire échappent aux calmants et aux excitants. Cet exemple montre que la rumeur comme ici peut suffire à créer une tension collective dans un établissement, inciter plusieurs personnes à reconnaître sur eux-mêmes des symptômes bizarres attribués aux calmants. Il montre également l'aptitude de l'imaginaire à s'inventer, contre toute logique, des lieux protégés.

La rumeur, comme dans ce dernier cas, peut se passer de logique et de vraisemblance. Nous avons déjà évoqué plus haut l'exemple des caméras cachées *derrière* les armoires. « Ça c'est vrai ! » commentait la personne citée.

Elle a aussi pour effet, dans la mesure où elle peut concerner tout un chacun, d'entretenir la méfiance. De très nombreux détenus, aussi bien en maison d'arrêt qu'en centrale mais plus encore dans cette dernière, soulignent qu'ils font attention à tout ce qu'ils disent, par crainte des rumeurs qui peuvent être lancées à partir de leurs propos.

« Il faut éviter d'avoir trop de fréquentations. Moins vous en connaissez mieux ça vaut, Il y a de la jalousie, ils font courir des bruits. Ça peut être grave. Ils font croire que vous ne payez pas, que vous êtes une balance, ou bien que X est malade. Les problèmes de réputation, ça peut dégénérer grave. »

« En promenade c'est : celui-ci il a fait ci, celui-là il a fait ça, que des cancons, je n'y vais plus. »

« Les rumeurs, il n'y a que ça en prison. “Si tu parles avec untel, je te casse la gueule”, comme ça, on s'isole, “Je te parles pas, t'as fait ça, – c'est faux – c'est pas ce qu'on m'a dit”. Ceux qui se font prendre dans les rumeurs, c'est que des faibles, il faut être solide, putain ! »

« Il y a des rumeurs sur des personnes qui auraient mouchardé. On ne peut pas distinguer le vrai du faux, il faut se méfier de tout le monde. »

**« Il y a des détenus à qui on peut parler, mais le bouche à oreille va vite ; on est vite ciblé. On se retient, on a des angoisses, on est en larmes, on ne peut plus respirer, on est perdu dans ses images. »**

Le même phénomène se produit pour les surveillants, bien qu'à un moindre degré.

« Les surveillants ne sont pas à l'abri de la rumeur, un surveillant qui a eu un moment de faiblesse, le bruit court que c'est un trafiquant de téléphone ou d'alcool. Il est mis à l'écart, il y a une distance parce qu'on est dans l'incertitude. Si vous êtes une peau de vache et qu'on vous voit trop souvent discuter avec un détenu, on peut penser : il l'a à la bonne, il peut trafiquer avec lui. Ça peut tourner à la rumeur, c'est déjà arrivé. »

« Il faut se protéger vis-à-vis des détenus et des collègues. Avec certains collègues j'ai totalement confiance, avec les autres non. On veut se protéger de tous les échos, de tout ce qui peut se raconter. En étant discret on échappe à tout. Je deviens méfiant vis-à-vis de mes collègues, j'essaye d'en raconter le moins possible. Il faut dresser un bouclier contre ce qui peut vous tomber dessus. »

Un autre trait de la rumeur relevé par la littérature sur le sujet est sa persistance et sa résistance au démenti, ce qui, *a contrario*, révèle l'étonnant pouvoir de persuasion qu'elle possède.

Nous avons donné un exemple plus haut de la longévité possible de la rumeur, concernant un surveillant.

L'inefficacité des démentis tient largement à leur non-circulation. D'autres interprétations de cette inefficacité ont été avancées, qui reposent sur des recherches psychosociologiques. Les unes montrent la persistance des impressions reposant sur une information dont on sait qu'elle est fausse. La théorie de l'attribution rend compte également de la persistance de ces impressions malgré le caractère faux des informations sur lesquelles elles se fondent. Recevant une information sur quelqu'un, via la rumeur, les sujets génèrent en eux-mêmes des attributions, des pensées visant à cerner avec précision la personnalité ou la vraie nature de ce quelqu'un. Ces élaborations cognitives acquièrent une certaine indépendance et résistent quand on apprend que l'information de départ était fausse. La théorie de la transparence des démentis, quant à elle, montre que le démenti, loin de masquer l'impression semble conduire au contraire à une focalisation sur le trait, objet du démenti. La psychologie cognitive, conclut Jean-Noël Kapferer (1990), nous enseigne que « l'homme ne soustrait jamais d'informations ; il ne peut qu'en ajouter ».

Lorsque la hiérarchie s'efforce de démentir des rumeurs, comme nous le dit un chef de détention, elle tente d'utiliser les canaux d'information les plus propices à la circulation de contre rumeurs, par exemple en recourant aux détenus travaillant au service général, lesquels sont aussi bien susceptibles de propager les rumeurs que les contre rumeurs, parce qu'ils circulent dans la prison plus que les autres.

**Les chefs sont particulièrement concernés par les rumeurs qui circulent sur les surveillants, dans le cas notamment où leur objet a trait à un comportement illicite.**

« La rumeur peut faire beaucoup de dégâts, notamment les rumeurs des détenus concernant les surveillants. Il y a un cas concret (un des exemples cité ci-dessus) la rumeur qui a couru sur lui continue à lui coller à la peau. Elle peut porter sur tout. Par exemple un chef était en congé. La rumeur a couru qu'il était incarcéré à l'isolement. Il y a des rumeurs sur des surveillants à propos de trafics, la prison fait fantasmer à l'intérieur. La rumeur, on la fait taire.

– Comment fait-on ?

– En faisant passer des messages à certains détenus ; sauf pour des choses très graves on peut la faire passer comme ça. Encore faut-il en avoir connaissance. Entre les détenus il y a des rumeurs sur les motifs de leur incarcération. Une fois j'ai été au courant d'une rumeur concernant un détenu, un ancien flic, j'ai prévenu l'intéressé, il ne faut pas laisser ça se propager, ça peut faire beaucoup de dégâts. » (chef de détention, M-A)

« Les rumeurs, il faut y mettre fin, sinon ça devient dangereux. On a le devoir de clarifier les choses. Par exemple, j'en ai constaté une à propos des repas : on y mettrait des choses pour les calmer. Il y en a eu une forte sur les grâces, ils spéculent sur les remises de peine. On y a mis fin en allant voir les détenus en

se servant de relais, les auxis ou ceux qui ont une influence. Quand la rumeur concerne les surveillants, c'est plus difficile à casser. Si ça devient dangereux, on peut déplacer le surveillant. » (CSP, M-A Nord)

« Les rumeurs les plus importantes ce sont celles qui portent sur la probité des surveillants, sur leur intégrité professionnelle ; après, ça concerne la dangerosité supposée de tel détenu, surtout en maison d'arrêt », dit un sous-directeur. « S'il y a eu des choses spéciales, des évasions, ça alimente la rumeur ; un monde se recrée là-dessus. La rumeur, c'est logique. Tout le monde regarde tout le monde. Le détenu regarde son voisin, le surveillant regarde aussi son collègue. Il y a un climat de suspicion générale qui alimente les rumeurs possibles. On ne sait jamais d'où part la rumeur. Et si quelqu'un est dépositaire d'une information, soit on est certain et l'on a des preuves et on peut faire quelque chose, soit c'est toutes les autres possibilités : "j'ai entendu dire que..., j'ai un début de preuve..." et l'on ne peut rien faire. On ne peut pas faire des tentatives. Vous pouvez faire de fouilles de cellule, mais on ne peut pas briser une carrière et une personne sans élément, même si on suppose fortement ; ça met en branle tellement d'acteurs. Il faut savoir ce qu'on fait, même quand on a toutes les preuves, et vous n'en sortez pas indemne. Le directeur a eu un problème, un soupçon sur un surveillant. Puis ça a été fondé. Il a été sanctionné. Pendant l'année suivante, les surveillants lui en ont voulu. »

D'autres personnes que les surveillants et les détenus peuvent être concernées par la rumeur, ainsi des psychiatres :

« On a des petits bouts d'information, avec le risque de mal interpréter. Et la rumeur marche très bien. Mon travail, entre autres, consiste à dire : qui a dit quoi, sur quelle base ? Il y a tout un travail à faire en amont. Sinon, c'est le dérapage assuré. Il y a une confiance nécessaire dans le travail. On ne peut travailler que si on a assez de représentants du personnel sur un même sujet. Si je n'ai pas toutes les personnes sur qui compter, il m'est difficile de conclure. Et des fois, il faut statuer rapidement. Le dernier cas est un des plus compliqués, c'est quand débarque à la suite d'un transfert disciplinaire un détenu qu'on ne connaît pas. Il faut statuer rapidement sur la mise en prévention ou pas et le diagnostic psychiatrique peut être incertain. Il a pu agresser des surveillants. Il arrive avec une rumeur : il a cassé la gueule à dix surveillants, et souvent il faut diviser par quatre. Des fois, la décision de non-mise au quartier disciplinaire est évidente ; des fois, non. Il nous faudrait un temps d'observation qu'on n'a pas. »

« Il y a en prison une maltraitance de l'information », nous dit un autre psychiatre. « Une information A doit être vérifiée. Il y a des déformations. Par exemple quand un type est transféré ici, il arrive avec une aura de dangerosité. Après enquête, qui demande du temps, on ne voit pas d'aura, ou elle s'est dégonflée. On grossit le tableau pour avoir un transfert ou une hospitalisation. On en a eu plusieurs exemples. À partir d'une information on cherche qui a dit quoi. On contacte les médecins pour savoir d'où il vient. On recoupe les informations. On nous amène par exemple un détenu très dangereux. Quand on appelle le médecin qui l'a suivi dans l'autre prison, on se rend compte qu'il ne l'est pas tant que ça. Ça fait du bruit au niveau pénitentiaire. Comme ils ont peu de moyens, ils grossissent. On peut avoir des informations

pénitentiaires. On téléphone aux collègues, au Directeur. Ils donnent des informations sans problème. Si l'on prend pour argent comptant qu'il a agressé dix personnes, c'est la dérive. Quand il a agressé une personne, ce n'est pas la même chose que dix. On a besoin d'informations médicales et pénitentiaires, de même qu'à l'hôpital on a besoin d'informations de la famille. On passe beaucoup de temps à ça. »

**L'effacement du réel au profit de l'imaginaire construit une représentation de la prison dans laquelle le vrai est inséparable du faux, les images du dedans inséparables des images du dehors. Tout cela conduit au développement de fausses identités, d'une vision des autres persécutrices, et à des rumeurs qui peuvent briser des réputations, alimentant dedans et dehors l'imaginaire de violence du crime et de la prison, une des causes de la violence en prison.**

**En outre ce développement de l'imaginaire contribue pour sa part à faire de la prison une réalité particulièrement labile, changeante et imprévisible.**

## Chapitre 3

### Le « principe » de la peur

« La pénitencier est construite sur la peur, dès que celle-ci s'installe quelque part elle habite tout. »  
(Premier surveillant en maison d'arrêt)

La peur du châtime, de la prison, fonde on l'a vu le rôle dissuasif de la peine de privation de liberté. Nous avons vu dans le chapitre précédent comment les détenus arrivant en prison sont pris dans cet imaginaire de la peur du crime et de la prison : la peur ayant pour caractéristique de se répandre des plus facilement, elle est aussi au principe des relations en prison.

La peur est un élément souvent corré avec la violence, parce qu'elle appelle des mesures de défense en cas de danger et correspond à des émotions non maîtrisées.

La peur est liée selon la littérature portant sur ce sujet d'abord à l'imprévu, à l'inconnu à l'étrangeté, au non-habituel. C'est pourquoi les détenus observent et évitent les autres avant de se risquer à leur parler. C'est pourquoi également ils cherchent à savoir quels crimes ou délits ont commis ceux qu'ils côtoient. Mais on a vu aussi qu'il est de règle de ne pas parler de son délit. Dans la grande majorité des cas, les délits demeurent ignorés, à part ceux qui font l'objet de rumeurs, ou dont on a parlé dans les médias, ceux dont on connaît quelques bribes. Ils demeurent donc une réalité abstraite alimentant une peur des autres diffuse.

L'interconnaissance et les relations sociales en général constituent le principal rempart contre la peur. Celle-ci croît avec l'anonymat, la solitude et la société de masse, tout comme les violences qu'elle engendre, comme le montre l'abondante littérature sur les violences urbaines. La privation d'échanges entre les détenus, ou du moins le caractère superficiel et très limité de ceux-ci, la barrière structurelle qui organise les relations entre les détenus et les personnels de surveillance, la faiblesse de leurs relations contribuent de la même manière à engendrer la peur en prison.

**Du côté des surveillants la faiblesse de leur nombre – eu égard au nombre des détenus – constitue un facteur de peur supplémentaire.**

Un des paradoxes de la prison est lié au fait qu'organisée pour faire face à l'imprévu et au danger que représentent les détenus, elle favorise en fait l'un et l'autre.

**L'objet de ce chapitre est d'évaluer l'importance de la peur existant chez les uns et les autres, surveillants, professionnels et détenus, dans la mesure où celle-ci est liée à la violence.**

**La peur connaît un de ses moments culminants chez les détenus lors de leur entrée en prison, comme le montre le précédent chapitre, lorsqu'elle est prise dans l'imaginaire du crime et de la prison.**

Les professionnels, surveillants, soignants, travailleurs sociaux, tout comme les détenus, sont pleins d'appréhension lorsqu'ils entrent dans les prisons :

« En arrivant en centrale, franchement on n'est pas fier, quand on voit les dossiers des détenus. On s'y fait. Avant de venir on a plein d'interrogations. "Bienvenue chez les fous", nous a-t-on dit. Une fois dedans, ça se passe. Maintenant je viens, je ne me pose pas la question », dit un travailleur social qui exprime une opinion partagée par ses collègues.

Un surveillant auxiliaire sanitaire, qui définit comme sa mission première la protection des infirmières et des médecins en maison d'arrêt, parle de la peur de certains d'entre eux :

« Quand les infirmières arrivent de l'extérieur, elles ont peur. Beaucoup voulaient démissionner après la prise d'otages. Elles connaissent certains détenus, ça va. Les détenus instables, elles en ont un peu peur. Quand ils savent, surtout les femmes, qu'ils vont voir un détenu instable, ils me demandent d'être là. Même au SMPR ils font appel à moi. Ils demandent qu'on soit présent. Depuis deux ans le travail a complètement changé, c'est de plus en plus dur. La population pénale est de plus en plus agressive. Beaucoup n'ont pas leur place en prison, qui sont malades de la tête. On est plus souvent amené à intervenir qu'avant. »

Dans les trois établissements étudiés, les infirmières nous disent que plusieurs de leurs collègues ont démissionné parce qu'elles avaient peur de certains détenus et trouvaient le travail trop difficile :

« Parmi les soignants qui viennent travailler en prison, il y a des gens qui font des dépressions, qui n'arrivent plus à dormir, qui ne supportent pas la prison. On essaye d'éviter ça : il y a une sélection au départ pour éviter que des gens en difficulté se retrouvent dans un milieu difficile. On a eu des infirmières qui ne sont pas restées longtemps, d'autres qui ont décompensé. Il y a eu un cas extrême d'un infirmier qui ne venait plus travailler et qu'on a retrouvé suicidé chez lui deux semaines après. Le milieu pénitentiaire a été le détonateur », dit une infirmière en maison d'arrêt.

« On les connaît, on sait gérer, on sait quoi faire et ne pas faire, mais on n'est jamais à l'abri. On les connaît de longue date. C'est rare que ça déborde », dit une infirmière en centrale. »

« J'ai eu peur deux fois en trois ans. Autrement non. Je touche du bois. Ils nous respectent assez, beaucoup même ici. On a rarement des problèmes de discipline, des agressions et rarement peur. Quand j'ai eu peur, c'est avec des gens qui n'étaient plus gérables, à aucun niveau. Dans ce cas, ils ne voient plus rien, n'entendent plus rien. Ce n'est pas la peine de rester, on les laisse. J'ai rarement peur et ça effraie les

surveillants, ils nous croient inconscientes. Mais c'est une autre approche. Des fois, j'engueule les détenus comme des gamins sur leur comportement ; au milieu d'une dispute, je dis : "Maintenant ça suffit !" Ils m'écoutent, ne le prennent pas mal, s'excusent. Ils ont eu un problème en détention ? Ils nous engueulent ; on les remet en place, et ils s'excusent. C'est à nous de leur rappeler un minimum de règles à avoir : dire bonjour, merci, au revoir. Quand ils vous traitent de connasse, ils m'entendent ! Si on montre qu'on n'a pas peur, ils se calment. Il y a des surveillants qui ne se permettent pas de les engueuler. Il m'est arrivé de dire devant un surveillant à un détenu : "Retournez dans votre cellule tout de suite". Je me suis fait traiter de garde du corps d'un surveillant en faisant rentrer dans sa cellule ce détenu qu'un surveillant de petite taille ne parvenait pas à faire réintégrer. » (Infirmière, centrale)

Cet extrait d'entretien montre que la peur recule avec la capacité à affronter les situations tendues et l'autorité qu'on est capable de montrer. Nous verrons dans le chapitre suivant que ces capacités sont au cœur de la compétence des personnels de surveillance.

Une autre infirmière, en maison d'arrêt, dira de façon plus précise :

« La difficulté pour moi, c'est d'éviter de savoir ce qu'ils ont fait. Malheureusement, si le détenu est dangereux, il y a le travailleur social ou le surveillant qui sont là pour dire : Attention il a déjà agressé un surveillant, tu n'as pas à le voir seule, il a fait comme ci comme ça... Même si vous êtes en empathie – on peut avoir de la sympathie entre deux personnes –, on se dit qu'il est gentil, on lui a fait des sourires, offert du café pour lui remonter le moral, et on apprend qu'il a tué ses enfants. Votre regard change. Il n'y a pas longtemps un détenu a eu besoin de parler, il a dit avoir violé et tué des enfants, dans ce cas, je ne peux plus avoir le même regard, je ne peux plus entrer dans le côté humain, il y a un blocage. Quand ça m'arrive, je passe la main, parce que je ne serai plus aidante, même si je n'ai pas à juger, mais je réagis comme femme, il y a un blocage. On est souvent confronté à ça, c'est pour ça que je préfère ne pas savoir pour pouvoir faire mon travail de façon plus professionnelle. Il y a le cas des détenus psychopathes. Il est arrivé qu'on sache ce qu'ils ont fait, et ils prennent une jouissance à vous voir vous liquéfier de peur. Ça fait partie de leur pathologie ; même si on se dit qu'ils sont malades, c'est déstabilisant. Ça m'est arrivé deux fois en un an. Une fois un détenu avec qui j'accrochais bien, qui avait pris plus de dix ans – ceux-là on les connaît mieux, ils restent plus longtemps –, il avait commis un viol plus des sévices ayant entraîné la mort. Mon regard a changé. Il l'a senti. On était alors dans un rapport de force ; il fallait souvent le recadrer. Une fois il m'a appelée par mon nom de famille et m'a dit qu'il savait où j'habitais, il faisait de la pression morale aussi. Je l'ai signalé, j'avais peur. J'avais changé dans ma relation, et il prenait un



plaisir pervers à me faire peur. Sinon il m'est arrivé deux ou trois fois, de me dire devant des détenus agressifs : je vais en prendre une. Il y a aussi le syndrome du manque. »

Le rapport à la connaissance du délit est marqué par une forte ambiguïté. Qu'il s'agisse des infirmières, des médecins, des surveillants et de la hiérarchie, l'attitude et le discours concernant la connaissance ou non du délit est la même. Il vaut mieux ne pas le connaître pour éviter la peur et le changement d'attitude qui conduit à des comportements discriminants. Tout un chacun connaît néanmoins les délits d'un certain nombre de personnes incarcérées par les détenus, par les collègues, par la renommée et les médias, ou par effet de la curiosité dans les débuts de la vie professionnelle. Quant à la hiérarchie, elle est amenée à en tenir compte dans la politique d'affectation des détenus. Un chef de détention explique qu'il dit aux arrivants ne pas chercher à connaître la nature de leur délit. Pour lui, seul compte leur conduite en prison, à moins qu'ils ne se signalent par un comportement répréhensible, dans ce cas il étudiera leur dossier. La position est également la même chez certains psychiatres et travailleurs sociaux, du moins pour les premiers rendez-vous, quand ils sont amenés à travailler avec les détenus sur leur délit.

#### I. La peur et l'insécurité chez les surveillants

Les personnels de surveillance sont plus exposés à la peur et aux agressions que les autres professionnels en raison de la nature de leur métier, et parce qu'aux yeux des détenus, ils représentent l'État et la répression. Certains, parmi les détenus, mettent des mois ou des années à les voir autrement qu'à travers ces représentations, certains même continuant tout au long de leur détention à être animés de haine à leur égard.

Nous avons posé deux questions spécifiques aux surveillants, leur demandant s'ils se sentaient en sécurité et s'il leur arrivait d'avoir peur.

**Parmi les surveillants qui ont répondu à la question (N = 102), une majorité disent avoir peur en prison, qu'il s'agisse d'une appréhension latente, d'une peur à certains moments ou d'une peur plus importante. Dix-huit d'entre eux seulement disent ne pas connaître la peur au travail.**

Ils sont une majorité à dire qu'ils ont peur à un moment ou un autre dans les trois établissements. Les résultats sont équivalents dans les deux maisons d'arrêt. C'est dans la centrale que les surveillants reconnaissent le plus souvent éprouver la peur. Tous, sauf deux surveillants, et un troisième qui dit n'avoir pas peur, mais en ajoutant « on ne sait jamais », disent avoir eu peur un jour ou l'autre, ou en certaines occasions.

Dans leurs réponses, les surveillants distinguent nettement la peur du sentiment d'insécurité, même si les deux choses sont liées. Ce dernier varie selon les contextes, les positions professionnelles, les établissements étudiés, leur catégorie, ainsi que les moyens mis en œuvre pour la sécurité.

L'architecture, l'éclairage jouent un rôle important et surtout le degré de proximité des collègues. Lorsque, par exemple, les surveillants travaillent dans des étages pleins, qui restent assez sombres malgré l'éclairage électrique et qu'ils sont seuls à leur étage, comme à la maison d'arrêt Nord, ils se sentiront beaucoup moins en sécurité que dans les traditionnelles prisons construites en nef, bien éclairées et où chacun est à portée de vue et d'oreille d'un certain nombre de collègues. Dans la centrale, vieille et très vétuste, les étages pleins, eux aussi éclairés par l'électricité, sont considérés comme oppressants par certains surveillants qui travaillent souvent eux aussi, seuls à leur étage.

La peur atteint son maximum en tout début de carrière. C'est la peur d'un milieu inconnu, étranger, inquiétant.

« Oh oui, on a peur ! surtout au début, on ne les connaît pas. Quand le ton monte d'un coup, on a hâte que les collègues arrivent. Notre sécurité, c'est les collègues. » (St Stagiaire, centrale)

« Au début, c'était l'inconnu, le changement d'environnement, quand on est en doublure et qu'on voit les jours de doublure diminuer, on a peur, mais c'est aussi un défi. » (St, M-A Sud)

« Au début, j'avais les mains moites quand j'attendais le retour des ateliers. » (St Stagiaire, centrale)

« Je me sens totalement en insécurité, mais j'ai l'impression que ça va s'estomper avec le fait de les côtoyer tous les jours. J'ai beaucoup moins de crainte avec certains qu'au début. C'est le fait de les côtoyer ; on se les approprie, une personne froide au premier abord on s'aperçoit après qu'elle est super sympa. J'ai eu un sentiment de peur devant un détenu de cent-trente kilos qui a agressé des surveillants et tué plusieurs personnes. Une fraction de seconde, je me suis dit qu'il avait pris perpète et qu'il pouvait recommencer. » (St stagiaire, centrale)

« On ose dire que les jeunes surveillants ont peur, mais il y a aussi des chefs qui ont peur. Les trois quarts des jeunes surveillants ont peur et ils n'osent pas dire non aux détenus. » (St, centrale)

« Je n'ai pas la trouille plus que ça, mais quand ils ne veulent pas remonter de la cour... Avec l'expérience, ça va. Mais quand on a en face de soi un détenu bien énervé, on se demande si on ne va pas en prendre une. Tous les élèves ont peur. La sécurité ici, c'est zéro. Mais je me sens en sécurité par rapport aux collègues ; là-dessus j'ai été rassuré tout de suite. » (St, centrale)

« Aujourd'hui il y a des surveillants qui vont au travail avec beaucoup de crainte, il y a des détenus qui ne respectent rien, qui ne respectent pas les surveillants. Il y a des étages plus ou

moins difficiles, mais je vais au travail sans crainte. Si vous avez la crainte, les détenus le savent. Cent-vingt détenus regardent vos deux yeux, vous vous en regardez cent-vingt. J'ai eu peur au début, une appréhension, je m'y suis fait. Quand vous entrez dans une cellule, si vous entrez la tête en avant, il faut toujours partir en marche arrière, ne jamais tourner le dos à un détenu. » (St, M-A Nord)

La peur recule lorsqu'on se familiarise avec les lieux, avec la découverte que les détenus sont aussi des êtres humains normaux, avec le fait qu'on a pu éprouver qu'on pouvait compter sur les collègues en cas de danger. Les surveillants évaluent le plus souvent à trois années le temps qu'il leur faut pour être à l'aise dans leur travail. Ce temps correspond à la période où la peur est moindre. Mais elle revient petit à petit, concomitante des désillusions, des agressions subies par des collègues. À cette époque de leur carrière les surveillants ont d'ailleurs tendance à être moins vigilants. Elle revient donc, puis ne fait que croître régulièrement pour diminuer ensuite légèrement au bout de sept, huit ans d'ancienneté. Avec l'expérience professionnelle, les objets de la peur sont plus précis : peur de l'agression, de l'émeute, du feu, des rébellions collectives, en fonction des événements auxquels ils ont été mêlés ou dont ils ont été témoins. La peur est également liée à certaines circonstances, en particulier aux situations où les surveillants sont dans un rapport de force qui leur est défavorable.

« Oui j'ai peur quand il y a une alarme ; ça a beau aller très vite, on ne sait pas sur quoi on va tomber, on a le temps de gamberger et, quand on te dit : fais gaffe quand tu vas ouvrir la porte, ce n'est pas rassurant. Au retour des ateliers quand il y a quatre-vingts bonshommes qui rentrent, je ne me sens pas du tout en sécurité. Quand on voit qu'ils sont deux cents pour une quinzaine de bleus ! » (St, centrale)

« La peur est toujours là, sous-jacente. On appréhende toujours, même si ce n'est pas manifeste, en surface. Il faut être conscient. À n'importe quel moment on peut être agressé dans une situation rocambolesque », dit un surveillant de la maison d'arrêt Nord, depuis huit ans dans la pénitencière.

« La peur, c'est tous les jours. Je n'ai pas la peur au ventre, mais toujours une petite appréhension. Il n'y a pas trop de sécurité ici, il y a un problème de caméras, les alarmes qui ne sont pas au bon endroit, qui n'indiquent pas le bon endroit où ça se passe. Le temps d'arriver, on voit qu'il n'y a rien parce qu'on n'est pas au bon endroit, et de l'autre côté le surveillant a le temps de se faire étripper. Ça n'a pas l'air de les inquiéter beaucoup, pourtant on a quatre-vingt-dix perpétués sur deux cents détenus, c'est une centrale considérée comme sécuritaire. On n'est jamais en sécurité ; on ne sait jamais ce qui peut se passer dans la tête d'un détenu, on ne sait pas ce qui va se passer. Les détenus sont très malins, ils le voient, ils en jouent. » (St, centrale)

« Parfois j'ai peur, dans les situations de violences physiques, quand je vois qu'il y a des risques, que ça dégénère, oui. Parfois on se retrouve tout seul, on se sent seul. » (St, centrale)

« Je ne peux plus travailler en détention. La peur, il faut la gérer. Des années après mon agression, j'ai encore ce sentiment de peur d'un seul coup, des maux de tête, de l'angoisse... On a fait un mouvement pour des raisons de sécurité, les caméras qui ne marchent pas depuis des années. » (St, centrale)

« On a tous notre cercle de protection. Certains vous impressionnent », dit une surveillante, « quand ils sont trop près et menaçants, je pète l'alarme. » (St, centrale)

« En centrale, tout le monde craint. »

« La peur non, mais quand on est face à une violence... C'est une peur latente ; quand on est face à un détenu énervé, dès fois, on aimerait être à deux. Il y a moins de sécurité pour nous ici qu'à la centrale de M..., et il y a ici l'oppression des lieux. » (St, centrale)

« On sait qu'ils peuvent prendre la prison à n'importe quel moment. » (St, centrale)

« Aux grands étages, on n'est pas en sécurité, s'ils veulent se rebeller, c'est fini. » (St, centrale)

« Je n'ai pas peur, mais j'ai de l'appréhension quand je vais travailler. Quand je vais à tel étage, je me dis : Oh là là, je vais encore m'accrocher avec tel détenu. Les lieux les plus insécures ce sont les ateliers et les cuisines avec tout ce qu'il faut pour trancher et il n'y a pas de caméra. Aux étages, seul avec cinquante bonshommes, nos moyens de sécurité ce n'est pas grand-chose, l'alarme, sinon nos bras et nos jambes. » (St, centrale)

Il y a aussi la peur de certains détenus particuliers :

« On est comme les détenus, devant certains détenus on flippe. » (St, M-A Nord)

« On a peur oui, comme hier, avec ce détenu qui présente des troubles psychiatriques, je n'allais pas faire le sondage des barreaux tout seul ! Le chef est venu faire le repas avec moi. Ça peut être calme toute la journée et d'un seul coup exploser, ce n'est pas tous les jours. Il n'y a pas de lieu ou de moment particulier où on se sent en insécurité, ça peut être partout, n'importe quand. » (St, M-A Nord)

**« Actuellement je vais au travail sans appréhension. Mais quand le ton monte, on a peur. Il y a des stagiaires terrorisés. Nous, on a un peu moins peur des détenus. On ne peut pas l'éviter, c'est forcément rude. Il y a beaucoup de choses qui ne marchent plus et qui ne sont pas réparées, comme les caméras... Quand il y a une intervention, il n'y a pas de problème, tout le monde y va, il n'est pas question de dire, c'est lui, on n'y va pas. On ne peut pas avoir une sécurité à 100 %. Un détenu qui veut faire très, très mal, il peut. Il a tous les moyens, sa plaque chauffante, les chaises, un miroir, les couteaux qui sont faciles à affûter, les barres de sondage. Rien ne l'empêche s'il veut. Il y a eu un mort explosé par une barre de sondage. Il y a les marteaux aux ateliers, les couteaux à la cuisine. Il y a un million de façons de trucider un surveillant. Pas mal d'entre eux affûtent leur couteau pour leur usage personnel. Je reproche à la direction d'encourager les mouvements entre détenus. Un détenu du premier étage qui veut aller voir un détenu du troisième, il y arrive, au détriment de notre autorité et de notre sécurité. Il faudrait plutôt casser ces bandes, elles sont néfastes aux étages. Individuellement ils ne pèsent pas lourd, collectivement si. » (St, centrale)**

« On prend des précautions, mais on n'est à l'abri de rien. Ce qui se passe dans la tête d'un détenu quand il coupe des oignons à la cuisine... Il peut vous dire : vous pouvez venir un instant et pointer le couteau, vous êtes mon otage, nous partons. Dans les ateliers aussi il y a plein d'objets », dit un surveillant qui travaille souvent aux cuisines à la maison d'arrêt Nord.

« Oui, j'ai déjà eu peur, le jour où j'ai été poursuivi aux arrivants par un détenu qui avait une lame à la main. Celui qui vient les doigts dans le nez au boulot, c'est faux. Il y a des moments où on ne sait jamais comment ça va se passer. Les détenus, il faut toujours s'en méfier. » (St, M-A Nord)

« Oh oui, j'ai déjà eu peur, quand un détenu est très excité. Une fois il y en a un qui m'a jeté une chaise, puis un bol. Une fois j'ai été menacé par un gars avec une lame de rasoir. Dans les deux cas, on a refermé la porte tout de suite. Il y a des détenus qui font peur, qui sont totalement imprévisibles. » (St, M-A Nord)

« Même celui qui dit qu'il n'a pas peur d'intervenir... Vous ne savez pas ce qui peut arriver. Un détenu avec un bout de verre à la main, rester zen, ce n'est pas évident. » (St, M-A Nord)

Ces derniers extraits d'entretien montrent, avec la liste des risques possibles énoncés, combien l'imagination peut décupler la peur. Aussi nombreux sont les surveillants qui disent qu'il est nécessaire de faire barrage à la peur en s'efforçant de n'y pas penser :

« Bien sûr qu'on a peur, qu'on se sent en insécurité. Il ne faut pas y penser. Je suis une femme, j'occulte. Si j'y pense, je me sauve et je prends mes jambes à mon cou. » (Ste, centrale)

« On a peur oui, mais on n'y pense pas. Il y a un mois, un surveillant a reçu un coup de poing. Devant un monstre je ne peux rien faire, je n'ai pas été capable de réagir. Aux étages tout le monde écoute en permanence les motorola, on n'est pas complètement isolé. On n'aime pas parler des agressions, pour oublier, et de fait ça peut arriver à tout moment. Quand ça se déclenche ici, ça part au quart de tour. Pour sa sécurité il faut faire attention à ce qu'on dit, être vigilant ; sinon on a l'alarme, mais le temps que tous les collègues arrivent... » (St, centrale)

« Je n'y pense jamais, si je réfléchis à la question, on n'est jamais en sécurité. » (St, M-A Nord)

**« Non, je n'ai pas peur au travail, mais on ne sait jamais. Il ne faut pas y penser. Si on a peur, on est fini, on entre dans un processus qui fait qu'on se dégoûte, qu'on est moins vigilant, on travaille moins bien. Si vous y pensez vous êtes cuit, les détenus vont le sentir. »** (St, centrale)

**« Il ne faut pas penser aux problèmes qui peuvent vous arriver, sinon on viendrait travailler avec la peur au ventre. C'est tout le temps qu'il peut vous arriver quelque chose, il faut être vigilant. »** (St, M-A Sud)

L'ensemble des extraits d'entretiens cités montre l'importance du lien existant entre la peur et l'événement imprévisible. Pour une part ce dernier, on le verra, est lié aux effets de l'enfermement prolongé qui produit des « explosions » dont on ne sait quand elles vont se manifester. L'imprévu est surtout lié à la structure des relations entre surveillants et détenus. Ces extraits montrent, en effet, qu'il ne cède qu'en partie avec la connaissance des détenus. La connaissance que les surveillants ont de ceux-ci est très parcellaire et très limitée. Ils ne les voient chacun que quelques minutes par jour, soit lorsque cela est prévu par l'emploi du temps, au moment de la distribution des repas, de l'ouverture pour la douche, soit lorsque le détenu appelle, par l'interphone en mettant son drapeau ou son voyant et que le surveillant a le temps de se déplacer. L'enfermement condamne les uns et les autres à un large ignorance mutuelle. Si les détenus enfermés se guident au son pour imaginer tous les événements « affreux » qu'ils ne voient pas, les surveillants ne savent pas davantage ce que les détenus sont en train de ruminer en cellule, éventuellement à leur rencontre. C'est pourquoi ils mentionnent parmi leurs objets de peur le fait qu'ils ne savent jamais à quoi ils vont avoir à faire face quand ils ouvrent une porte. Comme le résume très bien une surveillante en maison d'arrêt : « on ne sait jamais que quelque chose ne va pas chez les détenus, les portes sont fermées. »

Cela favorise aussi les effets de surprise : « Oh oui j'ai déjà eu peur, par exemple en ouvrant une cellule. Le détenu est sorti d'un coup, il était déjà derrière la porte à attendre, il a entendu que je m'approchais, et il est sorti très énervé. » (St, M-A Nord)

Un détenu, auquel nous demandions avec qui il parle le plus dans l'établissement où il est enfermé, s'exclame : « Parler, ici, mais avec qui ? C'est bien tout le problème ! »

De la même façon et pour les mêmes raisons, les mouvements collectifs sont le plus souvent imprévisibles. Tout au plus certains signes peuvent les faire craindre, comme une tension particulière. Ces signes sont de l'ordre du ressenti et c'est généralement *a posteriori* que l'on reconstitue ces signes.

On peut éprouver de la peur, mais il est important de le cacher, faute de quoi le rapport de force est en faveur de celui qui vous fait peur :

« On peut avoir peur en soi-même, il ne faut jamais le montrer. » (St, M-A Nord)

« J'ai peur des fois. Si un détenu n'est vraiment pas content, qu'il vous parle en face, tout près et qu'il est costaud. Ça m'est arrivé plusieurs fois. Je garde mon calme, je me dis s'il me donne un mauvais coup, tant pis. Il ne faut pas montrer ses peurs. Ce n'est pas une question de courage. » (St, M-A Sud)

« Je n'ai pas peur, je les aborde tous de la même façon, sur le même pied. Il n'y a pas de raison d'avoir peur, les surveillants les plus emmerdés sont ceux qui manquent de diplomatie. Même si le détenu est menaçant, il faut montrer qu'on n'a pas peur. Si on le montre, on est en état d'infériorité, il en profite. » (St, M-A Sud)

L'existence de la peur n'est pourtant, on l'a vu, que partiellement liée au sentiment de sécurité ainsi qu'aux moyens déployés pour l'assurer. Dans l'une des deux maisons d'arrêt étudiées les surveillants affirment en majorité qu'ils se sentent en sécurité dans cet établissement. La disposition des lieux en nef fait que chacun sait qu'il est vu par les autres et qu'il peut être entendu, s'il le faut, et qu'en outre les collègues arriveront très rapidement en cas d'incident. La discipline participe également à ce sentiment de sécurité. Certains surveillants parleront même de conditions de confort relativement à leur sécurité. Pour autant la peur existe bien, qui concerne une majorité de surveillants, légèrement moindre peut-être (mais nos chiffres sont un peu insuffisants pour être vraiment significatifs) qu'à la maison d'arrêt Sud, où les surveillants sont la plupart du temps seuls à des étages pleins, avec des motorola parfois défaillants et des caméras qui fournissent des images dont la rotation est trop lente pour assurer une sécurité vraiment fiable.

Le sentiment de sécurité est très lié à la présence des collègues. Les surveillants s'accordent aussi pour dire qu'ils construisent individuellement et collectivement leur sécurité en observant les règles de sécurité prescrites.

« Notre sécurité, c'est nous qui la faisons, on fait aussi en même temps la sécurité d'autrui. Elle n'est pas là, et on travaille pour ça ; pour que chacun soit en sécurité vis-à-vis de l'autre. À M... Je n'ai jamais vu faire de sondage ! C'est contraignant les fouilles, mais si vous ne les faites pas... On peut trouver des petits couteaux affûtés, des armes ou des yoyos. On les enlève, ou trop de médocs, on demande alors au médical pourquoi ? » (St, M-A Sud)

La sécurité construite collectivement peut apporter un sentiment de relative immunité.

« C'est la façon de travailler qui apporte la sécurité. Il n'y a pas beaucoup de mouvements, il y a moins de risque d'agression, moins de monde, ils sont plus faciles à enfermer, c'est sectorisé, on a vue sur l'ensemble de la détention. » (St, M-A Sud)

« J'ai déjà eu peur, vraiment peur non. Je peux avoir peur de prendre des coups de poings, des choses bénignes. Ce n'est jamais agréable de prendre un coup, je me suis fait à l'idée que

ça peut m'arriver, ça fait partie du métier. Je n'ai pas peur de venir travailler, la plupart de mes collègues sont comme moi. Il n'y a pas de raison d'avoir peur avec nos méthodes de travail, c'est un métier. » (St, M-A Sud)

Le sentiment de relative immunité s'appuie sur la confiance dans les collègues et peut aussi, comme le montre un des extraits d'entretien cité, être renforcé par la confiance que l'on a dans sa propre façon de travailler. Penser qu'on répond bien aux demandes des détenus, qu'on garde son calme dans les situations difficiles et que les détenus vous renvoient une image relativement gratifiante de vous comme professionnel, contribue à ce sentiment de relative immunité. Quelques rares surveillants iront même jusqu'à dire que, compte tenu de la façon dont ils travaillent, ils ne seront jamais agressés.

Ces résultats diffèrent très peu de ceux auxquels nous avons abouti il y a une douzaine d'années dans une précédente enquête. On constate une même évolution de la peur avec l'expérience professionnelle. À son maximum au début de la carrière, la peur diminue durant les deux ou trois années qui suivent pour croître de nouveau, sans atteindre tout à fait les niveaux des débuts, et décroître très légèrement en fin de carrière.

Globalement il semble que les surveillants qui reconnaissent avoir peur au travail parfois, à certaine occasion ou de façon latente, soient un peu moins nombreux qu'il y a une douzaine d'années. À cette époque, 67 % disaient connaître la peur, tandis que 20 % parlaient d'appréhension ou de crainte, 13 % affirmant ne pas connaître la peur. Ils sont aujourd'hui 18 % à répondre qu'ils ne connaissent pas la peur.

C'était en centrale que les surveillants répondaient avoir le plus peur. Dans la centrale étudiée aujourd'hui, les surveillants expriment plus de peur encore qu'alors.

Dans les deux maisons d'arrêt étudiées aujourd'hui la peur paraît globalement un peu moindre qu'elle n'était il y a douze ans.

Si ces résultats sont à prendre avec précaution en raison du nombre des personnes interrogées et des variables à prendre en compte, ils n'empêchent pas cependant de faire un certain nombre de constats.

Les surveillants évoquent tout aussi facilement qu'il y a douze ans la peur qu'ils connaissent au travail. Nous avons d'ailleurs été surpris alors de la facilité et de la spontanéité avec laquelle ils abordaient le sujet, la peur étant reconnue comme faisant partie de leurs conditions de travail. Les motifs de peur énoncés demeurent les mêmes, les variations selon l'ancienneté au travail demeurant également identiques.

Par contre, dans les trois établissements étudiés, les agressions de surveillants sont plus nombreuses qu'auparavant, plusieurs agressions ayant eu lieu lors de notre présence dans chacun d'entre eux, ce que nous n'avions pas connu il y a douze ans.

L'analyse des entretiens de la minorité des surveillants qui disent ne pas connaître la peur montre que la légère différence constatée semble pouvoir être imputée à la formation continue en matière d'intervention ou à la pratique de sports de combat à l'extérieur du travail. Un peu plus de la moitié de ceux qui disent n'avoir pas peur, ou bien ont reçu une formation aux interventions, ou bien pratiquent ces sports de combat à l'extérieur. Plusieurs d'entre eux imputent directement leur absence de peur à ces pratiques.

D'autres surveillants qui ont reçu cette formation ou qui pratiquent des sports de combat disent que cet entraînement, sans faire disparaître la peur, la réduit. Ou bien ils disent qu'il permet davantage de prendre sur soi, ou, à tout le moins de ne pas montrer qu'on éprouve la peur :

« La peur est normale dans ce travail. J'ai connu ici un mouvement, il y a neuf ans, je fais du sport de combat, je n'ai pas montré ma peur. Je suis allé sur la cour, j'ai discuté avec les

détenus, ça s'est bien passé. J'y suis allé au bluff, j'ai eu peur. On est entré à trois sur la cour, ils étaient une centaine, ils pouvaient nous prendre en otage. Ils ont vu qu'on n'avait pas peur. On y est allé au bluff et au courage... Je pratique régulièrement des sports de combat. Dans les situations conflictuelles, il faut le temps de réfléchir, ce n'est pas automatique ; avec une pratique régulière, ça le devient, ça devient un instinct. Le sport de combat, ça apaise, on est plus calme, on ne va pas entrer dans un conflit pour un oui ou pour un non, on est plus à l'aise pour pouvoir discuter, parce qu'on a moins peur », explique un surveillant travaillant depuis dix ans en maison d'arrêt.

Cette formation spécifique n'existait pas ou exceptionnellement il y a une douzaine d'années tandis que la pratique de sports de combat était également exceptionnelle.

La plupart des surveillants interrogés qui ont suivi cette formation ou qui pratiquent ces sports travaillent en maison d'arrêt. La formation aux techniques d'intervention était sur le point de commencer dans la centrale, lorsque nous quittons cet établissement. Cela peut expliquer en partie le fait que les surveillants de la centrale aient plus peur que leurs collègues en maison d'arrêt.

Une étude anglaise montre que la pratique aux techniques de maîtrise et d'intervention non seulement réduit la peur des agents mais encore a pour effet de réduire le niveau des violences en prison (R. King, C. McDermott, 1995).

La peur plus grande manifestée en centrale par rapport à ce que nous avons pu observer auparavant dans une autre centrale, semble aussi être imputable au caractère très défectueux de ses dispositifs de sécurité, qui alimente un fort sentiment d'insécurité chez les surveillants. D'ailleurs plusieurs surveillants qui ont travaillé auparavant dans cette autre centrale établissent une comparaison défavorable à la centrale actuellement étudiée. Dans cette dernière, certains étages comptent beaucoup plus de détenus que dans la précédente et les surveillants considèrent ce facteur comme un élément supplémentaire quant aux risques encourus. Par contre la jeunesse des surveillants et la disposition des lieux en étages pleins est identique dans ces deux établissements.

On notera que des travaux visant la réparation des installations des caméras commençaient lorsque nous finissons notre enquête dans cet établissement.

Le recul relatif de la peur en maison d'arrêt, alors que les agressions de surveillants ont augmenté pendant cette période, est peut-être également imputable à l'attention, plus importante qu'auparavant portée par la hiérarchie à la sécurité des surveillants, notamment en matière de gestion des incidents.

## ***II. La peur du côté des détenus***

Lorsqu'on demande aux détenus s'il leur arrive d'avoir peur et s'ils se sentent en sécurité, dans l'ensemble ils évoquent d'abord la peur qu'ils ont des codétenus.

Lors de leur entrée en prison, certains détenus, on l'a vu dans un chapitre précédent, ont évoqué leur peur des surveillants. Elle disparaît chez la plupart d'entre eux. Cela est vrai dans la centrale pour tous les détenus rencontrés, de même qu'à la maison d'arrêt Nord. Par contre, à la maison d'arrêt Sud, la peur des surveillants est évoquée par un détenu sur huit.

Certains, pour se protéger ou conjurer l'irruption de l'imprévisible minimisent manifestement le sentiment de peur qui peut les habiter, tel cet homme d'une quarantaine d'années, en maison d'arrêt depuis trois mois pour viol, qui nous dit : « La sécurité, c'est relatif. En promenade, on n'est pas en sécurité ; le temps que les surveillants et les chefs interviennent s'il se passe quelque chose, c'est un long laps de temps. Je ne vais plus en promenade. Non je n'ai pas peur, ça va. » Mais à la fin de l'entretien, il surveillera couloirs et



grilles avec un regard terrorisé, pour s'assurer qu'il n'y a personne aux alentours pour lui tomber dessus avant de franchir la porte de l'escalier qui conduit à son étage d'hébergement, nous mettant dans un grand embarras pour lui avoir fait prendre des risques, et, par nos questions, fait affleurer peut-être ce qu'il voulait ignorer pour se protéger. Un autre détenu, également auteur d'agression sexuelle, affirmera n'avoir pas peur en prison et s'entendre avec tout le monde. Cependant il dira s'assurer de sa sécurité auprès des surveillants chaque fois qu'il descend au quartier socioculturel, où il ne va qu'accompagné d'un codétenu, et ne jamais aller aux douches « de peur d'y attraper des verrues », ni en promenade.

Globalement un total de 164 détenus ont répondu à la question. À la maison d'arrêt Nord, les trois cinquièmes des détenus interrogés disent être en sécurité et n'avoir pas peur. Ils sont un peu moins de la moitié à le dire à la maison d'arrêt Sud, comme dans la centrale.

Il y a aussi ceux qui disent avoir plus ou moins peur, avoir peur à certains moments ou en certains lieux, en nombre variable d'un établissement à l'autre. Ils sont deux fois plus nombreux dans la centrale que dans la maison d'arrêt Nord. Les détenus de la maison d'arrêt Sud se situent entre les deux.

Il y a des détenus qui disent franchement avoir peur ou très peur, ou vivre dans la terreur, et ne pas se sentir du tout en sécurité. Ils représentent environ le quart des détenus dans chacun des trois établissements.

Autrement dit c'est en centrale que les détenus disent le plus avoir peur. Les détenus de la maison d'arrêt Sud les suivent de près. Ils sont majoritaires à avoir peur dans ces deux établissements. À la maison d'arrêt Nord, ils sont en revanche minoritaires à avoir peur ou parfois peur.

Quand ils disent qu'ils n'ont pas peur, les détenus de la centrale sont plus nombreux à préciser qu'ils savent se défendre que ceux des maisons d'arrêt. Ceux qui disent avoir peur font état beaucoup plus fréquemment pour en rendre compte de la présence d'armes blanches.

À la maison d'arrêt Nord, lorsqu'ils évoquent leur sentiment d'insécurité ou leurs peurs, les détenus mentionnent plus souvent qu'ailleurs ce qui peut leur arriver à l'improviste en cas de conflit avec des détenus, compte tenu de la plus grande facilité de communiquer et de la plus grande interconnaissance qui existe entre eux. Mais un certain nombre d'entre eux disent qu'ils n'ont pas de raison d'avoir peur s'ils n'ont rien à se reprocher et s'ils « parlent bien » aux autres.

Comme pour les surveillants, et dans les mêmes termes, la peur est d'abord liée à l'imprévu et à l'inconnu. Elle atteint un moment culminant à l'arrivée, comme on l'a vu dans le précédent chapitre. Un jeune détenu nous dira avoir pleuré de peur quand il a appris qu'il allait en prison.

« Je me sens en insécurité partout », nous dit un autre jeune détenu arrivé depuis deux semaines à la maison d'arrêt Nord. « Je vis dans la peur constante, j'ai peur de tout, des autres, de la prison, des surveillants. À tout moment on s'imagine des choses, il peut arriver n'importe quoi. »

« On n'est jamais en sécurité, il peut vous arriver n'importe quoi, il faut être toujours sur ses gardes », dit un autre arrivant à la maison d'arrêt Nord.

La peur est aggravée par le fait qu'en prison on ne peut fuir les situations de danger et que l'on est souvent seul pour les affronter.

« On est en sécurité en cellule, et aussi si on respecte les règles. Mais tout peut arriver... un détenu qui pète les plombs et qui tue tout le monde. Vous ne pouvez pas vous sauver. Tous les jours vous avez peur qu'il se passe quelque chose. » (D, M-A Nord)

« Je suis en sécurité dans ma cellule. Pour moi c'est mieux ; il y a des lieux très dangereux où l'on ne peut pas se défendre où il n'y a pas de refuge. En cellule, il n'y a pas de problème et il y a toujours des surveillants à côté. » (D, M-A Sud)

« Votre protection c'est votre corps, les surveillants des fois ils voient, des fois non. On ne peut pas compter sur eux. On peut avoir peur des codétenus. Dès qu'il y a un problème, on te tombe dessus. T'es tout seul. J'ai très peur. On a peur de tout, ça peut venir de partout. Pas des surveillants. » (D, M-A Nord)

« Oui j'ai peur. Il y a des gens que je n'aime pas qui m'ont fait des menaces, des trucs bêtes qui me choquent : "Tu me passes ça... ou fais ce que je te dis". Je suis un garçon timide, qui ne cherche pas les embrouilles, je cherche d'ennui à personne. On m'a dit aussi : "Surtout quand tu marches, ne tourne jamais le dos". Il peut me planter avec une fourchette. C'est surtout avec une lame ou une fourchette. J'ai peur quand on est isolé, sans surveillant, dit un détenu incarcéré comme le précédent pour une affaire de « mœurs », dans le même établissement.

« C'est plus violent que dehors, on est plus dans la peur, il y a la peur des détenus, il y en a qui peuvent vous tuer. » (D, M-A Sud)

Certains lieux sont plus redoutés que d'autres parce qu'ils sont situés hors de la vue ou de la surveillance des personnels. Il y a des escaliers sans visibilité, craints par certains détenus qui tentent de s'organiser pour les descendre en groupes. Les douches sont réputées pour être des lieux de règlements de compte et certains n'y vont jamais ou bien demandent à y être envoyés les premiers, le matin de bonne heure, pour éviter de fâcheuses rencontres. Les parloirs sont souvent également des lieux de danger, parce que les hasards de la programmation des tours de parloirs peuvent se faire rencontrer des détenus qui n'y tiennent pas. Les cours de promenade sont les premiers lieux qu'évitent les détenus qui disent avoir peur des autres, et ce quel que soit l'établissement. Certains n'y vont jamais, en particulier les délinquants incarcérés pour des affaires de « mœurs ». Les salles d'attente, « les placards », sont considérés aussi comme des lieux dangereux. On peut y être enfermé « avec n'importe qui » pendant des heures sans possibilité d'en sortir. Certains détenus peuvent même préférer ne pas aller au médical plutôt que de prendre des risques dans les salles d'attente. En outre certains évitent d'aller à leurs rendez-vous chez les psychiatres ou les psychologues parce que des codétenus peuvent savoir qu'ils y vont et les stigmatiser alors comme fous, faibles ou délinquants sexuels. (Ils savent qu'un suivi psychothérapeutique peut améliorer les chances pour ces derniers d'obtenir une libération conditionnelle ou qu'elle est une condition de son octroi.)

La peur peut être liée aux expériences antérieures vécues dans d'autres établissements :

« Je ne me sens jamais en sécurité, c'est l'enfermement qui fait ça, j'ai peur de la mort, d'être tué, c'est mon expérience de F... qui fait ça. »

En centrale la peur quand elle se dit est plus massive en général qu'en maison d'arrêt :

« J'ai peur, ils sont tous armés. »

« On vit dans la terreur, bien sûr. »

« Je vis dans une peur permanente. »

« Je ne parle à personne, j'ai peur des détenus. »

« J'ai peur d'être agressé. »

« J'ai tout le temps peur. À cet étage je ne suis pas embêté. Je fais quand même toujours attention quand je prends ma douche, je regarde tout autour. Aux promenades j'y vais pas. À V... j'ai reçu plusieurs fois des bouteilles de pisses. »

« Le plus dur, ce sont les grosses peines, les perpètes avec une peine de sûreté, il faut s'en méfier, ils peuvent faire un malheur. Certains se baladent armés de couteau. Je l'ai vu. Il y a des gens avec des pics, des trucs longs comme ça ! Après ça j'ai peur. Heureusement que je n'ai pas d'arme blanche... Je ne vais pas en promenade, pourtant il y a des surveillants et des détenus – les vieux qui me protègent –, qui m'y poussent, ça me ferait du bien. Mais à la promenade il y en a 80 % de mauvais. Si on fait un groupe, sur vingt il y en a cinq, sept, déjà, qui sont armés pour se défendre. Ils ne sont pas tranquilles quand ils marchent et même quand ils dorment. »

« Il y a de la peur, même moi ça m'arrive d'avoir peur ; pourtant je suis blindé. Il y a des dangers ici. Il y a des armes, tout le monde a son arme. Il y a des gens qui sont de sacrées natures, qui sont impressionnants, qui ont fait la guerre depuis qu'ils sont au berceau. Il y a eu une équipe d'Albanais qui avait mis toute la prison à l'amende : "Ça, ça me plaît, donne-le moi ou je te défonce". Certains sont sans pitié. Moi je ne le fais pas personnellement, ce sont tous des jeunes, ceux qui font ça. »

Près du tiers des détenus interrogés disent avoir parfois peur ou peur en certains lieux qu'ils évitent :

« À l'étage ça va, je regarde quand même quand je vais à la douche, je ne vais pas en promenade. »

« Il y a des étages où je ne pourrais pas vivre, je ne supporterais pas d'être une tête de turc. »

« J'ai vu les ateliers, les bêtes qu'il y a dedans ! ça fait peur ! »

Cependant le tiers des détenus interrogés dans la centrale disent qu'ils se sentent en sécurité et qu'ils n'ont pas peur des autres :

« Je suis en sécurité, je vais partout. »

« Je n'ai jamais eu peur. »

« Je suis en sécurité partout. »

« Je n'ai jamais peur, je n'y pense pas. »

« Je me sens en sécurité, je n'ai pas peur. »

« Je n'ai peur de rien, ce sont les surveillants qui ont peur. »

« Non je n'ai pas peur, je n'ai pas peur des bagarres. »

« Je n'ai pas peur, je me défends si on me cherche. »

« Je n'ai pas peur, ça va je sais me défendre. »

« Celui qui me fait du mal, il a pas de chance ! »

« Ça va, ce sont les jeunes surveillants qui ont peur ici. »

« Ici, oui bien sûr je suis en sécurité. Si on n'est pas fort on est craché. Tu te fais respecter ou tu restes en cellule, il n'y a pas de place pour les faibles. »

En centrale l'âge joue un rôle important dans le vécu ou non de la peur. Ceux qui ont le plus peur sont en général plus jeunes. C'est parmi eux que l'on trouve ceux qui disent avoir peur en permanence ou être terrorisés. Ils ont entre 26 et 35 ans. À l'inverse ceux, qui disent ne pas avoir peur et être en sécurité partout dans la prison, ont plus fréquemment plus de quarante ans.

La nature du délit commis joue également un rôle, mais second par rapport à l'âge. Ceux qui sont enfermés pour des vols et des braquages disent moins souvent avoir peur que les

autres. Ceux qui expriment une peur importante sont plus souvent des personnes incarcérées pour des affaires de mœurs, mais pas toujours.

Il y a ceux qui disent avoir peur des surveillants, à la maison d'arrêt Sud :

« Si c'est un surveillant qui a l'air facho, on a un peu peur. Ils sont libres de faire ce qu'ils veulent, ils peuvent entrer à plusieurs dans une cellule, il y aura toujours un motif de rébellion. » (D, M-A Sud)

« Si tu ne sors jamais, tu es en sécurité. Je ne me sens jamais en insécurité, je ne sors jamais. J'ai peur des surveillants, pas des détenus. Tu ne sais rien, Il y a un gars, il lui restait trois mois, il est mort, il s'est pendu, c'est bizarre, ça fait peur. À S..., je n'avais pas peur, ici on se fait des idées : on se demande pourquoi il est mort. » (D, M-A Sud)

« Je ne me sens pas en sécurité, j'ai peur des surveillants, j'ai peur qu'ils pètent les plombs. » (D, M-A Sud)

La peur des surveillants peut être entretenue par les rumeurs portant sur leur comportement violent.

« On m'a raconté que les surveillants frappaient les détenus la nuit. Une fois ils ont ouvert ma porte la nuit. Ils avaient oublié de la fermer. Ce que j'ai eu peur ! »

Bien que dans cet établissements certains détenus disent avoir peur des surveillants, d'autres, un peu plus nombreux, disent, quand ils comparent cet établissement à d'autres qu'ils se sentent plus en sécurité dans cet établissement-ci qu'ailleurs. La discipline, le cloisonnement et une plus grande présence des surveillants, notamment sur les cours de promenade, y contribuent.

Peur et sentiment de sécurité peuvent néanmoins coexister. Les surveillants eux aussi, nous l'avons vu plus haut, peuvent avoir peur et se sentir en sécurité.

« On est quand même plus protégé ici, ne serait-ce que par le cloisonnement. On n'est pas beaucoup de détenus ensemble par rapport à F... Là, il peut se passer plus de choses, c'est plus sécuritaire ici, je n'ai pas peur, j'ai peur des surveillants parfois. »

« Je me sens en sécurité partout, elle est tenue la prison, et on n'est pas nombreux en promenade. »

« Je me sens plus en sécurité qu'à N..., mais je me sens plus isolé, en dehors des profs et des détenus au scolaire, il n'y a pas de dialogue. Le cloisonnement est positif du point de vue de la sécurité, négatif du point de vue relationnel, on ne peut avoir les deux en même temps. »

« Sauf à tomber sur un fou, je ne vois pas pourquoi j'aurais un problème. Ici, tout le monde a peur de tout le monde. On est plus protégé qu'à F... parce qu'on est plus surveillé, il y a toujours un surveillant derrière. Elle protège plus les faibles qu'à F... où il y a pas un surveillant qui interviendrait dans la cour de promenade pour voir ce qu'y s'y passe. »

Un des objets de peur fréquent concerne les détenus perçus comme fous.

« De toute façon on est en insécurité, j'ai toujours les yeux derrière la tête, aux douches on reste sur nos gardes. Ça dépend qui, les gens de mon côté, à mon étage, ça va. On se méfie tout le temps, Il peut se passer n'importe quoi, n'importe comment. Il y a plein de fous. » (D, M-A Sud)

« Il y a une frange de détenus, les fous, qui peuvent vous donner un sentiment d'insécurité. » (D, M-A Sud)

« Vous avez vu les gens qu'il y a en prison ! Parfois j'ai l'impression qu'on est dans un hôpital psychiatrique, il y a des gens bizarres, des malades », dit un jeune incarcéré à la maison d'arrêt Nord.

Les détenus sont moins nombreux dans la centrale à parler de leur peur des fous, sans doute parce qu'ils ont appris davantage avec le temps à composer avec eux, bien que certains d'entre eux fassent peur à tout le monde.

Il y a des différences qui tiennent aux spécificités des maisons d'arrêt par rapport aux centrales. En centrale, les détenus y arrivent après le plus souvent bien des années passées dans d'autres établissements et ils sont seuls en cellule.

En maison d'arrêt plusieurs détenus parlent de leur peur de la cohabitation en cellule.

L'un d'eux à la maison d'arrêt du Nord raconte qu'à son arrivée il a demandé à aller à l'isolement plutôt que d'avoir à cohabiter avec quelqu'un qu'il ne connaissait pas et qui pouvait avoir commis quelque horrible crime.

À la maison d'arrêt Sud, les détenus mentionnent plus souvent la peur du codétenu en cellule qu'à la maison d'arrêt Nord. L'un d'eux qui cohabite avec une personne qui a mis le feu à l'atelier de son patron par vengeance, par ailleurs étiqueté schizophrène, a peur qu'il mette le feu dans la cellule ou l'étouffe la nuit. Un autre ne dort pas de la nuit parce qu'il a peur que son codétenu l'étrangle dans son sommeil. Deux autres mentionnent leur peur que leur codétenu les tue à coups de couteau. Un autre évoque l'atmosphère glaciale qui régnait entre lui et son codétenu en cellule ; ils ne se parlaient pas et la peur l'empêchait de rompre le silence. « J'aurais préféré une bonne bagarre », dit-il. Il a demandé à changer de cellule.

Cette différence est probablement attribuable au fait qu'à la maison d'arrêt Nord sont incarcérés des gens des cités avoisinantes qui se retrouvent plus facilement avec des personnes de connaissance. La direction est fort attentive à mettre ensemble des personnes qui se connaissent déjà et souhaitent être ensemble, une politique plus facile à appliquer que dans l'autre maison d'arrêt.

Parmi ceux qui se disent en totale sécurité et n'avoir jamais peur, quelques-uns trouvent excessive cette sécurité. Elle se fait aux dépens d'une certaine liberté de mouvement qu'ils ont pu connaître dans d'autres maisons d'arrêt ou en centre de détention.

« Je suis en sécurité. Je suis plus en sécurité que le Président de la République. C'est la première chose que j'ai écrite à ma fille qui s'inquiétait. »

« Si on n'est pas en sécurité en prison je me demande où on peut l'être ! » s'exclame un autre détenu.

« Ici on est en sécurité. C'est paradoxal mais il y a trop, trop de sécurité. Il y en a trop ; on ne peut faire dix mètres sans être surveillé. Il faut franchir sept portes pour arriver à la cour de promenade. C'est dingue ! Ça pourrait marcher ici mais il y a trop de sécurité, vous ne verrez jamais cinq, six détenus ensemble dans une salle. Ce n'est pas normal. J'ai vu ça partout ailleurs, sauf ici. Gérer la sécurité c'est la grande mode, la mode de la sécurité et du sentiment d'insécurité. Il y a une hyper protection. On vous donne à manger, vous ne risquez rien, dormez tranquille. À S... c'était dégueulasse, mais super. On avait une microscopique lumière, mais c'était dix fois mieux, parce qu'on avait cette liberté. Les surveillants étaient désolés de nous mettre là-dedans. J'étais jamais en cellule, je traînais partout. Si vous ne créez pas de problème, on ne vous demande rien. Ici vous ne pouvez stationner nulle part. Cinq minutes ce n'est pas possible. À S... il y a les murs, à l'intérieur, ce qui se passe on s'en fiche complètement. Le soir fallait qu'on soit tous rentrés en cellule pour l'effectif, c'est tout. On vous faisait confiance. J'étais dans le couloir à discuter ; un chef passait, il vous disait : "mettez-vous un peu plus loin dans le couloir", c'est tout. C'est la bureaucratie, on essaye d'anticiper. La sécurité, c'est général. Ça permet des revendications pour le bien-être des usagers partout, partout. Et c'est l'escalade. La gauche était un contre-pouvoir sous la droite, après, une fois au pouvoir, non... C'est l'escalade ; il n'y a jamais assez de sécurité. Pourtant franchement ici il y a moins de problèmes entre les détenus que dans une cour de récréation.

– Pourtant il y a des détenus qui ont peur ?

– C'est vrai, en fait. Il faudrait le retour à la ségrégation. Ici on mélange. Le petit Français, au milieu des Arabes, qu'il soit apeuré, c'est pas étonnant. Les délits de mœurs, faudrait aussi

les ségréguer. Ce mélange, ça justifie qu'on visse de façon plus serrée. À l'extérieur, il y a l'idée que le violeur est toujours à l'amende et tapé. En promenade ils n'ont pas de problèmes. Les seuls qui ont des problèmes c'est ceux qui ont eu affaire à des gosses... C'est une prison super protégée. Je ne comprends pas qu'ils puissent avoir peur. Peur de quoi ? Je ne comprends pas, c'est se punir soi-même. Des lieux où on est en insécurité il n'y en a pas, on ne peut aller nulle part et il n'y a pas moyen de se cacher. On s'en fout de pourquoi ils sont là, en parole non, mais après on s'en fout. Évidemment s'ils mettent un violeur avec des petits dealers qui se prennent pour des caïds, qu'ils l'injurient et qu'ils lui crachent dessus, c'est normal. Les surveillants, on a voulu faire du social, mais ils sont là plus pour gêner que faire du social. Le social, ça n'existe pas.

– Ils gênent comment ?

– Par la réglementation. Elle est beaucoup plus appuyée qu'avant. Avant, il avait plus de liberté, il s'occupait de son étage, on discutait, on prenait le café avec lui. Ils discutent beaucoup moins. Tout est basé sur la sécurité, le reste on s'en fiche. Je le vois, les surveillants ils subissent la prison ; avant ils la faisaient subir. J'essaye de faire la part des choses. Il y a des gens de valeur chez les surveillants. Ce n'est plus la brute épaisse, mais ils n'ont pas les moyens, ni les pouvoirs. On leur a retiré le pouvoir, c'est clair et net. Ils avaient plus de liberté de manœuvre. Ils sont même surveillés. Les caméras c'est pour eux, puisque nous, on est enfermé. »

De façon plus laconique, un détenu à la maison d'arrêt Sud nous dira :

« De l'insécurité mais où ? Il n'y a nulle part où on peut aller ! »

Ces derniers extraits d'entretien ont pour but d'introduire à la question des effets, au regard de la question de la violence en prison, d'un mouvement historique qui, depuis plusieurs décennies maintenant, tend vers toujours plus de sécurité à l'intérieur des murs. L'ensemble de ces mesures, comme par exemple le régime des portes fermées en centrale, rend plus dur l'enfermement, tout en restreignant encore les relations sociales. En contrepartie il rassure les détenus les plus vulnérables et les surveillants. De ce point de vue les personnels de surveillance et l'administration ont la même analyse que le sociologue américain R. A. Cloward (1960) qui voit dans la multiplication des interactions, « le combustible dont sont faites les crises », c'est-à-dire la cause première des violences. Mais cela n'est vrai que dans la mesure où les relations demeurent structurées par la peur et des positions défensives, dans le cadre d'un anonymat où il n'y a rien à partager. Par contre, plus d'enfermement favorise ce que les uns et les autres nomment les explosions imprévisibles que nous évoquerons ultérieurement.

Les données ci-dessus montrent que les positions des détenus sont très différentes selon leur âge, leur délit, leur expérience de la prison, leur statut. Lorsqu'en centrale par exemple un mouvement collectif a eu lieu, qui a donné l'occasion à la hiérarchie d'obtenir la fermeture des portes des cellules en échange de quelques concessions, les plus faibles parmi les détenus ont dit par la suite qu'ils préféraient les portes fermées parce qu'ils se sentaient plus rassurés. Par contre les autres étaient très mécontents des restrictions apportées à la maigre liberté de mouvement dont ils disposaient, certains en colère, annonçant qu'il y aurait d'autres mouvements collectifs.

### ***III. Peur et violence***

La peur peut engendrer directement la violence, notamment quand on ne peut fuir le danger. On a vu dans le chapitre précédent que plusieurs détenus nous racontaient qu'à leur arrivée, la peur de la prison les rendait complètement fous, jusqu'à avoir l'idée de tuer le premier qui s'en prendrait à eux, surveillant ou détenu.

La peur des autres se conjugue avec tous les effets désorganisateur que produit l'enfermement sur la vie psychique et ses repères habituels, comme l'impuissance, la tension et l'énervement. Cela rend certaines personnes étrangères à elles-mêmes et ce d'autant plus qu'elles jouent un rôle qui n'est pas le leur en temps habituel, au point de ne plus se reconnaître et d'avoir peur d'elles-mêmes et de leurs réactions. La peur les rend alors en même temps particulièrement vulnérables, alors que la vie en prison demande, pour être supportée, une grande combativité et une « grande force de caractère », pour reprendre leurs propres termes. Elle affaiblit leur capacité à prendre de la distance et favorise la violence.

Un détenu qui se dit non violent convaincu et qui jouit d'une certaine autorité, malgré son délit de « mœurs » fait l'analyse suivante :

« Je n'ai pas vraiment peur, c'est plutôt de la bravade chez moi. Je veux voir qui va se fatiguer en premier. C'est l'attitude non violente qui favorise ça. La peur engendre la violence. La non-violence convaincue s'appuie sur une force, la peur s'appuie sur la faiblesse et la conscience de la faiblesse. » (D, M-A Sud)

Dans l'extrait qui va suivre on ne sait pas qui a peur et si la peur est la peur de soi ou de l'autre :

« Tous les jours vous avez peur s'il se passe quelque chose, c'est une peur qui peut devenir meurtrière, par exemple quelqu'un qui reçoit des mauvaises nouvelles, il y en a un qui va rester par terre. » (D, M-A Nord)

Ce commentaire montre aussi que la peur abolit la séparation habituelle psychique, physique et sociale qui existe entre les personnes dans des circonstances normales et leur permet de se tenir dans un quant-à-soi autonome. Elle crée une fusion, une prise mutuelle psychique qui peut avoir un effet double : l'établissement d'un « corps à plusieurs », solidaire et défensif où les esprits fusionnent face à la peur d'un même danger, comme cela se produit entre soldats combattants d'une même unité, ou bien une fusion mutuellement destructrice et auto-destructrice.

Ce qui se passe au niveau interindividuel peut faire tache d'huile au niveau collectif. Une désorganisation de la routine peut accroître la peur et le sentiment d'insécurité. La routine est d'autant plus importante en prison qu'elle tient lieu de cadre protecteur. Tout changement dans ces conditions est perçu comme une menace, synonyme de chaos possible. Le rôle des surveillants consiste précisément à maintenir et reconduire quotidiennement cette routine, même si elle est aussi étouffante que protectrice. Lorsque le pouvoir des surveillants recule parce que ceux-ci ont cédé du terrain aux détenus, peur et insécurité se développent, entraînant des violences inhabituelles.

Un mouvement collectif imprévisible a eu lieu une fin d'après-midi dans la centrale : plusieurs groupes de détenus à différents étages, en se donnant le mot de l'un à l'autre, ont refusé de rentrer en cellule parce que l'un des leurs venait d'être mis au quartier disciplinaire. Ce mouvement faisait suite à d'autres mouvements qui avaient eu lieu dans les mois précédents, créant un climat d'incertitude, de tension et de peur plus important que dans les périodes dites calmes. Dans les semaines et les jours qui ont précédé ce mouvement, il y avait eu une agression de deux surveillants et des bagarres entre détenus plus fréquentes.

Voici ce qu'en dit rétrospectivement une infirmière :

« La fameuse semaine de novembre on a eu un monde fou au médical, pas seulement les agitateurs, mais ceux qui avaient peur, les angoissés. Ils venaient déverser leur angoisse là. Quand ça va mal, on le sent, on le voit. On peut dire attention, eux aussi. Il y en avait plein qui avaient des angoisses, des terreurs. « Mon Dieu, il va y avoir quelque chose ! » C'est souvent après coup qu'on s'en rend compte. On voyait que c'était chaud. Il y en a plein qui sont montés pour des bagarres, pour des règlements de compte. Ça se castagnait dans tous les coins. Des gens qui ne s'étaient jamais manifestés étaient survoltés, ils passaient à l'acte. »

Le jour même de ce mouvement collectif, au cours d'un entretien avec un détenu, celui-ci fait un constat du même ordre :

« En ce moment il y a pas mal de bagarres, pour rien du tout. Ils se chamaillent et se battent, certains sont même obligés d'aller à l'infirmerie. Ici ils ne font que se bagarrer. Il y en a eu encore une ce matin... »

La peur collective ne se limite pas seulement aux détenus qui ont plus peur les uns des autres que de coutume, elle peut concerner aussi bien les surveillants. Nous avons effectué nos entretiens en partie avant ces événements et en partie après. Ceux que nous avons rencontrés avant exprimaient plus de peur que



ceux que nous avons rencontrés après. Ils se plaignaient alors de voir le contrôle de la prison leur échapper : les détenus se promenaient beaucoup plus souvent aux étages qu'ils ne le souhaitaient, ils étaient plus nombreux à avoir la porte de leur cellule ouverte. Ceci accroissait leur sentiment d'insécurité et la crainte de voir les incidents dégénérer.

### *La prison, une chambre d'écho de la peur*

Par sa clôture même, la prison constitue une chambre d'écho de la peur. On a vu plus haut que la rumeur peut amplifier la peur. De même la disposition des lieux peut favoriser son extension ou limiter son aire de propagation. Dans les prisons classiques en nef le fait pour chaque surveillant d'être vu de ses collègues lui assure une protection certaine. Mais cela a pour contrepartie le fait que tout événement est vécu par l'ensemble des présents dans le même lieu. Tout s'entend d'un bout à l'autre de la nef et a été conçu dans ce but. Les détenus qui, s'ils ne voient pas, entendent ; les surveillants surveillent ce qui se passe, prêts à intervenir en courant ; les intervenants entendent également. Tous éprouvent alors stress, anxiété ou peur :

« Quand il se passe quelque chose tout le monde le vit, à tous les niveaux », constate un surveillant qui ajoute : « il y a des jours où l'on finit sa journée exténué, énervé et dégoûté ». Cela est moins vrai dans les prisons qui disposent d'étages pleins, mais a pour contrepartie un plus grand isolement des surveillants, qui parfois s'accompagne d'un sentiment d'abandon, et, en cas d'incident, d'un sentiment plus grand d'insécurité, même si les collègues arrivent rapidement en renfort.

En outre l'événement ne se circonscrit pas aux seuls murs de la prison.

Le milieu social et professionnel que constitue l'ensemble des prisons demeure restreint. Les événements que connaît une prison sont connus très rapidement par les professionnels de l'ensemble des prisons. Cela est également le cas pour les détenus, du moins pour ceux qui voyagent d'une prison à l'autre. Il est rare qu'un agent, surtout s'il a de l'ancienneté, ne connaisse pas un collègue présent dans la prison concernée par tel ou tel événement. Présentes dans une prison lors de la prise d'otages qui a eu lieu à Fresnes en 2001, nous avons pu constater comment chaque surveillant en vivait et suivait le déroulement, plusieurs d'entre eux ayant un ou des collègues bien connus d'eux dans cette prison. Chacun pouvait s'identifier aux autres, avoir peur pour les collègues, sachant que ce qui arrive ici peut survenir aussi bien là. Un surcroît de vigilance a d'ailleurs été demandé aux surveillants de la prison, d'autant plus que la hiérarchie savait détenir en ses murs un complice des auteurs de l'attaque. En outre, on peut toujours craindre qu'un événement qui se produit dans une prison puisse être répété ailleurs et fasse tache d'huile, d'un établissement à l'autre.

Dans le milieu clos de l'administration pénitentiaire, pour les professionnels comme pour certains détenus, chaque événement qui affecte une prison est connu, discuté et commenté par tous, quand la rumeur ne s'en saisit pas pour l'aggraver.

L'annonce faite par un syndicaliste à ses collègues de l'agression sexuelle d'une surveillante commise par un détenu dans une centrale a alimenté dans la centrale dans laquelle nous étions présentes bien des inquiétudes, notamment chez les jeunes surveillantes qui y travaillaient. Elle a relancé les questions sur le bien-fondé de la présence de femmes en centrale et sur les moyens d'assurer leur sécurité.

Ce qui est vrai dans l'espace pénitentiaire l'est aussi dans le temps. La mémoire est d'autant plus prégnante que le milieu est fermé. Les émotions semblent enfermées à jamais avec les événements qui les ont produites.

Des surveillants « anciens », très marqués par des événements graves comme une émeute, en parlent à leurs jeunes collègues pour les appeler à la vigilance, et nous en parleront quinze ans plus tard, lorsque nous abordons avec eux la question de la peur.

La prison connaît aussi ses anniversaires, notamment les événements traumatiques qu'elle a traversés.

Lors de la période d'anniversaire d'une prise d'otages, au cours d'un entretien effectué en détention avec une surveillante, un surveillant vient se joindre à la conversation :

« Tout le monde est sur la défensive en ce moment, on est près de l'anniversaire de la prise d'otages. Les détenus s'énervent pour un rien, ça met la pression.

– C'est très nerveux à cause de l'approche de l'anniversaire.

[Un détenu tape dans sa porte, ça raisonne comme d'habitude très fort]

– Vous entendez ?

– La semaine dernière un détenu s'est mis à siffler ; ça a été la pagaille, on a cru qu'un surveillant s'étranglait parce que le sifflet allait en diminuant. On n'a pas trouvé quel détenu avait sifflé. C'était fait exprès, ils jouent avec nos nerfs, ils savent qu'on est sur la défensive. Tous les surveillants ont fait tous les étages pour chercher le surveillant (en danger). Il a fallu plus de deux minutes pour se rendre compte que personne n'était en danger.

– Quand on est sur la passerelle de promenade, ils font semblant d’escalader ; ils montent sur les murs et redescendent. Ils s’amuse parce que lors de la prise d’otage des détenus avaient escaladé les murs. Ils font exprès.

– J’étais là lors de la prise d’otages, avant que ça se passe j’ai entendu comme un genre de code, cinq minutes avant. J’ai entendu le même truc ces jours-ci. Une coïncidence, mais ça m’a mise sur les nerfs. »

Ces propos peuvent laisser transparaître le fait que les surveillants peuvent ne pas échapper à une certaine forme de paranoïa, un des traits du processus de carceralisation qui atteint plus ou moins chacun au bout d’un certain temps de présence en ces lieux où la question de la sécurité et du danger est omniprésente. Ils illustrent surtout les retentissements sur chacun et sur tous des événements graves qui y ont lieu.

**La peur peut engendrer des violences immédiates au titre de riposte face à un danger imminent, lorsqu’on n’est pas en situation de le fuir.**

« Une fois j’ai eu un problème en maison d’arrêt, une espèce d’agression sexuelle dans la cellule, la nuit. Je m’en suis tiré avec beaucoup de violence. Le type a eu quarante points de suture. J’ai pris une peine de deux ans. Rien ne justifie de donner des coups de couteau à quelqu’un. C’était le premier jour où je me retrouvais avec ce type, très costaud. C’est plus la peur qui m’a fait réagir comme ça. Après, toute la prison a plutôt eu la trouille de moi, je n’ai plus jamais eu de problème. »

C’est bien parce que la peur est propice aux violences que son existence ou non est un critère de sélection des surveillants qui travaillent au quartier disciplinaire : « Les surveillants peuvent émettre le souhait de ne pas tourner à un endroit et on en tient compte. Pour le quartier disciplinaire les agents doivent ne pas avoir peur, ne pas être provocateurs, c’est une question de personnalité. Il faut des gens qui calment le jeu et qui soient résistants à la menace. On essaye, si un agent n’a pas le profil on l’enlève. On parle, ils parlent, certains par exemple ne se sentent pas en sécurité avec les collègues, on les change », dit un gradé responsable du service des agents en maison d’arrêt, qui précise que pour le quartier de l’isolement les critères sont les mêmes que pour le quartier disciplinaire.

### *Peur et anticipation*

**La peur d’un événement à venir peut conduire à prendre par anticipation des mesures d’autodéfense.**

Dans le cas suivant, les mesures d’autodéfense et la préparation à la riposte visent le personnel de surveillance. À la suite du mouvement collectif dans la centrale, un détenu qui y a participé, extrêmement

nerveux et véhément, mais qui se calmera petit à petit au cours de l'entretien, nous dit sa peur d'être transféré dans une autre prison, à titre de sanction. La peur du transfert est augmentée par les conditions dans lesquelles il s'effectue. Il intervient par surprise, même si comme dans ce cas il est attendu : les détenus ne sont généralement pas prévenus. Il se fait sans bruit et à des heures où l'attention des autres détenus ne sera pas éveillée, dans le but d'éviter d'autres incidents :

« Lors des transferts, ils nous plaquent au sol, qu'on soit en caleçon ou pas. Les gars qu'ont des problèmes comme ça ils mettent le lit contre la porte et la table, comme ça ils sont réveillés. Le petit couteau qu'ils vendent ici je l'ai, prêt, avec une fourchette et mon agenda. S'ils viennent, je prends la fourchette. »

On a vu dans le chapitre précédent que la représentation de la prison comme monde violent où tout peut arriver et la peur qui accompagne cette représentation conduisent beaucoup de détenus à se dire qu'ils ne vont pas se laisser faire. Ils se préparent par anticipation à se défendre. Passés les quelques semaines ou mois au cours desquels ils observent ce qui se passe, ils constatent que la réalité est moins pire que ce qu'ils imaginaient, par exemple les surveillants disent bonjour, les détenus se saluent lorsqu'ils se croisent, les personnes qu'ils rencontrent ont l'air d'être des hommes normaux, ils n'ont pas tous des visages qui ressemblent à des fiches anthropométriques de tueurs, il y a beaucoup de jeunes qui ont l'air de se comporter comme des jeunes de leur âge. La peur néanmoins va trouver des occasions de se concrétiser. Ils voient qu'il ne faut pas être faible, qu'en cours de promenade certains ne font que se vanter de leurs délits, menacent d'aller faire la chasse aux violeurs, que certains viennent vous taxer de cigarettes ou en taxent d'autres devant vous, menacent d'aller défoncer untel parce qu'il l'a injurié la veille par la fenêtre. Ils assistent à des bagarres à propos de la drogue, voient un détenu se faire dépouiller de ses baskets ou de son blouson sous la menace de trois autres, ils entendent des rumeurs épouvantables sur le délit de tel ou tel, ou bien sur les surveillants. Si l'observateur est un auteur d'agression sexuelle et qu'il a des difficultés à le nier de façon crédible – on l'a déjà injurié ou molesté –, il décide alors de ne plus sortir en promenade. Chacun – et ils sont nombreux à le faire en leur for intérieur – se dit ne pas appartenir à ce monde qu'il préfère éviter pour ne pas avoir d'ennui, contribuant à créer et à renforcer l'ignorance multiple caractéristique de la vie sociale en prison. Ceux qui s'apprêtaient à se défendre dès leur arrivée se voient confirmés dans l'idée que c'est la bonne conduite à tenir, d'autres vont se cloîtrer en cellule par peur de prendre de mauvais coups, tandis que d'autres encore apprennent à leurs dépens qu'il ne faut pas se laisser faire parce que tout peut vous arriver.

Cette expérience est propre à favoriser les mesures d'autodéfense, à convaincre qu'il vaut mieux frapper le premier pour être tranquille. Si les détenus apprennent que certains sont armés ou qu'ils voient circuler des armes, ils peuvent, s'ils ont peur, décider d'en faire autant pour leur propre défense.

« Ça a failli exploser sérieusement l'an dernier. J'écoute beaucoup. Il y avait des armes qui circulaient. J'ai vu des lames. Ils étaient soixante-dix dans le coup. Je me suis fabriqué une arme moi aussi, pour ma sécurité. Comme pointeur, je fais partie des cibles », raconte un détenu en centrale.

Un détenu qui a connu de nombreuses incarcérations et de nombreux établissements pénitentiaires dit savoir se défendre et être prêt à donner des coups de poings. Il a déjà « tapé très fort » des détenus et aussi des surveillants. Il raconte qu'il était souvent armé. Plus vieux

aujourd'hui, il se rend compte qu'il n'a plus les mêmes capacités à se défendre qu'avant. Maintenant il a peur : se connaissant, il sait que d'autres peuvent lui retourner la pareille.

« J'ai peur des autres, des matons, de tout le monde. À E... on pouvait ne pas être armé, ailleurs il le fallait. Moi j'avais un poinçon, c'était plus dangereux encore, mais on ne s'en servait pas. » (D, M-A Sud)

## ***La peur de soi-même***

Certains détenus évoquent devant nous la peur qu'ils ont d'eux-mêmes notamment la peur qu'ils ont devant leurs propres réactions face au danger et à la peur, sachant que la peur peut provoquer des réactions non maîtrisables et rend la personne particulièrement vulnérable.

Cette peur est exprimée par différentes personnes dans les trois établissements étudiés, elle est exprimée nettement plus souvent en centrale.

La peur de soi commence, on l'a vu, par la peur de changer, de ne plus se reconnaître : « J'ai peur de m'aggraver », dit un détenu en centrale, résumant le point de vue de nombreuses personnes.

« On est stressé d'angoisse, c'est un manque de sécurité intérieure, on se demande comment on va réagir quand quelque chose va vous tomber dessus à l'improviste, quand par exemple un surveillant va vous manquer de respect. » (D, Centrale)

« On ne sait pas avec qui on va tomber en cellule, j'ai peur de me retrouver avec un coup de couteau en dormant, j'ai peur de ne pas sortir vivant, j'ai peur de moi-même il y a des bruits qui circulent sur mon affaire. » (D, M-A Sud)

« J'ai peur de ne pas pouvoir prendre sur moi face à ce milieu malsain. Je suis obligé de prendre du cannabis pour pouvoir me concentrer et oublier la prison. Je ne me sens pas en sécurité vis-à-vis de moi-même, des autres, vu la pression. J'ai peur qu'à tout moment ça pète, J'ai peur d'une rébellion de moi-même, que le système me mette une telle pression que je ne supporte plus rien. » (D, centrale)

La consommation de drogue peut soulager de la tension de l'enfermement, mais elle peut faire perdre le contrôle de soi, ce qui peut être redouté :

« C'est le quotidien qui est quand même dur », dit un détenu depuis six ans en prison. « Un collègue me dit : ne rumine pas comme ça, rumine moins. J'assume moins que d'autres, je me torture l'esprit. Des fois, j'ai de bonnes soirées, on s'évade un peu dans la drogue, les psychotropes. Si je ne fume pas, ne bois pas

d'alcool et ne prends pas de cachet, je ne dors pas tranquille. Le soir je suis raide. Récemment j'en ai eu, mais je ne suis pas spécialement maître de moi, ça me fait peur, ça me fait des journées noires. » (D, centrale)

« J'ai été en galère à l'atelier. Un détenu a dit que je les avais balancés. "Espèce d'enculé tu m'as balancé !" – "Qui t'as dit ça ?" – "Je m'occupe pas de toi !" j'insiste : - "Qui a dit ça ?" – "Untel". Je suis allé le voir, je l'ai pris : "Dis ce que tu as à dire !" Ça s'est un peu calmé. Mais je l'ai retrouvé plus tard à l'atelier. J'ai dit alors au chef que j'étais capable de prendre une barre de fer. J'ai eu peur de moi et j'ai préféré démissionner, j'étais sur le point de craquer. » (D, centrale)

Un détenu criblé de dettes en raison de sa consommation de drogue a peur de se faire coincer par les détenus qu'il évite par tous les moyens possibles. Il se sent acculé :

« Ici j'ai peur, j'ai peur que *moi* j'aille trop loin. J'ai vraiment la haine. »

« Oui j'ai peur, j'aurais peur de tuer. Il vaut mieux ne rien faire, on se fait facilement des ennemis. On a tous les jours des idées en tête pour tuer un mec. Dehors on n'a pas ces idées ; dedans oui. On bouillonne, dedans. » (D, centrale)

« Je prends des cachets, des fois je me réveille en tremblant, je ne dors pas, j'ai des envies de suicide. Avec le ton qui monte, il y a en moi une violence qui monte depuis que je suis ici. J'ai peur de ne pas sortir vivant, j'ai peur de ne plus être le même, j'ai peur de moi-même, mes nerfs commencent à flancher. » (D, M-A Sud)

## Chapitre 4

### « Paraître sauvage » Solitude et promiscuité

Un des effets de l'enfermement est la désocialisation massive des personnes incarcérées à l'intérieur même des murs. Elle s'aggrave avec la durée. Elle est extrême en centrale.

Coupés et retranchés de la vie civile, les détenus sont souvent l'objet, avec la durée de la peine, d'un abandon de leur famille, de leurs amis, de leurs collègues. La femme peut abandonner son mari et refaire sa vie, les enfants refuser tout contact, le père ne plus venir voir son fils, les frères ne plus connaître la brebis galeuse de la famille.

Il y a aussi tous ceux qui, abandonnés dès leur plus jeune âge, n'ont plus aucune famille et ont perdu avec l'enfermement leurs derniers liens avec l'extérieur. Le recensement de l'INSEE qui, pour la première fois étendait ses investigations à la population pénale, montre que les enfants orphelins sont largement sur-représentés en prison (cf. P. Combessie, 2003). Une étude que nous avons menée sur la population suivie par un SPIP sur une année, qui bien souvent alterne ou cumule les peines de prison et les peines dites alternatives, le montrait également (A. Chauvenet, C. Gorgeon, C. Mouhanna, F. Orlic, déc. 1999).

L'étude épidémiologique menée conjointement par la direction générale de la santé et l'administration pénitentiaire (*Le Monde*, 8 déc. 2004) montre que 42 % des détenus de l'échantillon constitué ont été séparés d'au moins un de leurs parents pendant plus de six mois, et que 34 % ont vécu le décès d'un proche. En outre 28 % d'entre eux auraient subi des maltraitements, physiques, psychologiques ou sexuelles.

Peu de détenus dans la centrale étudiée ont des visites familiales régulières, entre le quart et le tiers d'entre eux. Un détenu attend une fois par an sa visiteuse qu'il a connue dans une autre prison et qui fait encore le déplacement pour le voir à l'époque de Noël. Certains ne correspondent plus qu'avec des anciennes connaissances de prison, dont ils ont de loin en loin des nouvelles, quand ils ne se sont pas suicidés depuis leur sortie.

C'est à la maison d'arrêt du Nord que les personnes incarcérées ont le plus fréquemment des visites régulières, plus de la moitié d'entre eux. La plupart des jeunes de cet établissement qui habitent dans les cités avoisinantes ont des visites de leur famille et sont soutenus financièrement, parfois très généreusement, par celle-ci.

À la maison d'arrêt Sud, ceux qui ont des visites régulières représentent près de la moitié des détenus. Les étrangers, plus nombreux et souvent sans papiers, ont peu de parloirs.

Ceux qui disent n'avoir aucune visite dans cet établissement sont aussi nombreux que dans la centrale, plus du tiers d'entre eux.

Pour des raisons de sécurité, l'isolement social se redouble en prison, comme on l'a vu dans le premier chapitre. L'encellulement individuel en centrale, les contacts restreints avec les surveillants, les principes de fractionnement et de cloisonnement, les moyens mis en œuvre pour éviter que les détenus ne forment des coalitions et le fait qu'ils n'ont rien en commun maintiennent les détenus dans l'isolement. S'ajoute à cela la faiblesse du nombre de postes de travail pénal dans les deux maisons d'arrêt, l'exiguïté des locaux susceptibles d'accueillir des salles d'activités scolaires ou socioculturelles dans la centrale et l'une des maisons d'arrêt. Les personnes incarcérées inoccupées sont majoritaires dans les deux maisons d'arrêt, tandis que 70% des détenus de la centrale ont un emploi au moment de l'enquête.

Depuis plus deux décennies marquées par des politiques publiques de sécurité plus répressives, l'isolement sécuritaire s'est accentué dans les prisons. Outre le renforcement de la sécurité périphérique, les prisons ont connu la construction de sas, de grilles nouvelles, la suppression des réfectoires et le cloisonnement dans certains centres de détention. Plus récemment une politique de fermeture des portes des cellules est prônée dans les centrales.

Dans ce chapitre nous voulons préciser un peu plus ce qu'il en est de la vie sociale des détenus. L'isolement structurel, la peur, la méfiance, la personnalité d'emprunt l'ignorance multiple le *turnover* se conjuguent pour limiter ou rendre impossible la construction d'amitiés, limiter les échanges, l'entraide et la solidarité, rétrécir le champ des intérêts communs. Cette pauvreté relationnelle maintient l'hostilité, l'imaginaire de la violence et enracine l'idée selon laquelle il faut être fort et se montrer fort vis-à-vis des autres pour assurer sa survie ou sa tranquillité. Tous ces aspects sont des facteurs de violence. Il faut ajouter un autre facteur que nous n'avons pas encore évoqué, la promiscuité.

## I. La promiscuité

La prison en effet a pour spécificité de conjuguer l'isolement et la promiscuité. Il ne s'agit là pas seulement d'un paradoxe, l'un et l'autre se renforcent mutuellement.

La promiscuité ce n'est pas seulement la cohabitation en cellule dans un espace réduit en maison d'arrêt, c'est aussi des locaux communs exigus, comme par exemple les cours de promenade d'une des maisons d'arrêt étudiées, dans lesquelles, pour que certains puissent marcher d'autres sont obligés de s'asseoir. Ces cours sont bien souvent comparées à des cages à lions, détestées des détenus et souvent considérées comme le symbole le plus patent de ce qu'ils ne sont pas traités comme des humains, mais « plus mal que des chiens ».

« Je ne vais pas en promenade, je n'arrive pas à les supporter. C'est trop petit, on est obligé de bousculer les gens pour marcher, et ça finira par une bagarre. »

Ou bien parfois ce sont des couloirs étroits qui, distribuant les cellules de chaque côté d'une aile, obligent à se mettre de côté pour laisser le passage à quelqu'un qui vient en sens inverse, ou qui contraignent les personnes à se frôler. Ceci est une cause d'irritation et d'énerverment quotidien. Cela peut être aussi le fait d'être entassés pendant des heures dans des petites salles d'attente sans siège, sales et délabrées, en attendant le médecin, l'avocat, etc.

Il s'agit également du bruit permanent. Les cellules étroites sont contiguës et le plus souvent mal insonorisées. Elles peuvent être alignées sur une centaine de mètres à touche-touche. Les détenus se parlent d'une fenêtre à l'autre, mettent de la musique en ouvrant la fenêtre pour en faire profiter le détenu de la cellule voisine. Ou bien ils se passent des yoyos d'un étage, d'une fenêtre à l'autre, parfois sur une longue distance, ce qui s'accompagne de cris, d'encouragements, de rires, ou d'injures et de menaces quand l'un d'entre eux refuse d'aider à les faire passer. Ou encore ce sont des bâtiments très rapprochés qui permettent de communiquer de l'un à l'autre pour transmettre des messages, se provoquer, s'injurier, se menacer, mais qui obligent, pour ce faire, de crier.

Cette cohabitation dans la promiscuité spatiale et sonore donne lieu à de multiples conflits, notamment entre ceux qui travaillent de bonne heure et ceux qui, inoccupés, crient par les fenêtres ou écoutent de la musique très tard dans la nuit. Il n'est pas rare de voir des détenus au petit matin donner de grands coups de pied dans les portes des cellules de ceux qui ont fait du bruit la nuit et qui dorment encore, « puisque les surveillants ne font pas la loi ». Ou bien c'est ce détenu qui raconte, qu'ayant fait couler le robinet de son lavabo la nuit, il a réveillé son voisin de cellule en centrale. Celui-ci le lendemain lui a dit que si jamais il recommençait,



il lui « casserait la gueule ». Dans l'une des maisons d'arrêt où le bruit est énorme, nombre de détenus ont fait allusion au fait qu'ils ne supportent pas ce bruit, qu'il est infernal, les empêche de dormir l'été, même en fermant les fenêtres.

Il nous est arrivé, dans cet établissement particulièrement bruyant, à plusieurs reprises de devoir refermer la fenêtre de la salle dans laquelle nous effectuions des entretiens, pour pouvoir entendre nos interlocuteurs, tant le bruit, les cris, les apostrophes d'une fenêtre, d'un bâtiment à l'autre étaient forts.

« Le bruit ici c'est infernal. Tout résonne, ce n'est pas insonorisé, c'est destructeur. C'est infernal tant ça résonne. La nuit ils parlent, ils font la bringue, ça hurle tout le temps. Les portes des toilettes, on les entend claquer, ils tapent dans les murs exprès. Ça tape, c'est bruyant, on est stressé, on n'arrive pas à se concentrer », dit un détenu à la maison d'arrêt du Nord.

« La nuit ici tous les détenus sont aux fenêtres. Tout le monde crie. Ils crient si fort qu'ils ne s'entendent pas, alors il faut crier encore plus fort pour se faire entendre... Avant ici, c'était l'extinction des feux à dix heures, on avait le réveil obligatoire à six heures et demi, et la journée était bien réglée. Il n'y a plus ces obligations. Ils mettraient le réveil obligatoire ça changerait beaucoup de choses. Ici ils crient jusqu'à cinq heures du matin. Vous dormez pas, vous êtes sur les nerfs. Les conflits viennent de là », commente un détenu à la maison d'arrêt Sud.

Il y a aussi le bruit fracassant que font les détenus lorsqu'ils tapent dans les portes des cellules, pour se faire entendre quand ils ont fait une demande qui n'a pas de suite, ou qui expriment ainsi leur colère, leur impuissance ou le fait qu'ils ne supportent plus l'enfermement. Ce bruit résonne en chacun, lui renvoyant sa propre impuissance, sa propre misère, tous les présents étant obligés de les vivre et de les partager. Il y a aussi les cris, la nuit, qui font peur comme ceci a été déjà évoqué auparavant. Certains détenus cantinent des boules Quies pour pouvoir dormir tranquille ou se concentrer.

Il y a les bruits liés aux tâches des surveillants, telle l'ouverture des verrous du bas des portes, parfois faite avec les pieds pour éviter d'avoir à se baisser plusieurs dizaines de fois de suite, à l'ouverture des cellules le matin – un bruit de claquement répété deux fois pour chaque porte, multiplié par deux pour chaque côté et encore par autant d'étages, qui résonne d'un bout à l'autre des nefs. Il y a le sondage quotidien des barreaux de toutes les fenêtres qui fait trembler les tasses de café, comme le mime devant nous un détenu qui se dit exaspéré tous les jours par ce bruit. D'autres se diront exaspérés non seulement par le bruit mais aussi par l'inutilité des sondages sur certains côtés de la détention : « Comme si on allait se sauver et où voulez-vous qu'on aille de ce côté ? »

Il y a les ordres « aboyés » par certains surveillants qui s'adressent aux détenus se déplaçant dans les lieux de passage, les appels des collègues criés des rez-de-chaussée jusqu'au quatrième étage pour se faire entendre, le roulement des chariots dans un bruit de vieille locomotive qui fait trembler le sol des coursives...

La promiscuité, c'est aussi le fait de ne pouvoir être seul et tranquille quand on le souhaite.

Lorsqu'il est en cellule, le détenu n'est pas chez lui, il peut être changé de cellule à tout moment. Il est surveillé régulièrement à l'œil, ne serait-ce que pour sa propre sécurité. Bien souvent des détenus, en passant devant des cellules, vérifient ou regardent eux aussi par l'œil ce qui se passe dans la cellule ou crient des messages de toute nature à travers la porte.

« On nous dit de faire notre peine tranquille. Ça ne veut rien dire ! Je ne peux pas le concevoir ! Vous êtes toujours confronté. Il y a des confrontations avec plusieurs milieux. On

est toujours à l'affût. Même enfermé en cellule on vous crie : Vincent t'as pas ça ? », s'écrie un détenu en centrale.

« On n'a pas le temps de cogiter, on est tout le temps interpellé : Dépanne-moi de tabac ! ou un autre met sa radio à la fenêtre », dit un détenu de la maison d'arrêt Sud.

La cohabitation en cellule lorsque les détenus ne se connaissent pas conjugue à son maximum l'isolement et la promiscuité. La peur du contact entre étrangers perçus qui plus est comme personnes dangereuses, peut renforcer l'isolement mutuel en cellule, nous avons évoqué le froid glacial qui pouvait y régner quand chacun a peur des réactions de l'autre.

En bref la prison est organisée comme une société de masse au sens où la sociologie définit ce terme.

Opposant le domaine public et la société de masse, H. Arendt (1983) montre que « le domaine public, monde commun, nous rassemble mais aussi nous empêche pour ainsi dire de tomber les uns sur les autres. Ce qui rend la société de masse si difficile à supporter, ce n'est pas, principalement du moins, le nombre des gens ; c'est que le monde qui est entre eux n'a plus le pouvoir de les rassembler, de les relier ni de les séparer. »

« Tomber les uns sur les autres » est précisément ce qui donne à la notion de promiscuité en prison son contenu, au-delà de la dimension spatiale qu'implique ordinairement ce terme, dans la mesure où il n'y a rien entre les hommes, rien qui leur soit commun.

De nombreuses études anglo-saxonnes, par exemple D. Ellis (1984), D. Farrington et C. Nuttal (1980), G. Gaes et M. Mc Guire (1985) ont cherché à établir un lien entre niveau de promiscuité, en termes de nombre de détenus, de taille des établissements ou de taux d'occupation, et niveau de violence en prison.

L'idée fréquemment défendue est qu'il y a moins de violence dans les petites prisons que dans les grandes, celles-ci ayant plus d'effets délétères sur les détenus. Mais outre le fait que la notion de grande prison varie d'un pays à l'autre, il n'y a pas d'étude qui précise quelle est la bonne taille. La notion de taille est critiquée parce qu'elle ne dit rien sur le taux de densité de population.

La notion de densité est aussi difficile à évaluer. Comme l'écrit H. Toch (1977), la densité affecte plus les sens qu'elle ne constitue une invasion de l'espace privé. Il faut tenir compte alors du surpeuplement. Mais comme l'écrivent G. Gaes *et al.*, la notion de surpeuplement est une variable inconsistante.

Ces différentes études montrent qu'un lien peut exister entre le surpeuplement et le niveau de violence, ce qui correspond à l'idée du sens commun, mais elles montrent que ce lien est à géométrie variable et n'est pas direct. Il fonctionne, parfois, et quand il est médiatisé par un certain nombre de variables, comme le type de contrôle social existant, l'âge des détenus, le degré de *prizonisation*, le nombre des transferts, le nombre de surveillants par rapport au nombre des détenus, etc. G. Gaes montre par exemple que la taille et le *turnover* des détenus sont sans influence sur le niveau des violences. Par contre celles-ci diminuent avec le taux d'occupation des détenus.

Si les auteurs ne parviennent pas à des conclusions concordantes, c'est bien sans doute parce que ces études ne prennent pas en considération cette dimension importante de la promiscuité. Le résultat de G. Gaes va par contre dans le sens de notre analyse : des activités communes favorisent l'interconnaissance et permettent de renoncer à des relations défensives.

On ajoutera pour reprendre le même type de raccourci que se tomber dessus, se bagarrer entre détenus peut viser à établir, non pas une séparation mais une distance de nature défensive, menacée par l'intrusion abusive d'autrui à l'intérieur de son périmètre de protection. Plusieurs détenus en centrale ont évoqué à quel point ils ne supportaient plus les intrusions dans ce qu'ils définissent comme leur zone de protection, lesquelles peuvent être à l'origine de violences destinées à rétablir la distance :

« Celui qui pénètre dans ma zone, je lui casse la tête », affirme devant nous l'un d'entre eux, en centrale.

« Il faut se mettre des barrières autour de son chez-soi. Tant que l'autre bouffe pas mon oxygène, ça va », dit un autre détenu de la centrale

La distance convenable à respecter est celle du coup de poing, nous disent plusieurs détenus ; pour les surveillants, il s'agit de la distance du bras. Le franchissement de cette distance est bien souvent considéré comme une menace ou une provocation à laquelle il faut répondre.

La promiscuité incite donc à construire des barrières autour de soi à des fins de protection de son moi privé, elle incite également à limiter les fréquentations. De nombreux détenus dans les trois établissements, et plus souvent en centrale, ont évoqué le fait que la promiscuité a cette conséquence qu'on ne peut rien dire qui ne soit immédiatement répété. Tout circule en prison, est répété, amplifié, déformé.

« On réfléchit, chacun dans son coin. On garde les choses pour soi. On est tous méfiants les uns des autres. Je me suis une fois confié à N. qui l'a répété en rajoutant. "Qu'est-ce que t'as à te confier ?" m'a dit mon pote. La règle c'est, on ne se confie pas, c'est comme parler de la famille, on n'en parle pas. Si tout le monde fonctionne pareil, on restera toujours dans le rapport de force. » (D, centrale)

« Un nouveau, je lui dirais d'éviter d'avoir trop de fréquentations. Moins vous en connaissez mieux ça vaut. Il y a de la jalousie, ils font courir des bruits, ça peut être grave. Ils font croire que vous ne payez pas, que vous êtes une balance, ou bien ils sont malades. Les problèmes de réputation, ça peut dégénérer grave. » (D, centrale)

« Je compte sur personne, j'ai confiance en personne, et je ne fais surtout pas confiance en mes potes. Parce qu'ils voient d'autres personnes. Un jeune, si j'avais à le conseiller, je lui dirais de toujours faire attention, mais il va rentrer dans la parano et ne plus dormir la nuit. » (D, centrale)

« Les réunions de cellule, je ne peux pas. Si je commence à parler avec un détenu, un autre le saura. » (D, centrale)

## II. Les compagnons d'infortune

La faiblesse des règles qui peuvent exister entre les détenus est la contrepartie de la faiblesse de leurs échanges et de la pauvreté de leur vie sociale : les amitiés sont rares, les relations le plus souvent superficielles, l'entraide limitée au cercle étroit des relations, les engagements dans des activités collectives plus rares encore. Ces différentes faiblesses se conjuguent pour rendre les détenus étrangers les uns aux autres selon un système auto-entretenu. Articulées à la peur et à la méfiance, elles engendrent également les pratiques d'évitement et des attitudes défensives qui peuvent devenir offensives par anticipation.

Pourtant les détenus aspirent à la vie sociale. Leur isolement forcé ou volontaire est tempéré par la recherche et le besoin de partager, d'avoir quelqu'un à qui parler et échanger, ou s'associer pour se défendre mutuellement en cas de danger. Leurs propos lorsqu'ils parlent de leurs relations sont très marqués par ce double constat : on souhaiterait avoir plus de relations mais celles-ci sont très difficiles, voire impossibles en prison.

Lorsqu'on demande aux détenus s'ils ont des amis, ceux-ci distinguent les vrais amis, rares en prison, des « potes », « copains » et « camarades », les « simples connaissances », les collègues de travail, les collègues ou camarades du scolaire, les relations intéressées, c'est-à-dire les relations qu'on se fait pour assurer sa sécurité, les compatriotes que recherchent les étrangers, les relations d'affaires, de business, que se font les « commerçants ».

Qu'ils aient des connaissances, des camarades, ou non, les détenus parlent de la difficulté de se faire des amis en prison.

Près du quart de l'ensemble des personnes interrogées dans les trois établissements disent n'avoir aucun camarade ou ami et être totalement seuls.

Les plus isolés socialement sont le plus souvent les auteurs d'infractions sexuelles, et, les suivant de près, les condamnés pour meurtre ou assassinat. Les uns et les autres ont en commun le plus souvent de ne pas se reconnaître comme des « vrais voyous », de ne pas partager les valeurs affichées par ceux qui se considèrent comme l'élite, ou qui peuvent être considérés comme tels. Par ailleurs, les autres les fuient et les rejettent.

« Je ne parle à personne, sauf à L. et B. Le reste, c'est "bonjour, bonsoir". Le moins je dis, le mieux je me porte. Je ne fréquente personne, je reste dans mon coin », nous dit un condamné pour viol, incarcéré en centrale.

« Je suis toujours seul. Les autres violeurs, ce sont des moutons pour la plupart. Ils se font bouffer par le système. Ils entendent des insultes. J'ai entendu déblatérer, dire : enculé de pointeur, souvent derrière les portes. Je ne peux rien dire et ça me détruit. On régresse. Quand on est des heures et des journées entières enfermé, on régresse. On a des pans entiers d'immaturité flagrante. On est désœuvré », nous dit un homme d'une quarantaine d'année condamné à la prison à perpétuité pour plusieurs viols en récidive sur des mineures, qui compte dix-huit années d'incarcération et qui supporte difficilement l'image en miroir que lui renvoient les condamnés pour des affaires similaires.

« Des vrais copains, c'est impossible en prison, tu ne peux pas faire confiance. » (D, centrale)

« La confiance, en prison, c'est le drame. J'ai besoin de faire confiance et on ne peut pas. Allez prêter à quelqu'un qui se fait transférer ! Et il y a des vols. Il y a des gens qui volent dans les cellules. » (D, centrale)

« J'ai pas de copains, ici, à part quand je vais à la messe, je les connais les gibiers, c'est que la drogue, le chichon. » (D, M-A Sud)

La solitude peut être recherchée pour garder son autonomie, éviter de participer à des activités qu'on réproouve ou parce qu'on estime ne pas appartenir à ce monde-là.

« Des amis sûrement pas. Je parle avec des gens pour noyer ma solitude, des gens originaires d'Afrique du Nord comme moi. J'ai demandé à être seul, je ne voulais fréquenter personne. Je n'ai pas envie d'entrer dans cette spirale, je ne suis pas là pour voir ce qu'ils font, entrer dans des relations douteuses, qu'on me dicte comment je vis, des affaires louches, je veux éviter ça le plus possible. » (D, M-A Nord)

« Les amis, ça n'existe pas. Quand vous êtes dans une cellule fermée, sans cantine, sans avoir de quoi vous laver, il n'y a pas d'ami. On ne peut pas faire confiance. Quand je n'ai rien, que je n'ai pas de café, que j'ai les boules il n'y a personne sur qui compter. Quand quelqu'un ne peut se sauver lui-même, comment peut-il sauver l'autre ? Tout le monde se met un voile, se referme sur soi-même. » (D, centrale)

« Ici je fréquente très peu. Je ne fréquente quasiment personne sauf ceux qui veulent que je les dépanne pour leur ordinateur. Je n'ai aucun contact, les droits communs ne m'intéressent pas je suis là pour une affaire politique. Il faut éviter de fréquenter les autres, ils sont la source de beaucoup de problèmes. » (D, centrale)

Un jeune de vingt-et-un ans à la maison d'arrêt Nord dira : « Je n'ai pas d'amis, j'essaye de pas trop fréquenter. C'est pas bien, ce sont de mauvaises fréquentations qui attirent les ennuis, je préfère être seul, je suis toujours tout seul. »

« Je suis seul, je croise du monde, c'est tout. Je ne suis pas liant, je suis pas là pour raconter ma vie, mes exploits, comme les autres, ça ne m'intéresse pas. » (D, M-A Sud)

« Ici je ne connais personne, je ne sors pas sauf pour aller à la bibliothèque, beaucoup ici ce sont des habitués. » (D, M-A Nord)

Le fait de ne pouvoir être soi-même en prison est un obstacle aux liens amicaux :

« On ne peut pas avoir des amis de cœur, des bons liens, parce qu'on ne peut connaître les gens à 100 %. Il y a des choses qu'on ne peut pas révéler, la véritable vie, le chef d'inculpation. »

La situation la plus fréquente (le quart des personnes interrogées) est celle où l'on a un camarade, souvent le camarade de cellule en maison d'arrêt, quand on a pu le choisir ou qu'on a réussi à s'en accommoder, ou un voisin de cellule en centrale. Dans la centrale plusieurs détenus font de cette situation une règle : il faut avoir un ami et n'en avoir qu'un seul. Au-delà, ce sont les racontars et les ennuis qui commencent.

« Avec mon codétenu, c'est plus une amitié qu'un simple détenu, ça fait plus de sept mois qu'on est ensemble. C'est la première fois que je reste aussi longtemps avec le même codétenu. On se sent revivre, on prend un peu d'importance. Avant j'étais plus abandonné. Grâce à lui, j'ai fait le pas pour parler à d'autres, avoir d'autres correspondants. J'en ai deux. Ça m'apporte de l'oxygène. J'ai précisé pourquoi j'étais là (pour agression sexuelle) ; ils ne m'ont pas jugé. Il reste un peu d'humanité dans l'espèce humaine. C'est bien, ça m'aide. J'ai dû motiver mon codétenu pour qu'il reprenne ses études à vingt-cinq ans... » (D, M-A Nord)

« Je préfère être à deux, le temps passe plus vite, on discute. J'ai des amis, des amis de prison ce ne sont pas des vrais amis, on s'échange des adresses. J'ai été en cellule pendant un mois et demi avec un détenu, on s'entendait bien, il m'a laissé son adresse. » (D, M-A Nord)

« Quand je suis avec quelqu'un je rigole, je joue aux cartes ; seul je réfléchis beaucoup, j'étais triste, je me disais je vais mourir. » (D, M-A Sud)

« Si vous fréquentez tout le monde, vous ne savez pas qui vous fréquentez, et ça peut mal tourner. Vous reconnaissez tout de suite les voyous et les corrects. J'ai un ami. Plusieurs, c'est pas bon on sait jusqu'où ça peut aller, un c'est bien. » (D, centrale)

« J'en choisis un, pas plus. Plus, c'est toujours des problèmes ; l'un raconte à celui-ci ceci, puis cela, après ce sont des disputes et des clans. Je suis toujours avec un détenu, j'ai toujours fait comme ça. Je n'ai jamais eu de problèmes, ni avec les détenus, ni avec les surveillants. » (D, centrale)

« Il faut connaître une personne sûre. » (D, M-A Sud)

« J'ai un ami que j'ai connu en prison, d'autres se sont des copains, pas plus. Je ne connais pas beaucoup de personnes en prison. » (D, centrale)

« On ne peut se faire des amis, mais des copains. Il ne faut pas se faire des amis. On ne fait plus confiance. Je ne sais pas si je pourrai refaire confiance. Ici beaucoup sont seuls. Ils ont besoin de parler. J'ai peut être un copain, mais il sort à Noël. J'évite. Faut pas faire des copains. Les autres c'est bonjour bonsoir. » (D, centrale)

Un détenu sur dix dit avoir deux amis. Deux sur dix en ont plusieurs :

« J'ai des copains, si on peut appeler ça des copains. » (D, centrale)

« J'ai deux copains ici, les autres c'est bonjour bonsoir, c'est tout. » (D, centrale)

« J'ai une dizaine d'amis, j'en connaissais deux ou trois avant, je m'en suis fait d'autres sur le tas. On peut se faire des amis, mais ce n'est pas des vrais. On est ami parce qu'on est dans le même bateau ; en sortant, on s'oublie. » (D, M-A Nord)

« J'ai plusieurs amis, certains que je connaissais de dehors, on fait connaissance, on se fait de nouveaux amis à la promenade. » (D, M-A Nord)

Ce sont surtout les jeunes qui parlent d'amitiés et c'est parmi eux qu'on rencontre ceux qui disent avoir plusieurs amis.

Des affinités se créent par l'intermédiaire des activités, par le sport, à l'école, à l'atelier, par la religion, les groupes bibliques. Certains se prêtent le Coran. En centrale, des musulmans se regroupent régulièrement pour faire la prière.

Tous les autres nous disent n'avoir que des connaissances.

Pour les uns cela procède d'un choix : éviter d'aller trop loin dans les relations avec des personnes non recommandables dont on vous impose la présence, pour d'autres c'est une stratégie ; être bien avec tout le monde et ne connaître personne est une façon d'économiser les ennuis sans être tout à fait seul et de jouir d'une bonne image.

« J'ai du respect pour tout le monde je parle à tout le monde, mais c'est tout. Je n'ai pas d'amitiés. » (D, M-A Sud)

« Des copains, on peut en avoir ; ça dépend, des vrais ça n'existe pas des masses. Ce sont des connaissances surtout, on change de prison. » (D, M-A Nord)

« Il faut rester seul et pour soi-même, c'est la seule façon de survivre, ici. C'est chacun pour soi. Des amis, ça se trouve pas en prison. Je connais quelques personnes. Mais vous savez quelles personnes il y a ici, trop de menteurs. J'ai assez de mon problème. » (D, centrale)

« Des amis, non, mais on se regroupe avec certains, il y a des affinités dues à l'âge, les gens du service général sont à mon étage, on se côtoie. » (D, M-A Nord)

« Des amis non, des connaissances oui. J'essaye d'avoir des amis, mais il y a toujours un moment où on vous met un couteau dans le dos, à cause du racket, du délit, de la drogue. » (D, centrale)

« C'est plutôt des connaissances, on ne connaît pas tout à fait les personnes avec qui on discute, ils peuvent vous donner une impression et être autres. » (D, M-A Sud)

« Des amis non, mais des relations, c'est la prison qui fait ça. » (D, M-A Sud)

« C'est impossible de se faire des amis en prison, c'est différent l'amitié en prison et dehors, des connaissances oui, mais un ami c'est pour toujours. » (D, M-A Sud)

Dans les trois établissements, la sociabilité revêt les mêmes caractéristiques. Cependant on peut relever deux différences, qui concernent les deux maisons d'arrêt : ceux qui disent avoir plusieurs ou beaucoup de copains ou camarades sont deux fois plus nombreux à la maison d'arrêt Nord qu'à la maison d'arrêt Sud. Dans cette dernière, le cloisonnement plus important que dans les deux autres établissements pèse sur l'extension de la sociabilité. Les détenus y comptent moins de camarades que dans les deux autres.

Les amitiés sont rares en prison parce qu'elles ne durent que le temps de la présence dans la même prison, compte tenu du *turnover*, y compris en centrale ; elles se prolongent rarement au-delà de la libération. « Amitié de prison, amitié de carton », dit un adage carcéral. Ces relations sont donc le plus souvent éphémères. Une autre raison renvoie à la structure défensive des relations et à l'absence de quelque chose en commun. On fait rarement confiance et on ne peut pas vraiment connaître ses interlocuteurs.

La sociabilité est volontairement limitée en général. Au-delà des quelques camarades ou amis, les autres détenus sont le plus souvent ignorés afin d'éviter les ennuis, les embrouilles, les vols et les pressions, par exemple pour cacher un objet illicite pour le compte d'un autre, faire passer un yoyo par les fenêtres, ou encore à cause de la peur qu'on a d'eux.

Une autre raison de l'étroitesse du cercle de la sociabilité réside dans le fait que le monde réel de chacun s'étant rétréci à la prison et l'identité de chacun à son délit, pour peu que la famille et les amis vous abandonnent, il n'y a plus grand-chose à dire, à partager, sinon

l'infortune commune dont l'évocation est loin d'être un soutien. Les échanges voient leur contenu se raréfier, les intérêts diminuent.

« Des centaines de détenus m'ont raconté leur vie, leurs déceptions, je n'en peux plus de les entendre. Celui qui n'a pas d'aide extérieure ne va pas bien. » (D, centrale)

« L'après-midi, en réunion de cellule, on discute, mais c'est toujours sur les mêmes choses, le vin qu'on fabrique (l'alcool frelaté maison interdit, régulièrement retiré lors des fouilles de cellule), ou bien on dit : dans un quart d'heure c'est l'infirmière qui passe. Je te donne un cachet de ceci, tu m'en donnes deux de celui-là. » (D, centrale)

« On n'a pas de discussion. C'est mort. On perd l'habitude de parler. On ne parle que de prison, de matons, de drogue, de mitard. Je ne parle plus. On peut rester des heures dans la même cellule à boire du café pour savoir comment se porte le vin. Des fois je me dis vivement le soir qu'on me ferme. » (D, centrale)

« À la promenade tu parles de quoi ? C'est tous des noirs, des arabes, chacun parle dans sa langue et avec ses amis. En cellule, tu parles pendant un mois, tu connais tout, il y a plus rien à parler. À S... il y avait de la communication, ici tu parles à personne. » (D, M-A Sud)

« Je ne vais plus en promenade, ça me prend la tête, c'est toujours les mêmes questions, les mêmes réponses, comment faire un grand braquage, ce qu'on a fait à l'atelier. » (D, centrale)

« Les conversations de barbelés, j'en ai fait le tour, personne ne peut rien m'apporter ici. C'est j'ai fait ci, j'ai mangé ça, j'ai vu ça ; c'est toujours pareil. » (D, M-A Sud)

« Les gens on les voit une heure par jour, le reste du temps on est seul avec ses pensées », remarque un détenu en centrale.

« Tout le monde se met un voile, se referme sur soi-même, avec les cellules fermées on ne peut pas former de groupe, on ne pas discuter ensemble », dit un autre.

Certains détenus en centrale, au milieu de leur peine, quand la sortie est trop lointaine traversent une période de retrait massif, de désinvestissement de toute activité. Ne pouvant espérer la sortie, ils ne se projettent sur rien. Ils ne s'intéressent plus à rien, ne peuvent plus se concentrer sur quoi que ce soit, ne désirent plus rien. Un psychiatre évoquera la « mort psychique » dans laquelle ils s'installent. Celle-ci apparaît comme le revers de la nécessité de tuer le temps, le temps vide de la prison.

J. Bentham écrivait que trop d'isolement social transforme les hommes en fantômes. On pourrait dire que l'absence du monde en prison, l'absence de l'entre-deux des hommes transforme celle-ci en désert. H. Arendt voit dans cette désertification une caractéristique de la modernité, contemporaine du désintérêt pour le politique. Si la prison est un prisme permettant d'observer ce qui de la société reste dans l'ombre, la désertification dont témoigne la vie sociale en prison laisse à penser que celle-ci est loin de n'être qu'une métaphore. Les détenus avec le temps deviennent des forteresses. On peut évoquer à leur propos le terme de « forteresse vide », employé dans un autre contexte par B. Bettelheim (1969). Le monologue intérieur est toujours un dialogue, un dialogue avec les autres que chacun porte en soi. Ce dialogue s'évide, faute d'interlocuteurs réels, ne laissant de place qu'à l'évasion psychique, aux ruminations, souvent de nature persécutive, et à l'irritabilité. La forteresse, c'est le bouclier construit autour de soi pour se défendre. Certains disent se construire une « carapace » pour se protéger. Un moniteur de sport en centrale nous a parlé de sa grande difficulté à faire en sorte que les détenus s'intéressent au jeu des autres et de sa plus grande difficulté encore à introduire la notion d'équipe. Il nous décrit ainsi les condamnés à perpétuité, piliers de cette prison : « C'est : Je fais mon sport, je fais mes affaires, j'évite les problèmes, j'emmerde personne et personne ne m'emmerde ».

Il y a quelques exemples inverses, minoritaires. Un détenu montre comment la parole peut changer le vécu de la prison. Il s'agit en centrale d'un balayeur très ouvert qui cherche

constamment le contact avec tout le monde, surveillants et détenus, ce que son travail lui permet de faire : « Je ne sens pas trop la prison parce que je suis tout le temps à dialoguer ».

À la maison d'arrêt Nord un jeune détenu dépressif qui travaille dans l'aile socio-éducative comme balayeur est pris en charge par plusieurs jeunes femmes agent de justice et une psychologue qui l'ont pris en amitié et se relaient pour parler avec lui, chaque fois qu'il ne va pas bien. Il dit avoir appris à parler avec elles et avoir abandonné, à leur contact, ses pulsions violentes. Il se dit en pleine transformation personnelle : « Même ma femme s'en aperçoit quand je parle avec elle au parloir. »

En centrale, un petit groupe de détenus qui partagent les mêmes activités socio-éducatives et suivent tous une psychothérapie, ont formé un groupe de parole informel pour prolonger la thérapie. Ils disent discuter de tout et s'entraider. L'un d'eux dit y avoir appris à nouer d'autres relations dans la prison.

Un détenu établit un lien direct entre le sentiment de sécurité intérieure et le dialogue :

« Ce qui me permettrait de me sentir en sécurité, c'est de parler. Si les surveillants avaient un contact moins froid, s'ils étaient plus proches, s'il y avait un dialogue, même de sourds, qu'on raconte n'importe quoi, on serait plus en confiance. Ce serait superbe si les surveillants parlaient avec les détenus. Ils passent pour des méchants, alors qu'ils font leur travail. Dans les petites maisons d'arrêt, ils parlent avec nous, une fois à C... une surveillante est venue me voir, elle a parlé avec moi, elle a vu que je pleurais, j'étais angoissé », dit un détenu âgé de vingt et un ans condamné pour vols, à la maison d'arrêt Sud.

Cette désertification est un des traits caractéristique de l'état despotique.

### **III. Entraide et solidarité**

Trois questions ont été posées aux détenus, visant à prendre en compte les formes et la nature de leurs échanges. Nous leur avons demandé s'ils pouvaient compter sur des codétenus en cas de besoin, s'il y avait entre eux de l'entraide et de la solidarité et, plus tard au cours de l'entretien, sur qui ils pouvaient le plus compter.

Les réponses varient très fortement d'un établissement à l'autre.

Ceux qui disent ne pouvoir et ne devoir compter sur personne sont cinq fois plus nombreux à la maison d'arrêt Sud qu'à la maison d'arrêt Nord. On voit là une conséquence évidente de la structure de l'établissement, c'est-à-dire ici l'effet désocialisant du cloisonnement.

Dans la centrale, ils sont trois fois plus nombreux qu'à la maison d'arrêt Nord à dire qu'ils ne peuvent et ne doivent compter que sur eux-mêmes. Et ceux qui pensent pouvoir compter sur quelqu'un visent le plus souvent leur sécurité.

Parmi ceux qui disent pouvoir compter sur quelqu'un en cas de besoin, le contenu des réponses varie d'un établissement à l'autre. Quant à l'entraide, elle varie elle aussi de façon considérable quant à ses objets et quant à ses formes. De façon assez logique avec ce qui a été évoqué précédemment, l'entraide dans la centrale se fait dans un cercle de personnes nettement plus limité qu'à la maison d'arrêt Nord.

La forme de l'entraide la plus fréquente concerne le « dépannage ». On dépanne celui qui n'a plus de tabac, celui qui attend des cantines qui ont été commandées mais qui ne sont pas encore arrivées. On se passe du café, du tabac surtout, du sucre, des produits d'entretien, parfois des chauffes.

Ensuite viennent les échanges de service : l'un cantine un journal, un autre une revue qu'on s'échange. Des détenus qui savent dessiner font des portraits, d'un enfant, d'une amie, à partir de photos en échange de cigarettes ou d'autres produits.



« On doit aider l'arrivant », nous diront quelques personnes : « Un arrivant, il ne faut pas chercher à comprendre. Il faut dépanner. Après un ou deux mois, c'est à lui de chercher les moyens. » Pour permettre aux nouveaux venus de supporter les rigueurs des débuts d'une détention, sans ressources financières, faute de mandats envoyés par la famille ou les amis, et faute d'une rémunération d'un travail, plusieurs détenus préparent des colis et se cotisent notamment en cigarettes. Ceux qui ont été aidés disent qu'en retour ils aideront les nouveaux. En centrale, un détenu demande à ceux de son étage de lui donner leurs fonds de tabac, précieusement mis dans une boîte pour les fauchés ou les arrivants. L'entraide la plus importante concerne ceux qui se connaissent avant la prison, ceux qui ont une même activité, surtout les scolaires, mais aussi les travailleurs. C'est à la maison d'arrêt Sud où la réponse la plus fréquente est de dire que l'entraide est faible ou rare, que l'entraide entre ceux qui ont la même activité est la plus élevée.

Plusieurs détenus, lorsque la cohabitation en cellule se passe bien, parlent de l'entraide matérielle et morale qui s'y met en place. L'un par exemple paye la location de la télé, l'autre paye des cantines.

La sociabilité peut aller plus loin. Des détenus nous disent préparer des plats pour les copains du même étage, des pizzas par exemple, et en recevront plus tard. Ou bien on s'échange et on partage en promenade cocas, jus de fruits et cigarettes. Dans la centrale des moments de sociabilité sont prévus, les réunions de cellule, où plats et cafés circulent en écoutant de la musique ou en regardant la télé.

L'entraide morale varie parallèlement à l'entraide matérielle. Les deux formes d'entraide sont beaucoup plus présentes à la maison d'arrêt Nord que dans les deux autres établissements. Par exemple on fait rire le détenu qui doit passer en jugement, on remonte plus fréquemment le moral du codétenu déprimé. Une réponse sur six dans cette maison d'arrêt évoque l'existence d'une aide morale, soit trois fois plus souvent que dans les deux autres établissements.

C'est dans la centrale que l'entraide est la plus limitée non seulement en termes de fréquence mais aussi quant au cercle de ceux qu'elle concerne. C'est là aussi que l'aide est assortie de plus de restrictions. Ceux qui disent qu'il n'y a pas d'entraide, soit parce qu'on la leur refuse, soit qu'ils préfèrent l'éviter pour ne pas avoir à rendre, ou bien parce qu'ils jugent que les relations sont toujours intéressées sont trois fois plus nombreux que dans les deux maisons d'arrêt. Dans ces dernières, les réponses sur ce point sont équivalentes.

« Ce n'est pas marqué épicerie sur ma porte, l'entraide est toujours intéressée, rien n'est fait avec le cœur. » (D, centrale)

« Il faut mettre la barre assez haut, sinon on est pigeonné. Je dis non d'abord puis j'aide les codétenus en informatique. » (D, centrale)

« Si on demande quelque chose, il croit qu'on veut le racketter. » (D, centrale)

Certains détenus qui ont une longue expérience de la prison disent qu'avant, il y avait plus de solidarité et d'entraide. Ce recul est lié, on l'a vu au reflux de la « culture » des détenus et des règles qu'ils construisaient entre eux en raison de l'évolution de la configuration de la population pénale : la présence en nombre d'auteurs d'agression sexuelle et de toxicomanes souvent mis en quarantaine et, pour cette raison, non aidés par les autres.

« Il n'y a aucune solidarité entre détenus, c'est chacun pour soi. S'impliquer pour un pointeur, ce n'est pas bon. Je ne compte sur absolument personne ici. Il n'y a aucune entraide. Si on me demande du café, j'en donne. Mais je sais que si je suis en panne, personne ne m'en donnerait, sauf un, l'homo reconnu de la prison », dit un homme incarcéré en centrale pour de multiples affaires de pédophilie.

Nombreux sont ceux qui considèrent que les relations en prison sont hypocrites et intéressées.

Plusieurs disent nouer des relations avec de personnes « nobles » ou influentes, afin de bénéficier de leur protection ou bien dans l'espoir de voir leur image s'améliorer.

« Il faut savoir se défendre et construire des liens pour que certains évitent de vous chercher, avec les délités nobles qui vous parlent. D'autres se disent : "merde il y a quelque chose de pas normal, c'est que c'est un mec bien s'il lui parle". Et ils ont un regard différent sur vous. J'ai côtoyé un ponte de la mafia, qui ne faisait jamais de repas en commun. Il m'invite pour le café. On a beaucoup discuté, discuté. Je ne me serais jamais dit avant que je côtoierais un monsieur comme dans les films de Jean Gabin ! »

« J'ai des amis bien placés comme N., le costaud. Je côtoie des personnes comme ça, qui côtoient beaucoup de monde, il y en a un qui me protège ; le problème sinon c'est que, si vous laissez faire, vous vous faites exploiter, même par les surveillants. »

« Vous vous rendez compte qu'il vous faut des amis, sinon vous n'êtes pas respecté, on vous casse la gueule et vous êtes racketté. » (D, M-A Sud)

La troisième question concernait les personnes sur lesquelles on peut le plus compter. Il y a ceux qui disent pouvoir compter sur leur famille ou sur les codétenus, et ceux, un peu moins nombreux, qui disent ne compter sur personne.

En maison d'arrêt, les détenus qui comptent d'abord et surtout sur les codétenus, le codétenu en cellule, ou le groupe, l'équipe, sont quatre fois plus nombreux à la maison d'arrêt Nord qu'à la maison d'arrêt Sud. Ils sont un quart plus nombreux à la maison d'arrêt Sud, qu'à la maison d'arrêt Nord à dire qu'ils comptent surtout sur leur famille. Il semble donc que faute d'aide à l'intérieur, on s'appuie plus fort sur les relations avec l'extérieur.

Les autres personnes susceptibles d'aider, surveillants, psychiatres, travailleurs sociaux sont rarement cités. On notera toutefois qu'à la maison d'arrêt Sud une CSP, considérée comme particulièrement fiable, est citée par un détenu sur six comme la personne qui peut le plus vous aider et sur laquelle on peut le plus compter.

Les prêtres sont plus souvent mentionnés comme personnes sur lesquelles on peut compter que les autres intervenants.

Au-delà du cercle restreint des camarades qui vous aident et qu'on aide en retour, les détenus préfèrent restreindre les contacts.

L'évitement est un moyen de protection de soi, c'est donc en même temps un moyen de prévention de la violence. Nombre de détenus disent à la fois qu'ils évitent les détenus qui ne sont pas leurs camarades et qu'en même temps ils évitent de se bagarrer, de « se mettre dans des embrouilles ». Sur la centaine de détenus qui dans les deux maisons d'arrêt s'expriment sur la façon dont ils se conduisent avec les autres détenus, soixante-dix disent qu'ils pratiquent l'évitement d'une manière ou d'une autre :

« Je reste en cellule », « j'évite les cancons de barbelé », « je me méfie de tous, j'évite les relations », « ça ne m'intéresse pas de discuter, je me referme », « je ne mêle pas des affaires des autres, mais parfois on est obligé », « je vais tout seul », « il y en a très peu à qui je fais confiance, je ne parle pas aux autres », « je mets toujours de la distance », « faut se méfier, pas discuter », « je préfère rester seul, j'évite tout contact avec les autres je ne parle qu'à une personne », « faut pas parler à n'importe qui, j'évite les jeunes, je ne réponds pas si on m'insulte », « j'ai appris à ne pas me mêler, j'évite de trop parler », « les gens sont faux, seul ça me va », « je ne peux pas leur parler, ils sont en complot, je parle à personne », « il faut pas trop parler, éviter les mœurs, éviter les gens à problèmes », « j'évite les drogués, là où il y a des problèmes », « j'évite les mytho, je vois ceux qui ne parlent pas trop » « je ne parle à personne, on dit qu'il y a du racket », « faut mettre de la distance, ne pas rentrer dans leur jeu », « je suis mieux seul, ce n'est pas mon monde, je ne tourne avec personne, je me mets

pas dans les bagarres, j'évite », « faut pas s'occuper des affaires des autres, je ne veux pas de problèmes », « je reste le plus souvent seul, j'évite les embrouilles », etc.

Les discours concernant les conduites des détenus ne sont pas différents en centrale. Ils insistent un peu plus souvent néanmoins sur le fait qu'il y a beaucoup de fous à éviter et sur le fait qu'il faut parler le moins possible parce que tout ce qu'on dit peut être répété.

#### IV. « Paraître sauvage »

Nous avons vu dans le premier chapitre que les détenus se fixent des règles de conduite marquées par le besoin de se protéger et d'éviter les ennuis. Parmi ces règles, nous avons évoqué rapidement la nécessité de se montrer fort pour éviter de devenir une proie. Lorsqu'elles évoquent leurs relations entre elles, les personnes incarcérées reprennent ce thème de façon plus précise.

La pratique de l'évitement des autres ne suffit pas, aux yeux des détenus à garantir leur sécurité. Une majorité d'entre eux, bien que moins importante que ceux qui disent pratiquer l'évitement des autres et éviter les ennuis, disent qu'il ne faut pas se laisser faire, qu'il faut répondre, au besoin en tapant, qu'il faut se montrer fort. Une fois encore on constate que le rapport sociopolitique aux prisonniers fondé sur la force se reproduit dans les rapports qu'ils ont entre eux.

Voici ce qu'en disent plusieurs détenus à la maison d'arrêt du Nord :

« Si on t'injurie, faut répondre pour garder son respect, s'il y en a trois ou quatre sur moi j'y vais, il faut être un peu sauvage. »

« Faut se défendre, savoir dire non, s'opposer, pas être le boy de tout le monde, il y a des pigeons, il ne faut pas être trop gentil. »

« Faut pas montrer qu'on est faible psychologiquement, je suis allé au mitard pour ça, pour montrer que j'étais fort. »

« Je n'ai jamais eu d'ennui ni d'insulte, je sais me défendre, je compte sur ça, je n'en ai pas encore eu besoin », dit un jeune homme en prison depuis un mois.

« Si je paraissais plus faible, il y a longtemps qu'on m'aurait tapé. J'impressionne par mon regard. » Cet homme d'une quarantaine d'années nous a effectivement impressionné par son regard quand nous l'avons rencontré. Il s'était forgé un masque de dureté pour assurer sa sécurité. Se détendant au cours de l'entretien, il nous a paru méconnaissable au bout de trois heures d'échanges.

« C'est la jungle, faut montrer qu'on n'a pas peur. »

« Si on ne me respecte pas, on me trouve et on va au mitard. »

« Celui qui pèse quatre-vingt-dix kilos parle, celui qui pèse cinquante kilos écoute. C'est soit son poids réel, soit son passé. Devant un gros voyou, on s'écrase. C'est le plus fort qui gagne. Cette expression n'est jamais aussi vraie qu'en prison. »

Les propos sont du même ordre à la maison d'arrêt Sud, plus offensifs dans leur tonalité.

« C'est la loi du plus fort, des bêtes, on ne se fait respecter que comme ça. Gueuler ça ne suffit pas, il faut taper. Parce que gueuler il y en aura un de plus pour taper. C'est un état de bête. Certains ont un casier tellement chargé, ils ont leur réputation qui les suit, il suffit qu'ils gueulent parce qu'on sait qu'ils ont déjà tapé. Au début j'ai sorti les poings pour me faire respecter, je me suis comporté comme un animal sale. Un détenu agressif, je l'étais aussi, j'étais comme une bête mais je me défendais », dit un ancien boxeur, incarcéré pour deux meurtres, qui a démoli plusieurs codétenus et agressé un surveillant en le blessant très gravement.

« Si tu ne te défends pas, si tu fermes les yeux, beaucoup de choses t'arrivent, il faut ouvrir l'œil tout le temps. Si tu es un homme ça suffit ; à la douche, tu peux l'attraper tout seul. Si tu fermes ta gueule quand on t'injurie, on t'emmerde encore plus. Avec moi on peut me trouver, j'ai beaucoup d'amis. »

« Si quelqu'un vous injurie, il faut le défoncer. »

« Faut pas montrer qu'on est faible. Personne ne veut avouer, j'en ai marre ou je pleure. Une insulte faut répondre. Surtout si c'est les parents. C'est une question d'honneur. Ça finit en bagarre. Celui qui se tait est le perdant. Dorénavant il ne faudra plus qu'il parle. Si je dis « dégage t'es catalogué, t'es un bouffon qui fais rien », si tout le monde le voit, on en profite : « Donne-moi tes chaussures ! » Moi on m'a testé pour voir si je suis bagarreur ou pas, on répond sinon on se fait manger dessus, ça dépend qui on a en face de soi. Si tu réagis pas, on te fonce dessus. Ça peut aller loin. On vous apprend qu'il faut pas insulter et qu'il ne faut pas se laisser faire, forces de l'ordre ou pas. »

« Une fois qu'on voit que vous êtes faible, vous êtes mort. »

« Si vous baissez la garde, vous prenez un coup. Vous êtes encerclé d'ennemis. Ce n'est pas : « tu me donnes ceci » mais : « tu me donnes ceci ou je te casse la tête. »

« C'est la loi de la jungle, on vous teste pour voir vos limites, pour se dire je suis le plus fort. Je tape tout de suite avec les yeux..., les surveillants ont peur de moi. »

« Je n'ai jamais trouvé mon maître en prison, il ne faut pas me toucher. »

« Si quelqu'un m'emmerde, je lui fous un coup de pied. »

« On a essayé de me racketter à O..., je ne suis pas du genre à me laisser faire. Combien de fois je me suis battu pour des cigarettes, et ça finissait au mitard. On me demande du sucre ou du tabac, surtout deux fois, trois fois faut mettre le holà. Ils comprennent pas et on en vient aux mains, surtout les branleurs, les trous du cul qui sont là, pour des séquestrations, des agressions de petites vieilles, qui vous prennent la tête. Ici on ne m'a pas encore cherché. Si jamais il m'arrivait un truc ce serait pas deux. Je suis fou, je le découpe avec une lame de rasoir : j'aime pas la bagarre ni la violence. »

« Il faut être respectueux, mais il ne faut pas être gentil. »

« Faut pas avoir l'air faible et être entouré de gens choisis, pas des soixante kilos, surtout ne pas afficher de faiblesse, qu'on soit déprimé ou qu'on ait peur. »

« Avec mes cent-quarante kg et mon passé de boxeur des menaces, j'attends que ça ! On m'écoute. Qu'est-ce qu'on fait quand un mec de plus de cent kg vous parle ? On l'écoute ! »

« Vu ma corpulence, je n'ai jamais eu de problème. On est dans la jungle, il y a beaucoup de faibles qui tombent dans le panneau. Je suis un homme libre, on me connaît, je frappe très, très fort. »

« Quelque part il faut mater son codétenu. »

« Si tu es un homme, personne ne te touche. Il faut dès le départ se montrer. Dans les douches il y en a qui ne marchent pas bien. Si t'es sous une douche qui marche et qu'on te dit : « sors de cette douche », il faut refuser. Il faut être comme ça au départ. Ou frapper, ou faire une bagarre avec un surveillant. »

Quelques détenus diront, comme celui-ci qu'un moyen de se faire respecter des détenus consiste à montrer qu'on n'a pas peur d'aller au mitard, par exemple en injuriant ou en provoquant un surveillant. Un jeune détenu à la maison d'arrêt du Nord nous dira avoir craché à la figure d'un surveillant devant plusieurs codétenus pour se faire bien voir de ceux-ci. Il dira, un peu honteux, qu'il ne recommencera pas, parce qu'on perd des grâces pour rien et qu'il s'agit tout bien considéré d'une attitude stupide, les surveillants n'étant pas des brutes.

« Au début à O... je me suis fait beaucoup racketter, on m'obligeait à dormir par terre en cellule... je l'ai dit aux surveillants, je suis passé pour une balance et ça a été pire, je ne sortais plus de cellule. Maintenant je riposte. Quand on est faible dehors physiquement et

moralement, on essaye de se rendre plus fort dedans, d'avoir des propos méchants, des propos racaille, la démarche chaloupée, avoir les dents serrées ; on joue la comédie. »

« Je suis faible, très faible, beaucoup trop faible. Il faut être fort, ici, physiquement et mentalement. Il n'y a que les grandes gueules qui obtiennent quelque chose. Celui qui menace, on lui ouvre la porte. »

Les commentaires sont les mêmes dans la centrale :

« Il faut montrer qu'on n'a pas peur : « toi t'es un gosse, tu me fous la paix ou je te casse la gueule ». Si on se laisse faire, on est foutu. »

« Il ne faut pas s'occuper des autres, ne rien demander, ne rien vouloir, il faut être dur. Il n'y a pas de faible en prison. »

« Il faut être fort moralement, intellectuellement, physiquement. Je dois paraître un sauvage pour assurer ma sécurité. »

« Il y a des bagarres bien sûr qui vont jusqu'à l'hosto. Si vous pouvez éviter, c'est mieux. Il y a des moments où on ne peut pas. On vous force à vous battre, sinon vous êtes un faible. Si vous êtes faible vous êtes emmerdé tout le temps et vous êtes foutu. »

« Les bagarres, les violences entre détenus, c'est obligé. En centrale, on est un homme ou pas, il y a le regard des autres, on est testé, il faut regarder droit dans les yeux, foncer. Ce sont des peines de quinze ans, les grosses peines qui vous disent j'en ai rien à foutre, j'ai perpète. »

« Quelquefois il n'y a pas d'autre solution que les batailles. Par principe s'il vous insulte et qu'il va trop loin faut sanctionner sinon d'autres prennent le relais derrière. On n'est pas obligé d'en venir tout de suite aux mains, on peut faire plus de mal avec les mots. »

Un peu plus de la moitié de l'ensemble des détenus, à un moment ou un autre au cours des entretiens tiennent ce discours. C'est à la maison d'arrêt Sud qu'on l'entend le plus fréquemment, soit trois détenus sur cinq. Dans les deux autres établissements c'est une fois sur deux. C'est aussi de ces trois établissements celui dans lequel les activités proposées aux détenus sont les plus faibles et la méconnaissance mutuelle plus grande. Cela tendrait à vérifier l'hypothèse qui guide notre réflexion : les attitudes défensives croissent avec un plus grand isolement social et la représentation des autres détenus comme autant de criminels dangereux sans foi ni loi. En se côtoyant davantage et en ayant plus d'occasions de se connaître, cette attitude recule. De même l'idée selon laquelle il faut être fort, ne pas pleurer, est moins présente à la maison d'arrêt Nord où l'interconnaissance est plus importante.

Reviennent dans presque tous les extraits d'entretiens ci-dessus cités des termes comme « montrer que », « être obligé de », « paraître », « il faut », « on est forcé de », voire « jouer la comédie », qui indiquent que les détenus adoptent des attitudes qui ne seraient pas les leurs dans la vie ordinaire et qu'existe chez eux la croyance qu'il n'y a pas d'autre solution en prison pour y survivre que d'adopter une personnalité d'emprunt, dominée par l'apparence de la force et le recours à la force. Si on tient compte aussi de tous ceux qui évitent les autres précisément pour éviter les ennuis, domine une représentation très majoritaire de rapports sociaux dominés par la violence et la force alors, qu'individuellement et dans des conditions normales, ils n'y souscriraient pas. On a aussi ici une manifestation du phénomène d'ignorance multiple.

## **V. Face à face et relations en miroir**

L'isolement et la promiscuité, l'absence de tiers et d'objet commun organisent le plus souvent, du moins en détention *stricto sensu*, des rapports de face à face entre les détenus. Par

ailleurs la structure matérielle de la prison et l'organisation du travail y mettent en place, le plus souvent, des rapports de face à face entre les surveillants et les détenus.

Le face à face implique le respect. Le respect est polysémique et ambigu. Il maintient la distance tout en se conjuguant avec la proximité et l'égalité de l'échange et permet des relations pacifiques. Ou bien le face à face s'inscrit dans un rapport de force et implique les différentes figures de l'affrontement. L'affrontement, c'est la capacité à faire face à une situation difficile ou menaçante, c'est aussi l'affrontement concret, la joute verbale ou physique.

Dans ce face à face sans tiers, sans objet commun, sans médiation, différents comportements possibles. Il y a la relation dans laquelle, comme à la guerre, chacun fait la loi de l'autre. Nombre de détenus font allusion au fait que dans leurs rapports aux surveillants ou aux codétenus ils adoptent des comportements en miroir de leur interlocuteur.

« Je calque mon attitude sur celle de l'autre. Si on me jette un regard agressif, je suis agressif dans le miroir. Aujourd'hui si on me traite humainement, je réagis humainement. Si c'est le contraire j'ai un sentiment de haine. Certains surveillants qui le savent, ils peuvent me provoquer. Il y a un surveillant qui me provoque, qui provoque certains délits comme le mien, lui, j'ai envie de lui défoncer la tronche », dit un détenu en centrale.

« Avec un gentil je suis gentil, avec un fou je suis fou », dit un détenu à la maison d'arrêt Sud.

« Devant un détenu agressif, je suis agressif », dit un autre détenu dans cette maison d'arrêt.

Une autre personne en centrale, à laquelle nous demandons quels conseils il donnerait à un nouveau, répond qu'il lui conseillerait notamment ce comportement en miroir : « Si on te respecte tu le respectes, si on t'emmerde, tu l'emmerdes. »

Cette attitude est évidemment propice à la dégénérescence des rencontres en violences. La nécessité de se montrer le plus fort, l'ignorance multiple, la « paranoïa » ambiante, la peur des codétenus s'y ajoutent pour les précipiter. Dans ces conditions la règle du respect est d'un faible secours, d'autant que le manque de respect s'inscrit dans un système d'interprétation paranoïde. L'interprétation d'un « mauvais regard » en termes d'agression personnelle et de manque de respect, le détenu pouvant être préoccupé pour quelque raison, suffit à donner lieu à une bagarre.

Nous verrons que les violences qui ont lieu, qu'il s'agisse des relations entre surveillants et détenus ou des relations entre détenus ont ce format en miroir qu'engendre la structure matérielle et sociale de la prison. Dans les exemples que les détenus ont donnés quand ils disent qu'ils doivent se montrer forts, c'est précisément cette attitude en miroir qu'ils illustrent.

Du côté des surveillants et des personnels en général, l'objectif est, précisément en introduisant une médiation, d'éviter les comportements en miroir qui précipitent la violence. Le fait par exemple de persuader le détenu en colère que le surveillant ne fait qu'appliquer le règlement est un moyen de sortir de ce type de relation.

La structure des prisons, le rapport socio-politique aux détenus et le rôle assigné aux personnels de surveillance les mettent dans une situation de réciprocité qui induit très facilement des relations en miroir et l'engagement dans des relations où « chacun fait la loi de l'autre. » (C. Von Clausewitz, 1955)

Les gradés disent généralement que lorsqu'ils deviennent premiers surveillants, l'horizon de leur travail change. Ils intègrent dans celui-ci les intérêts généraux de l'établissement. Ils disent aussi qu'ils ont pris du recul par rapport aux relations qu'ils avaient auparavant avec les détenus, celles-ci étant alors plus enfermées dans des relations dyadiques. Leur rôle consiste précisément à instaurer de la distance. Plus on s'éloigne des rapports de face à face directs et

quotidiens, plus cette distance est possible. Ces propos montrent aussi, *a contrario*, combien les surveillants peuvent être pris dans ces relations en miroir, de personne à personne.

Il y a pour les médecins et les infirmières la médiation des soins, pour les enseignants l'objectif des apprentissages, pour les surveillants d'atelier le travail à fournir, etc. C'est pour les surveillants de détention que les médiations ne vont pas de soi, sont les plus difficiles à élaborer.

D'une certaine manière les surveillants sont eux aussi avec les détenus dans une relation de grande promiscuité et leur travail consiste en permanence à introduire la distance qui permet d'éviter la relation en miroir. La difficulté est d'autant plus grande qu'il n'y a pas de recette et que leur marge de manœuvre est extrêmement étroite. Nous verrons dans un chapitre ultérieur que le professionnalisme consiste précisément à construire ces médiations.

Les règles, dans la mesure où elles sont extérieures aux surveillants aussi bien qu'aux détenus, devraient constituer une médiation, mais on en a vu la fragilité, compte tenu du fait qu'en prison elles sont bien souvent négociables, et les règlements intérieurs fréquemment absents. Les tâches qui relèvent de l'entretien des détenus, douches, distribution des repas, distribution des cantines, les réponses qu'ils apportent aux détenus quand ceux-ci leur en font la demande constituent aussi des médiations. Les surveillants que nous avons interrogés disent tous qu'ils sont là pour répondre aux demandes et aux besoins des détenus et que leur autorité est fondée sur leur capacité à y répondre effectivement en effectuant ce qu'on a promis de faire. Cela est la condition du respect mutuel. Mais là encore la médiation est fragile. Ils ne font que satisfaire à des besoins élémentaires qui vont de soi et correspondent à des droits.

En outre, reste qu'il y a toujours la nécessité de garder le contrôle de la population pénale et de maintenir l'ordre et le calme, dans le cadre d'un rapport de force qui demeure favorable à l'organisation. Ce contrôle implique le recours à la force et l'affrontement, notamment en cas d'incident, particulièrement propices aux relations en miroir.

Nous reprendrons l'analyse des médiations possibles dans ces situations dans un chapitre ultérieur consacré aux freins à la violence.

## Chapitre 5

### Prendre sur soi

Nous avons jusqu'ici centré notre analyse sur la nature de la structure sociale de la prison pour rendre compte des causes de violence qui peuvent y avoir lieu. Si la prison partage certaines caractéristiques avec d'autres institutions, notamment les institutions dites « totales » comme les hôpitaux psychiatriques (E. Goffman, 1968), elle présente des traits spécifiques, comme l'importance de la place prise par la peur et un imaginaire de violence, des relations organisées sur un mode défensif, la méfiance, l'isolement social et la promiscuité.

D'autres facteurs sont à prendre en compte que nous aborderons dans ce chapitre : l'irritabilité et la nervosité, l'impuissance et l'attente liées à l'enfermement. Il y a également la réaction au procès et à la peine qui ont un effet sur la façon de vivre l'expérience de la prison.

Nous aborderons aussi un des modes de réaction des détenus à l'ensemble de ces effets : prendre sur soi. Prendre sur soi est une alternative à la violence contre autrui qui peut prendre différentes formes.

Nous verrons aussi que les surveillants sont dans une situation en certains points similaire à celle des détenus. Chargés en première ligne de gérer ces derniers, ils essuient par contrecoup tous ces effets.

## I. Les effets de l'enfermement

### I.1. Irritabilité, énervement, stress

La prison rend nerveux, irritable, angoissé, agressif et stressé. Tel est l'avis le plus fréquemment énoncé par les détenus comme par les surveillants. L'énervement est une cause générale, à la fois constante et immédiate, des incidents et violences qui ont lieu en prison.

« Tout le monde cherche à préserver la paix. Personne ne cherche des histoires. La personne est déjà là, elle a des soucis, il y a le mitard qu'on risque. Personne ne cherche à en faire plus. Mais des fois la personne est stressée, la moindre chose fait sortir de soi. Je suis allé au mitard plusieurs fois à cause de ça. Quand on me refusait quelque chose, je m'emportais. »

« C'est dur de rester calme. Au début, j'étais pas trop calme. J'ai perdu ma mère. Je n'y pense pas, vaut mieux pas... Il y en a qui crient, qui tapent, qui fument pour déstresser. C'est la prison qui fait perdre son calme. »

« On a un état d'esprit particulier. On est plus irritable, tous les jours on se dit qu'on en a marre d'être là, la contrainte est pesante, on ne peut pas être aussi cool que dehors. »

« On est plus susceptible et nerveux en prison, il ne faut pas être emprisonné. »

« On vous réveille la nuit. Le surveillant vous demande de bouger, c'est la crainte qu'on se suicide, il tape et vous réveille. On n'accepte pas ça, on peut s'énervé et perdre son contrôle, se réveiller de mauvais poil. »

« La prison c'est une bombe entretenue, la bombe c'est le manque de liberté, les gens sont super énervés. »



« De toutes façons la prison rend parano. La prison est criminogène, ils vous mettent sur les nerfs. »

« Je pars vite fait en crise. On pète les plombs en prison, et crac, on ne contrôle pas ses nerfs et on fait une bêtise. »

« Tout est amplifié en prison avec tout le stress qu'on emmagasine au fil des jours. »

« Il faut être en paix avec soi-même pour ne pas déborder sur un détenu plus faible. »

« Au début j'ai piqué des crises de nerfs. Je suis révolté. J'ai plein de folies dans la tête. Ils se rendent pas compte du danger qu'ils créent, quand on vit ici qu'on n'a rien, qu'on ne fait rien, qu'on est toujours agressé aux portiques : fermez le blouson ! Votre carte bleue !... »

« J'ai envie d'exploser quand je regarde dehors, j'ai voulu me suicider, j'avais un couteau. Puis quand j'ai vu ma femme au parloir, j'ai eu envie de la tuer, quand elle m'a dit qu'elle allait me quitter. »

« Il y a une telle pression, on a besoin de se défouler en se bagarrant avec les autres détenus. »

« On se taperait moins sur la gueule si on faisait du sport et si on travaillait, la prison énerve. »

« Je prends des cachets, des fois je me réveille en tremblant, je ne dors pas, j'ai des envies de suicide. Avec le ton qui monte, il y a une violence en moi qui monte, depuis que je suis ici. J'ai peur de ne pas sortir vivant, j'ai peur de ne plus être le même, j'ai peur de moi-même, mes nerfs commencent à flancher. »

« Je passe mes journées à penser à tuer tout le monde, comme celui qui m'a balancé, ou que ma femme va me tromper. Il n'y a que la vengeance ou l'espoir qui vous animent. En prison on ne peut ni fuir, ni régler les problèmes. »

« On ne peut rien faire, on devient malade, on vous rend malade. Je prends des calmants, avant je n'en prenais pas. Ce n'est pas l'enfermement mais le rabaissement qui rend nerveux, parce qu'on sait qu'on restera enfermé. C'est vrai que quand on est vingt en promenade, dans ces cours minuscules, ça rend nerveux aussi. »

## **I.2. Dépendance, impuissance, attente**

T. Mathiesen (1965) dans une étude ancienne sur une prison norvégienne considère, à la différence de G. Sykes (1958) et d'autres analystes de la prison, que la peine la plus importante pour les détenus consiste en leur extrême dépendance vis-à-vis des surveillants. Cette dépendance est en effet extrême puisque les détenus ne peuvent se nourrir, vider leur poubelle, aller à la douche, se rendre en promenade et à leurs diverses activités, chez le médecin, le travailleur social ou le chef, que si les surveillants leur ouvrent la porte. Les surveillants ramassent leurs demandes de cantines et plus tard les livrent en vérifiant que ce qui est reçu correspond à ce qui a été acheté, distribuent leur courrier, etc. Ils sont leurs intermédiaires auprès des chefs et de tous les services intérieurs concernés pour l'ensemble des problèmes qu'ils rencontrent dans leur vie de reclus.

Cette dépendance permanente et l'impuissance qui en résulte sont un facteur de stress, de tension et d'énerverment quotidien. L'attente, également constante, est une des formes que prennent cette impuissance et cette dépendance.

L'impuissance concerne non seulement la vie en prison mais les rôles tenus dans la famille. Beaucoup de détenus se rendent malades de ne pouvoir travailler en prison pour aider leur famille, ou de voir pleurer leur femme ou leur copine au parloir, de ne pouvoir élever leur enfant, d'être impuissant et absent quand il est malade, de se voir refuser par le Juge de l'application des peines une permission de sortir pour assister aux obsèques d'un père ou d'une mère, parfois d'un enfant.

Un mauvais parloir, une mauvaise nouvelle, l'impuissance à laquelle ils renvoient sont de l'avis tant des détenus que des surveillants une cause fréquente d'injures, voire d'agression qui se manifeste au moindre événement, à la moindre contrariété. Pour de nombreux détenus le plus dur dans l'emprisonnement ce n'est pas seulement la famille qui vous manque, mais de ne pouvoir tenir son rôle de père, d'époux ou de fils.

Vis-à-vis de la dépendance, les détenus ne sont pas dans une situation très différente de celle que connaissent les personnes malades hospitalisées, ou handicapées. Néanmoins leur dépendance est imposée par autrui, et ils sont le plus souvent jeunes et débordants d'une énergie qui la plupart du temps trouve peu de domaines où s'investir.

Une des raisons majeures de l'agressivité des détenus à l'égard des surveillants, qui peut aussi se déplacer sur les codétenus ou être retournée contre soi-même, est très simple et d'apparence triviale, l'attente.

Pour une part, elle est inéluctable, liée au fonctionnement d'une organisation dans laquelle les mouvements de circulation, toujours plus nombreux, demandent à chaque fois des mesures spécifiques de sécurité. Ces mouvements sont en outre constamment perturbés par une multiplicité d'imprévus de nature externe ou interne. Lorsque la pénurie de personnel atteint un seuil critique, comme on l'a vu à la maison d'arrêt Nord, l'attente peut ne plus être supportée et devenir la cause directe de violences verbales surtout, voire physiques. Elle crée, ajoute un élément de nervosité de tension et d'agressivité supplémentaire.

On imagine ce qu'un afflux massif de détenus depuis deux ans peu produire comme attente supplémentaire aujourd'hui à tous les niveaux de l'organisation.

« Les tâches ont augmenté avec les années, on n'a pas le temps de s'arrêter sur un détenu, c'est le principal problème ici. Il y a trop de petits conflits en une journée sur lesquels on ne peut pas s'arrêter. Quand on est de service à l'étage, on n'a pas le temps, même le temps minimum de dialoguer. Ça crée de l'agressivité, et ça réduit le rôle du surveillant à un rôle de porte-clefs. Même les détenus nous le disent. Le dialogue, c'est ça que recherchent les détenus, on n'a pas le temps et pourtant ça éviterait des conflits. Celui qui est enfermé toute la journée, qui voit qu'on ne fait qu'ouvrir, fermer, à force d'attendre, ça se retourne contre nous. Il s'énerve. S'il y avait plus de personnel, ça éviterait qu'ils explosent sur des petits trucs », remarque un surveillant qui a une quinzaine d'années d'ancienneté à la maison d'arrêt Nord.

« Le plus de problèmes qu'on a ici, c'est pas avec les détenus, mais avec l'administration. C'est le temps pour les cantines, l'incompréhension, le temps pour un dossier. Déjà pour le sport il faut attendre deux mois et il n'y a plus de place, et on t'envoie faire un autre sport que celui que tu as demandé. Pour tout, pour les activités, il faut écrire et il n'y a pas de place, il y a des listes d'attente, et parfois ils refusent. Si on veut une place, il faut les voir, écrire tout le temps. Les chefs, dès fois, ils ne répondent pas, il faut les harceler pour les voir, pour tout. Dès qu'on écrit, il faut harceler, sinon il faut deux mois pour tout. Le médical c'est pareil, faut

harceler – Ça dépend aussi pourquoi – Ici, il faut écrire, écrire, écrire, ça ne répond pas », dit un détenu de cette même maison d'arrêt.

Quand les détenus n'ont pas de réponse, ils peuvent en effet harceler les chefs et se faire rabrouer par ces derniers. Un moyen qui peut être parfois plus efficace de se faire entendre consiste à se manifester plus vigoureusement en tapant dans les portes. Ou bien certains se coupent, s'auto-mutilent pour que quelqu'un les écoute. On a vu plusieurs fois des détenus se couper à seule fin d'être reçus par le service médical, lui-même débordé. Deux détenus au même étage ont crié d'un bout à l'autre de l'aile au surveillant, à une heure d'intervalle, qu'ils allaient se couper s'ils n'étaient pas reçus par le médecin. On avait vu la veille, en fin de service, en suivant un surveillant dans son travail un jeune détenu écraser son rasoir avec ses pieds avec fureur en criant : « Je vais me couper, je vais me couper ». Le surveillant a essayé de le calmer et lui a demandé de s'expliquer. Ce jeune homme lui a dit, alors qu'il revenait du médical où ce surveillant avait réussi à l'envoyer en insistant auprès du collègue de ce service : « Ce n'est pas à vous que j'en veux, surveillant, c'est le médecin qui n'a pas voulu me recevoir et qui m'a dit d'aller voir la psychologue. »

Une autre façon de se faire entendre et de faire valoir ses droits consiste à refuser de réintégrer sa cellule, à provoquer un incident qui mobilisera la hiérarchie.

Les services destinataires peuvent être débordés mais ils peuvent également souffrir de pénurie chronique de détenus, comme on a pu le voir au service médical, pour les causes citées plus haut : l'imprévu, la pénurie, le poids des mesures de sécurité qui pèse sur tout un chacun. En prison, tout le monde attend et l'urgence permanente n'est que l'envers de l'attente.

Une matinée passée en compagnie d'un surveillant du service médical en est l'illustration :

« Mon combat, c'est d'avoir les détenus », explique ce dernier. « Le dentiste vient d'arriver, il n'y a personne, c'est la misère ! Ça fait une heure que je cherche partout les détenus, que je téléphone aux collègues, que je relance, et il ne faut pas que l'information se perde, je dois passer par les PIC, les surveillants oublient, ou bien c'est la mauvaise cellule, les détenus ont changé de cellule, ou bien le surveillant a plusieurs choses à faire, ou bien le détenu n'est pas en cellule mais à la promenade.

[Quelques minutes plus tard]

– Là, j'attends, le PIC aussi, le surveillant ne répond pas.

– Si... le détenu a été appelé en cour de promenade, il ne veut pas venir à son rendez-vous, il veut rester en promenade, n'aller à son rendez vous qu'après. S'ils étaient tous pareils, ce serait ingérable.

– Là, vous voyez, je viens d'en appeler trois sur ma liste. Il y en a un au parloir avocat, un autre au greffe. En plus il y en a un qui vient du quartier d'isolement, il faut bloquer tous les mouvements, ça prend du temps. On a déjà perdu une demi-heure de dentiste. C'est typique, je n'arrive à avoir personne et pendant ce temps le médecin traîne et il y a sept détenus qui attendent en salle d'attente. Ma politique, c'est de ne pas faire attendre les détenus des heures. Ils peuvent avoir plein de choses à faire, le travail, le parloir, le socio-éducatif, etc. Ils s'énervent, ils sortent de la salle d'attente excités, ils ne veulent plus parler à l'intervenant, ils ne sont pas en état de parler au psychologue, et ils sont persécutés : « Vous m'appelez, vous me faites attendre une heure, vous me persécutez ! »

[Quelque temps plus tard]

– Vous entendez, ils commencent à toquer sur la porte, ils commencent à s'énervier !

– Maintenant les deux détenus pour le dentiste sont arrivés et le surveillant du PIC me prévient que le troisième arrive. (Il sort, va voir le dentiste à son cabinet pour savoir s'il pourra les recevoir tous les trois ; il revient à son bureau rassuré. Puis il surveille sa montre :

Il traîne, il traîne le médecin, et les autres attendent... Pour peu qu'il refuse quelque chose à un détenu !

– Qu'est-ce qui peut se passer ?

– Après un refus quelconque, ils sortent en explosion ! Ils veulent cela, cela, des fois, ils ont presque ce qu'ils veulent. En plus ils se rencontrent et il y a les interdits de communiquer, ils peuvent se parler d'une salle d'attente à l'autre. On devrait être deux surveillants normalement. Et s'il y a une intervention à faire... !

Arrive plus tard un surveillant de sport, suivi d'un détenu. Il insiste auprès de son collègue du médical pour que le détenu soit vu par le médecin, il vient de se retourner un doigt au sport.

– Mais il est midi moins cinq et il y en a encore trois à passer en salle d'attente !

– Moi, surveillant de sport, je ne le laisse pas remonter en cellule comme ça !

Le surveillant du médical va voir le médecin qui est d'accord pour recevoir le détenu.

Un surveillant d'étage, parmi d'autres, évoque la question de l'attente et de l'énerverment qu'elle provoque.

« Le médical et les CIP<sup>2</sup> ont un rôle dans la paix sociale. Encore faut-il qu'ils soient là et qu'ils soient compétents. Le soir les détenus sont stressés, angoissés. Ils ont des maladies psychosomatiques, d'où l'importance du service médical. Mais ils ont un problème d'effectifs et ils ont des horaires élastiques. Les détenus sont dans des salles d'attente exigües, ils attendent, ils fument, ils ont froid ou trop chaud, ils ne restent pas en place, ils hurlent aux fenêtres, les intervenants ne sont pas arrivés, ou ils sont longs à intervenir. Ils ont en plus les pauses pipi, les pauses-café et blabla. Ils arrivent à n'importe quelle heure et ils exigent que les détenus arrivent à dix. Ou bien les détenus ne veulent pas louper la promenade. Ils ont un manque d'effectifs, mais le plus important c'est qu'ils arrivent à n'importe quelle heure. Je l'ai d'ailleurs signalé. Ça s'améliore, il y a maintenant un surveillant en poste fixe au médical. Il arrive à gérer, à les faire venir par petits groupes. Les détenus voient toujours le même surveillant, du coup il y a moins de conflits et de tension. Ce surveillant a un rôle important. C'est lui qui passe la commande des détenus » (par l'intermédiaire des surveillants d'étage).

Face à des détenus plus exigeants, qui n'hésitent plus à revendiquer la mise en œuvre de leurs droits, sans que les moyens correspondants pour les satisfaire soient toujours mis en place, l'attente peut être un motif de rébellion qui met dans l'embarras les surveillants et l'administration et ce d'autant plus que les détenus ont facilement tendance à imputer à leur mauvaise volonté l'ensemble des dysfonctionnements des établissements, voire à jouer les services les uns contre les autres.

« Au deuxième étage, raconte un surveillant, un détenu que je ne connaissais pas refuse de réintégrer sa cellule à dix-huit heures vingt. (À une heure où les médecins sont partis) Je vais le voir. Il avait une rage de dents. Il avait averti le surveillant et attendu tout l'après-midi qu'on s'occupe de lui. Je lui dis : je ne suis pas médecin et ne peux avoir des médicaments comme ça, mais je vais aller voir les infirmières pour leur demander quelque chose qui calme la douleur et demain vous verrez le médecin. Il a demandé à son codétenu qui me connaissait qui j'étais. « Oui tu peux lui faire confiance », il lui a répondu. Je suis allé à l'infirmerie, j'ai eu des suppositoires et j'ai demandé à ce qu'il soit inscrit au médical pour le lendemain. Il a réintégré sa cellule. J'ai téléphoné le lendemain du mirador au dentiste pour être sûr qu'il serait vu. Il m'a dit oui. À dix heures, à la relève du mirador, je demande au chef : vous l'avez envoyé ? – Ah non, j'ai oublié ! Il a quand même été reçu. On disait de lui c'est un casse-couilles ; moi il ne m'a jamais embêté. J'ai fait mon travail, c'est tout. Il y a des surveillants qui disent : on verra ».

---

<sup>2</sup> Les conseillers d'insertion et de probation.

Ces effets de l'attente dans ce service médical et les incidents qu'elle peut provoquer ne sont évoqués qu'à titre d'exemple, ils sont les mêmes en ce qui concerne la satisfaction de bien d'autres besoins. La gestion des cantines et des postes de télévision est source d'incidents permanents.

Par exemple un soir, alors que nous étions dans le bureau d'un chef, un surveillant est venu prévenir ce dernier qu'un détenu refusait de réintégrer sa cellule parce qu'il n'avait pas reçu sa cantine de tabac. Le chef l'a fait venir dans son bureau. Le détenu a réitéré son refus et dit qu'il préférerait aller au mitard plutôt que de réintégrer : il avait droit à son tabac et avait payé sa cantine en temps voulu. Le premier surveillant également présent a cherché alors dans l'armoire du bureau la réserve de tabac qu'il garde généralement pour dépanner « ses gars ». Celle-ci était vide. Un membre de la direction est arrivé un peu plus tard qui a dit qu'il n'avait pas de tabac dans les poches, qu'il n'allait pas sortir en acheter et que puisque le détenu préférerait aller au mitard, il irait. Pendant ce temps-là le surveillant qui s'était trouvé face au refus de réintégration prenait la défense du détenu chaque fois qu'il le pouvait et protestait, disant qu'à la place du détenu il ne réagirait pas autrement, que celui-ci avait raison, qu'il était dans son droit et qu'il ne fallait pas compter sur lui pour l'emmener au quartier disciplinaire. Finalement, faute de tabac, le détenu a été emmené au mitard où il a passé la nuit. Le directeur, fort mécontent de la façon dont avait été réglée cette affaire l'en a fait sortir le lendemain matin. Comme nous croisions ce détenu dans un couloir alors qu'il regagnait sa cellule, nous lui avons demandé s'il avait reçu son tabac et si la nuit n'avait pas été trop dure. Il a répondu fièrement : « Je suis un homme, Madame ! j'aurai mon tabac tout à l'heure, le directeur me l'a promis. »

Il arrive aussi que les détenus imputent à la mauvaise volonté des surveillants le fait de n'avoir pas été reçus par le service médical, ne facilitant pas ainsi les relations entre les agents et ces services. « D..., son ton n'était pas correct, il criait parce que le médecin n'était pas passé le voir, selon lui on n'a pas fait ce qu'il fallait, pourtant on a appelé le médical plusieurs fois. »

Pire les détenus peuvent se plaindre au médecin de ce que c'est la faute des surveillants s'ils sont en retard au médical :

« Au médical ils ne devraient pas monter les détenus contre nous, les pousser contre nous. Par exemple quand le détenu ne va pas assez tôt au médical, c'est le surveillant qui n'a pas ouvert. C'est flagrant, je vais souvent au médical et j'ai pu le constater, ils disent : « Il m'a pas ouvert », en fait si, mais le détenu n'était pas prêt. C'est leur jeu de toute façon. C'est pareil pour le socio. Il me dit je sors pas en promenade parce que je vais au socio, mais il n'est pas prêt au moment d'y aller et il dit au prof qui demande pourquoi il est en retard : « C'est le surveillant qu'a pas voulu me laisser sortir de promenade pour que j'aille au socio. »

Une analyse rapide d'une centaine de refus de mouvements par les détenus dans cette maison d'arrêt montre que bien souvent les détenus refusent d'aller à telle ou telle activité ou rendez-vous en invoquant d'abord leur fatigue, y compris pour un rendez-vous médical. En second lieu, ils disent préférer aller en promenade ou n'être pas encore levés.

Ou encore : « Parmi les détenus, il y a des jeunes intelligents, instruits qui connaissent leurs droits et qui revendiquent. La formation des surveillants a été augmentée parce que la population pénale est plus exigeante, pour qu'on puisse mieux leur répondre. On n'est pas crédible si on leur répond mal. Ils vous lancent à la figure : « tu n'es qu'un porte-clef. » Mais on n'a pas assez de temps. Le gars a un problème présent, il veut le régler tout de suite. Le nœud de tous les problèmes, c'est la gestion des cantines. On n'a pas toujours un détenu comptable, ou bien il n'est pas toujours compétent. Ça crée des problèmes pas possibles à l'étage. Les détenus traitent les surveillants de ripoux et l'administration de voleuse. Théoriquement pour un problème de cantine, ils devraient écrire au chef, mais dans l'urgence on est obligé de voir le chef tout de suite, sinon c'est l'escalade, l'agression verbale ou même physique. Hier par exemple il y a eu un problème de cantine. Le détenu avait payé sa Télé et ne l'avait pas reçue. Il cassait tout dans sa cellule. J'ai appelé le chef, qui a appelé la fouille. Il y avait eu une erreur de numéro d'écrou, à cause de deux homonymes. En plus ce détenu est un suicidaire en puissance. Et quand il n'a pas ses cigarettes il casse tout. Si j'avais eu le temps, j'aurais pu aller aux informations plus tôt, et discuter avec lui. À une époque j'avais plus de temps. J'allais repérer deux ou trois détenus un peu perturbés qui tournent en rond, qui ne sortent pas de leur cellule pour discuter. Une discussion, un mot gentil, et ils se mettent aussitôt à parler. On est au courant de ses angoisses, il ne sort pas parce qu'il y a une rumeur sur lui, on dit que c'est une balance ou un pédophile. Il a peur de la rumeur, de la faune. On en parle. Mais si on n'a pas le temps, on fait mal son travail. Si vous avez plus de temps, quand il vous pose une question, vous promettez de revenir, vous allez à l'information et vous la lui rapportez. Si vous ne le faites pas, vous n'avez plus de crédit. Et le message est vite passé. Un bon surveillant compétent, ça se sait, une crapule qui a peur, ça se sait aussi. »

À tout cela s'ajoute la discontinuité dans l'organisation du service des surveillants. Dans les trois établissements étudiés, les agents sont rarement affectés plusieurs jours de suite dans les mêmes étages, les mêmes ailes. Ce qui fait qu'ils ne connaissent pas la suite qui aura été donnée à tel événement, à tel problème, à telle question restée sans réponse. Le rythme des repos et des nuits est une autre des raisons de cette discontinuité. Les consignes laissées par les surveillants à leurs collègues du service suivant ne suffisent pas toujours à rétablir la continuité, compte tenu du fait qu'ils ne se connaissent pas toujours entre eux, qu'ils n'ont pas de réunion de travail et que « chacun travaille à sa manière ».

« Selon les postes, on n'a pas de temps pour se retrouver entre surveillants, échanger. On est seul, dispatché. Ça nous manque. On apprend les choses par bribes : Il y a trois jours il s'est passé cela, on n'a pas la fin de l'histoire. Il y a plein de coupures, il n'y a pas de continuité dans le boulot. Ce n'est pas comme chez les éducateurs ; ils forment un groupe. Il y a plein de cassures, de ruptures. Du coup ça pose le problème de qui est responsable de quoi. Par exemple il y a un conflit à l'étage sur un truc. On part. Une semaine après on revient, le conflit n'est toujours pas réglé, on repart à zéro. Par exemple un problème à régler avec la buanderie. On est à l'étage le soir, on essaye de régler le problème, on n'y arrive pas. On le marque sur le cahier. Mais le surveillant suivant ne peut pas encadrer le détenu, et il ne prendra pas la peine de régler le problème. Le détenu restera avec son problème et ça peut prendre des proportions ! On revient. Ce n'est pas réglé, on reprend le truc. Si c'est réglé, il est content. On veut s'engager et on ne peut pas aller jusqu'au bout. Quand on s'engage dans une chose et qu'on y arrive, on est content », explique une surveillante en centrale.

### **I.3. Injustice, haine**

Au stress et à l'énervement que produit l'enfermement peuvent s'ajouter la haine de la justice ou le sentiment d'injustice devant la condamnation.

Ceux qui considèrent légitime et juste leur condamnation ou leur incarcération sont rares. Les quatre cinquièmes des détenus à la maison d'arrêt Nord critiquent avec plus ou moins de véhémence la décision de justice qui a été prise à leur encontre.

« Je ne crois pas à la justice de mon pays », « Je la vois d'un très mauvais œil, j'ai la haine », « La justice française elle est nazie », « J'ai la haine de la justice », « Je chie sur la justice », « J'en veux à la justice, c'est eux qui vous poussent », « La justice n'a pas de visage », « La justice est inquisitoriale, « La justice n'est qu'une histoire de pognon »...

Les propos qui reviennent le plus souvent concernent l'injustice de la sanction : c'est une justice à deux vitesses ou à plusieurs vitesses. Il y a une justice pour les riches et une justice pour les pauvres, une justice pour les français et une justice pour les étrangers, une justice pour les blancs et une justice pour les noirs, une justice pour les gros et une justice pour les petits.

Chaque événement judiciaire important mettant en cause un homme politique au cours de l'enquête a donné l'occasion à ceux que nous interrogeons de s'exprimer sur le thème de l'injustice de la justice. Il y a ceux qui se disent innocents. Un détenu interrogé qui se disait innocent a d'ailleurs été libéré quelques jours plus tard au moment de son procès, après deux mois de prison. Il y a ceux qui disent qu'ils n'ont jamais pu s'exprimer et qui ont été mal défendus parce qu'ils n'avaient pas assez d'argent, tous ceux qui en veulent aux experts qui les ont « écouté dix minutes » – ce qui les dissuadera d'aller voir un psychologue lorsqu'on le leur conseillera.

« J'ai la haine, une haine contre la répression. Il n'y a rien de pire que la répression. L'homme a tendance à se prendre pour Dieu. Dieu est miséricorde, on fait le contraire, on le défie en réprimant. Dès qu'on sort, on se venge. Et on reprend ; c'est une boucle sans fin. »

« Les étrangers expulsés n'ont pas de conditionnelle. Quand on refuse de prendre l'avion, on a trois mois en plus de prison. Je n'ai pas de grâces, je fais ma prison en entier. Les gens reviennent avec la rage et font partie des frères musulmans. »

Les résultats sont les mêmes dans la seconde maison d'arrêt où les quatre cinquièmes des détenus portent un regard très critique sur la justice, la principale de ces critiques portant également sur l'injustice qu'elle représente, et avec les mêmes arguments.

Un sur dix d'entre eux trouve juste et normal de « payer », d'être puni dans chacune des maisons d'arrêt.

Dans la centrale, les résultats sont assez différents. Un peu plus de la moitié des détenus l'estiment injuste. Le tiers d'entre eux portent sur la justice des critiques très véhémentes. Un sur sept d'entre eux accepte son sort sans restriction, une personne nous dit même qu'elle a demandé au tribunal de lui rajouter dix ans de plus, tant elle se sentait coupable et se sent encore aujourd'hui toujours aussi coupable.

Un tiers des détenus estiment normal d'être sanctionnés. Mais certains d'entre eux disent que leur peine est trop longue, ou un peu trop longue, et que les peines ne cessent de s'allonger. Ils disent souvent également qu'au-delà d'un certain temps, celle-ci ne sert plus, que la réflexion ou le travail fait sur soi-même se retournent en révolte. « Je la mérite, mais pas tant », est un propos qui revient souvent.

On pourrait dire qu'il n'y a rien d'étonnant à ce que des personnes qui ne reconnaissent pas la loi et la transgressent ne soient pas prêtes à reconnaître à la justice une légitimité. C'est alors dire que la prison comme punition est inutile à ceux qu'elle punit ou bien répéter après Durkheim en sa célèbre formule que la peine est d'abord faite pour les honnêtes gens et ne

sert que secondairement à punir les coupables. Ou bien encore noter, à la suite de Ph. Combessie (2003 et 2004), reprenant les analyses de P. Fauconnet (1920), et de A. Davidovitch (1963), le caractère sacrificiel de la société contemporaine, la fonction de bouc-émissaire qu'a la prison a pour une majorité de détenus: Ph. Combessie fait remarquer notamment que 82 % des condamnés à moins d'un an passent l'essentiel de leur temps d'incarcération en détention provisoire.

Quoi qu'il en soit, ce déficit de légitimité de la justice ne peut avoir que des retombées négatives quant à la manière de percevoir la prison et de la vivre. Organe d'exécution de la justice, la prison pâtit, par extension, indépendamment des souffrances engendrées par l'enfermement, et s'y ajoutant, de ce déficit de légitimité, même si certains détenus pourtant distinguent nettement la prison de la justice et ont plus de haine pour celle-ci que pour celle-là.

C. Rostaing dans un précédent travail (1997) relevait l'existence d'une corrélation entre l'acceptation ou non de la peine prononcée et l'acceptation de la prison. Lorsque le sentiment d'injustice atteint de telles proportions, la recherche de cette corrélation perd beaucoup de son sens.

Le déficit de légitimité de la justice, y compris dans la population générale, est tel aujourd'hui qu'on pourrait formuler l'hypothèse, difficile à vérifier, que si la violence augmente dans les prisons, ce serait la conséquence d'une baisse continue de la légitimité de la justice. On constate en effet une chute continue des opinions favorables à la justice au niveau de la population générale. En avril 2002, 18 % seulement estiment que la justice fonctionne bien, contre 33 % en avril 1998. La justice est classée régulièrement bonne dernière au rang des performances des services publics (« Les français et la Justice », CSA/Ministère de la Justice, avril 2002).

En prison la justice est le point de fixation le plus fréquent de la haine exprimée.

« Comment ne pas avoir la haine vis-à-vis de la justice, de la société ? Vous trouvez normal qu'un homme politique soit mis dans un quartier d'isolement spécialisé, nous alors on est des merdes ? Qu'ont-ils de plus que nous ? Comment ne pas avoir la haine ? Vous êtes obligés de l'avoir. Si vous avez de l'argent vous sortez. Nous on peut pas sortir ».

Cette haine peut entraîner une « légitimité destructrice » qui n'a pas de cible précise lorsqu'elle se déverse, qui peut alors se porter sur les détenus, sur les surveillants ou se fixer sur des boucs émissaires, comme nous le verrons plus tard.

Un détenu de quarante-deux ans incarcéré pour infraction à la législation sur les étrangers et infraction sur la législation sur les stupéfiants évoque la place de la haine en prison :

« Il y a une violence phénoménale, constante, des hurlements, des cris de peur. C'est une caisse de résonance, la haine gratuite chez les détenus. C'est tellement facile de partir dans ce sens-là. Ils reproduisent cette haine. Je ne fais pas la différence entre la haine que j'ai pour la prison et la leur. C'est l'être humain qui reproduit ça. Quand on est capable de ça, on est capable de tout. La haine entre les détenus est le moteur quotidien de la prison : celui-ci c'est une balance, celui-là c'est un pédé, celui-là c'est un toxico. Si on est découvert, comme ça on vous colle une étiquette et il faut affronter tous ces regards. Et ils vous en veulent parce que vous n'avez pas de shit, pas de mandat ou parce que vous savez vous occuper. Tout les énerve. En bande à dix contre un c'est facile, dire du mal c'est facile ; ça débite à longueur de soirées des ragots. Comment sortir indemne ? Ça devient insupportable, pire qu'avant. C'est une bombe qui va péter, l'agressivité, la haine. Je ne vois pas de compréhension, de dialogue. La prison c'est la récidive annoncée. C'est une machine à reproduire la délinquance. Vous vous retrouvez ici, et vous rencontrez quoi ? La haine, la tension. »

« En vérité la prison, ça rend haineux » dit un jeune homme de vingt-et-un ans incarcéré pour viol et qui ne cesse d'être menacé de mort par plusieurs détenus après avoir été chassé de l'atelier.



« À partir du moment où on vous met en prison, on vous pousse à être en réaction contre la société », dit une autre personne incarcérée pour le même motif.

## **II Prendre sur soi**

Si la prison a une structure qui par de multiples aspects fait violence et favorise la violence, des efforts divers et importants sont déployés pour la canaliser, l'endiguer la limiter et la sanctionner. Il y a les moyens institutionnels destinés à cette fin, ainsi que les conduites professionnelles et les conduites individuelles des détenus. C'est ce second aspect que nous entendons développer ici et que l'on peut identifier par ce terme : « prendre sur soi ».

Prendre sur soi fait partie de l'ethos professionnel des personnels de surveillance, tandis que beaucoup de détenus s'y emploient. La violence est en effet passible de sanctions internes, voire externes, et pèse sur les aménagements de peine.

### **II.1. Du côté des détenus**

« Peines de vie », pour reprendre l'expression de J.-P. Brodeur, concernant les peines de réclusion à perpétuité, les très longues peines sont des peines à la mort lente.

« Les prisons, ce sont des cimetières pour des gens vivants », dit un détenu en maison d'arrêt. En centrale, plusieurs détenus qualifient cet établissement de mouvoir.

On a vu que dans la symbolique de la prison chez Bentham, la représentation de la mort occupe une place importante. L'association de la prison à la mort n'est pas fortuite. La mort est très présente et très proche en prison, elle hante ses murs. Il y a le codétenu qu'on retrouve pendu en se réveillant le matin à un mètre de soi en cellule en maison d'arrêt, dont l'image peut vous poursuivre d'autant plus que l'envie de suicide est très présente chez beaucoup. Plusieurs des détenus que nous avons rencontrés ont décroché un codétenu qui venait de se pendre, lui sauvant la vie. D'autres disent qu'ils ont perdu des camarades de prison. Une immolation par le feu a eu lieu pendant notre séjour dans l'une des maisons d'arrêt, dans un lieu de passage très fréquenté. Il y a la peur de mourir en cellule, le soir, quand on est malade et qu'on ne peut sortir de sa cellule pour chercher de l'aide, la peur d'être tué par un codétenu qui vous a déjà menacé de mort et qui est en prison pour meurtre, l'envie et la peur de se suicider soi-même quand on est détenu, les multiples tentatives de suicide et les automutilations dont on est témoin ou qu'on s'inflige.

Prendre sur soi, chez les détenus, peut prendre de multiples formes. Au sens littéral et corporel du terme une façon de prendre sur soi consiste à retourner contre soi la violence de l'enfermement et de la condamnation qui ne peut être évacuée : à se suicider, à faire des tentatives de suicide et à s'automutiler. D'autres moyens peuvent être employés : se retenir, trouver des dérivatifs, s'occuper le plus possible, taper contre les murs, casser des objets, s'enfermer dans sa cellule, lire, faire du yoga ou des pompes en cellule, s'inscrire au sport, oublier devant la TV, se droguer de médicaments ou de substances illicites... La somatisation est une autre manière de prendre sur soi. L'enfermement, on le sait de façon de plus en plus précise, rend malades beaucoup d'entre eux. (cf. sur ce sujet entre autres, D. Gonin 1991) ou fous, que la maladie mentale ait commencé avant d'entrer en prison ou au cours de l'incarcération.

Selon l'étude épidémiologique sur la santé mentale en prison, menée conjointement par la direction générale de la santé et l'administration pénitentiaire (*Le Monde*, 8 déc. 2004) un

risque suicidaire a été repéré chez 40 % des détenus, et un risque jugé élevé pour la moitié d'entre eux. Un détenu sur quatre serait atteint de troubles psychotiques.

Nous avons rencontré en centrale plusieurs détenus emprisonnés depuis de longues années, convaincus de ce que leur maladie, cancer, maladie cardiaque, diabète, était due à l'enfermement.

**Dans la centrale, la moitié des détenus interrogés ont fait une ou plusieurs tentatives de suicide, ou bien se sont automutilés. Le quart d'entre eux ont fait une ou plusieurs tentatives de suicide, le plus fréquemment par pendaison. Il est possible qu'ils soient plus nombreux encore, la question n'ayant pas été posée de façon explicite et directe, afin d'éviter d'éveiller des anxiétés. D'autres disent attendre la mort.**

**À la maison d'arrêt Nord, un détenu sur huit dit avoir fait une ou plusieurs tentatives de suicide, à la maison d'arrêt Sud c'est un détenu sur six. Dans cet établissement, les condamnés à de longues peines en attente de transfert sont plus nombreux que dans l'autre maison d'arrêt.**

**Les tentatives dont parlent les détenus, dans les trois établissements, ont été effectuées dans l'établissement où ils sont actuellement ou dans d'autres, souvent lors de leur première incarcération. On constate aussi que les personnes incarcérées pour des affaires de mœurs accompagnées ou non d'assassinats font plus de tentatives de suicide que les autres.**

Environ un sur dix dans chaque maison d'arrêt dit penser souvent à mourir, ou bien se retenir de le faire à cause de ses enfants ou bien se battre contre ses idées de mort. Les tentatives multiples sont moins fréquentes dans les deux maisons d'arrêt que dans la centrale. Quelques-uns d'entre eux, une minorité, disent qu'ils ont fait des tentatives de suicide pour attirer l'attention, demander de l'aide, accélérer une demande, par exemple de transfert.

Il y a une douzaine d'années, les personnels pénitentiaires évoquaient bien souvent à propos des automutilations effectuées par les détenus, les objets qu'ils avalaient : bouts de verre, fourchettes, lames, couteaux, cuillers, ou les membres mutilés doigts, oreilles. Deux détenus en ont parlé.

Un médecin constate : « J'ai connu la violence des détenus d'une façon beaucoup plus spectaculaire. Il y avait des réactions psychopathiques, des gens qui avalaient des fourchettes, des couteaux ; maintenant on n'en parle plus. C'était un moyen d'expression de la souffrance. Il y en a qui se coupent, mais il y a beaucoup moins d'avaleurs d'objet. »

Aucun détenu n'a évoqué devant nous avoir mis le feu à sa cellule. Par contre, de nombreux surveillants rencontrés, surtout à la maison d'arrêt Nord, ont été en situation d'intervenir pour essayer d'éteindre un incendie et sortir du feu un ou des détenus. La plupart d'entre eux ont eu lieu la nuit.

Voici ce que disent des détenus en centrale à propos de leur désir de mourir :

« Il y a cinq ans j'ai été à l'hôpital, les mains dans un bandage pour arrêter de me blesser. En prison on accumule les mauvaises nouvelles. À la fin, sans le vouloir, ça se projette et on tue, sans le faire exprès. Puis c'est la haine, le désespoir, tout se mélange dans la tête. C'est dur psychologiquement. J'ai fait plusieurs tentatives de suicide par pendaison, je me suis coupé plusieurs fois. Je suis enfermé entre moi-même et la prison. Je suis comme un morceau de glace, on se tient pour ne pas couler, mais ça fond quand même ». Ce détenu de trente ans, en centrale pour meurtre, partage depuis une dizaine d'année sa vie entre une Unité pour Malade Difficile, en hospitalisation d'office, quand il y a une place pour l'y recevoir, et la centrale. Il nous dira qu'il est par moments envahi par des voix qui lui disent alternativement

de se tuer ou de tuer. Il sera hospitalisé pour une tentative de suicide trois mois après notre rencontre.

« Je me suis coupé au SMPR, ici j'ai fait une tentative de suicide, une tentative de pendaison en maison d'arrêt, un détenu s'est réveillé en pleine nuit, il m'a décroché et appelé du secours. Une fois j'ai avalé de l'eau de javel. »

« Je suis en dépression nerveuse, je prends des médicaments matin, midi et soir. J'avais des envies de suicide en maison d'arrêt, pendant presque deux mois. J'ai fait deux tentatives de suicide par pendaison, mais je n'ai pas voulu aller plus loin. »

« J'ai fait de fréquentes tentatives de suicide. Avant je courais après la mort. Maintenant je la laisse venir. Ici j'ai failli deux fois réussir. Une fois j'ai été sauvé par ma mère ; un surveillant m'apportait du courrier d'elle, il m'a trouvé inanimé. Si ça vient, ça vient. Je fais des expériences sur mon corps, je m'endors trois quatre jours avec deux cents cachets, ça ne me dérange plus, c'est normal, ça me permet de m'évader. « Dis donc, t'étais dans un drôle d'état », m'a dit un surveillant. C'est devenu presque un rituel », dit un homme d'une quarantaine d'années, en prison depuis huit ans pour plusieurs viols de mineurs et dont la date de sortie prévue est en 2023, dont encore douze années de sûreté.

« J'attends la mort, je ne vois plus aucune logique, j'en ai marre. Je demande ma conditionnelle depuis quatre ans, j'ai envie de tout abandonner. J'ai essayé de me suicider, je n'arrivais pas à accepter mon délit, je me répugnais, je ne me supportais plus. J'ai vu un psychiatre pendant longtemps. Ici, quand vous cassez la cellule, on vous croit fou, le mec qui ne supporte pas la prison on le croit fou. »

« Je suis en galère totale, j'ai fait beaucoup de conneries, j'ai fait beaucoup de mitard, deux évasions, une avec prise d'otage, j'ai fait beaucoup de mouvements, je me suis coupé de partout », dit un homme âgé de trente-deux ans condamné pour plusieurs assassinats.

« J'ai eu des idées de suicide au début, j'ai failli me laisser couler parce que c'était trop lourd à porter (la honte par rapport au délit). C'est comme si vous étiez au milieu de l'océan, sans personne pour vous tenir la main, et vous vous enfoncez, vous buvez la tasse, vous remontez et on se dit je préfère en finir. Ma mère s'en doutait, elle m'a fait promettre de ne pas faire de connerie. »

« Ce que j'ai souffert par rapport à mes enfants ! Je suis un lâche, combien de fois j'ai essayé de me tuer, je n'ai pas pu. Mes enfants m'ont haï. Celui qui veut mourir, il ne voit plus le mitard, il envoie tout le monde promener. »

« Je parle avec moi-même, je refuse le plaisir, ça me plaît, je n'ai plus le goût de vivre, tout s'est cassé depuis que je suis en prison. Je n'arrive pas à me détruire, je pète de santé. J'ai perdu trente kilos, je me laisse mourir à petit feu, je jette les repas dans les chiottes, les surveillants ne peuvent pas dire que je ne mange pas. » Cet homme âgé de vingt-sept ans condamné pour assassinats et qui a encore quinze années à faire est en surveillance spéciale.

**« Vous pétez les plombs en prévention. Il faut être individuel si on ne veut pas avoir de problèmes. J'ai eu une dépression. J'ai été soutenu par un psychiatre et des médicaments. J'ai eu des envies de suicide, j'ai demandé de l'aide. Ce n'est pas un monde la prison, c'est la mort de l'homme. Quelles relations vous pouvez avoir ? »**

**Voici quelques propos recueillis en maison d'arrêt.**

**« Une fois j'ai fait une tentative de suicide, j'ai avalé un couteau et une petite cuiller, et je me suis tailladé les veines. C'était sans risque, c'était juste pour qu'ils m'aident. Ils m'ont aidé, donné du travail, j'ai vu le psychiatre vite fait. Le travail m'a aidé, m'a fait sortir de ma cellule. La prison est plus forte que moi, j'ai pas pu l'encaisser. J'encaissais pas l'enfermement, l'absence de la famille, la prison », dit un homme condamné à quatre mois de prison pour vol.**

« Je suis innocent. Je risque de ne pas supporter d'être ici et de me mettre une balle dans la tête, je suis en phase de torture et ça me fait plus stresser, ça m'angoisse. Si j'avais commis une faute, j'accepterais la prison. » Cet homme de trente-trois ans accusé de viol, en maison d'arrêt depuis deux mois a été innocenté et libéré quelques semaines plus tard.

« J'ai été dépressif à O... J'étais sans parler, un plus faible se serait suicidé, ou aurait fait du mitard. Je m'adapte. J'avais pris plein de cachets, j'ai été à l'hôpital. Il faut marcher droit, ils ne nous psychanalysent pas, après on a la haine », dit un jeune homme de vingt-deux ans en maison d'arrêt pour coups et blessures.

« Je suis suivi par une psychologue parce qu'il y a le fait de se sentir impuissant. J'ai fait une tentative de suicide. Il y a l'anxiété, l'inquiétude, pas pour ma personne, mais pour ma femme et mes enfants. »

« Je viens de me couper parce qu'un surveillant ne voulait pas m'écouter, il ne voulait pas me laisser aller au socio parce que j'avais perdu une heure en allant à l'infirmerie. En cellule, j'ai commencé à me chauffer. Après on s'est expliqué et il s'est excusé. »

« J'ai déjà pensé à me couper pour aller à l'hosto. Peut-être ils me feraient sortir ! » dit un jeune homme de dix-neuf ans en maison d'arrêt pour ILS en récidive.

« Je demande la mort à Dieu tous les jours. Je suis mort. Si j'avais la force de me suicider je le ferais, tuer m'est encore possible, tous les perpètes meurent en prison. J'ai déjà failli mourir trois fois. » Cet homme de cinquante six ans étiqueté DPS, condamné à une peine de trente ans incompressible, a connu l'isolement, le quartier disciplinaire et des quantités de prisons. Le récit de sa vie, passée essentiellement en prison, n'est qu'un face à face avec la mort. Il semble qu'il n'ait réussi à survivre que par la violence. Nous avons appris par la presse un an après l'avoir rencontré qu'il avait fini par se suicider.

« C'est une capture la prison. La seule chose qu'on a dans la tête c'est de mourir, vous vous laissez aller au suicide. Malheureusement ça arrive parfois. La religion m'aide beaucoup, la psychologue aussi. Je tue le temps, comme on dit. Il faut oublier qu'on est en prison, certains n'oublient pas, ils se referment sur eux-mêmes et s'esquintent le moral. J'ai fait une bêtise, je paie, à moi de gérer ça. Faut pas dramatiser, dehors il y a pire les accidents, l'hôpital. Il faut réfléchir, faire le tri, laisser de côté le mauvais, faire votre traversée », dit un homme de trente-cinq ans à quinze jours de sa libération.

« J'ai pété les plombs, plusieurs fois j'ai voulu attenter à mes jours, c'est surtout les nouvelles de l'extérieur. La prison énerve, c'est la façon de vous parler. »

« En arrivant ici j'ai pensé au suicide je me suis blessé le visage deux fois. J'ai jamais pu m'expliquer avec les surveillants. J'ai écrit à la directrice pour du travail ; elle m'a pas reçu. J'ai écrit aux chefs, on me répond pas. Les surveillants, ils disent t'as pas le droit, c'est pas mon problème, ou je ne peux rien faire. T'as pas le droit de parler au surveillant ni de taper dans la porte, si tu mets un drapeau à dix-sept heures trente parce que le surveillant t'a pas répondu, on te dit : c'est fermé », dit un étranger, incarcéré en maison d'arrêt pour ILE et ILS.

« Les premiers mois sont très durs, on se dit : il faut que je me force, il ne faut pas que je me pendre, que je me coupe les veines », dit un homme incarcéré pour les mêmes motifs que la personne précédente.

« J'ai fait une grève de la faim. Je ne sais plus quoi penser, mon cerveau c'est de la bouillie, je fais des fautes d'orthographe immondes. »

Une autre façon fréquente de prendre sur soi consiste à se retenir, à essayer de dominer sa colère et de la dériver.

En centrale, un détenu d'une cinquantaine d'années, en prison depuis dix-sept ans, condamné à perpétuité avec une peine de sûreté de dix-huit ans pour homicide, vol et

séquestration, est très malade ; son cou, ses bras et ses avant-bras sont couverts de cicatrices laissées par une centaine d'automutilations :

« S'il n'y avait pas mes enfants et mes petits-enfants, je me serais foutu en l'air. Je veux m'amuser un peu avec eux après... Je m'en fous si je crève. Je crèverai avant d'avoir fini ma peine. Le mieux, c'est de ne pas venir au monde. Mes plus belles années, c'est quand mes enfants sont venus au monde. La vie, c'est rien du tout... Les peines sont trop longues, On a commis une faute, faut qu'on paye, mais c'est un peu trop long. Ils vous cassent moralement et physiquement, ils vous enterrent vivants. Tous les perpètes que j'ai connus ou bien se sont suicidés, ou bien sont revenus. Ils ne supportaient pas le bruit, ni les gens. Il y en a un qui est sorti à soixante-huit ans. Il m'a écrit : je n'ai plus rien dehors, que veux-tu que je fasse dehors ? Il s'est suicidé. Ce qui m'aide le plus, ce sont mes enfants et mes petits-enfants. Il faut la patience, le moral, l'espoir, l'espoir de sortir un jour, se tenir tranquille. Je n'ai plus de patience pour dessiner, je suis trop nerveux. La musique je n'en fais plus non plus, pourtant il n'y a que ça qui me détend. Je ne vais plus à la bibliothèque, je n'arrive plus à me concentrer. Je suis trop malade pour aller au sport. L'espoir c'est tout ce qu'on a. S'il n'y a plus d'espoir, il n'y a plus rien du tout... Au début je gueulais, je me défendais. J'ai fait beaucoup de mitard. Après je me suis calmé. Vous avez l'habitude. On prend sur soi ; on ferme sa gueule. À l'intérieur, ça vous ronge, vous n'arrivez plus à dormir tellement vous êtes énervé. Même les yeux ouverts vous voyez les surveillants. Ce matin on m'a ouvert une demi-heure pour la douche, pour la poubelle, pour le nettoyage de la cellule. Je n'ai pas eu le temps de prendre ma douche. Hier c'était pareil. Je dis rien, je ne veux pas de problème, je ferme ma gueule, je prends sur moi et le soir j'y repense. C'est pour ça qu'on parle beaucoup tous les deux avec mon copain, ça nous soulage. »

« Si je m'énerve, je rentre en cellule, Avant je donnais des coups dans les murs. Maintenant je lis, je fais ma prière, ça me calme. Je me suis converti à l'Islam en prison. La prison rend nerveux. »

« J'agresse personne. Si je m'énerve je n'arrive plus à parler et je sais que ça finira mal. Alors quand je n'arrive plus à respirer, je demande au surveillant de m'enfermer. Mon ami m'arrête quand il me voit comme ça. Dans l'équipe à l'atelier on s'entend à peu près. Des fois il y a des mauvaises humeurs. Je m'énerve tellement que je ne peux plus travailler. Ça ne va pas jusqu'aux coups de poing, je vais chercher de l'eau pour me calmer. La prison ça énerve bien sûr, il y a trop de privations. »

« Il y a trois jours, un Arabe voulait me cogner parce que j'étais devant sa porte. Il avait pris sa chaise pour me taper. Je me suis dit, non je ne frappe pas, je suis trop près de ma sortie. »

« Il m'est arrivé d'être en colère. La solution, je rentre en cellule, « enfermez-moi », je dis aux surveillants. J'y reste, il ne peut rien m'arriver. S'il y a quelqu'un qui passe, que je n'aime pas, il ne prendra pas de coup. Après la mort de ma grand-mère je suis resté trois jours enfermé dans ma cellule. J'étais très en colère, pour tout ce que j'avais perdu. »

« Il y a un surveillant, on est plusieurs à vouloir lui rentrer dedans, je l'ai dit à la direction qui m'a dit : surtout ne faites pas ça ! Il n'est pas très équilibré, c'est une ordure. Il est dangereux, il provoque les détenus, il a des difficultés avec ses collègues qui ne l'aiment pas ; il provoque surtout certains délits. L'administration le sait, elle a du mal, les syndicats sont très puissants. J'ai été trois fois sous traitement à cause de lui. Je ne suis pas haineux ni violent, sinon verbalement, quand je suis en rage. Pour éviter le jour où tout sortira je prends du

Tercian, de l'Imovane. Je prends sur moi. Quand il est à l'étage, je suis crispé, à la première remarque, je suis prêt à partir sur lui. J'ai besoin, comme très longue peine, d'un établissement très calme. »

« Pour reprendre ton calme vis-à-vis des surveillants, tu refermes la cellule, j'ai la haine de tout le monde, je gamberge, si je ne fume pas, que je ne bois pas, je ne dors pas tranquille. »

« Il y a une violence à canaliser, dans mon cas c'est l'écriture. Quand je vois que je vais déborder, je vais courir. »

Nous avons un jour accompagné un premier surveillant alerté par un surveillant venu lui dire qu'un détenu menaçait de se couper, à la suite d'un chagrin d'amour. Ce dernier a dit au premier surveillant venu parler avec lui : « Ça me fera moins mal au cœur, ça me fera mal au bras de me couper, je ne veux pas faire de mal aux autres. »

« J'ai fait une tentative de suicide ici, j'en ai fait plusieurs autres avant, dans d'autres prisons. J'ai cassé toute ma cellule au quartier disciplinaire à F..., pour ne pas frapper des surveillants, pour éviter leurs sarcasmes, ils me provoquaient et me cherchaient à cause de ma poitrine », dit un détenu transsexuel en centrale, condamné à la RCP pour homicide.

Les propos sont semblables en maison d'arrêt. On remarque cependant qu'ils sont tenus nettement plus fréquemment dans la prison Sud, où la discipline est plus serrée, qu'à la maison d'arrêt Nord et que dans la centrale.

« Il y a de la violence avec les mots. On ne peut pas se laisser aller à taper sans être violent. On se retient, ça pèse dans la tête, ça fait mal au ventre. Ce ne sont pas des violences physiques mais morales. Des fois on préférerait prendre des coups dans la gueule. » (D, M-A Nord)

« Ce qui énerve, c'est quand on vous parle mal. Ça peut dégénérer. Je suis impulsif, j'essaye de me calmer de me retenir. On prend sur soi, on prend sur soi quand ils vous cherchent, qu'ils vous testent. C'est pour ça qu'il y a des surveillants qui se font boxer ici. » (D, M.-A. Sud)

« Des fois, ce n'est pas facile d'éviter le mitard. On a envie de se défouler. Quand on emmagasine, qu'on emmagasine,

– Qu'on emmagasine quoi ?

– D’attendre de revivre ! Ça crée une tension d’attendre. Il faut se concentrer sur quelque chose, sinon ça devient une hantise. » (D, M.-A. Sud)

« On décharge sa honte sur une tête de turc, sur les autres. On est tout le temps énervé à vouloir taper le premier qui passe. Les phénomènes se rajoutent les uns aux autres et ça peut exploser, il faut essayer de se retenir. » (D, M-A Sud)

« Quand on vous gonfle de partout, ça peut attirer une certaine haine au fond de vous, de ne pouvoir vous exprimer, de ne pas pouvoir faire ce que vous désirez faire. C’est très difficile à assumer au fond de soi, la privation de liberté. Quand j’en ai ras le bol, quand j’en peux plus j’écris. » (D, M-A Sud)

« Ici les mecs craquent. Il faut se retenir. Il y a des moments où on est énervé, il faut se retenir. On ne peut pas frapper dans la porte, sinon c’est un rapport. Tout énerve, la mentalité, la cour, où on ne peut pas marcher, attendre une réponse pendant cinq jours. On est stressé d’angoisse on se demande comment on va réagir, ce qui va arriver à l’improviste. » (D, M-A Sud)

« Le foot, ça défoule, mais c’est plus des combats de gladiateurs que des combats de footballeurs. » (D, M-A Sud)

« Il y a des jours, on pète les plombs, t’as envie de tout casser, de faire n’importe quoi. Je fais du sport deux fois par semaine, je me défoule sur l’appareil. Toute la tension, les nerfs, je les laisse là-bas. Pour moi ceux qui ont fait du mal à des petits, ça me fait mal au cœur, j’ai envie de leur taper dessus. Sans télé, tu pètes les plombs, c’est un contact avec l’extérieur, une distraction, celui qui n’a pas de télé, il pense tout le temps, il a mal au cœur. » (D, M-A Sud)

« Quand vous avez besoin de quelque chose, qu’on vous répond pas c’est énervant. Je me retiens, je tourne en rond dans ma cellule, je me dis : faut que je me calme, faut que je me calme. Je prends un livre. La prison, ça rend nerveux, l’attente notamment. C’est l’enfermement, plus le bruit. Il y a toujours du bruit, tous ceux qui ne dorment pas. Quand j’ai une réflexion d’un surveillant j’y pense toute la soirée, j’y pense toute la nuit. Heureusement le lendemain, c’est fini. Beaucoup de détenus ruminent. » (D, M-A Sud)

« Quand je suis énervé, je fais des pompes. On essaye de dormir, on dort mal en prison. C’est pour ça qu’on essaye d’avoir des cachets. C’est pour ça qu’il y a beaucoup de shit. Ma prison je ne l’aurais pas faite comme ça, si je n’avais fumé du shit tous les jours. » (D, M A Sud)

« J’adopte un système, je ne pense pas, je prends des cachets pour décompresser. » (D, M A Sud)

« Mon plus grand combat c'est de ne pas me perdre dans ma haine. J'ai des idées de suicide. » (D, M A Sud)

« Il faut faire l'automate. Ici c'est la privation d'expression, la privation de tout ; on apprend à se canaliser. »  
(D, M A Sud)

« J'ai fait des tentatives de suicide, j'avais envie de vider mon sac en faisant couler mon sang. Ça me soulage. Je ne veux pas faire de mal à quelqu'un d'autre. » (D, M A Sud)

« Je me suis emporté contre un surveillant pour une douche. J'ai préféré cogner une porte. Il faut se retenir, on l'apprend, on n'a que ça à faire. Sinon, des motifs d'explosion, on en a tous les jours. Je me suis cassé une main en tapant sur une table à F... parce que j'étais trop énervé. » (D, M A Nord)

« Quand ça ne va pas, il ne faut pas sortir en promenade, parce que si quelqu'un vous dit quelque chose, vous le prenez mal, et ça dégénère. C'est normal de péter les plombs en prison ; ça m'est arrivé deux fois en un an. »  
(D, M-A Sud)

« Le plus dur, c'est l'enfermement. Il y a des jours où le surveillant vous refuse une douche. C'est comme ça qu'on va au mitard. Ce n'est pas le fait de la douche qui m'a forcé à m'emporter. C'est un + un + un. Vous prenez beaucoup sur vous en fait. On va pas se mettre à pleurer. On contient ça en soi et ça sort. On prend beaucoup sur soi. J'ai vu des personnes se faire attaquer : donne-moi tes baskets, des personnes qu'on embêtait tout le temps. Je comprends qu'ils craquent. » (D, M-A Nord)

« Je pète les plombs. Je m'énerve à ne rien faire, il n'y a rien à faire. J'ai écrit pour ça, personne ne m'a répondu. C'est énervant quand ils frappent fort dans la porte, quand ils ferment. C'est pour ça que j'ai demandé à voir un psychiatre. » (D, M-À Sud)

C'est bien parce que nombre de détenus essayent de contrôler leurs nerfs et leurs réactions par ces différents moyens qu'ils peuvent éviter d'exprimer contre autrui une partie de la violence qu'engendre l'enfermement.

Un médecin commente : « Il y a des violences importantes qui sont les tentatives de suicides et les automutilations pour se contenir par rapport aux surveillants. Ou bien ils tapent dans les murs, il y a alors des fractures des mains. Ils le disent : ils se coupent. »

On évoquera à ce propos l'analyse qu'en fait un travailleur social en maison d'arrêt :

« Dans l'équipe nous nous étonnons de la capacité d'endurance, de soumission – les qualificatifs me manquent – quand on voit la situation dans laquelle se trouve notre public. Je suis étonné qu'il n'y ait pas plus



d'actes de violence, de suicides, d'agressions, qu'ils ne soient pas plus souvent sur les toits... Ici c'est vide de prestations, c'est vrai de la plupart des établissements, en outre une maison d'arrêt n'a pas vocation à accueillir longtemps les détenus ; c'est le contraire qui se passe. Avant-hier un détenu est sorti en libération conditionnelle après neuf ans de maison d'arrêt. Vous savez que la capacité opérationnelle des établissements n'est pas élastique, le numerus clausus à peu près respecté, on s'achemine fin 2002 vers une situation de blocage complet sur tous les établissements longues peines (ces propos sont tenus juste avant que la spirale inflationniste des entrées en prison ne commence à produire ses effets). Il y a peu, sinon moins d'activités significatives qu'avant, on est dans l'occupationnel. Et la population pénale des longues peines est de plus en plus marquée sur le plan socio-économique. Il y a une dégradation continue, des changements, des mutations même. On a vu ces dix dernières années une métamorphose de la population pénale des longues peines. La prison a toujours eu pour fonction d'être une poubelle sociétale. Je vois trois grandes tendances, des tendances fortes, non des tendances conjoncturelles.

Il y a d'abord une inflation très importante des auteurs d'agressions sexuelles. On dit qu'ils sont insérés socialement ? Ils sont peut-être d'avantages insérés que d'autres catégories pénales, mais on se tue à répéter – l'équipe – que pour la majorité d'entre eux, ils ont eu ou ont une insertion professionnelle précaire, discontinue, avec des emplois disqualifiés et très souvent on constate que ces personnes sous des apparences, une façade d'adaptation sociale présentent des trajectoires qui collent bien avec la problématique décrite par R. Castel (1995) de « désaffiliation ». La prison a un effet de loupe, elle accueille des populations de plus en plus dégradées pour les neutraliser pendant un temps de plus en plus long.

Une deuxième évolution, c'est qu'on ne voit plus de braqueurs, c'est une délinquance en voie de disparition.

Dans les grandes tendances d'évolution qui nous posent problème à nous, travailleurs sociaux, plus qu'aux psychiatres, c'est l'augmentation spectaculaire des psychotiques reconnus pénalement responsables. Ça nous pose problème parce qu'on ne peut faire aucun travail éducatif avec eux. La psychothérapie ? Mais pour qui ? La psychothérapie dans le domaine judicario-pénitentiaire est un fourre-tout informe où chacun, le magistrat, le travailleur social, le psychiatre, le détenu met ce qu'il veut avec ses représentations réduites. Ça permet d'individualiser les problèmes et les réponses en psychiatrisant le traitement de certains types de délinquance. On renvoie toutes les problématiques, toutes les étiologies à une problématique individuelle en ignorant le social. La psychothérapie en prison est impossible parce que c'est la prison. Ça n'a aucun sens. Il y a des prérequis à une psychothérapie sur le plan cognitif et culturel, l'immense majorité des détenus ne présente pas les prérequis. Et l'hôpital ne prend pas en charge les psychotiques, sinon à la marge. On a bien un hôpital mais, c'est la croix et

la bannière pour les y faire accéder. S'il ne crache pas à la figure d'un directeur ou n'envoie pas un tabouret à la gueule d'un surveillant, s'il n'y a pas de danger immédiat, c'est très difficile de l'envoyer. Les soignants du SMPR ont tendance à minimiser les choses parce qu'il n'y a pas de réponse.

La prison est la pire des constructions sociales. Il faudrait une révolution culturelle, un séisme pour que la prison soit pour tous ces désaffiliés un lieu d'individualisation, d'instauration et de restauration de la personne. On fait de la garde qui, pratiquement et opérationnellement, ne se traduit pas par de la sécurité, même si celle-ci est souhaitable... On confond sécurité et sécuritarisme. Le sécuritarisme, ça on sait faire. Il faut voir le nombre d'évasions pour le nombre de détenus. On sait garder, mais à quel prix ? On a développé la sécurité périphérique avec des concertina, des infra rouges sur 600 volts, où tous les gadgets sont accumulés, stratifiés... »

## **II.2. Du côté des surveillants**

Une des qualités professionnelles majeures des surveillants est leur sang-froid. Elle est requise en général et plus particulièrement pour les postes les plus sensibles comme ceux du quartier disciplinaire ou du quartier d'isolement.

La profession de surveillant n'est pas aimée par son public. Elle est parfois méprisée par celui-ci. Un surveillant nous dit s'être senti particulièrement humilié lorsqu'un détenu lui a lancé : « Vous n'êtes qu'un porte-clef à perpétuité ». Un autre surveillant raconte qu'un jour au parloir il a toqué sur la vitre pour signifier à un détenu qu'il était en train d'effectuer un acte sexuel interdit. Comme un premier surveillant lui demandait de s'expliquer devant lui, le détenu s'est écrié : « Il y avait personne, il y avait que le surveillant ! » Le surveillant commente : « On n'est que surveillant, on n'est pas là en tant qu'homme. »

Même si la règle selon laquelle il ne faut pas parler aux surveillants s'est bien assouplie, certains détenus disent ne pas leur parler et les ignorer le plus possible. Placés en première ligne face à eux, ils peuvent servir d'exutoire à leur colère, à leur tension et à leur énervement. Représentant de l'État et de la justice, ils peuvent cristalliser sur eux-mêmes la haine que certains nourrissent à l'égard de l'État, de la justice et de la société. Les injures sont fréquentes, même si elles ne visent pas forcément la personne du surveillant, mais à travers lui « le système ». Les bonnes journées, c'est-à-dire les journées sans incident ne sont jamais prévisibles. Pour les

premiers surveillants et les chefs, elles sont rares puisque leur rayon d'action est plus large que celui des surveillants et qu'ils sont systématiquement appelés lorsque le surveillant voit qu'il ne s'en sortira pas seul. Comme le résume l'un d'eux : « L'idéal c'est qu'il n'y ait jamais de problème, mais il n'y a que des problèmes ». Il y a aussi les provocations à l'endroit des personnels et les agressions. « C'est un métier qui ne fait pas rêver », dit un surveillant.

Si l'enfermement rend les détenus irritables, stressés, énervés, et agressifs, les surveillants en essuient et reçoivent les manifestations au quotidien. Pour cette raison, ce métier est un métier qui stresse, un métier épuisant psychologiquement :

« Ceux qui arrivent à prendre sur eux, à gérer les conflits, ils doivent évacuer la tension, le stress. Le meilleur moyen, c'est le sport. Ça vient spontanément, sinon on garderait cette tension en soi. »

« Le stress aigrit. Moi je fais de la musique, du sport et j'ai ma famille. »

« Quand la journée s'est mal passée, il est difficile de mettre le boulot de côté, on ressasse, mais il faut éviter. D'où l'importance du sport, de la famille. »

« Pour bien faire son travail ici, il faut être sous Lexomil, c'est ce que je fais, les trois quarts des surveillants ont un traitement, dix pour cent le disent, on ne peut pas tenir. »

« Il y a une part de stress, on essaye de ne plus y penser, je n'arrive pas à couper tout le temps, quand il y a eu une intervention, on y pense davantage. »

« On se blinde par rapport aux insultes, et en général ; quand même on fume ici. On apprend avec le temps à oublier. Ça commence à glisser, avant je ruminais je me disais, je m'en fous je sors, lui il est dedans. Sinon il faut une vie de famille équilibrée. Seule, célibataire, ce métier je ne pourrais pas le faire. »

« Il faut faire le vide, on est enfermé toute la matinée, il faut extérioriser ce que l'on subit, ne pas se renfermer, ne pas tomber dans l'alcoolisme, s'ouvrir sur les autres à l'extérieur. Si on se renferme on a des problèmes, il faut évacuer le stress avec du sport, il faut des amis avec lesquels pouvoir parler, avoir une compagne, ne pas trop s'impliquer dans ce métier, qu'il n'ait pas trop de prise sur vous. Une fois sorti, il faut laisser le travail dehors, parce qu'ils vous bouffent, ils vous mangent. »

« C'est un boulot très prenant, très stressant, mais très intéressant. »

« Il y a une fatigue physique, mais surtout mentale. À la longue c'est très, très fatiguant de répéter toujours la même chose. Il faut être en excellente forme à l'étage. Il faut surtout ne pas être endormi, il y a des jours où c'est calme, des jours où ce n'est pas calme. Si on est endormi, on se fait moins respecter, on a moins de vigilance, moins d'attention. J'essaye d'avoir une hygiène de vie très correcte pour assurer au mieux mes prestations. Il faut avoir la pêche. Une fois j'avais dormi trois heures, ça a été l'horreur. Celui qui est fatigué, peu à peu il y a un manque de respect, de discipline il se fout de tout. Il faut être en forme. Tout le monde croit qu'on est assis et qu'on ouvre une porte de temps en temps. »

« Le bruit, le stress, les insultes, j'aime pas ça. Plus les nuits. Franchement depuis que je suis dans l'administration pénitentiaire, je ne dors pas assez. Quand je suis du matin je suis crevé, d'où ma mauvaise humeur au travail, plus le tabac. »

Les formateurs d'ailleurs insistent auprès des jeunes recrues pour leur dire que ce métier exige d'être en forme et qu'il leur faut éviter les bistrotts et les boîtes de nuit.

Le stress au travail, les injures reçues et les exigences particulières de leur métier amènent les surveillants à devoir parfois rentrer leur colère, se retenir eux aussi de « craquer », d'injurier les détenus ou de les frapper.

« Le plus difficile dans ce travail c'est de rester calme, c'est un métier pesant, un sale métier, et je ne parle pas de la reconnaissance... »

« Le tout, c'est d'être calme. Il ne faut pas surenchérir dans le ton, on insiste beaucoup là-dessus à l'ENAP, ce n'est pas toujours évident. Si on s'énerve, soit ça le calme, soit ça l'excite encore plus. Ça m'est déjà arrivé de m'énerver. Une fois un détenu devait faire les corvées, il a gueulé sur moi parce que je lui demandais de passer de l'autre côté de la grille. Un collègue a voulu s'interposer, je l'ai poussé. Le détenu et moi on a haussé le ton tous les deux, je suis parti de moi-même, il valait mieux ! »

« On prend toujours sur soi, on essaie de choisir le bon moment, quand il faut gérer une tension, on n'attend pas que ça aille trop loin, ni trop tôt ni trop tard, on essaye de gérer. Il arrive qu'il y ait des dérapages. Ça s'apprend, on apprend à maîtriser nos nerfs, nos nerfs sont mis à l'épreuve, il est déjà énervé, il ne faut pas s'énerver. On remarque avec le temps que quand il est énervé et qu'il sait qu'il a tort, c'est souvent pour attirer l'attention. »

« Si on les insulte, si on s'énerve, si on perd son sang-froid, on n'est plus crédible, c'est une victoire du détenu. Rester calme, ça les déstabilise. Des fois, c'est difficile de se contenir. Au début il m'est arrivé de m'énerver. C'était sa victoire. Si tout le monde s'énerve, ça monte d'un cran, on risque l'agression physique. Ça soulage, mais à la réflexion ça ne sert pas. Comme le tutoiement, ce n'est pas bon non plus. En s'imposant vraiment, en parlant fort on peut régler le problème. Tomber dans l'injure n'est pas la solution. On impose le respect en respectant, sans se laisser marcher sur les pieds. Quand on est jeune, que le détenu a l'âge de son père, c'est une situation bizarre. Une fois j'avais haussé le ton, ils vous ratent pas : « j'étais en prison, t'étais pas né ». Personnellement pour moi, l'autorité c'est le respect. Avant, dans les interventions, on y allait plus au coup de matraque avec l'équipement. La matraque des fois ça soulage, des fois on a envie d'en donner, quand un collègue est agressé. »

« Ce travail est crevant psychologiquement. Le gars au quartier disciplinaire en ce moment, qui est là pour la énième fois, qui crie très fort, qui geint très fort, il n'y a rien à en tirer, on a envie de lui mettre une gifle, on le fait pas. »

« Quelquefois, on a la haine, la colère. Le détenu sait qu'on ne peut pas le frapper. Des fois, on pourrait répondre à la brutalité, on ne le fait pas et ils nous font comprendre alors qu'on a peur de lui, on est encore plus rabaisé. Ils nous disent qu'on ne répond pas parce qu'on a peur et qu'on est faible, alors qu'on a peur de perdre notre boulot. On peut même dire parfois qu'on a des envies de meurtre ; ça s'évacue avec le temps. »

« C'est un métier où on se mobilise beaucoup. Beaucoup de surveillants encaissent, prennent sur eux-mêmes. On tire trop sur la ficelle et certains ont des dépressions ou reportent leur haine ou leur colère en eux ou sur leurs proches. On prend sur soi, on prend sur soi, ça déborde. On a de la colère, parfois de la haine. Envers les chefs, envers les détenus ; bien souvent c'est contre les chefs quand ils sont incompetents. »

« Je laisse les soucis de la taule dehors. Certains n'y arrivent pas. Il faut un exutoire, je fais de la boxe. De la colère on en a, c'est clair. Il faut rester *soft*, ferme et social. Ça, c'est le discours. Mais un détenu qui s'énerve, je m'énerve aussi, par exemple quand je lui dis dix minutes, quinze minutes la porte ouverte et qu'il en prend trente. S'il commence à me chauffer je ne me laisse pas faire. Ça peut arriver de dire : « Nous emmerde pas, fais pas chier ». Si on les insulte, on sait qu'on aura tout faux. Tout ça demande de la maîtrise de soi et on a besoin de se changer les idées. »

« Ça arrive qu'on soit en colère quand on est insulté de tous les noms. Il y a trois mois un détenu en avait après tous les agents. Il croyait être libéré, ce n'était pas à cette date-là et il en voulait à la terre entière. Dans ce cas-là, on ne relève pas parce qu'on sait qu'il ne faut pas. On perce un petit trou pour qu'il décompresse.

– Comment ?

– Vous évitez ; s'il lève la main, vous ne regardez pas. Il se fatiguera. »

« Une fois j'étais au rez-de-chaussée, j'ai failli casser une chaise sur la table parce que j'étais énervé. Je suis sorti pour aller discuter cinq, dix minutes avec les collègues. »

« Une fois j'étais au bord de la rupture, un détenu avec lequel j'ai déjà eu plusieurs altercations. Je l'ai provoqué. Même dans ce cas là où je l'ai provoqué, il faut savoir s'arrêter. Il faut arrêter les conflits à tout prix. Il faut vivre les situations, c'est l'expérience, on acquiert des réflexes, il faut garder son sang-froid, se maîtriser, même si on a envie de tout péter. Il faut prendre sur soi. Ça se gère assez bien parce que c'est quand même assez rare. »

« Des fois on a envie de leur rentrer dedans. On peut pas. Faut que ça sorte, il faut le mettre de côté pour que la tension disparaisse. »

« Il faut garder son calme. Le jour des douches c'est difficile. C'est une qualité primordiale ; si on est énervé c'est le feu et on sort énervé. Les détenus nous provoquent pour voir si on s'énerve et si on perd son sang-froid. Il y a ceux qui ralentissent les mouvements, les auxis qui traînent, qui font du porte à porte, pour éprouver nos nerfs alors qu'ils n'ont rien à faire à ce moment-là. Ils se disent c'est une femme, elle ne va rien oser dire. »

« Ça nous arrive d'être énervé, certains vous exaspèrent, ils essayent de vous faire sortir de vos gonds. Mon devoir c'est la maîtrise, s'il m'insulte, il s'insulte lui-même, s'expose, je le lui explique. Le rappel de la loi est notre rôle. Je parle beaucoup, c'est une thérapie. »

Un autre moment important où les surveillants peuvent être amenés à devoir se retenir concerne les interventions, notamment quand le recours à la force est décidé, pour mettre un détenu au quartier disciplinaire.

« L'usage de la force nécessaire est toujours un problème et ça le sera toujours », dit un surveillant en poste en maison d'arrêt depuis huit ans. « On peut toujours se demander quelles sont les limites de la force nécessaire. Ce sera toujours un problème et ça ne me laisse pas tranquille : un gars me met un coup de poing, je ne réagis pas tout de suite ; est-ce que j'ai le droit de lui donner un coup de poing dix minutes plus tard ? Le coup de poing est-il la force nécessaire ? Non. Dans un cas de violence sur un agent ou sur un détenu, on s'applique à contenir l'acte en lui-même, à arriver à le stopper. Celui qui emploie la force nécessaire, c'est celui qui arrive à la stopper, qui sait dire pendant l'intervention ou juste après : OK, on a utilisé la force nécessaire, maintenant stop. Mais ça laisse toujours planer un doute. De but en blanc, ce n'est pas une situation normale. Quand un copain ou soi est tapé, il faut réagir, mais il faut arrêter l'acte de réaction en lui-même. Mais ne sera-t-on pas pris dans un élan de vengeance qui nous habite tous ? Et on commet alors l'acte qu'il ne faut pas commettre. Même avec ce doute ces guillemets qui ne peuvent se refermer, il faut arriver toujours à justifier le moment où on l'a fait, le fait qu'on s'est arrêté et pourquoi. C'est pour ça qu'en matière d'intervention, il y a ceux qui agissent et ceux qui régissent. Ceux qui régissent disent : c'est bon les gars, stop. Avec beaucoup de si, la situation idéale veut que ce soit le chef qui dise : là on agit, là on arrête. Si le chef n'est pas là, il y a un surveillant qui s'investit de cette responsabilité et qui dit : maintenant stop. Et c'est lui qui justifiera le pourquoi du comment. On est régi par des textes et on ne nous fait pas de cadeau. Ce ne sont pas des situations quotidiennes ni des objets figés. »

« Après un incident, vous ne mangez pas. On ravale sa colère, on ne peut pas se laisser aller à la colère... Quand il y a une intervention musclée, il faut savoir s'arrêter, sinon... Un détenu enchaîné et menotté on ne le

frappe pas. L'administration sur ce plan a fait beaucoup évoluer les choses, le brassage, d'autres méthodes apprises à l'école... »

« Après une agression, un incident, ça arrive qu'on soit en colère. Déjà il faut prendre sur soi, on est fonctionnaire de l'État, au service de l'administration. On ne peut pas faire sa propre justice, sa propre loi. »

« Il faut être lucide en toutes circonstances. Moi qui suis calme de nature, je peux m'emporter, quand ça dépasse ce qu'on peut supporter. Il y a des moments où on est à bout. Parfois ça part. Il faut garder sa lucidité, éviter les dérapages. Il faut pouvoir affronter, on est le dernier rempart, sinon c'est la porte ouverte aux dérives et à des choses interdites. On ne peut pas se permettre de passer à côté de ça. Le chef doit pouvoir régler tous les conflits, le directeur est le dernier rideau avant que le dernier soit transpercé », dit un CSP en maison d'arrêt.

Un surveillant à la maison d'arrêt Sud qui travaille habituellement au quartier disciplinaire se dit déjà usé au bout de quatre ans de métier. Il se demande avec anxiété dans quel état il sera lorsqu'il aura quarante ans. Cette usure est liée à la démultiplication des difficultés liées au travail dans ce lieu particulièrement difficile où sont regroupés compte tenu de la taille de l'établissement de nombreux détenus. La marge de manœuvre y est particulièrement étroite :

« Il n'y a pas de formation particulière pour le quartier disciplinaire, c'est une désignation ou bien le volontariat. On prend les surveillants calmes en général, des agents qui savent se maîtriser, qui ne provoquent pas les détenus ; il faut dire ce qui est. Au quartier disciplinaire la politesse est particulièrement importante. C'est un lieu où il y a toujours de l'électricité dans l'air. S'il y a la politesse, ça évite les dérapages des deux côtés. Quand on arrive à faire ça c'est déjà pas mal. Je discute beaucoup mais je ne suis pas un surveillant facile pour autant. J'applique le règlement. Je dis bonjour à tous les détenus, et à chaque fois au revoir et bonne soirée. Je ne dis plus bon appétit depuis qu'on m'a montré ce qu'ils ont dans leur assiette. Quand je dis bonjour le matin et qu'ils ne répondent pas je dis "j'ai dit bonjour" et je referme la porte. On ne travaille pas de la même façon en étage et au QD. À l'étage on peut leur donner des extras, on marche à l'homme, au QD on applique le règlement. Le quartier disciplinaire est très surveillé, il faut qu'il y ait le calme. Si là ça n'est pas géré dans le calme, le reste de la détention ne pourra l'être non plus. La principale caractéristique du quartier disciplinaire c'est vraiment toujours, toujours être maître de soi. Aux étages, on peut leur tourner le dos, au quartier non. Il faut prendre en compte le fait qu'il est déjà puni, ça demande beaucoup de diplomatie, c'est de la diplomatie autoritaire, il faut tout le temps être maître de soi. Ce n'est pas facile. Il faut ne montrer aucune faiblesse. Un détenu à l'étage vous emmerde, vous refermez la porte, au QD on ne peut pas faire ça. Ce qui est difficile c'est qu'on a souvent affaire à des gens qui n'ont rien à voir avec ici. Il y a de grosses peines qui ne sont pas à leur place ici et qui sont très

énervés. C'est une pression cette attente, pour eux, et on a aussi tous les fous. On ne peut pas fermer la porte comme ça, sinon c'est l'incident. Il faut s'expliquer, être clair et net. Oui parce que, non parce que. Est ce que je peux avoir une baguette ? Non on n'en a pas. Est ce que je peux avoir une radio ? Non on n'a pas le droit. On ne peut pas dire non comme ça, il faut toujours expliquer. Il sait qu'on est là tout le temps, il ne va pas lâcher le morceau. S'il tape toute la journée c'est pour ça. Au quartier le but c'est qu'il se calme. C'est pas évident tout ça. »

Prendre sur soi signifie, on l'a vu du côté des détenus, retourner la violence contre soi ou sur les objets pour éviter de la diriger contre autrui.

Prendre sur soi du côté des surveillants, c'est aussi être témoin de la misère, de la détresse des détenus, c'est aussi vivre le suicide des détenus et y faire face, intervenir lorsqu'ils mettent le feu à leur cellule...

Les événements qui marquent le plus les surveillants dans les trois établissements restent, comme nous l'avions constaté il y a une douzaine d'années, les suicides et tentatives de suicide des détenus :

« Le suicide d'un détenu, ça c'est dur, nous on est impuissant, il n'y a rien de plus difficile que l'impuissance. J'en ai connu deux en sept ans. C'est jamais ceux qui se blessent, ils le font sans rien dire, c'est très dur, très choquant, on s'y fera jamais. Pour une agression, on a un psy, là y a rien. C'est difficile à vivre, on n'a aucun soutien. Pour tout surveillant, ça marque. »

Un surveillant qui n'a pas connu cette situation en sept ans de pratique dira :

« Quand je fais ma ronde, je demande chaque fois à Dieu que ça ne m'arrive pas de tomber sur un suicidé. Quand j'entends des familles dire qu'on les pousse à ça, c'est lamentable. On met des mois à s'en remettre, c'est arrivé à un collègue, il lui a fallu des mois pour en sortir. »

« Les coupés, les pendus, ça marque, c'est dur, on n'a pas de soutien, il faut se débrouiller avec ça. »

« Je suis tombé sur un pendu il y a six sept ans, c'est traumatisant. Sa famille a dit c'est la meilleure chose de sa vie qu'il ait faite ! Une autre fois c'était un coupé. Il y avait du sang partout. Il a été à l'hosto. En fait ce n'était pas grave et il faisait le mort. Mais son codétenu était en larmes. Il le croyait mort. C'était le codétenu qu'il fallait soigner en fait. Il fallait prendre en compte le codétenu, c'est ce qu'on a fait. »

« J'ai décroché une fois un pendu. On était deux, l'autre surveillant est tombé dans les pommes. Ça m'a touché bien sûr, certains réagissent plus fort que d'autres. »

« J'ai eu un suicide, un suicide qui m'a fait mal, le mec s'était pendu. Après ça j'ai vu un psy qui n'a rien compris. Il m'a demandé si c'était quelqu'un que j'aimais. J'ai pas pu m'expliquer. Ça m'a poursuivi pendant un an. Ce n'est pas bien de voir ça, la plupart ne devraient pas se suicider, il y en a beaucoup qu'on pourrait éviter. – Comment dire ? – par exemple celui qui n'a pas où aller à sa sortie, c'est le travail du service social, mais ils sont peut être débordés. S'il avait eu un entretien avant, il ne se serait peut être pas suicidé. »

« J'ai connu un certain nombre de choses qu'on refoule, non pas qu'on oublie. On se dit ouf : J'ai vu des gars se couper des gars dans leur sang, notamment un détenu qui s'est tailladé la cuisse, il avait mis sa main dedans, sous la peau. J'en ai décroché deux pour qui j'ai eu la



chance d'éviter qu'ils se suicident pour de bon, c'était de la chance parce qu'il y en a un il a bien voulu que je le voie. Pour l'un d'eux c'était plus un appel au secours ; il avait déjà fait un appel et on ne l'avait pas écouté. Je lui ai dit : « Non, maintenant tu arrêtes et on t'écoute ». On a une bonne part de la misère humaine ici. »

« On ne peut pas prévoir un suicide. Quand les médecins savent qu'ils sont dépressifs ou suicidaires ils préviennent les chefs qui les mettent en double et en surveillance spéciale. Il y en a plutôt moins. C'est par période. C'est le plus souvent à cause de la peine, ou des mauvaises nouvelles. Un condamné à une longue peine, c'est un motif de suicide, ou la bonne femme qui se barre. Un suicide m'a beaucoup marqué. J'en veux à l'administration, il y a eu une faute de l'administration. Il sortait juste du mitard, il avait vingt-deux ans. Il ne devait pas rester seul en cellule. Je l'ai trouvé à l'ouverture, pendu, seul. On est marqué à vie (c'était il y a vingt ans). Je n'avais que vingt-quatre ans. On dort mal, on se rappelle son nom. Il avait fait un courrier que j'ai lu. C'est comme si ça s'était passé hier. Sinon j'ai vu des coupés, c'est le seul moyen qu'ils ont d'évacuer. »

« Un gars s'est immolé par le feu l'autre jour. J'ai passé tout mon temps avec lui à l'infirmerie avant que les pompiers n'arrivent. Il était brûlé à quatre-vingts pour cent au troisième degré. Ils ne pouvaient pas se prononcer encore. (Il est mort quelques jours plus tard). Je le connaissais. Au bout d'un moment il a commencé à avoir mal. Il m'a dit : « j'ai fait le con je ne voulais pas aller aussi loin. » Je l'ai rassuré, j'ai discuté avec lui, je lui ai tenu la main. On l'a mis au sol avec des draps plein d'eau froide, on a fait le nécessaire. Il y a des images qui me restent, c'est le cas le plus difficile pour moi en dix-sept ans. J'ai vu quelqu'un qui s'est suicidé que je connaissais, il y a longtemps, il était très gentil, très droit, je le connaissais dehors par un prêtre. Un jour il s'est cousu la bouche, j'ai prévenu les gradés qu'il allait se suicider. Il l'a fait. Il ne faut pas trop y penser, ça pèse lourd sinon. J'ai discuté ces jours-ci avec la psychologue. Je lui ai dit qu'il y a des images qui me resteront. On n'est pas préparé à ça. Il faudrait des débriefings pluridisciplinaires pour décharger. Si on ne se prend pas en main soi-même... »

Le sentiment d'impuissance face au suicide s'aggrave aujourd'hui à cause de la pression exercée par les tribunaux. Il est difficile de prévoir un suicide, tout au plus peut-on arrêter un acte de suicide en cours, ce qui est arrivé à de nombreux surveillants rencontrés. Cette prévision est d'autant plus difficile que le chantage au suicide et à l'automutilation est en prison très fréquent, comme il nous a été donné de le constater. « Pour empêcher les suicides il faudrait un surveillant derrière chaque porte », dit un gradé. La surveillance implique donc la nécessité d'être capable de discerner le simple chantage, de la dépression silencieuse et d'une annonce qui peut être sérieuse.

Les incendies sont pour les personnels de surveillance des événements tout aussi marquants. Ils génèrent une inquiétude d'autant plus grande qu'ils se disent insuffisamment préparés à les affronter.

« Je suis intervenu une dizaine de fois dans des incendies de cellule. Si vous n'entrez pas, il brûle. Il faut repérer où il est et essayer d'éteindre. On n'y est pas vraiment formé. Je n'ai pas eu d'échec, mais pas vraiment de remerciements, ça fait partie de notre travail, c'est tout. »

« J'ai connu trois incendies. Une fois un grave incendie, un détenu a été extrait à l'hôpital, c'est très stressant, on en a parlé un peu par bribes. Ça marque, ça forme aussi. »

« Des incendies, j'en ai connu beaucoup, c'est là qu'intervient le professionnalisme, il faut aller vite, on en a sauvé plus d'un. Faut arriver vite, faire le maximum pour n'avoir rien à se reprocher. »

« J'ai connu un gars qui a mis le feu à sa cellule à F... c'était l'horreur, on ne voyait rien. Le gars a été brûlé au troisième degré sur son matelas, ça vous marque. »

Le sentiment d'impuissance face au suicide, surtout lorsque l'expérience se répète, peut aussi conduire à la construction d'un barrage protecteur face aux émotions et à la culpabilité qui accompagnent l'acte suicidaire d'autrui.

« Quand on a eu nos cours de gradés », dit un premier surveillant depuis onze ans dans la pénitencier et qui connu plusieurs suicides et de multiples automutilations, « on nous a parlé de debriefings. On en a eu, mais certains préfèrent garder ça pour eux. C'est comme pour celui qui a des problèmes d'identité avec la population pénale, on lui conseille de faire des debriefings. Mais ce n'est pas toujours possible, et alors on tombe dans la banalisation. Il s'est coupé ? Il s'est coupé, point. C'est banal. On nous a conseillé de le faire pour faire tomber la pression. Quand il y a un gros incident il y a un psy. Mais il ne faut pas que ce soit obligatoire et il n'y a pas assez de personnel psy. Et puis pouvoir dire : j'ai peur en détention... Tout le monde a peur un jour ou l'autre, c'est difficile à dire devant les collègues, de l'avouer ; c'est dur de dire : j'ai peur devant un détenu coupé de partout. On devient blasé. Je marche dans le sang, ça ne me fait plus rien. Il y a onze ans j'ouvrais de grands yeux. C'est la routine, ce n'est pas bon du tout. En temps normal, on n'a pas de créneau horaire pour des debriefings, je ne l'ai jamais fait. Un truc arrive, le lendemain c'est fini. C'est peut-être un manque de professionnalisme. J'ai passé le stade d'être choqué ; enfin c'est peut-être quelque chose que je ne peux pas me dire : et pourquoi il se coupe ? Je ne me pose pas la question du pourquoi. »

Faire barrage à la question du pourquoi fait partie des « stratégies défensives du métier » (C. Dejourn, 2000), des moyens de résister à l'effet destructeur de l'enfermement. Les idéologies défensives de métier ont la même fonction.

Il « faut » aussi faire barrage à la pitié, à la misère et à la souffrance sociale que renvoient les détenus. Plusieurs surveillants feront allusion à la nécessité de se défendre de la pitié pour pouvoir continuer à exercer leur métier.

« Un détenu me disait qu'il était innocent, qu'il payait pour un autre. Quinze jours après, il était libéré. Ça a été une joie de le lui annoncer ; il était accusé de viol et a été innocenté par l'administration d'un test qui pouvait être fait en quarante-huit heures. Ils ont mis quinze jours pour le faire. Ils auraient pu le faire sortir plus tôt. J'ai eu un sentiment d'injustice, on lui a bousillé quinze jours de sa vie. Ça m'a beaucoup frappée. C'est ça qui est difficile, ce sont des être humains. ...On peut écouter les détenus, mais il faut prendre du recul : si on prend leurs affaires trop à cœur ça peut influencer sur la façon de les gérer, ça va leur rappeler leur histoire. En formation on nous en parle : écouter pour désengager un conflit oui, écouter leur histoire non. J'ai pris ça trop à cœur au début, j'étais à bout, cassée psychologiquement. »

« La violence physique chez les détenus, c'est surtout les coupures. Ça nous touche. Ils se font subir ce qu'ils ressentent. Après c'est le médical. On subit ce que l'on voit, auquel on ne peut rien. J'estime que je ne dois pas

avoir pitié. Beaucoup se disent innocents. Si on entre dans la pitié, on ne peut plus faire son travail correctement. »

Parmi les stratégies défensives de métier figure le déni de la violence de l'institution, du lien entre la délinquance poursuivie et la misère sociale :

« Ça fait des années que je suis dans la pénitencière », dit un travailleur social, « je lutte pour ne pas cliver les choses. Le clivage c'est le déni. Le clivage et le déni c'est le problème de la pénitencière, ça concerne les travailleurs sociaux, les JAP, les psy. Ça concerne tout le monde. C'est le déni de la souffrance de l'autre, le déni des véritables problématiques. Qu'il y ait une corrélation très forte entre le niveau socioculturel, le niveau scolaire et la criminalité, c'est une évidence, c'est là où il faudrait agir, et c'est là où on ne fait pas... Il y a des déterminismes sociaux. La tendance au niveau judiciaire est de faire une dichotomie entre le social et le psychisme ; ça se fait aussi chez les psychiatres, comme si la psyché était hors du corps, hors social... Quitte à être redondant, je dis que la violence fait l'objet d'un vaste déni, et d'autant plus vaste ce déni que la violence concerne tout le monde. L'institution est très violente. »

Le déni de la violence s'exprime souvent sous la forme de stéréotypes. Il en est ainsi par exemple de celui qui consiste à considérer que la violence qui existe à l'intérieur de la prison n'est que le reflet de ce qui se passe dehors, notamment dans les cités d'où proviennent souvent les détenus. Cette théorie interne du reflet fréquemment soutenue est une forme du déni de la violence *sui generis* de la prison. Elle constitue un des contenus des idéologies défensives. Un autre prend la forme du stéréotype suivant : « Ils ont tout », c'est-à-dire tous les moyens en prison, d'étudier, de travailler ainsi que les activités socioculturelles qui leur permettraient de se réinsérer, pour peu qu'ils le veuillent.

« Ils ont tout sous la main, ce n'est plus une prison mais un hôtel cinq étoiles », dit par exemple un surveillant de la maison d'arrêt Sud.

Le rôle structurant de la loi est un autre stéréotype, qui confond droit, loi, discipline et empêchement, en les amalgamant dans une catégorie abstraite, indépendamment du contenu de la relation à autrui.

S'ils n'absorbent pas la violence en déprimant ou en devenant indifférents, les surveillants disent le plus fréquemment qu'ils se durcissent, qu'ils changent de caractère, deviennent autoritaires. Ils ont aussi, comme les détenus, peur de changer : « En prison tout le monde se déshumanise », constate un gradé, « la prison c'est

destructeur pour tout le monde », observe une jeune surveillante qui ne demande, dit-elle comme beaucoup d'autres, qu'à faire de la réinsertion :

Les surveillants disent volontiers que les divorces et les suicides sont fréquents dans leur métier. Un CSP nous dit avoir décidé de se faire suivre par un psychologue quand il a constaté après bien des années de métier qu'il avait détruit son ménage en raison de son changement de caractère et de son irritabilité. Une psychologue qui prenait ses fonctions dans l'un des établissements où nous avons travaillé pour répondre aux demandes des surveillants a très rapidement trouvé des clients. Si la peine de prison punit l'ensemble de la famille du détenu, en particulier les enfants qui n'y sont pour rien, jette l'opprobre sur ses membres, les isole, les stigmatise, les appauvrit, elle a également en retour des effets sur la famille des surveillants.

« Il faut du caractère, si vous vous laissez faire c'est invivable parce qu'ils vous testent. On s'endurcit, je le vois, je suis gentil de caractère, on s'endurcit parce qu'il n'y a pas de retour. La veille vous laissez passer des choses, ils vous font des grands sourires, et des merci surveillants, le lendemain ils disent pas bonjour, vous apprenez à être rigide. » (St, M-A Sud)

« Mon caractère a beaucoup changé, ma copine me dit que je m'énerve alors que je suis un calme, elle me dit : « tu n'es pas à la prison ici ! C'est sûr que je suis plus autoritaire »

## Chapitre 6

### Médiations, protections mutuelles, les freins à la violence

« Surfer sur la lame de la violence est l'équilibre même de la prison »  
(Premier surveillant, M-A Nord)

Une des fonctions de la prison consiste à éviter, prévenir et sanctionner les violences qui peuvent avoir lieu entre détenus et celles qui peuvent viser les personnels et à protéger les détenus contre eux-mêmes. Dans cette perspective, elle doit aussi assurer la protection des surveillants. Ces missions sont assurées au quotidien par ces derniers. La hiérarchie qui veille à leur exécution est aussi là pour éviter les débordements qui pourraient avoir lieu de la part des surveillants vis-à-vis des détenus.

Comme l'écrit M. Wiewiorka (2004), un des effets du développement de la notion de victimation est de prendre en compte davantage que par le passé le vécu des victimes, dans un contexte de développement continu de l'individualisme et de la subjectivité. Cette prise en compte est créatrice de droits nouveaux, les droits des victimes. En prison, ces droits concernent les personnels aussi bien que les détenus. Ils ont pour effet en retour une plus grande vigilance concernant l'intégrité physique et psychique des uns et des autres. Le développement des services médicaux et psychiatriques, le recrutement de psychologues destinés les uns aux détenus, les autres aux surveillants, attestent que cette préoccupation est présente. Ainsi on constate que les surveillants interviennent davantage dans les relations entre détenus que par le passé au titre de leur protection et de façon plus volontariste.

Les surveillants assurent eux-mêmes leur sécurité en se protégeant mutuellement, et ce à deux niveaux.

Ils sont dans leur travail très dépendants les uns des autres : la façon de travailler de chacun a des effets sur la sécurité de tous. Un surveillant se doit de régler les problèmes d'un étage afin de ne pas les laisser au surveillant qui lui succède au service suivant. Un surveillant peut être ainsi amené à éteindre le « feu » qu'aura mis son collègue, par exemple en s'énervant avec des détenus.

En outre, en cas d'alarme, les surveillants se précipitent sur les lieux où a lieu l'incident pour venir au secours de leurs collègues. Certains précisent que dans ce cas on ne se demande pas s'il s'agit d'un surveillant qu'on aime ou pas. La solidarité est de règle. Cette règle est fondamentale dans ce métier. Un surveillant devant nous s'est trouvé bien ennuyé de s'être fait attirer une remarque d'un premier surveillant qui lui a reproché de n'être pas arrivé suffisamment vite sur le lieu de l'incident et de ne pas avoir respecté la règle de solidarité entre collègues. Il a dû s'expliquer : le collègue dans son talkie walkie avait bien précisé l'étage, mais pas le bâtiment où avait lieu l'incident ; il avait pourtant couru.

Les détenus tirent souvent argument de la solidarité qu'il y a entre les surveillants en cas d'incident pour justifier la distance qu'ils établissent avec ces derniers et expliquer la solidarité qui existe ou devrait exister entre eux contre les surveillants et l'administration, indépendamment du jugement positif ou de la sympathie qu'ils peuvent éprouver pour certains d'entre eux :

« Même les surveillants biens sont solidaires des mauvais. Si un détenu tape un surveillant, tout le monde arrive, ils le tapent, il y aura toujours parmi eux un gentil surveillant », dit par exemple un détenu à la maison d'arrêt Sud.

De façon réciproque, il arrive que des surveillants tirent argument de la solidarité qui existe contre eux pour justifier et expliquer leur propre solidarité.

Autrement dit, la règle de solidarité est à la fois un moyen et un obstacle à la protection de tous. Elle est un obstacle au niveau même de la fonction de protection des détenus par l'institution. Elle est aussi un obstacle à l'instauration de la justice dans le gouvernement de la prison. La justice dans la gestion et dans la politique de sanctions disciplinaires vis-à-vis des détenus est en effet une des conditions de la paix sociale. Elle met en jeu la légitimité et l'autorité des surveillants et de la hiérarchie auprès des détenus, la légitimité de la hiérarchie auprès des surveillants.

Le sentiment d'insécurité et la peur, on l'a montré amplement dans un précédent chapitre, sont importants en prison. On les rencontre chez les surveillants d'abord, chez les détenus, et parfois chez les autres professionnels. L'insécurité dans la littérature sociologique est considérée comme un trait constant et caractéristique de la situation de détenu. La sécurité figure parmi les droits dont sont privées les personnes incarcérées. Nous avons évoqué les multiples aspects qui concourent à cette insécurité, liés à la structure des relations qu'organise l'objectif politique sécuritaire premier de l'institution.

Les moyens de surveillance ont un double but. Maintenir la garde, empêcher les évasions, mais aussi assurer la sécurité et la santé des détenus.

La plupart des dispositifs de surveillance, comme dans la police, ne permettent que des interventions réactives sur les événements. Par exemple, lorsqu'une bagarre a lieu entre détenus, les surveillants interviennent quand elle a déjà commencé, ce qui fait souvent dire aux détenus que les surveillants sont loin et arrivent trop tard. On voit cependant se multiplier les mesures d'ordre préventif. C'est notamment tout le travail de liaison entre les services médicaux et les pénitentiaires en matière de prévention du suicide. Les soignants que nous avons rencontrés dans les trois établissements s'accordent ainsi pour dire que la plupart des signalements qu'ils reçoivent concernant les détenus qui ne vont pas bien émanent en premier lieu des surveillants de détention.

Notre propos dans cette partie vise à montrer et à insister sur le fait que compte tenu de sa structure, de ses buts et de son dispositif matériel, la prison ne peut assurer cette protection que de façon partielle.

Une des difficultés majeures des pénitentiaires face à cette obligation de protection tient à la contradiction fondamentale qui existe entre les résultats attendus et les moyens mis en place : de plus en plus on évalue l'institution à partir d'obligations de résultats. Plusieurs éléments peuvent rendre compte de cette évolution, en premier lieu la polysémie de la peine c'est-à-dire la confusion qui règne sur la fonction de la peine et, par voie de conséquence, sur la fonction des prisons. La peine de prison doit tout à la fois protéger la société, neutraliser les délinquants, dissuader de commettre des délits, punir, amender et resocialiser. Il y a aussi la disjonction, indissociable de cette confusion, entre la fonction du prononcé de la peine et la fonction de son exécution. Comme l'a écrit E. Durkheim (1960) « La peine a d'abord pour fonction de maintenir intacte la cohésion sociale, en maintenant toute sa vitalité à la conscience commune. La peine ne sert pas ou ne sert que très secondairement à corriger le coupable ou à intimider ses imitateurs possibles : à ce double point de vue son efficacité est justement douteuse et en tout cas médiocre. »

Cela signifie que le moment du prononcé de la peine et le moment de son exécution obéissent à des rationalités, des fonctions, des temporalités sociales disjointes. Le prononcé de la peine est de l'ordre des symboles. Comme tel, il tire son efficacité de sa dimension de langage performatif et public, et de sa théâtralité. Il se situe dans l'instantané et l'atemporalité. Le jugement est une entité de nature idéelle qui ignore par nature l'épaisseur sociale, humaine et temporelle propre à toute organisation. Cette disjonction instruit deux réalités, celle du procès, celle du sort et du vécu du condamné.

Le double langage que tient la société sur la prison fait écho à cette disjonction. D'un côté ses représentants votent des peines de plus en plus sévères, demandent plus de sécurité défensive dans les prisons. D'un autre côté se réveille épisodiquement une certaine mauvaise conscience liée à la violence légale que fait subir la société à certains de ses membres, traditionnellement les plus déshérités. Cette mauvaise conscience pousse certains, ou ces mêmes représentants, à s'émouvoir de la situation des prisons et des prisonniers, à s'indigner de ce que des personnes décrites aux Assises et dans les médias comme des monstres dangereux ou des jeunes dépressifs mis en prison pour un vol de voiture veuillent attenter à leurs jours et à exiger alors des résultats concernant leur protection.

Concrètement, la primauté de l'objectif sécuritaire, par la distance qu'il établit vis-à-vis des détenus, a pour effet de les isoler de tous ceux qui pourraient leur venir en aide, ce qui ne serait pas le cas s'ils évoluaient et travaillaient avec eux, au milieu d'eux. La relégation des détenus entre eux et leurs relations hostiles à l'institution s'ajoutent à cette mise à distance défensive pour constituer des obstacles à une demande de protection.

Un premier surveillant l'illustre bien : « On ne sait pas écouter en amont. On n'a pas le temps d'écouter quand on a cinquante à soixante-dix détenus à l'étage. J'ai connu des situations où on avait cent vingt détenus à l'étage (une situation dont on se rapproche aujourd'hui de nouveau). Si le détenu ne peut pas dire : J'ai mal, j'ai un problème, comment le deviner ? »

En outre les différentes catégories de personnels travaillant en prison sont constamment dans des situations d'injonctions contradictoires. Bien souvent les droits accordés aux détenus, d'emblée transformés en obligations pour les responsables pénitentiaires, ne sont pas suivis des moyens correspondants, comme on l'a déjà évoqué pour certains de ces droits.

Il y a ainsi dans certains établissements l'insuffisance des moyens et des personnels médicaux. La crise que connaissent les hôpitaux publics est redoublée en prison, même si la réforme qui rattache les services médicaux des prisons aux hôpitaux a contribué à développer un peu ces services. La règle implicite plus qu'explicite de « sévérité » s'applique aussi à ce domaine. Il y a des médecins ou des psychiatres dont on attend le remplacement, des listes d'attente de plus de six mois en centrale pour les psychologues, des demandes de poste pour permettre la mise en place de nouvelles activités de prévention : « on travaille le plus souvent dans l'urgence et on ne fait que les pompiers », remarque une psychologue à la maison d'arrêt Nord. Dans cet établissement des médecins disent être l'objet de nombreuses plaintes judiciaires de la part des détenus.

Un des soucis majeurs des premiers surveillants, responsables la nuit de la détention concerne les problèmes médicaux que peuvent rencontrer les détenus. À la maison d'arrêt Nord, où il n'y a pas de médecin de garde particulier de nuit, ils disent prendre des risques.

« Ici on n'a pas de médecin de permanence. Si on fait trop se déplacer les médecins, ils ne viennent plus. À SOS Médecins ils en ont marre, ils ne viennent plus ou il faut vraiment que ce soit très grave. Il m'est arrivé de prendre des risques. Je n'ai pas fait venir le médecin et je n'étais pas sûr de moi. Heureusement je ne me suis pas trompé. Il faut presque être médecin, c'est vraiment très difficile, c'est pour ça que la nuit c'est stressant pour le premier surveillant. On est responsable. C'est fait exprès. C'est lui qui prend tout. Une fois un détenu est arrivé avec un mot du juge d'instruction disant qu'il devait être vu le plus rapidement possible par un médecin, pour se couvrir. On a fait venir SOS Médecins ; il n'était pas content parce que ce n'était pas grand-chose. Ils ne viennent plus pour les arrivants. Des détenus arrivent parfois avec une ordonnance, souvent les médicaments ne sont pas là ; comment fait-on ? »

Pour des raisons similaires ils redoutent tout autant les incendies.

« La nuit ce que je crains le plus, c'est le feu. Ça va très vite. Ça m'est arrivé plusieurs fois, vous mettez en danger le personnel, vous ne voyez rien, vous êtes dans le noir complet, dans la panique on peut oublier le masque, on n'a pas assez de matériel, on n'est pas du tout formé, ou il faut être là à ce moment-là, il n'y a jamais d'exercice de simulation. » (Ier St, M-A Nord)

#### I.1. Savoir, entendre, voir

La règle selon laquelle il ne faut pas balancer un codétenu, qu'implique la solidarité entre détenus, constitue un obstacle à la fonction de protection.

Détenus, chefs, surveillants disent tout à la fois qu'on ne sait rien de ce qui se passe du côté des détenus et qu'en même temps tout se sait.

À leur arrivée, les détenus sont reçus par les chefs qui les incitent à venir les voir en cas de problème, leur disant qu'ils sont là pour les aider à régler les difficultés qu'ils rencontrent. Pourtant, quel que soit l'établissement, les personnels de surveillance, surveillants, gradés ou chefs disent que les détenus se confient peu et qu'ils règlent leurs affaires entre eux et le plus souvent en cachette. La règle selon laquelle ils ne doivent pas se balancer entre eux les amène à nier même l'évidence.

La disposition des lieux et l'organisation de la prison ne permettent de voir qu'une faible partie des conflits ou des abus dont les détenus peuvent être victimes. C'est surtout par des moyens indirects que les agents peuvent être informés et intervenir, essentiellement par l'observation ou bien par le recours aux balances.

L'organisation du travail, comme le fait de ne pas être affecté régulièrement dans les mêmes étages ou ailes d'hébergement (le plus souvent en raison de sous-effectifs chroniques, comme dans la maison d'arrêt Nord) rend plus difficile la connaissance des détenus, nécessaire au repérage des modifications de comportements susceptibles d'alerter le surveillant. De même, la rotation rapide de la population pénale (renouvelée entièrement trois fois dans l'année, par exemple, dans l'une des maisons d'arrêt) laisse peu de temps pour connaître les détenus. L'expérience est également nécessaire pour être capable de bien observer. Les stagiaires, comptés dans les effectifs, sont actuellement nombreux dans les différentes prisons où nous avons travaillé. Ils sont, dans les premiers mois de leur présence en détention, accaparés par l'acquisition des connaissances relatives au fonctionnement de l'établissement. Ils ont comme principal souci de parvenir à accomplir les différentes tâches immédiatement prescrites. En général, gradés et surveillants disent qu'il faut trois ans pour être à l'aise dans ce métier et acquérir les compétences qui permettent de mémoriser et d'observer. Certains surveillants observent et constatent beaucoup de choses, d'autres beaucoup moins. Certains sont capables d'obtenir les confidences d'un détenu, d'autres non. En bref les abus dont les détenus peuvent être victimes sont d'abord ceux qui se voient ou qui laissent des traces et des preuves visibles.

Assistant aux audiences d'un chef, un matin, nous avons vu arriver un jeune détenu accompagné par un surveillant qui venait le lui présenter, parce qu'il avait constaté, lors de l'ouverture de la cellule, que ce

jeune homme avait un œil tuméfié et gonflé, noirci par un gros coquard. Le chef lui ayant demandé ce qui lui était arrivé, le détenu a répondu qu'il était tombé de son lit pendant la nuit. Comme le chef lui faisait observer que ce n'est pas ce genre de blessure qu'on se fait en tombant d'un lit, le détenu a réaffirmé être tombé. Le chef lui disant qu'il n'était pas dupe et qu'il n'était pas difficile de savoir d'où venait le coup et qu'il s'arrangerait pour prendre des mesures en conséquence, le détenu s'est écrié : « Mais ce n'est rien, ce n'est rien ! »

« Le plus souvent, quand il y a deux détenus dans la même cellule, l'agressé ne va pas balancer. On ne peut pas non plus les sanctionner. Ils vont se venger. On n'a pas d'autre solution que de les séparer. Parfois un détenu demande à changer de cellule et ne descend plus en promenade, le chef va essayer de le changer de cellule ou de bâtiment. Mais il y a trop de problèmes. Généralement on intervient après coup. C'est un pis-aller. Ils ne disent rien. On voit. Quelqu'un est racketté par plusieurs. Ils nous demandent de passer ceci à untel, plus à untel, plus à untel. On dit non. Ou bien tout le monde est gentil avec untel, il y a plein de choses qui convergent vers sa cellule. On fait un changement de bâtiment. La balance c'est une question de peur et de fierté : « Je suis un vrai, je ne vais pas balancer. » Pour les mouvements collectifs on ne peut pas savoir, sauf par l'auxi de l'étage, si on a un auxi de confiance. Lui il sait tout, ou à peu près. Il sait qui trafique. Un auxi, il n'y a pas longtemps, a balancé un détenu qui avait une batterie de portable. Il l'a dit au chef et a précisé qu'elle était cachée dans un pain. On a fait une fouille et on l'a trouvé. Pour des émeutes non, sauf si l'auxi a entendu. » (St, M-A Nord)

Un surveillant de vingt-six ans, depuis deux ans dans la pénitencière, nous déclare :

« Quand on voit, ça va, sinon on ne peut rien faire. Si on voit, on rend compte au bricard. Il y a beaucoup de choses qu'on ne voit pas. Ils se confient peu. Quelqu'un qui est racketté - déjà ils n'ont pas confiance dans le système dès le départ -, il préférera se laisser faire. Certains se coupent pour alerter, ça s'est vu. » (St, centrale)

« Même s'il y a une relative confiance », dit un premier surveillant en centrale (visiblement apprécié par les détenus), « il ne dira que ce qu'il veut dire, que ce qui l'arrange. C'est donnant donnant. C'est arrivé qu'on me dise des trucs, parce qu'il avait peur ou parce qu'on leur donne un avantage, une liberté anticipée, un transfert plus rapide. S'il balance quelque chose de grave, sa vie est en jeu et il faut tout faire pour le protéger. Il y a des secrets qui resteront en moi à jamais. Parce que là on peut jouer avec la vie des gens. Il y a des détenus intelligents, ils font leur propre enquête, ils sont mieux renseignés que nous sur ce qui se passe entre eux ; on ne voit que la partie émergée de l'iceberg. »

« L... a continuellement le nez bleu contusionné et des bleus sur tout le visage », dit une sous-directrice en centrale. « Au pire, il a reçu une baffe : « J'ai rien eu ! - Allez voir l'UCSA - Non, non !... G... a fichu un pain à N..., il l'a reconnu. N... a dit : Non non, je boxais contre le sac de boxe. G... me dit : Je l'ai frappé. Je revois l'autre qui me dit : « S'il le dit, bon, c'est vrai ! il m'a frappé. Même en commission de discipline ils ne disent rien. »

« À force de travailler avec des détenus en étant respectueux on gagne leur confiance. Ils s'ouvrent, certains même viennent à nous pour balancer. C'est un climat de confiance à instaurer. Quelque chose qui ne va pas, on le voit tout de suite. On peut poser des questions. Il y a des détenus qui sont dans le mutisme, ou qui ne s'adressent qu'au chef. Mais on arrive à discuter. Le métier repose beaucoup sur l'observation. C'est là qu'on peut voir quelque chose qui cloche. Un exemple typique : un détenu ne sort plus en promenade, qui discutait avec tout le monde et qui demande qu'on lui ferme sa porte. Je fais la remarque : « Vous ne sortez plus ! ». L'autre change de conversation. C'est bizarre. On sait qu'ils ont du mal à parler, alors on discute avec d'autres détenus. Ils nous disent : il est racketté ; sans donner de nom, ils parlent. J'ai rendu compte dans le cahier de liaison et d'observation. Après les chefs recourent, ils font une enquête. Il n'y a pas longtemps, des balayeurs ayant accès à tout, qui avaient repéré des cellules plus ou moins ouvertes ont volé des CD. Tout le monde le savait. Les balayeurs niaient et beaucoup voulaient leur tomber dessus. Tout le monde était à l'affût et les chefs ne voulaient pas les changer d'étage, il fallait calmer la victime, un gars qui était en fin de peine, lui prêter attention, sinon elle leur rentrait dans le chou. Il n'y a pas eu de bagarre, on a organisé une confrontation avec les chefs. Ils ont restitué les CD sous la pression des chefs. On a fait valoir que le détenu était près de sa sortie. Ça fait partie de la réinsertion. Nous on cherche à savoir, à écouter, à en savoir plus pour gérer, à partir des observations qu'on fait. Il y a des détenus qu'on peut enfermer directement, d'autres il faut les laisser dehors, sinon c'est la chasse perpétuelle aux voyants, on ouvre, on ferme. Mais ça pose des problèmes aussi, vis-à-vis des autres détenus. Il n'y a pas de raison que ce soit plus ouvert aux grandes gueules qu'aux autres. Des fois on a des remarques des détenus : pourquoi lui et pas moi ? et on ne sait pas toujours quoi répondre. On tombe de haut quand on sort de l'ENAP et qu'on arrive ici ! Ici on apprend tout : on est plus à l'écoute, on développe les relations, on développe le sens de l'observation. On pense d'abord qu'on va appliquer le règlement ; c'est pas comme ça que ça marche. On s'adapte au détenu, à tout. Avec certains il faut beaucoup discuter, beaucoup négocier. Il faut toujours écouter le détenu, même si des fois on n'en a pas envie. C'est la seule façon de gagner son respect. Il faut être juste pour qu'il puisse toujours justifier notre



réaction et qu'elle lui paraisse logique. On est toujours ou presque obligé de justifier ce qu'on dit par exemple on dit : « Il faut que je vous ferme, j'ai mon effectif à gérer, j'ai trente détenus qui remontent de l'atelier ». Après ils le savent, ils ont l'habitude. Je trouve qu'on justifie de plus en plus. Avant on était plus carré. Il avait une audience, il y allait. Maintenant il veut savoir avec qui, pourquoi. Je trouve que ça a évolué depuis mon arrivée. Au début je trouvais ça très disciplinaire, le détenu s'affirme de plus en plus. Il a de plus en plus son mot à dire. C'est plus difficile en un sens. Mais on crée plus de contacts, on parle plus qu'avant, et la détection des conflits est meilleure. Ils sortent de leur mutisme. On arrive de plus en plus à dialoguer, de plus en plus on se sent moins porte-clef et c'est plus intéressant. »(St, centrale)

Un surveillant à maison d'arrêt Nord tiendra des propos du même ordre :

« Les détenus ne se balancent pas entre eux, mais ce n'est pas toujours vrai. Hier un détenu voulait changer de bâtiment, il se faisait intimider, il avait des pressions en promenade, il ne voulait pas dénoncer qui faisait pression. Je l'ai envoyé voir le chef. Celui-ci lui a dit qu'il pouvait compter sur sa discrétion, qu'il ne le changerait pas tout de suite, mais qu'il interviendrait. Il y a des détenus il y a quelque temps qui m'ont dit : « On veut voir le chef ». Je demande pourquoi. - « C'est pour un trafic », et le gars commence à me balancer des noms. Je me dis Ou là là ! et je l'ai envoyé au chef. C'est rare mais ça arrive, quand il y a trop de pression, qu'ils veulent vraiment que ça finisse. D'où l'intérêt de parler avec eux. »

Une façon de contourner l'absence de plainte de la part des détenus repose donc sur l'observation. Lorsqu'un surveillant soupçonne un trafic ou un racket, par exemple, il transmet oralement ou par écrit dans son cahier d'observation ce qu'il soupçonne. Dans les trois établissements les chefs s'accordent pour dire que ces cahiers sont bien remplis, bien lus et pris en compte. Dans ce cas les gradés organisent une surveillance spéciale.

« On n'intervient dans leurs affaires que pour les protéger. Si le détenu ne veut rien dire, il dit qu'il n'a rien vu. Mais il sera mis en observation. Le personnel de surveillance ne va pas le lâcher pendant quinze jours sur ses fréquentations, où il va, pour voir s'il y a du racket, ou un viol. Ça arrive. Les surveillances spéciales ça arrive fréquemment, que ce soit pour des détenus suicidaires ou pour d'autres raisons. La nuit ils vont voir s'ils dorment, ce qui se passe, sinon. À l'appel on dit au surveillant : On a repéré untel à tel étage, tu le suis. Le détenu, lui ne le sait pas », dit un brigadier en centrale.

« Pour tout c'est l'observation. C'est ce qui permet d'anticiper, sinon on fonctionne à l'urgence, et ce n'est pas bon. On déjoue régulièrement beaucoup de choses. Les observations se recourent, quand on entend trois fois la même observation de surveillants on fait attention », dit un premier surveillant à la maison d'arrêt Sud.

« Il n'y en a pas deux sur dix qui diront ce qui s'est passé. Donc on sait qu'ils ne diront rien. S'ils parlent il y a un danger de représailles. S'il dit la vérité, c'est l'autre, ils auront un compte rendu d'incident et ils vont s'expliquer. S'il ne dit pas, ce n'est pas évident de les faire parler. Soit il n'a pas envie de parler, mais à force de questionner ils vont le dire, soit ils diront ce n'est pas grave et ils nieront. On ne pourra rien faire. La preuve matérielle complète n'est pas là. Il y a quand même une palette de possibilités. Surtout, il ne faut pas rester passif. Ne rien faire est le pire. On peut prévenir », dit un surveillant de la maison d'arrêt Nord qui a six ans d'ancienneté.

Il arrive que surveillants et gradés parviennent à savoir quels détenus par exemple rackettent, volent, trafiquent, etc, mais ils ne disposent souvent pas de preuves. La difficulté à réunir des preuves est un obstacle important au règlement des problèmes et des violences qui ont lieu en prison. Elle se pose pour les surveillants, la hiérarchie et les directions. On verra plus loin que le problème se pose également, en cas de plainte, pour les policiers et les magistrats.

Une difficulté supplémentaire se présente aux personnels pénitentiaires. Les vengeances et les représailles peuvent avoir lieu dedans, mais aussi dehors, où ils ne peuvent intervenir.

« Si ça se sait, ça crée de gros problèmes ici et à l'extérieur, entre familles. Des détenus nous le disent, ma famille va avoir des problèmes à l'extérieur si ça se sait », dit un premier surveillant à la maison d'arrêt Nord.

« Le petit ne se plaint pas. C'est la loi du plus fort, il prend des taloches. Ils ne nous font pas confiance et ils restent dans leur monde et on n'y peut rien. On ne peut intervenir que si on a des preuves. Mais ils refusent de parler, même en commission de discipline. Ils prennent cinq jours plutôt que de parler. C'est vicieux la prison, même s'il n'est pas tabassé, par le parloir la famille peut être rackettée à l'extérieur, il n'y a jamais de vérification au niveau des mandats, tout le monde s'en fout. » (St, M-A Nord)

Des détenus et des surveillants diront de même en centrale, notamment à propos des règlements de compte relatifs au trafic et à la circulation de la drogue dans la prison.

L'observation, moyen essentiel de repérage des situations de danger que peuvent rencontrer les détenus, ne se dissocie pas de l'écoute et du dialogue avec ces derniers.

« J'ai l'œil, à la manière dont marche un détenu je vois s'il est mal vissé ou s'il est en forme. Je le croise, je lui demande ce qui ne va pas - « Je me suis engueulé avec ma femme au parloir ». Je vais au devant des gens, mon boulot c'est de faire de la prévention. C'est comme ça qu'on évite les coups durs ou qu'on les voit venir. Je m'attache à ce que tout soit clair pour le week-end, notamment les autorisations de parloirs..., plein de petits détails. S'il n'a pas eu la visite de sa femme qui vient de 500 km, il y a de quoi avoir les boules. Un gars qui a fait de gros délits, ses instincts vont ressortir : « Sales matons, je vais en égorger un ! » On fait un travail d'équipe, de groupe. Si chacun fait son petit boulot dans son coin, au bout, le résultat est là, ça se passe bien et il faut que ça se passe bien », dit un premier surveillant en centrale.

« On anticipe. On voit une baisse de moral, on propose du travail au détenu pour qu'il aille mieux. Il y en a qui font un pas en avant et qui demandent, d'autres moins. Il faut repérer ceux qui sont retranchés dans leur cellule. Ou bien on prévient l'infirmière ou le service social ou le service psychiatrique qu'untel a une baisse de moral, pour une consultation. Au niveau de l'encadrement on travaille étroitement avec le service médical. Les surveillants ne le voient pas parce qu'on fait de la prévention. La prévention du suicide fait partie du rôle d'observation, les surveillants voient s'ils changent de comportement, s'il a des comptes rendus d'incident, s'il se plaint. On a eu un détenu qui travaillait, qui faisait régulièrement des tentatives de suicide : « occupez vous de moi ». Finalement on s'est dit qu'un jour il ne se raterait pas. On l'a surveillé. Un soir il a avalé trop de médicaments. Il a dit après qu'il n'avait pas fait exprès pour mourir. Si on n'avait pas été là dans les cinq minutes il y restait. Il faut prendre au sérieux ce qu'ils disent et les surveiller. » (Premier St, M-A Sud)

Lorsque les détenus règlent leurs comptes entre eux des surveillants peuvent se dire que pendant ce temps-là ce n'est pas sur eux que cela retombe et sur eux qu'ils déchargent leur agressivité. Ils peuvent ainsi être tentés de ne pas trop intervenir dans les affaires des détenus : « C'est très bien quand ils règlent leurs problèmes entre eux », disent parfois les surveillants. Ou encore « On se dit c'est bien fait pour lui », « C'est plus ou moins bien fait pour lui », lorsque celui qui prend une correction de la part des détenus est considéré comme quelqu'un d'insupportable par tout le monde.

« Un détenu a eu son dentier cassé. Il avait volé plusieurs détenus, ils lui sont tombés dessus à six, ça fait pas de mal, il l'a cherché. »

« Au quartier socio-culturel ça s'est fait des règlements de compte. C'est malheureux à dire, mais quand il s'agit de détenus dont on arrive pas à venir à bout, ça nous arrange un petit peu. Ça nous enlève un poids du cœur, comme nous on n'a pas le droit de le faire ! »

« Quand un surveillant a été agressé par un détenu, celui-ci est tout de suite transféré, ça vaut mieux pour lui, pour nous, il peut recommencer et les rumeurs vont vite : « C'est à cause du surveillant », « les surveillants en ont profité quand ils sont intervenus », « le surveillant est un pourri », et ils pensent : c'est bien fait pour lui. C'est pareil chez nous. Quand deux détenus se castagnent entre eux, par exemple un détenu s'est moqué de la famille d'un autre pendant trois jours, il s'est fait taper dessus. On se disait plus ou moins : C'est bien fait. »

De même il peut arriver qu'ils ne soient pas mécontents que les détenus qui ont une certaine autorité fasse la loi à leur étage, ou au-delà. Cela les repose d'avoir à user de fermeté ou à réprimer, jusqu'à ce qu'ils perçoivent le danger qui peut en résulter.

Voici ce qu'en dit un jeune stagiaire en centrale :

« On essaye d'intervenir, mais ils sont tellement bien organisés. On ne sait pas qui est la victime et ça va tellement vite. On fait le tour, un détenu vous dit laissez-moi ouvert, j'ai à vous parler, pendant ce temps-là il y en a deux autres qui rackettent. Ou bien ils demandent à voir leur pécule. Le temps qu'on recherche, ils en profitent. C'est un jeu, le jeu du gendarme et du voleur. Ceux qui trafiquent on finira bien par trouver. Il a mis ça à droite, à gauche, chez les plus faibles, qu'on ne soupçonne pas et qu'on n'entend pas. Honnêtement les vrais durs ce n'est pas ceux qui l'ouvrent le plus. Ils sont plus ou moins calmes. Ils savent comment faire avec les surveillants, ils sont corrects. Sinon il y en a qui font un cirque ! Ils hurlent et râlent pour des conneries. S'ils règlent leurs comptes entre eux, c'est très bien. Il y a eu un moment où c'était une bande d'albanais qui tenaient les rênes de la prison. Ils savaient parler, ils se baladaient beaucoup, un classé en particulier. On en a discuté entre nous : les bandes qui font la loi c'est mieux pour nous. Ils étaient malins, ils savaient nous parler. On se disait, ceux-là ils sont vraiment sympas, pas chiant. Ils ont été soupçonnés de trafic et de tentative d'évasion et transférés. C'est dangereux aussi. Ils sont organisés, ils ont du monde pour les suivre. Ils étaient dans le dernier mouvement où on a eu trente-neuf refus de réintégrer. »

Un surveillant qui a sept ans d'ancienneté à la maison d'arrêt Nord affirmera au contraire que lorsque les détenus en viennent à faire la loi, il y a de quoi s'inquiéter :

« Il y a une partie visible et une partie invisible qu'on ne contrôle pas. Ça nous fait peur. On se sent impuissant, on se demande si c'est nous qui dirigeons la prison. Il y a deux ans, un détenu a osé parler. On a démantelé un réseau bien organisé de racket. On ne pouvait pas imaginer qu'il était aussi important. Ça se faisait par les cantines, c'était les nouveaux arrivants qui étaient rackettés. On a fait des vérifications des cantines avec la complicité des auxis à qui on a donné du tabac. »

Les chefs ont parfois recours à certains détenus pour maintenir le calme, par exemple en plaçant un détenu turbulent à un étage où les anciens sont nombreux. D'autres ententes et formes de collaboration ont lieu. Bien des surveillants apprennent leur métier avec l'aide des détenus auxiliaires. Ceux-ci sont aussi une source importante d'information. Il arrive aussi que l'organisation soit dépendante de certains détenus qui ont des compétences particulières, utilisées notamment pour l'entretien des lieux et les réparations nécessaires. La question peut se poser à un moment de savoir qui gouverne un étage, voire un bâtiment.

« Ici un détenu distribue les cantines dans un des bâtiments », explique un CSP à la maison d'arrêt Nord. « Il véhicule une certaine image, il a la cinquantaine, il est respecté, vu son âge et la qualité de son travail. Hier il a donné une grande patate dans le nez d'un détenu pour régler un problème. S'il a beaucoup d'ascendant sur les autres, il pallie à un tas d'événements qui contrarient la gestion du bâtiment. L'institution est extrêmement dépendante de la population pénale. Par exemple l'électricien. S'il est déclassé, on est dans l'embarras. S'il outrepassé ses droits, on ferme les yeux, parce qu'on a besoin de lui. À un étage, un arabe barbu vient souvent voir le chef. Il a un gros poids sur la population musulmane. Le système est tel qu'il nous rend plus service qu'on ne lui en rend. On ferme les yeux. Il se déplace lui-même pour calmer un individu, et va lui dire d'arrêter son bazar. Ses attitudes sont constamment dénoncées par le personnel : il a trop de pouvoir, trop d'aura auprès des détenus. Un autre manipule de façon un peu rude la population pénale. Il y a deux écoles sur ce point. Pour les uns, la situation est confortable, ces détenus gèrent eux-mêmes les problèmes. Pour les autres, ils prennent la place des surveillants. On est tout le temps dans ces enjeux-là. Moi ça me dérange, je suis déjà allé les voir pour leur demander d'être plus discrets. On en a aussi déclassé un à la demande d'un agent. »

Un gradé distinguera les leaders positifs, sur lesquels on peut s'appuyer, des leaders négatifs, « les meneurs ». Les premiers ne cherchent pas les hostilités avec l'institution, ils sont favorables à l'ordre et ont une influence positive sur les détenus turbulents qu'ils calment.

## I.2. Interventions dans les bagarres et les conflits entre détenus

Certains incidents entre détenus sont déjoués à temps. Il arrive aussi que les surveillants interviennent dans les bagarres qui se déroulent sous leurs yeux. L'examen des procédures disciplinaires et des entretiens nous amène à constater qu'ils interviennent plus souvent que ce qu'en disent parfois les détenus. Il arrive qu'en ces occasions les surveillants essuient des insultes, des menaces, se fassent bousculer ou prennent quelques coups.

Un surveillant travaillant en centrale depuis trois ans dit être intervenu trois fois dans des bagarres :

« Une fois deux détenus se battaient à coups de chaise et de bâton. On est allé avec mon collègue les séparer. Chacun en a pris un de son côté. Une autre fois un détenu est entré en courant dans sa cellule, il en est sorti avec une fourchette pour planter un détenu. On était deux surveillants, on a essayé de les séparer. J'ai essayé d'en prendre un, il s'est faufilé, il a sorti sa fourchette en avant, j'ai reculé, on avait déjà sonné l'alarme. En quinze secondes tout le monde est arrivé. Nous, on a reculé, un détenu a abandonné et l'autre après a lâché sa fourchette. Le motif, on ne sait pas. On ne sait jamais trop. Ils inventent ou ne disent rien, et c'est toujours l'autre qui a tort. Peut être que la direction le sait. Ils sont allés tous les deux au quartier disciplinaire. Une autre fois sur la cour de sport, un détenu courait après un autre, il avait pris le cadre métallique du poteau de tennis pour le balancer sur l'autre. On en a fait sortir un de la cour et on a récupéré l'autre gentiment. »

« Quand ils ont des comptes à régler, c'est toujours dans les cours de promenade. On est obligé d'intervenir, on est là pour la sécurité et la protection des détenus, on ne peut les laisser se lyncher. Ça se fait aussi au sport, dans les escaliers lors des mouvements, dans les douches. Quand un détenu me demande d'aller à la douche avec untel, je dis non, la demande est suspecte. » (St, M-A Nord)

« Quand ils ne sont que deux, on essaye de les séparer sans s'énervier, en leur faisant comprendre les risques qu'ils encourent et en gardant son calme. » (St, M-A Nord)

« Deux détenus se battaient, j'ai réussi à les séparer, mais j'ai pris deux coups de poing. Je ne le fais plus, je les laisse se battre, on verra après. Tout seul je ne vais pas intervenir dans les escaliers, il n'y a pas de caméra. On les sépare à plusieurs, en groupe ; on apprend ça. » (St, M-A Nord)

« Il m'est arrivé deux fois d'intervenir dans des bagarres entre détenus, j'ai pris des coups en prime. On n'est pas couvert. Est-ce que ça vaut le coup, faut-il plutôt laisser faire ? On a une formation de combat, mais pas suivie. » (St, M-A Nord)

« Il n'y a pas longtemps il y a eu une petite bagarre à la douche, deux codétenus dans la même cellule ; soit disant l'un avait pris du tabac à l'autre. On est intervenu à trois pour les séparer. » (St, M-A Sud)

« Un détenu a essayé d'étrangler son codétenu ; celui-ci a eu le temps de mettre son drapeau, un jeune surveillant s'est précipité : « Qu'est ce que vous faites ! ». Le détenu répond : « Je suis en train de le tuer ». Il utilisait des lacets de basket. Le SAMU est venu, le gars est parti en réanimation, il en a gardé des traces. L'agresseur était un détenu classé DPS » (St, M-A Sud)

« C'est toujours en réunion qu'ils s'agressent, quand ils sont à dix, il faut être plusieurs et que le chef donne l'ordre. » (St, M-A Nord)

« S'il y a des bagarres en promenade, l'alerte est donnée, on intervient le plus vite possible avec les disponibles et, s'il le faut, avec les chefs. Ils ont des conflits d'autorité, ils veulent avoir le dessus sur l'autre. » (St, M-A Nord)

« L'autre jour, un détenu allait au médical, un autre en revenait, ils gesticulaient. Je demande au surveillant de m'ouvrir la grille et je leur dis : Ça veut dire quoi ? Que se passe-t-il ? – Il veut que je donne quelque chose, je veux pas. Je dis – Vous avez raison de ne pas vous laisser faire. Je demande à l'autre : « C'est quoi ? - C'est rien ! - Vous avez intérêt à changer votre fusil d'épaule, ce n'est pas un comportement à avoir, si j'entends encore parler de ça je vous mets un compte rendu. J'en ai parlé au chef qui nous a demandé d'avoir une vigilance particulière. C'est comme ça qu'on voit s'il y a du racket. Mais quoi qu'il en soit, il existe. Il faut tout faire pour l'éviter, sinon on n'est plus maître de rien du tout. » (St, M-A Nord)

Les surveillants peuvent aussi avoir un rôle de médiateurs dans des conflits entre détenus. Le cas fréquent est le détenu exaspéré par le bruit que fait son voisin de cellule la nuit. Il crie au surveillant qui fait sa ronde que le lendemain il va lui régler son compte. Dans ce cas, le surveillant va demander au voisin d'arrêter sa musique et lui suggère de s'excuser le lendemain.

« À la douche, certains ont un portemanteau, d'autres non. Un détenu qui se prenait pour le chef a voulu prendre le portemanteau. « Il m'a pris ma place », a dit l'autre. Il l'a traité de balance. Je lui ai dit : je vous préviens, si je constate des hématomes, vous aurez affaire à moi. Il faut un peu de poigne parfois. » (St, M-A Nord)

« À l'atelier je leur dis : je ne veux pas de bagarre ici. Je préfère que vous veniez me voir pour régler ça tout de suite, c'est pas histoire de balancer. Par exemple il y en a un qui dit : « Il m'a donné un ordre, il a pas à le faire. » Il arrive qu'ils viennent m'en parler. Je les fais venir tous les deux et je leur demande de se serrer la main après. Sinon après, en promenade il y a un problème, un compte rendu d'incident : « On a réglé ça entre hommes, entre nous deux ». Je fais ça pour éviter les problèmes plus tard. » (St, M-A Nord)

### I.3. Le point de vue des détenus

Nous avons posé une question spécifique aux détenus sur ce sujet leur demandant s'ils pensaient que les surveillants avaient un rôle de protection. (N = 100)

Les réponses s'ordonnent autour de plusieurs thèmes. Il y a ceux qui disent que les surveillants ont un rôle de protection effectif, cette réponse est la plus fréquente (quarante-sept réponses sur les cents). Il y a ceux qui ne veulent pas voir les surveillants interférer dans leurs affaires et veulent régler leurs problèmes eux-mêmes. Ils représentent dix pour cent des personnes qui ont répondu à la question. Certains disent qu'en cas de problème, les surveillants ne viennent pas ou s'en désintéressent, un sur dix d'entre eux. Il y a ceux qui disent qu'ils ne voient rien et n'y peuvent rien, (neuf d'entre eux), ceux qui disent qu'ils ne protègent que les pédophiles, (neuf d'entre eux), ceux qui disent qu'ils n'ont pas un rôle de protection suffisant (un sur neuf d'entre eux), ceux qui affirment que c'est la structure qui protège, non les surveillants.

Les réponses varient fortement selon les établissements.

Une bonne majorité des détenus de la centrale affirment que les surveillants les protègent, qu'ils peuvent compter sur eux en cas de problème. Ils ajoutent parfois que ce rôle de protection est plus important aujourd'hui qu'il n'était auparavant.

Par exemple le meurtrier d'une mineure dira : « Les surveillants ont été corrects partout où je suis passé. J'ai été protégé pendant quatre mois. J'allais à l'infirmerie accompagné de deux surveillants. Ici

aussi ils nous protègent ». Ou cet autre détenu, incarcéré pour viol par ascendant : « Les détenus peuvent toujours venir par derrière, mais je suis en sécurité par le service. Si un détenu vient me demander du café, les surveillants me demandent : « Qu'est-ce qui se passe, il vous rackette ? » - Non, non, le racketteur, je le fous dehors, je leur dis. Les surveillants nous protègent vraiment. » Ou encore celui-ci, incarcéré pour le même motif : « Quand il y a des bagarres, les surveillants le voient, ils interviennent et les détenus vont au mitard, on voit qu'ils protègent parce qu'ils vont au mitard. »

Dans les deux maisons d'arrêt, ceux qui disent que les surveillants ont un rôle de protection ne constituent pas la majorité. Mais si on exclut des réponses ceux qui ne veulent pas de la protection des surveillants, on constate que les positions s'inversent d'une maison d'arrêt à l'autre. À la maison d'arrêt Nord, une majorité de détenus disent que les surveillants ont un rôle de protection. À la maison d'arrêt Sud, ils sont une majorité à dire qu'ils ne jouent pas ce rôle. Ils sont, dans cet établissement, quatre fois plus nombreux que dans la centrale à dire que les surveillants ne les protègent pas.

« Pour les douches les surveillants font attention, ils essaient de nous y mettre avec des détenus avec qui on s'entend. » (D, M-A Nord)

« Si j'ai un ennui, il y a un bouton dans ma cellule, je peux appeler les surveillants ils vous répondent. » (D, M-A Nord)

« Quand il y a une bagarre c'est leur devoir d'intervenir. Ils sont là pour maintenir la tranquillité et l'ordre. Ils font leur travail. » (D, M-A Nord)

« Ma cellule est juste à côté des douches. Hier j'entends de la douche : « T'es un violeur, je ne veux pas de violeur à la douche ! », ils étaient plusieurs à vouloir le frapper. Le surveillant l'a su, il a entendu. Il les a séparés. Je l'ai entendu dire aux autres : « Vous n'avez pas à juger vos codétenus. » (D, M-A Sud)

« Quand il y a des coups de poing, en général ils sont séparés, c'est surtout les surveillants qui les séparent pour éviter que ce soit plus grave. » (D, M-A Sud)

« Ici c'est dur, mais on est toujours tout près des autorités administratives. » (D, M-A Sud)

Quand les détenus disent que les surveillants ne les protègent pas, ils invoquent à la maison d'arrêt Nord le fait qu'ils ne voient pas ou qu'ils interviennent trop tard : « Ils voient à des kilomètres, on ne peut pas compter sur eux », « Ils mettent cinq dix minutes pour arriver », « on ne peut pas avoir confiance, ils voient de loin, ils ne viennent pas », « Ils n'ont pas le temps d'intervenir, ça va trop vite ».

À la maison d'arrêt Sud, ceux qui disent que les surveillants ne les protègent pas donnent des raisons identiques, auxquelles s'ajoutent des remarques sur le désintérêt des surveillants : « Ils ne contrôlent rien », « Il y a une très haute protection requise qui n'est pas appliquée », « Il ne se passe rien quand il y a des problèmes », « Ils ne protègent pas, on dit qu'ils frappent des détenus la nuit », « Ils s'en foutent », « Ils nous connaissent pas, ne font pas attention, nous abandonnent », « Certains surveillants protègent, d'autres non. »

À la maison d'arrêt Nord et dans la centrale les détenus sont plus nombreux à dire que les surveillants protègent les pédophiles que dans la maison d'arrêt Sud. Certains le disent pour le regretter comme c'est le cas dans cette maison d'arrêt de quelques jeunes détenus.

« Ils protègent les pédophiles, il y a un faux discours de protection », dit un homme de vingt-six ans incarcéré pour vol à main armée. « Pourquoi protègent-ils les pédophiles et pas nous ? » s'exclame un jeune homme de vingt-deux ans incarcéré pour trafic de drogue.

« Ils sont plus protégés que les braqueurs », dit un braqueur.

En centrale il s'agit d'un commentaire parfois critique ou persifleur : « Touchez un pointeur et vous verrez comme le maton il va venir ! »,

À la maison d'arrêt Sud les détenus disent que la discipline et le cloisonnement, s'ils leur sont souvent insupportables, néanmoins limitent les bagarres. Ils compensent le rôle direct de protection, jugé moindre, des surveillants : « On est bien protégé quand même, il y a beaucoup de cloisonnement »

À la maison d'arrêt Nord, les détenus sont plus nombreux à répondre qu'ils règlent eux-mêmes leurs problèmes et n'ont pas besoin des surveillants que dans les deux autres prisons. Ils sont également plus nombreux que dans les deux autres à répondre que les surveillants ne voient pas les trafics et les bagarres.

Généralement, chefs et surveillants s'efforcent de garantir le secret à celui qui vient se plaindre. On encourage les détenus à parler dans le bureau des chefs pour garantir une plus grande discrétion. Il arrive néanmoins que celle-ci soit mal assurée : « Il n'y a pas de protection, tout le monde sait tout. Les surveillants, ils croient aider les autres détenus. Ils devraient ne rien dire du tout. Un gars une fois était chez le chef, il avait son Motorola. De l'autre côté, dans son bureau l'autre surveillant lui parlait. On entendait tout du talkie walkie du chef à celui du surveillant », s'exclame un détenu en centrale.

## II. Savoir être, savoir-faire

Les surveillants ont une position professionnelle très particulière. D'une part, ils sont en situation de servir les détenus et de répondre à leurs demandes. D'autre part, ils occupent le dernier échelon d'une structure pyramidale très bureaucratique et de plus en plus bureaucratisée : le fonctionnement de la prison est corseté par une infinité de règles impératives issues du code de procédure pénale, des règlements et des circulaires administratives qui concernent aussi bien les droits des détenus que la sécurité, le régime de la détention, divers modes opératoires. Mais au sein de cette bureaucratie ils sont investis d'une autorité, liée à leur fonction disciplinaire. Ils maintiennent l'ordre et la discipline, font respecter le règlement et les consignes de sécurité dans le but d'éviter les évasions, établissent des rapports disciplinaires et interviennent au besoin par la force pour rétablir l'ordre. À ce titre, ils représentent l'autorité de la Justice et de l'État que celui-ci leur délègue.

Ils n'ont pas d'« œuvre » à réaliser. A la différence des médecins des travailleurs sociaux ou des psychologues notamment leur travail ne se définit pas dans un « arc de travail (I. Baszanger). C'est leur savoir être, leur savoir-faire, leur « ascendant sur la population pénale » qui incarnent cette autorité. Leur personne est inséparable de leur fonction dans la mesure où c'est de la nature du rapport qu'ils établissent avec les détenus que dépend la légitimité que ces derniers leur reconnaissent. Dans ces conditions, leur autorité participe de l'autorité charismatique.

Un premier surveillant à la maison d'arrêt Nord explicite comment la légitimité ne se décrète pas, mais doit être gagnée, acceptée et reconnue :

« La légitimité du surveillant repose sur la loi, sur la puissance publique et sur sa mission, telle que le législateur l'a posé dans le CPP. Il faut qu'on trouve dans ce cadre l'écart entre la sécurité et la réinsertion. Ça veut dire expliquer pourquoi oui, pourquoi non tous les jours à cent vingt détenus, pour chaque acte professionnel. Il faut être capable de rendre compte de ce que l'on fait. C'est comme ça que l'on passe de l'autoritarisme à l'autorité. La légitimité ne se discute pas, elle est dans le statut, mais il faut savoir l'incarner, lui donner du mouvement. »

« Un surveillant qui a de l'autorité, un très bon surveillant c'est quelqu'un qui sait se faire respecter, qui sait s'y prendre. Un surveillant autoritaire c'est une catastrophe, c'est tout le contraire. L'autoritaire ne sait pas gérer et ne se fera pas respecter. On a des cas comme ça ici. Avec celui qui a de l'autorité, il y aura très peu de problèmes à l'étage. Il sait dire non ou oui quand il faut. Il sait déjà faire. L'autorité il n'y en a qu'une. Il se fait respecter d'avantage que les autres. L'autoritaire pourra dire non et avoir les détenus à dos. Celui qui a de l'autorité, quand le détenu lui demande d'arranger un problème de cantine il le fera et sera reconnu. Il fait son travail, il sait dire non et l'expliquer. C'est là qu'il sera reconnu. L'autoritaire dit non, il part et fout le feu à l'étage, il ne sait pas arrondir les angles. » (Ier St, M-A Nord)

La légitimité se rapporte à la fonction symbolique de la loi dont les surveillants sont les représentants en prison. Mais ils ont un autre rôle : ils partagent notamment avec la police le monopole de la violence légitime au sens weberien du terme. Pour certains auteurs, pourtant il y a une incompatibilité radicale entre la violence et la légitimité. La violence selon H. Arendt n'est jamais légitime, elle peut seulement être nécessaire. Dans ce cas elle a besoin de justification. Cette distinction entre légitimité et nécessité nous paraît importante, parce qu'elle permet de comprendre en partie pourquoi les surveillants continuent à être mal perçus par le corps social. L'exercice de la violence est nécessairement entaché du soupçon d'aller au delà de ce qui est strictement nécessaire. La violence est en effet connotée d'emblée avec l'idée de démesure et, pour cette raison, appelle une justification, alors que la légitimité une fois acquise ou reconnue n'a pas besoin de cette justification.

Le métier se caractérise par une série d'antinomies à l'intérieur desquelles les surveillants doivent trouver un équilibre, et ce dans une marge étroite. Ainsi pour certains surveillants se considérer comme le « garçon d'étage », le « groom » ou le « boy » des détenus met en péril leur autorité, alors que d'autres, se référant à la sécurité active ou dynamique, par opposition ou en complément de la sécurité passive, réactive, considèrent que répondre au plus près aux demandes des détenus est la forme la plus efficace de gagner leur respect et, au-delà, le meilleur moyen d'assurer la sécurité. Ils doivent aussi arbitrer entre la négociation de la règle et son application, sous peine de perdre le contrôle de la population pénale. Le dialogue et l'écoute supposent un minimum de confiance, mais ils doivent demeurer méfiants et vigilants pour assurer leur fonction de sécurité et se protéger. Ils doivent rester vigilants mais sans tomber dans la paranoïa. Ils doivent gagner et maintenir leur autorité, mais l'autoritarisme leur fait perdre leur légitimité et leur autorité. Ils peuvent plaisanter et développer une certaine complicité avec certains détenus mais ils doivent maintenir la distance nécessaire à l'autorité et à leur fonction disciplinaire. Ils doivent répondre

aux demandes des détenus, mais sans que cela ait pour effet d'être débordé et de ne plus pouvoir alors y répondre.

De la nature de leurs tâches et de leur autorité résulte le fait que les qualités attendues des surveillants sont au premier chef des qualités « humaines » exigeantes : courage, franchise, sens des situations, capacité d'écoute, fiabilité, sang-froid, forte mobilisation personnelle dans le travail. Un premier surveillant en centrale qui déclinait devant nous ce type de qualités attendues du surveillant, il y a une douzaine d'années ajoutait, en prenant les devants par rapport à notre éventuelle incrédulité : « Vous allez croire qu'on est chez les Sœurs ! » Ceci non seulement reste vrai, mais s'est encore accentué. L'adage suivant : « En maison d'arrêt les détenus sont à notre disposition, en centrale nous sommes à leur disposition », fréquemment entendu dans les prisons à cette époque-là, a disparu depuis. Les maisons d'arrêt étudiées, surtout la maison d'arrêt Nord ont une gestion qui se rapproche de celle des centrales. L'accroissement de la longueur des peines, l'engorgement des centrales, la durée de séjour plus long en maison d'arrêt qui en résulte pour certains, l'évolution de la composition de la population pénale, des détenus que les droits nouveaux accordés rendent plus exigeants et impatientes permettent de rendre compte de cette évolution.

Un premier surveillant à la maison d'arrêt Sud considère comme essentielles les compétences suivantes : « l'observation, la justesse des propos et la méfiance ». La méfiance vise la sécurité de l'établissement et des surveillants dans le but d'éviter les évasions et les agressions. La méfiance et la vigilance sont constamment rappelées aux surveillants par la hiérarchie. De bons rapports avec les détenus les installent dans la routine et la confiance, tel ce surveillant qui se dit convaincu qu'il ne sera jamais agressé parce que son comportement avec les détenus lui vaut leur respect. La méfiance vise aussi les effets de nature perverse attachés à un dispositif dans lequel les détenus sont mis à une distance de protection et réduits à l'impuissance, à la dépendance et à l'attente perpétuelle : pour obtenir ceci ou cela ils peuvent mentir, faire du chantage, jouer les surveillants les uns contre les autres, simuler etc.

C'est en « naviguant » entre tous ces écueils que les surveillants construisent leurs relations avec les détenus. Celles-ci jouent un rôle central dans la paix sociale compte tenu de la dépendance des détenus.

« Il faut se démerder pour être authentique vaille que vaille dans ce métier. C'est un rapport moral très costaud. Il y a trois éléments importants, la légitimité du surveillant dans l'espace carcéral, la rigueur et les connaissances professionnelles, le respect de son patron et du dernier des détenus le plus minable parce que c'est celui qui en a le plus besoin », dit un premier surveillant en maison d'arrêt.

« Pour être apprécié des détenus », dit un surveillant de la maison d'arrêt Sud, « il faut être réglo, ne pas les prendre pour des moins que rien, les traiter dignement, respecter ce qu'on promet, faire ce qu'on dit ». Beaucoup insistent aussi sur la nécessité de ne pas laisser traîner un problème qui, petit au départ, peut prendre de très grandes proportions compte tenu de l'impuissance des détenus.

« Il faut savoir répondre aux différentes demandes. Si ça traîne de jour en jour, ça peut aller jusqu'à l'incident. Le problème latent grossit. Le détenu éclate, il n'en peut plus. Si le problème n'est pas réglé, ça éclate. » (St, M-A Sud)

Ces trois extraits résument les règles générales de conduite que suivent ou sont sensés suivre les surveillants dans leur travail. Leur interprétation est variable, entraînant différentes façons de travailler. Par exemple :

« Plus on répond aux questions des détenus, plus il y a des demandes, ils se passent le mot, et il y en aura de plus en plus. C'est pour ça qu'il faut être ferme au début. Je ne réponds à aucune question, comme ça je suis pas emmerdé. Certains surveillants disent que c'est important pour eux. Des fois je fais

passer un peu, pas trop sinon on se fait manger. Les anciens eux, ne font rien passer. Quand les détenus voient qu'on ne fait pas ce qu'ils veulent, si on dit non plusieurs fois ils ne demandent plus. Ça dépend aussi de la fatigue. » (St, M-A Sud)

## II.1. Respect et politesse

Dans ces conditions le respect et la politesse constituent avec les autres règles professionnelles les moyens de neutraliser et de freiner, du moins partiellement ce qui dans le cadre structurel de relations mutuellement défensives peut conduire à la violence.

Un détenu d'une cinquantaine d'années, incarcéré depuis quatre ans à la maison d'arrêt Sud, fait l'analyse suivante :

« Parmi les surveillants je dirais qu'un bon trois quarts fait bien son boulot. Il y a les surveillants lassés et blasés d'un certain âge qui font le minimum, et il y a toute une catégorie de surveillants, nouvellement formés, souvent antillais, formés plus longtemps qu'avant, qui savent que le respect du détenu est le premier moyen de la sécurité. Ils savent dire bonjour, ils disent Vous au détenu, ils vous préviennent à l'avance pour vous faire sortir, par exemple ils vous disent quand vous serez appelé à l'infirmerie. On n'a pas l'impression d'être un objet, c'est très, très important. Je remarque que les détenus n'ont pas envie de les ennuyer et ne tapent pas dans les portes. La façon dont on vous parle, les détenus le perçoivent comme extraordinairement important. »

Le respect et la politesse, disent les personnels, sont le minimum qu'ils doivent aux détenus. Ils considèrent aussi, comme d'ailleurs d'autres intervenants, les infirmières notamment, que l'apprentissage de la politesse par les détenus fait partie de leur mission.

Mais ceci ne va pour autant de soi. Le minimum commun qu'on pourrait considérer comme ne méritant pas de développements particuliers est sujet à des malentendus et à des conflits, qui peuvent entretenir l'hostilité :

« L'uniforme, les détenus le prennent pour une agression. Le matin quand on arrive, qu'on fait l'ouverture en leur disant bonjour, pour eux c'est une agression », dit avec amertume un surveillant à la maison d'arrêt Nord.

« Le problème avec les surveillants c'est que le matin, ils ouvrent les portes, ils disent bonjour, pour nous forcer à répondre bonjour quand on dort. On te force à te lever, c'est ça qui cause les bagarres et les insultes avec les surveillants ! » dit, en écho aux paroles de ce surveillant, un jeune homme de vingt ans, qui est en prison pour outrage à agent de la force publique.



Certains détenus ne disent pas bonjour aux surveillants ou ne leur parlent pas parce qu'ils représentent la Justice et l'administration pénitentiaire :

« Les surveillants je les calcule pas », « Les surveillants je préfère les éviter, leur parler, c'est comme de balancer », « Les surveillants, je les évite », « Les surveillants, je leur parle pas », « J'ai la haine des matons », « Les surveillants, je les traite comme de la merde ». Ce genre de propos est tenu spontanément dans les trois établissements. Ils sont néanmoins tenus par une petite minorité de détenus, un sur quinze à la maison d'arrêt Nord, un sur douze dans la centrale, un sur sept dans la maison d'arrêt Sud.

« Ils disent bonjour ici, mais c'est comme si ça faisait partie du règlement, ce n'est pas dit avec bon cœur », se plaint un détenu de dix-neuf ans, à la maison d'arrêt Nord.

Certains détenus ne disent jamais bonjour et ne répondent jamais à leur bonjour, se plaignent parfois les surveillants qui, à leur tour, ne leur disent plus bonjour, ce qui fait dire à plusieurs détenus que ce sont eux qui les saluent les premiers :

« Les surveillants sont corrects tant qu'on est correct, s'ils répondent pas quand on leur dit bonjour, il ne faut pas faire la forte tête. Je dis bonjour à tout le monde, c'est les détenus qui disent bonjour les premiers, le respect commence par la politesse. » (D, M-A Sud)

Pourtant, la majorité des détenus lorsqu'ils parlent de leurs relations avec les surveillants font des remarques sur la politesse de ces derniers et relèvent l'importance qu'elle revêt à leurs yeux. C'est le cas surtout à la maison d'arrêt Sud où les relations avec les surveillants sont plus tendues.

« La plupart parlent gentiment, ils disent : « bonjour vous avez bien dormi ? » C'est très important pour nous. Quand on est très mal, ça change tout. Quand on vous parle mal, vous rentrez en cellule en explosion. Il y en a qui viennent vous provoquer, pas moi. » (D, M-A Sud)

« Ils sont tous gentils avec moi, ils disent bonjour, à l'intérieur de moi-même je me sens beaucoup mieux. » (D, M-A Sud)

« Quand ils ont dit bonjour, c'est une bonne journée qui commence. » (D, M-A Sud)

## II.2. Manières d'être

Calmer le jeu pour le surveillant, c'est d'abord, et peut-être surtout, par sa manière d'être et de faire, ne pas occasionner de tension supplémentaire. Les surveillants savent et constatent que la prison rend nerveux et irascible et ne savent jamais en arrivant comment va se passer la journée. Aussi une règle fondamentale dans le métier est de travailler de façon à ne pas être la cause directe d'un énervement ou d'un incident supplémentaire. Cela est particulièrement sensible en centrale. Nous avons entendu des surveillants discuter entre eux de la façon de fermer les portes et les verrous. Un surveillant venant d'une autre centrale manifestait son étonnement désapprouvateur devant la manière bruyante dont ses collègues s'y prenaient, leur disant que, là où il travaillait avant, ils s'arrangeaient autrement pour faire moins de bruit à la fermeture et à l'ouverture.

Tous les jours ont lieu les sondages de barreaux, avec une barre de fer. Cette activité qui prend un certain temps quand il y a une soixantaine de fenêtres, peut être une cause d'exaspération de la part des détenus en raison du bruit qu'elle occasionne. Cette tâche peut être effectuée dans un bruit étourdissant et faire sursauter si on est tout près. Dans la centrale surtout, plusieurs surveillants nous disent qu'ils ont une technique qui leur permet de faire le sondage avec le moins de bruit possible. Au cours d'un entretien

étalé sur toute la durée d'un service un surveillant se lève pour effectuer cette tâche. À son retour, il nous demande si nous avons remarqué comment il avait effectué son sondage. Comme nous répondons qu'il n'a pas été bruyant, il sourit en nous disant : « Oui c'est ça, c'était pour illustrer ce que je vous expliquais sur ma façon de travailler, je m'efforce toujours de faire le moindre bruit possible. »

D'autres « savoir-faire discrets » font le professionnel. Les femmes surveillantes, comme on les a vu faire en maison d'arrêt et en centrale, ont souvent pour habitude de toquer discrètement à la porte des détenus pour les prévenir de leur passage et de revenir quelques instants plus tard, afin de ne pas les surprendre dans des situations qui pourraient être embarrassantes. Plusieurs jeunes surveillants en doublure avec elles, ayant constaté leur manière de procéder nous ont dit s'y être mis à leur tour.

Un jeune surveillant explique comment il s'y prend pour calmer et éviter les incidents.

« Il faut être calme, patient et diplomate. Par exemple les douches normalement c'est à 7 heures 30. À 7 heures 20, un détenu très excité, une boule de nerfs, veut sa douche. Je dis : « C'est bon, on ne va pas se prendre la tête, il n'y a pas de souci, tu vas prendre ta douche ». J'aurais pu dire : C'est à 7 heures 30. Il faut faire des concessions pour éviter l'incident. On peut discuter, plaisanter, pas lier une vraie amitié, parce que s'il se passe quelque chose, on n'est plus objectif et on est désorienté. Il faut tout le temps être assez léger, flotter au-dessus de tout ça, surtout pour désamorcer. Un détenu a un poster de femme nue en cellule : « Tiens, t'as mis ça ! » on rit. Il faut flotter au-dessus de tout ça, il faut être super léger, c'est pour ça qu'il faut éviter de trop s'impliquer. Le surveillant par lui-même doit être présent, tout en étant ailleurs, au milieu de la cour, être un peu ailleurs, ne pas trop se montrer, ni faire trop de bruit, pour ne pas créer une tension supplémentaire, comme ça, si le détenu est sous pression, qu'il y a un incident, il voit certaines têtes de surveillants, ceux-là il n'a pas trop la haine envers eux. Le surveillant est là quand il faut, sans plus, il n'est pas à l'affût, le conflit se règle mieux. Il faut évoluer tout en silence, tout en repérant tout ce qui ne va pas, tous les petits problèmes. »

La discrétion, cela peut être aussi le ton de la voix. Une surveillante de vingt-six ans, travaillant en centrale depuis près d'un an explique comment elle s'y prend.

« Il faut user de diplomatie pour fermer, si on ferme systématiquement on crée de la tension. Il faut un grand sens des relations humaines, ne pas juger l'autre, beaucoup de patience, savoir écouter, un sens de l'écoute sans juger. J'ai, dit-on, une voix douce et calme ; ce n'est pas inné, j'ai compris qu'il le fallait. Ils ont beaucoup de contraintes à accepter. Tout est important pour nous. Pour le détenu tout peut prendre une importance considérable. Ils sont susceptibles du fait de l'enfermement. L'observation prime dans le métier. On nous en parle à l'école. Quand vous ouvrez la porte, à la façon dont il vous répond, vous savez s'il est bien luné ou pas : « Ça n'a pas l'air d'aller aujourd'hui ». Il répond plus ou moins explicitement, sort de sa cellule, parle. On a souvent des remerciements, pas de tous. Il y a quelques grincheux qui ont une dent contre vous, ou contre les surveillants en général. Certains surveillants me disent « Te précipite pas, t'es pas le boy des détenus ». Je réponds quand il me demande, pour qu'il voit qu'il n'est pas abandonné. Et puis il peut avoir un problème de santé ou bien c'est un cas où il faut intervenir d'urgence. Vous avez un travail à faire. S'il a une crise cardiaque vous serez incriminé, on vous demandera pourquoi vous n'êtes pas intervenu. C'est aussi pour les rassurer qu'on est à l'écoute, pour préserver la sécurité et la sérénité. Un collègue m'a dit que je faisais trop de social et qu'il n'aimait pas ma façon de travailler. Je ne lui en veux pas parce qu'il a appris comme ça. Je lui dis je fais ma sécurité à ma façon et je suis ferme quand il le faut. Certains disent de moi : « Elle est trop gentille ». Un surveillant très sécuritaire, qui est actif fait bien son travail. Peut-être faut-il les deux. Chacun vit son travail à sa façon. Il est monté vérifier que je disais vrai quand je lui disais que je n'avais pas plus de quatre portes ouvertes. Il y a deux catégories de surveillants, les antisociaux et ceux qui veulent faire du social. Je dis aux collègues très sécuritaires que je fais de la sécurité active qui permet de les calmer... Depuis que je suis ici, je n'ai pas eu d'incident, ni d'injure. Une fois j'ai demandé à un gars de couleur (comme elle) de réintégrer. Il m'a donné une appellation un peu familière. Un détenu est intervenu : Tu vois bien qu'elle t'a laissé la porte ouverte, t'as pas à faire d'histoire, maintenant tu vas rentrer. »

Les détenus ont pour règle de conduite de tenir des propos qui ne varient pas selon les circonstances. Sans doute est-ce là un moyen de recréer un cadre psychique et une image de soi stables. Cette stabilité a une correspondance dans la manière de travailler des surveillants. C'est la continuité du cadre qu'ils construisent et reconstruisent au quotidien.

Au cours de leur formation on leur dit d'ailleurs traditionnellement que, dans ce métier, ils doivent laisser leurs soucis et problèmes personnels au vestiaire :

« C'est un boulot crevant parce qu'il faut tout le temps qu'on soit pareil. Eux peuvent avoir leurs humeurs. Nous on ne peut pas se lever du pied gauche. Il faut être la même personne jour après jour, alors qu'on a nos humeurs nous aussi. Je ne m'autorise pas à être fatigué ou de mauvaise humeur. Il ne faut pas qu'il y ait de différence. Je ne vais pas leur dire un jour oui, un jour non. Il ne faut pas que je sois changeant. Si je change, ça fait des conflits avec les détenus. Ils vous le diront et on peut compter sur eux

pour que ce soit amplifié. Si je dis non pour une douche, ça va devenir : j'ai dit non pour la douche, non pour la gamelle, non pour la poubelle et je leur pourris la vie. C'est néfaste d'être lunatique, on ne peut pas se le permettre. Un détenu me l'a fait remarquer, on n'a pas le droit d'avoir ses humeurs, ils vous le disent carrément. Ils ne savent plus sur quel pied danser. Déjà entre surveillants on ne travaille pas de la même manière et il faut qu'ils apprennent à nous connaître, mais si en plus on est lunatique, c'est mal barré pour les relations de confiance. La confiance c'est très important, celle qu'ils me font et celle que je leur accorde. Il y a une relation de confiance qui s'instaure en centrale avec le temps qui n'existe pas en maison d'arrêt. »

Un autre surveillant parmi d'autres, insiste lui aussi sur la nécessité de cette continuité :

« Il faut un caractère fort, de la sensibilité aussi ; mais il faut savoir choisir les moments où on est sensible, sinon on se fait bouffer de partout. Les forts arrivent à dire non jusqu'au bout. Le faible se fait baratiner, et il peut changer d'avis. Ça, ce n'est pas bon pour le métier. »

Une directrice de cet établissement ne dira pas autrement :

« J'essaie d'être exigeante, de tirer les gens vers le haut, d'être un aiguillon pour ne pas devenir médiocre, sortir de ces identifications là, de ce rôle gris et médiocre que nous renvoie la société. Ce n'est pas évident et pas toujours facile parce qu'il faut aussi, c'est une autre ambivalence, avoir de la régularité. Il faut être constant et en même temps amortir les hauts et les bas. Ce travail est fait de plein de contrastes. C'est l'attention sur tous ces contrastes qui doit nous tenir en éveil tout au long de nos journées. »

Il y a aussi une certaine économie du temps et des gestes à négocier, pour éviter de faire des kilomètres de marche à pied en trop sur l'étage, ou la coursive, ainsi qu'une économie de l'implication psychique dans le travail à construire, sous peine de harcèlement, prélude à l'énerverment et *in fine* aux désordres et à la violence.

Les surveillants disent souvent à leurs jeunes collègues qu'ils n'ont pas être les « boys » des détenus ni à se précipiter dès qu'un voyant s'allume. Cela peut viser le fait que chacun doit rester à sa place mais concerne tout autant l'économie du travail. Un premier surveillant en maison d'arrêt nous l'explique :

« Le surveillant nerveux, trop rapide trop motivé à aller au travail qui voit trop ce qui se passe, qui en fait trop, ça crée des problèmes.

- Vous pouvez m'expliquer plus ?

- Par exemple un surveillant arrive à un étage, il fait bien son travail, à chaque drapeau il y va : le détenu a un problème. Mais ça nous retombe dessus parce qu'il n'arrive pas à tout régler, à la fin il s'énerve et le détenu aussi. C'est ce que j'ai appris avec le temps. Quand il y a un drapeau à sept heures, tu as le temps, n'y va pas tout de suite, le détenu est là. Je préfère qu'il tape plutôt que de voir le surveillant courir partout, parfois ça vaut mieux. Les jeunes tombent dans le panneau, du coup ils sont débordés, et ça crée bien souvent des problèmes. Le détenu croit qu'il s'entend bien avec le surveillant, le surveillant croit qu'il fait bien son travail. Un moment le surveillant en a marre, il dit non. Le détenu n'est pas content, et il peut arriver qu'il lui saute dessus. Les détenus font la différence entre les surveillants, ils en profitent et le disent aux autres. Ça peut être aussi un jeu entre eux : t'as vu comment j'ai fait courir le surveillant ! J'ai entendu une fois un jeune détenu dire à un autre : « attends je vais le faire courir le surveillant ! » Il ajoutera, comme d'autres gradés que les meilleurs surveillants sont ceux qui mûrissent lentement.

### II.3. Les techniques de désamorçage

Nombreux sont les surveillants dans les trois établissements qui disent que, lorsqu'un détenu s'emporte, ils referment sa porte en lui disant qu'ils reviendront discuter plus tard de leur problème.

« Par exemple une personne commence à crier. Je dis stop, dans une heure on discute. Une heure après, il est calme et on discute de son problème calmement. » (St, M-A Sud)

Les surveillants évoquent les techniques de désamorçage qu'ils utilisent

« Quand on connaît un détenu, qu'il y a un incident, il y a eu ce contact avant, ça permet d'éviter que ça dégénère. Par exemple un jour un détenu avait pété les plombs, il explosait, il avait un couteau à la main, il était prêt à planter un premier surveillant qui n'est pas un spécialiste des situations. Le collègue qui était là qui connaissait bien le gars lui dit : « tiens, vous vous êtes coupé là avec votre couteau ! » C'était tout bête, il était décontenancé, on a parlé avec lui, et c'était désamorcé. » Ce surveillant en centrale dira aussi à un autre moment : « Je n'ai aucun plaisir à faire les fouilles à corps. S'il râle ou s'il est prêt à se rebeller, je lui dis : Arrête ! je peux moi aussi baisser mon pantalon si tu veux ! » une manière de rétablir l'égalité entre hommes, quand la tâche prescrite relève d'une radicale dissymétrie.

Certains surveillants utilisent parfois leur compétence dans une langue ou un patois comme moyen de pacifier, par exemple un surveillant qui parle arabe. En maison d'arrêt et dans la centrale des surveillants disent utiliser un patois : « Un détenu vous pouvez le calmer en patois, ça lui fait du bien ». Ou bien d'autres surveillants, originaires des DOM peuvent leur parler en créole. Mais là réaction n'est pas toujours celle qu'on attend : « Beaucoup de surveillants et de premiers surveillants se font traiter de faux frères. »

Un surveillant en centrale raconte comment il a désamorcé une situation dangereuse, héritée d'un collègue lorsqu'il travaillait quelque temps plus tôt en maison d'arrêt :

« Le surveillant avec qui j'étais avait eu un problème à cet étage, il était tout livide en arrivant, pas rassuré. On avait les douches à faire et ça avait pris une demi heure de retard parce qu'il ne se sentait pas d'aller ouvrir. Ça s'est mis à taper. Je suis allé sur la coursive pour ouvrir, tandis que lui est resté de l'autre côté de la grille. Dans la première cellule ils étaient quatre. Ils sont sortis comme des fauves et ils se sont mis tout autour de moi. Et ils m'ont insulté. Je n'ai pas parlé, je n'ai pas déclenché l'alarme. Je ne pense pas avoir paru stressé. Au bout d'un moment j'ai dit : « j'ai bien entendu ce que vous venez de me dire mais vous voyez, je viens de débarquer ». Deux heures après, ils sont venus me voir et se sont excusés. Ils m'ont dit qu'ils avaient eu un problème avec l'autre surveillant, je n'ai jamais su le fond de l'histoire. Par la suite, ça s'est bien passé à cet étage. »

Désamorcer signifie aussi s'adapter aux détenus et aux circonstances :

« Si on voit qu'un détenu va exploser, il ne faut pas le faire exploser. Il revient du téléphone, du parler, on voit que ça ne va pas. Faut y aller tout doucement, pas faire un truc qui l'énerve. Un gars dont le père est décédé, il veut parler avec les détenus, on ne va pas le boucler, il peut tout casser, ou faire une tentative de suicide. » (St, centrale)

Il s'agit aussi d'éviter d'humilier les détenus :

« J'évite d'élever la voix. Ma technique, c'est de parler le plus doucement possible et, en général, je m'isole avec le détenu pour ne pas lui donner l'impression que je suis en position de force, je ne lui parle ni devant un détenu, ni devant un surveillant. Pour l'instant cette technique marche bien », dit un premier surveillant à la maison d'arrêt Nord. Un détenu âgé de vingt ans, considéré comme très rebelle, illustre le bien-fondé des propos de ce gradé :

« Un surveillant qui s'y prend bien va régler le problème du détenu, parler gentiment. Le détenu se trouvera tout con. Ça m'est déjà arrivé de crier. Le surveillant arrive, tout calme, je me trouve tout con. »

« On parle sans agressivité, calmement. Même quand il y a de l'agressivité on parle pas trop fort. Un détenu qui crie ça ne sert à rien de crier plus fort. Je remarque que plus je baisse le ton, - s'il crie il n'entend pas-, plus il baisse le ton. Le surveillant très calme, le détenu finit par se calmer. Faut pas faire voir qu'on commence à s'énerver, en fait il faut rester zen. Ça marche plus ou moins. » (St, M-A Sud)

« Quand les détenus sont énervés, il faut aller vers le dialogue, pour les canaliser. On essaye de calmer, tout en gardant son autorité. Il ne faut pas hausser le ton, s'engager sur le même terrain qu'eux. On essaye de ne pas s'engager sur le terrain de la violence et de régler au maximum les problèmes à la base. Il faut faire peser une autorité mais pas sur le même terrain qu'eux. On ne doit pas les insulter : là c'est le conflit. Il faut rester à notre place, c'est la condition du respect. On ferme la porte et on revient plus tard avec un ou deux surveillants. Il est plus facile pour un tiers de faire de la lumière quand il y a un conflit. S'il y a un tiers, le détenu discute et ça va mieux, non pas que le surveillant soit mauvais, mais il n'y a plus cet affrontement entre deux personnes. C'est très difficile tout ça. » (St, M-A Nord)

« Le détenu est un être comme moi-même. À partir de ça... Il ne faut jamais élever la voix. Le détenu peut avoir une mauvaise nouvelle, ça peut se comprendre. Si on parle correctement, il va baisser d'un demi-ton. Le détenu est enfermé, vous ouvrez, il met le pied pour que vous ne refermiez pas. Vous le regardez, vous regardez son pied, sans parole il le retire. Si vous lui dites d'enlever son pied d'une façon autoritaire, quelque chose va se passer chez lui. » (St, M-A Sud)

L'humour est traditionnellement un moyen qu'utilisent les surveillants pour pacifier, détendre une situation, ou distraire tel détenu de son repli intérieur plein de colère ou de désespoir ressassés. En centrale, pendant plusieurs heures, un surveillant du service technique, à deux mètres du bureau du surveillant dans lequel nous faisons un entretien a travaillé avec deux détenus à la réparation d'un circuit électrique, alors que l'étage était dans la pénombre depuis plusieurs jours, ce qui était un facteur de tension. Il s'est employé pendant tout ce temps à faire de l'humour. Un balayeur de l'étage, très jovial et lui-même doué d'humour, s'est joint au groupe pour faire assaut de plaisanterie avec le surveillant. Celui-ci a réussi à arracher plusieurs sourires à l'un des deux détenus de son équipe, un homme très irascible, très sombre et nerveux, un habitué du quartier disciplinaire, affecté à ce travail par la hiérarchie avec l'idée qu'il lui ferait du bien. À la fin de la matinée celui-ci était visiblement plus détendu et a fini par sortir de son silence crispé pour parler avec les autres.

Un CSP en maison d'arrêt nous dit « marcher beaucoup avec la dérision et l'humour, faire passer tous ses messages au travers de l'humour ». Nous avons à chaque rencontre avec lui, pu apprécier le grand talent qu'il avait acquis en la matière, et à plusieurs reprises constaté comment il réussissait par ce moyen à calmer un détenu excité. L'humour est souvent utilisé pour faire passer des messages désagréables, comme par exemple le fait de devoir rentrer en cellule. C'est aussi pour ceux qui en sont doués un moyen de donner une âme à un travail considéré bien souvent comme ingrat.

Un des terrains d'entente entre les surveillants et les détenus, quand ceux-ci ne haïssent pas, à travers la fonction, l'État et la Justice qu'ils représentent, repose sur la neutralisation des intentions d'humilier, de rabaisser les détenus, d'en rajouter. Les surveillants, lorsqu'ils justifient une demande, un ordre contesté disent facilement qu'ils ne font que leur travail. C'est l'argument que reprennent les détenus lorsqu'ils acceptent leur sort. Ils disent alors que les surveillants « ne font que leur travail », ou bien que « c'est un métier comme un autre », qu'ils n'en rajoutent pas. C'est sur ce terrain d'entente commun que se fonde largement l'autorité des surveillants et leur légitimité. S'en tenir à la fonction, éviter les abus de pouvoir de force et d'autorité est une des conditions fondamentales et nécessaires de la paix sociale en prison, même si elle n'est pas suffisante. C'est à travers la distinction entre la fonction sociopolitique et le professionnalisme que se construit et se reconnaît l'autorité ou du moins qu'elle ne se conteste pas.

Désamorcer les situations de conflits passe par des ajustements qui s'apprennent sur le tas :

« En formation, on m'a dit de dire bonjour et d'attendre la réponse pour savoir s'il a envie de dire bonjour et se rendre compte de son humeur. Je ne dis plus bonjour s'ils dorment. Je dis bonjour s'ils sont réveillés, sauf à un ou deux ennemis. J'ai une expérience : je disais bonjour et j'attendais, comme on m'avait dit de faire. C'est comme ça que j'ai pris des trucs dans la figure, je n'attends plus... À l'école on nous conseille, quand le ton monte de baisser le ton. On n'a pas à faire ça à tous les coups. Il y a des moments où il faut montrer qu'on est là. Si on montre qu'on est faible, on est mal barré. Par exemple un détenu qui arrive ici, il est en position de faiblesse, il ne réagit pas comme dans un contexte connu. Au bout de deux ou trois semaines on se demande ce qu'on va faire de lui, puis il se révèle calme et sans problèmes. L'arrivée, c'est le choc, ils sont perdus, il faut qu'ils s'imposent. Ils essayent de s'imposer par la force. L'arrivée pour eux aussi c'est violent. Il y a des personnes qu'il faut secouer », dit un surveillant en centrale

Très souvent les surveillants disent qu'ils sont plus secs et plus à cheval sur le règlement en début de carrière et qu'il leur faut apprendre à s'adapter à chaque détenu et à chaque situation. Ils disent aussi que ce sont les détenus par leurs réactions qui leur apprennent leur métier. Ce sont généralement les incidents, les violences verbales, voire physiques qui les obligent à apprendre.

« Au début on applique le règlement, on a la formation dans la tête », dit un CSP en maison d'arrêt. « Au début de ma carrière il y a vingt ans on chassait les chauffés, ça sentait le papier brûlé. Un jour je surpris deux détenus qui venaient de faire chauffer de l'eau, il y avait deux cafés fumants sur le lavabo. Je rentre, je repère, je dis : « je suis obligé de verser les deux cafés dans le lavabo ». J'ai refermé et je suis reparti. Quelques mois plus tard, un des détenus, un gars immense m'en reparle : « Vous vous rappelez chef quand vous nous avez surpris ? je dis : oui. -Heureusement que vous avez fermé la porte sinon on vous aurait sauté dessus. Je me suis dit : tu pouvais faire autrement. J'aurais dû dire : Je vous avertis et vous buvez votre café. Une mesure extrême peut être dangereuse, ça dépend de l'instant, je m'adapte très rapidement à l'attitude de l'autre... Certains détenus quand ils vous insultent, c'est tellement culturel qu'on ne relève pas, sinon on va vers l'incident. D'autres, on les sanctionne, c'est ciblé. Les gens du grand banditisme, s'ils vous tutoient s'ils vous insultent on ne laisse pas échapper ça, pour les petits malfrats qui ont du mal à aligner deux mots et qui vous insultent, on laisse passer. Tout le monde n'a pas cette capacité-là, les petits jeunes ne laissent rien échapper. »

#### II.4. Affronter

Force devant rester à la loi, la négociation a ses limites. Il faut appliquer le règlement.

Ceci implique la capacité à faire face aux situations et à affronter le détenu. L'affrontement ne signifie pas entrer dans une relation en miroir génératrice de violences mais garder le contrôle en introduisant des médiations. Cela veut dire par exemple faire preuve de fermeté au regard d'une position considérée comme légitime, sur laquelle on ne veut pas céder. Bien souvent d'ailleurs, les surveillants disent qu'il est beaucoup plus facile de céder que de maintenir un refus. Dans ces cas là ils disent que cette fermeté permet de gagner le respect de l'autre.

« Des fois, les détenus ont besoin de nous respecter, qu'on soit ferme. Il ne faut pas avoir peur du face à face. On se fait respecter. Il vous prend pour une merde s'il n'a pas quelqu'un en face de lui, quelqu'un de ferme, qui ne fuit pas, qu'il peut respecter. »

Savoir affronter les situations difficiles pour les désamorcer en introduisant une distance et une médiation est une affaire d'expérience qui s'apprend au gré des échecs et des réussites. On évoquera ce qu'en dit une jeune sous-directrice :

« J'ai évolué dans ma façon d'aborder les gens. Je vais vous raconter une anecdote personnelle. J'étais en ville avec des amis, nous avons été importunés par deux gars de vingt ans, visiblement en état d'ébriété, avec en plus des médicaments ou autre chose, de la drogue, je ne sais pas. L'un d'eux était très très agressif ; son copain essayait de le retenir, mais l'autre essayait toujours de nous provoquer. J'étais avec deux hommes, des personnes d'une quarantaine d'années. L'un d'eux a dit on va passer ailleurs. Ils ont reculé alors que j'avais. J'ai fait face à la personne agressive et je lui ai dit : « calmez vous, laissez-moi passer, je ne vous fais pas de mal. Les autres étaient très impressionnés et ils m'ont dit : T'as pas eu peur ? Non. J'ai fait face, je l'ai regardé dans les yeux, j'ai posé un cadre et j'ai avancé. Ça c'est grâce à mon travail. »

Un surveillant en maison d'arrêt raconte qu'un détenu l'a menacé de mort parce qu'il avait, l'été, retiré une serviette à sa fenêtre qui obstruait la vue que l'on a du mirador. Lorsqu'il fait chaud, les surveillants hésitent à les retirer, pris entre deux impératifs, la chaleur qui peut être insupportable et l'interdiction d'obstruer la vue. Certains les retirent, d'autres en retirent une sur deux, certains s'abstiennent, ce qui d'ailleurs illustre non seulement l'incertitude des règles mais aussi la difficulté à les appliquer et à les légitimer.

« Le détenu m'a dit : « Quand je sortirai d'ici je te bute, avec n'importe quoi, un fusil à pompe, un couteau ; je te ferai la peau, je te poursuivrai jusqu'à te trouer la peau. » J'ai répondu : « Si tu m'attaques avec une arme, avec un couteau ou un fusil, tu n'es qu'une putain, une lavette, un rien du tout. Mais si c'est pour régler ça à mains nues, alors d'accord ». Le détenu a hésité un instant puis il a dit : « T'as raison ». Et l'altercation s'est arrêtée là. ». Le surveillant commente, en soupirant : « Ici c'est comme ça ».

Dans les deux cas la personne menacée a - pour reprendre l'expression employée par la première - « posé un cadre », c'est-à-dire amené l'autre sur un terrain d'égalité : je ne vous fais pas de mal, donc vous pouvez me laisser passer. Dans le second cas, le surveillant entre dans le jeu de l'autre, mais pour en sortir aussitôt : on se battra, mais dans un rapport d'égalité. La médiation est dans la réponse qui permet à l'interlocuteur de prendre lui-même de la distance par rapport à ce qu'il est en train de dire ou de faire.

« Les explications entre quatre yeux » où le surveillant décide d'entrer dans la cellule d'un détenu pour lui demander l'explication d'un geste mal placé ou d'une injure suit le même schéma. Le surveillant en entrant dans la cellule se place sur le terrain de l'autre et lui donne l'avantage en prenant des risques, et instaure un rapport d'échange.

« En général lors d'un incident je préfère m'expliquer avec un détenu que de lui mettre un rapport d'incident. J'en ai mis trois en trois ans, pour avoir trouvé une arme blanche ou de la drogue lors d'une fouille. J'entre dans sa cellule : qu'est-ce qui s'est passé ? Est-ce que tu m'en veux ? Pourquoi ? On s'explique sans en venir aux mains. Au moins on connaît la source du conflit. Certains surveillants osent le faire, d'autres non. »

L'attention portée aux moyens employés et à la procédure suivie lors d'une intervention constitue une autre forme de médiation et de mise à distance : « On s'habitue au milieu » dit un CSP. « J'ai dépassé cette peur. Parfois il y a des détenus qui sont menaçants, ça ne me fait pas peur, surtout quand on est chef de bâtiment, ce n'est pas bon d'avoir peur ni pour les détenus ni pour les surveillants et l'information court vite. La peur, on la dépasse au bout d'un certain temps. Je suis souvent intervenu dans des conflits avec des détenus très excités. À ce moment-là je pense à comment faire pour ne pas les blesser, je pense à comment faire par rapport aux collègues. Un détenu qui cassait tout dans sa cellule je suis entré dans sa cellule, pas de problème, en tout cas il ne faut pas le montrer. Ce n'est pas du confort, il y a des détenus potentiellement dangereux. Il ne faut pas montrer qu'on appréhende, il faut dominer tout ça, se dire qu'on est prêt à faire face, c'est psychologique. J'arrive à le faire. Tout le monde n'y arrive pas. C'est un principe que je me suis appliqué. Je n'ai jamais montré que j'appréhendais. » Dans ce cas, la médiation est en même temps un moyen de dépasser la peur.

Ces médiations sont ténues et sont inventées au cas par cas, elles ne constituent pas des recettes qu'il suffirait d'appliquer.

Certains surveillants constatent qu'en élevant la voix, en criant, en étant ferme on arrive au même résultat qu'en s'y prenant par la douceur. Très souvent ils disent qu'avec certains être un peu ferme suffit, alors qu'avec d'autres il ne faut surtout pas élever la voix. C'est selon l'individu, selon les circonstances.

« On a un but précis, un règlement à faire appliquer. Que faire ? rentrer dans le tas ou adoucir la chose ? Les faire passer de façon conflictuelle ou par d'autres solutions ? Avec un détenu en face de soi, des fois, on se prend la tête. Il vaut mieux le laisser se calmer deux minutes et revenir après. Il y a aussi ce qui se dit et ne se dit pas. Des fois, on a envie de dire ce qu'on pense en face, ils nous font sortir de nos gonds. On se pose la question de comment réagir. Le dire ou pas ? Il n'y a pas de méthode précise. Ça se

résout sur le moment. Pour moi c'est l'honnêteté qui prime. Quand j'ai raison je le prouve, quand j'ai tort je présente mes excuses au détenu. J'ai tort, point à la ligne. Certains surveillants pensent que s'excuser c'est une perte d'autorité. » (St, M-A Sud)

## II.5. Interventions

La prévention des risques de violence passe aussi depuis quelques années par la protocolisation des interventions. Nous avons évoqué dans un chapitre précédent le fait qu'un nombre croissant de surveillants suivaient des stages de formation aux techniques d'intervention. Procédures et formations sont autant de médiations qui contribuent à la professionnalisation d'un métier appris jusque-là essentiellement sur le tas et dont les compétences étaient plus informelles que reconnues ou même formellement identifiées. Le terme même de professionnel est devenu un terme courant en prison. Un chef ou un gradé diront par exemple à un surveillant qu'il a agi « en professionnel » dans telle situation, terme qui n'était pas employé auparavant.

Les incidents bénins peuvent être réglés par des moyens bien rodés. Nous en avons observé un certain nombre dans les trois détentions. Nous en donnerons un exemple suivi du bureau des surveillants à l'étage du quartier d'isolement et du quartier disciplinaire, où nous étions pendant la durée d'un service en maison d'arrêt.

Un détenu placé à l'isolement, très perturbé psychologiquement, se met à taper fort dans la porte de sa cellule et à crier : « Surveillant, la porte, ouvrez la porte ! » Le surveillant va derrière sa porte et parle longuement, puis revient dans le bureau rendre compte au gradé : « M... prétend maintenant que le surveillant du matin qui lui a mis un rapport d'incident l'a traité de connard. Il voulait que j'ouvre. Quelqu'un de normal je l'aurais fait, pas lui. »

Quelque temps plus tard, le détenu retape dans la porte, cette fois plus fort. Le surveillant retourne le voir et discute avec lui à travers la porte, pendant un certain temps. En revenant dans le bureau il rapporte que le détenu veut savoir qui l'a insulté ce matin.

« Lui, il est désorienté », commente le gradé.

Quelques minutes plus tard, le détenu recommence à taper, cette fois avec une très grande violence. Le gradé appelle le CSP au téléphone en renfort. En attendant, le surveillant est reparti essayer de discuter, mais le détenu continue de taper si fort que cela résonne par larges vibrations dans le thorax. On entend entre deux coups le surveillant dire :

« -Alors ? Qu'est-ce qui se passe ?

-Viens montrer tes couilles à M ! » lui crie en retour le détenu.

Arrivent alors un CSP, un premier surveillant et plusieurs surveillants. Il y a sept personnes présentes. La porte a été à moitié ouverte par le premier surveillant adjoint au CSP, lui et ce dernier se sont placés à un bon mètre de la porte, face au détenu, tandis que les autres se sont mis en retrait, pour que leur présence en nombre ne contribue pas à aggraver la colère du détenu. Celui-ci ne voit que les deux chefs. Le surveillant du service est plus loin, placé à la porte de la grille d'accès du quartier d'isolement. C'est le premier surveillant adjoint du chef qui mène l'échange, le CSP étant là comme tiers. On n'entend pas ce que dit le gradé, mais on entend le détenu qui crie « Ils m'ont insulté, ils m'ont traité de connard, ils m'ont niqué ! » Il répétera ces propos plusieurs fois, et le ton baissera insensiblement. Puis il parlera sur un ton normal avec les deux chefs. Tout d'un coup, on perçoit un calme plat que l'on ressent comme frappant. Après avoir parlé encore un bon moment, le chef referme la porte de la cellule. Il va chercher une chaise qu'il apporte au détenu. Celui-ci a cassé sa chaise en morceaux contre la porte et défoncé le grillage. Il lui parle encore un moment, puis repart.

Quand les collègues appelés en renfort quittent l'étage le premier surveillant et le surveillant font quelques commentaires à notre intention :

-« Sur ce qui s'est passé ce matin on sait parfaitement qu'il ment » dit le premier surveillant pour lever le doute sur l'origine de l'incident.

-Heureusement que les portes résistent, le reste non.

-Une intervention comme celle-ci ce n'est vraiment rien. Il a suffi de le laisser parler, de l'écouter et il s'est calmé.

-Et là ça va, il ne mesure pas deux mètres de haut !

-Le surveillant tout à l'heure a ouvert la grille qui va du quartier d'isolement au quartier disciplinaire dans l'éventualité où les chefs décideraient de le faire passer du QI au QD, ce qu'ils ont décidé de ne pas faire parce qu'il s'est calmé.

-Dans une intervention comme celle-là on est complètement solidaires, il le faut. »

Ne pas créer de risque supplémentaire au niveau du travail concerne l'ensemble des tâches des surveillants et de leur hiérarchie. Cela concerne particulièrement les « interventions » en cas d'incident. Les gradés sur ce point ont un rôle et une responsabilité essentielle. Ils disent souvent dans les trois établissements qu'en cas d'alarme ils interviennent le plus rapidement possible sur les lieux pour contrôler ce qui se passe et éviter les débordements, d'un côté ou de l'autre. Quand l'intervention est difficile, ils choisissent les surveillants qui vont intervenir.

« Une intervention ça ne veut pas dire créer un risque supplémentaire à celui qui a été créé, aux dégâts causés par le détenu. Par exemple, pour un refus de réintégrer, il y a deux solutions. Vous arrivez, appelé par le surveillant, vous dialoguez. Si ça ne marche pas, vous êtes obligé de le mettre en prévention. On ne peut pas laisser déborder, avec le risque sur l'étage. Il ne faut pas que ça déborde, qu'un surveillant perde son sang-froid et qu'il donne un grand coup de poing. C'est encadré. On arrive avec des surveillants qu'on a appelés pour ça. Vous parlez. C'est à nous de conduire l'action et de décider. Sur une intervention, vous informez le chef du motif. Il peut venir. Si vous prenez la décision de le mettre au quartier disciplinaire, il faut la justifier. On a des stages UMS, sur l'utilisation du matériel de sécurité, les sports de combat. Mais ça demande un entraînement. Les agents ne l'ont pas fait depuis x temps. Vous cadrez les agents en fonction de ceux qui sont capables de le faire. (Il sort la liste des surveillants de service ce jour là). Par exemple aujourd'hui madame N..., je ne la prendrai pas, lui il n'a pas la morphologie. Par contre, je prendrai le chef de poste. Untel et untel ils ont la compétence. Mais on peut aussi demander à n'importe qui, pas pour intervenir mais en renfort, sinon ils se prendraient un coup de lame ou de chaise. Vous connaissez les agents. Du moins vous êtes censés les connaître. On a la trouille. Heureusement je pratique les arts martiaux depuis l'âge de six ans. On gère les coups. Celui qui n'a pas la trouille, c'est parce qu'il se met de côté. Le tout c'est qu'on soit capable de maîtriser sans faire de mal à un collègue. Il arrive qu'il faille calmer un surveillant qui fait monter la sauce. C'est au gradé de dire : « vous vous retirez » ; on cherche un autre surveillant. Il faut des relations saines pour traiter tout ça. Il ne faut pas être plus énervé que le surveillant, sinon c'est la cohue. Après, vous décompressez par rapport au danger. On a la main qui tremble, sur le moment non, sauf si vous avez perdu vos moyens. Il y a des établissements où les gradés fonctionnent avec des calmants. On a un collègue qui est actuellement à l'hosto. » (Ier St, centrale)

« On a toutes les directives, on dirige l'opération, faut que ce soit simple, efficace et que ça ne dérape pas. Comme premier surveillant on a tout ce qu'il faut, casque bouclier. On est devant pour freiner la pression pour pas que ça déborde. C'est toujours respecté, nickel. La peur, on l'oublie dans le feu de l'action. Certains peuvent rester tétanisés ; on le voit tout de suite. Il faut aller le chercher, celui qui est barricadé, coupé de partout, contre sa volonté ! Quand j'arrive, je fais mon appel, je regarde systématiquement la liste du service en cas de... pour savoir quels surveillants je peux prendre tout de suite. C'est la première chose que je fais », dit un autre premier surveillant de la centrale

« Comme premier surveillant, on gère les incidents. Il faut savoir canaliser un incident, sinon il peut évoluer en d'autres incidents plus graves. Les surveillants inexpérimentés s'énervent vite, il faut qu'on soit très vite sur le lieu de l'incident. On doit calmer les choses quand il y a de l'énervement dans l'air. Avec le manque d'expérience, les surveillants s'énervent, les détenus en profitent et haussent le ton. Il faut aller vite », dit un premier surveillant de la maison d'arrêt Nord.

« On a des cours sur la maîtrise du détenu sans porter de coups. On n'est pas là pour les matraquer ; normalement on y arrive on ne devrait pas arriver aux coups. » (St M-A Nord)

« C'est un gradé qui dirige toute intervention. Il y a un but, éviter de tomber dans l'interdit et maîtriser. On a une formation initiale c'est bien mais la formation continue manque cruellement. Quoi qu'il arrive on arrive toujours à maîtriser. Les procédures ici sont bien respectées, plus qu'ailleurs je pense. » (Ier St, M-A Sud)

« On est à l'arrière, à l'écoute, on a une observation différente de l'arrière, les surveillants sont sur l'intervention physique, les gradés dirigent, rendent compte. C'est de plus en plus protocolisé. J'ai vu des interventions ici, *manu militari*, sans rien, costaudes, maintenant il y a des protocoles pour éviter les écarts. On se professionnalise, il y a les équipements. » (Ier St, M-A Sud)

« Je continue à faire de la *self-défense*, on se sent plus sûr. Si c'est une grosse intervention, les chefs et le premier surveillant donnent les consignes. On a eu des formations à la maîtrise d'un détenu. On sait ce qu'on a à faire. Trois personnes y vont. Moi je fais ci moi je fais ça, moi je reste là. Il y a une part



d'imprévu. Mais on laisse le moins de place possible à l'imprévu. Les surveillants savent ce qu'ils doivent faire. » (St, M-A Sud)

« Les interventions sont très professionnalisées. On est formé, rodé, c'est réglé comme du papier à musique. Les gradés sont efficaces, ils prennent les bonnes décisions c'est vite fait bien fait. » (St, M-A Sud)

Le fait d'intervenir à plusieurs personnes lors d'un incident permet d'avoir une personne qui observe et peut servir de témoin.

« On n'est jamais tout seul dans une intervention. C'est primordial pour notre sécurité à nous. Et il y a un témoin. Si on doit répondre par un compte rendu d'incident, il y aura une concordance des témoignages parce qu'on met en balance la parole du surveillant et celle du détenu. » (St, M-A Sud)

Lors des interventions les moyens doivent être mesurés, trop de sécurité pouvant nuire à la sécurité : « Pour la sécurité on a tout ce qu'il faut ici. On a des matraques, du gaz. On a le droit d'avoir des bombes lacrymo sur nous. On ne les prend pas. Trop de sécurité donne l'insécurité. Il faut avoir les moyens, montrer les forces, mais on ne s'en sert pas. De temps en temps ils nous voient sortir le matériel. Ils savent qu'on a les moyens et que nous ne les utilisons pas. Beaucoup de surveillants sont demandeurs de matraques... Ce n'est pas ça qui résoudra le problème. Même les fous, on arrive à raisonner avec eux. À partir du moment où vous donnez des coups, vous allez en recevoir aussi. J'ai pour principe de ne pas gazer les détenus. Je ne l'ai jamais fait de ma vie. Ça ne plaît pas aux surveillants. Ils méritent d'être gazés, disent-ils. Moi je ne le pense pas. Les surveillants veulent que cela aille au clash. Surtout il ne faut pas. J'étais comme eux quand j'étais surveillant. Ils veulent se venger. C'est moi le chef. Je dois contrôler que ça se passe au mieux. Contrôler c'est le garde-fou, c'est normal. Comme CSP on contrôle les surveillants et aussi les premiers surveillants. Ça évite les dérapages. Si je commence à laisser faire, ils ne vont plus se retenir. Quand on sait que quelqu'un va vous arrêter on réagit autrement. Si plus personne ne dit stop, c'est très dangereux, si on n'est pas là, si un des leurs est agressé surtout. Tout à l'heure les surveillants étaient chauds, chauds (Un surveillant a eu un doigt cassé lors d'une mise en prévention). Les détenus peuvent porter plainte. Là, c'est nous qui portons plainte parce que les dérapages ont été évités. Quand on explique on est gagnant. Il ne faut pas rentrer dans la violence. C'est facile à dire, ce n'est pas nous qui avons reçu le coup de poing », explique un CSP de la maison d'arrêt Nord, depuis dix-sept ans dans la pénitencière.

Les surveillants trop dangereux pour la collectivité, parce qu'ils attisent le feu ou provoquent les détenus, sont retirés de la détention. Cela peut aussi concerner des premiers surveillants, comme cela s'est produit dans l'une des trois prisons. Mais parfois les postes hors détention comme ceux des miradors ou dans les bureaux ne sont pas suffisamment nombreux pour y mettre tous ceux qui sont considérés comme dangereux, compte tenu du fait qu'il y a aussi des postes protégés, destinés à ceux qui ont eu des accidents de travail, ont été victimes d'agressions avec des séquelles psychologiques ou physiques qui leur interdisent le travail en détention. Il y a aussi les postes hors étage, PIC, portes d'accès à la détention qui peuvent avoir aussi cette fonction.

« Des surveillants dont on sait qu'ils ne peuvent pas se retenir et que les coups vont partir, on les met à d'autres postes » dit un surveillant à la maison d'arrêt Sud. Plusieurs des surveillants rencontrés dans les différents établissements ne travaillaient plus en détention.

Plus particulièrement en centrale, la hiérarchie est attentive à la nécessité de devoir calmer le jeu, ne serait-ce que pour éviter les incidents et les interventions. Elle fait appliquer la discipline de façon plus souple qu'en maison d'arrêt compte tenu des conséquences plus imprévisibles qui peuvent en résulter. Malgré le rapide accroissement du nombre des transferts, les détenus restent plus longtemps dans la même prison et la qualité des relations entre les détenus et les personnels de surveillance y a mécaniquement des conséquences négatives ou positives plus importantes dans le temps qu'en maison d'arrêt.

« Il y a eu un problème il n'y a pas longtemps à un étage », dit un premier surveillant. Il y a eu un différend entre un détenu et un surveillant qui lui a répondu sur le même ton. Le détenu allait en réunion de cellule, tout le monde à ce moment-là vaquait autour. On a été obligé de sortir l'agent, parce que les détenus autour étaient prêts à le cogner. On a eu de la veine que ça n'aille pas plus loin, parce que sinon il faut faire venir les CRS. »

Il ajoutera : « Il y a des surveillants qui ne travaillent que pour le salaire. Lorsqu'ils ont des difficultés avec des détenus, par exemple un détenu qui menace de se couper il y a certains surveillants qui viennent m'en parler. D'autres, j'entends dire qu'ils disent : « tu veux te couper, tu m'emmerdes pas, tu le fais ». Ça peut être toute une équipe qui fonctionne dans cet état d'esprit. Dans ce cas on restructure l'équipe... On arrive à transmettre le métier à certains surveillants, à d'autres non. En ce moment, on a des

informations qui se confirment au niveau du recrutement des surveillants, il y a des gens qu'on recrute et qu'il faut virer. »

Lorsqu' existe un contentieux durable entre un surveillant et un détenu particulier qui se sont pris mutuellement en grippe ou lorsqu'un surveillant est mal accepté à un étage, les gradés chargés du service font en sorte de ne pas mettre le surveillant à cet étage.

Un surveillant explique : « Il y a des collègues ce sont des caricatures. Ils s'en sortent parce qu'ils sont minoritaires. On ne peut plus les mettre en détention. Ils font chier les détenus et la hiérarchie. La solution : ils ne sont plus en détention. Celui qui veut qu'on le sorte de la détention il fait chier les détenus. Les anciens qui ne descendent du mirador que pour surveiller les cours de promenade, c'est normal ; et ils ne travaillent plus comme il y a vingt-cinq ans, ils n'arrivent plus à s'adapter. Je comprends, mais pas quand c'est des jeunes ! »

## II.6. L'image du surveillant

La représentation qu'ont les détenus des surveillants est contrastée et variable. La majorité des détenus que nous avons rencontrés ont une perception positive des surveillants. Il est certain que cette représentation a un rôle très important dans le maintien de la paix sociale en prison.

Sur un nombre de 170 détenus qui se sont exprimés sur ce sujet, 103 considèrent qu'ils sont « bien ». Les formules qui reviennent le plus souvent sont les suivantes : « ça va, ils font leur travail, normal », « ils sont gentils, courtois », « je m'entends bien avec eux, pas de problème », « ils sont très bien », « ils sont corrects », « ils sont impeccables », « dans la majorité, ils sont bien », « la plupart d'entre eux sont bien ». On notera que les questionnaires adressés aux détenus dans deux des autres établissements donnent des résultats qui vont dans le même sens. La majorité d'entre eux disent avoir de bonnes relations avec les surveillants. Qui plus est on verra (au chapitre. 10) que lorsque dans ces deux établissements les détenus ont été confrontés à des situations violentes, un sur trois d'entre eux a pu en parler aux surveillants, à égalité avec les soignants.

Néanmoins, il y a des variations assez importantes selon les établissements : à la maison d'arrêt Nord comme dans la centrale les deux tiers des détenus ont cette opinion positive, tandis qu'ils sont un peu moins de la moitié, à la maison d'arrêt Sud, à la partager.

Voici quelques commentaires recueillis dans chacun des trois établissements, en premier lieu en centrale.

« La seule humanité qui reste, ici, ce sont les surveillants. Si vous êtes respectueux, les surveillants vont être impeccables. Les surveillantes encore plus, elles sont plus sensibles, elles font mieux leur travail et sont plus appliquées. Les surveillants vous protègent, ils surveillent les douches, ils regardent beaucoup

s'il y a du racket ; je ne compte que sur les surveillants. Ici c'est surveillé, on vous demande ce qui se passe. »

« Ici c'est plutôt calme. S'il se passe quelque chose, c'est qu'on l'a cherché. Il y a trois ou quatre surveillants qui devraient changer un peu. Certains surveillants, on se demande ce qu'ils font en centrale, ils sont trop gentils. »

« Les surveillants sont très corrects, ils n'insultent jamais. »

« Tous les surveillants sont gentils avec moi », dit un homme âgé de soixante-sept ans et malade.

« Ils sont formidables, ils sont professionnels, ils font leur devoir, sinon parfois ils sont mal lunés. Les surveillants, c'est mes psychologues et mes soutiens ; j'ai vu des psy, des vrais, mais ils ne m'ont pas autant soutenu que des personnels. Ils prennent le temps d'écouter, quatre-vingt-dix neuf pour cent sont bien. »

« Certains sont très gentils, j'estime que c'est un travail difficile. Le travail des surveillants c'est comme un travail d'infirmier, c'est presque pareil, c'est des soins mentaux qu'ils font. Quand un surveillant vient parler à un détenu, il lui fait plaisir, il lui permet de s'évader. »

« Ici ils sont pas chiants, on les emmerde pas, ils vous emmerdent pas. Il y a même des surveillants qui sont très bien, mais chacun à sa place. Ils suivent moins le règlement à la lettre qu'avant. »

« Ça va, ici les surveillants sont bien, si on s'explique ça va, si on gueule, qu'on parle mal, ça marche pas. »

« Ça doit pas être un boulot facile. Maintenant les deux mondes se rencontrent, et font des échanges de communication. Ça va encore évoluer, la population pénale est moins délinquante. Ça va, il n'y a pas de problème, on sent que les jeunes surveillants ont une autre idée de la prison, je n'ai jamais eu de problème avec aucun d'entre eux. »

À la maison d'arrêt Nord :

« Je n'ai pas le droit d'en vouloir aux surveillants. En plus ils sont courtois, disponibles. J'ai fait une crise cardiaque à 21 heures. Dix minutes après ils sont venus, ils étaient alarmés, ils sont venus à trois très rapidement, ils m'ont demandé comment ça allait, ils étaient inquiets. C'est un mélange d'humanisme et d'autorité. Je suis sidéré de la violence verbale des détenus envers les surveillants et leurs supérieurs, je

trouve ça inadmissible. Quand un surveillant fait le tour de la cour il est insulté seulement parce qu'il fait son travail, c'est vraiment ignoble, et pas digne d'insulter quelqu'un en rien responsable de sa situation... »

« Ça va, il y a franchement des surveillants super sympas, vous demandez quelque chose, ils essayent de vous le chercher. »

« Les détenus les voient mal les surveillants. Je vois pas ce qui est mal. Moi j'ai jamais eu de problèmes avec eux, la plupart sont bien », dit un jeune âgé de dix-neuf ans.

« Les surveillants on dit qu'ils sont méchants, c'est pas vrai. Ils font leur travail, c'est pas de leur faute, la seule faute, c'est moi », dit un autre jeune de vingt ans.

« En général dans l'ensemble, ça se passe très bien, il y en a toujours un ou deux qui vous cassent les pieds. »

« Sauf un ou deux, ils sont bien, ils ne provoquent pas, il y a des surveillants magnifiques. »  
« Je ne me suis jamais accroché avec un surveillant, ils sont super gentils, ici. »  
« Je m'entends très, très bien avec les surveillants. Avec certains surveillants c'est génial, on a de longues conversations. Ils sont gentils et compréhensifs, je n'ai pas à me plaindre. »

À la maison d'arrêt Sud :

« Dans l'ensemble ça va, ils sont corrects, c'est pas des matons. Il y a quelques bornés. »  
« Ça se passe bien, pas de problème, faut connaître, s'habituer, il y en a qui sont très sympas, d'autres qui sont sévères, sévères. Si on respecte les surveillants, ils vous respectent. »  
« Ça va, ils font leur boulot, ils n'abusent pas dans les interventions. »  
« Ils sont corrects, avant c'était des fachos, c'était beaucoup plus strict, plus violent avant, les interventions n'étaient pas faites proprement. »

Les autres détenus sont plus réservés. Certains estiment que la moitié des surveillants ou seulement une minorité d'entre eux sont « bien ».

Les traiter comme du bétail, les oublier, les abandonner, être imbus de leur fonction, se prendre pour des éducateurs, mal faire leur travail, être trop sévères ou trop stricts, les chercher et les provoquer, les harceler, leur mettre des rapports pour rien sont les principaux reproches qu'ils font. Ou bien ils disent qu'on ne peut pas leur faire confiance.

Enfin il y a une petite minorité, en centrale et à la maison d'arrêt Sud surtout, qui disent avoir la haine des surveillants, que ceux-ci peuvent vous cogner, vous tuer.

« Il y en a, ils vous adressent pas la parole. Je n'ai pas de relations avec eux sauf deux ou trois qui sont bien, de la crème. Ils sont là pour l'argent, ils s'en foutent, ils tapent même pas les barreaux. »

« Il y a beaucoup moins de surveillants corrects ici qu'à N... Il y en a qui vous cherchent, ils vous parlent et vous regardent pas dans les yeux ; on est du bétail. Il y en a qui sont compréhensifs, on discute avec eux, faut pas croire ! Il y en a qui en ont marre, ils disent bonjour le matin et personne ne leur répond. »

« Dans leur grande majorité ce sont que des gardiens. Même si à la télé on voit des reportages sur les surveillants. Ils tiennent des propos grandiloquents sur leur rôle de réinsertion. Ici leur seule préoccupation, c'est la sécurité. »

« Ici les surveillants, ils gueulent, pourtant je suis gentil, j'ai pas de rapport. J'ai trouvé un surveillant gentil depuis que je suis ici. »

« Il y a 40% de surveillants positifs, polis. Faut être prêt à l'heure, être d'une humeur égale, pour un oui ou un non ils vous mettent un rapport, ils disent pas tous bonjour, on est des chiens ici. Faut pas s'attendre de notre part à de la politesse. »

« Les surveillants écoutent pas, ils veulent pas entendre, ils ne sont là que pour fermer, la mentalité est différente ici, ils nous prennent pour du bétail ou plutôt pour des numéros. »

« Ils font semblant d'être corrects, ceux qui ont le bac sont pire que ceux qui ne savaient pas lire, ils sont d'une méchanceté horrible, quand ils sont trois ou quatre ils tapent et ils disent que c'est lui qui a tapé le premier. »

« Si tu les provoques, ils vont te massacrer. Quand je vois un surveillant qui insulte et provoque et un détenu qui répond, je me dis qu'il peut risquer sa vie. Ils sont capables de tuer des gens. »

Il faut noter que ces représentations sont individuelles et ne préjugent en rien des conduites des détenus à l'égard des surveillants, notamment lorsque s'exerce la pression du groupe des codétenus.

### III. Justice et légitimité

#### III.1. L'exercice de la justice, un rôle d'équilibriste

L'application du principe de justice est une condition de la légitimité accordée et reconnue à l'autorité. R. Sparks, A. Bottoms et W. Hay, R. King et K. McDermott dans le cadre du rapport Woolfe (1991) sur la violence dans les prisons anglaises et sur les moyens de la réduire, mettent l'accent sur l'importance de la légitimité et de l'application du principe de justice comme facteurs de paix sociale en prison.

On peut distinguer ici deux niveaux, l'égalité de traitement en général et les décisions de la commission de discipline en particulier.

L'objectif de l'évitement des désordres, la peur des réactions de certains détenus, surtout dans la centrale, amènent les uns et les autres à céder plus facilement à certains d'entre eux : « Il est toujours plus facile de dire oui que d'opposer un refus à un détenu », entend on très souvent dans les différents établissements. La recherche du calme, le désir d'éviter les « prises de tête » qui gâchent toute une journée et la nécessité de s'adapter à chacun a pour contre effet des différences de traitement entre les détenus.

« On est plus ou moins proche ou plus distant selon les détenus. Par exemple les quatre gars de la corvée, je discute plus avec eux. Certains veulent discuter, d'autres non. On peut rigoler avec certains, d'autres le prendront mal. Le turbulent qui pose des problèmes à l'étage, celui-là il faut lui laisser faire ce qu'il veut. »

Il y a des détenus intouchables. Surveillants et détenus se plaignent de ce que se sont toujours ceux qui crient et menacent le plus fort qui obtiennent gain de cause, même s'ils participent eux-mêmes à cet état de fait. Cette catégorie d'injustice est un facteur de violence indirecte parce qu'elle apprend aux détenus qu'il suffit de menacer, crier, voire agresser, pour obtenir ce qu'on cherche. Dans ce cas, les détenus instrumentalisent la crainte qu'ils suscitent ou la crainte des incidents et des désordres pour parvenir à leurs fins.

« On n'obtient rien sans la force. Normalement il faut gueuler, ou bien on attend trois ans. Quand on met le drapeau, des fois on attend une heure, deux heures. Si on tape ils viennent, si on ne tape pas ils ne viennent pas. Si vous tapez il vous engueule et vous demande pourquoi vous tapez ! » (D, M-A Sud)

« Ici c'est le monde à l'envers, un jeune qui casse tout, on lui accorde tout pour qu'il foute la paix. » (D, M-A Nord)

« Pour aller aux urgences médicales il faut casser quelque chose ou refuser de rentrer en cellule. » (D, M-A Nord)

Un CSP demande à un surveillant pourquoi il a laissé traîner aussi longtemps quatre détenus sur l'étage. « Mais c'est les Basques ! » lui répond le surveillant étonné de la question.

L'application de la justice à la commission de discipline est un moment important de la légitimité accordée à l'autorité.

Les réformes concernant les sanctions disciplinaires, la refonte du système des sanctions, la présence de l'avocat au prétoire ont pour but d'introduire plus de justice et plus de droit en prison. Mais elles sont aussi l'occasion d'un durcissement des enjeux qu'y mettent les surveillants dans leurs relations avec la hiérarchie. Il y a une douzaine d'années, les surveillants mécontents des suites données au prétoire par la direction aux rapports disciplinaires qu'ils établissaient contre les détenus, réagissaient souvent en renonçant à en mettre. Certains le font toujours, mais il semble que les syndicats interviennent beaucoup

plus facilement sur les décisions prises au prétoire aujourd'hui que par le passé. Certes, dans les décennies précédentes, plusieurs émeutes ont eu pour détonateur un conflit entre les surveillants et leur direction sur la question de mettre ou non un détenu au quartier disciplinaire, les uns craignant par des sanctions d'aggraver les désordres en période de tension particulière, les autres, les surveillants, considérant que l'absence de sanction, équivalant à un désaveu, retire aux agents un des rares moyens dont ils disposent pour se faire respecter. Il y a une tendance à la politisation des questions de discipline qui accompagne sans doute l'assouplissement des relations hiérarchiques, en l'absence d'autres lieux de débat concerté. Il arrive que la commission de discipline soit parfois le seul lieu, avec les rencontres syndicales, où la direction explique sa politique aux surveillants.

La grande difficulté à laquelle font face les directions et les membres de la hiérarchie chargés des enquêtes, concerne la prise en compte de la parole du détenu lors d'un conflit en détention entre un surveillant et un détenu. Dans les années 1980-1990, les chefs de détention ou les chefs de maison d'arrêt, issus du rang, qui accédaient à ces fonctions après une longue expérience de la prison et une très grande connaissance des détenus intervenaient dans un cadre hiérarchique beaucoup plus autoritaire qu'aujourd'hui. Ils pouvaient parfois faire aussi peur aux surveillants qu'aux détenus. La distance qu'ils maintenaient avec les agents et leur expérience avaient souvent pour contrepartie le fait que leurs décisions n'étaient pas contestées.

Le phénomène de conflictualisation des relations entre surveillants et détenus, lié entre autres au fait que les détenus ont plus de droits et par conséquent revendiquent et contestent plus, semble bien s'étendre à l'ensemble des relations hiérarchiques.

L'assouplissement de ces relations, une plus grande proximité relationnelle entre les différents niveaux, le rajeunissement actuel de l'ensemble des différents corps professionnels, surtout celui des surveillants, les ruptures dans la transmission des savoirs et des traditions qui en résultent, une plus grande mobilité professionnelle favorisent cette conflictualisation. En témoigne le fait que chaque niveau hiérarchique, dans la centrale en particulier, se plaint d'être dans la justification permanente de la moindre de ses décisions.

« Il y a quinze ans un chef disait, on exécutait. Maintenant c'est fait avec extrêmement de réticences. Il faut convaincre, argumenter et au final ce n'est pas exécuté. Ce n'était pas simple il y a quinze ans, mais c'était moins apparent, quelque part on ne cherchait pas plus loin. Tout ce qu'on fait, dit, on doit le justifier. Parfois c'est nécessaire, mais quand c'est pour tout et n'importe quoi, ça freine le fonctionnement de l'établissement. Quand il faut se justifier sur un classement, sur l'attribution d'un logement, sur une décision en commission de discipline, sur une réflexion, sur une attitude... On est toujours en procès et sous la loupe », dit un membre de la direction.

Si les relations professionnelles sont moins autoritaires, on n'est pas non plus dans une démarche participative. Les réunions de synthèse qui existaient auparavant, bien que critiquées parce qu'elles étaient perçues comme « des remontées de bretelles » ou bien parce qu'elles étaient trop rares et trop rapides, se sont faites plus rares encore. Des tentatives ont lieu ça et là qui visent à réunir comme dans l'une des maisons d'arrêt non seulement la hiérarchie et des surveillants mais aussi des professionnels médecins, etc., mais n'y vont que quelques surveillants. Dans l'une des maisons d'arrêt, elles n'existent pas, au moment de l'enquête, dans la centrale elles n'ont lieu que rarement. Les discussions professionnelles passent donc essentiellement par les syndicats

La décision de sanctionner ou non le détenu a pour enjeu la reconnaissance du travail du surveillant, plus particulièrement quand la sanction vise un conflit avec un détenu. Une décision de ne pas sanctionner un détenu peut être perçue comme un désaveu du travail du surveillant. Elle peut être reconnue juste par les surveillants pris individuellement sur un plan professionnel, mais elle peut être contestée sur le plan des principes par les syndicats dans un cadre plus large que l'établissement.

« On fait une enquête à charge », dit un CSP. « On entend quand même le détenu. Il peut péter un câble et insulter un surveillant. La difficulté, c'est quand on sait que le surveillant n'est pas honnête. On ne désavoue jamais un surveillant devant un détenu, mais après, oui, on lui parle. Si le détenu dit c'est pas normal que j'aie un rapport, je rencontre alors parfois le surveillant. Parfois quand un détenu me dit qu'il n'a pas insulté, je suis sûr qu'il a raison. Mais on ne peut le dire ouvertement, c'est la difficulté de la commission de discipline et la difficulté de mettre quelqu'un au quartier disciplinaire. Mais ce sont toujours les mêmes détenus qui y passent, et qui font problèmes. Ce sont souvent aussi les mêmes écrits. On se dit quelquefois pourvu que ce surveillant ne travaille pas aujourd'hui. Il y a des surveillants un peu agressifs, un simple mot, un manque de tact suffit pour provoquer une insulte. Si je suis sûr que le surveillant est en tort, alors c'est un sursis. En cas d'insultes, pour les surveillants, ça doit être le quartier disciplinaire. J'ai mis deux sursis d'affilée. Un surveillant avait emmerdé les détenus pour les faire tomber. J'ai appelé les deux détenus et j'ai appelé les personnels. J'ai dit aux surveillants que ce n'était pas des façons de faire. Ça m'a valu un tract incendiaire... La première fois que j'ai fait quelque chose qui

n'a pas plu, j'ai eu dix arrêts de maladie, la deuxième fois, un blocage de portes, la troisième fois un tract. »

Un autre chef nous dit : « Lors des enquêtes, on prie pour s'en sortir sans casse. On considère que la parole du surveillant est la vérité, sauf si d'autres surveillants témoignent contre lui, parce que sinon on n'a plus beaucoup de mains à serrer. C'est très rare qu'on doute vraiment. Il peut y avoir doute sur la parole exacte de l'insulte prononcée ou qu'on ne soit pas sûr qu'il y ait eu une agression verbale.

-Les détenus nous disent c'est toujours la parole du surveillant qu'on entend ?

-C'est vrai... »

« Quand on arrive à un étage où le surveillant par exemple s'est fait insulter je demande toujours : « Dis-moi ce qui s'est passé avant que le détenu te traite de... Si le détenu me dit « c'est lui qui... » À qui je vais donner raison ? C'est selon les cas, selon les parcours de chacun, si le surveillant est ou non provocateur », dit un gradé en centrale.

« La première difficulté quand on est gradé, c'est de se positionner suite à un litige entre un surveillant et un détenu. Si le surveillant a raison, c'est simple, si le surveillant a été un peu excessif, on limite la sanction, c'est un peu délicat à gérer », dit un autre gradé à la maison d'arrêt Nord.

« Les gradés font l'enquête. Il y a eu la création d'un poste de gradé enquêteur. On reçoit le compte rendu, déjà le gars caractérise le fait : ça relève de la première, deuxième, ou troisième catégorie. On voit si ça mérite une enquête ou un avertissement. On gère ça, on fait quand même des enquêtes ; le but c'est d'être neutre. On lit le compte-rendu à l'intéressé : « Qu'avez vous à dire à ça ? » Il nie ou non, il corrobore une partie ou pas tout à fait. Puis on fait une enquête de personnalité. On demande avant son point de vue au surveillant, mais il a déjà rédigé.

-Donner tort à un surveillant ça peut arriver ?

-Ça peut arriver, on n'aime pas ça. Ça ne m'est pas arrivé. Si ça m'arrivait j'expliquerais au surveillant qu'il a déconné, je lui dirais : « j'arrête l'affaire, qu'il ne recommence pas et ne râle pas sinon je me fâche. » (1er surveillant M-A Sud)

« On croit plus facilement le surveillant, même si le détenu peut avoir raison. Ce n'est pas si facile d'être juste. Le détenu a insulté le surveillant. Qu'est-ce qui prouve que le surveillant n'en a pas fait autant ? Ce sont souvent les mêmes surveillants qui font des comptes rendus d'incident. Il faut qu'ils sachent faire preuve de tolérance sur certaines choses, qu'ils soient stricts sur d'autres, ce n'est pas évident... Quand il y a un incident, je préfère recevoir le surveillant avant le détenu, ça peut être la faute du surveillant, et il y a plein de choses à prendre en compte. Si on a affaire à un surveillant excité, on arrive à le savoir par des témoins... C'est pour ça qu'il est important d'aller aux étages, de voir les surveillants, ça ne me dérange pas d'aller aider les surveillants distribuer la gamelle. » (CSP, M-A Nord.)

Le lieu principal de cristallisation des critiques, voire des mouvements professionnels concerne la sanction à prendre quand un surveillant a été agressé. Rien d'étonnant à cela puisque ces décisions ont pour enjeu non seulement la reconnaissance du travail des surveillants, mais surtout les risques qu'ils courent. En outre le manque de reconnaissance de leur métier par la société, un des aspects les plus difficiles à vivre, les amène à attendre plus de reconnaissance de la part de leur hiérarchie et de leur direction.

Un directeur en maison d'arrêt à la fin d'une commission de discipline nous dit, anxieux, craindre un tract des syndicats à la suite de la décision qu'il vient de prendre. D'après l'enquête, le surveillant, un jeune stagiaire qui a reçu des coups d'un détenu, s'y serait « mal pris ». Dans le cas d'une agression, les surveillants attendent qu'on punisse au maximum, quarante-cinq jours de mitard. Le directeur a donné trente jours. Il n'y pas eu de tract. La décision a fait cependant l'objet de nombreux commentaires entendus au cours de cette journée. Certains des surveillants ont repris à leur compte le motif invoqué, lequel vaut reconnaissance *a contrario* de ceux des surveillants qui sont de vrais professionnels : il y a des surveillants qui s'y prennent bien, parmi lesquels ils peuvent se reconnaître. Parmi ceux-ci figurent les surveillants qui étaient présents en commission ou qui, présents au quartier disciplinaire et attendant les nouvelles, en ont eu un compte rendu fidèle. D'autres, informés plus tard dans l'après-midi, ont marqué leur désapprobation, en particulier l'un d'eux, un syndicaliste, qui, quelques années auparavant, a reçu d'un détenu un coup de couteau dans le ventre : « S'ils ne sont pas assez punis, ils peuvent se dire qu'ils peuvent cogner les surveillants en toute impunité », commente-t-il avec amertume.

Un CSP donne son appréciation d'une autre décision. « Hier à la commission de discipline, pour l'agression du surveillant, on partait sur la base de quarante jours fermes. On a eu les explications du chef et celles du détenu. Vu sa personnalité on est redescendu à trente jours. Le personnel a eu un contentieux avec lui, il a été auxi, plus ou moins dans un but thérapeutique pendant trois mois ; il gesticule beaucoup. Lors de la mise en prévention, à part le fait qu'il a foncé sur le surveillant, le coup de pied, c'était dans la bousculade. La sanction est mesurée. Le surveillant a trois mois de présence. Ils se sont empoignés

mutuellement (verbalement). En fait, le surveillant ne connaît pas le code de la population pénale ; le détenu en cours de commission a fait remarquer que le surveillant avait mis sa main sur son épaule. Les toucher, l'effet que ça leur fait ! C'est pour eux une agression. Les surveillants n'étaient pas contents de la décision ».

« Quand il y a une agression d'un agent, ça passe à la commission de discipline », nous dit un autre CSP du même établissement. « C'est le directeur qui décide. Tout ce qui est agression est toujours mal perçu ; ça fait beaucoup de mal à la profession. Elles sont plus mal vues à l'extérieur et sont minimisées à l'intérieur : les syndicats font des écrits qui font mal. On va vers l'incompréhension. On est rigoureux sur la nullité de la procédure. Le CPP prévoit les droits et les obligations des détenus. On ne peut sanctionner gratuitement ou sans tenir compte du passé du détenu en détention. Les agents ne sont pas toujours au courant, ils ne connaissent pas le dossier pénal, c'est très sectorisé. Pour eux, c'est un délit qui doit être sanctionné proportionnellement à l'agression. La sanction peut être aggravée ou allégée ; ça dépend de la réaction du détenu en commission de discipline, de son comportement avant, de ses antécédents, de la proximité de la sortie, du travail engagé avec les travailleurs sociaux, du rapport d'enquête fait par l'encadrement sur la nature du conflit. On demande une explication honnête sur les faits pour crever l'abcès, quand par exemple il y a un comportement différent à cause du délit. Certains surveillants ont un comportement différent quand il s'agit des délinquants sexuels. »

Un membre de la direction d'un autre établissement nous dira :

« On ne sort jamais véritablement de cette situation entre le marteau et l'enclume, entre les surveillants et les détenus. Il faut pouvoir intégrer le fait que la décision générera des insatisfactions, et ne pas se dire on s'en fout... Sur deux décisions, on m'a forcé la main. Je répondais à une ambiance, je l'ai fait parce que sinon, de toute façon, le message serait passé par d'autres, avec d'autres moyens vis-à-vis du détenu. En ce moment ce qui se passe à l'isolement avec un détenu me met en colère. Je l'ai passé en commission de discipline pour une histoire d'insulte. On va s'en prendre à lui, il va y avoir des insultes, des brimades, on sait qu'il y a tellement de façons de s'y prendre. Il faut récupérer les déséquilibres, choisir le moindre mal. L'infraction existe, mais il y a un contexte, une réponse à du non-dit. On sent qu'on est abusé, et ça aboutit à une décision tronquée. C'est très lourd. C'est arrivé quatre ou cinq fois, mais des fois vous n'oubliez pas. Ce qui transcende – mais ce n'est pas le critère unique - c'est l'intérêt supérieur de l'établissement qui va me contraindre à prendre une décision avec laquelle je ne suis pas d'accord ; mais je ne peux m'empêcher de dire que je ne suis pas d'accord, que je ne suis pas dupe, pour répondre à une provocation. Il y a quatre mois, un détenu a bousculé un surveillant sur la cour de promenade, après un écart de langage du surveillant. Il l'a poussé. C'est une agression. Le premier surveillant me marque classement, compte tenu des propos provocateurs du surveillant. Ça a dégénéré, avec un refus de réintégration collective aux étages et en promenade, les détenus demandaient qu'il ne soit pas mis en prévention, ni en commission de discipline. J'ai dit, il passera en commission. Ma sanction ça a été 30 jours avec sursis. Quelque part je n'ai donné satisfaction à personne. Pour le détenu, il ne faisait que répondre à une provocation verbale, pour les surveillants c'était une décision de dégonflé. Mais les surveillants ne sont pas montés au créneau, le surveillant avait des rapports difficiles avec les gens. Il a fallu l'accompagner. Il a dit, je n'ai pas dit ça comme ça, j'avais dit quelque chose de l'ordre : « Je vous emmerde, poussé à bout par un détenu qui avait joué avec mes nerfs ». On en discute là paisiblement, mais un regard, une parole peuvent être très violents. »

Ou encore :

« On a une fonction semblable à celle d'un équilibriste, on essaye de maintenir des équilibres qui ont du mal à coexister. Ce qu'attendent les surveillants et les détenus, ce n'est pas évident. Ce qui décrit bien les choses, c'est la commission de discipline. De toute façon, on fera des mécontents, même en essayant d'être le plus juste possible. C'est là qu'il y a le plus de récriminations, des deux côtés. Les faire vivre ensemble paisiblement est difficile. Il faut prendre position. On ne peut être honnête, déballer franchement les choses ; rarement je peux dire en face : c'est comme ça, j'ai un doute. Lorsque, par exemple, un détenu affirme que des surveillants ont tapé dans sa porte pendant la nuit, il est difficile de dire : « je fais une confiance absolue aux surveillants ». Si je dis que j'ai un doute, je mets en péril l'équilibre, ce n'est pas évident, je ne peux pas jouer entièrement cartes sur table. Quand des surveillants tapent dans les portes pour exciter les détenus au quartier disciplinaire, ce n'est pas admissible. Mais on n'a pas de preuve. C'est la parole de l'un contre la parole de l'autre. Le problème alors c'est qu'on fonctionne au feeling, et il faut en retirer un peu des deux côtés.

-Et quand on est convaincu ou qu'on a des preuves ?

-Un surveillant niait, il a eu une demande d'explication, un « cinq colonnes », le premier surveillant de nuit lui a demandé une explication par oral. Mais le surveillant n'est toujours pas convaincu. Un jeune agent doit comprendre les incidences de son comportement, et qu'il n'est pas seul dans son équipe... mais



ici la commission de discipline ne suscite pas les mêmes réactions violentes que dans d'autres établissements. »

### III.2. La justice interne du point de vue des détenus

Nous donnerons en contrepoint l'opinion des détenus sur la justice interne aux établissements.

Comme sur d'autres questions, les perceptions sont fort variables d'un établissement à l'autre.

Dans la centrale, plus de la moitié des détenus (six détenus sur dix) considèrent que la justice interne est juste et honnête. Les propos qui reviennent le plus fréquemment sont les suivants :

« C'est mérité, il y a énormément de détenus qui sont mal polis. »

« C'est normal, ceux qui vont au mitard l'ont pas volé. »

« C'est normal, on n'a pas à insulter un surveillant, un détenu ou à se bagarrer. »

« Ici, quand ils y vont, c'est mérité. »

« Les sanctions sont justes, il y en a qui ne font que se bagarrer »

« C'est honnête, peut être qu'avant qu'on ferme la direction laissait passer trop d'insultes aux surveillants sans sanctionner, ce n'est pas normal. »

« C'est juste. Quand ils frappent, qu'ils volent, qu'ils insultent les surveillantes et les traitent de salope, alors qu'il a violé, c'est bon qu'il aille au trou. Celui qui ne se tient pas en prison, il peut pas se tenir dehors. »

Les autres, le plus souvent ceux qui se font sanctionner, font porter leur critique essentiellement sur le fait que la justice est à géométrie variable, certains se faisant plus punir que d'autres, ou bien que la sanction varie selon les jours.

« C'est n'importe quoi », « Un jour c'est blanc, un jour c'est rouge », « Ils ne tiennent pas compte de qui a commencé dans la bagarre », « C'est souvent les plus faibles qui se font punir. »

Un sur dix d'entre eux estime que la parole du détenu vaut moins que celle du surveillant :

« Le menteur c'est toujours le détenu. »

« On croit plus le surveillant que le détenu, des fois le surveillant en rajoute une couche. »

« Si on insulte un surveillant on a un compte rendu, si le surveillant ment un peu, qu'il en rajoute un peu, il a raison. »

À la maison d'arrêt Nord, près de six détenus sur dix estiment que les sanctions sont justes. À la différence des détenus de la centrale qui s'en tiennent dans leur réponses au principe de justice, ils font souvent référence à la sévérité des sanctions, estimant qu'elles ne sont pas trop dures :

« On n'a pas un sentiment d'injustice ici. »

« En gros ça va, c'est pas dur. »

« Ici ça va, c'est juste. »

« C'est pas sévère ici. »

« Ici le mitard c'est le club méd, c'est pas comme à F... »

« C'est rien du tout à côté d'autres prisons, avec l'avocat on voit la différence, on peut faire appel, avant c'était à la gueule du client. »

« On sanctionne peu et c'est juste. »

« Ici vous avez les moyens de vous défendre. »

Ceux qui contestent, le font pour les mêmes raisons que dans la centrale et dans les mêmes proportions :

« C'est toujours les mêmes qui trinquent. »

« C'est pas pour tous la même chose, est-ce parce qu'ils balancent ? »

« Quelquefois c'est pour rien du tout, pour un yoyo »

« Il y a des injustices »

Comme dans la centrale, un sur dix d'entre eux estime que la parole du détenu vaut moins que celle du surveillant :

« Même si vous avez raison vous avez perdu d'avance, le surveillant qui rédige le rapport, il met ce qu'il veut. »

« Un surveillant a toujours raison, le directeur ne le mettra jamais en cause. »

À la maison d'arrêt Sud les trois quart des détenus interrogés estiment que les sanctions sont injustes et trop dures :

« On prend quinze jours pour une connerie. »

« On prend pour un rien, j'ai pris dix jours, c'était injustifié et démesuré. »

« Ils en mettent plus qu'ailleurs. »

« Ici c'est tolérance zéro. C'est pas du tout juste. »

Ce qui domine dans les réponses de cet établissement c'est le sentiment que la parole du détenu ne vaut pas grand-chose, et que les surveillants auront toujours raison. Plus de la moitié d'entre eux partagent ce point de vue.

« C'est votre parole contre la leur, on est toujours perdant, la direction protège les surveillants. »

« Un chef ne me donnerait pas raison, c'est très corporatif. »

« C'est toujours eux qui gagnent. »

« Ils jugent toujours contre vous, ils font ce qu'ils veulent. »

« Ils savent arranger les choses à leur avantage, à leur manière. »

« Les surveillants vous font comprendre qu'ils auront toujours le dernier mot. »

« Ils sont intouchables, ils ont toujours raison, c'est le pot de fer contre le pot de terre. »

« On ne peut pas mettre en doute la parole du surveillant par rapport à celle du détenu. Ça ressemble à une mise en scène. »

Les autres, un quart d'entre eux, disent qu'on peut faire valoir ses arguments ou que les sanctions sont justes :

« On n'a pas toujours tort, on peut faire valoir ses droits si on sait argumenter. »

« On peut avoir raison contre un surveillant. »

« On sanctionne peu, on sanctionne ceux qui jouent les durs. »

Dans cette maison d'arrêt, la perception de la politique disciplinaire est prise dans un certain climat. La réputation de l'établissement, une image plus négative des personnels et de la discipline, la peur qu'ont parfois les détenus des surveillants, le sentiment d'abandon, la taille de l'établissement et le plus grand anonymat qui y règne pèsent d'un certain poids sur la représentation qu'ont les détenus de la justice interne. Par ailleurs pour un nombre équivalent de sanctions durant la même période dans les trois prisons, on constate que les sanctions pour des manques de respect aux surveillants occupent dans cette maison d'arrêt une place nettement plus importante que dans les deux autres, sans qu'on puisse savoir s'il faut l'imputer à des occurrences plus fréquentes ou à une politique de sanction plus sévère.

#### IV. Satisfactions au travail

Le degré de satisfaction que les personnels tirent de leur travail joue sans doute un rôle indirect important, sinon dans la prévention de la violence, du moins dans le degré de tension qui existe dans les relations entre les surveillants et les détenus. Un surveillant qui prend en dégoût son métier, qui redoute d'aller au travail ou qui n'aime pas le contact avec les détenus aura moins de chance de se mobiliser sur l'ensemble des « détails » qui font la vie du reclus que celui qui va spontanément au devant des détenus. La satisfaction au travail est un indice de la qualité des relations autant que sa conséquence.

On note de très fortes différences sur cette question selon les trois établissements. On constate aussi que la satisfaction que les surveillants tirent de leur travail est en correspondance avec les perceptions que les détenus ont des surveillants et avec la légitimité qu'ils leur reconnaissent.

Nous avons posé deux questions relatives à la satisfaction au travail. Nous leur avons demandé, comme dans une recherche précédente, quelles satisfactions ils retireraient de leur travail et ce que représentait pour eux une bonne journée.

Nous avons distingué alors quatre types de réponses à la première question : les plus nombreux (42 %), trouvaient dans leurs relations avec les détenus et dans le travail lui-même des motifs de satisfaction. Certains (22 %) ne trouvaient que des satisfactions extrinsèques au contenu du travail (le salaire, le temps libre, la sécurité d'emploi et la mobilité géographique). D'autres ne trouvaient aucun motif de satisfaction dans leur travail (15 %). D'autres enfin ne trouvaient de satisfaction que dans leurs relations avec les collègues (10 %).

Dans cette recherche, globalement ceux qui trouvent dans la relation aux détenus et le contenu de leur métier des motifs de satisfaction sont plus nombreux qu'alors (52 %). Ceux qui ne trouvent dans leur travail que des motifs extrinsèques de satisfaction sont un peu moins nombreux, tandis que ceux qui trouvent leur principal sujet de satisfaction dans leurs relations avec les collègues représentent la même proportion qu'auparavant. Ceux qui ne trouvent aucune satisfaction dans leur travail sont trois fois moins nombreux qu'il y a douze ans.

Il y a également ceux qui répondent en mettant l'accent sur le fait que ce métier n'est pas choisi par vocation ou bien qu'ils voient son utilité dans le fait qu'ils assurent une mission de sécurité publique ou

encore qu'ils se sentent gratifiés quand ils apprennent que des anciens détenus s'en tirent bien dans leur existence.

C'est à la maison d'arrêt Nord que les surveillants tirent le plus souvent des motifs de satisfaction dans leurs relations aux détenus, dans le plaisir du travail bien fait ou dans l'idée qu'ils laissent à leurs collègues « un étage nickel », quand tous les problèmes rencontrés ont été réglés. Ils sont un peu moins nombreux dans la centrale, mais presque trois fois moins nombreux à la maison d'arrêt Sud qu'à la maison d'arrêt Nord à trouver des satisfactions dans le contenu de leur travail.

À la maison d'arrêt Sud, ils sont beaucoup plus nombreux que dans les deux autres établissements à ne mentionner comme motif de satisfaction que leurs relations avec leurs collègues et plus nombreux également à n'y trouver que des motifs de satisfaction extrinsèques.

Voici quelques propos qui illustrent ces différentes positions :

« J'aime le contact humain ; je trouve hypocrite de dire qu'on n'a pas choisi ce métier. On a eu le temps de choisir si on y restait ou non. Je reste parce que j'apprends énormément, c'est valorisant à mes yeux. » (St, M-A Nord)

« On en tire des satisfactions, au coup par coup, il y a des détenus qui viennent

vous parler de leurs problèmes ou qui disent avec vous je sais que ce sera fait. » (St, M-A Nord)

« Il m'est arrivé d'être fier d'avoir fait une ronde de plus qui a empêché un suicide. Le gars était en train de s'accrocher. Il y a du social à faire, par rapport à des situations délicates ou de désespoir. » (St, M-A Nord)

« Les satisfactions ce sont de petites choses, comme les « merci surveillant », un grand sourire quand on a résolu un problème pour eux. » (St, M-A Nord)

« Je discute avec les détenus pour mieux faire passer le temps, j'aime bien ce côté relationnel. Mais si c'était à refaire, je ne choiserais pas ce métier. » (St, M-A Nord)

« J'aime mon métier, à cause des relations. Les relations qu'on peut avoir avec les détenus, moi j'apprécie. » (St, centrale)

« J'ai choisi ce métier pour les relations humaines, j'avais l'impression que ça correspondait aux relations humaines. » (St, centrale)

« J'aime le social, même si c'est un grand mot, ça correspond à mon caractère. » (St, centrale)

« Je ne regrette pas, on gagne bien sa vie, parler aux détenus ça donne aussi du réconfort à nous et aux détenus. » (St, centrale)

« C'est enrichissant de parler avec les détenus, ils viennent de partout, c'est intéressant sur le plan humain. » (St, M-A Sud)

« J'aime ce métier, on rencontre toutes sortes de gens, le contact avec les détenus enrichit. » (St, M-A Sud)

« Je fais mon travail pour le mieux, c'est pas du côté des détenus que je trouve des satisfactions dans mon travail. » (St, M-A Sud)

« Pff, les détenus ne m'apportent rien, franchement. » (St, M-A Sud)

« Ce n'est pas une vocation, ça fait vivre, on ne peut pas en tirer du plaisir comme dans d'autres métiers. » (St, M-A Nord)

« Pour moi c'est le salaire, par rapport à mon bagage scolaire, et la possibilité de pouvoir bouger. » (St, centrale)

« Je ne fais pas ce métier par vocation, c'est un métier pas reconnu on nous voit comme des grosses brutes. » (St, centrale)

« Je suis là pour la sécurité d'emploi, les horaires, notre rôle pour la sécurité publique. » (St, M-A Sud)

« Le principal c'est le salaire, et encore. » (St, M-A Sud)

« C'est la paye, les repos, quand il n'y a pas de contact avec les détenus. » (St, M-A Sud)

« Ce que j'apprécie c'est l'ambiance avec les collègues. » (St, M-A Sud)

« Ce que j'aime bien c'est le groupe des surveillants, l'entraide. » (St, M-A Sud)

Les réponses à la question qu'est-ce qu'une bonne journée de travail accusent les différences observées entre les établissements dans la question précédente.

Il y a une douzaine d'années une bonne journée dans la majorité des cas était une journée sans incident, sans incident avec les détenus et, ajoutaient souvent les surveillants, sans incident avec la hiérarchie (70 % des réponses). Venait ensuite la journée où on avait pu aider le détenu sous une forme ou une autre (18 %), puis l'affirmation qu'il n'y a pas de bonne journée en prison (12 %).

Globalement l'appréciation d'une journée de travail s'exprime en des termes moins négatifs (l'absence de), les surveillants mettant plus de contenu dans ce qui constitue ou non selon eux une bonne journée. Figure beaucoup plus qu'avant ce que les surveillants ont pu apporter aux détenus ainsi que la conscience d'un travail bien fait. Ce genre de réponse est majoritaire.

Vient ensuite la réponse : une bonne journée est une journée sans incident avec les détenus (le tiers des réponses). Aujourd'hui, dans les trois établissements étudiés, la hiérarchie ne figure plus comme cause de problème ou d'ennui dans le travail quotidien, indice d'un changement important dans l'évolution des relations hiérarchiques.

Existe aussi une troisième catégorie de réponse : une bonne journée est une journée de repos ou une journée passée dans un poste hors du contact des détenus. L'affirmation selon laquelle il n'y a pas de bonne journée a disparu.

La réponse en termes de contenu positif se rencontre le plus souvent dans la maison d'arrêt Nord, constituant les trois quarts des réponses. Elle représente les deux tiers des réponses dans la centrale, le quart des réponses à la maison d'arrêt Sud.

La réponse en termes d'absence d'incident représente plus de la moitié des réponses dans la maison d'arrêt Sud, le tiers des réponses dans la centrale, le quart dans la maison d'arrêt Nord. Enfin près d'un tiers des surveillants à la maison d'arrêt Sud disent qu'une bonne journée est ailleurs qu'au contact des détenus.

« Une bonne journée, c'est quand tout s'est bien passé, qu'on a répondu, trouvé des solutions aux problèmes des détenus, mais il y a des jours de stress. » (St, M-A Nord)

« Une bonne journée c'est quand on a su apporter quelque chose, prévenu un feu, un suicide, fait un bon acte, vous vous sentez bien. » (St, M-A Nord)

« Une bonne journée c'est quand j'ai accompli mon devoir, je n'aime pas la négligence, que j'ai laissé un étage nickel pour le collègue. » (St, M-A Nord)

« J'ai su réglé un problème, j'ai porté assistance à un détenu dans le besoin. » (St, M-A Nord)

« C'est quand on a su maîtriser les problèmes, fait du bon boulot, une journée bien remplie. » (St, M-A Nord)

« C'est quand je suis sûr que je ne laisse pas de difficulté, que j'ai tout fermé, je suis content tous les jours. » (St, M-A Nord)

« C'est quand il n'y a pas de souci, que j'ai réglé tous les problèmes, il n'y a pas eu d'incident, des plaisanteries à l'étage, une bonne discussion avec un détenu. » (St, centrale)

« C'est quand on peut parler avec les détenus aux petits étages. » (St, centrale)

« J'ai répondu à tous les problèmes, tout réglé, il y a eu un rythme de travail correct, où j'ai su manœuvrer pour que tout se passe bien. » (St, centrale)

« C'est quand il n'y a pas eu d'incident, de prise de bec, aucun problème, on peut le dire c'est une bonne journée ! » (St, M-A Nord)

« C'est une journée sans incident, calme pour tout le monde. » (St, centrale)

« Tout se passe bien, il n'y a pas de souci, on s'est pas pris la tête. » (St, centrale)

« C'est quand ça s'est bien passé, sans incident, quand il n'y a pas de pendu ni de coupé. » (St, centrale)

« Quand il n'y a pas eu d'incident et que je rentre intact. » (St, M-A Sud)

« C'est une journée calme où je ne me suis pas énervé. » (St, M-A Sud)

« C'est quand je ne suis pas à l'étage. » (St, M-A Sud)

« C'est un jour sans problème, où on ne travaille pas beaucoup. » (St, M-A Sud)

« C'est une journée où je n'ai rien fait. » (St, M-A Sud)

Autrement dit, le régime plus disciplinaire de la maison d'arrêt Sud apporte plus de « confort » dans le travail et, à ce titre, satisfait la plupart des surveillants rencontrés dans cet établissement. Mais en contrepartie, les détenus leur accordent une moindre légitimité, et ont d'eux une vision plus négative. Dans ces conditions, les relations sont plus dures, les surveillants se fatiguent mentalement d'avantage et certains d'entre eux en viennent à redouter un travail qui leur apporte alors peu de satisfactions.

La comparaison avec l'étude précédente montre également que l'allongement de la formation, l'accent mis sur le « social » s'il ne permet toujours pas aux surveillants de participer à véritable travail de réinsertion, leur permet néanmoins de donner plus de sens à leur travail et de se professionnaliser. Il en résulte des relations moins tendues et un plus grand intérêt au travail, même s'il est plus difficile à exercer que par le passé.

## V. Le rôle de protection des détenus

### V.1. Les détenus protecteurs des surveillants

Si les personnels ont un rôle de protection des détenus, il arrive parfois que des détenus s'interposent en faveur d'un surveillant mis en difficulté. Certains surveillants, certains chefs et directeurs peuvent être appréciés individuellement. La relation d'autorité qui, en prison n'a d'autre finalité que la soumission ou l'acceptation de la contrainte est une relation fondamentalement personnalisée. En contrepartie, des complicités se créent, certains détenus, au-delà de la protection qu'ils recherchent pour leur propre sécurité, se sentent plus proches d'eux que des détenus, et certains sont prêts à intervenir s'ils les voient en danger.

« Un détenu m'a demandé une douche un dimanche matin, ce n'est pas le jour de douche. Je lui dis : oui, attendez que j'aie fini mon contrôle. C'est un service que je lui rends, mais j'estime que ça fait partie de la propreté. Après mon contrôle je lui ai ouvert pour sa douche. Depuis, il m'a balancé des trucs, notamment la préparation d'une agression d'un surveillant », dit un surveillant de la maison d'arrêt Sud.

« Il y a un auxi que je connais bien, il me donne des indications sur les détenus qui vous permettent de vous mettre à l'abri d'une agression », dit un autre surveillant de la maison d'arrêt Nord.

« Quand un détenu s'énerve, il y a toujours une raison, j'essaye toujours de faire baisser la tension, je lui fais dire tous les détails de son problème, et son importance. Deux détenus qui avaient des problèmes de santé, j'ai réussi à les faire passer tous les deux au médical dans l'après-midi. Il y avait, dans la cellule à côté, un détenu virulent. L'un des deux m'a dit : « Ça va surveillant ? Celui-ci, à côté, il vous embête, si vous voulez on va lui dire deux mots à la promenade ». Les rapports avec les détenus sont très variables, vous téléphonez deux minutes pour un détenu qui fait telle demande et il peut vous offrir de vous défendre par exemple. » (St, maison d'arrêt Nord)

« Il y a quelques détenus qui me protègent et qui me chapeautent », nous dit un tout jeune animateur sportif en centrale.

Un surveillant apprécié des jeunes détenus de la maison d'arrêt Nord et surnommé par eux « Number one » raconte qu'un jour il a été injurié et menacé par l'un d'eux. Les autres détenus du même étage, à la promenade qui a suivi, lui ont donné une correction, en lui disant qu'il ne devait pas toucher ce surveillant. Ils sont allés au mitard en raison des coups portés. Le surveillant était très embarrassé de les savoir punis à cause de lui et par cette manifestation quelque peu bruyante de soutien. Les ayant revus un peu plus tard pour leur dire son embarras, ceux-ci lui ont dit : - « Vous cassez pas la tête, c'est rien, c'est normal surveillant ! »

Parmi les questions posées aux personnes incarcérées figurait la question suivante : dans le cas où un surveillant se fait frapper par un détenu devant vous, que faites-vous ou que feriez-vous ? La question est intéressante parce qu'elle est un indicateur des relations qui existent entre surveillants et détenus. Elle est également un révélateur des relations entre détenus et de la pression collective qui peut peser sur eux quant à la règle selon laquelle on ne doit pas trop parler à ceux qui font partie du camp adverse ni coopérer avec eux.

Dans la centrale, la moitié des détenus disent qu'ils interviendraient, pour mettre fin à l'agression. Dans les deux maisons d'arrêt, ils sont un peu plus nombreux à se dire prêts à le faire. (Mais la question à la maison d'arrêt Nord n'a été posée que vers la fin de notre séjour, les réponses y sont peu nombreuses, ce qui limite la comparaison.)

Pas plus que l'âge, l'approche de la sortie ou la nature du délit ne semblent entrer en ligne de compte dans les attitudes.

« Je me mettrais du côté du surveillant s'il risque de se faire planter, je suis un homme et je réagis en homme. »

« Un surveillant qui se fait taper dessus, j'interviens. Si c'est une tête de con j'interviens quand même. Je suis croyant, j'interviendrais même si je me fais trouer la peau, il y a des surveillants qui ne savent pas se défendre. »

« Un surveillant qui se fait cogner par un détenu, j'interviens. En plus s'il est sympa et qu'il ferme les yeux sur certaines choses..., le respect mutuel ça existe entre nous. »

Un détenu sur six dit, en centrale, qu'il est déjà intervenu dans ces circonstances :

« Je les séparerais ; ça m'est déjà arrivé. Le détenu a cassé sa cellule, il voulait frapper le surveillant. C'est moi qui ai calmé le détenu en lui parlant. J'essaye d'avoir du sang-froid tout le temps. Avant j'étais très impulsif, plus maintenant, je l'ai appris en prison. »

« Ça m'est arrivé de désarmer un détenu qui avait un couteau artisanal contre un surveillant. Je suis intervenu pour le sauver, et aussi pour le détenu. Qu'il soit surveillant ou postier, pour moi c'est toujours un homme. Je calcule comment je m'y prends pour que je m'en sorte aussi. »

« J'interviens sans hésiter. Je me suis fait agresser et je me suis défendu pour ça. Je distribuais les pâtisseries un 31 décembre avec un surveillant. Un détenu lui a dit « Bonne année ». Le surveillant quand il a répondu a dit qu'il avait la crève et qu'il était grippé. Le détenu a entendu : « T'as qu'à crever ». Il est

entré dans sa cellule et il a sorti un pieu. Je lui ai dit de rentrer dans sa cellule et je lui ai donné un coup de poing. Il est tombé, un tahitien immense, tout le monde le craignait. Après ça il m'énervait, il me critiquait comme si j'étais le chien des surveillants. Je lui ai donné un autre coup de poing. »

Il y a ensuite ceux qui disent qu'ils interviendraient à certaines conditions ; ils représentent le quart des réponses. Celles-ci se divisent en deux groupes. Il y a ceux qui disent qu'ils n'interviendraient pas en faveur des surveillants qu'ils n'aiment pas, un en particulier ou plusieurs surveillants, ceux qui disent qu'ils n'interviendraient que dans le cas où il n'y aurait pas de témoin, de peur de la réaction des autres détenus, et enfin ceux qui disent qu'ils n'interviendraient qu'en faveur de surveillantes.

« J'interviens sans hésiter. Je suis déjà resté à côté d'un surveillant, de peur qu'un détenu se venge sur lui. J'essaye de me mettre devant quand un détenu injurie un surveillant, sauf si c'est un surveillant très méchant. Après, j'aurai tous les détenus sur le dos, et pas les plus gentils. »

« J'interviendrais, mais ça dépend de quel surveillant et de quel détenu. »

« J'interviens si c'est une femme, seulement pour elles. »

« Une fois j'ai vu un détenu agresser une surveillante ; j'ai poussé la surveillante puis j'ai été sur le détenu. La surveillante a expliqué au chef que je lui avais donné un coup de main. Ils ont dit : « Lui il est avec les surveillants. » J'ai dit : « Personne à mon étage n'agresse une surveillante ! » Si ça avait été un surveillant, je n'aurais rien fait. Je ne peux pas voir agresser une femme. Mais si c'était un surveillant, et qu'il était blessé et que je sois cité comme témoin je dirais ce que j'ai vu. Pour une claque ou des coups de poing, je n'interviens pas. S'il est blessé, si. Ils font leur boulot, ils ne donnent même pas de claques à ceux qui en mériteraient, comme à l'école. »

Le quart restant, ceux qui n'interviendraient pas, se divise en deux groupes. Il y a ceux qui n'aiment pas les surveillants en général et qui, pour cette raison, n'interviendront pas, et ceux qui ont trop peur de prendre des coups de la part de codétenus, dans le cas où ils prendraient leur défense.

« Honnêtement, si un surveillant se fait taper, je rentre en cellule. J'ai rien vu, rien entendu. On peut vous chopper dans la cour de promenade ou dans les douches. Je ne fais rien du tout. »

« Si je vois un surveillant qui se fait taper, je m'en vais, sinon les autres me taperont. C'est comme de balancer. Pareil avec les détenus, s'ils se tapent j'ai rien vu, rien compris. »

« J'ai pensé à cette question plusieurs fois déjà. Je me suis dit oui, j'interviendrais. Mais sur le moment je ne sais pas ce que je ferais. Peut être qu'en intervenant je me remettrais dans une situation de rejet par les autres détenus. Je ne sais pas. On a peur d'être dans une situation de rejet. J'y ai pensé. Ça dépend s'il y a d'autres détenus ou non. S'il est seul, je pense que oui. S'il y a d'autres détenus, je ne sais pas. Je ne vois pas du tout le surveillant comme un ennemi et je ne me froterais pas les mains si un surveillant se faisait agresser. Peut-être que pour l'un d'entre eux je fermerais les yeux ou je regarderais ailleurs. Les surveillants je les aime bien, oui je les aime bien. On se côtoie, on se respecte ; qu'on le veuille ou non, il y a une relation qui est là. »

Ceux qui disent qu'ils n'interviendraient pas, par peur de la réaction des autres détenus sont surtout ceux, mais pas tous, qui ont particulièrement peur d'eux et qui sont particulièrement vulnérables. Ils ont déjà été victimes, qu'ils aient été condamnés ou non pour des affaires de mœurs.

Il y a enfin ceux qui disent qu'ils n'interviendraient pas parce qu'ils n'aiment pas les surveillants. Ils entretiennent le plus souvent une haine particulière de la justice et des institutions en général.

« Je n'interviendrais pas, même pas pour une surveillante, je ne les aime pas. »

« Je laisse, je donne raison à l'agresseur. »

« Je donne plutôt un coup de main si c'est un SS, sinon je laisse faire. »

Les réponses dans les trois établissements étudiés sont globalement identiques sur un certains nombre de points. Un peu plus de la moitié des détenus dans les deux maisons d'arrêt disent qu'ils interviendraient spontanément pour séparer le surveillant du détenu. Certains le feraient sans motif particulier, « par réflexe », « par instinct », spontanément comme dans la centrale. Ceux qui interviendraient en fonction du surveillant concerné et ceux qui n'interviendraient pas parce qu'ils n'aiment pas les surveillants sont représentés dans les mêmes proportions.

Par contre les motifs pour lesquels on intervient et ceux pour lesquels on n'intervient pas sont assez différents dans les deux maisons d'arrêt de ceux qui sont invoqués dans la centrale. Là ceux qui disent qu'ils n'interviendraient pas en raison de leur peur de représailles, ou par peur d'être rejetés sont beaucoup plus nombreux à invoquer ce motif que dans les deux maisons d'arrêt.

Plusieurs détenus disent à la maison d'arrêt Sud qu'ils n'interviendraient pas parce que l'administration pourrait leur reprocher d'être impliqués dans l'agression. D'autres disent qu'ils n'interviendraient par peur de prendre des coups, notamment si le détenu a une arme.

Par ailleurs un certain nombre de détenus mettent en avant comme motif de leur intervention la prise en compte de ses conséquences pour le détenu, parce qu'agresser un surveillant signifie une très sévère

punition disciplinaire à laquelle s'ajoute, ou peut s'ajouter - de plus en plus fréquemment – une nouvelle condamnation au pénal.

« J'interviens, je ne laisse pas faire, même si le surveillant est un bâtard. Il y a beaucoup de choses à perdre, des grâces, quarante-cinq jours de mitard, un procès peut-être. Je ne laisse pas faire et j'explique pourquoi. Ça m'est arrivé d'empêcher ça à S... le détenu m'a insulté d'abord et le lendemain il s'est excusé en me disant que j'avais bien fait. Certains détenus n'ont rien à perdre, un perpète, un détenu qui a le SIDA. Pour lui ça lui est égal. Je l'ai constaté. J'ai vu un détenu qui avait jeté son sang à la figure d'un surveillant. La direction protège les surveillants, c'est normal. » (D, M-A Sud)

« Je les sépare même si le surveillant le mérite, parce que le pauvre détenu après, il aura de la misère. » (D, M-A Nord)

Ils sont plus de deux fois plus nombreux à invoquer ces suites disciplinaires comme motif d'intervention en maison d'arrêt que dans la centrale. On note aussi que des détenus sont prêts à intervenir quand bien même l'agresseur est armé, plus fréquemment dans cette centrale qu'en maison d'arrêt.

Autrement dit, ces résultats montrent que si la moitié d'entre eux sont prêts à intervenir parce que c'est une réaction normale entre des êtres humains, le processus de carcéralisation s'effectuerait dans le sens d'un isolement progressif de nature défensive : en centrale, le retrait et la peur des autres détenus prennent le pas sur la capacité à s'identifier aux compagnons d'infortune et sur une solidarité positive.

## V.2. Les détenus modérateurs.

Nous avons également demandé aux détenus s'il leur arrivait d'intervenir dans un conflit ou une bagarre entre détenus afin de calmer le jeu.

Dans les trois établissements les détenus sont d'avantage prêts à intervenir en faveur des codétenus qu'en faveur des surveillants : les deux tiers d'entre eux sont prêts à le faire ou sont déjà intervenus pour séparer des combattants, alors que la moitié d'entre eux se disent prêts à le faire quand il s'agit des surveillants.

Les réponses peuvent se classer selon les thèmes suivants : il y a ceux qui disent intervenir spontanément, ceux qui le feraient seulement pour une connaissance, un camarade, ceux qui le font pour leur éviter le quartier disciplinaire. Certains disent qu'ils interviennent ou interviendraient parce qu'ils ont une certaine autorité en raison de leur âge ou de leur délit sur les autres détenus. Il y a ceux qui ne le font que s'ils se sentent assez forts pour le faire, ou qui n'interviennent que si l'agressé ne le mérite pas. Il y a ceux qui n'interviennent pas parce qu'ils ne veulent pas prendre de risques pour eux-mêmes, ceux qui n'interviendraient pas parce que c'est chacun pour soi, ceux qui n'interviendront pas mais qui en rajouteront si l'agressé est un pointeur. D'autres ne veulent pas s'en mêler, parce qu'on court des risques du côté des surveillants qui pourraient croire que celui qui intervient pour séparer est l'agresseur, d'autres qui sont déjà intervenus ne le feront plus parce que cela s'est retourné contre eux. Enfin il y a ceux qui laissent faire parce qu'ils estiment que la bagarre se fait dans des conditions régulières.

Cette fois encore, les réponses des détenus des deux maisons d'arrêt sont entre elles très proches et différent des réponses données dans la centrale.

« Je me débrouille pour dégonfler des situations quand ça commence. Je les mets sur la voie du respect ; l'âge ça aide. Le discours du respect, les détenus aiment bien. » (D, M-A Nord)

« J'interviens souvent pour les séparer, pour leur éviter le mitard. La plupart du temps on sépare et on discute, évidemment il y a des bornés et des têtus qui en viennent aux mains. » (D, M-A Nord)

« À la dernière bagarre dans les escaliers, j'ai séparé des détenus, heureusement sinon ils seraient morts - c'est une façon de parler -, j'interviens tout seul. » (D, M-A Nord)

Parfois le refus par ceux qui se battent d'une médiation provoque une colère pire que le mal qu'on veut éviter.

« J'interviens mais des fois on peut pas : « C'est mes affaires, laisse tomber, laisse-moi faire ce que j'ai à faire. Une fois j'ai mal répondu, l'autre allait me taper aussi mais un autre est arrivé qui a baissé le ton. » (D, M-A Nord)

« Je suis le seul de quarante-trois ans à mon étage. On nous met un peu avec les jeunes pour les aider, les entourer, les protéger. Les surveillants croient qu'on les protège. Mais leurs histoires de drogue, de trucs à cacher on préfère ne pas s'en occuper. Un gars qui a tué deux fois, comme il ne sortait pas de sa cellule, ils l'ont pris pour un pointeur. Si on l'insulte, je suis prêt à tuer. Ça sert à quoi d'insulter ? ! » (D, M-A Nord)

Les restrictions mises en avant sont beaucoup plus importantes dans la centrale que dans les deux maisons d'arrêt. Ceux qui sont déjà intervenus mais ne le feront plus parce que cela s'est retourné contre eux, les combattants s'en étant pris à eux en les frappant, sont beaucoup plus nombreux qu'en maison d'arrêt. C'est même la réponse la plus fréquente dans cette centrale.

« Je n'interviens pas, même pour un copain. Après vous en avez dix sur le dos. Notamment si c'est un Français contre un Arabe, vous avez tous les Arabes sur le dos. Ici il y a un problème entre les Français et les Arabes. » (D, centrale)

« Je l'ai fait une fois, ça a mal fini pour moi. Une autre fois, j'entendais un détenu embêter V. (Un détenu qui ne sort jamais de cellule, mis en quarantaine par tous les autres), je suis sorti de ma cellule, je l'ai regardé méchamment et il s'est barré. » (D, centrale)

« Je l'ai fait, c'est dangereux, j'ai pris des coups, j'aurais mieux fait de les laisser faire. Je n'interviens plus, sauf si je peux. Et il n'y a pas de reconnaissance, et ils racontent n'importe quoi au chef. » (D, centrale)

« Maintenant je les laisse faire. J'en ai vu intervenir qui ont tout pris dans la gueule. » (D, centrale)

Il semble par ailleurs plus dangereux de s'interposer en centrale qu'en maison d'arrêt en raison de la présence, plus importante, d'armes artisanales. Les détenus y ont fait souvent allusion.

« Je suis déjà intervenu pour défendre un détenu. S'ils sont plusieurs, j'appelle un surveillant. Je ferais attention, beaucoup ont une lame ou une fourchette. » (D, centrale)

D'autre part les détenus de la centrale qui n'interviennent que pour leurs connaissances sont également beaucoup plus nombreux que dans les deux maisons d'arrêt.

« Je n'interviens pas entre eux, je ne m'en mêle pas, sauf pour quelqu'un que j'estime ; j'essayerai de le raisonner. Mais si c'est à mains nues, ça va. Une fois, à l'atelier il y a un gars qui a pris un tournevis pour pointer l'autre. On est intervenu à plusieurs. Le gars ne se rend même plus compte. S'il l'avait planté, c'était vingt ans de plus. La pression est si forte qu'ils ne prennent même plus le temps de réfléchir. Et même pas un merci. Ils ne se rendent plus compte ! » (D, centrale)

Par contre, le motif de l'autorité que confère le délit est plus souvent avancé que dans les deux maisons d'arrêt.

« Je calme le jeu à l'atelier. Il y a trois clans, je suis respecté des trois. J'ai un rôle modérateur », nous dit un détenu auteur de plusieurs braquages.

« Les surveillants m'appellent quand ils ont des problèmes avec des détenus », dit un autre braqueur.

« Il m'est arrivé qu'on me sollicite pour intervenir et calmer. Il y a un détenu, plusieurs ne s'entendaient pas avec lui. Ils étaient prêts à lui donner des coups de fourchette parce qu'ils ne le changeaient pas de cellule. Je suis allé voir le chef et j'ai dit, si vous ne le changez pas de cellule, ça va mal finir », dit également un auteur de hold-up.

Le motif de l'évitement du quartier disciplinaire est présent dans les deux maisons d'arrêt, il l'est en centrale sous une forme détournée, certains conseillant à d'autres d'aller régler leurs comptes en salle de boxe, où ils peuvent se frapper sans risque de sanction.

## VI. Force doit rester à la loi : le contrôle nécessaire

La prison est jugée d'abord sur ses résultats, en termes d'ailleurs essentiellement négatifs : absence d'évasions, d'émeutes, de suicides. L'obligation de résultat a pour effet de faire prévaloir le jugement en opportunité et la discrétionnarité au détriment de la norme, de règles qu'il suffirait d'appliquer, même si l'organisation est de plus en plus jugée sur les moyens employés : cette part de discrétionnarité est présente à tous les niveaux de l'organisation, notamment dans la définition même du travail des surveillants. « Le surveillant est maître à son étage. »

Surveillants, gradés, chefs et directeurs peuvent dire qu'il n'y a pas une seule manière de travailler. Il ne s'agit pas seulement là du constat selon lequel dans les métiers de la relation humaine, les tempéraments, l'expérience ont nécessairement un rôle dans la diversité des approches. Bien qu'on puisse faire une liste des qualités attendues d'un surveillant, d'aucuns diront parfois qu'on ne peut définir ce qu'est un bon surveillant. Dans l'un des extraits d'entretien ci-dessus une surveillante par exemple reconnaît qu'un de ses collègues très sécuritaire - quand elle-même se définit à l'opposé - travaille très bien. Ce genre de remarque n'est pas isolé. Il y a les surveillants considérés comme sécuritaires et ceux dont on dit qu'ils font du social, les sévères et les « cools ». Ces différences correspondent à la marge de discrétionnarité laissée aux surveillants et à la place du jugement en opportunité qui leur est nécessaire dans leur manière d'appliquer le règlement pour éviter les désordres. Lorsque ces différentes manières de travailler sont relevées, elles sont généralement assorties de la remarque selon laquelle il faut sans doute ces deux types de surveillants pour faire marcher une prison. Mais les surveillants disent aussi, à la fois,



qu'il faudrait que tous suivent la même ligne de conduite et que si cela était le cas les prisons exploseraient, ou bien ils en perdraient le contrôle.

Dans les périodes qui ne sont pas caractérisées par une crise aiguë, l'équilibre social et le contrôle de la population sont assurés par la coexistence des différentes manières de faire. Les plus sévères rappellent l'existence du règlement, l'outil de travail essentiel du surveillant, les plus « cools » l'interprètent plus librement afin de réduire les tensions.

Dans les périodes de tension où les personnels ont conscience d'être en train de perdre le contrôle de la prison la distinction entre surveillants sévères et surveillants « cools », ou entre les surveillants qui font du social et les surveillants sécuritaires devient une véritable opposition entre « ceux qui veulent appliquer le règlement et ceux qui le laissent tomber », entre « ceux qui font leur travail normalement et les autres ». Cette opposition souligne alors que la question du jugement en opportunité ne concerne plus le surveillant particulier, mais l'ensemble du gouvernement de la prison. Dans les jours qui ont précédé un mouvement collectif de détenus, les surveillants se plaignaient de perdre le contrôle de l'établissement tandis que les détenus se plaignaient du désordre. Les plaintes de racket, de vols et de caïdat auprès de la hiérarchie se multipliaient : « Les détenus en avaient marre de certains détenus, toujours les mêmes ; ils en avaient marre de la tension. Les surveillants en avaient marre de tout céder, les portes étaient quasiment ouvertes, et les détenus en demandaient toujours plus. Certains ne sortaient plus en promenade ni à la douche », raconte une surveillante. Les surveillants s'opposaient entre eux, les surveillants à la hiérarchie et à la direction et tous entre eux sur la manière de rétablir le contrôle de la population pénale. Les uns craignaient qu'en revenant à une application plus stricte du règlement, on mette de l'huile sur le feu, les autres disant que la situation devenait de plus en plus dangereuse à force de laisser couler.

L'opposition s'est focalisée, comme souvent en centrale, sur la question des portes ouvertes ou fermées. Il faut noter ici que cette question prend dans cette centrale un sens particulier en raison de son architecture. Celle-ci ressemble plus à celle d'une maison d'arrêt avec de nombreux détenus dans les étages, parfois jusqu'à près de soixante-dix. Un surveillant peut à peu près contrôler ce qui se passe quand il y a quelques détenus qui ont leur porte ouverte en même temps, au-delà d'un certain nombre, évalué à quatre ou cinq, il peut avoir le sentiment de ne pouvoir plus rien contrôler et d'être à la merci des détenus en cas d'incident. La question était d'autant plus sensible que de nombreux détenus transférés d'autres centrales où ils avaient connu un régime de portes ouvertes se plaignaient âprement des portes fermées dans la centrale et d'être sous un régime de maison d'arrêt plus que de centrale.

Voici ce que dit un surveillant, qui s'est d'ailleurs fait reprocher d'abord d'être trop proche des détenus et de laisser trop de cellules ouvertes puis, lors de cette période de crise, d'en faire trop. Nous l'avons rencontré quelques jours avant ce mouvement collectif.

« Je n'ai plus d'étincelles depuis que je ne fais plus le travail dans les règles. On évite les petites étincelles, mais le fait d'être laxiste peut en provoquer des grosses. On dit tout va bien. Mais qui dit que ça ne va pas exploser ? Il y a une ambiance explosive, je trouve en ce moment, ça fait un moment qu'on dit ça. J'attends moi-même qu'on nous dise qu'on laisse tout ouvert. Le danger c'est que les détenus aient de plus en plus de pouvoir, qu'ils se regroupent, que ce soit eux qui gèrent l'étage. Ce n'est pas bon. Il y a déjà une petite hiérarchie entre eux, ça peut devenir une petite dictature. Il y a une espèce de caïdat qui, à mon sens, se développe en ce moment. Le caïdat, ça se voit très bien. On voit les meneurs d'un étage. Des gens nous demandent de fermer leur porte, il y en a un autre qui dit : « on me prend des choses », il y a des rumeurs de vols, ce sont des sous-entendus, ils demandent qu'on ferme, qu'ils soient là ou pas dans leur cellule. Les caïds m'inquiètent de plus en plus. Pour beaucoup on ne compte plus. « Appelez moi le chef ». Ils sont costauds physiquement, ou bien c'est un phénomène de bande. Trois ou quatre ça suffit pour intimider les plus faibles. Il y en a un à chaque grand étage... J'ai eu un gros clash avec des détenus. J'ai eu des menaces réitérées d'un détenu (un homme parmi les quelques-uns qui passent le plus souvent au prétoire pour des injures, des menaces envers les personnels, ou des coups portés aux codétenus). C'est lui qui a gagné. Il est devenu le caïd. J'avais refusé qu'il fasse la loi, ce n'est pas à lui de le faire. Je l'ai bien critiqué. Il est malin, il a compris que les surveillants gênants il fallait les éliminer ; il a compris comment leur mettre l'étage à dos, l'allumer. Il a certifié que je foutais la merde. Il élevait la voix et gueulait, chaque fois que j'arrivais ; effectivement c'était le bordel. Quand j'ai refusé qu'il fasse la loi, il m'a dit : « Je vous préviens, ça va chauffer, ça ne se passera pas comme ça, ça va péter ». Il a alors monté le ton sur la note de service concernant les heures de réunion de cellule : « C'est pas normal, c'est un scandale j'en ai rien à foutre », et il a déchiré la note. Ça a créé un attroupement. J'ai dit que j'allais lui faire un rapport. Je vais à mon bureau. Je reviens et je voulais fermer la porte parce que je voyais que ça dégénérait. Alors c'est des insultes, des menaces de mort. Je tape l'alarme, elle ne marche pas, et celle du collègue qui était avec moi non plus. Il recommence ses menaces de mort. Il s'est servi d'un autre détenu qui m'a balancé à la gueule une arme par destination et qui m'agressait verbalement très chaudement. Le gradé, le pire des chasseurs, m'a donné tort et a mis la faute sur moi : « Qu'est-ce que t'as foutu encore ? »

La direction est allée demander leur version aux détenus, pas à moi. Les collègues s'y sont mis aussi. Je travaillais pas comme les collègues. Je ne voulais pas baisser ma culotte et je voulais montrer qu'on est présent. Tout le monde se fait manipuler par lui et chacun veut se couvrir lui-même. Les détenus ont besoin de règles, si c'est l'anarchie la prison ne leur sert à rien. Notre rôle c'est de les recadrer ; sinon on n'aura pas accompli notre tâche. On m'a dit que je n'étais pas psychologue. La psychologie, c'est qu'il n'y ait pas d'étincelles ; la plupart du temps ça veut dire laisser tomber. En ce moment ce sont les chefs et la direction qui disent de laisser tomber. Maintenant je laisse faire. Parfois ça m'embête par conscience. Je dis : je laisse tomber. Mais il y a des collègues qui me disent : « T'es pas payé pour laisser faire... » Quand c'est fermé, on contrôle mieux les débordements. Dans les textes le régime, c'est fermé, alors que la direction nous encourage vivement à faire le contraire. La responsabilité retombe sur nous, parce que rien n'est officiel. Quand on dit aux détenus que c'est fermé, ils nous rétorquent qu'on n'a pas de règlement intérieur. On a quand même des fiches horaires sur lesquelles on s'appuie... »

Indépendamment de la manière dont le surveillant a pu s'y prendre dans cette affaire dans laquelle de toute façon nous n'avons ni les éléments ni les compétences qui permettraient d'en juger, ces propos sont révélateurs de la difficulté à conjuguer la continuité des règles et de la routine, qui permettent de garder le contrôle de la population pénale, et le jugement en opportunité qui consiste à décider quand il convient de lâcher. La reprise en main qui a suivi l'épreuve de force donne *a posteriori* raison, en théorie, au surveillant cité, mais ne dit rien quant au moment où elle devient nécessaire.

Si, comme le dit un CSP en maison d'arrêt, un bon surveillant, c'est celui qui parvient à reprendre ce qui a été grignoté, à un certain moment la reprise en main n'est plus possible, notamment lorsque le grignotage s'étend à l'ensemble de l'organisation. Ce qui a été cédé aux détenus se transforme en droits acquis, à moins d'une épreuve de force plus dangereuse encore. On se retrouve alors dans la situation décrite par R. Lafer (1993) à propos des risques majeurs. Dans les situations d'incertitude que connaissent les entreprises face au risque majeur on se comporte comme si le monde était modélisable et l'incertitude maîtrisable. Dans une situation de crise, ce qui était qualifié de complexe devient indescriptible (les catégories et pratiques habituelles ne fonctionnent plus) et ce qui était considéré comme incertain devient imprévisible. (Ici le contrôle de la population pénale). L'organisation vit alors aussi une crise générale de légitimité. En prison ce moment de crise est celui qui précède l'épreuve de force, dans le cas présent un important mouvement collectif de rébellion, suivi par un mouvement des surveillants. L'organisation n'assure plus la protection des détenus, les violences entre eux s'accroissent avec la peur – comme on l'a décrit dans un chapitre précédent -, les différents échelons de la hiérarchie sont neutralisés les uns après les autres, personne ne contrôle plus rien. La hiérarchie est discréditée par les surveillants et les détenus ne reconnaissent plus aucune autorité.

Dans l'état actuel du rapport social aux détenus, cet épisode nous montre que la loi en prison repose d'abord et toujours sur la force.

## Chapitre 7

### Violences entre détenus

Si la violence est indissociable de l'enfermement, il est important de noter que certains détenus réussissent à échapper, du moins, aux « incidents ». Lorsque nous leur demandons s'ils ont eu quelque ennui avec leurs codétenus un certain nombre d'entre eux disent qu'ils n'ont jamais eu de problème. Bien souvent ils précisent : ni avec les détenus, ni avec les surveillants.

Deux détenus décrivent l'attitude qu'adoptent ceux qui disent n'avoir pas de problème en prison :

« Pour me protéger d'une agression verbale, j'essaie de rester calme. Mais ça ne me laisse pas indifférent. Je n'aime pas vivre dans un état de tension. Je vois ça avec plus de recul. Il ne faut surtout pas souscrire à l'escalade. Il faut essayer de rester neutre, ne pas jouer les costauds. On trouve toujours plus costaud. Les gens qui n'ont pas de délit sexuel, qui ne se mêlent pas des histoires des autres, qui ne cherchent pas à vendre du shit un peu plus que les autres, n'ont pas de problèmes. Il faut vivre sa vie le plus simplement possible. Si on est alpagué, il faut essayer de prendre du recul et de ne pas renchérir. Pour quelqu'un de plus jeune que moi, qui a le sang chaud, c'est plus dur. Les gens qui sont neutres n'ont pas de problème. Ils peuvent être envoyés n'importe où dans la détention. Ici plus les gens ont un niveau bas, plus ils ont un ego qui est haut. Les gens qui n'ont pas de racines auxquelles accrocher leur vécu réagissent au quart de tour. Je ne suis pas bagarreur. Il faut faire avec les moyens du bord. Il y a 95 % de chance, en faisant comme ça, que vous soyez à l'abri. Mais personne n'est à l'abri pour les 5 % restant, à l'abri de menaces ou de quelque chose de déréglé. »

« Les autres détenus ça va, ils sont gentils avec moi, il faut rester calme sinon c'est la bagarre. Ils s'insultent, ils parlent fort. J'ai pas été insulté, je parle calme et gentil. Je ne parle pas de connerie pour que ça se passe bien, je ne dis pas n'importe quoi du genre : celui-là il est fou, celui-là c'est une balance, je fais attention à ce que je dis. »

Ces propos montrent qu'en prison, ne pas avoir d'ennuis et ne pas faire l'objet d'agression verbale ou physique demande des efforts et suppose un certain nombre de conditions. Il y a notamment la nature du délit commis et le fait de ne pas souscrire à la croyance selon laquelle il ne faut pas se laisser faire et riposter.

Ceux qui disent n'avoir jamais de problèmes et n'en avoir jamais eu dans l'établissement où ils sont actuellement représentent quatre détenus sur dix dans la maison d'arrêt Nord, le tiers des détenus dans la maison d'arrêt Sud et un peu moins du tiers dans la centrale. Dans la mesure où nous n'avons pas spécifié une durée de référence particulière, six mois, un an, deux ans, qui eût permis plus facilement des comparaisons, il est logique que les détenus de la centrale aient connu plus de bagarres, de menaces, d'injures ou d'agressions, de racket ou de mises en quarantaine, qu'ils en aient été les victimes ou les auteurs, dans la mesure où ils y restent plus longtemps, indépendamment de tout autre facteur.

La signification de l'expression « n'avoir jamais de problèmes » est variable. Certains détenus diront qu'ils n'en n'ont jamais eu parce qu'ils savent se défendre et ne mentionneront pas s'ils ont fait usage de leurs moyens de défense. D'autres, après avoir dit qu'ils n'avaient

pas de problème, diront un peu plus tard qu'ils se sont bagarrés pour une injure ou pour une autre raison. La bagarre peut n'être pas considérée comme une violence ni comme un problème, bien qu'elle soit sanctionnée par l'institution. Il y a aussi l'hésitation, parfois, à parler, par crainte que les paroles soient répétées, la minimisation des événements vécus ne serait-ce que pour ne pas aviver le sentiment d'insécurité, comme nous l'avons déjà constaté à propos de la peur, ou bien le désir de donner une image digne de ceux qui sont enfermés. Pour ces différentes raisons nous ne prétendons pas ici évaluer le niveau des violences. Il s'agit plutôt de préciser leurs formes, leurs motifs, les conditions de leurs manifestations, leur fréquence relative, d'identifier ceux qui sont plus facilement victimes que d'autres.

Généralement la littérature sociologique anglo-saxonne sur la violence entre détenus classe les « abus » en fonction de leur nature (W. Davies (1982), K. McDermott, R. King (1995), I. O'Donnell, K. Edgar, (1998), A. Bottoms (1999), par exemple). On distingue ainsi les agressions physiques, les viols, les menaces de violences, les vols avec violence, les insultes, et la quarantaine, en y ajoutant ou non les bagarres, selon les auteurs.

Il est nécessaire de tenir compte de cette classification. Pourtant celle-ci ignore les motifs de ces abus. L'étude plus récente de K. Edgar, I. O'Donnell, et C. Martin (2003), centrée exclusivement sur les violences entre les détenus, apporte la description la plus fine et la plus détaillée de leur déroulement. Elle combine cette classification par nature avec les raisons et les motifs invoqués.

Notre approche, plus globale, qui vise à replacer les différents types d'incidents dans l'ensemble des relations sociales et à prendre en considération le rapport politique aux détenus fait apparaître, sans que nous en ayons auparavant fait l'hypothèse, que bien des violences ont lieu sans contentieux interpersonnel immédiat ou précis. Il nous paraît donc nécessaire d'en tenir compte, et ce d'autant plus qu'elles tiennent une large place dans ces « abus ».

Ces manifestations sont directement liées aux effets de l'enfermement. Elles seraient sans doute beaucoup moins fréquentes et d'intensité bien moindre en milieu de vie ordinaire, voire inexistantes :

« Tout est amplifié en prison avec tout le stress qu'on emmagasine au fil des jours. La prison c'est plus fermé, beaucoup plus intense, plus compact que dehors. La moindre chose peut déraiser ; les accrochages on ne peut les éviter », constate par exemple un détenu à la maison d'arrêt Sud. Elles ne sont pas liées à un contentieux interpersonnel particulier, mais font irruption à partir d'un signe et d'un prétexte minuscule, occasion de déverser la colère et la tension. On les appellera les « explosions ». Il s'agit ici d'une catégorie à la fois empirique et analytique qui s'appuie sur un terme fréquemment employé en prison pour décrire la violence.

D'autres violences existent qui sont indépendantes de l'existence d'un contentieux interpersonnel, mêmes si elles ont des motifs. Il s'agit de celles qui s'exercent sur les plus faibles des détenus qui ont une fonction de bouc émissaire. Elles ont un lien avec l'emprisonnement, plus complexe qu'avec les premières. Leur importance nous oblige donc, si nous voulons maintenir la cohérence de notre approche, à tenir compte de ces différentes causes.

Cela nous amène à proposer une autre classification qui prenne en compte le lien entre la spécificité de l'enfermement et les violences, qui distingue celles qui lui sont directement liées de celles qui ne le sont pas. Parmi ces dernières figurent notamment les pratiques de racket et les règlements de compte qui ont pour motif le trafic et la consommation de drogue, et autres activités illicites. Dans ces cas, un règlement de compte qui fait suite à une tentative de racket est fondé sur un motif et un contentieux interpersonnel. Il y a également les violences qui ont un lien indirect avec l'enfermement, qui tiennent aux relations défensives entre détenus. Par exemple la croyance qu'il *faut* se défendre, « se montrer un peu sauvage »

et riposter sèchement, pour assurer sa sécurité et ne pas devenir la proie des autres fonctionne comme une contrainte pour ceux qui y souscrivent. Elle rend donc compte d'un certain nombre de violences. Cette contrainte pèse inégalement selon les personnes, comme l'indique ci-dessus la personne qui nous explique qu'elle échappe aux ennuis. Les auteurs d'agression sexuelle en tant que proies désignées à toutes sortes d'abus n'ont d'autre choix le plus souvent que de s'enfermer en cellule ou de se défendre brutalement. D'autres règlements de compte, agressions ou bagarres sont également liées à l'enfermement, de façon indirecte. Il s'agit des règles entre détenus, celle du respect et celle de la non-dénonciation, qui, si elles sont transgressées demandent une punition qui échappe à l'institution.

Les analyses qui portent sur la violence entre les détenus et celles qui tentent d'appréhender l'ensemble des violences en prison tentent, pour en rendre compte, d'introduire une multiplicité de variables générales : les variables de nature institutionnelle, comme le degré de sécurité des établissements concernés, les restrictions apportées à la liberté de mouvement, le surpeuplement, les restrictions à l'accès aux moyens d'autodéfense (armes), les taux d'activité, les ratios nombre de personnels/nombre de détenus, le rôle des tribunaux, les stratégies mises en place par les détenus, l'hypothèse d'une culture carcérale. Ou bien elles introduisent des variables individuelles : l'âge, le parcours délinquant, la nature du délit, le degré de carcéralisation, l'engagement dans une activité, le soutien familial, etc. La difficulté, nous l'avons déjà évoquée à propos de la variable du surpeuplement, tient à la possibilité de hiérarchiser entre elles toutes ces variables et de les isoler les unes des autres. L'analyse de ces variables exige en outre des échantillons de population énormes, ou bien elle contraint à limiter les variables, en faisant l'impasse sur d'autres qui peuvent être aussi importantes. Par ailleurs ces analyses aussi justes soient elles – nous ne faisons que les confirmer dans nos résultats sur nombre de points –, même en introduisant toutes ces variables induisent une vision de la violence entre détenus comme une variable en soi, comme s'il s'agissait d'une donnée nécessaire, non questionnable dans son principe même.

Face à ces difficultés l'approche que nous avons choisie vise à mettre l'accent sur un angle mort de l'analyse de la violence en prison, le lien existant entre la violence de l'enfermement et les violences entre les détenus. Mais la classification que nous proposons est d'ordre analytique. Dans la pratique les distinctions que nous proposons sont indiscernables, les causes s'ajoutant les unes aux autres.

## **I. Les violences sans motif immédiat**

### **I.1. Les explosions et les riens**

Beaucoup de bagarres et de coups portés ont pour motif des « riens », selon les propos mêmes des détenus aussi bien que des surveillants, unanimes sur ce sujet. L'ensemble des relations sociales structurées sur un mode essentiellement défensif, l'ambiance paranoïde, l'ignorance mutuelle, l'absence d'occasion de se connaître, la peur et l'imaginaire du crime en sont les causes de fond. La tension, l'énerverment, les changements d'humeur, le changement de caractère que produit la prison, qui rendent les personnes enfermées plus susceptibles, agressives, c'est-à-dire les conditions de vie anormales que représente l'enfermement constituent d'autres causes générales. L'impuissance, la dépendance et l'attente permanente et quotidienne en sont d'autres. L'absence de travail ou d'activité pour beaucoup d'entre eux redouble tous ces effets de l'emprisonnement. Il suffit d'un signe, d'une occasion minuscule pour leur ouvrir la voie.

Un nombre important de surveillants et de détenus constatent que beaucoup de bagarres et « d'accrochages » sont sans motif apparent. Les détenus explosent.

Les termes comme « exploser », « péter un câble », « craquer », « péter les plombs », très fréquemment employés dans les trois établissements, sont certes des locutions qui font partie du langage quotidien. Ils n'en témoignent pas moins qu'il s'agit moins de conflits immédiats et identifiables que de causes générales multiples qui s'accumulent.

## Les riens

Les personnes incarcérées constatent aussi fréquemment dans les trois établissements que bien des bagarres, par exemple, n'ont pas de motif réel.

« Ici vous avez des ennemis, vous ne savez même pas pourquoi ; vous avez mille mecs sur le dos ! »

« Hier un mec qui marchait en croise un autre qui a quelques problèmes psychiatriques. Il lui dit : Ça va ? l'autre – Non ça va pas... pourquoi tu me parles, je te connais d'où ? L'autre s'énerve, le mec est énervé, ça part en salade, ils se tapent. Ça n'aurait pas dû arriver. Ça part sur des riens. »

« À la cantine où je travaille, deux mecs se sont battus pour un timbre à trois francs qui n'était même pas à eux. Un des gars était en sang. »

« L'agressivité qu'on ne peut pas évacuer, vous vous en prenez à qui est autour de vous, aux codétenus, pour rien. Par exemple en cellule, un gars a une assiette propre, l'autre sale, celui-ci prend l'assiette propre et c'est la prise de tête, des engueulades qui peuvent très mal finir, par des homicides dans le pire des cas. »

« On reçoit une mauvaise nouvelle et on se bagarre. Il y a plein de bagarres pour des lasso ou bien c'est une parole de travers. C'est toujours pour rien. »

« Ici il y a moins de bagarres que dans les autres maison d'arrêt que j'ai connues. En huit mois j'ai vu trois bagarres, trois bagarres pour rien. »

« Il ne faut pas grand chose pour que ça parte en vrille, c'est fragile, un mot de travers... C'est toujours explosif. »

« Ici c'est toujours des bagarres, des conflits, pour rien. »

« Il y en a qui se bagarrent. Beaucoup se cassent la gueule pour rien du tout. »

« Pour un rien ça peut dégénérer et aller loin. Par exemple si un détenu subit une pression, du racket, s'il n'est pas admis en promenade, en groupe. Il subit des pressions, il en a marre, et pour deux chips il se bat avec quelqu'un. »

« Personne n'est à l'abri. Des fois c'est tout bête, l'un parle à la fenêtre, ils s'insultent – « tais toi ! » et après c'est la bagarre. »

« Ici, un mauvais regard et ça part en bagarre. »

« Un mot de travers et ils vous rentrent dedans. »

« Ici la mentalité n'est pas bonne, c'est toujours des conflits et des bagarres pour rien, sans compter les histoires de drogue. »

« Quand on connaît le stress, la tension écrasante de la prison, on comprend qu'on pète les plombs pour rien. C'est vrai aussi pour les surveillants. »

« On est souvent sous tension, ce n'est pas de la peur, celui-là rentre du travail, il a eu une mauvaise journée à l'atelier, un mot de travers et ça peut dégénérer en bagarre. »

« J'ai vu une fois ici une bagarre il n'y a pas longtemps. Un truc tout bête. Un détenu a regardé un gars dans la figure au ping-pong. Faut pas regarder un détenu dans la figure. C'est leur loi aux jeunes : « Qu'est-ce que tu me regardes comme ça ? » Je réponds : « je te regarde pas » et on tourne le tête. »

« Il suffit d'un déclic, d'un regard méchant pour que tout s'allume et d'une parole et d'un sourire pour que tout se calme. »

« Un mot de travers, ils vous rentrent dedans. Ils vous agressent pour trois fois rien, ils vous demandent tout le temps quelque chose. »

« Ça part de rien : « Nique ta mère » et c'est la bagarre, ou des cigarettes, c'est pour un oui ou pour un non. C'est comme avec les surveillants, le surveillant ouvre la porte et bing. »

« Ils se battent pour rien. Ça m'est arrivé aussi. Un jour, en revenant de l'atelier mon repas n'était pas assez chaud, je l'ai dit à l'auxi, il m'a lancé un coup de pied, j'ai répondu, on s'est battu. J'ai eu un compte rendu d'incident, j'ai pris un sursis. »

« Des mauvaises nouvelles, ça suffit pour qu'on se bagarre. »

« Les bagarres ça peut se déclencher pour n'importe quoi, seulement parce qu'on en a ras-le-bol. »

La perception des surveillants n'est pas différente :

« Les problèmes et les bagarres entre eux c'est tout et n'importe quoi. L'un a vidé sa bouteille d'eau par la fenêtre à l'étage au-dessus : « Tu m'as mouillé la main ! », ou bien : « Comme tu me parles ! », ou : « Pourquoi tu me regardes comme ça ? » ou bien le yoyo doit passer par untel qui ne veut pas le passer, ou l'un demande une cigarette, l'autre ne veut pas. »

Non seulement des bagarres entre deux personnes mais des mouvements collectifs et des prises d'otage peuvent avoir lieu sans motifs immédiats ou pour des motifs considérés comme des riens :

« À A... j'ai vu un blocage en détention, pour des pommes de terre pas assez cuites. Ils ont refusé de remonter. Ils se sont mis dans les cuisines. « On ne rentre pas tant qu'elles ne sont pas cuites ». Toute la hiérarchie est descendue. Ils ont discuté jusqu'à ce qu'elles soient cuites ! »

Un premier surveillant qui raconte comment les personnels et membres d'une direction présents lors d'une prise d'otage ont négocié avec les meneurs, avant que n'arrivent les forces de l'ordre précise : « C'était des types cagoulés, ils avaient tout prévu, ils n'avaient pas de motif, pas de revendications. La seule chose qu'ils ont trouvée c'est qu'on leur change leurs draps ! Ils voulaient tester, voir combien de temps on mettrait pour arriver. »

### *Des cibles interchangeables*

On a vu dans un chapitre précédent que beaucoup de détenus expliquent qu'ils font des efforts considérables pour se retenir parfois de tout casser, qu'ils sont prêts, à la moindre contrariété, à s'en prendre à la première personne qui passe pour décharger sur elle la tension, l'énervement et l'impuissance accumulés. Il en résulte que les cibles de ces « explosions » sont interchangeables. C'est le premier qui passe par hasard qui essuie la colère accumulée qui « déborde », qu'il soit surveillant ou détenu, parfois un autre professionnel.

« Je suis sorti dégoûté d'un parloir, ma mère ne m'a parlé que de leurs problèmes dehors, je me suis dit, le premier que je vois, je lui casse la gueule. »

« On décharge sa honte sur une autre tête de turc, sur les autres. On est tout le temps énervé, à vouloir taper le premier qui vient. Les phénomènes se rajoutent les uns aux autres et ça peut exploser. »

« Une fois j'étais mal réveillé, je me suis énervé d'un coup sur un surveillant, j'étais à deux doigts de le frapper, c'était pendant ma grève de la faim. C'est lui qui s'était trouvé là. Il l'a dit d'ailleurs ; j'ai eu un rapport d'incident, c'est oublié, je me suis excusé. »

Lors de notre étude dans l'une des maisons d'arrêt, une CSP unanimement appréciée par les détenus qui nous ont parlé d'elle n'en a pas moins reçu un coup de poing dans la figure,

parce qu'un détenu « surexcité » pour une raison indépendante d'elle a déchargé sur elle cet énervement.

### ***L'imprévisibilité***

L'explosion n'ayant pas d'objet défini immédiat, tout pouvant lui servir de prétexte, n'a pas seulement des cibles interchangeable, elle est pour la même raison imprévisible : « Il peut vous arriver n'importe quoi, n'importe où, n'importe quand, et pour n'importe quoi », résume un détenu. Nous avons vu plus haut que pour rendre compte de leur peur les détenus font souvent référence au caractère imprévisible des événements violents dont ils peuvent être les victimes.

Des surveillants et des détenus constatent ou expliquent qu'ils ont pris un coup, reçu une insulte, été bousculés parce qu'ils avaient la malchance d'être là au mauvais moment. À ce titre une bonne partie de la violence, des agressions et des explosions sont imprévisibles.

« Les conflits entre détenus c'est à tout niveau, une parole mal placée, ou bien quelqu'un a eu un mauvais parler, il vous bouscule parce que vous êtes là, ça peut venir de partout. Il peut arriver n'importe quoi, la réaction de quelqu'un qui pète les plombs par exemple. S'il s'excuse ça va, si c'est une parole déplacée, il n'y a pas de raison que je le respecte et pas lui : je lui en mets une. »

« En prison ça bouge très, très vite. La capacité de réaction peut être fulgurante. Ça peut être extrêmement violent, y compris entre détenus. La violence c'est toujours sur un détail. Une peccadille fait tout exploser ; ça perturbe le cercle de l'indifférence. Il y a tant d'interactions subtiles ; si un lien est brisé... On devient parano, on ne veut pas que ça change. Celui qui met en danger l'acquis pose problème. C'est plus souvent entre détenus. Une bagarre arrive parce que tu joues aux boules du côté où j'ai l'habitude de jouer. Ça peut ne pas du tout être agressif, être détendu, mais quand ça dégénère ça va très vite, avec une violence inouïe et imprévisible. Pourquoi ? je ne sais pas », dit un détenu au long parcours carcéral en maison d'arrêt.

« Tout peut changer d'un moment à l'autre, en bien ou en mal. Ça va très vite. On voit ça au comportement, comment le gars devient tendu, hargneux, dans ce cas je rentre dans ma cellule, il y a de la tension dans l'air, c'est un climat très changeant. Certains se battent, pour le plaisir, pour se faire valoir, tout et rien est motif à bagarre. »

### **L'équivalence des causes**

La riposte apparaît souvent disproportionnée par rapport à la gravité de l'offense. La peur, l'idée ou la conviction en prison qu'on ne peut être tranquille que si on se montre le plus fort, qu'il faut riposter vite et fort pour dissuader, la haine s'ajoutent à l'ensemble des causes analysées pour rendre compte du fait que certaines offenses *a priori* moins graves que d'autres donnent lieu à une riposte qui peut être très violente, établissant bien souvent une équivalence entre les causes.

Un détenu dit avoir « massacré » un codétenu qui avait tenté de le violer en cellule, un autre dit avoir « massacré » un codétenu parce qu'il s'était moqué de sa toxicomanie. Une personne nous dit s'être battue très violemment avec une autre parce que celle-ci avait tenté de passer avant elle au téléphone. Un détenu raconte avoir arrêté un détenu qui s'acharnait à terre sur un surveillant qui lui avait refusé une douche. Un autre raconte avoir vu en promenade un gars se faire balafre dans toute la largeur de la figure avec une lame de rasoir pour deux cachets. Un détenu déjà cité explique qu'une bagarre autour d'une assiette sale peut aller jusqu'au meurtre.



Les causes de fond s'ajoutent aux causes immédiates pour rendre compte des formes que prennent les violences et abus existant en prison. Elles permettent selon nous de comprendre la disproportion entre les motifs immédiats et la réaction. Elles permettent aussi de comprendre pourquoi les incidents sont globalement plus graves en centrale qu'en maison d'arrêt, chacune des causes identifiées atteignant son paroxysme dans cette catégorie d'établissement.

## **Les malentendus**

Les bagarres qui se font sur un simple malentendu sont pour toutes les raisons déjà évoquées assez fréquentes. Les positionnements défensifs et paranoïdes vis-à-vis de ceux qu'on ne connaît pas et la croyance en la nécessité de se montrer le plus fort pour dissuader les autres de faire de vous une proie en tapant le premier suffisent à expliquer ces malentendus.

« Parfois quand il y a des bagarres, c'est qu'ils ne se sont pas compris. C'est un simple malentendu le plus souvent ; ça va toujours très vite. S'il demande dix chips, qu'il en doit dix et qu'il en rend sept, ça peut dégénérer à cent pour cent. Quelque fois on n'a pas le temps de parler, c'est le premier qui tape, on le sent. C'est une telle pression, on a besoin de se défouler. »

« Je ne crains pas trop les détenus, si je vois qu'ils m'embêtent, c'est un coup et après on discute. J'ai fait du karaté et de la boxe. »

« Les accrochages entre les détenus ce sont des incompréhensions surtout. »

Des bagarres ont lieu plus généralement parce qu'on n'a pas le temps de discuter ou parce qu'on ne peut pas discuter.

« Le sport je n'y vais plus, ça finit en bagarres, parce que les gens n'arrivent pas à se comprendre, à dialoguer. »

« Il faut être prêt à en donner quelques-unes, l'instruction ne sert à rien, on ne peut pas discuter.

-Pourquoi ne peut-on pas discuter selon vous ?

-Tous ceux qui sont là sont habitués au vice, à s'approprier ce qui n'est pas à soi, si vous ne me donnez pas de cigarettes, je les prends.

-Alors vous êtes vicieux vous aussi !

-Je suis très vicieux ! Je fais des escroqueries, si j'avais besoin de cogner je le ferais aussi, ici la discussion sert à rien, les gens sont bêtes. »

Ces derniers propos illustrent l'analyse de Michel Wiewiorka (2004), qui voit dans la violence l'*opposé* du conflit. Son analyse s'applique parfaitement à ce type de violence carcérale. Qui plus est, en prison non seulement les lieux de conflictualisation sont absents comme dans les situations qu'analyse l'auteur, mais ceux-ci ne *peuvent* trouver place par définition, compte tenu de la nature du rapport politique au détenu. C'est bien parce que la conflictualisation est impossible, sinon à la surface des relations, que la violence fait irruption.

Cette impossibilité se situe à différents niveaux. Le plus visible et immédiat, c'est le fait que les mouvements collectifs, la syndicalisation, la manifestation, les lieux de débats où pourraient s'exprimer désaccords, conflits et oppositions, c'est-à-dire les moyens habituels de conflictualisation sont interdits et passibles de sanction. En prison, il s'agit de rébellions. Les détenus ne sont pas avec l'institution dans un rapport d'égalité, mais d'autorité. Ils sont assujettis. À un second niveau, plus fondamental, la privation de liberté est prononcée au nom de la société, et aux Assises, au nom du peuple français, dans le but de punir et de neutraliser

ceux qui ont transgressé la loi. Dans ces conditions, si conflit il pouvait y avoir, ce serait entre le détenu et l'ensemble de la société ou le peuple français. Mais la décision de neutralisation clôt toute possibilité de conflit. C'est bien pourquoi, d'ailleurs, si certains acceptent leur peine, ou se résignent avec le temps à l'accepter – parce qu'ils n'ont pas le choix de faire autrement sinon à un prix fort coûteux –, d'autres nourrissent de la haine précisément contre la justice et la société.

En l'absence de possibilité de conflictualisation à ce niveau fondamental qu'est la justice, toutes les frustrations, vexations, les mots déplacés, tout ce qui vient déranger la routine et les habitudes qui tiennent lieu de cadre à cet univers sont des occasions de déverser ce qui précisément ne peut être conflictualisé.

Nous avons dans le premier chapitre évoqué d'autres obstacles à la conflictualisation. Relégués et sans possibilité de créer du droit entre eux, ayant peur des uns et des autres et convaincus que règne la loi du plus fort, ils ne sont pas dans des conditions favorables à la conflictualisation réglée de leurs relations. Bien que les détenus aient peu l'occasion de parler avec les surveillants, c'est sans doute toutefois avec ceux-ci que les relations sont les plus conflictualisées. Les surveillants passent beaucoup de temps à s'expliquer avec les détenus. Mais les objets de conflictualisation sont très limités, circonscrits et rabattus sur les questions d'application des règles, ne permettant pas d'exprimer l'essentiel. En outre ces règles leur sont imposées. Il ne s'agit pas de règles communes aux surveillants et aux détenus (même si elles s'imposent aussi aux surveillants puisqu'ils doivent les faire appliquer). Qui plus est, les surveillants ont parfois recours à la force pour les imposer.

Les explosions sont sans doute la manifestation la plus fréquente aujourd'hui des violences en prison, une forme de soulagement par rapport à une tension mentale trop forte. Dans son ouvrage *Psychanalyse des comportements violents*, C. Balier (1988), à partir de son expérience de psychiatre en prison, interprète le passage à l'acte criminel comme un moyen d'éviter l'explosion psychotique. Dans cette perspective, l'acte serait un soulagement. Il semble qu'on puisse rendre compte des « explosions » à partir d'une interprétation similaire en la transposant dans l'univers moins mental que social. L'explosion physique serait un moyen d'éviter l'explosion psychique. Les psychiatres estiment en général que la prison génère des pathologies mentales *sui generis*, outre celles qu'elle réactive, celles qu'elle révèle et celles qu'elle contient. L'explosion permettrait d'éviter la formation de ces pathologies.

Les explosions que nous visons ici sont polymorphes au sens où elles ne visent pas une victime particulière mais se portent aussi bien contre soi-même que contre un autrui indifférencié, surveillant, codétenu. Il est frappant de constater que de nombreux détenus lorsqu'ils évoquent les moments où ils « craquent », « explosent », regroupent sous ces vocables aussi bien leur agressivité, les injures ou les coups donnés, que le fait de casser sa cellule ou de s'automutiler.

Par exemple ce détenu qui a fait de fréquentes tentatives de suicide en prison et qui attend la mort en avalant dit-il des quantités phénoménales de « cachets » nous dit :

« Dans les maisons d'arrêt où j'ai été avant, j'ai fini par péter les plombs. J'ai été dans la violence contre moi-même et contre ma cellule. Une fois j'ai tout massacré dans ma cellule, avec une poêle. Le chef en était même impressionné. Le mitard ça fait du bien. J'aime pas lire sauf au mitard, ça me fait du bien. » On voit dans cet exemple-ci le soulagement que représentent cette violence et la mise au mitard.

Ces explosions viennent rompre cette énorme routine qui structure le temps carcéral. Elles apparaissent comme le contrepoint de la violence que représente la privation continue de liberté. L'explosion apparaît alors comme une manifestation dévoyée de liberté. Elle redonne à son auteur l'initiative, il crée l'événement, existe à travers lui, oblige l'environnement, les autres, à compter avec lui, même si le remède est parfois pire que le mal, faute de disposer d'autres moyens. Si ces manifestations ont souvent pour objet un « détail », un « rien » c'est

parce que l'objet du conflit a un autre enjeu qui se situe ailleurs, dans la violence de l'enfermement à laquelle l'explosion répond en écho.

Ce que nous avons décrit jusqu'ici s'applique surtout aux manifestations de violence sans motif immédiat. D'autres violences existent en l'absence de conflit interpersonnel, celles qui s'exercent sur ceux qui ont une fonction de bouc émissaire, de paratonnerre, de défouloir. Leurs victimes attirent sur elles une grande part de la violence déversée en prison.

## II.2. Boucs émissaires

Comme l'explique devant nous un détenu à la maison d'arrêt Nord, si les cibles sont interchangeables, les plus faciles sont les détenus.

« Un juge nous frappe, nous avilit, on ne peut pas se défendre. Je me retourne, je vois une tête de naze (un surveillant). Que reste-t-il ? Un détenu. Il faut bien évacuer quelque part ! Les détenus entre eux c'est une cible facile. »

Chacun en prison peut être la tête de turc – pour reprendre la formule employée par un détenu cité ci-dessus – ou le bouc émissaire de l'autre, mais certains sont mieux placés que d'autres pour jouer ce rôle. Les détenus entre eux sont des cibles plus faciles que les surveillants, et parmi les détenus certains sont plus faibles et moins respectés que d'autres. La littérature sur les boucs émissaires montre que dans les sociétés dans lesquelles existent des rites où sont sacrifiées des personnes au titre de boucs émissaires, ceux-ci sont en général choisis parmi les prisonniers de guerre, ou les étrangers isolés parce que, sans attache et sans moyens, personne ne risque de venir les venger ou les défendre. En prison ce sont les auteurs d'agression sexuelle qui ont cette fonction. À un moindre degré d'autres détenus ont un rôle de bouc émissaire, eux aussi dans une situation de faiblesse, les consommateurs de drogue dépendants, et ceux qui ne savent pas se défendre.

Dans un précédent chapitre concernant l'énerverment et l'agressivité produits par l'enfermement ainsi que l'impuissance qui l'accompagne, nous avons cité des détenus qui disent au hasard de leurs propos que lorsqu'ils ont envie de frapper quelqu'un parce qu'ils sortent énervés d'un parloir ou pour une autre raison, dans leur colère ils ont envie de taper sur des délinquants sexuels. Nous avons déjà aussi cité un détenu auquel nous demandions s'il lui arrivait d'intervenir pour séparer des détenus dans une bagarre ou une agression, qui nous a répondu que non et que si la victime était un auteur d'agression sexuelle, il intervenait pour en rajouter.

Ils ont un rôle de bouc émissaire parce qu'ils servent d'exutoire à la haine et à la colère. La haine et le mépris qu'ils attirent sont tels qu'ils trouvent rarement des champions, parmi les détenus pour les défendre, bien que quelques-uns nous aient dit avoir quelques relations « intéressées » pour assurer leur sécurité. Ils sont d'autant plus haïs que leur présence renvoie aux autres une image du prisonnier inverse de celle construite autour du délinquant noble, le braqueur, une personne forte et franche qui supporte sans se plaindre l'adversité, respecte la parole donnée, et qui, en défendant les faibles contre une société injuste en s'attaquant aux forts, démontre que ses propres valeurs valent celles de ses adversaires. Ils se sont attaqués aux plus faibles de la société par des moyens lâches et par la ruse, ils ne reconnaissent pas leur délit, en imputent la responsabilité à leur victime, se plaignent, mentent. Leur présence en nombre fait disparaître le mythe, et donc une représentation collective de soi digne et supportable. Elle salit et dégrade cette image collective. Recherchant la protection des surveillants, ils dénoncent plus facilement aussi que les autres, ce qui redouble la haine qu'ils attirent, parce qu'en se manifestant comme les « collabos » du pouvoir ils contribuent encore

à affaiblir le mythe. En outre s'est construite une représentation collective, selon laquelle ils sont moins punis que ceux qui ont commis des crimes jugés moins graves, comme les crimes contre les biens, et sont libérés plus facilement que les autres. Enfin ils ont transgressé un tabou majeur, un tabou sexuel, qui rappelle aux autres la privation sexuelle continue à laquelle ils sont condamnés.

Lorsque leur délit est connu, ils peuvent non seulement faire l'objet d'agressions, d'expéditions punitives organisées à plusieurs, mais ils peuvent être victimes de tous les « abus » qui peuvent avoir lieu en prison : injures, le plus fréquemment, rumeurs malveillantes qui amplifient les faits, crachats, jets d'immondices, vols, racket, menaces de mort, mise en quarantaine, pressions diverses pour effectuer des actes illicites pour le compte d'autrui. Ils peuvent aussi être chassés par les autres des ateliers, du sport, d'un étage ou être traités en esclaves. Quand ils ont trouvé une activité et s'ils s'y retrouvent à plusieurs, les autres détenus parfois n'y viendront plus, pour ne pas avoir l'air aux yeux des autres de les fréquenter, afin ne pas voir leur image salie à leur contact. Certaines activités finissent par ne recruter que des auteurs d'infractions sexuelles, c'est le cas de certaines activités socioculturelles. Cela peut être aussi le cas des groupes bibliques, un des rares lieux où ils peuvent être à peu près tranquilles et sortir de leur isolement forcé.

Aujourd'hui les plus stigmatisés sont les pédophiles. Une certaine tolérance existe pour certaines formes de viol, comme les tournantes. Il y a des degrés dans la hiérarchie des délits de mœurs. Par exemple, un détenu incarcéré pour le viol d'une femme raconte qu'il a été l'objet d'une agression par plusieurs détenus en cours de promenade. Ils sont tombés sur lui pour le taper. Au bout d'un moment, l'un d'eux a dit aux autres : « maintenant laissez-le, ce n'était pas sur des enfants ». Lorsqu'il évoquera le délit qu'il a commis pour expliquer qu'il ne sort jamais en promenade, il tiendra à préciser : « Je suis là pour un viol, mais attention, c'était une femme, pas des enfants ! »

« Les gens qui font des tournantes et des viols sous le coup de l'action sont excusés. Ce n'est pas considéré comme la même chose que le viol sur enfant. La plupart sont des pères de famille. Les gens qui font des viols en réunion alors qu'ils sont bourrés ne sont pas trop agacés. Les gens disent : si les filles sont venues... Il y a la stature de l'individu qui compte. L'idéal (de victime potentielle) c'est le petit violeur très chétif. » (D, M-A Sud)

Certains d'entre eux à qui l'administration conseille de cacher leur délit pour se protéger y parviennent. Il semble que cela soit plus facile lorsque le crime sexuel est accompagné d'un meurtre. Plusieurs en centrale se sont présentés à nous comme meurtriers, comme ils le font devant les autres, jouent le jeu des forts pour se faire accepter et tapent s'il le faut. Quelques-uns d'entre eux nous disent avoir rapidement appris à le faire et avoir appris la violence en prison. « La prison rend très violent », dit l'un d'eux, victime de nombreux sévices dans une maison d'arrêt avant son arrivée en centrale. D'autres n'y parviennent pas ou ne veulent pas. « Je rase le carrelage », dit l'un, « Je me fais tout petit en promenade », dit un autre, « J'ai toujours la tête baissée en cours de promenade », dit un troisième. Cette attitude, loin de leur assurer la tranquillité recherchée, les désigne comme auteurs d'infraction sexuelle, parce qu'à l'opposé de l'image du dur jugée utile et nécessaire de montrer, elle renvoie immédiatement à leur essence de « sous-homme ».

Parmi ceux des détenus qui disent n'avoir jamais eu de problèmes depuis leur incarcération, aucun auteur d'agression sexuelle ne figure parmi ceux que nous avons rencontrés dans la centrale. Nous en avons rencontré deux dans chaque maison d'arrêt. Dans l'une, ces derniers sont mélangés avec les détenus qui vont régulièrement aux activités scolaires, sont au même étage et vont à la même promenade. Dans l'autre, ce sont deux

détenus hébergés dans un étage protégé qui ne sortent que pour aller aux activités culturelles, s'arrangent pour y aller toujours à plusieurs et s'assurent de la protection des surveillants à chacun de leurs déplacements.

Il y a un débat concernant la meilleure politique de protection à adopter vis-à-vis de ces délinquants. La question est la suivante : vaut-il mieux les mélanger aux autres par le biais du travail ou des activités, ou les regrouper dans des lieux d'hébergement séparés ? L'isolement ne les désigne-t-il pas d'emblée comme faibles et différents des autres et pour cette raison plus susceptibles encore d'être stigmatisés et soumis à la vindicte des autres ?

Il semble bien que ces deux solutions, le simple mélange ou l'isolement, soient insuffisantes pour assurer leur protection. Par contre, dans les activités où interviennent des tiers, notamment aux activités scolaires, les relations sont plus pacifiées, parce qu'il existe quelque chose « entre eux » qui les sort des carcans de barbelés et qu'ils peuvent se voir et se juger les uns les autres autrement que réduits à leur seul délit. Néanmoins, le mélange peut avoir d'autres effets, comme d'exclure de certaines activités les auteurs d'agression sexuelle par différentes menaces, ou pressions, ou bien de voir désertier celles-ci par les autres.

« On a créé une revue interne avec les détenus ; il y a beaucoup de délinquants sexuels qui y travaillent, alors elle est considérée comme un magazine de pointeurs, un magazine de lèche-cul qui ne fait pas assez de rentre-dedans », dit l'instituteur qui en assure l'animation.

« Quelle revue ? », s'exclamera avec mépris et en feignant l'ignorance un détenu auteur de vols à main armée, à qui nous demandions s'il la lisait.

« De même le culturel est considéré comme un truc pour les pédés. Le quartier socio est déserté, et les cours en pâtissent. Dès qu'il y a un délinquant sexuel qui est là pour crime sexuel, je me retrouve avec trois bonshommes, il y en a sept qui s'en vont. »

Les violences ou abus que subissent le plus fréquemment les délinquants sexuels sont les injures. Viennent ensuite les menaces de mort, puis le racket et les agressions.

Ces personnes attirent et concentrent sur elles une grande partie de la violence qui a lieu en prison : les trois quart des menaces de mort mentionnées, plus des trois quarts des insultes, les deux tiers des rackets, près de la moitié des agressions.

Quatre détenus disent avoir été violés au cours de leur détention. Trois d'entre eux sont des auteurs d'agression sexuelle en centrale qui disent avoir été victimes de ces sévices lors de leur séjour antérieur en maison d'arrêt.

Cette très forte sur-représentation dans l'ensemble des abus mentionnés est peut être liée en partie, et en partie seulement, à leur plus grande facilité à se reconnaître victimes, et à se reconnaître comme des alliés du pouvoir en place.

Les détenus pour dire qu'ils participent à des expéditions punitives à l'endroit de codétenus qui balancent disent volontiers par exemple : « On n'aime pas les balances, on s'envoie des messages pour s'organiser contre eux », ou bien « Ils se font massacrer, ils ne finiront pas leur peine tranquille ici et dans les autres prison. ». L'emploi de ces formes indéfinies et générales ne permet pas de les identifier comme agresseurs. Par contre ils cachent moins leur haine envers les auteurs d'agression sexuelle et les abus qu'ils commettent à leur endroit, estimant que la haine ou la répulsion qu'ils suscitent font partie du sens commun. Journaux et télévision sont d'ailleurs là pour les en convaincre. Il nous est arrivé de voir un détenu se lever, énervé, au milieu d'un entretien, parce que nous ne semblions pas partager avec lui suffisamment sa haine : « Mais qu'est ce que vous diriez si je vous violais ici ? », a-t-il dit pour tenter d'emporter notre adhésion.

La fonction de bouc émissaire des auteurs d'agression sexuelle s'exprime parfois de façon transparente :

« Je suis plein de haine, j'ai pris pour rien, j'ai la haine pour les pédophiles », dit un condamné pour meurtre qui évoquera ses démêlés avec l'un d'entre eux. (D, M-A Nord)

« Avant je courrais et tapais les violeurs. Plus maintenant. Ils ne m'emmerdaient pas. Il y a une part d'acceptation. J'étais rebelle, c'était de la haine dont je souffrais, je disais je suis innocent. Maintenant je ne les agresse plus, les pédophiles ont le droit de jouer, j'ai arrêté tout ça, la psy m'a permis de regarder les gens en face, de dire bonjour », dit un détenu en centrale qui attend sa conditionnelle.

Plusieurs d'entre eux diront qu'ils leur ont fait la chasse, qu'ils ont fait ou font encore la police contre eux ou bien qu'ils les rackettent, leur font faire les basses besognes, font du « nettoyage » à leur endroit...

« Les pointeurs maintenant il y en a de plus en plus. Beaucoup de détenus disent que c'est une maladie. Ils les voient plus ou moins comme une victime de lui-même. La mentalité change, dehors, dedans, à force d'en parler. Certains ont des mots durs, une vraie haine. Il y a deux catégories : sur les enfants et sur les adultes. Quand c'est sur les adultes, c'est pas trop grave et c'est la faute à la fille. Le violeur n'aura pas forcément des ennuis. Avant c'était obligatoire. Je fais partie de ceux qui font du nettoyage. On accepte les bandits, pas les violeurs », dit un homme de vingt-sept ans condamné pour complicité d'homicide, à la maison d'arrêt Sud.

« Les violeurs, on les met en quarantaine, on les hait. » (D, M-A Nord)

« Les pointeurs qui touchent les enfants et même les violeurs vont avoir de la misère. Dans les coursives ou dans les douches, il va prendre sa volée. » (D, M-A Sud)

« Quand même par rapport à d'autres délits, on respecte le plus gros. Les détenus rêvent à ça, bandent à ça. Ils fonctionnent par rapport à ça. Les mal vus c'est les pédophiles, les pointeurs. Je ne suis pas procureur, mais à dix-huit ans je faisais la police contre eux. J'ai pris des peines supplémentaires en me bagarrant contre eux. Maintenant (il a vingt-six ans), je les laisse vivre. Mais je leur dis : « tu ne seras jamais mon pote ». Maintenant ils sont nombreux... Je peux être trapu si je rencontre un pédophile. Ils sont manipulés, les plus forts se servent d'eux... Si on leur parle mal aux pointeurs ou aux pédophiles on est transféré. Ils arrivent à vous dire : « un pointeur, il est comme vous ». On est tous détenu, mais pas pareil ! » (D, M-A Sud).

Un détenu en maison d'arrêt raconte qu'il s'est fait déclasser pour avoir refusé de travailler en compagnie d'un pédophile :

« Ce mec est isolé parce que c'est une balance, en plus il a un dossier de pédophile. Moi je ne veux pas travailler avec un type qui est là pour donner. Tout le monde a refusé d'être garde du corps d'un pédophile ! C'est une maison de fous, on mélange n'importe qui avec n'importe qui. Tous les problèmes qu'on a au bâtiment viennent de ces mecs. Pour être protégés des surveillants, ils balancent aux chefs. » (D, M-A Nord)

Un détenu en centrale passera l'essentiel d'un entretien de plus de deux heures à se démarquer des « pointeurs », disant qu'il demande son transfert depuis longtemps à cause de l'image négative qui rejaillit sur lui et sur l'ensemble de ceux qui sont incarcérés dans cet établissement, en raison de leur présence en nombre :

« Ici sur deux cent cinquante détenus c'est deux cents pour la pointe. À F..., j'aurais honte de dire que je suis venu là. Il n'y a que des pédophiles, à 80 %, je ne suis pas là-dedans. J'ai demandé mon transfert. Et ici il n'y a rien : je ne veux pas travailler avec des violeurs d'enfants... La semaine dernière j'ai été déclassé, ils m'ont mis un vol sur le dos. Les surveillants m'ont balancé, les détenus aussi. À mon étage il y a beaucoup de pédophiles, ils ont trouvé une occasion pour se débarrasser de moi. Ils savent que je ne les aime pas ; c'est mon regard. Ici c'est les pédophiles qui tiennent la prison. En promenade ils ne parlent que de ça et à cœur ouvert de ce qu'ils ont fait ; c'est à qui a fait le pire. Ici c'est pourri. Pour être

bien il faut balancer son copain, il n'y a pas de code d'honneur ; il faut être une crapule pour être bien vu, il faut dealer, balancer, c'est perpétuel. Je ne mange pas de ce pain-là. »

Ou cette autre personne condamnée pour meurtre, en centrale :

« Il y a des pointeurs qui rentrent de la drogue et qui font les saints. Quelquefois j'ai explosé avec les pointeurs : « Tu te plains ; s'ils t'écrivent pas, faut pas t'étonner si t'es un pointeur ! » Ils se vantent entre eux, l'homme qui a tué, lui on l'entend pas, ils sont cools. Les violeurs eux c'est une catastrophe, ils se vantent, ils font du cinéma, ce sont des *superman*, leurs femmes sont des putains, leurs filles aussi, les trois quarts du temps ils nient les faits, ils traitent leurs enfants de menteurs. Cinq ans dans un atelier comme ça, avec que des pointeurs je deviens cinglé de colère ! »

« Ici il y a beaucoup de pointeurs, de pédophiles. Ils sont mélangés ; je ne les aime pas trop. Je n'ai jamais eu de problèmes avec les détenus. C'est eux qui ont des problèmes avec moi. C'est pas trop méchant : je les fais racketter par d'autres. Et c'est les pointeurs qui passent la serpillière, qui font la cuisine (aux cuisines où il travaille). » (D, centrale)

« Il y a beaucoup de délinquants sexuels ici. Il y a de sales affaires. De moi ils n'ont rien. Il peut crever, même une goutte d'eau je ne lui donne pas... Je ne leur dis pas bonjour, je ne vais pas les inviter à prendre le café. Il y en a ici qui sont rentrés en famille en prison ; une mère qui a pris dix-huit ans. Je me dis si c'est ma mère, je la tue dehors, le père je le tue dans la prison, ce sont des canailles... Je n'ai jamais eu de problème de racket, moi je suis voleur et je sais qui je vole (les auteurs d'agression sexuelle), je me renseigne. » (D, centrale)

Certains détenus tentent d'en retenir d'autres lorsqu'ils veulent s'en prendre à eux, arguant qu'ils sont déjà en prison et qu'ils n'ont pas à les juger, reprenant l'argument souvent invoqué par les surveillants lorsqu'ils interviennent dans des bagarres les concernant.

« Si on dit d'un mec : - « Lui il a violé une petite fille », un autre va dire :- « Il est mort le fumier ! ». Moi je m'en fous, c'est lui qui juge. Mais ils n'ont rien dans la tête. Ils disent :- « Viens on va le taper ! » Il est en prison, il est dans la merde. Il y en a, vous n'arrivez pas à les raisonner. Je n'ai pas envie d'être entraîné, le mitard, j'y suis déjà allé une fois, je ne veux pas y aller. Vous n'avez pas de télé, vous perdez vos grâces. J'ai envie de sortir. » (D, M-A Sud)

Les agressions dont sont victimes les auteurs d'agression sexuelle peuvent être le fait d'une personne, souvent de plusieurs :

« Je vais vers les gens, j'aime parler. Je rencontre toutes sortes de gens. Je n'ai pas d'*priori*. Je discute avec tous, les affaires de mœurs ou autre. Ici il y a un mot d'ordre, les Maghrébins surtout, trouvent un malin plaisir à chasser les violeurs. J'ai connu un gars qui avait quatre doctorats, un violeur. Je lui parlais. Les autres sont venus me le reprocher. Lui, il a eu des problèmes. Il lui sont tombés dessus à sept. Il a porté plainte. La plainte n'a pas abouti. Ils n'ont pas pu mettre un nom sur les agresseurs. » (D, M-A Sud)

La chasse aux auteurs d'agression sexuelle peut donner lieu à des malentendus particuliers. Il s'agit comme on l'a déjà évoqué de l'imputation erronée de ce délit à quelqu'un. Plusieurs personnes incarcérées en maison d'arrêt nous ont dit avoir été victimes d'agressions en raison de leur âge qui les identifiait à des auteurs d'agression sexuelle, ou bien parce qu'ils refusaient simplement de dire quel était le motif de leur incarcération.

« J'ai été agressé une fois, au cours du deuxième mois de ma détention. J'ai eu une agression physique, mais j'ai été confondu avec un gars condamné pour agression sexuelle. Le gars m'a demandé pourquoi j'étais là. J'ai répondu : « Ça me regarde ». Un autre est arrivé il m'a donné un coup de tête et un coup de poing dans la figure. J'avais mes lunettes toutes cassées et les lèvres ouvertes. Le chef est venu. » (D, M-A Nord)

Certains auteurs d'agression sexuelle peuvent minimiser les abus dont ils sont victimes. Il peut s'agir pour eux de stratégie de survie, de même qu'ils éviteront soigneusement d'évoquer

leur délit pour se protéger des autres et protéger l'image qu'ils ont d'eux-mêmes. Dans ce cas minimiser les choses masque une grande vulnérabilité. La fierté peut aussi entrer en ligne de compte :

« J'ai d'excellentes relations avec tout le monde... Je ne vais plus en promenade. Je ne vais plus aux douches, on y attrape des verrues. J'ai eu des difficultés avec les jeunes, ça s'arrange. Je ne vais au socioculturel qu'accompagné. » (D, M-A Nord)

Ou bien il s'agit de cet homme qui dit qu'il n'a jamais eu d'ennui et finira par nous dire qu'il est persécuté.

« Ça va, je n'ai jamais eu d'histoire. Je ne crie pas mon affaire sur les toits, mais je ne la cache pas. J'ai travaillé, c'était pour être plus libre, mais j'ai vu que les gens sont exploités, On est encore plus séquestré, j'ai préféré démissionner... J'ai eu juste une histoire. Je me suis fait insulter, traiter de pointeur. J'ai laissé parler, c'est tout. J'ai été insulté par la fenêtre en cours de promenade, ça fait mal. Si on ne fait pas attention, on peut prendre un coup de fourchette, un coup de lame de rasoir. J'ai eu des menaces. On m'a dit : « On va te balafrer ». C'est pour ça que je ne sors pas de cellule. Il y a eu des bruits qui couraient sur moi à l'atelier. J'ai eu des insultes. Je ne l'ai jamais dit. Est-ce les surveillants qui ont parlé de mon affaire ? On m'a dit qu'on allait m'attraper aux douches. J'ai voulu quitter l'atelier pour ça. On m'a changé de bâtiment. Quand j'ai demandé mon changement de bâtiment, ça a été très vite. Le directeur est venu me voir dans ma cellule. Je lui ai demandé de supprimer le journal, surtout *Le Parisien*. Une histoire comme ça, ils l'agrandissent grand comme ça. J'ai changé de bâtiment depuis un mois et demi. Pour l'instant je n'ai eu que des menaces, c'est surtout de la part des plus jeunes. Quand on vous attrape, c'est toujours dans les escaliers. J'ai toujours la tête baissée en promenade. J'ai refusé d'attraper un lasso à la fenêtre, après, à la promenade j'ai eu un petit truc, ils m'ont poussé plusieurs fois contre le mur, c'est tout. Je voulais demander l'isolement. J'ai été persécuté par les gars. Mais j'ai eu peur d'être à l'isolement, je ne sais pas ce que c'est. » (D, M-A Nord)

Voici quelques situations vécues par certains d'entre eux :

« J'ai voulu travailler aux cuisines. Les gens ont appris mon délit, ça les a fait grincer des dents. On me faisait des allusions. Je m'occupais des livraisons, ils éparpillaient les cartons. Qu'on s'en prenne à moi oui, au travail, non ! J'ai démissionné, j'aurais pas répondu à la violence par la violence. Je ne travaille pas, ça me gêne du point de vue financier. » (D, M-A Nord)

« On vous embête, ils veulent que vous fassiez passer des choses par la famille, ils vous agressent parce qu'ils ne peuvent pas taper le personnel. Je tape tout de suite avec les yeux, c'est très important. J'ai été agressé à la douche parce que j'avais insulté un mec en lui disant – « C'est des gens comme toi qui votent Le Pen ». Je me savonnais, il me parle : « je vais te défoncer ». Il m'a giflé puis donné des coups pendant que je me lavais. Il voulait m'abattre, j'ai esquivé, il disait : « Je vais te défoncer la gueule pour te montrer qui je suis. » J'ai tapé dans la porte et j'ai crié. Un surveillant a entendu et est venu m'ouvrir. Plusieurs surveillants sont arrivés : Qu'est ce qui se passe ? J'ai dit : « Il m'a agressé »- « Non, c'est lui », il a dit. On était trois, le troisième était son pote. Il a dit qu'il avait rien vu rien entendu, sauf quand j'avais tapé dans la porte. Mais le surveillant avait reconnu ma voix, il a dit que c'était moi la victime. On m'a proposé de porter plainte. J'ai laissé tomber, je ne voulais pas me venger, et en plus je n'étais pas encore jugé. » (D, M-A Sud)

Cet exemple montre au passage les difficultés que rencontrent les détenus pour porter plainte, notamment ici le refus de balancer un ami en témoignant, et la crainte de représailles quand la peine encourue risque d'être longue.

« On m'injurie, au scolaire on me dit : je veux pas que tu parles à mes potes, j'ai reçu des cailloux, des ballons dans la figure. On veut que la personne attaquée verbalement



démisionne, on fait du balayage pour la dissuader de rester. On a voulu me racketter. À la troisième semaine, où on me prenait mon tabac, j'ai dit non. – « Ah tu veux pas, pointeur ! » j'ai dit – « Tu le prends sur ce ton t'auras rien ! », on m'envoie exprès des saloperies d'une fenêtre de l'étage au-dessus. » (D, M-A Sud)

« Quand vous entrez en prison, on vous dit : « T'es un salaud, je te pique ça ». C'est une manière de vous piquer « légalement » quelque chose. Au début je me suis laissé faire, après j'ai réagi. Ici ça se fait aussi. » (D, centrale)

« Un arabe une fois me traite de pointeur : « Pointeur tu me passes de la bière ! » - « C'est mon poing que tu vas avoir dans la gueule au lieu des cannettes », j'ai dit. Il a été déclassé. » (D, centrale)

« Quand je suis arrivé ici, je suis tombé sur un gars de N..., qui m'a escroqué de 1 500 francs, il ne veut pas me rembourser. Il a raconté des choses sur moi, j'ai eu beaucoup d'ennuis. Il a raconté que j'avais violé et torturé des bébés – ce que j'ai fait est déjà lourd à porter-. J'ai été menacé, racketté, insulté, braqué avec une lame de trente centimètres à l'atelier. Ici il m'a fallu deux ans pour trouver mes marques. C'est très dur. Actuellement je suis plutôt sujet aux insultes, on m'insulte toujours, mais un peu moins. (Une insulte lui sera criée à travers la porte du bureau où a lieu l'entretien, pendant celui-ci). Je n'ai pas été frappé, sauf une fois en maison d'arrêt, une bonne baffe, sinon là c'était des insultes quotidiennes. Il y a quelques mois, un détenu m'a ordonné de cacher un poinçon grand comme ça. J'ai été obligé de le cacher. J'ai été en galère à l'atelier. Un détenu a dit que je les avais balancés pour le poinçon, ce qui est exact, je l'avais signalé... J'ai fini par démissionner. » (D, centrale)

« Au début c'était très difficile. En maison d'arrêt c'était l'horreur. C'était des insultes dès qu'on m'ouvrait la porte, des crachats, des coups de poing. On me lançait des œufs. Les pointeurs sont mal vus. On est des pestiférés. Je ne faisais pas partie de la population pénale. Si on n'est pas ami, on est ennemi. J'étais toujours sur mes gardes, toujours à faire attention. J'étais replié, renfermé. Les autres étaient enclins à en profiter. Ici non. Je n'ai pas besoin de m'affirmer ; c'est un atout que j'ai. Maintenant je me montre tel que je suis. Je suis comme ça et puis voilà. » (D, centrale)

« Je suis là pour des affaires de mœurs, ça veut dire au bas de l'échelle de la part d'absolument tout le monde. Je suis comme salissant. Il ne se passe pas une journée sans que j'entende l'évocation de ce type d'affaires. Il peut m'arriver n'importe quoi. En passant, par exemple, un gars de mauvais poil passe et dit entre ses dents : « Pointeur de merde », ou bien c'est une référence à l'actualité. Le type qui a la morale du voyou de base et qui me salue, il perd la face. Ça ne se fait pas. Les insultes ça fait dix-huit ans que ça dure. Je suis toujours seul. Les autres violeurs, ce sont des moutons pour la plupart et ils se font bouffer par le système. J'entends déblatérer contre eux des insultes « enculée de pointeur », souvent derrière les portes. Je ne peux rien dire et ça me détruit. Quand on est enfermés des heures et des journées entières, on régresse. Il y a très peu d'affaires de mœurs qui sortent de cellule. Un jour je jouais aux cartes dans la cour avec un gars. Il regarde derrière moi deux détenus et me dit, alors qu'il sait qui je suis : « les tutus sont de sortie ce matin ! ». Dès que je suis arrivé en prison, j'ai été souvent battu et énormément insulté. Ce sont des blessures qui ne guérissent pas, qui se rajoutent à celles qu'on a. Aller au travail pour moi, c'est aller au charbon. La dernière fois c'était il y a deux semaines, je me suis fait insulter. Il y avait quinze mecs. Il a fallu que je quitte l'atelier. Je n'ai pas le choix, sinon je deviens la serpillière. C'est vachement usant, je suis à bout. Avant je ne sortais pas. Ça fait deux ans que je sors. Je vais à l'atelier. Le surveillant reste toujours un peu après le travail, je reste avec lui, je laisse les autres partir, parce qu'il peut m'arriver n'importe quoi. » (D, centrale)

Un détenu très nerveux qui se détendra petit à petit au cours de l'entretien, depuis dix ans en prison pour viol suivi de meurtre et qui ne se laisse pas faire, nous raconte :

« Avant ici j'étais comme un fou, pour le moindre truc j'étais prêt à frapper... Il n'y a pas longtemps, durant deux jours, au travail, il y a quelqu'un qui n'arrêtait pas de me draguer. J'étais le seul à prendre. Il me disait : « Dépêche-toi, esclave ! » Je réponds : « Arrête de raconter des conneries, faut du respect ». Il continue ; ça dure de sept heures à onze heures. À treize heures il recommence à me provoquer et le lendemain aussi. Ça me monte à la tête. Je vais dans le coin où il y a le robinet, je bois de l'eau pour me retenir. Quand je reviens il me dit : « Tu peux aller te faire voir ! » Je lui dis : « C'est toi qui va te faire voir ! » Il a avancé vers moi. J'ai vu qu'il allait me frapper. Je l'ai arrêté avec le poing et je l'ai frappé du droit. Même les surveillants sont venus m'arrêter, j'ai poussé les surveillants et j'ai continué à le frapper. Le surveillant a fait un rapport sur moi, disant que je provoquais tout le monde. Au prétoire j'ai expliqué. On m'a demandé combien de coups j'avais donné. J'ai répondu : « Je sais pas, dans le feu de l'action ». J'ai eu trois jours de sursis. » (D centrale)

Si les auteurs d'agression sexuelle ont en prison ce rôle de bouc émissaire, d'autres personnes, notamment les consommateurs de drogue, en raison de leur dépendance peuvent devenir des proies faciles, parce qu'elle les met en situation de vulnérabilité face aux vendeurs. Il arrive aussi, lorsqu'ils sont acculés par leurs dettes, qu'ils aillent chercher protection auprès des personnels de surveillance et de ce fait balancent, ce qui fragilise d'avantage leur position. Ils font souvent l'objet de propos méprisants de la part des autres qui les traitent de « lavettes », de « légumes », de « cachetonnés » et de balances.

« Ceux qui prennent des médoc c'est très dur pour eux, la sanction est plus dure que dehors, c'est les coups, le racket », constate par exemple un détenu à la maison d'arrêt Nord.

« Les drogués sont ceux qui balancent le plus », dit un détenu incarcéré pour pédophilie à la maison d'arrêt Sud.

« C'est la drogue qui crée les conflits à 90 %. Les drogués ne respectent personne, ni eux, ni les autres. » (D, M-A Sud)

« J'ai arrêté de prendre mon traitement de Subutex parce que j'étais étiqueté à cause de ça. Ça a mauvaise réputation. On vous traite de « balance », « de pédé ». On vous dit : « Ça a besoin de sa mère pour prendre un cacheton », dit un détenu consommateur, malade du sida, à la maison d'arrêt Nord.

Il arrive aussi que certains détenus deviennent des souffre-douleur parce qu'ils sont incapables de se défendre. Telle est la situation de cet homme rencontré en centrale, un détenu étranger, sans famille, sans ami depuis que les deux détenus qui le protégeaient, originaires de la même région que lui, ont été libérés. Tout seul, il se dit incapable de se défendre. Emprisonné pour un double meurtre, il vit dans la peur constante des codétenus qu'il évite le plus possible. Sa stature et sa timidité le désignent comme une personne faible. Il est très menu et petit, en retrait, il parle en outre très mal le français. Il entre dans la catégorie de ceux, décrite par R. McCoorkle (1992), qui s'enferment dans un isolement toujours plus grand. Les stratégies d'évitement qu'ils adoptent ne suffisent pas à assurer leur protection et les désignent toujours davantage comme victimes potentielles. Comme les auteurs d'agression sexuelle et les consommateurs de drogue dépendants, ils peuvent plus souvent que les autres être envoyés à l'isolement pour leur protection ou demander à y aller.

« Je suis tout seul, je parle à personne, je ne vais plus en promenade, je reste en cellule, je suis tranquille. C'est mieux quand c'est fermé. Quand je travaillais à l'atelier, j'ai rencontré un Arabe, il voulait mes vêtements. Il m'a menacé avec une scie, parce que je ne voulais pas lui donner, on travaillait en face à face. J'ai arrêté de travailler pour ça. Il me menaçait, il en menaçait d'autres. Je travaillais pour lui. Ceux qui ont été transférés m'embêtaient. Je sortais en promenade, ils me demandaient mes vêtements, sinon ils me disaient qu'ils me battraient, alors je remontais en cellule. Pendant que j'étais en promenade, on m'a volé deux cartouches

de cigarettes, mes vêtements et mes deux cartes de téléphone. J'ai travaillé à la cuisine, un détenu m'a menacé avec un couteau. J'ai levé les mains et je n'ai rien dit. J'ai demandé au chef d'arrêter de travailler, parce que la cuisine c'est trop dangereux.

- Pourquoi vous a-t-on menacé ?

- Parce qu'ils trafiquent avec la nourriture. Je leur ai dit de ne pas le faire, alors ils m'ont menacé. On me demande en ce moment de cantiner pour un autre une carte de téléphone. Je dis que je n'ai pas d'argent. J'ai demandé deux fois mon transfert. Je ne travaille pas et je n'ai pas d'argent. Si ça continue, j'ai décidé de mourir. Je pense tous les jours à mourir. »

## **II Les violences qui ont un motif**

### **II.1. L'accès aux biens**

Les biens sont rares en prison, hormis les cantines qui coûtent cher. Les rémunérations au travail pénal, assez variables, sont le plus souvent très maigres, surtout quand les personnes détenues s'efforcent de continuer à aider leur famille ou quand elles ont des dommages intérêts à verser aux victimes. Et l'offre de travail est souvent insuffisante.

Il y a un très grand nombre d'indigents en détention et la prison appauvrit, comme l'a montré A.-M. Marchetti (1997).

La littérature sur les prisons nous a fait connaître l'existence d'une économie parallèle qui permet d'améliorer l'ordinaire tout en se construisant un espace de liberté dans les marges de l'organisation. Il y a les « commerçants » pour reprendre le terme employé par un détenu, correspondant à l'une des catégories dans lesquelles la littérature classe traditionnellement les détenus, et que décrit G. Sykes (1958), « the merchant ». Ils vivent de trafics en tout genre, que ceux-ci aient une extension ou non à l'extérieur des murs.

Le vol, le racket et les pressions exercées sont des moyens volontaires utilisés pour se procurer des biens aussi bien que pour se venger, assouvir sa colère ou sa haine. Ils entraînent des réactions de défense donnant lieu notamment à des bagarres ainsi qu'à des règlements de compte.

« Il y a ici des Roumains qui trafiquent à mort, je suis sûr que l'un d'eux organise sa traite des blanches d'ici. Il téléphone librement en Roumanie avec les transferts d'appel. Ils ont tout le réseau à leur botte, le business continue dedans. Ils sont mieux lotis que dehors parce qu'ils sont dans un milieu protégé, et qu'ils n'ont pas les condés au cul. Ça roule. C'est l'évidence même, mais on ne peut rien contrôler. Vous voyez tout ce qu'ils ont en cellule, ils ne travaillent pas. Ça vient des mendiants, des gosses qui cassent les parcmètres, des péripatéticiennes. On est dépassé. Ils ont les coudées franches, ceux-là, ce n'est pas la peine de leur parler de réinsertion », dit un gradé en centrale.

Plusieurs détenus ont observé que ceux qui rackettent et qui volent sont souvent les plus démunis : « Les fauchés se regroupent, ils forment comme un petit milieu et s'attaquent aux plus faibles, ils leurs prennent leurs vêtements. » (D, M-A Sud)

Dans la centrale, les détenus se sont plaints de vols entre deux et trois fois plus souvent qu'en maison d'arrêt. Ils mentionnent surtout des vols de vêtements, de DVD, de cartes de téléphone, de tabac. Un détenu écourte un entretien parce qu'il doit retrouver la combine nouvelle qu'il a mise au point pour cacher ses cartes de téléphone en vue d'un appel téléphonique une demi-heure plus tard. Il ne se rappelle plus où il a caché le pense-bête lui permettant de retrouver l'endroit où il les a cachées. À cette époque, alors que les surveillants avaient le sentiment de perdre le contrôle de la détention, de nombreux détenus se plaignaient de vols auprès de la hiérarchie.

Les cigarettes, les cartes de téléphone en centrale sont en prison des biens précieux. La nervosité pousse à fumer. Certaines personnes disent s'être mises à fumer en prison en raison de la tension que provoque l'enfermement. Comme on l'a vu, ne pas avoir reçu sa cantine de tabac, alors qu'on l'attend et qu'on l'a payée peut être un motif de rébellion. Connaissant l'importance que le tabac représente pour les détenus, les chefs ont généralement une réserve dans laquelle ils puisent pour dépanner ceux qui ont des problèmes de cantine ou pour en donner aux indigents. On a vu un chef en distribuer largement des paquets, un autre, grand fumeur, donner du tabac à rouler à des détenus pour les dépanner... Aussi nombre d'entre eux demandent, « taxent » ou extorquent du tabac aux autres. Certains disent donner volontiers une, deux ou trois cigarettes. Certains achètent du tabac à rouler pour dépanner les connaissances. Le tabac, comme les cartes de téléphone en centrale, est aussi une monnaie d'échange. On peut acheter sa sécurité avec des cigarettes, payer de la drogue en cigarettes. On peut aussi se faire racketter en tabac.

Un arrivant en maison d'arrêt, incarcéré pour pédophilie, dont le délit était connu de tous en raison de la large place qu'il avait eu dans les médias, a désamorcé les violences dont il allait être victime en offrant généreusement – et peut-être innocemment – des cigarettes en cour de promenade. « On voulait tous l'étrangler, moi aussi, on s'est retenu – c'était dur –, parce qu'il nous a offert des cigarettes. » (D, M-A Nord)

Refuser une cigarette suffit à déclencher une bagarre :

« Une cigarette, si on dit non, le mec t'insulte. Et s'il te tape pour ça, tu dois répondre. Ils peuvent te tomber à trois dessus pour des cigarettes. Il faut descendre avec trois cigarettes en promenade et pas plus, sans son briquet. Le briquet, ils le tuent. Il y a des trucs à faire et à ne pas faire. Les cantines il faut les cacher dans son placard ou dans son lit. Sinon ils vont te demander de les dépanner. Il faut s'adapter aux circonstances pour éviter d'avoir à donner des explications. Parce que la violence ça commence pour un oui ou pour un non. » (D, M-A Nord)

Des bagarres peuvent avoir pour motif l'accès à n'importe quel bien, de toute façon rare en prison :

« Le précédent balayeur il a reçu deux coups et il a donné aux détenus ce qu'ils demandaient. Moi je dis : si t'es pas content on va aux douches. J'ai le dos large. Ils vont glisser par hasard aux douches sur le savon. Si je me laisse faire c'est fini, et après, dans les autres prisons, ce sera pareil. Ils voulaient des éponges ; tout ce qui arrivait comme matos avec le chariot pour les balayeurs, ils le voulaient pour leur ménage. » (D, centrale)

Les prêts entre détenus sont assez fréquents : prêts d'argent, prêts de vêtements pour un parler, prêts de livres, etc. Certaines transactions se font d'ailleurs sous le contrôle et avec l'autorisation de la hiérarchie quand la somme engagée est importante, quand par exemple il s'agit de l'achat d'un ordinateur. Il arrive que l'emprunteur ne rende pas la chose prêtée ou l'emprunt. Plusieurs bagarres déclarées ont eu lieu pour ce motif.

« T'es obligé de taper pour récupérer les baskets que tu as prêtées à un détenu pour son parler qui les garde et ne te les rend pas. Ou bien tu demandes un coup de main à des copains pour les récupérer, ça m'est arrivé. » (D, M-A Sud)

« Je me suis battu avec un détenu. Je lui avais prêté des habits pour le jugement, il ne me les a pas rendus ; je lui ai demandé devant les autres en promenade, on s'est battu comme des chiffonniers et on est allé tous les deux au mitard. » (D, M-A Sud)

## II.2. Le racket

Globalement (N = 167) près d'un détenu sur onze déclare avoir été racketté, un sur neuf dans la centrale, un sur neuf dans la maison d'arrêt Sud, et deux fois moins souvent à la maison d'arrêt Nord.

Dans la centrale, excepté une des personnes déjà citée, toutes celles qui disent avoir été victimes de racket sont des auteurs d'agression sexuelle. Un sur trois parmi ces derniers dit avoir été victime de ce type d'abus.

Ils sont également plus souvent l'objet de racket que les autres en maison d'arrêt :

« Les gens qui sont là pour la pointe se font racketter. Mon codétenu en cellule s'est fait déclasser pour ça, il me l'a dit. Il était fier de l'avoir racketté. Je suis contre, je trouve que ça ne me concerne pas. Je les respecte même si je ne suis pas pour ce type de délit. » (D, M-A Sud)

« Le racket c'est le b.a.-ba de la prison », commente un détenu.

Le racket peut être pratiqué par une seule personne ou en bande. Un détenu explique comment on s'y prend : « Ça se passe en bande. Y en a un qui vient et qui dit : « Pourquoi tu as insulté mon cousin ? » Le deuxième te bloque et répète : « Pourquoi tu l'as insulté ? » et le troisième n'a plus qu'à te prendre tes baskets. Le surveillant ne voit rien. C'est un comportement de bande. » (D, M-A Sud)

« J'ai péché un plomb en arrivant en prison à G... J'ai commencé à faire le con. J'ai commencé à me dire : il ne faut pas que je reste sans rien. Ceux qui sont ici nous rejettent, nous les clandestins. Quand je demande un bas de survêtement je dis : « ton survêt me plaît ». Il y en a qui ne se laissent pas faire. Il y en a qui font le mur pour que les surveillants ne voient pas, ça se fait à plusieurs, on est des clans. Je regrette ce que j'ai fait. » (D, M-A Sud)

On a évoqué précédemment le racket qui se fait sous la forme d'un impôt prélevé par un chef de bande ou caïd sous forme de cigarettes

Certains se laissent faire, d'autres se défendent :

« J'ai cassé le pied de ma chaise et massacré un gars en promenade. Il est sorti sur une civière. Il voulait me racketter. Il voulait mon sweet, mon argent, mes cantines, et il m'a insulté. J'avais pas peur. Ils ont tous peur de leurs codétenus. » (D, M-A Nord)

Un détenu objet d'une tentative de racket a trouvé une réponse moins expéditive pour y échapper, raconte un de ses camarades :

« Ce gars qui se sentait racketté s'est mis à poil dans la cour, il a dit aux mecs : « Je vous donne tout. » Ils étaient comme des cons. » (D, M-A Sud)

Ou bien ceux qui, par leur travail ont un accès privilégié aux biens distribués peuvent en profiter pour faire du trafic et exploiter les autres. C'est le cas notamment de ceux qui travaillent aux cuisines, aux cantines, ou des auxiliaires qui distribuent les biens.

« Les auxis sont des charognards. Si tu ne donnes pas des cigarettes ou du coca, ils te donnent moins, ils trafiquent. J'ai donné une chemise neuve pour une baguette de pain de plus. » (D, M-A Sud)

Un détenu à la maison d'arrêt Sud, particulièrement vulnérable en raison de son homosexualité notoire, s'est plaint de s'être fait escroquer : « Un détenu m'a donné la carte de visite d'un soi-disant avocat. Il m'a escroqué de 7 000 balles ». On a vu plus haut qu'un détenu de la centrale, vulnérable en raison de son délit, s'est plaint d'être lui aussi victime d'une escroquerie.

## II.3. Les problèmes de drogue

L'entrée de la drogue en prison a les effets les plus dangereux pour l'ensemble de la collectivité, pour les détenus et pour les personnels de surveillance, parce qu'elle permet à ceux qui trafiquent de tenir en coupe réglée un nombre importants de détenus et quelle est à l'origine de violences diverses.

Il est évidemment impossible d'avoir une représentation précise de l'importance et de la nature des drogues qui circulent en prison. La plupart des détenus disent que ne circulent que le shit et le Subutex. D'autres disent que toutes les drogues entrent en prison. « Tout rentre en prison, je vous dis, tout ! », diront quelques uns d'entre eux, dans chacun des trois établissements étudiés. Ce discours peut être tenu également par des infirmières par exemple, à partir de ce que leur en disent les détenus : « Ici tout se monnaie, deux trois paquets de cigarettes pour un Subutex, tout rentre ici, dit-on, ce qui est effarant ! »

Pratique cachée, interdite et sanctionnée, la circulation de la drogue est difficile à enrayer. De temps en temps ont lieu des fouilles générales, qui donnent des résultats limités en termes de saisie, sont coûteuses et peu longtemps dissuasives. Certains consommateurs, pour ne pas être pris, ont l'habitude de n'avoir en cellule que ce qu'ils consomment très rapidement. Les trafiquants disséminent les arrivages auprès de détenus faibles qui ne se font pas remarquer. Les personnels de surveillance lors de fouilles de cellule en trouvent néanmoins régulièrement, généralement en très petite quantité. Emmené au mitard après une saisie dans sa cellule, un détenu a semé dans l'escalier qui mène au quartier disciplinaire une quantité suffisante de shit pour que l'affaire soit immédiatement transmise au procureur.

Un des stéréotypes fréquemment entendus en prison concerne le fait que la consommation de la drogue « arrange tout le monde ». Ce discours est tenu par les détenus, les surveillants et les professionnels. Pourtant la recherche de substances illicites est avec celle des téléphones portables, en maison d'arrêt, une des raisons les plus fréquentes des fouilles inopinées. Comme à l'extérieur, et pour les mêmes raisons, ce sont les conséquences de la consommation de la drogue plus que celle-ci que redoutent les personnels pénitentiaires. Il est arrivé dans chaque prison qu'on nous dise que des réseaux avaient été démantelés et les détenus mis en cause transférés parce qu'ils faisaient la loi parmi les détenus et rackettaient ceux-ci, les surveillants se plaignant de ce qu'ils ne contrôlaient plus rien.

La particularité des problèmes que génère la drogue est l'extension du nombre des personnes qu'elle concerne, qu'il s'agisse du ravitaillement, des moyens de paiement ou des consommateurs. On n'est plus dans la relation dyadique où ont lieu les violences quotidiennes les plus fréquentes. Elle concerne non seulement des groupes, des clans à l'intérieur entre ceux qui vendent et constituent des réseaux plus ou moins importants, mais aussi l'extérieur, les familles, les amis, et tous ceux qui fournissent la drogue. Elle est aussi à l'origine de racket, compte tenu de la dépendance des consommateurs et de désordres multiples, de règlements de comptes dedans et dehors, de bagarres, etc.

Ainsi dans les deux maisons d'arrêt, ceux qui se disent victimes de racket sont aussi fréquemment des détenus condamnés pour des petites affaires de drogue que des auteurs d'agressions sexuelles.

« Il n'y a pas trop de liberté ici pour quelqu'un qui veut racketter. Il y a le shit seulement qui peut les amener à racketter. » (D, M-A Sud)

Parmi les violences qui sont considérées comme ayant un motif, la drogue est perçue par les détenus comme l'occasion la plus fréquente des conflits, bagarres et règlements de compte :

« La violence ça commence pour un oui ou pour un non, mais elle est toujours située autour du shit. Par exemple il y en a un qui en a et qui ne veut pas en donner à un autre. » (D, M-A Sud)

« Les Bougnoules voulaient que j'envoie du shit par ma cellule. J'ai dit non. Ils m'ont dit : « Tu ne descendras plus en promenade, on va te lyncher ». J'ai pris une fourchette pour pouvoir me défendre. Ils sont passés à travers le grillage, ils m'ont insulté. Ils avaient prévenu d'autres mecs. Un noir bien costaud est venu. Je lui ai dit que c'était quand il voulait, où il voulait. D'entrée de jeu il faut mettre au parfum. Mais je me serais laissé faire parce qu'il tape très fort. En fait ça s'est arrangé. À une époque je n'étais pas un enfant de chœur, si quelqu'un m'avait attaqué, je l'aurais planté. » (D, M-A Nord)

« On joue au chantage, il y a la délation entre toxicomanes : Tu me passe du shit ou je te dénonce. » (D, M-A Sud)

De même parmi ceux qui disent s'être eux-mêmes bagarrés, ceux qui sont en prison pour des affaires de drogue ou qui, incarcérés pour un autre motif, disent qu'ils trafiquent de la drogue ou des médicaments en prison sont nettement sur-représentés.

« À O..., je faisais rentrer du shit au parloir. J'ai rien dit mais un détenu l'a su et répété. Je suis allé le voir : « T'es pas là pour nommer tout le monde ! » – « mais tu m'as rien dit ! » Il m'en a mis une et on s'est battu. Chaque fois que je me suis battu c'est pour de la drogue. Ici je ne dis rien. » (D, M-A Sud)

« Il y a beaucoup de violences entre les détenus. Certains aiment s'attaquer aux faibles. Ou bien c'est : « tu m'as regardé de travers », ou celui qui veut faire l'homme. J'ai toujours constaté que les problèmes de drogue, d'argent – « tu me dois ça » – sont à la base des violences. Je n'ai pas peur parce que je me conduis normalement. Si je trafique, il faut que je sache ce que je fais ; il faut que je paye et que je ne raconte pas de bobard. Un mec respectueux, qui est correct avec tous, il est respecté. Si quelqu'un vous donne du Subutex à trois cents francs, vous lui ramenez trois cents francs, vous gagnez sa confiance. » (D, centrale)

Tant que ceux qui organisent le trafic demeurent les plus forts et dominant les autres ils peuvent eux-mêmes échapper aux ennuis un certain temps :

« On n'a pas de barrières, de lois entre nous, quand on les applique elles sont très dures entre nous. On joue une image. Ici je fais ce que je veux. J'avais une bonne équipe, ils l'ont cassée. Je trafique, quatre-vingts francs la pilule de Subutex. (Il sort de sa poche une pilule de Subutex à l'appui de ses dires.) Je n'ai jamais été agressé, je suis du bon côté. Maintenant on est neuf, les plus baraqués. Un nouveau, il s'initie dans le groupe, sinon il prend une correction. Personne ne fait de bruit à mon étage. S'ils tapent, on règle tout de suite le problème le matin. Si on donne des coups, les surveillants s'en foutent », dit un détenu incarcéré pour escroqueries, en récidive, à la maison d'arrêt Nord.

« J'ai déjà été agressé plusieurs fois, mais je ne me laisse pas faire, j'ai tapé des gens pour des histoires de drogue. Ils sont sortis dehors. J'espère que je ne les reverrai jamais. J'ai fait beaucoup de mitard pour des bagarres. J'étais révolté, un petit caïd. J'avais ce que je voulais, tout le monde m'envoyait ce que je voulais.

- Quoi par exemple ?

- Tout... Je me dis j'ai perdu en fin de compte. Quand quelqu'un vous envoie des gamelles c'est que vous êtes respectable. À longueur de journée, on voit ce qu'on est. Au fond d'eux-mêmes ils voient que je suis au fond. Maintenant du mitard je n'en fais plus », dit un jeune homme de vingt-et-un an incarcéré pour trafic de drogue à la maison d'arrêt Nord.

« Chaque étage a son clan », affirme un détenu en centrale, « c'est toujours une affaire de drogue. Ils se font des pourcentages là-dessus. Ça va d'un étage à l'autre, ils se connaissent tous. Il y a un groupe qui a été transféré, ils voulaient commander les surveillants, c'est eux qui commandaient la prison, c'était un cercle fermé autour de la drogue. »

Entre autres se posent les problèmes de dettes que font les consommateurs dépendants et qui ne peuvent rembourser :

« Les problèmes ici c'est par rapport à la drogue, au hash. Il y a beaucoup d'échanges de cachets de Subutex. Ça se finit en bagarres, en dénonciations aux chefs. Il y a beaucoup de gens faibles qui se font avoir par les autres. Il y a beaucoup de racket. Celui qui se fait racketter le veut bien. Ceux qui rackettent savent à qui ils s'en prennent. Ce sont les drogués. S'il a de belles baskets et un beau blouson il lui dit : « Je te donne du shit contre les baskets, un Subutex contre ton blouson. Je te donne le reste demain ». Le lendemain il lui donne pas ses baskets ou bien il a un cachet pour les baskets. Comme ils sont séparés, ça s'arrête pas. Il va se plaindre au chef. Il sera mal vu par les chefs et par les détenus, après il subit, il se fait voler. » (D, M-A Nord)

« Un gars qui n'a pas payé la drogue il dit : « Demain je ne sors plus de cellule ». Un jour ou l'autre il se retrouve à l'infirmerie pour des coups de lame, je l'ai vu une fois ici. On ne peut pas arrêter ça. » (D, centrale)

Un détenu en centrale commente ce qu'il voit à son étage :

« La drogue c'est un fléau ; il y en a plus de la moitié qui fument, ici. Moi je ne fume pas. Un gars à mon étage, il ne peut plus sortir de sa cellule. Il avait une bonne place à l'atelier. Il doit plus d'un million, ils veulent tous le couper. Il a démissionné de son travail, il a peur. Un copain l'a dépanné. Il lui a acheté un ordinateur et il a signé un papier pour ça à la direction. Mais il ne peut plus rendre ça non plus. Même s'il est transféré, il ne peut plus sortir nulle part. Ils vont tomber sur lui à tous les coups. Il n'a plus qu'à se suicider... Il y a un détenu qui me doit de l'argent. Quand j'ai vu qu'il s'enfonçait encore plus dans la drogue, il n'était plus question de l'aider. Sinon j'aurais envoyé sa famille me rembourser, je connais leur adresse, j'ai de la famille, des amis. Ou bien je m'en prends à lui. Il risque gros quand il sortira, il aura des règlements de compte. Un autre gars qui devait de l'argent, ils étaient trois dans le coup, ils ont pris son ordinateur et ils l'ont vendu en pièces détachées contre des cartes de téléphone. »

Un détenu, parmi ceux dont le précédant détenu cité parle, qui a justement de grosses dettes en raison de sa consommation de drogue nous dit ne pas pouvoir sortir d'un engrenage qui dure depuis deux ans. Grillé à l'atelier, il ne peut pas rembourser ses dettes. Il parle à mots relativement couverts de l'impasse dans laquelle il se trouve, confirmant les propos précédents.

« J'ai eu des menaces sur moi et sur ma famille, des choses du genre : « Je sors la semaine prochaine, je m'occupe de ta famille », des choses comme ça. Je ne peux plus aller aux ateliers parce que j'ai des problèmes avec certains détenus qui ne sont pas encore réglés. On en est presque venus aux mains à plusieurs, c'est toujours à plusieurs ici. Le surveillant de la cabine n'a pas vu. On m'a mis une baffe, le reste je l'ai évité... Je ne suis pas en sécurité avec les problèmes que j'ai, j'ai demandé à aller à l'isolement. À l'isolement je me suis coupé de partout. Je voulais arrêter le Subutex, je me suis hachuré, j'avais envie de me suicider. J'ai été trois semaines à l'hôpital, ça a été efficace, mais trois semaines après, rebelote. J'évite certaines personnes qui peuvent me coincer au socio... Il y en a beaucoup qui ont leur couteau sur eux, des pics, des lames de rasoir. Je l'ai fait aussi à un moment parce que je n'étais pas tranquille... Oui j'ai peur, j'en ai parlé au chef, à la directrice, au médecin, à la psy, mais ça n'a pas bougé comme je voulais. J'ai été obligé de donner les noms. C'est ça qui a été le plus dur. »

« Il y a eu des violences à l'isolement. Un mec s'est fait fracasser par deux personnes. Ils avaient une équipe qui rackettait. Une partie de l'équipe a été transférée, l'autre a voulu reprendre l'affaire en mains. Trois dealers tiennent le marché. L'un est parti à l'isolement parce qu'il allait prendre des coups de barre de fer, parce qu'il refilait de la mauvaise marchandise. Il a déjà reçu des baffes dans la cour. » (D, centrale)



Un gradé qui a travaillé depuis vingt-quatre ans dans la pénitencier, dans deux centrales, analyse les effets de la circulation de la drogue dans les prisons. Ses propos confirment l'ensemble des aspects ci-dessus évoqués par les détenus :

« Des révoltes il y en aura, il ne faut pas se leurrer. La violence a augmenté dans les prisons. Ce qui a pourri toutes les détentions, c'est la drogue ; et là on est impuissant. On ne peut pas contrôler les familles. Il arrive que des jeunes détenus fassent du chantage à leurs parents. Ceux-ci sont coincés, c'est l'amour maternel ou paternel. C'est très vicieux. Ça a commencé il y a une dizaine d'années. Ça a atteint une certaine ampleur, et il y a même des détenus qui n'avaient jamais touché à la drogue qui commencent en prison et sortent toxicomanes. Ils ont de l'argent. Pour certains la drogue ce n'est plus assez. Ils bouffent des cachetons, ils font des mélanges et après ils nous sautent dessus. C'est le chichon, mais ça risque d'être le crack. Ouvrir la cellule d'un détenu qui a ingurgité du crack, il est capable de tout. En manque, il est encore pire. Les détenus qui sont là depuis dix, quinze ans le disent : ça a gangrené les détentions. Il y a les trafiquants, les dealers ; et s'il y a des dettes, c'est boum dans les douches. Ils font n'importe quoi pour pouvoir se la payer, et ils s'y habituent. C'est pour ça que statistiquement il va y avoir de plus en plus de récidive et de moins en moins de réinsertion. Des types qui sortent sont devenus accros en prison. Ceux qui sortent sans leur joint sont rares. Ils reprennent des contacts et remontent un coup pour avoir de l'argent frais. La monnaie d'échange ce sont les cartes téléphoniques. On entend dire des choses du genre : « L'autre il me doit quinze cartes je vais lui faire une tête dans les douches ». On va changer ça ici, ils vont avoir des cartes préprogrammées. Mais il reste beaucoup de choses à échanger, les tennis, les DVD, les pulls de marque... On sait qui fait quoi mais on manque de preuves, et on ne peut pas intervenir. Par exemple ils nous disent : « Il me l'a donné ». Et ils font de l'intimidation : « Tu diras à Monsieur N... que tu me l'as donné. » Et là on ne peut rien faire. Celui qui a la trouille va dire oui... Vous savez qu'il y a un réseau de distribution du shit. Ces types-là ils les tiennent par le pognon, par la peur et par le manque. Si cela ne va pas, ils ferment le robinet, et ils vont avoir ce qu'ils veulent. Ils fonctionnent en cloisonnement. On tombe sur des barrettes, pas sur le stock. Des fois, c'est le petit pépère tranquille qui tire les ficelles. Même si le stock de pognon n'est plus là, il y a les mandats qui arrivent. Ça arrive à une certaine famille et c'est redistribué sous forme de mandats, avec lesquels on achète le liquide, les cartes téléphoniques. C'est un cercle sans fin. Avec les téléphones, ils ont toute facilité pour donner leurs ordres et recevoir les consignes. Les ordres rentrent et sortent comme ils veulent. Il y a les fournisseurs de l'extérieur, il faut qu'il y ait des familles qui soient obligées de la rentrer, qu'elle le veuillent ou non. C'est arrivé qu'une femme refuse de rentrer du hash, on a dû transférer le détenu pour sa protection. Il y a eu des menaces de mort et les femmes se sont crêpé le chignon. Ça arrive régulièrement dans les salles d'attente. Il y a les livreurs qui vont à un endroit où l'achat est prévu. Il faut un type qui chapeaute le trafic dans une centrale. Les prix sont multipliés par trois par rapport à l'extérieur. Il doit faire régner la terreur auprès des familles pour qu'elle obtempèrent : « Ton gosse il va à quelle école ? » ou bien c'est : « Tu files doux ou l'on te met ta femme sur le tapis ». Les permissionnaires qui sortent subissent des pressions pour rentrer des cachets, de la drogue, des lames de scie. Certains, du coup, refusent la permission.

On est là dedans. C'est arrivé à un point tel que si on voulait enrayer le trafic du shit, la taule elle brûle. Entre les dealers et les consommateurs, c'est une gangrène qui gagne un peu plus de terrain tous les jours. Plus il y a de consommation, plus les dealers et les trafiquants sont puissants et plus ils ont la mainmise sur les autres. Il n'y a pas plus vicieux qu'un trafiquant de drogue. Ils trouvent tous les subterfuges pour continuer leur business. Les loups repèrent les faibles. Ils commencent par les faibles. Il y en a parmi les pointeurs qui y participent. Il y en a tant que les autres sont obligés de faire avec, ils leur imposent de faire

ceci ou cela. Ceux qui résistent ont un certain âge. Il y a ceux qu'on ne touche pas, qui ont une carte de visite, qui ont de l'honneur.

Ils ont un ou deux copains en principe. L'un des deux est un faible, pris sous sa protection, tous ceux qui sont faibles sont exposés. C'est le règne des dealers : un type qui va au socio, les autres commencent à rouler leur joint, ils savent que celui-ci ne fait pas partie du groupe, et s'il y a quelque chose, c'est lui qui va devenir le témoin : c'est comme dehors, ils font le vide pour avoir les coudées franches. Il y a des cours de promenade où ont lieu les échanges et le trafic, où ne vont que les camés, les autres n'y vont plus pour ne pas être mêlés à leurs affaires. Ils s'approprient la salle d'activité, les autres n'ont même pas le droit d'y aller. Ils arrivent toujours à se rencontrer, surtout avec la structure architecturale de cet établissement. Ils ont leurs guetteurs à tous les coins. Le temps que le surveillant arrive, ils ont tout planqué. Le surveillant n'y voit que du feu. Ça se passe comme dehors. Il y a ceux qui guettent, ceux qui parlent bien aux surveillants, ils essayent de tirer les vers du nez des surveillants et pas mal aux surveillantes. Le socio c'est le lieu de rencontre de toute la prison. Il faudrait à chaque mouvement fouiller tout le monde à poil. Et on ne s'amuserait jamais à dire aux profs ou aux intervenants : « Si vous voyez quelque chose, vous nous le dites ». Ils ne sont pas là pour ça ; il vaut mieux, parce qu'ils auraient des problèmes, et puis les détenus ne vont pas faire leur business devant les profs. Et il n'y aurait plus beaucoup de monde pour y aller, et ils ont trop besoin de professeurs... »

## **II. Régulation et maintien de l'ordre**

Relégués entre eux, les détenus sont contraints d'assurer un minimum d'ordre dans leurs échanges et de sanctionner les comportements jugés indésirables. R Sparks, A. Bottoms et W. Hay (1996) insistent sur la nécessité de distinguer la notion de contrôle, qui concerne les personnels de l'administration de la prison à tous ses niveaux, de l'ordre, que recherchent les détenus. Selon ces auteurs le contrôle passe par la routine, les pratiques formelles et informelles mises en œuvre par les surveillants, par les sanctions, et par un ensemble de stratégies et de tactiques qui ont le maintien de l'ordre pour finalité. Les détenus, quant à eux, recherchent un certain ordre qui vise un schéma de relations sociales de longue durée, caractérisé par un minimum de respect entre les personnes et un équilibre social dynamique.

On constate néanmoins que ces deux finalités parallèles se recoupent. On a montré dans un chapitre précédent que la peur et les violences avaient augmenté dans la centrale au cours d'une période où les surveillants avaient le sentiment de perdre le contrôle de la population pénale. Plus les surveillants interviennent dans les affaires des détenus entre eux, dans le but d'assurer leur protection, plus l'ordre que recherchent les détenus, du moins la majorité d'entre eux, a besoin de ce contrôle. Les questionnaires adressés aux détenus tendent à confirmer cette proposition. Les personnes incarcérées disent en effet (comme on le verra au chapitre 10), que ce sont les surveillants qui contribuent le plus par leur travail à assurer la sécurité interne, et ce avant les détenus.

### **Le respect**

Le respect est avec l'interdiction de dénoncer, on l'a vu précédemment, la règle de conduite la plus importante dans les relations entre détenus. Si l'ordre recherché se caractérise par le respect mutuel et l'absence de violence on a vu aussi que parmi les moyens mis en œuvre à cette fin, à côté de l'évitement, la dissuasion occupe une place essentielle : la dissuasion et le respect sont indissociables. L'équilibre recherché est nécessairement des plus précaire, en raison de l'ambiguïté de la notion de respect et de son caractère paradoxal. Le

respect signifie à la fois une demande mutuelle de considération et la nécessité d'assurer sa sécurité en se montrant prêt à se défendre ou à attaquer le premier à titre dissuasif afin de tenir l'autre à distance. Le paradoxe réside dans le fait que, compte tenu de la structure défensive des relations, la considération s'obtient par des moyens qui la nient. C'est bien pourquoi ceux qui, nombreux, évoquent la nécessité de cette règle constatent en même temps qu'elle est peu observée.

La volonté de se faire respecter joue alors un rôle central à la fois dans le but recherché, l'ordre, et du même coup dans l'occurrence des violences qui peuvent avoir lieu, indépendamment de leur motif. Comme le constatent K. Edgar et al (2003), les bagarres, règlements de compte ou agressions peuvent avoir pour motif explicite, par exemple l'accès à un bien, mais le plus souvent ce motif se double d'une volonté de se faire respecter ou de ne pas se faire exploiter.

Nombre de menaces ou de violences ont ainsi pour but de maintenir les autres à distance, de les dissuader de vous agresser, mais aussi, par ce moyen, d'attirer leur respect, leur considération. Un détenu raconte comment il s'y est pris pour gagner ce respect :

« Au début j'ai eu certaines menaces comme quoi on allait me lyncher. C'est un détenu qui est venu me le dire. On m'avait demandé ma carte. Je leur ai demandé de la montrer aussi. Je travaillais à l'atelier. J'ai dit : « Si tu fais courir la rumeur que je suis un pointeur comme ça... moi, les problèmes je les règle à l'ancienne, ça ne me dérange pas ». J'ai démontré que quand je dis quelque chose je le fais. Je suis descendu quand même en promenade le lendemain. Il ne s'est rien passé : quand ils ont vu ma lame ils ont changé de couleur. Le gars qu'a dit qu'ils voulaient me lyncher est venu me voir gentiment et péteux en s'excusant. Je lui ai montré ma lame en lui disant : « Tu vois, c'était pour toi ». (D, M-A Nord)

Un détenu déjà cité nous dit avoir « massacré » son codétenu en le tailladant à coup de couteau parce qu'il lui avait manqué de respect en se moquant de sa toxicomanie, ce qui lui a valu une peine supplémentaire de deux ans pour coups et blessures.

« J'ai eu une histoire avec deux manouches, je les ai injuriés parce qu'ils ne me respectaient pas. Ils sont venus à deux, je les ai cognés tous les deux. » (D, M-A Sud)

« Il y a un arabe extrémiste que j'ai frappé parce qu'il m'avait mal parlé. Je l'ai tapé sérieusement, je frappe fort, très fort ; vu ma corpulence je n'ai jamais eu de problème. » (D, M-A Sud)

## **Les insultes**

Le respect implique la politesse et, par voie de conséquences, la sanction de ses manquements. On a vu qu'un simple regard peut être interprété comme une agression, c'est-à-dire comme un manque de respect. L'importance de la place que prend ce type d'interprétation dans un contexte où la vision des autres est souvent connotée par la paranoïa a pour conséquence le fait que les motifs d'irrespect soient multiples, indéfinis, résultant souvent de malentendus.

Les injures sont la manifestation la plus courante de l'irrespect. Les détenus s'en plaignent de façon équivalente dans les trois établissements, un peu plus fréquemment néanmoins dans la centrale.

Les plus faibles ou ceux qui pensent que répondre engage dans une spirale de la violence les laissent passer, comme cet homme condamné pour pédophilie :

« Les injures je laisse passer, ça use le lanceur. »

Les plus forts ripostent par d'autres injures ou par des coups donnant lieu à des bagarres, pour se faire respecter.

Une injure fréquente consiste à insulter la mère de l'autre. Sa fréquence ne réduit pas pour autant les sanctions qu'elle attire, comme le constatent d'ailleurs les détenus.

« Il y a une chose que je n'accepte pas, moi, c'est qu'on insulte ma mère. « Connard », « pédé », je laisse passer, les parents non, je vois rouge. Il se bouffe une correction et c'est tout. » (D, M-A Nord)

« Je me suis battu avec un type, j'aurais pu lui faire mal et j'aurais pu avoir plusieurs mois fermes. Je voulais exploser la patte du type. Il venait de me dire : « Nique ta mère ». Un surveillant est venu ouvrir la porte, j'ai balancé la table, je croyais que le détenu était encore dans la coursive. Ils sont montés à trois ou quatre surveillants. Je n'ai pas fait de mitard. » (D, M-A Sud)

« Un arabe m'a traité de sale nègre. Sa cellule est près de la grille, il ne sortait plus de sa cellule - parce que je l'avais prévenu que j'allais pas laisser passer ça -. Les surveillants étaient obligés de fermer ma porte (il est souvent hors de sa cellule en tant que serveur). J'ai prévenu le chef : ça a assez duré comme ça ; j'ai mis mes baskets et je suis sorti dans la cour, en général je n'y vais pas. Il s'est fait tout petit quand il m'a vu et il est monté au socio. J'y suis allé aussi et j'ai dit : « Vous pouvez appeler l'infirmerie ! » Mais je n'ai pas pu le taper parce que les surveillants sont intervenus. Il a été à l'isolement. Je veux me faire respecter, c'est tout. » (D, centrale)

« Le dernier détenu que j'ai frappé, c'est il y a quelques mois. Je distribuais des cantines. On a un récapitulatif. J'ai dit vous attendez que je vérifie. « J'en ai rien à foutre de ces salopes », me dit un détenu. Je dis : « C'est qui la salope ? » Pan, je l'ai choppé : « T'as raconté que tu avais tué deux flics, ouais ils portaient des jupes les flics ! » - Il est là pour viol et en plus il a dénoncé la femme - « Tu dégages de l'étage ou boum ». Il a demandé son transfert et il a été à l'isolement... J'ai un couteau de poche chez moi, mais je n'ai pas besoin de ça pour me défendre. Je suis un ancien boxeur professionnel. Il n'y a que ça à faire : deux coups de poing et c'est réglé. Personne n'est revenu pour m'en rendre. » (D, centrale)

Les insultes peuvent se limiter aussi à des insultes en retour. Un détenu de la centrale, ancien légionnaire, au lourd dossier psychiatrique et âgé, est l'objet de fréquentes insultes parce qu'il balance souvent, sans d'ailleurs s'en cacher, et manifeste ouvertement son racisme : « Comme ils m'insultent, ils me traitent de raciste ! : « Mon père il a tué douze légionnaires et il les a coupés en morceaux ! ». Ils m'insultent : « Légionnaire tu nous a massacrés ». Une fois des jeunes, des sous-hommes, ils me crient : « Toi t'es un riche, un légionnaire ». Ah si j'avais une arme ! A part les insultes aggravées je n'ai pas de problème. Qu'on me donne un calibre sur la promenade et je fais boum, boum ! »

Notons qu'aux insultes peuvent s'ajouter les crachats, beaucoup plus rares (mentionnés deux fois).

« Je suis allé au mitard parce qu'un gars m'a énervé en me crachant dessus et que je l'ai tapé, je n'ai pas voulu le dénoncer. » (D, M-A Sud)

## **Vainqueurs et vaincus**

Les bagarres, le racket ou les coups portés peuvent avoir un motif explicite tel que l'accès à un bien, ou une injure. Bien souvent elles ont aussi un autre but : s'assurer une position de force, montrer qu'on est le plus fort ou de quoi on est capable pour assurer sa tranquillité. Ce but peut donc redoubler la violence.

« J'ai eu une tentative de racket. Il s'agit toujours de gratter quelque chose et de mettre l'autre dans une position d'infériorité. » (D, M-A Sud)

« C'est souvent des prises de tête, parce qu'il y en a un qui veut se montrer plus fort que les autres » (D, M-A Nord)

Vouloir se montrer le plus fort peut se manifester en n'importe quelle occasion :

« Les faibles subissent un peu, mais un fort, il y aura toujours quelqu'un pour pouvoir le tester et on est obligé d'aller jusqu'au bout », nous dit un détenu incarcéré en maison d'arrêt

pour vol à main armée. « Il n'y a pas de motif, c'est un simple test, il veut voir qui tu es. Un grand balaise du SMPR de V... s'est pris pour je ne sais plus qui, il voulait passer devant moi pour téléphoner – il y a dans ce CD un téléphone pour cent détenus. Je savais qu'il y aurait une embrouille. Il a tenté. Ça aurait pu mal fini. Ça a fini à coups de broches de barre. Je n'ai pas pris grand chose, il voulait me tester. » (M-A Nord)

Certaines de ces bagarres qui obéissent à un désir de se mesurer, de s'évaluer mutuellement peuvent alors se conclure par un respect mutuel. D'ailleurs nombreux sont les détenus qui disent, lorsqu'il s'agit précisément de ce type de bagarres - et non pas d'agressions - que celles-ci sont aussi vite oubliées qu'elles ont démarré.

## **Effets de spirale**

Dans d'autres cas lorsqu'une première offense entraîne une riposte, celui qui la subit peut s'en trouver offensé à son tour et vouloir rendre les coups plus tard. Un petit incident peut ainsi provoquer un enchaînement d'attaques et de ripostes, une spirale sans fin de la violence, comme l'ont observé K. Edgar et al dans les prisons anglaises. La spirale est aussi alimentée par la croyance en cette idée qu'en prison règne la loi du plus fort et qu'il faut donc se montrer plus fort que l'autre. Cette croyance est donc à la fois un moyen d'éviter pour soi les violences futures et de les engendrer.

En voici deux illustrations :

« J'ai arrêté le sport, Il y a des gens qui se mesurent à vous et qui veulent se montrer les plus forts. J'ai eu trois bagarres avec le même détenu, ça a fini au prétoire, je lui ai cassé la mâchoire. La troisième fois c'était juste pour l'honneur, il a cherché trois gars : ils m'ont sauté dessus. Les deux premières fois j'ai prévenu le chef. La troisième fois j'ai eu huit jours de sursis. C'est le principe qui me fait de la peine, c'est pas moi qui avais commencé », raconte un détenu en centrale.

Le récit d'un contentieux porté devant la commission de discipline portant sur la distribution d'un rab de dessert à entraîné une série de bagarres entre deux détenus pendant trois jours.

Lorsqu'un détenu a réussi à gagner le respect d'un autre, il peut ne s'agir que d'une trêve. C'est le cas déjà cité où un homme estime avoir gagné le respect d'un codétenu, à l'issue d'une lutte au cours de laquelle il a réussi à le désarmer alors qu'il l'attaquait avec une lame. Il annonce que les choses peuvent ne pas en rester là. « Le jour où il faudra, ce sera lui ou moi. »

## **Sanctions**

Maintenir l'ordre implique la mise à exécution de sanctions destinées à rappeler un certain nombre de règles : par exemple ne pas s'attaquer aux plus faibles (certains d'entre eux), respecter la parole donnée, ne pas voler les affaires des autres, ni racketter, balancer, manquer de respect, faire trop de bruit, passer le tour de quelqu'un au téléphone, passer devant une personne en franchissant une porte, colporter des rumeurs malveillantes. En bref il s'agit de respecter les règles de la vie ordinaire.

« J'ai fait 15 jours de mitard en maison d'arrêt parce que j'avais tabassé quelqu'un. Il avait fait des trucs pas bien (Il ne voudra pas dire quoi). Je l'ai revu, c'est oublié, on a tourné la page. » (D, centrale)

Des règlements de compte peuvent avoir lieu pour non respect de la parole donnée :

« Je suis arrivé ici en transfert disciplinaire. C'est à cause d'une bagarre pour une raison matérielle. Une chaîne Hi Fi devait aller à un détenu, et celui qui devait la lui donner l'a

gardée et l'a vendue. Moi j'avais deux potes d'Action Directe, je suis allé les chercher, pour avoir un rapport de force et on a réglé leur compte. On a tous été baluchonnés (transférés). J'étais en bande. Quand on est en bande tout ce qui arrive concerne la bande. J'étais avec la bande des Italiens, puis avec celle d'Action directe, on était toujours dans la violence très physique. » (D, centrale)

Il peut s'agir de protéger les plus faibles :

« Il y a un pédophile qui a branché un petit jeune. Les détenus l'ont su ; je pense que c'est le jeune qui a eu des propositions qui l'a dit à ses potes. Ce mec marchait avec des béquilles. À la promenade ils l'ont fait tomber et ils l'ont bastonné. » (D, centrale)

Un autre détenu de la centrale nous dit avoir donné une « sévère correction » à un jeune parce qu'il avait insulté un vieux détenu handicapé et s'était moqué de lui.

Ou bien il s'agit de remettre quelqu'un à sa place.

« Il y a une semaine, un gars emmerdait tout le monde à l'étage. Il ne peut pas aller au mitard (pour raisons de santé). OK il peut pas y aller, attends, on va faire la loi ! L'un des détenus l'attrape pour le cogner pendant qu'un autre retient le surveillant à l'autre bout de l'étage. Le détenu, le vieux, lui a dit : « Si tu comprends pas les paroles, là tu comprendras peut-être ! C'est les détenus ici qui règlent les problèmes, pas les surveillants. » (D, centrale)

Ou bien c'est un détenu en maison d'arrêt qui nous dit taper dans les portes, le matin lorsqu'il va à l'atelier, de ceux qui ont mis leur musique tard la nuit en empêchant les autres de dormir, à titre de sanction, « puisque les surveillants ici ne font pas la loi ».

« Ce n'est plus la même population il y a des jeunes branleurs qu'ont plus le respect de rien. Pour dire bonjour c'est « enculé ». Quand ils viennent on est obligé de les remettre à leur place. Et comme ils n'ont rien dans la tête et qu'ils sont cachetonnés, ou on leur tourne le dos, ou on leur donne une grande gifle. Il faut prendre sur soi, certains j'ai pas envie de les voir, mais on est obligé. » (D, centrale)

« On est quatre, cinq sur une chaîne à l'atelier. On s'entend plus ou moins. Il y avait un homosexuel plein de problèmes qui ne respectait personne. Je ne voulais pas qu'il vienne dans l'équipe. À trois on voulait s'organiser pour qu'ils le virent. Je l'ai menacé avec un cutter. Et si ça ne te plaît pas, tu t'en vas ! » (D, centrale)

La sanction la plus souvent mentionnée dans les trois établissements vise les dénonciations. Ce sont aussi, d'après les détenus, les actes les plus durement sanctionnés. Les détenus en parlent beaucoup mais de façon générale, n'évoquant que rarement leur propre implication en tant que justicier. Elle fait partie comme d'autres pratiques du livre noir des violences en prison.

L'énoncé le plus fréquent à son sujet est du genre suivant : « Ceux qui dénoncent ne sortent pas de leur cellule, sinon c'est le passage à tabac »

« Au moment où on allait s'évader de l'hôpital, un vieux malade nous a donnés. On lui a donné plusieurs raclées. À chaque fois qu'on le rencontrait, on lui mettait une raclée, on s'est arrangé aussi pour qu'il n'ait pas sa caution », nous dit un détenu de la centrale

« On ne balance pas. Je ne dénonce pas, ça se sait. Beaucoup peuvent me confier des choses sans que je parle. Il y a la loi du silence. Ceux qui ont balancé sont repérés. Un grand nombre de balances sont à mon étage (où sont également regroupés des condamnés pour des affaires de « mœurs ») parce qu'ailleurs ils prendraient des coups. » (D, centrale)

Un détenu en centrale condamné pour assassinat estime, comme beaucoup d'autres, qu'il s'agit d'un établissement pourri, en raison du nombre de délinquants pour mœurs qui y sont présents, de la disparition d'un code d'honneur et de l'importance du nombre des balances :

« On ne se respecte plus entre détenus, ça craint. Pourtant normalement on doit se respecter. Il y en a qui respectent, certains gueulent comme ils parlent, ça s'insulte, ça se bagarre. Il y a des lettres anonymes aux chefs, juste sur des rumeurs. L'un veut embêter

l'autre, il envoie une lettre anonyme, vous voyez le bordel dans sa cellule le lendemain ! Une balance ça se voit tout de suite, il suit le surveillant, il écoute et va répéter. Faut pas l'attraper, sinon il est mal, il ne s'en sort pas indemne, il prend des coups de lame. J'ai vu une fois un gars, il lui a ouvert la bouche jusqu'aux oreilles pour ça. Et tous les jours il se fait tabasser à la douche. Ils sont isolés, on n'a pas le choix, c'est comme pour les pointus. » (D, centrale)

« J'ai été balancé. J'ai mal dormi, vous cherchez pourquoi. C'était pour une bagarre pour de la drogue. La chef est venu pour faire un contrôle. S'ils trouvent pas, c'est l'un ou l'autre. J'ai beaucoup d'amis. Un ami a attrapé la balance. Vous voulez vous venger, c'est normal. Dehors tu peux oublier, ici non, tu ne penses qu'à ça. » (D, M-A Sud)

« Quatre amis à moi ont été dégagés de la promenade et changés d'étage à cause d'un vieux, là depuis longtemps, qui les a balancés. Je suis tombé aussi à cause de lui pour une bagarre (à propos d'une affaire de drogue). Les quatre partis, il se croyait tranquille. Il allait se faire taper dessus. Les surveillants s'en sont rendu compte. Ils l'ont changé de bâtiment. Mais on a transmis par les fenêtres. Une balance ça se transmet, ça se sait. Quand on est une balance, c'est à vie. On peut se jeter à quinze dessus, surtout par ceux qui se sont fait balancer. Même si c'est pas lui qui s'est fait balancer, ils n'hésiteront pas. C'est balance-vengeance. » (D, M-A Sud)

Être l'objet d'une rumeur qui propage l'affirmation que vous êtes une balance demande une sanction non seulement parce que c'est une injure grave, mais parce que l'on risque de sérieux ennuis.

« Des lames ici il y en a, mais c'est plus souvent du chamaillage. C'est plus psychologique la violence et c'est pire. Il vaut mieux parfois une bonne bagarre et c'est fini. Là il y a des mesquineries, des racontars, des atrocités qui sont dites : « Il a violé quinze petites filles le mec ». On m'a fait la totale. On a essayé de me faire passer pour une balance. Heureusement que le mec qui l'a dit l'a dit à un mec qui me connaissait bien et qui me l'a dit. Il a eu les yeux tout bleus et le nez cassé. J'avais le coup de poing facile. » (D, centrale)

« J'aide les surveillants dans mon travail. Celui qui me traite de balance, il prend une claque aussitôt, qu'il soit grand, moyen ou petit. » (D, centrale)

### **III. Formes et degrés**

#### ***III.1. Une situation paroxystique : les problèmes en cellule***

Les bagarres, les agressions ou les règlements de compte ont lieu le plus souvent dans les parties des établissements sans surveillance, là où il n'y a pas de camera, ou dans les lieux où la visibilité est faible. Chaque établissement a ses lieux désignés pour y régler ses comptes et les détenus apprennent vite où il faut aller pour ne pas être vu.

Bien que le code de procédure pénale prévoie l'isolement individuel en cellule, tout en assortissant cette règle d'un tempérament qui en ruine le principe, qui tient compte des places disponibles, en maison d'arrêt les détenus le plus souvent cohabitent avec une ou plusieurs autres personnes dans des lieux très exigus. La cellule n'est surveillée, en dehors des mouvements, qu'à certains intervalles et pendant de brefs moments, ceci pour éviter des intrusions permanentes dans ce qui reste d'espace privé – quand il n'est pas déjà partagé. D'après le CPP les détenus doivent faire l'objet d'une « surveillance constante ». Mais une surveillance permanente serait insupportable et signifierait un monde à la *Big Brother*. On a d'ailleurs mentionné auparavant les réactions de forme paranoïde qu'entraîne cette

surveillance, notamment la surveillance par caméra. Dans cette situation, comme dans bien d'autres, les personnels sont face à une antinomie.

Ce qui peut se passer en cellule est redoutable et redouté, parce que si en général on ne peut s'enfuir bien loin en prison, du moins peut-on s'écarter de quelques mètres ou d'avantage et, en criant, se faire entendre et secourir rapidement. Dans des cellules très petites et fermées à clef, on ne peut pas utiliser ce moyen instinctif de la fuite en cas de danger, et on peut être en situation de ne pouvoir crier, par exemple sous la pression de l'autre. La nuit, les surveillants s'ils sont appelés, n'ayant pas les clefs, doivent aller chercher le gradé de service pour intervenir, ce qui demande un certain temps. La cellule est donc un lieu dans lequel on peut être, ou se sentir pris au piège.

La cellule est un concentré de la prison. C'est là qu'on y est le moins protégé et surveillé, c'est là que la promiscuité atteint son maximum et que des personnes qui n'ont rien en commun sont condamnées à cohabiter, souvent près de vingt-deux heures sur vingt-quatre. La peine de privation de liberté, si on l'assimile à la privation d'aller et venir, comme on l'entend bien souvent dans le discours public, aussi flou soit le contenu de la notion, n'implique pas la cohabitation forcée avec quelqu'un dont on a peur. Certains détenus qui trouvent cette cohabitation insupportable l'assimilent à une double peine. Dans les deux maisons d'arrêt les problèmes de cohabitation en cellule ou le désir d'être seul en cellule font l'objet de demandes quotidiennes multiples.

Les violences les plus graves entre personnes ou contre soi-même dont nous avons eu connaissance se sont passées dans des cellules. Un meurtre en cellule a eu lieu dans l'une des maisons d'arrêt, peu de temps avant notre arrivée, qu'ont évoqué plusieurs détenus. Parmi les neuf homicides commis dans l'ensemble des prisons en France ces cinq dernières années, huit ont eu lieu en cellule, y compris celui qui a concerné un détenu de la prison de Saint Maur attiré dans la cellule de celui qui l'a tué. À l'exception de ce dernier homicide, les huit autres ont eu lieu en maison d'arrêt.

Il en est de même des deux viols déclarés qui ont eu lieu pendant notre enquête.

Nous avons rencontré le surveillant qui était de service le lendemain matin suivant l'un des deux :

« Un viol a eu lieu l'autre nuit. J'ai pris l'étage le lendemain. À l'appel j'ai vu qu'il avait l'air bizarre. « Qu'est-ce qui ne va pas ? je demande. « Il a rien » a dit l'autre. « Je vais bien » dit le détenu. Mais je suis revenu. J'ai senti qu'il voulait me parler. J'ai attendu la promenade et je lui ai proposé de rester dans sa cellule pour parler. Il a préféré sortir et a profité de ce qu'il passait devant le bureau du chef pour aller lui parler. Il a dit qu'il avait tapé toute la nuit. Mais comme il y avait du foot on ne savait pas où ça tapait. L'agresseur aurait dû rester seul en cellule. Ce type avait plusieurs agressions sexuelles de femmes sur sa fiche pénale. La Direction a été inquiétée, il y a eu une erreur d'affectation. Le détenu a porté plainte. »

Nous avons d'ailleurs été informées de cet événement par la direction le jour même, qui nous a aussi parlé de cette erreur d'affectation.

Les viols dont se sont plaints quatre détenus de la centrale ont eu lieu en maison d'arrêt en cellule. Un détenu emprisonné pour meurtre avec actes de barbarie en maison d'arrêt nous raconte avoir été accusé de viol en cellule. Sans nier les faits, il dira plusieurs fois de suite, au cours de l'entretien : « On n'a rien vu, personne n'a rien pu prouver. Un chef a dit que je m'étais battu avant avec ce détenu, mais il n'a pas pu le prouver ». Cet homme parlera de son délit dans des termes identiques, ajoutant que tout cela est de la machination. Depuis il est isolé en cellule et fait l'objet d'une surveillance spéciale.

Les suicides, à part une immolation qui a eu lieu dans un lieu de grand passage, en plein après midi, ont eu lieu également en cellule. Pendant nos séjours dans les trois établissements plusieurs tentatives de suicide ont nécessité des hospitalisations.



À la maison d'arrêt Sud, un détenu sur six fait état de violences données ou subies en cellule, bien plus fréquemment qu'à la maison d'arrêt Nord où un sur douze en fait mention. On attribuera cette différence à différents facteurs : le fait surtout qu'à la maison d'arrêt Nord les détenus choisissent plus facilement leurs codétenus parce que beaucoup d'entre eux se connaissent déjà, la prison est plus petite, l'interconnaissance entre professionnels est plus élevée, la ligne hiérarchique est plus stable et plus continue, le nombre de chefs de service plus élevé.

On constate que les étrangers en situation irrégulière, qui partagent leur cellule avec une personne dans la même situation et originaire du même pays, se plaignent moins de cette cohabitation. Ils n'ont pas de raison de considérer leur codétenu comme un dangereux criminel par qui tout peut arriver. Ils peuvent plus facilement au contraire se soutenir mutuellement contre la même adversité.

La cohabitation en cellule peut se limiter à de la mésentente et provoquer des bagarres :

« En cellule la première règle c'est l'hygiène. On sait pas avec qui on est en cellule. On ne parle pas de son histoire parce que chacun craint la réaction de l'autre. On est plein de méfiance. J'avertis que je suis séropositif. Certains oublient de se laver les mains après être allés aux toilettes, après ils touchent au pain. L'autre n'est pas content et ça finit par des bagarres. Il y en a souvent. Quand on arrive en cellule, la personne qui est déjà là se croit chez elle. C'est pas chez elle ni chez moi. : « Ça, ça se met pas là, le paquetage c'est sur le lit ». Tout est pour le premier arrivé, on n'a pas de place à soi. Quelque part il faut le mater pour reprendre sa place, on est obligé de se révolter pour que l'autre se calme un peu. Je ne suis pas combatif, mais des fois on est obligé de se battre. » (D, M-A Sud)

Harceler ou menacer son codétenu est un moyen d'obtenir qu'il demande lui-même à changer de cellule pour espérer y demeurer seul :

« J'ai eu une bagarre en arrivant en cellule. J'étais avec un récidiviste qui m'obligeait à faire les tâches ménagères. J'ai demandé à changer de cellule, il cherchait la bagarre, il voulait être seul. » (D, M-A Sud)

« Je ne me laisse pas faire, je réagis mal. On s'engueule en cellule. On emmagasine et ça peut éclater. Un conflit qui se passe mal, il y a le dialogue avant ; il y a toujours une solution, même s'il faut en venir aux mains. J'ai eu plusieurs bagarres au début. » (D, M-A Sud)

« Avec les codétenus en cellule, c'est comme dans toutes les situations. Il y en a avec lesquels je me suis battu le premier jour, d'autres avec lesquels je me suis bien entendu. De temps en temps on se mettait un coup sur la gueule le matin et on prenait le café ensemble le soir. » (D, M-A Nord)

« En arrivant j'avais peur en cellule », dit un homme condamné pour viol. « Mon codétenu m'a menacé, je ne pouvais pas dormir de la nuit. J'ai écrit au chef pour un changement de cellule, ça veut dire que j'ai balancé. Heureusement qu'il ne l'a pas su sinon il m'aurait tapé. C'était un détenu qui a pris trente ans, il s'en fichait de la vie. Et il était un peu timbré, je vivais dans la peur. » (D, M-A Sud)

« Il y en a un qui m'a regardé, il a parlé à tout le monde en disant que j'étais un pointeur. Ils parlent sans savoir. En cellule un primaire m'a insulté et il a menacé de me tuer. Il m'a dit d'écrire pour changer de cellule. J'ai changé de cellule. J'étais traumatisé, j'ai commencé à comprendre qu'il fallait se méfier. Maintenant je sais me défendre », dit un autre détenu également condamné pour viol à la maison d'arrêt Sud.

Un autre détenu déjà cité a évoqué devant nous l'atmosphère glaciale et le silence qui régnaient en cellule avec son codétenu, chacun ayant peur de la réaction de l'autre.

Un jeune croate, condamné pour infraction à la législation sur les étrangers raconte :

« Quand je suis tombé, j'étais avec un tunisien en cellule. J'avais 3 400 francs avec moi, lui n'avait rien. Je lui ai acheté des cigarettes, des vêtements. Il était sale. Je lui avais dit de ne

pas toucher à mes affaires ; il prenait quand même mes affaires et me faisait chier tous les jours. Un jour, j'étais malade, il m'a dit : « J'aime pas que tu tousses, tu me fais chier ». Il criait. L'avocat à qui j'en avais parlé avant m'avait dit de rester tranquille, de ne pas faire de problèmes. Le type m'a donné un coup de poing. Je me suis dit : « Même si je prends dix ans... », je l'ai tapé grave avec un tabouret et j'ai appelé la surveillante. Il y avait du sang partout. Je n'avais pas le choix. Il a dû aller à l'hôpital. Je suis passé en commission de discipline. Lui a dit qu'il avait tapé le premier, il a fait quarante cinq jours de mitard. J'avais demandé trois, quatre fois au chef à changer de cellule en lui disant que j'allais faire une bêtise. Le chef m'avait dit qu'il n'avait pas de place, bla, bla, bla. Après j'ai été seul. »

Cet exemple illustre bien combien la promiscuité forcée dans un espace minuscule, avec quelqu'un avec qui on se s'entend pas, l'impossibilité de fuir, des demandes de changement refusées et des avertissements sans suite, en bref une absence totale d'issue poussent à des violences. « Je n'avais pas le choix », dit le jeune homme cité ci-dessus. Il montre aussi les limites des politiques d'affectation. Leur bien fondé ne se vérifie qu'après coup et s'inscrit dans un système qui peut devenir pervers, lorsqu'il fonctionne d'abord à l'urgence, à l'événement et dans une pénurie de principe (règle de sévérité ou principe de *less eligibility*). Si tout le monde sait que c'est celui qui crie et menace le plus fort qui obtient gain de cause, le fait de ne pas demander assez fort peut être interprété comme signifiant un danger minime ou non imminent, contribuant ainsi à aggraver la vulnérabilité des détenus les plus faibles.

Une extrême promiscuité ne respecte pas le périmètre de protection dont chacun a besoin, sa « distance personnelle », entendue comme la limite de l'emprise sur autrui (E. T. Hall, 1971). L'effraction de cette limite par la cohabitation forcée peut conduire à la violence parce qu'elle renvoie à la peur du contact, à la peur de la contagion qui se démultiplient lorsque la cible de la peur est un inconnu, un étranger, une personne perçue comme incarnant le mal. La cohabitation forcée en cellule cumule tous les objets possibles de la contagion. Comme l'écrit S. Moscovici (1993) : « Par peur de la contagion, les hommes répugnent à se toucher entre eux. Il y a des personnes qui évitent même ce qu'on appelle l'*eye contact*, le contact visuel. Cette esquive est liée à l'idée de contamination, de contagion. Cette aversion est toujours présente. Mais on n'en a pas conscience car elle s'attache surtout à des personnes ou à des objets socialement et culturellement dévalorisés. Elle se porte sur des actes ou des nourritures pour lesquels il paraît « normal » d'éprouver du dégoût. Il y a un racisme de la nourriture ou des façons de manger, de marcher, plus vaste que le racisme ordinaire. Sous la forme la plus globale, nous édifions autour de cette idée toute une mentalité, la « mentalité conspiratoire ». En focalisant l'aversion sur un groupe ou sur une personne précise, ou encore en filant vers l'anthropomorphisme, on leur donne par ailleurs des attributs d'ennemi ou d'étranger ayant des intentions cachées et persécutrices. Cela revient à remanier la causalité logico-discursive à la lumière de la contagion. Cela revient aussi à remanier la situation : une aversion concrète se substitue à la masse des aversions flottantes, de sorte qu'une seule personne ou un seul groupe prend la place de tous et la focalise dans un sens déterminé. N'est-ce pas ce que nous observons trop souvent dans les relations avec les objets insolites, les maladies dangereuses, les déviants, ou les idées qui ne nous sont pas familières ? Ou encore avec tout ce qui nous dépasse en puissance ? »

On peut aussi se retrouver en cellule avec des malades mentaux ou des personnes très violentes. Par exemple un détenu nous dit parler avec des voix qui sont venues de l'extérieur, être habité par un démon et s'énerver facilement :

« J'étais avec un gars dans une cellule, et ça a failli mal tourner. On avait cantiné la télé ensemble, deux jours après il me disait qu'elle était à lui. Je parlais en moi-même, je me disais : les juges..., c'est dégueulasse ce que les français m'ont fait. Lui c'était un rebeu. Il

captait ce que je me disais. Il s'est levé et au moment où il est arrivé vers moi, il a pris la casserole. J'ai ramassé une paire de chaussures pour me défendre. »

Nous avons rencontré en maison d'arrêt un détenu âgé de cinquante six-ans, condamné pour assassinat avec une peine de sûreté de trente ans, classé DPS. Il a derrière lui plus de dix-huit ans de prison, a connu de très nombreux transferts disciplinaires – vingt-deux dit-il –, l'isolement et le quartier disciplinaire dans de multiples prisons. Il raconte :

« Il y a dix ans, j'ai failli tuer un homme dans une bagarre en cellule. C'est une bagarre qui a mal tourné. J'arrivais de l'hosto, je suis un ancien boxeur. A M..., j'avais ma lame, A E... j'avais mon poinçon attaché. Je ne peux supporter personne. Je vis seul. Avant je pouvais me défendre maintenant je ne peux plus. Ah si je pouvais mettre le coup de poing ! Faut être malin, on peut faire du trafic de tout, s'il y a un coup à faire je le ferai. » Il dira un peu plus tard : « Je demande la mort tous les jours, Je suis mort. Si j'avais la force de me suicider je le ferais. Tuer quelqu'un m'est encore possible. Tous les perpètes meurent en prison. J'ai failli mourir trois fois en prison. On m'a dit que j'avais agressé des surveillants. Les gens qui nous gardent ici sont vraiment des assassins. Je m'attends à ce qu'ils me fracassent, avec ce qu'on a fait... Il y a un chef tortionnaire qui est toujours là... La violence c'est surtout entre les détenus. »

Cet extrait d'entretien qui déborde le cadre de ce qui peut se passer en cellule montre que la violence peut y atteindre un point culminant. Il est surtout l'illustration paroxystique et condensée de tous les éléments mis en avant concernant les effets de l'enfermement, de l'engrenage du crime et de la réaction sociale par la violence, qui conduisent à toujours plus d'isolement. Ici deux formes d'isolement maximum se cumulent. D'une part la multiplication des transferts font de la personne concernée un satellite mis sur orbite, tournant dans un espace socialement vide, parce que toute attache à l'intérieur ou avec l'extérieur et tout suivi personnalisé y sont impossibles. D'autre part l'isolement à l'intérieur, qu'il s'agisse du régime auquel est soumis le DPS, des mises à l'isolement ou au quartier disciplinaire, est également maximum. L'isolement et la contention entretiennent une paranoïa et une violence qui s'entretiennent mutuellement et qui peuvent n'avoir d'autre issue que la mort de soi ou d'autrui.

### **III.2. Agressions, bagarres et duels**

Une évaluation des degrés de la violence subie est toujours difficile à faire compte tenu de l'imprécision et du caractère subjectif de la notion. Comme le disent des détenus déjà cités, des injures à répétition ou une mise en quarantaine systématique représentent une violence psychologique bien plus lourde à porter qu'une « bonne bagarre » qui s'oublie.

Les coups portés entre détenus, les abus dont ils peuvent être l'objet prennent néanmoins différentes formes et degrés. Dans l'agression, la victime n'est généralement pas prévenue, un ou plusieurs détenus tombent sur elle à l'improviste. Il y a également les bagarres à mains nues qui opposent deux personnes situées dans un rapport de réciprocité. Ces formes d'incidents ont donc un statut variable.

#### ***Les bagarres***

Les situations jusqu'ici décrites montrent déjà que les bagarres occupent une place importante dans les incidents qui ont lieu entre les détenus. Elles constituent la forme d'incident la plus fréquemment mentionnée dans les deux maisons d'arrêt aussi bien que dans

la centrale. Elles semblent dans les deux maisons d'arrêt quatre fois plus fréquentes que les agressions, et en centrale trois fois plus fréquentes.

Il est difficile de distinguer les bagarres des règlements de comptes et des corrections.

Pouvant avoir lieu pour un rien, elles ont aussi pour motifs toutes les causes possibles ou plusieurs motifs à la fois, la drogue, les injures, les dettes non payées, « un regard dans la figure », un mot de travers, la tricherie aux jeux de cartes (deux détenus ont parlé de bagarres et coups portés pour ce motif).

Ayant lieu le plus fréquemment entre deux personnes, les bagarres et les agressions peuvent opposer un détenu à trois ou quatre autres détenus, par exemple lors d'une expédition punitive, d'un règlement de compte : « C'est toujours à plusieurs ici », dit le détenu cité qui fuit comme il peut ceux envers qui il a des dettes.

Un détenu de forte stature, un habitué des prisons raconte comment on s'y prend lorsqu'on est face à plusieurs détenus à la fois :

« On en revient à l'adaptation, c'est fonction du gars en face. Un cent kilos, c'est les mains, un cent cinquante kilos et s'ils sont cinq en face, on casse le plus gros, les autres se calment. C'est mon image de violent. »

Nous verrons ultérieurement que la technique est la même quand il s'agit de faire face à plusieurs surveillants.

On notera à ce propos que toutes sortes de petits regroupements se forment sur les bases les plus diverses en prison. Il y a les groupes qui se créent sur la base d'un quartier d'origine lorsque les détenus se connaissent déjà, en maison d'arrêt surtout. Il y a aussi l'âge, le délit, l'appartenance politique. Les Basques et les Corses par exemple se regroupent entre eux. Les regroupements peuvent se faire aussi sur la base de la nationalité et de la langue, de l'origine géographique ou encore sur une base religieuse, sur celle d'une activité sportive ou culturelle, ou sur la base du travail. Il y a les groupes bibliques et les groupes de prière organisés autour du Coran, comme dans la centrale. La pratique religieuse est pour de multiples raisons activée par l'emprisonnement et l'isolement. C'est le cas notamment actuellement de la religion musulmane. Nous avons rencontré plusieurs détenus qui disent s'être convertis à l'Islam en prison.

C'est à l'intérieur de ces différents regroupements que s'organisent l'entraide, la défense mutuelle, les activités illicites et les actions de représailles. Des groupes peuvent aussi se constituer sur plusieurs bases à la fois, l'âge et le délit, une activité illicite et une nationalité, etc. Les regroupements sont très variables, multiformes et très labiles, surtout en maison d'arrêt. La plupart du temps ces groupes demeurent petits, ne serait-ce que parce que les personnels de surveillance, lorsqu'ils se rendent compte qu'un groupe prend de l'importance et du pouvoir, s'emploient à le casser.

Ceci nous amène à aborder au passage un autre aspect de la violence que nous n'avons fait qu'effleurer et qui demanderait des investigations particulières, le racisme. La cohabitation forcée entre personnes appartenant à des nationalités multiples – qui peuvent atteindre la cinquantaine dans le même établissement – représente une contrainte et une difficulté supplémentaire de la vie en prison. Lorsque les détenus parlent de leur vie sociale, de leurs relations ou quand ils font part de leurs observations sur la vie en prison, ils font état de bagarres qui ont le racisme pour origine.

Mais d'autres facteurs apparaissent plus cruciaux comme la nature du délit et la circulation de la drogue, ce qui peut contribuer à masquer l'existence du racisme. La plainte la plus fréquente sur cette question émane des détenus « blancs » ou français, traités de « gaulois », lorsqu'ils sont minoritaires dans une unité d'hébergement. Ils se plaignent alors des noirs ou des beurs. Des termes employés par ces derniers, cités à propos d'autres aspects, montrent que le racisme est réciproque et multiforme. « Il y a un racisme pas possible. Hier il y a eu une

bagarre grave entre des Yougos et des Roumains, les Yougos ont sauté sur les Roumains. Les arabes sont très solidaires pour les bagarres. Ils sont méchants, ils ont toujours des rasoirs à la main. Ce sont pourtant souvent des courtes peines. » (D, M-A Sud).

« Ici il y a un clan d'arabes, ils mangent ensemble pendant le Ramadan. Ils sont racistes et nous traitent de racistes. » (D, centrale)

« Il y a les noirs, les blancs ; les noirs sont très méfiants, on ne se cause pas. » (D, M-A Sud)

« Ici la difficulté c'est surtout les arabes, ils sont soudés. Si l'un d'entre eux a un problème, ils sont tous soudés. Un français n'a personne. Les français, quand ils les voient, ils se barrent de la promenade. Un qui a un problème avec eux, il sera mal. On dirait que c'est presque eux qui commandent. » (D, centrale)

Nous renvoyons ici le lecteur aux observations de F. Khosrokhavar (2004) sur l'Islam dans les prisons et sur le racisme dont peuvent être l'objet les détenus qui pratiquent la religion musulmane.

## Les duels

A côté de bagarres très rapides qui suivent immédiatement une injure par exemple, quand les protagonistes se battent avant d'avoir pu s'expliquer, d'autres sont remises à plus tard avec l'accord des intéressés. L'un, à la suite d'un quelconque problème ou conflit, défie l'autre et lui donne rendez-vous pour régler le contentieux en un lieu donné, promenade, douches... Ces invitations à la bagarre, qui prennent la forme du duel, méritent d'être distinguées des autres parce qu'elles suivent des règles. Les conditions de la bagarres sont fixées par consentement, ce qui les distingue sur de nombreux points de l'agression.

Dans leur recherche sur la violence entre détenus, K. Edgar et al citent tout au long de leur ouvrage des récits de ce genre de duel, qui prennent place dans les prisons anglaises dans lesquelles ils ont travaillé, sans d'ailleurs en relever la forme particulière. Il nous semble à cet égard plus juste de parler de combat ou de duel que de violences. La valorisation continue du corps et de la vie biologique dans notre société, combinée avec un rapport au corps plus distancié et une méfiance croissante du contact physique, peuvent conduire à considérer comme violente toute atteinte physique, indépendamment du rapport social qui la sous-tend. Pourtant les bleus qui résultent d'une agression n'ont pas le même sens que ceux qui suivent une bagarre « régulière ».

« Un jour un gars me cherchait, à cause de mon délit. Je lui dis : « Je pose mes lunettes et on va dans les douches ». Il a vu que je réagissais, ça l'a surpris... Ça s'est arrêté là. » (D, centrale)

« Ça peut dégénérer facilement, s'il veut faire le fier devant ses copains. Ou j'évite le problème ou je le règle directement. Je lui dis : « Si tu me prends pour un con, saute la barrière et on se bat. » (D, M-A Nord)

« Je ne laisse pas passer le manque de respect. Un détenu m'avait répondu plus fort qu'il devait. Il m'insulte : « Nique ta mère ». Je lui dis : « Samedi on règle ça sur la cour ». Le samedi il est passé par d'autres pour s'excuser. » (D, M-A Nord)

Certains détenus utilisent dans la centrale la salle de boxe pour régler leurs différends en s'y donnant rendez-vous :

« Il m'est arrivé de dire : on va à la boxe. Une fois c'était un détenu qu'avait pas payé une carte, ou bien c'était un manque de respect, une autre fois c'était pour une injure. Ça part vite. Ils descendent à la boxe et boum, boum. »

« Quand il y a une bagarre, je fais mon possible pour que ça ne se voie pas trop. Je leur dirai d'aller à la boxe, plutôt que sur la cour et ça évite le prétoire. Mais ils n'ont pas le

cran de mettre les gants. Si on sent que ça couve on dit : « Monte au socio et mets les gants ». On a les moyens légaux de se taper dessus. »

« Des fois quand ils se tapent on sépare, ou on dit va plutôt à la boxe. »

« La boxe c'est deux fois par semaine, ils y vont juste pour régler des comptes. C'est très bien. Personne ne va au mitard et ça se fait en règle. »

Ce moyen de régler les conflits en différé a l'avantage, dans la mesure où il a du sport l'apparence par certains de ses aspects, l'égalité, la technique et les gants, de permettre non seulement de mettre un terme au différend, mais aussi d'évacuer la pression, d'éviter les sanctions disciplinaires et de réconcilier les adversaires qui, nous disent certains, se serreront la main après. Parfois le seul fait d'avoir mis les gants suffit à la réconciliation.

« Un détenu voulait me tester, j'ai vu qu'il se tramait quelque chose dans mon dos au foot, je lui ai dit : « On monte à la boxe, on met les gants, tu en demandes ? » Il était fatigué, j'ai commencé à le frapper. Puis il s'est arrêté et il m'a fait l'accolade en disant que j'étais gentil. J'ai dit : « Non tu voulais me tester ! »

## Les armes

Une manière de prendre en compte la nature et le degré de gravité des incidents consiste à rechercher s'il y a eu usage d'une arme ou pas. Parmi les différents incidents qui opposent physiquement les détenus entre eux, figure parfois, comme les récits l'ont montré, la présence d'armes par destination. Cette présence est évoquée de façon équivalente dans les deux maisons d'arrêt, plus souvent dans la centrale.

« En maison d'arrêt il y a des disputes verbales, mais ici il peut y avoir des coups de lame. La personne se dit j'ai une grosse peine... Les gens sortent les armes quand il y a une bagarre », observe un détenu dans cette centrale.

Les détenus de la centrale ont évoqué devant nous une dizaine de situations dans lesquelles il a été fait usage d'une arme par destination : couteau, fourchette, lame, scie, cutter, tournevis, barre de fer et huile bouillante. Deux situations avec recours à des lames ou fourchette ont été rapportées dans chacune des deux maisons d'arrêt. Dans la majorité des cas décrits les choses se sont arrêtées avant de frapper, que les personnes aient réussi à s'expliquer, aient cédé, ou qu'elles aient été séparées soit par les surveillants soit par des détenus, ou encore qu'elles aient réussi à désarmer leur adversaire. Ceci confirme les remarques que font les surveillants, les chefs et les détenus à propos de l'usage et du recours à une arme blanche : elles sont présentes d'abord « pour le cas où », à titre dissuasif.

Dans d'autres cas il s'agit du recours à d'autres moyens de défense ou d'attaque avec des cailloux, un tabouret, une table, une chaise, un pied de chaise, des chaussures, une casserole, des manches à balai, et ce un peu plus souvent dans la centrale que dans les deux maisons d'arrêt.

À ces incidents s'ajoutent tous ceux que les détenus rencontrés ont vécu auparavant dans d'autres établissements, parmi lesquels figurent des menaces ou des actes de violence avec des armes diverses, qu'ils en aient été les auteurs, les victimes ou les témoins et dont ils parlent parce que ces événements les ont marqués, renforçant leur conviction qu'il faut être capable de se défendre ou s'isoler des autres.

L'analyse des sanctions disciplinaires nous apporte des compléments d'information qui confirment l'ensemble des propos recueillis. Ici nous nous limitons aux données recueillies en centrale.

On constate, bien que les détenus fassent souvent attention d'éviter, lorsqu'ils règlent leurs comptes entre eux, d'être vus par le personnel de surveillance, qu'un certain nombre de bagarres, agressions, coups et gifles sont vus par ces derniers et donnent lieu à une procédure disciplinaire. Après les menaces de mort proférées à l'encontre des personnels, ce type d'abus est la seconde cause de rapports disciplinaires dans cet établissement. Sur l'ensemble de l'année 2002, on compte vingt-six incidents de cette nature qui arrivent devant la commission de discipline, dans un établissement qui compte une moyenne de 220 détenus. Ils ne représentent donc qu'une partie de ceux qui ont lieu.

Ces affaires sont en majorité distinctes de celles qui nous ont été relatées par les détenus, d'une part parce que nous n'avons rencontré qu'un peu plus du quart d'entre eux, d'autre part parce qu'ils parlent indifféremment d'affaires qui ont eu lieu soit à l'insu soit au vu des surveillants, ou parce qu'ils évoquent éventuellement des affaires antérieures à la période d'un an prise en compte dans notre relevé des procédures disciplinaires. Ceci nous empêche de croiser ces deux types de données.

Parmi celles-ci trois ont eu lieu avec l'usage d'une arme blanche et trois avec d'autres instruments, planche, assiette, balai. La plupart du temps ces violences ont lieu là où elles sont parfaitement susceptibles d'être vues, puisqu'elles surviennent dans des lieux de passage et en présence des surveillants. Ceci montre que la colère et l'exaspération peuvent atteindre des degrés tels que la perspective d'aller au quartier disciplinaire et de perdre des « grâces » n'ont plus aucun effet dissuasif. Dans plusieurs de ces cas, l'intervention des surveillants non seulement ne suffit pas non plus à arrêter les violences, comme on l'a vu pour quelques cas précédemment évoqués, mais les surveillants se font insulter et menacer de mort au moment de leur intervention.

L'analyse des circonstances des coups et bagarres, et les motifs invoqués par les détenus diffèrent peu de ce qui a été mentionné auparavant. Les moyens utilisés, là encore, apparaissent disproportionnés par rapport à la nature des offenses. Par exemple un détenu sort en trombe de sa cellule avec une arme blanche et s'en prend à son voisin qui a mis sa musique trop fort en cellule. Un détenu a donné des coups de tête et des gifles à un codétenu parce que celui-ci n'avait pas mis ses gants pour la distribution du repas. Ou encore il s'agit de coups échangés qui se poursuivent pendant trois jours à propos de la distribution de rab du dessert. Il y a également un échange de coups sur un malentendu : l'un des protagonistes dit que l'autre voulait prendre son tour à la cabine téléphonique, ce dernier affirmant ignorer qu'il avait un rendez-vous téléphonique.

Plusieurs fois il s'agit de représailles pour des affaires de vols, ou de dettes non payées et une fois des représailles pour des insultes. Une autre fois il s'agit d'une agression pour une affaire de drogue sur les circonstances desquelles les protagonistes resteront muets. Dans un cas un détenu a blessé un codétenu au visage avec un coupe ongle de grand format affûté, puis l'a projeté contre une fenêtre dont le verre s'est brisé, au motif qu'il avait fait courir des bruits sur son affaire (de mœurs).

Les comparaisons globales entre les trois établissements concernant l'ensemble des problèmes rencontrés par les détenus montrent des situations sensiblement différentes d'un établissement à l'autre. Compte tenu du temps de présence en moyenne plus long dans la centrale que dans les deux maisons d'arrêt, il est logique que les ennuis vécus y soient nettement plus nombreux. Ils sont un plus nombreux dans la maison d'arrêt Sud que dans la maison d'arrêt Nord.

Les bagarres sont un peu plus fréquentes dans la maison d'arrêt Nord que dans la maison d'arrêt Sud, mais les situations de racket, les menaces et les rumeurs malveillantes y sont nettement plus nombreuses. Dans les deux maisons d'arrêt les agressions déclarées sont à peu près équivalentes, environ quatre fois moins fréquentes que les bagarres.

Il semble que les bagarres et les agressions soient plus fréquentes en début de l'incarcération que plus tard, lorsque les personnes incarcérées se sont plus ou moins adaptées<sup>3</sup>.

Dans ces trois établissements les détenus disent que ces prisons ne sont pas violentes comparées à d'autres et qu'ils ont été témoins ou victimes ou encore auteurs de violences plus graves dans d'autres établissements, confirmant les représentations qu'avait l'administration des établissements choisis pour l'enquête. Mais des auteurs anglais ont déjà montré que les détenus, une fois adaptés à l'établissement où ils sont enfermés, ont tendance à considérer celui-ci comme un lieu moins violent que les autres, et mieux que ceux qu'ils ont connu avant, précisément parce qu'ils s'y sont adaptés et habitués, et ce indépendamment du niveau des violences réelles qui y ont lieu (K. McDermott, R. King, 1995).

#### **IV Règles et rationalité de la violence**

La bagarre qui prend la forme du duel laisse entendre que les confrontations entre les détenus peuvent avoir leurs règles propres. Le duel suit certaines règles, notamment l'égalité des personnes en situation de face à face. À côté de ce type de règle concernant la forme, le combat « régulier », il en existe d'autres relatives notamment au fond ou aux moyens employés. Il ressort de l'analyse des entretiens que dans ce qui peut être qualifié ou non de violences, certains comportements sont admis, considérés comme légitimes et normaux. Ainsi des « claques », des « baffes », des « coups de poing » et des bagarres en cas de contentieux interpersonnels, ou lorsqu'il s'agit du tabassage des « balances ».

Il y a aussi certaines menaces qui, si elles doivent être mises à exécution peuvent être considérées comme graves et comme telles mériter d'être connues de la hiérarchie. Des détenus qui cogneront sévèrement d'autres détenus pour avoir balancé l'un des leurs n'hésiteront pas à prévenir le personnel d'un danger pour quelqu'un, quand bien même ils se fixent comme règle d'éviter de parler aux surveillants, en raison de la disproportion qui existe entre la nuisance et la réponse qui est sur le point d'être donnée, notamment lorsque l'intention d'agresser est assortie du recours à l'usage d'une arme. Ainsi un détenu sollicité par d'autres pour intervenir auprès d'un chef, parce qu'un détenu est menacé de violences graves, précise : « Ça dépend de la gravité. Si c'est des coups de poing, un contre un ; je dis allez y les gars, si c'est des coups de couteau, là, il faut intervenir. » Dans un chapitre précédent nous avons montré que d'autres détenus n'hésitent pas à balancer les risques graves que peuvent courir des codétenus.

La bagarre un contre un à mains nues est considérée comme « régulière », ce qui implique que la confrontation obéit à certaines règles et a des limites. Quelques personnes ont évoqué en maison d'arrêt le fait « qu'on peut se battre, mais non massacrer l'autre », « qu'on peut se battre, mais sans aller jusqu'à ce que l'autre reste à terre ».

Un jeune homme de vingt quatre ans qui a déjà connu cinq prisons différentes précise :

« La plupart du temps, les bagarres c'est entre deux personnes. On les laisse se taper dessus jusqu'à ce qu'il y en ait un qui soit par terre. On dit : « C'est bon, t'as gagné ». Ce sont des têtes à têtes, pas des bandes. Le gagnant a gagné, point. Ce n'est pas très violent, ils s'agrippent, se tiennent font des roulades. C'est là qu'on les sépare. Ça s'arrête ou ça recommence. »

---

<sup>3</sup> Un certain nombre de variables n'ont pas encore été étudiées de façon systématique pour ce rapport, faute de temps.



Nous avons vu dans un chapitre précédent que les deux tiers des détenus interrogés disent qu'ils sont prêts à intervenir ou interviennent dans un bagarre pour séparer les combattants. Ils ne s'agit pas d'une règle proprement dite énoncée comme telle mais la fréquence des réponses sur ce point implique au moins le souci collectif que les choses n'aillent pas trop loin.

« Dans une bagarre s'ils sont deux, c'est régulier, y a rien à dire, sinon j'interviens », résume le détenu qui, parmi les cent quatre-vingt personnes incarcérées interrogées, a connu le plus grand nombre d'années de prison dans son existence (plus de trente années).

Autrement dit les corps à corps liés à un différend obéissent à des règles plus ou moins explicites. Comme la guerre, qui a ses crimes et son droit particuliers et comme la violence légale que représente l'enfermement, la violence entre détenus a aussi des règles. C'est aussi vrai d'ailleurs d'autres milieux sociaux, comme dans les pensionnats par exemple, où elles ne sont pas différentes.

Il serait utile de poursuivre de façon systématique ce qui n'est ici qu'un constat quelque peu imprécis, n'ayant pas ici les moyens d'analyser l'étendue ni le rôle ni la force de ces règles. Par exemple pour les raisons déjà analysées, les règles en prison, de nature informelle, ne disposent pas d'instance déclarative qui permettrait de les identifier facilement.

On oppose souvent la violence à la règle parce que sa transgression peut se manifester sous forme de violence, ce qui conduit à une définition tautologique et normative de la violence. Mais rien n'interdit comme le montrent les illustrations ci-dessus que celle-ci ait ses limites et donc ses règles.

On oppose aussi le plus souvent la violence à la rationalité et à l'instinct. Pourtant par exemple les brutalités dont sont victimes les auteurs d'agression sexuelle ont une double justification morale, quand bien même cette justification masque la fonction de boucs émissaires qui leur est attribuée. Elles sanctionnent les écarts à la morale du « voyou idéalisé », elles sont aussi la sanction résultant du jugement du tribunal interne de la prison : ces délits ne sont pas assez sanctionnés au regard de l'échelle des valeurs et de la hiérarchie internes des crimes et délits. Elles obéissent donc à ce titre une forme de rationalité.

La violence du fou, imprévisible et indépendante de tout contentieux interindividuel obéit à une autre rationalité, un conflit intra-psychique non résolu. Il en est ainsi des hommes dits violents, comme le montre C. Balier (1988). Leur violence a une cause qu'il serait dangereux de rabattre sur une dimension « naturelle », « instinctive ». La place sans cesse croissante des psychiatres et psychologues dans le système pénal et pénitentiaire atteste la prise en compte d'une rationalité intrapsychique forte dans notre culture. L'explosion aussi imprévisible et brutale soit-elle a également une rationalité, comme les détenus nous l'apprennent.

Néanmoins elle se définit aussi par son « reste », par ce qui échappe constamment à l'analyse, en raison de la démesure qu'elle peut parfois atteindre. À ce titre elle comporte aussi une part d'énigme que nous ne saurions résoudre, tout le paradoxe de l'étude de la violence reposant sur le fait qu'elle existe d'abord là, surtout là où elle se dérobe à l'analyse.

## Chapitre 8

### La violence du côté des personnels

#### I. La violence contre les surveillants

Un homme d'une quarantaine d'années fait les cent pas dans un couloir étroit qui mène à l'ascenseur. Il attend l'arrivée du détenu qui doit monter le chariot des repas. Il est nerveux parce que ce dernier tarde à venir, risquant de le mettre en retard pour son travail. Enfermé dans une sombre colère et une grande anxiété, il couvre d'injures ce détenu qui n'arrive pas, sur un ton de voix parlée, puis menace de le tuer. Le surveillant qui constate sa nervosité en le voyant passer devant son bureau, en sort pour le rassurer, lui dire qu'il s'arrangera pour que les travailleurs ne soient pas en retard à l'atelier. Il recommencera quelques minutes plus tard à essayer de le détendre, puis une troisième fois. Alors que le surveillant s'absente quelques minutes, appelé à un autre étage, nous entendons le détenu qui s'énerve de nouveau, injurie encore son codétenu, donne quelques coups de pieds dans la porte de l'ascenseur et secoue rageusement la grille qui ferme l'étage.

Un peu plus tard, plusieurs détenus postés devant la grille d'accès d'un grand étage attendent que le surveillant, occupé à l'autre bout à ouvrir les portes aux derniers détenus qui sortent pour la promenade, fasse ouvrir la grille. L'un s'énerve parce que le surveillant ne va pas assez vite et l'injurie, le traite d'« enculé » et de « bâtard » ; deux autres secouent la grille avec violence, tandis que quelques détenus s'écartent prudemment.

Ces deux observations parmi d'autres illustrent le fait que l'anxiété, l'énervement et l'impuissance constituent des facteurs de violence, indifféremment à l'encontre des codétenus ou des surveillants.

Dans son analyse des actes de violences commises par les détenus à l'encontre des surveillants, K. Kauffman (1988) distingue quatre types de violence : la violence spontanée non provoquée, la violence calculée non provoquée, la violence spontanée provoquée et la violence calculée provoquée.

Cette classification est fondée sur le lien qui peut ou non exister entre l'action des surveillants et la réaction violente du ou des détenus. Mais elle nous paraît sous-tendue par une vision interactionniste trop étroite et trop immédiate des relations, qui réduit celles-ci au face à face entre les surveillants et les détenus. Elle ne tient pas suffisamment compte du contexte spécifique et violent de l'enfermement, du rapport sociopolitique global aux personnes détenues, ni des réactions de ces dernières à celui-ci. Les causes et raisons de la violence peuvent être multiples, lointaines ou immédiates et surtout se cumuler. Un motif immédiat, par exemple une parole maladroite d'un surveillant, peut n'être que la goutte d'eau, le prétexte, l'occasion d'exprimer d'autres raisons de colère ou de rébellion. Bien des incidents peuvent être classés indifféremment dans la catégorie des violences provoquées ou des violences non provoquées. Par exemple lorsqu'un détenu s'en prend à un surveillant en le menaçant de mort parce que sa cantine n'est pas arrivée au jour prévu, la menace peut être imputée à un dysfonctionnement du service comptable, elle est donc provoquée, mais le surveillant menacé n'y est pour rien. Il ne l'a pas provoquée. Un surveillant peut recevoir des coups lorsqu'il intervient dans une bagarre pour séparer deux détenus, ceux-ci se retournant contre lui. Il y a bien une action du surveillant, mais on peut difficilement parler de « provocation » au sens propre.

Revêtus de leur uniforme les surveillants représentent une Justice et une répression sans visage. Ils peuvent pour cette raison devenir la cible d'une rébellion qui ne peut se manifester contre elles. De même la longueur des peines, même si on ne peut l'identifier concrètement en tant que tel comme facteur de violence, s'ajoute aux autres causes. Les violences qui ont ces deux types de causes ne sont pas non plus directement provoquées.

La classification de K. Kaufman est néanmoins utile d'un point de vue analytique. Nous retrouvons ces quatre catégories de violences dans les différentes données. Mais elles nécessitent d'être nuancées et conjuguées avec d'autres types de facteurs qui renvoient à des niveaux différents de causalité. Par ailleurs, le lien qui existe entre l'action de l'un et la réaction de l'autre peut être plus ou moins direct.

Les effets de l'enfermement suffisent à provoquer des « explosions ». Les violences qui ont lieu à ce titre contre les surveillants ne diffèrent pas de celles pour lesquelles les détenus se battent ou s'agressent entre eux. La cible de l'explosion est interchangeable, il n'y a pas de contentieux interpersonnel et elle est imprévisible pour la victime. On peut les classer dans les violences non provoquées.

Il y a les conflits quotidiens entre les surveillants et les détenus qui résultent de la dépendance et de l'attente, ou qui portent sur l'application du règlement, la discipline et les sanctions disciplinaires.

Pourtant, faute de pouvoir conflictualiser tout ce qui a trait à l'enfermement, au sentiment d'injustice, les objets de ces conflits peuvent ne constituer que les « détails » qui cristallisent tout ce qui ne peut s'exprimer ailleurs, autrement. Dans ces cas, la violence est plus ou moins prévisible et l'action du surveillant plus facilement identifiable que dans l'explosion.

Il y a aussi des surveillants maladroits, ou autoritaires qui par leur attitude peuvent provoquer des réactions violentes de la part des détenus. Il y a aussi parfois les provocations de certains surveillants. Nous aborderons celles-ci dans la deuxième partie de ce chapitre, à propos des violences exercées contre les détenus.

On peut classer dans les catégories de violence non provoquées, spontanées ou calculées, les agressions que les surveillants considèrent comme imprévisibles, même si elles ont toujours une cause, par exemple celles qui sont le fait de détenus qui agissent sous l'empire d'un délire, d'un abus de médicaments, de drogue, ou d'alcool.

Elles sont évidemment les plus redoutées parce qu'elle ne permettent pas aux surveillants de se construire une immunité qui serait liée à leur manière de travailler. Une conduite irréprochable ne constitue pas une garantie. Elles établissent une égalité entre les surveillants, indépendamment de leur manière de travailler. À ces catégories, nous ajouterons la violence instrumentale, qui pourrait se ranger dans la catégorie de la violence calculée non provoquée, mais qui est spécifique quant à sa finalité. Taper un surveillant, le menacer et tout casser, est un moyen de se faire entendre des autorités pour obtenir ce qui est refusé, un transfert, une visite médicale, un travail...

Les surveillants, on l'a dit, sont en première ligne dans leur face à face avec les détenus et, à ce titre, après ces derniers, la première cible de la colère qui peut s'exprimer. Causes et motifs immédiats d'une façon générale s'ajoutent et se conjuguent pour rendre compte des manifestations de violence. Les violences directement provoquées peuvent s'y joindre, sans qu'on puisse toujours, là encore, en démêler et isoler au cas par cas les ressorts.

## I.1. Occasions, motifs, causes

### *I.1.a La longueur des peines*

« Je subis la prison. Même si certains sont très gentils, un jour je me retournerai contre la justice et contre les surveillants. J'ai fait sept ans. Mais dans quinze ans je pêterai les plombs. Je risque d'être de plus en plus mauvais à l'intérieur. Pourtant il y a des surveillants que je respecte totalement. Mais un jour... Je ne peux pas faire trente ans sans me révolter, un humain ne peut pas. Si je dois refaire ma vie, c'est maintenant ; après trente ans j'aurai le droit de tuer, c'est grave. »

Ces propos, tenus par un détenu de la centrale, illustrent le rapport qui peut exister entre la durée de la peine et la violence, indépendamment de la manière de travailler des surveillants. De nombreux détenus dans cette centrale font état d'une durée au-delà de laquelle la peine n'ayant plus de sens, un retournement s'opère. À l'acceptation de celle-ci, variable quant au temps qu'elle requiert selon les individus, succède une nouvelle phase de rébellion, voire de haine contre la justice, ou de désespoir, qui peut se traduire par des agressions contre le personnel ou se retourner contre soi.

« Il faut du temps pour comprendre ses erreurs, au-delà, ils vous enterrent vivants. »

« Je fais ma peine, maintenant c'est du trop. Je ne souffre plus, je ne désire plus rien. Une petite peine, ça ne sert à rien, une grosse non plus. C'est pire. Au-delà de cinq ans, il ne reste plus rien dehors. Une peine de quinze, vingt ans on veut le punir ou le tuer ? C'est une façon de le tuer, c'est une condamnation à mort psychique, mentale. Le jugement, ce n'est pas fait pour vous, mais pour les gens dehors. On enferme les gens pour les rendre fous. »

« On n'accepte plus la peine à partir d'un certain moment. On trouve qu'il y a de la dérive, on ne peut plus se réinsérer. Il faudrait des peines plus courtes, mais une prison plus ferme où l'on est plus responsable. »

« Je ne sais pas comment me réparer, c'est impossible, je ne vois pas d'issue. Ceux qui sont dépressifs acquièrent ce niveau de pensée, ils découvrent cet engrenage de la société, la mainmise de la justice, ça les rend beaucoup plus malades, impuissants et volontaires à la mort. J'ai pété les plombs à cause de la justice... Ce n'est pas une violence dure la prison, c'est petit à petit. Une alarme, on ferme les portes, c'est violent. On est habitué, mais à long terme ces petites choses s'accumulent et ça devient violent. »

« J'ai fait dix ans, j'ai encore dix ans à faire, j'ai trente-deux ans, ça te dégoûte, t'as la rage. »

« Quand c'est trop, c'est trop. Trop ça sert à rien. Il ne faut pas les laisser devenir des machines à tuer ou à cambrioler. »

« Au bout d'un certain temps, la prison ne sert plus à rien parce qu'on a évolué et que c'est trop long, ça amène la rage et la haine. »

Dans leur étude statistique sur l'évolution des agressions contre le personnel de surveillance, M. Guillonnet et A. Kensey (1998) concluent de leur analyse que durée de détention longue et quantum de peine élevé rendent compte de l'augmentation des agressions portées contre le personnel depuis quelques années. Les propos cités plus haut montrent que les peines considérées comme trop longues ont pour effet de n'être plus acceptées, ce qui constitue un facteur de violence. Comme le résume un détenu : « On te confronte à tes responsabilités en vue d'une réhabilitation et même temps on t'élimine. »

Un des entretiens ci-dessus cités montre aussi qu'avec le temps toutes les contraintes de la prison sont plus difficiles à accepter, parce qu'elles apparaissent de plus en plus violentes. La susceptibilité, l'irascibilité, l'agressivité, l'anxiété, les changements d'humeur perpétuels, l'obligation de prendre sur soi, l'effacement du monde réel et des liens avec l'extérieur au profit d'un imaginaire où la personne a le temps de ruminer à loisir, le repli sur soi, la paranoïa, le manque d'activité, l'impuissance, l'attente et la dépendance, tous ces effets de l'enfermement s'aggravent avec le temps.

### *1.1.b. Les explosions*

« En centrale, n'importe quel détenu peut craquer sans raison », commente un surveillant.

Un surveillant en maison d'arrêt explique :

« C'est le stress qui explique les agressions de surveillants, surtout l'été. Ils pensent au soleil, ils réfléchissent plus à ce qu'ils ont fait, ils peuvent péter les plombs. »

Ou encore : « S'ils en ont marre de la prison, ils peuvent craquer, ça arrive. Cette violence vient aussi de la promiscuité, ils ont une peur intérieure. Un détenu normal, correct peut craquer, puis après le regretter, il s'excuse. »

Un détenu qui, en raison de son poste d'auxiliaire, a l'occasion de circuler dans la maison d'arrêt Sud explique bien aussi cette idée que certaines des violences qui ont lieu contre les surveillants peuvent se présenter comme des exutoires de la haine et de la rage contre la répression :

« J'ai remarqué chez les détenus que souvent, avec les surveillants, c'est des trucs prémédités, avec une volonté affirmée de faire basculer cette haine, ce ressentiment à l'égard de la sécurité. Ce n'est pas forcément un conflit humain avec les surveillants. Dans la majorité des cas, ce n'était pas un conflit humain de personne à personne, le surveillant est estampillé appareil d'État, représentant l'adversaire. »

Un jeune homme de 19 ans, entré en prison depuis moins de deux semaines exprime ce ressentiment de façon directe :

« J'ai rien fait, j'ai envie de parler à personne. On n'aime pas la police. Les surveillants, ils essaient d'être gentils. Ils savent qu'on les aime pas. On n'est pas des animaux pour nous mettre en cage. J'ai envie de leur taper dessus, aux surveillants. À force qu'ils ouvrent les portes, j'ai envie de leur mettre une balle. » (D, M-A Nord)

Il peut arriver aussi que des détenus en « manipulent », instrumentalisent d'autres, plus faibles ou influençables, pour leur faire déverser sur les surveillants leur propre ressentiment ou leur propre haine de la prison :

« Le gars qu'a cogné le surveillant, il va partir. Il est à mon étage. Il y a un jeune détenu qui lui a dit : "Regarde le surveillant qui te regarde méchamment". Ce jeune lui donnait du "Subutex". Celui qui a cogné c'est un barjo. Il a allongé les deux surveillants, celui qui était là et un autre qui est arrivé. Il n'y avait aucune provocation des surveillants. Ces détenus veulent commander la prison, ils disent : « le surveillant, il n'est pas ceci, il n'est pas cela. » Ils regardent leur montre, si le surveillant ne va pas assez vite, ils tapent dans les portes quand ils allument leurs voyants. » (D, centrale)

### *1.1.c Les « riens »*

Rage et énervement peuvent se déverser à propos, là encore, de « riens », ou de « détails », sur les surveillants.

« Pour une douche refusée parce qu'il n'avait pas le temps de la lui accorder, un détenu a défoncé la figure d'un surveillant. Je suis intervenu pour l'arrêter. Il s'acharnait. » (D, M-A Nord)

« Faut avoir les nerfs solides pour tenir le coup. J'en ai vu un qui a craqué d'un coup, il a tapé un surveillant, c'est ça le plus souvent. » (D, M-A Nord)

« Des fois, j'attends une lettre et je suis énervé. Ou bien c'est parce que je n'ai pas reçu de mandat. Le surveillant arrive fâché à ma porte à cause du détenu de la cellule d'avant. Ça hausse le ton. Il peut y avoir une baffe ou des insultes. » (D, M-A Nord)

La maladresse, « le mot mal placé » d'un surveillant dans ces conditions suffisent pour faire sortir de ses gonds un détenu, comme celui-ci qui l'exprime d'une manière métaphorique en dégonnant la porte (très lourde) de sa cellule :

« Je me suis énervé avec un stagiaire. Ils étaient deux. J'ai enlevé la porte. L'autre est resté comme une statue. Il me dit : "Remettez la !" -J'ai dit : " Si ça avait été vous qui me l'aviez dit, vous l'auriez prise dans la tête" : Il y a des surveillants qui manquent de psychologie. Pour la porte dégonnée, j'ai pris du sursis. Une autre fois ici j'étais énervé parce que les cabines téléphoniques dysfonctionnaient. J'ai balancé plein d'eau dans les cabines pour le nettoyage (je suis balayeur). Là aussi j'ai pris du sursis. Le système de fermeture des portes, ça énerve. Certains retournent l'agressivité sur les surveillants, d'autres sur eux-mêmes. Moi je suis entre les deux. La fermeture, ça crée des tensions, des conflits. Ça m'énerve un peu. Mais une fois enlevé l'énervement des portes, parce que le surveillant n'est pas compréhensif, faudrait mettre l'énervement sur le compte du système... La discipline, je suis habitué, ça ne me pose pas de problèmes, sauf de temps en temps, selon l'humeur. Un mot mal placé... Il y a des surveillants qui abusent de ça. Ils t'énervent. » (D, centrale)

« Bien souvent les agressions, les incidents, les insultes, ça part de peu de choses, les douches, les cantines, les télé, des trucs matériels. Ce n'est pas la faute du surveillant, ou c'est très rare. » (Ier St, M-A Nord)

Le premier surveillant qui passe peut alors être la cible de l'explosion :

« Un détenu revient du parloir à l'étage, il crie : « Ouvrez cette putain de grille ! » Je demande : « Qu'est ce qui se passe ? – J'ai envoyé chier ma famille au parloir ». Je dis : " Ils ont fait des kilomètres pour venir vous voir" – "Ils ne comprennent pas qu'ici je souffre ». Il ajoute : « Heureusement que c'était vous, j'allais agresser un surveillant. » (St, M-A Nord)

### ***1.1.d Instrumentalisation***

Les détenus savent retourner contre l'institution ses propres armes et jouer sur sa principale faiblesse, la crainte, notamment la crainte des gros incidents et la peur de la violence. La crainte, on l'a évoqué auparavant, est le principe essentiel de gouvernement de la prison et comme tel sa principale faiblesse, comme dans les gouvernements tyranniques. Les violences instrumentales, les menaces et le chantage, le chantage au suicide notamment, sont des moyens utilisés contre les surveillants, pour se faire entendre ou tenter de retourner un rapport de force à son avantage. La violence instrumentale peut viser la personne même du surveillant, comme le montre l'extrait qui va suivre.

Il concerne un homme de trente-deux ans, condamné pour assassinat, en prison depuis dix ans et condamné à une peine de réclusion criminelle à perpétuité. Nerveux, il fait souvent parler de lui en détention. La hiérarchie qui tente de l'amadouer, si elle ne réussit pas à calmer sa rébellion, du moins réussit à le garder dans cette prison jusqu'ici plus longtemps qu'ailleurs. Dans son récit, il illustre toute l'ambiguïté qui peut caractériser les relations des détenus avec les surveillants. Il n'hésite pas à les instrumentaliser, allant jusqu'à faire une prise d'otage pour s'évader, et se dit prêt encore « à faire péter la prison », tout en reconnaissant qu'il a besoin des surveillants et s'entend avec eux :

« J'ai un parcours particulier. J'ai fait beaucoup de conneries en prison, je suis un rebelle dangereux, bordélique. J'ai fait une douzaine de prisons à cause de mon évasion et de mes préparations d'évasion. Dans deux prisons, j'ai été à l'isolement. Une fois deux ans, une fois trois-quatre mois. Au début c'est très dur... On s'habitue à tout. Moi ça allait parce que je discutais beaucoup avec les surveillants. On est un peu agressif. Le peu qu'une personne parle avec vous et tout s'en va. À M... des fois, ça n'allait pas. Il suffisait qu'un surveillant discute une demi-heure et j'étais bien toute la journée. Je ne ressentais plus d'agressivité... J'ai fait une évasion avec prise d'otage ; ils m'ont ramené à la même prison. Vous imaginez ? Pendant deux jours, je n'ai pas mangé ! J'ai pris un peu des coups. J'avais fait mal à l'un des leurs, je les comprends quelque part... J'ai fait beaucoup de mouvements, je disais à tout le monde de ne pas rentrer. Ça m'est retombé dessus. Les surveillants ne m'ont pas lâché. Ils vous marquent, vous ferment la porte. À la douche, il n'y a plus de place... Ils ont toujours raison et si vous les insultez, vous allez au mitard.

Les instits, ils vous balancent s'ils vous voient fumer un joint. Ils feraient mieux de parler avec nous plutôt que de nous niquer. Je fumais un joint dans ma cellule, le surveillant me dit : « C'est quoi ça ? » On a discuté, il ne m'a pas enfoncé, il a ouvert le dialogue, après la communication vient plus facilement. Dans mon cas, je discute plus facilement avec les surveillants qu'avec les intervenants. Ils comprennent mieux, ils nous voient plus. Ils ne sont pas là pour emmerder le détenu. Il ne faut pas se faire remarquer et être honnête, c'est ça qui paye le plus. Une fois j'ai pété les plombs. J'achète un survêtement à mon fils, la direction ne me laisse pas sortir le sur vê. J'explique que je veux l'offrir moi-même à mon fils. Tout un cinéma ! Avant ils acceptaient. Ils n'ont pas compris que je veuille faire le geste moi-même. Je me suis énervé, puis je suis sorti ; quand je suis remonté en cellule, j'ai insulté tout le monde. Je suis passé au prétoire et je me suis coupé au mitard. J'ai eu un mot du psy. Je m'en suis bien sorti. Il suffit d'un rapport pour aller au mitard. Des fois vous n'y allez pas quand même. J'ai failli y aller deux fois. Franchement j'aurais dû y aller plus souvent au mitard... Je me suis calmé depuis deux mois. J'essaye de changer. J'ai vu une psychiatre. Avec elle ça va. C'est grâce à elle que j'ai compris que je cherche un projet pour un avenir pour aller de l'avant. Avant je ne pensais qu'à trafiquer, à me défoncer... Si la prison, ça ne pète pas plus souvent, c'est parce que les trois quarts des détenus ont peur. Le quart qui reste, on n'est pas beaucoup. S'il y en avait beaucoup plus qui voulaient bouger, ça péterait plus. »

Les détenus peuvent aussi instrumentaliser la peur qu'à la hiérarchie des incidents pour se débarrasser d'un surveillant, comme ils se débarrassent d'un détenu qui ne leur plaît pas en instrumentant sa peur. Un surveillant en centrale depuis deux ans explique :

« Je mets moins de rapport d'incidents qu'au début ; j'en ai mis une dizaine en tout, surtout la première année. On laisse plus faire, on les connaît mieux. On sait que ça ne va pas apporter grand chose, non que ça aille à la poubelle, mais ça peut se retourner contre nous. Le détenu peut avoir la haine. On peut très vite monter un étage contre un surveillant. Ça peut faire très mal si trente détenus disent qu'un surveillant fait chier. C'est lui qui prend. Le problème, c'est de pouvoir dire qui est honnête là-dedans. On croit qui ? Il suffit d'une coalition de deux détenus, c'est fichu pour nous. On peut éliminer un surveillant gênant de cette manière, faire une mini-émeute, dire il va se passer quelque chose, une émeute, et l'on met le surveillant au placard. L'idéal ce serait que tous les surveillants se soutiennent, ce n'est pas le cas. L'atmosphère est meilleure en ce moment parce qu'il y a beaucoup de stagiaires, tous dans la merde. On se soutient plus. »

Si les surveillants ont toujours su que les détenus étaient susceptibles d'exercer sur eux des représailles de multiples façons, dedans, en les balançant, en les faisant courir ou par des violences, notamment en cas d'émeute ou après leur sortie, aujourd'hui, la crainte plus spécifique ou plus présente de l'agression, les conduit à dire plus fréquemment qu'auparavant que leur manière de faire vise aussi leur propre protection. Par exemple ce surveillant en poste dans la centrale depuis trois ans nous dit :

« Je n'ai mis aucun rapport d'incident en trois ans, juste deux comptes rendus professionnels. Je préfère discuter, mettre les choses au clair. Un gars qui m'avait jeté son plateau, je ne lui en ai pas mis. Je préfère gérer moi-même, il faut éviter le rapport de force. Ça fait partie de ma protection. J'explique, j'explique ce qu'il faut, pas plus. » (St, centrale)

Un premier surveillant à la maison d'arrêt Nord ira beaucoup plus loin en disant que la peur des détenus amène les surveillants à taire les agressions dont ils peuvent être victimes : « La majorité des agressions sur les surveillants passent par le silence. Les surveillants réagissent par la peur, ils se taisent. Ils ont peur de représailles si le détenu est sanctionné, ou bien ils acceptent que l'autre est plus fort. On est seul dans le groupe. »

### *1.1.e Les occasions infinies de conflit*

Compte tenu de la variété des facteurs qui peuvent rendre compte des violences contre les surveillants, tout peut devenir un motif de colère, d'altercation, d'insulte ou de violence. Les occasions de conflit sont multiples.

À la maison d'arrêt Sud, les surveillants mentionnent comme premier motif de conflits les problèmes de douches. Il y a ceux qui y restent trop longtemps, ce qui ne permettrait pas aux autres d'y aller si le surveillant ne les pressait pas de finir ou bien les refus par les surveillants d'accorder la douche plus tard qu'à l'heure prévue, ou la douche supplémentaire demandée. Viennent après les problèmes de cantines, erreurs ou retard et les problèmes de télévision ; par exemple un détenu se met en colère parce que n'ayant plus de quoi la payer, elle lui est retirée. Nous avons dans les trois établissements assisté à des incidents pour ce motif. Il y a ensuite les mandats qui n'arrivent pas, les refus par les surveillants de faire passer d'une cellule à l'autre du tabac, des revues, etc. Ce peut être un courrier bloqué ou qui ne suit pas lors d'un transfert, les médicaments demandés non obtenus, les coupures d'électricité, les auxis qui traînent dans leur travail, le détenu qui se voit refuser d'aller en promenade parce qu'il n'était pas prêt au moment d'y aller...

Les motifs sont les mêmes à la maison d'arrêt Nord, avec cette différence que les conflits qui font suite à un refus quelconque du service médical y sont plus souvent mentionnés.

Dans la centrale, le premier motif, qui vient très largement en tête des occasions de conflit, concerne la question de l'ouverture et de la fermeture des portes, du temps alloué aux détenus pour leur ménage, leur douche (pendant lequel leur porte reste ouverte), le moment de rentrer en cellule.

Après un conflit collectif suivi d'un réaménagement du règlement, notamment de la durée du temps alloué pour l'ouverture des cellules pour la douche et le nettoyage des cellules, on a vu, pendant les jours qui ont suivi, les détenus, portant seaux, balais, serpillières et produits d'entretien, activement occupés à nettoyer leurs cellules et le seuil de la porte pour montrer que cette durée était des plus limitée. Lorsqu'à la suite d'une bagarre entre deux détenus à coups de manches à balais, il a été question de supprimer les balais, les surveillants ont vigoureusement protesté auprès de la hiérarchie pensant qu'il n'était pas opportun de prendre une telle décision si on voulait éviter un nouveau mouvement collectif ou une émeute.

Viennent ensuite les problèmes de téléphone. Le numéro du destinataire ne figure pas dans les numéros autorisés. Le détenu n'est pas inscrit et le surveillant ne l'autorise pas à aller téléphoner, ou bien sa carte est vide quand il l'a croyait pleine, ou les surveillants n'ouvrent pas assez vite les différentes portes qui donnent accès aux cabines. Suivent les problèmes de cantine, de télévision, de mandats... En bref ces conflits sont liés à la situation de dépendance des détenus pour tout ce qui a trait à leur vie en prison et à l'attente qui résulte de cette situation de dépendance. S'ajoutent à ces motifs les soucis et les souffrances liés à la vie familiale : les parloirs qui se sont mal passés, les mauvaises nouvelles reçues, les décès, la maladie, l'épouse qui ne s'en sort pas financièrement ou qui demande le divorce...

« Le gars qui veut téléphoner alors qu'il n'y a plus de place va s'énerver après vous. Parfois, c'est parce qu'ils interprètent mal quelque chose. » (St, centrale)

« Les conflits, ça porte sur des questions de comptabilité, de cantines, de frigos. Un détenu pète les plombs parce que sa carte de téléphone neuve est tombée à zéro. Le surveillant doit trouver une solution à tout et solutionner tout de suite les problèmes. » (St, centrale)

« Les conflits, c'est souvent dû à une incompréhension. Ils ne comprennent pas comment ça fonctionne. Ça part d'un incompris. Si on avait le temps d'expliquer ! C'est pourquoi je ne

mets de compte rendu d'incident que lorsque je ne peux pas faire autrement. Ils sont enfermés, c'est normal que ça déborde. J'essaye d'expliquer surtout. » (St, M-A Nord)

« Les conflits c'est souvent les refus d'obtempérer. Ils refusent souvent d'obtempérer sur les couvertures aux fenêtres, c'est une lutte constante. Le plus souvent le conflit est direct, c'est un refus d'obtempérer ou bien ce sont les douches. Ils veulent faire à leur manière. Il traîne, prend son café, ne veut pas la prendre maintenant. » (St, M-A Nord)

« Les occasions de conflit ce sont les douches, le linge suspendu aux fenêtres, la tenue correcte, les mouvements à faire en silence. Aux douches, ils y sont à quatre ou six, et ils discutent. Ça dure dix, quinze minutes et quand on vient les rechercher, il y a des tensions. » (St, M-A Sud)

« Il y a des détenus qui comprennent, on fait notre travail et ils sont contents quand on passe des trucs. D'autres, si on arrête, ils tapent. Un détenu me dit de passer des cigarettes, je dis oui. Plus tard il me demande de passer du café, je dis non. Il n'est pas content : « Vous allez me le payer ! », il me menace. Si on dit non, il n'est plus cool. On a moins d'histoire si on ne passe rien et c'est écrit dans le règlement, je passe quand même, ils le savent et il y a moins de tension. » (St, M-A Sud)

« Les conflits c'est quand on refuse de faire passer quelque chose ou bien le gars ne veut pas se lever pour la douche et on la refuse à midi, alors il vous insulte. » (St, M-A Sud)

« Les problèmes, c'est quand ils cantinent et qu'il manque un produit, ou bien un mandat qui n'est pas arrivé ou la télé ou les cigarettes ne sont pas arrivées. Ils frappent sur les portes. À la longue ça fatigue quand même, le surveillant s'en fout, le chef aussi, et le détenu est laissé pour compte, d'où les problèmes. » (St, M-A Sud)

« Les détenus voient les représailles en nous, ils nous voient comme matons : « L'enclulé il m'a refusé une douche », ils disent, une fois la porte refermée. Si vous donnez, il est gagnant, si vous refusez, il est perdant. Vous donnez à un, il faut donner à deux, trois. Vous êtes raciste si vous donnez à l'un et pas à l'autre. Il y a les serviettes qui sont remises aux fenêtres dès qu'on a le dos tourné. Si chaque fois vous dites : "Enlevez ci, enlevez ça", vous n'avez plus le temps de travailler. Certains détenus voient qu'on a un travail difficile, et même ils nous le disent, d'autres cherchent à vous enquiquiner. » (St, M-A Nord)

Que les surveillants soient débordés par le travail lorsqu'il y a des absents ce jour-là, et les choses s'aggravent :

« Quand ils tapent dans les portes, c'est pour une information ou pour une demande. Le surveillant est débordé, la réponse traîne. Il a oublié ou il n'a pas le temps. Si j'ai oublié et qu'il tape, je vais voir. Je dis : « Je suis débordé, ne tapez pas comme un abruti ! ». S'il recommence à taper, je laisse tomber. Sanctionner non, je passe au dialogue. Il me dit : « J'attends », ou bien il dit : « Je vais foutre la merde ». S'il fait trop de tapage, il risque la commission de discipline. » (St, M-A Nord)

« Les occasions de conflit, c'est long ! Le détenu qui veut une douche, ce n'est pas son jour, je lui dis non, il va essayer de l'avoir par tous les moyens, de marchander. S'il est vindicatif et que je dis non, il tape dans la porte. Je ferme la porte en disant : il n'y a pas de douches aujourd'hui. Alors il tape et il insulte. Ça peut venir de n'importe quoi. Ou bien c'est un problème pas géré le jour même et que je vais essayer de régler. Il peut s'emporter, il veut voir le chef. Je lui dis d'écrire. Mais il est pressé. Soit il écrit, soit il est très pressé, alors il s'emporte, insulte, casse dans sa cellule ou force le passage pour sortir, si le surveillant ne cède pas. Les occasions sont multiples, non qu'on soit surpris, mais ce n'est pas prévisible. Un détenu d'habitude calme est un jour agressif parce qu'il n'a pas eu ses cantines réclamées depuis quelque temps. » (St, M-A Nord)

« Tout est sujet à altercation. C'est tout et n'importe quoi. Un mandat attendu le douze qui arrive le quatorze, parce qu'il faut attendre qu'il aille sur son compte, les cantines, les lettres, tout ce qui vient de l'extérieur, les livres, la nourriture ; ou bien ils ont demandé audience à la chef et elle ne les a pas appelés. » (St M-A Sud)

Les conflits peuvent prendre différentes formes : invocation des droits, protestations, cris, injures, rebellions, menaces de mort, menaces physiques à l'encontre du surveillant ou de sa famille, agressions. Parfois ces différentes formes de violence peuvent alterner avec des violences contre soi ou avec des menaces de se couper, de se pendre... Par exemple, en centrale, au cours d'un entretien au quartier disciplinaire avec un surveillant, alors que règne un calme plat, tout à coup un des détenus qui va souvent au quartier disciplinaire en raison de ses rébellions, de ses refus de rentrer en cellule et de ses menaces diverses, crie : « Surveillant, surveillant ! » Le surveillant se lève et s'écrie : « J'arrive ! » Il se dirige vers la grille tandis que le détenu hurle : « Je vais m'ouvrir les veines, je vais mettre le feu, je veux voir la



**Directrice ! » Le surveillant parle avec lui. À son retour, près de vingt minutes plus tard, il commente : « Il a envie de discuter, on voit que c'est sérieux ; là il avait besoin de discuter. Quand ils veulent mettre le feu, ils ne le disent pas, ils le font. Là il n'était pas énervé. Ça se voit, je lui ai dit de demander au bricard qui va arriver de lui demander à voir la directrice, moi-même, la directrice, je ne la vois pas tout le temps. »**

### *1.1.f Rapports de force et relations d'homme à homme*

Le rapport social aux détenus, fondé sur le contrôle et la force, entraîne l'ensemble de la structure sociale de la prison à fonctionner sur ce mode. Les détenus, on l'a vu, se défient et se mesurent entre eux. Il arrive aussi qu'ils défient les surveillants, voulant les entraîner alors sur leur propre terrain, celui du combat, ou de l'épreuve de force. Ils savent aussi qu'il est possible de se montrer le plus fort pour parvenir à leurs fins en retournant l'objectif d'évitement des incidents à leur propre avantage. Un moyen de prendre l'avantage consiste à renvoyer aux surveillants l'interdiction qu'ils ont de frapper ou de toucher les détenus, en les défiant tout en les humiliant, en jouant sur leur impuissance, leur peur, leur incapacité à fonctionner comme de « vrais hommes ».

« Avec les surveillants, ça va, tranquille. On peut les insulter, au pire on risque le mitard. Une fois, pour une tentative de corruption de fonctionnaire, j'ai pris un mois. Je les traite comme de la merde. Plus on est gentil, plus ils nous traitent comme des cons. Si on n'est pas gentil, ils vous respectent. » (D, M-A Nord)

« J'ai été quatre fois au mitard, c'est quand on me refuse quelque chose. Si le surveillant qui vient ici est stressé, ça peut mal se passer. Vous essayez tout le temps d'être au-dessus du surveillant, de parler plus fort que lui. Il va vous mettre un rapport. Vous essayez de dire : « C'est moi le détenu » ; on se dit : « Je n'ai rien à perdre, je suis en prison. » (D, M-A Nord)

« Il y avait en maison d'arrêt un chef qui ne me respectait pas. Je lui ai dit : « Si tu es un homme, tu enlèves ton uniforme et on se bat ». Il n'a pas voulu. Il a dit au surveillant de me mettre un rapport, il n'était pas capable ! J'ai pris dix jours de mitard. » (D, centrale)

Un surveillant se voyant empêché par un détenu d'accéder à un étage lui met un rapport d'incident. Le détenu en colère le menace de lui casser les dents et lui dit : « Au lieu de te cacher derrière ton rapport, tu devrais venir dans ma cellule, qu'on s'explique ».

Un surveillant expérimenté, souvent appelé sur les incidents difficiles en centrale, raconte comment il a été menacé avec un couteau par un détenu qui refusait de rentrer en cellule et a gagné son respect, malgré la sanction, en décidant de ne pas reculer, sans pour autant se placer sur son terrain :

« Dernièrement, à seize heures trente, j'ai demandé à un détenu de réintégrer sa cellule. Il a totalement refusé. J'ai commencé à dialoguer. Il a opposé un refus catégorique. J'ai haussé le ton, il a réintégré. Pas content, une fois fermé, il a tapé dans la porte et m'a insulté. J'ai ouvert la porte et je lui ai demandé pourquoi il m'insultait. La sauce monte, il s'est tourné vers son couteau de cantine et l'a pris. J'ai continué à discuter en lui montrant que je n'étais pas impressionné et que j'allais continuer à discuter. Je lui ai mis un compte rendu d'incident, il a eu dix jours de mitard. Trois jours plus tard, au quartier disciplinaire où je passais, il a reconnu ma voix. Il m'a demandé si j'avais trois minutes à lui consacrer. J'ai dit oui, – d'autres surveillants auraient refusé - . Il m'a dit qu'il ne pensait pas ça de moi, que j'étais capable de lui faire face malgré son couteau. Dix jours après des détenus lui en ont mis, parce qu'ils avaient tous eu la porte fermée à cause de lui. Il a dû avoir les oreilles qui lui sifflaient. Il aurait pu me mettre un coup de lame, les couteaux de cantine, ça peut faire mal, ils sont bien aiguisés et c'est vite arrivé. Je schématise. Je l'ai surpris quand je lui ai dit qu'il ne m'impressionnait pas. Il s'attendait à ce que je pète l'alarme, ou que je recule d'un bond, ou que je referme. »

## **I.2. Les formes de violence subies par les surveillants**

Dans cette partie, nous nous appuyerons sur les discours des surveillants et sur les procédures disciplinaires qui ont abouti à la commission de discipline. Celles-ci sont des sources d'information intéressantes à plusieurs titres. D'une part, il est rare qu'un détenu qui a agressé un surveillant, si l'agression est sérieuse, ne soit pas poursuivi, malgré tout, sur le plan disciplinaire. D'autre part, la présence des avocats a pour effet d'obliger les surveillants et l'institution en général à respecter, outre le fond, les formes du droit disciplinaire, ce qui oblige ceux qui l'exercent à être précis et à ne pas oublier les différentes circonstances qui doivent figurer dans les procédures. S'ajoutent à cela les arguments de la défense du détenu par l'avocat. Il peut arriver ainsi qu'on discerne un conflit interpersonnel à l'origine d'un acte de violence.

On notera à ce propos que les avocats sont de plus en plus présents au prétoire. À la fin janvier 2003, au moment où s'arrêtent nos relevés dans la centrale, leur présence se constate pour une affaire sur deux en moyenne.

Bien que constituant des sources d'information précises, les procédures disciplinaires traitées en commission de discipline ne doivent pas pour autant être considérées comme le reflet des incidents qui ont lieu dans les établissements. Elles reflètent aussi la politique disciplinaire de la direction ainsi que l'activité des surveillants. Par exemple le nombre de saisies de produits illicites dans la maison d'arrêt Nord indique une préoccupation particulière pour ce sujet de la part de la hiérarchie et une vigilance active des surveillants, les détenus toxicomanes y étant nombreux.

N'ayant pas toujours eu accès aux mêmes données dans les trois établissements, nos comparaisons concernent les procédures disciplinaires qui ont abouti à une sanction de quartier disciplinaire sur une période de six mois.

La comparaison montre que le nombre de sanctions de quartier disciplinaire prononcées rapporté au nombre de détenus est le même dans les trois établissements, soit une sanction pour six détenus, un même détenu ayant pu être sanctionné plusieurs fois.

Nous traiterons ici les motifs de ces sanctions, en excluant les menaces physiques, les coups et les agressions dont sont l'objet les surveillants que nous traiterons plus loin.

À la maison d'arrêt Sud, les sanctions pour insultes sont les plus nombreuses. Viennent en second lieu les menaces verbales. Les unes et les autres font généralement suite à un non-respect du règlement ou à un refus d'obtempérer à un ordre.

Arrivent ensuite les sanctions pour refus de changer de cellule, le détenu préférant son ancienne cellule ou ne voulant pas cohabiter avec tel codétenu. À égalité avec ces dernières, il y a les sanctions pour escalade des murs de séparation des promenades.

Il y a ensuite les refus de réintégrer la cellule pour divers motifs (par exemple le détenu attend une activité, ou le surveillant a refusé de faire passer du tabac) ainsi que les coups portés par les détenus à leurs codétenus. On relève six situations de ce type. Dans quatre d'entre elles, seuls des coups sont portés, dans une autre un détenu a mordu un codétenu et lui a donné des coups de balayette, dans la quatrième un détenu a été frappé avec une ceinture. Viennent en dernier lieu les sanctions pour détention de produits illicites.

À la maison d'arrêt Nord, c'est la saisie de substances illicites qui est le premier motif de sanctions, suivi de très près des insultes envers le personnel, à égalité avec les bagarres entre détenus. Viennent ensuite la saisie de yoyos et les refus d'intégrer la cellule d'affectation, puis les menaces verbales contre les personnels de surveillance.

Les sanctions pour des insultes et des menaces verbales envers le personnel de surveillance représentent à peine le quart des sanctions de quartier disciplinaire de cet établissement, venant en tête des sanctions prononcées, alors qu'elles représentent presque la moitié des sanctions à la maison d'arrêt Sud. Pourtant les surveillants de la maison d'arrêt Nord, d'après les questionnaires, se plaignent plus souvent que dans les deux autres établissements d'être victimes d'insultes et de menaces. On peut se demander alors s'ils font moins de comptes rendus d'incident pour insultes ou pour menaces, ou si celles-ci sont moins souvent sanctionnées. L'analyse des entretiens montre que la première hypothèse prévaut sur la seconde.

Dans la centrale, les sanctions de quartier disciplinaire ont pour motif premier les menaces, menaces de mort le plus souvent, à l'encontre des surveillants. Elles sont plus fréquentes que dans les deux maisons d'arrêt. Elles sont suivies des bagarres entre détenus, puis des insultes à l'encontre des personnels. Viennent ensuite les refus de réintégrer la cellule ou d'obtempérer à un ordre.

Les raisons avancées en commission par les détenus pour expliquer les faits peuvent être retranscrites avec plus ou moins de précision. On indiquera ici quelles sont ces raisons, dans la centrale, toutes causes de sanctions confondues.

Ce peut être l'interposition de surveillants dans une bagarre entre détenus, ou un moyen de se faire entendre, par exemple pour être reçu plus rapidement par la direction à qui l'on a déjà demandé un rendez-vous, pour obtenir un changement d'étage en raison de menaces dont le détenu est l'objet ou un moyen de faire entendre une situation de non-travail qu'on ne supporte plus. Ou bien le détenu invoque sa nervosité. L'un a arrêté de fumer, un autre a arrêté un traitement de substitution, un autre prend un médicament qui l'empêche de contrôler ses nerfs. Un autre fait part d'un état d'ébriété et d'une provocation de la part d'un membre du personnel. Un détenu dit que le surveillant ne s'est pas déplacé assez vite pour ouvrir la grille de l'étage alors qu'il avait un rendez-vous téléphonique, un autre que le surveillant a allumé la lumière dans la cellule pour la distribution du café le matin à huit heures cinq. Un autre dit que le surveillant a refusé d'aller réveiller son collègue d'une autre cellule, alors qu'il voulait prendre sa douche en même temps que lui. Un autre se plaint du refus par un surveillant d'aller chercher pour lui à un autre étage un détenu à qui il voulait parler, un autre invoque une modification impromptue d'horaires aux cuisines. Ou bien il s'agit de l'angoisse d'être en retard pour une activité culturelle, du mécontentement de s'être fait retirer par un chef une planche de bois subtilisée à l'atelier (pour renforcer sa fenêtre), de s'être fait dire par un surveillant qu'il avait dépassé depuis un certain moment le temps alloué par le nouveau règlement pour la durée des douches.

Le moyen le plus souvent employé pour faire entendre une demande qui n'a pas abouti consiste à refuser de réintégrer sa cellule. Des refus de réintégrer ont ainsi pour objet d'accélérer un transfert surtout, d'obtenir un travail ensuite, ou encore un changement de cellule, ou encore de protester contre un refus de médicaments à l'UCSA. Un autre moyen pour obtenir satisfaction ou pour protester consiste à casser du matériel dans sa cellule. Un détenu casse son lavabo parce qu'il a été mal réparé et fuit encore, une autre casse, lui aussi, son lavabo ainsi que la canalisation pour protester contre une mesure de confinement. Un détenu dégonde sa porte parce qu'un virement demandé n'a pas encore été effectué (un cas différent du cas précédemment cité). Un détenu « casse tout » au parloir pour protester contre la présence d'un surveillant et après avoir crié contre lui.

Qu'il s'agisse de menaces, d'insultes ou de refus de réintégrer la cellule, ces modes de manifestations sont parfois imputées par leurs auteurs à des circonstances conjoncturelles : un passage à vide, un mauvais moral, le fait d'avoir mal dormi, d'être malade, d'être en attente d'un dossier de COTOREP, d'avoir différents problèmes familiaux, d'avoir reçu un coup de téléphone annonçant de mauvaises nouvelles.

### *1.2.a Les menaces verbales*

On peut distinguer deux sortes de menaces, les menaces de mort verbales, de loin les plus nombreuses et les menaces physiques et attitudes menaçantes. Premier motif de sanctions traitées en commission disciplinaire dans la centrale, les menaces de mort verbales sont le deuxième motif de sanction de quartier disciplinaire à la maison d'arrêt Sud et le quatrième à la maison d'arrêt Nord.

Ces menaces s'adressent le plus souvent aux surveillants, situés en première ligne. Elles peuvent parfois être lancées aux premiers surveillants et aux chefs appelés sur les lieux de l'incident. Plus rarement la direction, ou bien des membres du service médical sont visés.

Un des traits caractéristiques de ces menaces verbales réside dans le fait qu'elles sont souvent très précises dans leur contenu et chargées d'images fort violentes, et ce plus encore dans la centrale que dans les deux maisons d'arrêt. Il s'agit par exemple des menaces, en centrale, « d'ébouillanter » ce surveillant, de « crever » cet autre, de « donner des coups de lame à tous les personnels présents », de « donner des coups de lame à la directrice », « d'en coller une » à tel surveillant, « de trucider celui-ci quand il veut et où il veut ». Ou bien c'est la menace par un détenu, lors de sa sortie, de « revenir avec un fusil à pompe et de faire venir du monde avec lui contre les infirmières », de « couper en deux » un surveillant, de « planter, fendre en deux » un autre encore, de « casser la tête » aux surveillants. Un détenu menace d'expédier tel chef à l'hôpital, un autre « de prendre en otage le chef de détention et de le tuer ». Ou bien c'est un détenu qui crie : « Petit comme tu es, je vais te mettre une gifle qui va te faire aboutir à l'autre bout dans la grille », ou bien « Je vais te trancher la gorge et t'ébouillanter avec de l'huile », etc.

« J'ai reçu des menaces de mort parce que j'avais mis deux rapports à un détenu qui m'avait manqué de respect pendant une fouille au retour du parloir. Comme mon rapport a été classé sans suite, il m'a menacé. C'était un condamné définitif pour une affaire et qui était dans l'attente de passer aux Assises pour un homicide. Il m'a dit : « La prochaine fois, on jouera avec mes règles, et pas avec les vôtres ». Je

lui ai remis un rapport et j'ai refermé la porte de la cellule en vitesse : il a explosé. J'ai attendu qu'un gradé monte avec un collègue. Il a dit qu'il allait me planter avec une arme, me fracasser par terre. Il est parti en prévention au quartier disciplinaire et il en est ressorti pour raison médicale le soir même. Des problèmes de dos, d'après ce qu'on m'a dit. Je n'ai pas apprécié, vu l'athlète – il faisait de la musculation, du sport-. Ce n'était pas justifié, c'est le médecin de garde qui avait décidé. Je l'ai toujours en travers de la gorge, c'était des menaces seulement verbales parce que j'avais vite refermé. » (St, M-A Sud)

Les surveillants se demandent nécessairement si ces menaces sont imputables à une colère passagère ou bien si elles sont susceptibles d'être mises à exécution. Des vengeances ont lieu à l'extérieur qui visent tel surveillant particulier ou les surveillants en général.

« Des menaces de mort au quartier d'isolement, j'en ai eu. On se demande : C'est vrai ? C'est pas vrai ? Pendant deux mois au quartier disciplinaire j'ai eu des menaces de mort d'un détenu, des menaces en tout genre. On ne pouvait pas le punir, il avait déjà le maximum, et ça ne servait à rien, il était très fou. » (St, M-A Nord)

« J'ai eu une menace d'agression au début de cette année, en réintégrant un détenu qui sortait de la douche. Arrivé en cellule, il me dit : « Je vais t'attraper à l'extérieur, je vais t'arranger la gueule ». Il avait des antécédents psychiatriques. Sur le coup on y croit. Après on s'aperçoit qu'il fait ça à tous les surveillants, c'est plutôt l'institution pénitentiaire qui est visée. » (St, M-A Sud)

Ces menaces sont particulièrement redoutées quand elles visent la famille du surveillant. Il en résulte que ceux-ci ne sont pas seulement inquiets pour leur propre intégrité, leur crainte s'étend aussi à la sécurité de leurs proches.

Un CSP en maison d'arrêt nous dira que les vengeances dont sa famille pourrait être l'objet est ce qu'il redoute le plus dans son métier. Un premier surveillant dira qu'il ne se déplace avec sa femme en ville qu'en faisant attention à lui servir de garde du corps. Un autre raconte :

« Un jour, après un refus de cigarettes, un détenu m'a menacé de racketter mon fils à l'école : « Je sais où tu habites ». Je n'ai pas nié. Je lui ai dit : « Je saurai te retrouver dans ta cellule ». « Mais non je rigole ! » il dit. – « Pas moi ! » Je ne lui ai pas mis de rapport d'incident. Il ne m'a plus jamais rien dit. Je le connaissais, il tutoie tous les surveillants. Il a vu que je ne rigolais pas avec ça, que je ne me laissais pas faire. »

Les questionnaires montrent qu'à la maison d'arrêt Nord, les surveillants qui habitent souvent dans les cités ou les quartiers qui drainent une bonne part de leur clientèle sont dans leur majorité inquiets pour leur famille. Dans les deux autres établissements, ils sont moins nombreux à avoir cette crainte.

### *1.2.b Les insultes*

« Les insultes, c'est insupportable pour celui qui fait son travail consciencieusement. »

Ces propos sont tenus par un surveillant travaillant depuis huit ans à la maison d'arrêt Nord et qui veut quitter cette administration. De ce surveillant, un chef nous dira « qu'il fait partie des meilleurs agents, de ceux qui veulent partir au bout de sept huit ans parce que ce travail n'est pas à leur mesure et qu'ils sont dégoûtés. »

« Le dernier rapport que j'ai mis », dit-il, « c'était il y a plusieurs mois. C'était particulièrement grave. Il m'a traité de « sale noir, de sale esclave ». Il a joué sur la corde sensible en disant : « On vous a vendus, vous n'avez aucun amour propre, lèche-bottes, petit chien ». Certains ont la haine, j'y suis habitué. Quand ils nous traitent de fils de pute, pour moi, c'est comme s'ils disaient bonjour, ils se traitent comme ça entre eux. Là, c'était autre chose, plus personnel. Je ne suis pas un adepte du compte rendu, cette fois j'en ai mis un. »

Les insultes qui aboutissent à la commission de discipline ne représentent qu'une partie des insultes proférées. Certains surveillants dans les trois établissements disent qu'ils laissent passer les injures ou certaines d'entre elles parce qu'ils entendent trop souvent les détenus s'injurier entre eux, ou parce qu'au bout d'un certain temps elles ne les touchent plus.

« Le surveillant jeune est froissé par une insulte dans sa personne. Après on prend l'insulte moins pour soi-même. C'est quelque chose de normal. Je ne mets plus de compte-rendu pour ça. Il est plus important d'expliquer pourquoi il n'a pas à m'insulter que de le punir. » (St, M-A Nord)

« Les insultes, je laisse passer, je souris. La première fois, c'était dur. J'en ai pris plein la figure, mais je sors et j'oublie. Je me dis qu'à leur place, je ferais peut-être pareil, et je m'excuserais. Les insultes, c'est régulier. » (St, M-A Sud)

Entre le moment où un rapport d'incident est écrit et le moment où il arrive à la commission, il y a plusieurs étapes. D'abord le surveillant peut se raviser, estimer qu'il a oublié l'incident ou que le fait d'avoir signifié solennellement au détenu son mécontentement par l'écrit d'un rapport disciplinaire suffit. Alors il le déchire.

« Quatre-vingt-quinze pour cent des comptes rendus restent dans les poches des surveillants », affirme un gradé à la maison d'arrêt Nord.

Il y a ensuite une sélection des rapports faite par la hiérarchie. Certains sont classés sans suite pour des raisons de forme ou de fond avant d'arriver à la commission. Seules les insultes les plus graves sont donc retenues.

Les insultes qui accompagnent ou non les menaces, prennent le plus souvent un caractère raciste et ou sexuel. Comme l'écrit E. Largueche (1993) l'injure porte juste parce qu'elle blesse. Nous mentionnons ici un petit échantillon d'injures assorties ou non de menaces portées dans les deux maisons d'arrêt contre les surveillants en excluant les plus obscènes. Bien que les chefs chargés de l'enquête demandent aux surveillants le mot à mot de celles-ci, il peut arriver en commission que les détenus réfutent les mots exacts prononcés. Ne sont retenus ici que ceux qui ne sont pas contestés, en respectant, comme toujours dans les citations que nous faisons les proportions des thèmes mentionnés.

À la maison d'arrêt Nord :

« Sale porc de Black, ouvre la porte que je puisse te péter les dents. »

« Tu vas voir ce soir, à la gamelle, tu seras seul avec l'auxi, je vais prendre une lame de rasoir et te balaftrer. »

« Frappe-moi, une fois dehors je vais te tuer. »

« Porte-clef, porte-clef, on va te faire la peau. »

« Je vais te briser petit con tu n'es qu'une merde, tu peux faire ton rapport, mais quand je sortirai, je vais t'enculer ; tu verras comment un Arabe encule un black. »

« Sale suceur, chien de garde, tu as été chercher ta laisse et ton collier. »

« Nègre de merde, je vais prendre un rapport à cause de toi. »

« Fils de pute, fils de pédé, espèce d'enculée de ta mère, fils de chien. »

À la maison d'arrêt Sud :

« Bâtard, sale fils de pute, ta femme, je m'en occupe à l'extérieur. »

« Fils de pute sale nègre. Je baise ta mère en brochettes, enculé de ta race. »

« Oh toi, tu vas me péter les couilles avec tes douches à huit heures, ferme ta gueule connard, va te suicider. »

« Si tu as des couilles entre, et je t'encule, tu ne vaux rien. »

« Bande de SS, fils de pute. »

« Je vais le baiser ce gros nègre, ainsi que ces enculés de gradés. »

« La directrice est une grosse salope. »

« Sales bâtards, chiens de matons, vos mères sont des putes pour avoir fait des bâtards de matons comme vous. »

« Qu'est-ce que tu as, tête de mort ? »

« Sale négro, surveillant de mes couilles, vous ne méritez pas d'être noir. »

### *1.2.c Les menaces physiques, coups, agressions*

La comparaison des motifs de sanctions disciplinaires dans les trois établissements, et les propos recueillis auprès de l'ensemble de nos interlocuteurs montrent que les menaces physiques et les violences commises par les détenus contre les surveillants ont lieu plus souvent avec l'usage d'une arme en centrale que dans les deux maisons d'arrêt. Ces observations confirment les résultats de l'étude statistique de M. Guilleauneau et A. Kensey.

En centrale, parmi les menaces physiques traitées en commission de discipline pendant une année, on distingue cinq situations de menace avec un objet constituant une arme par destination : l'une avec un poinçon, une autre avec un coup de poing américain, une autre avec des tiges métalliques, une avec un couteau, une avec une lame (plus une avec une casserole). Il y a aussi des menaces sans arme. Un détenu esquisse le geste de lancer sa télévision contre un surveillant, un autre ébauche un coup de tête contre un agent, deux détenus arment leur poing dans un geste menaçant, tandis qu'un autre s'approche nez à nez d'un surveillant en accompagnant son geste de menaces verbales.

Face aux refus des surveillants d'accéder à leurs demandes, certains détenus peuvent aussi tenter de passer outre en poussant le surveillant, en le bousculant, en coinçant le pied dans la porte pour empêcher sa fermeture (une dizaine de cas de ce type mentionnés ayant fait l'objet d'une procédure disciplinaire). Un détenu a aussi tenté de reprendre de force des mains d'un surveillant des objets interdits trouvés en cellule lors d'une fouille.

Deux situations de menaces physiques contre des surveillants ont été accompagnées de violences retournées contre soi. L'un s'est donné des coups de tête dans son poste de télévision, un autre s'est

entaillé le bras alors qu'un chef lui signifiait qu'il avait un compte rendu d'incident. Il avait la veille menacé avec un objet en métal des surveillants et les avait insultés après avoir refusé la fouille de sa cellule.

Si les menaces physiques peuvent être un moyen d'instrumenter les surveillants pour faire accélérer telle demande, elles sont le plus souvent des réactions à des refus ou à des lenteurs.

En centrale, on relève, à partir de l'analyse des rapports d'incident pendant une année, cinq situations d'agression avec des coups portés par des détenus contre des surveillants. Deux d'entre elles ont le même auteur, lequel, la seconde fois, a cogné et mis par terre, deux surveillants.

Dans trois cas sur cinq, l'auteur des coups a des antécédents psychiatriques. L'un d'eux, après l'agression d'un surveillant sera immédiatement transféré en hôpital psychiatrique en hospitalisation d'office. Dans l'une de ces situations un détenu en état d'ébriété qui menaçait des surveillants avec un poinçon a fait l'objet d'une intervention avec l'équipement spécial et a percé le casque d'un des surveillants avec cet instrument.

Lorsqu'on interroge les surveillants sur les violences dont ils ont pu être l'objet au cours de leur carrière, dans cette centrale, on notera qu'un sur dix d'entre eux dit avoir été victime d'une agression. Il s'agit de violences graves pour l'un d'entre eux. Il a été agressé alors qu'il venait porter secours à un collègue qu'un détenu frappait. Victime d'un traumatisme crânien qui remonte à plus de dix ans et dont il garde des séquelles, il ne peut plus travailler qu'en poste protégé. Dans un autre cas, un surveillant qui a six ans d'ancienneté a reçu des coups au cours d'une grosse intervention en tenue, face à un détenu armé d'un morceau de verre. Il considère les coups reçus comme légers, mais a eu néanmoins un arrêt de travail de plus d'un mois. Un de ses collègues a été blessé lors de la même intervention et a également eu un arrêt de travail. Le quatrième a été blessé en intervenant dans une bagarre au couteau entre trois détenus.

En maison d'arrêt, les coups et blessures reçus par les surveillants sont plus fréquents qu'en centrale, mais de moindre gravité. Ceci va dans le même sens que les résultats de l'étude faite par M. Guilleauneau et A. Kensey. L'analyse des entretiens et des sanctions de quartier disciplinaire montre que les surveillants de la maison d'arrêt du Nord sont plus souvent victimes de violence qu'à la maison d'arrêt Sud. Ces résultats sont à interpréter néanmoins avec précaution compte tenu du faible nombre de personnes concernées. De nombreux paramètres seraient à prendre en compte pour la comparaison. Les surveillants interrogés à la maison d'arrêt Nord sont en moyenne plus âgés et ont une plus grande ancienneté qu'à la maison d'arrêt Sud et la population pénale n'a pas les mêmes caractéristiques. Les différences observées peuvent être expliquées par la présence nettement plus importante de jeunes détenus, et notamment de jeunes toxicomanes, et par un moins grand nombre d'auteurs d'infractions sexuelles et d'étrangers en situation irrégulière.

Il peut arriver aussi que les agressions se produisent par série, des périodes plus ou moins longues de calme succédant à des périodes de grande tension. Il peut y avoir des séries également quant aux moyens dont se servent les détenus dans leur entreprise, un détenu donnant des idées à d'autres. Lorsqu'en centrale un premier surveillant a reçu de l'huile bouillante dans le visage, trois détenus dans les mois qui ont suivi montrent que l'idée a fait son chemin. L'un raconte avoir préparé de l'huile bouillante pour se venger d'un détenu, deux autres disent avoir menacé d'ébouillanter l'un un surveillant, l'autre un chef. Des séries ont également été relevées pour des suicides et tentatives de suicide (C. Rostaing, 1997).

À la maison d'arrêt Sud, parmi les surveillants rencontrés, quatre ont reçu des coups de poing, deux ont été agressés avec une fourchette et ont réussi à désarmer l'agresseur. Soit un surveillant sur six parmi ceux que nous avons interrogés. Dans quatre de ces six situations, les surveillants disent que le détenu était signalé comme « fou », l'un d'entre eux comme « dangereux » en raison de sa folie. Deux surveillants ont esquivé un tabouret lancé contre eux, un autre des coups. Cinq disent avoir été l'objet de menaces de mort. Deux surveillants ont reçu des crachats.

À la maison d'arrêt Nord, plus d'un surveillant sur quatre a reçu des coups. Deux ont reçu une chaise, l'un dans le dos, l'autre dans la figure. Les autres ont reçu des coups. Parmi ces situations quatre d'entre elles étaient considérées comme imprévisibles, dont deux situations où les détenus sont perçus comme « fous », une où le détenu est un arrivant, l'autre où un détenu « simulant une pendaison se jette sur le surveillant à son approche et le frappe derrière l'oreille ». S'ajoutent à ces situations deux agressions de surveillants à l'extérieur de la prison dont l'une a des effets très durables sur la victime : il a été agressé par deux personnes qui l'ont fait tomber de son vélo et l'ont frappé à terre à la tête. Deux autres surveillants disent avoir été bousculés. Un surveillant dit avoir été poursuivi par un détenu arrivant, tenant une lame de rasoir à la main, et n'a dû son salut qu'à sa fuite dans le couloir.

L'analyse des sanctions disciplinaires montre des différences qui vont dans le même sens. À la maison d'arrêt Nord, pendant les six mois pris en compte, six membres du personnel, soit ont reçu des coups, coups de poing ou coups de tête, soit les ont évités de justesse. Dans un de ces cas, la victime est un premier

surveillant, dans un autre le surveillant de sport, le troisième un surveillant travaillant au quartier disciplinaire. En outre un surveillant a été frappé à la main et a reçu dans la figure la barquette d'un repas tandis qu'un autre était bousculé. S'ajoutent à ces incidents trois situations de menace, l'une avec un bout de verre, une autre avec une chaise, la troisième avec un « toto ». Enfin un détenu a lancé un chariot contre un surveillant, tandis qu'un autre a reçu un crachat.

À la maison d'arrêt Sud, un surveillant reçoit violemment une porte de cellule sur lui, un autre esquive un coup de poing lors d'un refus de fouille, un premier surveillant est menacé avec un stylo, un surveillant reçoit des baskets dans la figure, deux sont bousculés lorsqu'un détenu force le passage pour sortir de sa cellule, un détenu « saute sur une CSP, l'insulte, la provoque et l'attrape », un détenu se précipite sur un surveillant et s'arrête « à vingt centimètres ». Deux membres du personnel reçoivent des crachats.

Les questionnaires adressés aux surveillants montrent des différences du même ordre entre les établissements mais un nombre d'agressions supérieur à ce qui est déclaré oralement : un surveillant sur trois agressé à la maison d'arrêt Nord, un sur six à la maison d'arrêt Sud et plus d'un surveillant sur six dans la centrale (Cf. Chapitre 10).

### *1.2.d Échos d'une prise d'otage*

Pour les surveillants présents sur les lieux comme pour ceux qui n'y étaient pas celle-ci reste un événement très marquant et, pour certains d'entre eux, un événement traumatisant.

« J'étais dehors, derrière le mirador, les gens sont allés chercher les enfants sur l'aire de jeu, des gens couraient, il y en a qui pleuraient, certains se cachaient derrière les bâtiments. Ils tiraient dans notre ligne de mire. C'était horrible pour ceux qui étaient à l'intérieur. Un collègue voyait les trois surveillants à genoux. J'imaginai le pire. Un sac d'armes jeté dans une prison, c'est très dangereux. C'est un truc qui va marquer à vie les gens pris en otage, tous ceux qui étaient présents et tous ceux qui y travaillaient. Ça a commencé à treize heures trente et ils sont sortis à trois heures du matin... On n'a pas parlé du tout du fait que certains surveillants sont rentrés pour aider les surveillants à l'intérieur. »

« C'était mon quatrième jour comme élève ici, un sacré baptême, j'étais en doublure en train de faire un sondage des barreaux. On a entendu l'hélicoptère, l'alarme générale a sonné. On est descendu et on est parti dans le couloir. Par la fenêtre, on voyait en partie, mais, avec les coups de feu, tout le monde s'est réfugié dans la troisième division. L'échelle était trop courte. Le surveillant a tiré sur l'hélicoptère. Il a été blessé. Ils ont balancé un sac d'armes et un gilet pare balles. Ils sont allés sur les toits, ils sont descendus et ont pris en otage deux surveillants, et un stagiaire qu'ils ont libéré. Pendant trois jours dans mon sommeil, j'entendais l'hélicoptère. Je m'aperçois que si l'hélicoptère était tombé, ou si le mec avait décidé de faire un carnage... »

« J'étais là depuis quatre jours, on était coincé dans les sous-sols. On entendait tout ce qui se passait, les pas. Ils essayaient d'ouvrir le quartier d'isolement. On n'avait pas la clef. C'est le RAID qui est venu nous chercher à quinze heures trente. Bizarrement cela ne m'a pas traumatisé, on sait qu'on risque tous les jours, mais on est plus sous nos gardes. »

« J'étais en deuxième division, je me suis trouvée nez à nez avec eux quand ils avaient des armes. Ils ont fait une grave erreur, il n'y avait que des femmes. On s'est retrouvé à quatre femmes devant les voyous, plus le gars de la table. On a été mis en joue, c'était entre la deuxième et la troisième division. L'agent de la deuxième division a été remarquable. Les surveillants avaient déjà donné les clefs. Les autres, on les avait planqués dans les poubelles. C'est un jour qu'on n'oubliera pas. On s'est caché en troisième division jusqu'à trois heures du matin. On fumait les cigarettes pour les détenus indigents et l'on a mangé des rations de nourriture. On n'était pas informé de ce qui se passait. Il y a des auxils à qui l'on demanderait quoique ce soit qui nous le donneraient. »

« On est allé dans la cour de sport où était l'hélicoptère, on a tout vu. On ne pouvait rien faire, ils étaient armés, on ne pouvait que se retrancher. Puis on est revenu ici sécuriser les lieux, évacuer le maximum de personnes des promenades pour les réintégrer. C'est une épreuve dure, l'attente, la pression des otages. On ne savait pas où ils étaient, on ne savait rien, si nous-mêmes ne serions pas pris en otage. C'était infernal. Les détenus tapaient dans les portes, un bruit infernal. On se demandait si les portes allaient tenir, il y avait des feux à la deuxième division, le feu aux poubelles... On n'a pas été soutenus par la hiérarchie, seulement la lettre du directeur. Il y a eu plusieurs réunions de débriefing, moi j'étais en congé. J'ai fait ma propre réunion de débriefing. Je regrette le manque de communication, de soutien. J'ai vu des médecins, des psys. La meilleure thérapie, c'est d'en parler ; j'ai fait ça avec des amis, mais à force d'en parler c'est pire. J'ai pris un congé maladie, mais pas trop longtemps, sinon j'aurais eu peur de revenir. Et les détenus voient qu'on a peur. Il y a eu des surveillants en contact direct avec les détenus, les surveillants des promenades qui ont été traumatisés et qui ont demandé d'autres postes. Pour certains, le choc a été plus violent que pour moi, ils n'ont pas pu le surmonter. Ce qui m'a touché, c'est que j'ai vu le

tir sur le collègue. Maintenant dès que j'entends un hélicoptère, un pétard... Je ne perçois plus les bruits comme avant. »

« Ce jour-là je ne travaillais pas, ça remet en question : si on pouvait changer de métier ! On se dit qu'on travaille dans des conditions dangereuses. On n'a pas trop envie de revenir, surtout si on est sous leur main, ça doit faire quelque chose. Franchement ça m'aurait fait un choc, on ne peut plus dormir, on n'a plus la même motivation pour travailler. Ceux-là, on les a retirés de leur poste. Ça rend plus vigilant et plus craintif aussi, on reste sur ses gardes. Je me dis que l'un paye pour les autres. On n'a plus le même contact, on est dégoûté. »

Les violences physiques subies marquent évidemment ceux qui en ont été victimes, parfois à vie. Mais ce ne sont pas les seuls événements de violence qui peuvent marquer leurs parcours professionnels. Lorsqu'on demande aux surveillants quels événements parmi ceux qu'ils ont vécus les ont le plus marqués, un agent sur deux en centrale répond qu'il a connu au moins une situation de violence contre un collègue. Ce qui frappe l'observateur c'est la place qu'ont prises au cours du temps dans ces événements les agressions physiques de surveillants. Il y a une douzaine d'années ces faits étaient beaucoup moins fréquemment mentionnés qu'aujourd'hui. Actuellement ils occupent la seconde place parmi les événements qui les ont le plus choqués, après les suicides des détenus. Un surveillant évoque la mort d'un collègue qu'il connaissait bien, un autre, la mort d'un collègue qui s'est suicidé dans un mirador, avec l'arme du service. Viennent ensuite les émeutes, puis les incendies (plus particulièrement à la maison d'arrêt Nord). Cette conscience du risque est liée à l'accroissement des agressions. La reconnaissance du statut de victime et les droits qui lui sont afférents les rendent plus sensibles encore à ce risque.

Des psychologues ont été recrutés pour venir en aide aux surveillants victimes. Dans deux des trois établissements étudiés, ceux-ci, ou plus précisément celles-ci, étaient présentes et facilement accessibles. La hiérarchie quant à elle, pour limiter les risques d'agression demande plus souvent qu'auparavant aux surveillants de faire appel à elle en cas de difficulté. Les chefs sont beaucoup plus sensibilisés aux risques pris par les surveillants lors des interventions. La prise en compte de la situation de victime dans laquelle peuvent se retrouver les surveillants est beaucoup plus présente qu'elle n'était il y a une douzaine d'années. Des directeurs rencontrés reçoivent systématiquement les surveillants qui ont été blessés ou vont les voir à l'hôpital. Les possibilités de porter plainte ont été facilitées. Une journée organisée à l'intention de l'ensemble des victimes au travail pendant l'année sur une circonscription régionale a été organisée par la Direction Régionale. Les victimes présentes y ont été fort sensibles. L'une d'entre elles a fait le récit, devant le public, de l'événement traumatique qu'elle avait subi, insistant sur le deuxième traumatisme que représente l'absence de reconnaissance par la hiérarchie de l'événement. Son récit a provoqué les pleurs d'un jeune surveillant qui venait de vivre la même situation.

### I.3. La situation des gradés

S'ils ne sont pas en première ligne au quotidien face aux détenus, occupés à de multiples tâches de gestion et d'administration, les premiers surveillants aujourd'hui interviennent systématiquement en cas d'incident et en cas d'alarme pour calmer le jeu, et, s'ils n'y parviennent pas, pour décider avec l'accord de leur hiérarchie d'une mise en prévention. Ils commandent les opérations en cas d'intervention par la force. Ils sont, pour cette raison, particulièrement exposés aux violences, même si les détenus manifestent plus de respect envers la hiérarchie que vis-à-vis des surveillants. Ils ont aussi dans certains établissements plus d'expérience et d'ancienneté que les CSP (quand ceux-ci ont été recrutés par concours extérieur), au point qu'il peut arriver qu'ils soient la mémoire de l'établissement, et la cheville ouvrière de sa gestion. Cette expérience les amène à prendre la responsabilité de la conduite de l'ensemble des opérations. Enfin leur ancienneté dans la pénitencière, plus élevée en moyenne que celle des surveillants, accroît la probabilité d'avoir connu dans leur parcours professionnel plus de coups, agressions ou menaces physiques que ceux-ci.

Dix premiers surveillants sur les treize à qui nous avons demandé s'ils avaient été victimes de violence ont répondu positivement (plusieurs entretiens ayant été interrompus par un incident ou un appel, la question n'a pas toujours pu être posée). Certains d'entre eux ont été victimes lorsqu'ils étaient surveillants, d'autres depuis qu'ils sont premiers surveillants. Quatre ont été victimes dans les trois premières années de leur carrière de violences graves. L'un d'eux est entré tout seul en maison d'arrêt dans la cellule d'un détenu en pleine crise et a reçu un coup de couteau dans le ventre, un autre a reçu une bouteille dans la figure, en maison d'arrêt, ce qui lui a valu quatre points de suture sur le visage, un autre a été pris en otage en maison d'arrêt par un détenu qui l'a jeté par terre, au quartier disciplinaire, l'a balaféré et a tenté de l'étrangler, un homme très fou, dit-il, qui déterrerait les morts et leur tirait dessus. Le dernier dit qu'il avait tendance en début de carrière à « rentrer dans le tas » en cas d'altercation, ce qui



lui a valu une fois de recevoir une chaussure dans la tête, une autre fois un plateau dans les côtes, puis une gifle. Devenu premier surveillant en centrale et ayant appris à prendre du recul, il a réussi un jour à désarmer au quartier disciplinaire un détenu qui le menaçait avec un couteau. Un autre a été agressé à l'extérieur de la prison. L'un d'entre eux a été l'objet de tentatives d'agression dans la centrale, dont une fois par un détenu ayant un couteau à la main. Les deux autres ont reçu des coups de poing, l'un d'entre eux de la part d'un détenu fou.

Enfin un premier surveillant a été blessé deux fois au visage dans la centrale :

« J'ai sauvé une sous-directrice d'une prise d'otage au troisième. Il y avait un noir complètement fou, une armoire à glace, tous les détenus en avaient peur. Un samedi après midi, ce détenu est descendu sur la cour avec un couteau et une fourchette aiguisée. Cette sous-directrice était de permanence, elle est venue au PCD et s'est trop approchée de lui. J'étais avec quelques surveillants pour le désarmer. Il a fait un pas vers la sous-directrice. Mais je n'avais que des jeunes surveillants. J'étais coincé. On négocie. On fait le canard ; j'ai dû le laisser remonter à l'étage. On a fermé sa cellule avec interdiction d'ouvrir sa porte. Je n'avais pas d'équipe adéquate pour aller le chercher. Il y a des malins de surveillants qui ont dit : « Je te laisse le soin » (d'y aller). Il s'est barricadé. Le lendemain, un copain à moi, qui était là, à côté, et que ce détenu écoutait, s'est proposé pour lui parler et il lui a dit d'arrêter ses conneries. Il a demandé à parler à la sous-directrice. Ici les portes s'ouvrent de l'intérieur. Je suis allé chercher la sous-directrice, c'était un petit bout de chou. J'avais préparé une équipe d'intervention. On pensait qu'il allait se rendre. Il a mijoté la nuit sa prise d'otage. La directrice lui a dit : « Si vous voulez parler avec moi, il faut ouvrir la porte ». Elle était entrouverte. Il a ouvert et, en une seconde, il l'a choppée. Moi il m'a visé avec un couteau pour se barricader avec la sous-directrice. Le couteau s'est planté dans mon nez. Vous voyez, là, j'ai une petite cicatrice. J'ai failli perdre un œil. J'avais mis le pied dans la porte et je n'ai pas reculé. J'ai tiré le détenu par terre. L'équipe d'intervention est arrivée. J'avais le couteau au-dessus de moi, le dos dans les débris de l'écran de télévision. Il avait plié la main, mais il ne lâchait pas le couteau. Ils m'ont sorti par les cheveux dans les débris. La directrice qui était coincée n'a pas été prise en otage. Elle m'a dit : « Je vous dois une fière chandelle ». C'était complètement imprévisible. Je n'ai pas eu le temps de l'attirer, et je ne sais pas comment j'ai fait pour aller vers ce bras armé. J'ai eu ce réflexe qui lui a sauvé la vie. »

Quelque temps plus tard, un peu plus d'un an avant notre entretien avec lui, il reçoit de l'huile bouillante dans la figure au moment où il ouvre, au quartier d'isolement la porte de la cellule d'un détenu pour la promenade. Le détenu concerné avait auparavant agressé six surveillants dans différents établissements, et aurait dû être transféré. Il explique que cette agression n'était pas totalement imprévisible, et qu'une partie de la responsabilité de cet acte incombe aux surveillants qui, pour venger leurs collègues, le harcelaient la nuit.

« Il a fait ça pour partir. Il a dû se mettre dans la tête qu'il fallait qu'il s'attaque à un gradé ici. Il avait préparé un poignard affûté, il avait une chaussette à la main pour ne pas se brûler. Il a attaqué le jeune surveillant qui était avec moi avec le poignard et m'a lancé l'huile bouillante, j'ai juste eu le temps de dire : « Poussez le dedans ! ». Le surveillant l'a fait. J'entends encore les cris. J'ai couru au lavabo et suis resté trois quarts d'heure, une heure, sous l'eau, sinon j'aurais perdu mon œil. Je ne supporte plus la chaleur. Le pire de tout c'était les lèvres et l'intérieur des narines. J'ai pu courir les yeux fermés vers le car. J'ai été transporté à l'hôpital aux urgences. Je connaissais les médecins des urgences, j'avais un excellent contact avec ces deux médecins. Ils m'ont sauvé. Dans l'heure qui a suivi le détenu était transféré. Il voulait partir : il avait balancé . C'était un détenu avec qui j'avais un bon contact. Il parlait à moi seul et il savait que c'était moi qui étais là. Il s'est mis dans la tête qu'il n'avait plus rien à perdre, et il me le disait... La solidarité des surveillants ! Ils lui mettaient la lumière dans la figure, donnaient des coups dans sa porte. Les conséquences, c'est moi qui les ai eues. Il n'y a rien de pire que d'attiser la haine, c'est pour ça que je suis contre les tenues d'intervention, sauf en cas extrême pour se protéger. Un détenu, c'est quelqu'un de violent, entouré de la violence des autres. Si encore il doit subir la violence des personnels ! Le surveillant doit servir à ça : à soulager cette violence, même si ça se fait de moins en moins. J'ai vu combien de fois des mecs en crise, qui, un quart d'heure après chialaient. Il faut qu'ils puissent se vider et avoir confiance en certaines personnes. Je prends le temps, toujours, de les écouter. Le détenu qui m'a jeté de l'huile, il paraît qu'il ne parle plus, qu'il s'est enfermé dans un mutisme. Il n'est toujours pas jugé. Quelque part je ne lui en veux même pas. C'est un gamin. Je peux comprendre dans quel état il était, quand durant quarante-cinq jours on ne le laisse pas dormir. Je n'ai jamais fait comprendre aux collègues

qu'en partie, c'était de leur faute... J'avais très peur qu'à la suite de mon agression, la taule explose. Je savais que ça allait être repris par les syndicats. J'avais fait un texte que j'avais fait afficher. Personnellement je ne m'en serais pas remis s'il s'était passé quelque chose. Je disais dans ce texte que je remerciais tous mes collègues pour leur soutien et leur solidarité, et j'ajoutais : je compte sur vous pour reprendre le boulot. Il y a eu une semaine de grève. C'était explosif. »

Cette agression a fait l'objet de commentaires de la part de plusieurs détenus lors de leurs entretiens, alors qu'ils n'avaient pas été sollicités sur le sujet :

« Lui et un autre gradé, on s'entend tous avec eux. Lui, il fait ce qu'il dit et il croit à ce qu'il fait. On était nombreux à être catastrophé quand il a été agressé. Selon tous les détenus, sauf pour quelques irréductibles, c'est quelqu'un d'extraordinaire. »

« Le gradé qui a été agressé ce n'était pas un enfoiré, mais un pédagogue, y en a d'autres qui l'auraient mérité ! »

**Il a aussi reçu plusieurs lettres de soutien de la part de détenus de cet établissement après son agression.**

Le jeune surveillant qui l'accompagnait au quartier d'isolement a été blessé au visage par le couteau et a démissionné de l'administration pénitentiaire quelques mois plus tard.

Ce premier surveillant a également, par sa capacité d'analyse des situations, et par le respect que lui accordaient les détenus, réussi à désamorcer un mouvement collectif dans une autre centrale, alors que la direction et le Préfet s'employaient à négocier avec les détenus. Puis, lors d'une tentative d'évasion par hélicoptère dans la même centrale, alors que le fuyard se tuait en tombant de l'échelle de corde après une embardée de l'hélicoptère, il a aussi réussi à éviter les suites de cette affaire qui aurait pu se terminer de façon plus dramatique encore, un sac d'armes ayant été jeté depuis l'hélicoptère sur la cour de promenade où étaient de nombreux détenus. Il a proposé aux détenus présents de cueillir les fleurs du parterre de la cour, de les déposer sur le corps de leur camarade, de se recueillir devant lui pendant un quart d'heure puis de remonter en cellule, « ce qu'ils ont fait sans jeter un regard sur le sac d'armes. »

## **I.4. Interprétations**

### ***1.4.a Les violences imprévisibles***

Dans leur étude longitudinale, M. Guillauneau et A. Kensey estiment que le tiers des agressions serait le fait de détenus psychiquement perturbés. Six années plus tard il semblerait que la proportion de ce type d'agression se soit accrue, si on s'en tient aux récits des surveillants.

« Avant », dit une infirmière psychiatrique qui travaille depuis plus de quinze ans en maison d'arrêt, « il y avait beaucoup moins de malades mentaux et ils étaient peu repérés. J'avais le sentiment que, pour les surveillants, les choses étaient plus claires. Il y avait le détenu qui avait la lame facile, les détenus considérés comme dangereux. Maintenant j'ai l'impression que c'est moins clair. Les psychopathes avalent moins d'objets, mais ils utilisent beaucoup les médicaments qui leur sont distribués ; il y a aussi les échanges de médicaments entre détenus et les trafics ; avant c'était les surveillants qui distribuaient les médicaments et ceux-ci étaient avalés devant eux. Maintenant c'est plus stressant pour eux, le gars peut sauter sur le surveillant de manière inattendue. »

Parfois les surveillants peuvent se rendre compte par eux-mêmes que les détenus sont sous l'emprise de médicaments :

« Il y a des détenus qui abusent des médicaments et qui peuvent nous agresser sous l'emprise de ces médicaments ou bien qui peuvent semer le trouble à l'étage. Ils sont très susceptibles, quand ils se lèvent, on sent leur besoin d'exploser. C'est pour ça qu'on leur parle. Un détenu titubait sous l'emprise de médicaments, il avait perdu son père. Beaucoup sont très fragiles psychiquement, c'est pour ça qu'on discute avec eux, qu'on observe. Ils sont imprévisibles. Il y en a plein. Il peut y en avoir plusieurs au même étage, il suffit d'un pour mettre le feu à l'étage. C'est pour ça qu'il est nécessaire d'avoir les portes fermées. » (Ste, centrale)

Près de la moitié des surveillants qui disent avoir été agressés, dans les trois établissements, l'imputent à l'état mental de leur agresseur :

« Ce qu'on reproche c'est qu'un détenu signalé dangereux, avec des antécédents psychiatriques et qu'on signale, on attend l'agression pour se le rappeler », dit un premier surveillant en maison d'arrêt. Il poursuit : « Dans la majorité des cas d'agressions de surveillants, les détenus ont été signalés auparavant comme dangereux, comme celui qui a agressé un surveillant ici il y a quelques mois et qui continue à le faire à O... » (Ier St, M-A Nord)

« J'ai été agressé une fois il y a plusieurs années quand je travaillais en détention. Ça me fait sourire maintenant, c'était une crevette. Il avait de gros problèmes d'hygiène, je l'ai envoyé à la douche. En voulant fermer mon Motorola, celui-ci s'est mis à siffler. Il m'a dit : « Ton "rola" fait trop de bruit », et il m'a sauté dessus. L'alarme n'a pas fonctionné. Il m'a attrapé par le colback. Les clefs sont restées dans la porte et le Motorola est tombé par terre. Il m'a mis deux coups de genou dans les côtes, je suis tombé sur lui. J'étais gros, il a eu mal. La self-défense, ça sert, j'ai eu le réflexe de mettre le bras. Il a pris quarante-cinq jours et il a vu le psychiatre qui l'a déclaré inapte au mitard. Il a été transféré à C... (Un établissement pénitentiaire destiné aux détenus malades mentaux). Il y avait un détenu à côté qui criait. À l'époque j'étais assez peau de vache, il n'y avait pas trop de portes ouvertes. J'étais juste correct avec les détenus corrects. »

En centrale, un surveillant a été blessé au cours d'une intervention contre un détenu qui a frappé deux surveillants : « À la distribution du repas, c'est l'alarme. Je suis descendu à l'étage en dessous, la grille était ouverte au niveau du sas, on ne pouvait rien faire<sup>4</sup>. Ça a duré trois quatre minutes avant qu'on puisse l'approcher. Il avait un bout de verre à la main, un pot de confiture, il l'a lancé, pensant que ça nous ferait reculer. Il n'y avait personne au milieu de la coursive, il s'était plaqué contre le mur. On l'a maîtrisé au sol, on lui a mis une ceinture autour des jambes pour l'immobiliser, il ne s'y attendait pas. Il a uriné parce qu'il était impressionné par la maîtrise. C'était dû aussi à sa crise. Il avait aussi un morceau de bois à la main, j'étais en dessous, je l'ai maîtrisé en lui tenant le bras. Mais on a tellement appuyé que j'ai eu une tendinite. Il n'y a pas eu de coups inutiles, c'était très professionnel. Ce mec est un monstre, il est venu ici parce qu'il y a une bonne structure psychiatrique, à ce qu'on dit. Mais je ne l'ai jamais vu y aller en six mois. L'agression était inévitable, Pierre, Jacques ou Paul, ça aurait été pareil à cause de son état. C'était la crise. On a vu qu'il n'avait pas pris son traitement. » (St, centrale)

Un surveillant expérimenté se fait surprendre parce qu'un détenu n'était « pas normal » : « J'ai failli me faire agresser, il y a quatre cinq mois. Le jour de la douche, je demande à un détenu s'il prend sa douche, il me dit oui. Je le laisse sortir avec sa serviette et ses affaires et, arrivé à la douche, j'ouvre la porte. Là, il me dit : « Ouvre la fenêtre ! » Je lui dis non, il me redit : « Ouvre la ». On ne peut pas l'ouvrir. Je lui dis : « On ne peut pas ». Il dit de plus en plus fort : « Ouvre, ouvre, ouvre ! » Il avançait sur moi avec un stylo à la main. J'ai reculé, je ne voulais pas insister, il était très menaçant. Il m'a envoyé un bon coup de pied, j'ai reculé. Quelques secondes après les collègues sont arrivés, ils l'ont maîtrisé et mis en cellule.

-Il avait une raison de vous en vouloir ?

-Non, c'était pour rien. Il aurait été quelqu'un de normal, il n'aurait pas eu ce comportement. » (St, M-A Nord)

« On a beaucoup de fous qui n'ont rien à faire en prison, on ne peut pas savoir leurs réactions : une fois je distribuais les repas, un détenu sort en trombe de sa cellule, il m'a sauté dessus, m'a donné un coup de poing. J'ai fait du sport de combat, j'ai réussi à l'esquiver. Il y avait du monde autour, on l'a maîtrisé. » (St, M-A Nord)

« Un jour un détenu avait préparé son paquetage le matin. Il me dit : « Surveillant, je suis libéré aujourd'hui ». Je lui dis : « Non, mais je vais me renseigner quand même ». Je vois le gradé qui appelle le greffe devant moi. J'ai fait appeler le détenu. Il répète : « Je suis libéré aujourd'hui ». On lui répond : « Vous êtes libéré le même jour, mais pas le même mois, c'est dans trois mois que vous êtes libéré ». Je lui dis de remonter. – « Non, Non ! » Je lui répète plus fermement de monter. Il m'accuse de le priver de sa liberté, comme si j'avais pris la décision. J'étais le diable rouge. Il me dit : « Dans une semaine je sors et je vous casse la gueule ». Je le menace d'un compte rendu, alors il me donne un coup. Je l'ai maîtrisé et on l'a emmené au QD. J'ai porté plainte, il a pris trois mois. Ce n'était pas une personne normale. Les détenus ingérables sont la plupart du temps des malades. On ne les traite pas comme des malades. Soit ils sont responsables et on les traite comme des détenus, soit il est malade et on le met dans un établissement spécialisé pour les malades. On a des stages sur ce sujet, ça ne sert à rien. » (St, M-A Sud)

« Une fois un détenu voulait me piquer ma tenue, il était assez fou. Un jour il m'a fait rentrer dans sa cellule pour me montrer des papiers. Il m'a proposé de l'argent et comme j'ai refusé, il m'a sauté dessus.

J'ai eu trois semaines d'arrêt. » (St, M-A Sud)

« Le détenu qui a agressé l'autre jour le premier surveillant après sa mise en prévention, il est redevenu normal, mais là, il délire de nouveau. Il peut recommencer. » (Ier St, M-A Nord)

« J'ai reçu un coup de poing, ça faisait deux mois que j'étais là. Il ne s'était rien passé, rien ! Je l'ai amené à la douche, ils étaient deux, après je suis allé les rechercher. Au moment de rentrer en cellule, il m'a envoyé un coup de poing. Je lui demande : « Qu'est-ce qui vous arrive ? » Il me répond : « Je ne vais pas bien ce matin ». J'ai refermé, appelé le gradé et j'ai porté plainte. Il avait déjà eu un sursis pour ça. C'était quelqu'un de dérangé, des gens qui devraient être à l'hosto. » (St, M-A Sud)

L'imprévisibilité de certains détenus considérés comme malades mentaux représente pour les surveillants une difficulté particulière. Le fait que leur état soit jugé par les psychiatres incompatible avec une punition de quartier disciplinaire peut amener certains surveillants à penser qu'ils « peuvent les frapper en toute impunité ». Ceci peut être un motif de tension avec les psychiatres et de récriminations à leur égard. Cette incompatibilité, en outre, alimente l'idée que ces détenus n'ont pas leur place en prison.

« Une fois j'ai été menacé de mort. Un détenu m'avait demandé de passer une revue à la cellule à côté. J'ai regardé à l'intérieur, il y avait des cachets. Je suis allée voir l'infirmière. C'était... Je ne sais plus le nom. Je suis remonté et je lui ai mis un rapport d'incident. Le détenu a crié et il m'a menacé de mort. Il m'a encore menacé parce que le chef m'a demandé de le lui envoyer. Il est allé au QD et après six jours il est sorti sous prétexte qu'il était à moitié fou. Ça m'est resté longtemps en travers de la gorge. En plus il ne paraissait pas plus fou qu'un autre. Il n'était pas très net, mais pas fou. J'aurais pu porter plainte, mais je venais d'arriver, je ne savais pas que je pouvais » (St, M-A Sud)

Nous avons rencontré dans les trois établissements des personnes incarcérées qui relevant visiblement de cette catégorie reportaient sur les surveillants l'objet de leur propre violence.

Un jeune homme de vingt-trois ans, par exemple, nous dit : « Avec un surveillant, on s'est encore engueulé. Je me disais des choses dans ma tête, qu'il voulait qu'on se batte. On s'angoisse, on se dit, il se fout de ma gueule. J'ai des gros problèmes avec les surveillants, je suis obligé de suivre la voix de Dieu jusqu'au bout. »

Nous avons déjà évoqué le cas d'un jeune homme de dix-neuf ans, incarcéré pour un double meurtre, qui, dit-il a tué la personne venue porter secours à la première victime parce qu'elle criait et faisait trop de bruit. Il nous disait avoir été prêt, lors de son arrivée en prison à tuer un surveillant et à se suicider ensuite. Il ajoutait que l'état de folie dans lequel il était depuis son acte s'était arrêté d'un seul coup. Trois mois plus tard, un de ses camarades qui le conseille et le soutient, notamment en lui disant de se calmer, nous dit de lui : « Il est réactif à toute remarque, à la plus petite des remarques. Il dit : Je vais tuer deux, trois surveillants avant de me tuer".»

---

<sup>4</sup> Deux portes successives ne peuvent s'ouvrir à la fois

À côté de l'imprévisibilité de l'état de certaines personnes incarcérées, il y a une imprévisibilité liée aux circonstances. C'est le cas de l'arrivée en prison de détenus qu'on ne connaît pas. La connaissance des détenus est considérée par les surveillants comme une des protections les plus efficaces contre les événements imprévisibles. Ainsi un surveillant qui travaille au quartier des arrivants à la maison d'arrêt Nord se fait poursuivre par un détenu drogué et armé d'une lame dans un couloir le soir même de son arrivée en prison. Des cas du même ordre se produisent au quartier disciplinaire lorsque des détenus y sont placés directement à la suite d'un transfert disciplinaire.

« J'ai été agressé plusieurs fois », dit un surveillant qui a onze années d'ancienneté. « Une fois c'était quelqu'un qui avait déjà agressé des surveillants et qui était transféré ici pour ça. Il est arrivé au quartier disciplinaire après son transfert de force. Au moment de la fouille, il m'a sauté dessus. On l'a maîtrisé par la force. » (St, M-A Nord)

Il arrive aussi qu'un détenu réagisse de façon imprévisible à une demande qui paraît anodine. En maison d'arrêt, un surveillant de sport a esquivé de justesse un coup de tête dans la figure, auquel il ne s'attendait pas. Son collègue, alors présent sur les lieux, et rencontré le lendemain a l'air abattu, coupable et soucieux. Il l'est d'autant plus que généralement les détenus aiment aller au sport et que les relations entre surveillants de sport et détenus sont plus détendues qu'en détention. En outre lorsque les détenus reviennent du sport, ils sont plus calmes parce qu'ils ont eu l'occasion de dépenser leur énergie.

« Ça va toujours très vite, et l'on se demande après coup ce qu'on aurait pu faire pour l'éviter. Les détenus remontaient du sport. Ils étaient agglutinés au PIC. C'était l'heure de remonter. Mon collègue a demandé aux détenus qu'ils passent la grille. Ils étaient une trentaine. Il y avait du monde à cette heure-là (par ailleurs) et l'on n'était que deux. J'en ai fait passer un certain nombre de l'autre côté de la grille pour diviser. Un détenu ne voulait pas rentrer. Il s'est braqué. Il a voulu donner un coup de tête à mon collègue. Celui-ci l'a esquivé et maîtrisé. Je me suis demandé après coup comment on pouvait faire autrement. »

Les surveillants se plaignent parfois de ne pas être suffisamment informés de l'état de dangerosité que peuvent présenter certains détenus. Le caractère imprévisible de l'agression pour la victime peut résulter aussi d'une information non transmise aux surveillants :

« On me dit : rien à signaler, alors qu'on avait dit auparavant aux surveillants qu'il fallait ouvrir telle cellule à deux surveillants. On ne m'a pas transmis, les gradés avaient passé la consigne, mais pas le gradé lors de ma prise de service. Le chef savait qui était le gradé de service, il l'a changé de poste. Le détenu m'a sauté dessus avec une fourchette quand j'ai ouvert la cellule. Je n'ai pas eu d'arrêt parce que j'ai réussi à prendre la fourchette, et les surveillants sont arrivés tout de suite. » (St, M-A Sud)

Il y a également les événements imprévisibles dans lesquels les surveillants peuvent être instrumentalisés, comme lors des émeutes et des prises d'otage.

Dans ces cas, les violences peuvent être là aussi indépendantes de la conduite des surveillants. Beaucoup de surveillants disent et savent qu'en cas d'émeute, de prise d'otage ou d'évasion, la personne du surveillant et sa conduite peuvent peser de peu de poids face à la détermination des détenus :

« Je n'ai jamais été agressé en neuf ans ni dedans ni dehors, mais le problème c'est que s'il s'évade et que vous êtes sur sa route, tant pis pour vous... Il peut vous éviter aussi. » (St, M-A Nord)

« Ici j'ai vécu une prise d'otage (il y a un certain temps). J'étais près de la grille, un des détenus m'a dit, vous passez de l'autre côté de la grille, je n'ai rien à voir avec vous. » (St, M-A Sud)

« Les DPS, ceux-là sont plus calmes, ils savent qu'ils ont perdu, mais s'ils peuvent s'échapper, ce sera vous ou moi. » (St, M-A Sud)

« Il faut se blinder, se dire un détenu reste un détenu, que le jour où il voudra partir... J'ai compris ça le jour de la prise d'otage. S'il doit vous tuer, il vous tuera. » (St, M-A Sud)

#### *1.4.b Inexpérience*

Les jeunes recrues, passées les premières craintes des débuts, peuvent intervenir dans des situations dangereuses sans prendre suffisamment de précautions. Certains surveillants, on l'a noté, interviennent

seuls dans une bagarre entre détenus ou entrent dans la cellule d'un détenu en crise et apprennent à leurs dépens que cela peut être dangereux. Les chefs, ceux qui ont été témoins d'agressions graves ou qui en ont été victimes, rappellent aux jeunes surveillants qu'ils doivent toujours penser à assurer leur sécurité.

Généralement les surveillants conseillent aux nouvelles recrues qui travaillent en doublure avec eux de commencer par bien appliquer le règlement. Ce n'est que lorsqu'ils seront à l'aise qu'ils pourront l'interpréter de façon plus souple et « lâcher du lest ». En conséquence les surveillants disent souvent qu'à leurs débuts ils étaient plus à cheval sur le règlement, mais aussi plus impulsifs, plus susceptibles et qu'ils s'énermaient plus facilement. Avec le temps, ils apprennent à prendre de la distance et à hiérarchiser les problèmes. Ces diverses raisons amènent les surveillants qui ont peu d'expérience à être surexposés par rapport à leurs collègues plus anciens.

Un surveillant dira ainsi : « Cinquante pour cent des agressions sont liées au manque d'expérience des surveillants. Ce n'est pas facile pour eux. Elles sont évitables dans certains cas, pas dans tous. Il y a des cas où l'expérience ne change rien, des cas où l'on ne peut rien reprocher aux collègues. Il y a des agressions imprévisibles, j'en ai vu. Là c'est dangereux. Le plus souvent, dans ce que j'ai vu, elles sont imprévisibles, ou bien le surveillant se fait surprendre. J'ai vu un directeur se faire agresser, c'était vraiment imprévisible. Il discutait tranquillement avec le détenu, un moment il tourne la tête, et Pan ! On n'a rien compris. On n'aurait pas pu l'éviter. Comment l'analyser ? Le détenu a été lâche. Le surveillant et le directeur lui ont demandé des explications, il n'a pas répondu. Le directeur était là pour essayer d'arranger les choses, il est là pour calmer les deux camps. Dans certains cas, on ne peut pas prévoir. Il y a aussi des agressions préméditées, c'est aussi déjà arrivé : un détenu qui avait eu la veille un problème avec un surveillant, le lendemain il s'est carrément jeté sur lui. » (St, M-A Nord)

« Une fois, il y a dix ans, comme stagiaire je ne comprenais pas le système, mais j'avais raison. Quand il y a un mouvement, on bloque les autres. J'ai bloqué le changement de cellules. Un détenu attendait avec son paquetage pour aller dans une autre cellule. Je lui explique d'attendre dix minutes la fin du mouvement. Il m'a agressé. Un détenu qui s'occupait des cantines est intervenu, il l'a maîtrisé, sans coup, l'a mis par terre. « Je ne te permets pas de frapper un surveillant, il fait son boulot. » Il a eu une réduction de peine. » (St, M-A Nord)

« Je me suis fait agresser par un détenu. Il ne voulait pas réintégrer sa cellule. Au lieu de prévenir le chef, j'ai fait un rapport d'incident dans mon bureau. Le détenu est rentré dans sa cellule, il a pris le rapport et il l'a déchiré. Puis il est revenu, il m'a donné un coup de poing au visage. J'ai tapé sur mon alarme et les autres sont venus. Je me suis planté : j'aurais dû appeler le chef qui l'aurait mis en cellule. C'était au début. » (St, M-A Sud)

« En centrale, j'ai failli me prendre un tabouret dans la figure, je l'ai évité de justesse. J'étais tout seul à l'étage, c'était un caïd. J'avais trois semaines de boutique. Au début, j'étais toujours derrière les détenus et là je pensais qu'il devait exécuter les ordres et le ton est monté. Il était plus petit que moi, heureusement. J'ai déclenché l'alarme et les collègues sont arrivés. J'ai fermé toutes les portes des cellules ouvertes, le détenu revenait vers moi et mes collègues ont pris la suite pour gérer le conflit. Il n'a rien pris, même pas huit jours de quartier, rien du tout pour une tentative d'agression. Il a recommencé une semaine après avec un autre collègue. Cette fois il a plongé au quartier. » (St, M-A Sud)

« Je n'ai pas eu de véritable agression. Un dimanche matin, la détention était calme. Un détenu met sa télé à fond. J'attends pour voir s'il la baisse, puis je lui demande de la baisser parce que les détenus dorment : « Je fais ce que je veux, je suis dans ma cellule ! », il me répond. Il sautait, tournait dans sa cellule. Je lui dis : « Je ne bouge pas tant que vous ne la baissez pas ». Il a fait semblant d'éteindre, puis il a fait volte face, il m'a poussé des deux mains. J'ai essayé de le maîtriser avec un collègue. Quand je suis sorti, il m'a balancé une chaise. C'était il y a cinq ans, à la fin de ma première année, la seule fois. On se dit souvent que ça peut arriver. Maintenant je prends plus de recul. Si ce n'est pas gérable, j'appelle des chefs ou des renforts et je referme la cellule. » (St, M-A Nord)

« J'ai failli me faire agresser et me battre au début avec un détenu. Il était dix-huit heures trente, je ferme. Il n'a pas eu le temps de prendre sa douche, il me menace de me péter la gueule. On évolue. Au début, par exemple pour un refus de rentrer en cellule, j'essayais de le faire par la force. – Je le pourrais -. Maintenant je le mets dans une salle d'attente et je vais voir le chef. Au début on n'a pas la même façon de voir, on veut appliquer le règlement par la force. Avec l'âge, on se dit : il peut me mettre un coup de cutter, un coup de fourchette. Mieux vaut dialoguer et voir le chef. On croit qu'on va le maîtriser gentiment et on peut se faire agresser. Ce sont les erreurs qu'on fait, par rapport à sa sécurité, à celle des autres qui apprennent. Pour les gestes d'ouverture des cellules, on devient plus vigilant. On devient à la fois plus souple et plus vigilant. » (St, M-A Nord)

#### *1.4.c Les agressions provoquées*

Il y a des agressions provoquées dans lesquelles existe un lien direct entre l'attitude du surveillant et l'agression dont il est victime. Un surveillant qui s'énerve, ou « s'y prend mal » avec un détenu, court le risque d'une agression, pour peu que le détenu soit déjà énervé. C'est le cas par exemple d'un surveillant stagiaire qui, à l'ouverture, dit sèchement à un détenu en le réveillant, qu'il doit enlever la serviette accrochée à sa fenêtre. Le détenu en colère se lève et lui donne un coup de poing.

Plusieurs surveillants diront que les agents qui ont été agressés l'ont parfois cherché, comme le dit ce surveillant qui travaille le plus souvent au quartier disciplinaire de la maison d'arrêt Sud, qui a suivi différents stages de formation aux techniques de maîtrise des détenus et de gestion des crises :

« Je n'ai pas une façon de travailler qui énerve les détenus. Certains surveillants la méritent, l'agression. Mais beaucoup sont agressés qui ne l'ont pas cherché. Dans 99 % des cas, le surveillant a fait son travail. Il y a une part d'imprévisible. »

Plus souvent des surveillants se contenteront de dire qu'eux-mêmes travaillent d'une manière non provocatrice, sous entendant que certains de leurs collègues récoltent ce qu'ils ont semé. Un surveillant, dans la pénitencier depuis vingt-six ans, qui travaille au service médical, c'est-à-dire en un lieu moins exposé, en maison d'arrêt, dira ainsi :

« Je n'ai jamais été agressé. Une agression c'est un manque de compréhension de part et d'autre. J'ai vu, il y a quelques jours, un gars super dangereux, peut-être est-ce parce que je suis de couleur, ça passait bien en parlant le même langage, le même patois ; les choses changent rapidement, je l'ai calmé. On peut éviter l'agression dans le sens où celui qui veut son respect le procure, en se respectant mutuellement. Mon propos n'est jamais irrespectueux, il y a un dicton qui dit qu'il n'y a jamais de fumée sans feu. Il ne faut jamais élever la voix. Les agressions imprévisibles ça peut arriver, mais moi j'ai toujours vu un précédent. Un surveillant qui est agressé ça peut n'être pas de sa faute, mais il y a une cause, une cause qu'on peut creuser, éviter, toujours. » (St, M-A Sud)

La cause c'est, selon le point de vue d'un CSP, bien souvent des problèmes mal gérés ou un manque de professionnalisme :

« Les agressions de surveillants bien souvent c'est à la suite d'une situation antérieure mal gérée ou pas gérée. Par exemple : « Je n'ai pas eu mes cachets depuis trois jours ! », le gars est comme ça, à trembler, le surveillant ouvre la porte et boum. Et le surveillant dit : ce n'est pas normal que j'aie pris un pain. Les surveillants ne reconnaîtront pas qu'ils ont mal géré. Et puis les détenus imprévisibles, ça arrive aussi. »

Le lien entre provocation et agression peut être indirect. L'accumulation de refus ou de problèmes non réglés peuvent rendre compte d'explosions et d'agressions qui se portent sur un surveillant, indépendamment de sa conduite, parce que d'autres n'auront pas avant lui répondu aux demandes des détenus :

« On peut être insulté gratuitement, en y étant pour rien, parce qu'un collègue aura refusé une douche. Le premier surveillant qu'il voit à la fenêtre, il le traitera de sale surveillant. On peut récolter des problèmes comme ça, recevoir des coups, parce que la veille, le détenu s'est fait refuser une douche. » (St, M-A Nord)

« Même si on était parfait, il y a des incidents qu'on n'éviterait pas. C'est l'enfermement et la société qui font ça. S'il y a une violence sur un surveillant ou sur un détenu, c'est que c'est un échec du travail du surveillant, ou bien il y a eu des échecs auparavant, au niveau de la sécurité, de l'observation », analyse un surveillant à la maison d'arrêt Sud.

« Dieu merci, je n'ai jamais été agressé. Ça peut toujours arriver, avec un fou. Il y a toujours un processus pour qu'il en arrive là. Il faut toujours donner un sentiment de justice aux détenus. Je parle en connaissance de cause, je suis noir. On est agressé si le détenu a un sentiment d'injustice ou bien s'il a peur. » (St, M-A Sud)

L'agression du premier surveillant en centrale au quartier d'isolement décrite ci-dessus est un exemple typique de l'agression provoquée, dans laquelle la victime récolte les effets des actes de ses collègues. Mais dans ce cas ce sont moins la négligence, les oublis, l'accumulation de dysfonctionnements qui sont en cause que des provocations au sens propre, et qui plus est, répétées.

L'agression est interprétée aussi comme la résultante d'une accumulation de faits auxquels s'ajoutent les effets de l'enfermement et le comportement des surveillants.

« La sécurité s'est améliorée, mais ça n'a pas empêché les agressions. Ils ont des problèmes existentiels, ou bien ce sont les psychologues qui leur promettent de les voir et qui ne le font pas. Ou ce sont des promesses de parler pas tenues par les familles. Ça, plus les cantines, sur lesquelles s'ajoutent les problèmes pas réglés par un surveillant agressif, violent dans sa façon de parler, ça crée des explosions où le détenu peut agresser le surveillant, surtout le matin, tôt. Ils ont fait la java la nuit, ils ne sont pas de bon poil. Une manière d'intimer un ordre et ça dégénère. » (St, M-A Nord)

« La violence sur nous c'est quand le détenu est déprimé, qu'il y a moins de personnel, moins de dialogue, moins de suivi du détenu », affirme un surveillant à la maison d'arrêt Nord.

« Les détenus sont fragiles, psychologiquement, en maison d'arrêt, ils ne savent pas où ils en sont. Ils tapent plus, ça peut s'expliquer. Je me vois enfermé, ce n'est pas facile. Chaque détenu est différent. Le collègue agressé l'heure d'avant, il avait peut-être été correct. Les dix-huit vingt-cinq ans c'est une tranche d'âge difficile, ce sont des petites peines qui nous pourrissent la vie. Le surveillant est seul à l'étage, il ne peut pas répondre à toutes les demandes. S'ils vocifèrent, s'ils tapent, ça peut se comprendre. » (St, M-A Nord)

## II. La violence chez les surveillants

Lors d'un entretien avec un surveillant à la maison d'arrêt Nord au cours duquel se sont joints un autre surveillant et un premier surveillant, ce dernier résume ce que beaucoup pensent et disent, tandis que les deux surveillants renchérisent :

« Certains ternissent notre image, les médias font du mal. Quand on entend dire : 'Il y a des surveillants qui accrochent les détenus', c'est inadmissible.

- On n'a pas de droit de réponse.
- Ou bien c'est les morts suspects, la violence gratuite !
- Je n'ai jamais vu de violence gratuite en onze ans, et je n'en vois pas l'intérêt », reprend le premier surveillant.

Une scène du même genre a lieu dans un bureau où passent souvent des surveillants et des gradés dans la centrale :

-« Comment on tient une centrale ? demande un journaliste. – « En étant plus vicieux qu'eux », a répondu un surveillant. Ce n'est pas faux !

- Moi ,j'ai jamais vu de tabassage en dix-sept ans, dit un ancien.
- Les médias nous font du tort, on ne voit que le point de vue des détenus.
- Je n'ai jamais vu de tabassage gratuit, reprend le surveillant ancien.
- Des tabassages, non, renchérit le premier surveillant.
- Moi j'en ai vu une fois, ça n'était pas si méchant que ça, dit un autre surveillant.

Le surveillant qui s'est exprimé en dernier, visiblement préoccupé par le sujet sur lequel nous travaillons, viendra nous voir plus tard pour préciser : « En vingt-deux ans de carrière, je n'ai jamais reçu de coup ni donné de coup, sauf une fois. Au quartier disciplinaire, un gars avait chié et pissé partout dans sa cellule et s'en était barbouillé. Il en a pris dans la gueule, on n'a pas été très humain. »

La centrale dans laquelle nous avons travaillé a la réputation de n'être pas violente. Lorsque au début de notre étude nous avons rencontré un procureur qui connaît cet établissement depuis de longues années, pour y avoir travaillé auparavant comme juge de l'application des peines, il s'est écrié lorsque nous lui avons parlé de notre sujet d'étude : « C'est un drôle de choix, c'est un établissement dans lequel il n'y a pas de violences ! »

Néanmoins les surveillants feront état de violences « en trop », dans cet établissement, comme ils l'ont fait dans les autres.

Les réactions des surveillants face aux détenus dont ils n'apprécient pas le comportement peuvent être individuelles ou collectives, immédiates ou différées et organisées.

### II.1. Les formes

#### II.1.a La réponse aux insultes

Les surveillants ne sont pas censés insulter les détenus. Il y a cependant des injures lâchées au cours de « prises de bec » du genre - entendue de très loin - « Rentre dans ta cellule petit connard ». L'incident est alors clos de cette façon, sans le recours au compte rendu d'incident.

Quand les surveillants ne se contentent pas de laisser passer les insultes, la réponse la plus fréquente est la demande de sanctions. Mais il y a parfois des réponses à des injures par d'autres injures ou des menaces :

« Un détenu m'insulte, je ne fais rien, je vous le dis. Des fois, je réponds pareil - terminé - Quand on leur répond pareil des fois, c'est fini », dit un premier surveillant.

« Des insultes, on en a quand par exemple quand on passe dehors pour les rondes, ils vous traitent « d'enculé », on répond « enculé toi-même. »



« Un détenu m'a traité « d'espèce de bouffon » alors que je demandais le silence au moment du mouvement des promenades. Je l'ai laissé y aller et je lui ai dit de venir me voir en en revenant. J'ai vu qu'il y allait tête baissée et qu'il prenait aussi ses renseignements auprès des autres détenus sur moi. Quant il est revenu, je lui ai dit que j'étais champion de judo. Je l'ai pris par les épaules et je l'ai regardé en lui disant : « Je pourrais t'étrangler ». C'est malheureux d'en arriver là. Après je n'ai plus eu de problème avec lui. » (Ier surveillant, M-A Sud)

Un surveillant rend compte d'une situation où l'injure lâchée dans un contexte dangereux lui vaut d'être désavoué par sa hiérarchie :

« J'ai vécu un truc chaud, un détenu qui a déboulé dans le bureau et qui voulait me frapper. Ils sont venus à trois. J'ai fait tout pour garder mon sang-froid. Au bout d'un moment j'ai craqué, je l'ai traité de connard, sans même sonner l'alarme. Les chefs m'ont dit : « Ah, il ne fallait pas dire ça ». Le chef est allé demander sa version des faits au détenu. Je n'avais fait qu'obéir aux ordres d'un chef. Les détenus ont failli me frapper et on a donné raison au détenu. Ça s'est passé, il y a un an et demi, je ne l'ai toujours pas digéré. Je n'ai pas été soutenu, comment les estimer ? » (St, centrale)

### *II.1.b Les sanctions informelles*

Il y a les moyens indirects de sanctionner un détenu avec lequel cela s'est « mal passé » dans la journée. Le plus fréquemment le surveillant refuse d'accorder la douche supplémentaire demandée, ou bien de faire passer d'une cellule à l'autre du tabac, ou tout autre produit dont, selon l'usage, il accepte l'échange entre les détenus. Les refus pourront être explicites, sur le mode du donnant-donnant : « Vous m'avez emmerdé toute la matinée, je ne vous fais rien passer ».

À un degré supérieur le surveillant ne va pas se « décarcasser » pour lui. Au lieu d'aller voir le chef pour lui ou de téléphoner à tel service à sa demande, le surveillant lui dira d'écrire, c'est-à-dire de suivre la voie normale. Ou bien il le fera attendre :

« Ils ont des droits, la télé, ils la payent, ce n'est pas normal qu'ils ne l'aient pas quand ils l'ont payée. S'il est six heures du soir, ça dépend de notre conscience professionnelle, s'il doit foutre le bordel toute la nuit à cause de ça, je vais voir le chef. En revanche, s'il est exécrable, s'il fait le bordel toute la journée, je vais avoir un autre discours. Il n'aura pas sa télé. Il faudra qu'il attende vraiment. C'est beaucoup le système de la carotte. Faut user de stratagèmes. Ils sont très vicieux, ils n'ont que ça à faire. Faut être plus vicieux qu'eux, sans être pour autant un tortionnaire. » (St, M-A Sud)

La sanction informelle peut aussi être collective :

« Ça m'est arrivé d'être énervée par des détenus que je ne supporte pas du tout. On lui pourrit la vie, on lui montre qu'on est là, qu'il a besoin de nous, et que sans nous il n'aura rien. On ne lui passe rien. On se passe la consigne entre nous, il passe à la douche en premier, elle est glacée. » (Ste M-A Sud)

Le surveillant pourra aussi « oublier » d'aller chercher le détenu pour un cours ou une formation professionnelle. Dans ce cas, ce dernier perdra, outre le bénéfice de sa formation, celui de sa paie. Il y a aussi les bons de cantines, et les différentes demandes « égarés », l'évier bouché que personne ne vient réparer. La sanction informelle consistera à mettre sur le compte de tous les dysfonctionnements ordinaires d'un établissement et de la lenteur de la bureaucratie, ce qui relève de la brimade.

Une autre façon de faire consistera à appliquer très strictement le règlement avec le détenu. Un surveillant demandera devant nous à un de ses collègues de ne pas laisser sortir en promenade un détenu, « un emmerdeur », qui sort du médical et se rend à la promenade, commencée depuis cinq minutes. « La promenade commence à telle heure et non cinq minutes plus tard », lui demande-t-il de dire au détenu. Le surveillant à qui la demande a été faite lui répondra : « C'est ce que je viens de faire, c'est déjà fait ». On notera que ce dernier est déjà "retiré" de la détention par la hiérarchie parce qu'elle considère qu'il appartient à la minorité des mauvais surveillants de l'établissement.

Taper dans la porte de la cellule d'un détenu est parfois un moyen de répondre :

« Quand ils ne sont pas prêts pour les mouvements, c'est énervant. Quand on ne va pas assez vite ils râlent. Je mets un plus grand coup de pied qu'eux dans la porte, ça me détend. » (St stagiaire, M-A Sud)

« Un détenu une nuit m'a menacé, insulté. J'ai tapé dans la porte plutôt que de lui répondre et qu'il reconnaisse ma voix. Ça a posé quelques petits problèmes le lendemain au QD. On m'a reproché d'avoir tapé dans la porte et de n'avoir pas rendu compte. Je reconnais être en tort, mais il y a d'autres moyens de demander d'éteindre la lumière qu'en insultant. Je ne lui ai pas mis de rapport d'incident. J'ai eu "un cinq colonnes", dit un surveillant stagiaire dans la centrale. Sur ces entrefaites, alors que nous parlons, un chef vient lui annoncer que les choses s'arrêtent là, pour cette fois.

Il y a aussi la possibilité de faire des fouilles supplémentaires. Deux détenus se sont plaints d'être l'objet de fouilles répétées.

En cas de conflit avec des détenus auteurs d'agression, sexuelle quelques surveillants disent renvoyer à la figure du détenu son délit :

« Certains détenus, vous pouvez leur rappeler pourquoi ils sont là, ça les remet à leur place, ils se prennent pour des caïds. » (St, centrale)

« Ça m'est arrivé de dire que quand on a commis un tel délit, on n'a pas de quoi faire le fier, on ferait mieux de s'écraser. » (St, M-A Sud)

Quelques surveillants dans les trois établissements disent aussi menacer les auteurs d'agression sexuelle de faire connaître à leurs codétenus la nature de leur délit.

« C'est un moyen de pression pour nous, on peut les menacer de le dire à tout le monde. C'est arrivé il n'y a pas longtemps, s'il ne se tient pas tranquille, on va le dire à ses copains. » (St, centrale)

Ils peuvent ne pas se contenter de la menace et informer d'autres détenus de leur acte pour les punir, comme nous le dit un chef de détention qui considère ces façons de faire comme « indélicates ». Ou bien ils peuvent les harceler, comme un détenu le rapporte dans la centrale, ou avoir une attitude discriminatoire à leur égard :

« On fait plus attention ici comme cadres aux détenus pour affaires de mœurs, ce sont les plus exposés vis-à-vis des autres détenus. Pour les surveillants, ils font attention, parfois ils ont une réaction humaine difficilement perceptible, c'est dans leur façon de parler d'écouter, c'est très difficile à percevoir. Un surveillant se comportera très bien, et puis c'est une affaire dont on aura beaucoup parlé, il pourra être plus énervé ou parlera d'une façon désagréable », dit un CSP en maison d'arrêt.

### *II.1.c Gifles et coups*

La gifle ou le coup peuvent être donnés pour répondre à un coup, se défendre, ou punir un détenu.

« J'ai failli avoir une agression, il y a longtemps : j'ai ouvert une porte trop vite. Le détenu était énervé, il avait une fourchette pleine de sang à la main. Je lui en ai collé une, et j'ai paré le coup. Je l'ai giflé pour répondre à la violence. Le chef a dit au détenu : « Vous voulez porter plainte ? » Après je me suis engueulé avec le chef. »

Un CSP nous racontera avoir donné une gifle à un jeune détenu qui venait de lui envoyer à la figure la notification d'un acte de justice à signer tout en l'injuriant. Ce chef ajoutera qu'il est allé aussitôt après rendre compte de son acte au directeur.

« On ne va pas casser du monde », dit un surveillant, « mais il s'agit de se faire respecter. Un détenu donne une gifle, un surveillant ne va pas répondre, un autre la rendra du tac au tac. »

« Je n'étais pas seul, mais avec mon binôme, un détenu arrivant était énervé, il était un peu chaud à la fouille. Au moment du détecteur, il dit au collègue : « O toi, tu ne me touches pas ! » - « Je t'écrase, je fais du karaté », lui dit le collègue. On l'a pris et on l'a monté au quartier disciplinaire sans difficulté. « Je porte plainte », a dit le détenu. On a été convoqué. « J'ai été battu avec les clefs », a dit le détenu. C'est vrai que le surveillant qui voulait le fouiller ne s'était pas laissé faire. » (Ier St, M-A Sud)

Un surveillant, proche de la retraite, nous confie qu'il a eu beaucoup de problèmes avec les détenus homosexuels et pédophiles. Un jour, dit-il, alors que l'un d'eux le touchait, il l'a frappé violemment.

La gifle ou le coup peuvent être donnés pour défendre un collègue attaqué :

« Des débordements il y en a », nous dit un premier surveillant, à la maison d'arrêt Sud. « Moi, par exemple, j'ai donné une baffe à un détenu comme il se jetait sur un collègue, et il s'est tapé dans le mur. Et je n'avais jamais pensé que je pourrais faire ça. C'est la seule fois... Je n'ai jamais élevé la voix, jamais râlé après un détenu. » Plus tard, lors d'une discussion dans un couloir, il répétera cette histoire devant un surveillant qui s'écriera : « Toi t'as frappé un détenu ! je ne l'aurais jamais cru ! »

Si les surveillants ne doivent pas, au cours des interventions menées avec l'usage de la force, donner de coups inutiles, en n'employant que la force nécessaire, certains disent que s'ils se font taper, ils ne resteront pas de bois, comme ce surveillant qui explique que la défense est d'autant plus justifiée que l'agression par le détenu ne l'est pas : « Si un détenu m'agresse, il faut qu'il arrive à m'étaler. Je lui rentre dedans, je ne calcule pas. Dans mon travail, je ne les provoque pas. »

Ces propos ne sont pas isolés. Mais la défense est une affaire de proportion : « Je fais du sport de combat, la meilleure défense c'est l'attaque. Si on m'agresse verbalement ou physiquement je rétorque », dit un surveillant qui n'a plus accès à la détention en centrale et qui a été sanctionné, il y a plusieurs années pour des coups portés à un détenu.

Quand une autorité ne réagit pas à une violence verbale, la gifle peut être donnée par un tiers qui se substitue à la personne maltraitée. Un surveillant raconte qu'une jeune sous-

directrice d'une maison d'arrêt, copieusement injuriée par un détenu, n'a pas réagi. Devant cette absence de réaction, un de ses collègues présents a giflé le détenu, pour rétablir l'autorité menacée. La sous-directrice a désavoué cet acte devant le détenu. Le surveillant qui raconte l'incident voit dans ce désaveu l'illustration de la situation actuelle où l'autorité se délite tandis que celui qui essaye de faire son travail se fait désavouer devant ceux-là mêmes auxquels il doit apprendre à respecter les autres.

## II.2. Facteurs de violence

### II.2.a Effets de groupe

Un chef de service en maison d'arrêt évoquera devant nous le danger que peut représenter le groupe des surveillants : « Généralement pour nous un détenu seul est plus dangereux qu'un groupe de détenus, on peut toujours négocier, parlementer et trouver dans le groupe des détenus un meneur qui vous respecte. Avec les surveillants c'est le contraire, c'est le groupe des surveillants qui peut devenir dangereux. »

Un premier surveillant en centrale dira : « Je conseille au jeune surveillant de ne pas écouter les autres surveillants, surtout qu'il fasse son travail sans s'occuper des autres, selon sa conscience, les groupes parfois nous amènent à la catastrophe. »

La solidarité des surveillants en tant que collectif de travail peut devenir en effet une solidarité contre les détenus. C'est le revers de la solidarité exigée des surveillants en cas d'incident et la conséquence de leur dépendance mutuelle, puisque chacun assure sa sécurité et celle des autres par sa manière de travailler, dans le cadre d'un rapport numérique qui leur est défavorable. Par exemple les grands « mouvements » de détenus dans les prisons, comme les rentrées et sorties de promenade s'effectuent en la présence d'un maximum de surveillants et en présence de la hiérarchie. Entre cette solidarité destinée à la protection mutuelle des surveillants en cas de danger et une solidarité qui s'effectue contre les détenus, la marge est de ce fait très étroite.

Les risques de violence existent donc en cas de crise, lorsque les surveillants sont amenés à recourir à l'emploi de la force pour isoler, neutraliser ou mener un détenu au quartier disciplinaire, et plus particulièrement lorsque l'intervention fait suite à l'agression d'un agent.

Un surveillant âgé de trente-trois ans qui vient d'entrer depuis deux mois dans la pénitencière, en centrale, observe :

« Le recours à la force c'est vraiment le dernier recours, quand il y a un problème grave. Quand il y a une alarme, tout le monde arrive parce qu'ils sont contents de maîtriser et de donner des coups, ou de protéger les collègues. Ils sont heureux quand ils maîtrisent quelqu'un à six. Ils assurent. C'est sûr qu'il ira en cellule. Ils sont contents parce que le détenu ne peut rien faire d'autre que d'entrer. Des coups, j'en ai vu... Rien que ce bruit, les alarmes non justifiées, ça les énerve les détenus. Les mesures prises sont toujours disproportionnées. Si le travail était fait par des gens qui gèrent mieux, on aurait moins à s'inquiéter. Quand tout le monde se précipite comme ça, vous faites monter la pression, vous les énervez... Par contre j'ai vu une surveillante prendre en main des situations explosives dont personne n'aurait voulu, et sans mettre de compte rendu d'incident. J'ai surtout vu depuis que je suis ici des problèmes désamorçés, qui ne sont pas partis en escalade. »

« La hiérarchie supervise, donne les ordres, avant on s'arrangeait entre nous. Le chef est derrière, il supervise, il voit si on n'abuse pas de notre fonction. Il y a des abus bien sûr, j'en ai déjà vu, pas dernièrement, j'en vois de moins en moins. Il y a toujours des lâches. Je n'aurais pas pu faire ce métier il y a dix ans. Les gradés avant laissaient faire, plus maintenant. À dix sur un détenu, ça c'est fini. Ce n'est pas un mal, pour moi c'est honteux. Il m'est arrivé lors d'alarmes où les surveillants sont appelés, de sortir des surveillants parce que ça allait partir en couille. J'ai jamais compris ça, en plus faut gérer derrière. C'est lâche. En général les surveillants comme ça ils ont la haine, ils n'ont pas le courage de faire ce qu'ils veulent, ils suivent les autres », dit un surveillant qui travaille souvent au quartier disciplinaire de la maison d'arrêt Sud.

Dans cette maison d'arrêt, plusieurs surveillants évoqueront des coups en trop lors d'interventions destinées à maîtriser un détenu lors d'un incident :

« Lors des interventions, c'est la force et la maîtrise, il y a des violences par moments de certains surveillants, il ne faut pas se voiler la face. Il y en a de moins en moins, ce n'est pas un défouloir. Il y a aussi de moins en moins d'interventions, je ne sais pas pourquoi. » (Ste, M-A Sud)

« Il n'y a pas de vrais débordements, ce sont souvent des petits débordements. Les surveillants en ont marre. Il ne faut pas de débordements, ce n'est pas bon, on n'est pas des voyous. Ce que je dis souvent aux surveillants, c'est : « Vous, vous avez une famille, un boulot, eux ils n'ont rien. Vous pouvez perdre votre place, avoir une mutation disciplinaire pour quelque chose de pas clair ». Des fois en maîtrisant un détenu on utilise des moyens qui sont comme des débordements, sans l'être. S'il y en a, il faut que ce soit justifié et bien perçu. C'est mon rôle principal comme premier surveillant qu'il n'y en ait pas. J'ai l'impression que quand j'étais surveillant, je voulais plus utiliser la force, sous la pression. Mais si le gradé lui-même donne des coups, c'est la fin des haricots. S'il pousse, je le pousse, il me donne une claque, j'en donne deux, s'il a une fourchette à la main je fais en sorte qu'elle saute, ce n'est pas bon non plus qu'un premier surveillant prenne des coups. On a eu un stage avec des psys. On a parlé de notre rôle. On a demandé : « Si on met une claque pour se défendre ? » Elle a dit : « vous vous défendez. » (Ier St, M-A Sud)

« Dans les interventions, les choses se sont quand même améliorées. Ils insistent sur la maîtrise rapide pour éviter que les détenus se fassent mal. Mais il y a des chefs incompetents. Un chef une fois a eu un gros problème à gérer. Il n'a pas dit un mot. C'est l'autre chef qui a tout fait, lui, il était tout blanc. Quand il y a une intervention, ils demandent comment va le détenu, pas comment va le surveillant. Si le détenu est blessé, il y a le certificat médical. Les gradés voient s'il n'y a pas eu de coups donnés en trop et si l'intervention a été mal faite. Il n'y a pas de problème si le détenu s'est fait mal au cours de l'intervention. Il arrive que le détenu porte plainte pour embêter le surveillant. Beaucoup inventent. Il n'y a pas de problème normalement, sauf s'il est frappé de coups, parce qu'on est jamais seul lors d'une intervention. Lors d'une montée au quartier disciplinaire, c'est le gradé qui a donné les coups ! L'histoire n'est pas finie, elle est au tribunal. Ça, c'est spécial ! » (St, M-A Sud)

« Les coups en trop peuvent arriver, on essaye de sauver la peau du collègue. Il y a des collègues qui se défoulent, je ne dis pas le contraire, et pas seulement en cas d'agression d'un surveillant. Un dimanche matin, le collègue fait l'ouverture, le détenu lui parle violemment et balance un tabouret. Le surveillant referme la porte, le gradé monte. Il y avait plus d'agents qu'il n'en fallait. Il a été mis au sol. Quatre surveillants suffisaient. Il a pris quelques coups au passage. Ils ne s'amusaient pas à en donner gratuitement. Ce n'était pas de la vraie vengeance, mais des coups en trop. En général ça se passe bien. Le détenu se laisse faire. » (St, M-A Sud)

À la maison d'arrêt Nord, un surveillant racontera qu'il n'hésite pas à se battre avec des détenus et que des représailles physiques collectives ont eu lieu après une agression de surveillant. Dans son récit, on remarque comment l'expérience acquise peut aboutir aux résultats attendus, le calme, en recourant à des moyens contraires aux règles, en rentrant dans une dynamique de pur rapport de force, où l'un fait la loi de l'autre et réagit en miroir de celui-ci sans prendre la distance nécessaire à la fonction. Il illustre les mécanismes des effets de groupe :

« Déjà je les connais pratiquement tous, et ils me connaissent tous. Il y a une simili confiance qui s'instaure. Si je les insulte, ils sauront qu'ils m'exaspèrent. Je n'aurais pas fait ça au début, maintenant je peux le faire. Si je vois qu'un détenu a une mauvaise tête, je lui demande ce qui se passe. Il faut trouver un moyen pour le faire parler. Ou bien c'est un gars qui ne sort plus en promenade. L'expérience joue beaucoup, on a beau dire, on connaît le boulot. C'est au bout d'un certain temps qu'on voit ça. Ce n'est plus les règles qui gèrent mais l'instinct. Il faut un certain charisme, le charisme c'est ce que dégage le surveillant, c'est le surveillant sûr de lui, que rien n'ébranle qui a l'aspect tranquille. Le respect, ça joue beaucoup. J'ai toujours un aspect calme et souriant, même si je rame comme tout le monde.

Les règlements de compte entre eux, on s'en mêle pas trop : « Surveillant ! j'ai des comptes à régler à la douche avec untel, il a fait du bruit toute la nuit ». Si ça tourne au vinaigre on s'en mêle, sinon c'est légitime. La violence, ça aide pas mal ; moi ça m'aide. Si je m'énerve alors que je suis toujours calme, c'est pas pour rien. Je dis : « si tu continues, je t'en mets une ». Les autres savent que je ne mets pas de rapport d'incident, ils lui disent « arrête de l'emmerder ».

-Et les chefs dans ce cas ?

-J'évite de mettre les chefs dans le coup. J'ai déjà donné mes clefs et mon Alcatel à un détenu pour régler des comptes avec un autre. Je me donne l'apparence de la violence ; avant je cherche toujours à impressionner. Je dis ça va être un truc d'homme à homme. Il y a deux niveaux, l'apparence et l'acte lui-même. En arrivant, il y avait un surveillant que les détenus faisaient chier. Il a dit à un détenu qui le faisait particulièrement chier, « je te mets une tarte, pas deux ». À la fin du service, le détenu lui a dit merci : « Vous m'avez mis la tarte qui fallait pour me remettre d'aplomb ». Certains le cherchent, ils recherchent le conflit. Quand il y a en face d'eux un gars plus fort qu'eux, ils se calment. Ils ont d'ailleurs été élevés à ça toute leur enfance. C'est plutôt l'apparence qui joue. Je prends un air déterminé : « T'arrêtes, je pose les clefs, viens là. » Il sait que je n'ai pas le droit de le toucher et que si je le fais j'aurai des problèmes. On est là tous les deux dans la même cour, dès qu'il va lever la main, je vais lui rendre. On est comme deux ours face à face. Celui qui gueule le plus fort a gagné. Si aucun des deux ne recule, ils vont

se taper dessus. L'apparence joue beaucoup, c'est obligatoire, c'est inné, ça ne s'apprend pas. Ma nonchalance apparente, c'est une force tranquille.

Quand j'étais élève, le deuxième jour je me suis battu avec un détenu ; le troisième jour je me suis battu avec le même détenu, le quatrième jour j'ai été convoqué par le directeur. Il m'a dit que si je me battais tous les jours je n'y arriverais pas. Il avait raison. Maintenant je ne touche pas un détenu, sauf si c'est contrôlé. J'ai été chassé par les chefs, ça m'a aidé. Du coup je suis plus réglo, je suis plus à cheval parce ce que je sais qu'on me surveillait. J'ai assimilé plus vite. J'ai fait des bourdes, elles ont été reprises tout de suite. Avant le chef de détention m'a dit : je t'ai à l'œil, pendant un an, pas d'erreur, sinon... »

-Quel genre de bourdes vous faisiez ?

-Par exemple de laisser une porte ouverte. Des portes étaient ouvertes, je ne le savais pas, maintenant je sais lesquelles, je retiens. À force d'être chassé, on prend des automatismes. Après, quand je savais que le chef allait arriver, je savais où me diriger pour refermer les portes restées ouvertes. Je ne fais plus comme avant pour gérer. Avant par exemple, un détenu me bousculait, il parlait mal, je lui répondais du tac au tac. J'attisais au lieu de calmer le jeu. Maintenant j'ai le choix, je me mets en situation de choisir. Avant c'était le clash, je mettais un mur : c'est comme ça et pas autrement. Maintenant je sais comment l'amener où je veux, en tout cas plus qu'avant. Avant il lâchait, s'il était moins fort que moi, je reculait s'il était plus fort que moi.

-Vous pouvez donner un exemple de ce choix ?

-Par exemple je lis le courrier d'un détenu. Il me dit : « Vous avez le droit ? » J'aurais été comme avant, il y a un an, j'aurais répondu seulement : « Tu n'as rien à me dire ». Maintenant je dis : « Je dois prendre le courrier, c'est une deuxième censure ». Il en parlera aux autres, les autres suivront. Je raisonne plus qu'avant. J'ai tort, je n'ai pas à regarder le courrier, ce n'est pas interdit non plus.

-Dans quelles situations faites-vous des comptes rendus d'incident ?

-J'en mets rarement. Il m'est arrivé d'en mettre cinq d'affilée pour le même détenu dans une matinée. C'était pas pour le fait de les lui mettre. C'était pour l'amener où je voulais. Je lui en ai mis cinq en une heure de temps. Ce sont les seuls de l'année. Je n'aime pas ça. On peut régler les trucs sans faire de rapport, je préfère régler ça autrement. Mais ce n'est pas normal qu'en tant que surveillant, je n'en mette pas. Celui-là m'a fait chier dès le matin. Je voulais l'amener à s'excuser. Je ne sortais pas sans qu'il s'excuse, il en a pris une, une tarte... On n'a pas le droit de taper, pas le droit de donner des coups lors d'une intervention. C'est pourquoi on intervient à plusieurs. On doit maîtriser sans coup, après c'est comme ça vient. Si on a porté des coups et que le détenu porte plainte, même si c'était nécessaire, on prendra. Mais il y a des pirouettes possibles. Il y a une menace qu'il porte plainte ? On dira qu'il y a eu des menaces d'agression, que des faits de menaces d'agression ont été avérés plusieurs fois. Ce sont les seules raisons pour lesquelles je fais des rapports, et bien appuyés.

Un détenu il y a quelques mois a agressé un collègue. Ça ne serait pas arrivé s'il n'avait pas arrêté de prendre son traitement du jour au lendemain, il l'a bien amoché, plusieurs fractures. Le détenu a pris quarante-cinq jours de mitard. La violence, là, ça aurait été bien. Une bonne raclée aurait servi d'exemple. Ils ont gagné un point là ! quarante-cinq jours et trois mois de plus, c'est rien. Quarante-cinq jours, c'est rien ! S'il avait pris une raclée, il n'y avait aucune agression derrière. C'est comme une histoire de bande, les surveillants maintenant sont plus soudés : s'ils tapent un bleu, on tape un rouge. Un surveillant a mis une bonne raclée à un détenu. C'est passé dans toute la taule, les détenus savent. On peut tomber à douze sur un détenu, ils le savent. Un auxi qui a agressé le surveillant, ils sont tombés dessus à douze, il ne recommencera pas et ils le sauront ».

Ce surveillant dira aussi un peu plus tard : « La seule satisfaction que j'ai au travail c'est la reconnaissance de mes pairs, de mes collègues, le reste, je m'en fous. Les chefs, la direction, je m'en fous, pas des collègues qui ne jugent pas sur l'apparence. » Il ajoutera : « Il y a deux façons de gérer une équipe, être dans le groupe, travailler ensemble. Ils appellent ça du copinage. Le chef dans ce cas ne se voit pas, bien qu'il soit là. Ou bien il se met hors du groupe, c'est moi le chef, moi qui commande. Les deux façons, de diriger c'est d'être avec le groupe ou hors du groupe, dommage ! »

Cet entretien, tranche avec l'ensemble des propos que nous avons recueillis. La longueur de ces extraits a pour but de montrer comment un surveillant qui pense bien faire son travail peut en arriver à des pratiques déviantes. Il entre dans le jeu de la guerre, du pur rapport de force où il s'agit de se montrer le plus fort et de vaincre. Les règles professionnelles à respecter en tant que médiations disparaissent ou ne sont plus qu'un instrument au service de la victoire, en termes de purs résultats. Le surveillant s'est construit complètement un personnage au service de l'image de la force, une image en miroir de l'image de dur que jouent les détenus. Le surveillant dans sa fonction disparaît au profit d'un rapport en face à face d'homme à homme. L'identification professionnelle en tant que fonction sociale construite autour d'un ensemble de règles, de procédures, de savoir faire et de doctrine s'efface au profit d'une identification à un groupe de référence, construit comme lieu d'appartenance à une bande. Les représailles exercées sont une vengeance au regard d'une justice considérée comme insuffisante et la

hiérarchie est complètement délégitimée, à moins qu'elle ne veuille jouer le même jeu. Sont présents la plupart des aspects qui en prison peuvent conduire à la violence.

Les risques les plus grands de violences collectives des surveillants envers les détenus concernent les représailles qu'ils peuvent exercer à l'encontre de détenus qui ont agressé un collègue, ce que montrent entre autres ces derniers propos. C'est est une des raisons pour lesquelles on transfère le plus rapidement possible dans un autre établissement les détenus auteurs d'agression. Le détenu transféré risque de se faire mal accueillir dans le nouvel établissement, les nouvelles allant vite. Cependant, l'atmosphère et les relations seront moins lourdes et le risque de spirale dans la violence moins élevé que s'il restait dans le même établissement où sont confinés les uns et les autres.

« Un détenu qui a tiré sur un surveillant vient d'arriver en transfert. Il m'a dit en me voyant la première fois : « J'espère que vous n'allez pas me faire souffrir après ce que j'ai fait. » Je lui ai répondu que je le traiterais comme un autre détenu. Il est à l'isolement. Pour s'occuper de lui, il faut un premier surveillant et un agent. Il faut que je veille, que je surveille ce qui se passe. Il y a déjà eu des réactions de surveillants. Un surveillant m'a dit : « Est-ce que je vais nourrir des détenus qui tirent sur des surveillants ? » Je peux comprendre sa réaction, mais il est là pour travailler, c'est tout », dit un premier surveillant qui travaille fréquemment au quartier disciplinaire et au quartier d'isolement d'une maison d'arrêt.

« Lors d'une agression d'un surveillant, il a fallu maîtriser le détenu, il cassait tout dans la cellule. On a mis la tenue. Il fallait entrer dedans et le maîtriser. On l'a réalisé sans incident, par force, sans en rajouter.

-Sans en rajouter ?

-On est humain, celui qui nous met une claque en aura une, ou un coup de poing. C'est entre hommes, après, que ça se passe. Quand on met la tenue, ça prend du temps, on l'entend gueuler, on a le temps d'avoir peur, de réfléchir. Tout le monde appréhende, nous, les premiers surveillants, les chefs. Il y a des détenus qui se pissent dessus, c'est déjà arrivé. Dans ces cas-là, ils ne se laissent jamais faire. C'est pour ça que c'est un rapport de force. Il n'y a plus que ça pour les maîtriser, par un rapport de force, pour notre sécurité et la sienne. Pendant les faits, on ne pense qu'à une chose, exécuter les ordres. Certains se tapent la tête contre les murs, il faut les arrêter, faire une piqûre, les maîtriser. C'est déjà arrivé qu'on appelle le médical pour une piqûre dans une situation comme ça. De toute façon, il est tout de suite vu par un médecin. » (St, centrale)

Deux surveillants dans cet établissement parleront de tabassage : « J'ai vu un tabassage, les surveillants se sont vengés après une agression », dit l'un.

« Des tabassages de détenus il y en a, il ne faut pas se leurrer », dit le second, à propos d'une intervention à la suite de l'agression d'un collègue.

« Quand un détenu agresse un surveillant, il agresse toujours le plus fort, le plus grand, le plus costaud. Il sait que s'il donne une gifle, il va manger. Ça réveille les instincts chez les autres surveillants, il le sait. Donc s'il y a un problème et qu'il veut revendiquer, s'il s'en prend à un petit surveillant, il sera ridiculisé devant ses codétenus. S'il donne une gifle à un petit surveillant, il va manger quand même, ils vont lui donner ce qu'il faut pour le mettre au mitard. S'il s'attaque au plus fort, il s'en sort avec les honneurs et aura mangé quand même. » (1er surveillant, M-A Sud)

Un surveillant de cette centrale dira avoir participé à des violences collectives contre des détenus à la suite d'agressions, il y a des années, au début de sa carrière : « Il y a des scènes qui me restent dans la tête, ça vous suit toute votre vie. » Des détenus se sont plaints auprès de la hiérarchie de l'attitude provocatrice de ce surveillant. Qu'il ait été incité à le faire par sa hiérarchie - qui connaît ses écarts -, ou qu'il ait décidé de lui-même de le faire, il nous dit consulter régulièrement un psychiatre, ajoutant que certains délits des détenus le renvoient à une histoire personnelle douloureuse.

La violence exercée est aussi dommageable que la violence subie. Elle ne demande pas seulement à être rapidement traitée pour des raisons de droit et de morale, mais aussi parce qu'elle poursuit son auteur et risque de l'enfermer dans la répétition (F. Sironi, 1994). Un surveillant l'explique à demi-mot :

« On est là pour contenir la violence, on n'a pas un métier violent, si on donne des coups, on est sanctionné. Les coups ne sont pas du tout utiles, bien qu'on soit révolté quand un surveillant est agressé. On ne peut pas donner de coups, en recevoir oui. Ce ne serait pas bon de pouvoir en donner. En cas de représailles, il faut que ce soit limité ; un détenu qui tape un surveillant, quelques claques en représailles, mais pas plus, à titre éducatif, pour lui faire comprendre que ça ne se fait pas. Et ils sont sanctionnés, quarante-cinq jours de mitard et aussi le tribunal, ça suffit. » (St, M-A Nord)

## *II.2.b Affaires d'hommes*

« C'est entre hommes, *après*, que ça se passe », dit un des surveillants cité ci-dessus. « C'est un truc d'hommes », dit au passage le surveillant longuement cité plus haut.

Ces deux agents ne sont pas les seuls à faire une distinction entre le mode opératoire professionnel et ce qu'ils considèrent comme une affaire entre hommes, quand bien même ils s'efforcent de ne pas s'y prêter et que des sanctions disciplinaires et pénales soient déjà prévues.

« On sait très bien que quand on n'est pas directement impliqué dans une situation, on voit les choses autrement... Je ne suis pas pour la violence à outrance, ni pour taper gratuitement, mais le gars qui me met une rouste, je lui en mets une (ce qui ne lui est pas arrivé, dit-il, depuis ses débuts dans le métier, il y a huit ans). Je ne suis pas payé pour me faire taper dessus. Un bon professionnel, objectif, honnête qui respecte les droits et les devoirs des surveillants, se dit : pourquoi j'aurais le droit de me faire taper dessus et le devoir de l'accepter ? Si on tape en retour, ça n'accroît, ni ne diminue la crédibilité des surveillants. Ça remet les choses en place. Je suis tenu de ne pas le faire, mais, en tant qu'homme, je peux dire : je peux t'accompagner dedans, je peux être un bon professionnel ou un bon couillon, à toi de choisir. Quelqu'un en face qui assume ses actes, qui n'est pas que surveillant n'est pas un objet dans un moule, n'est pas un souffre-douleur. Il est un homme qui apprend à être un bon professionnel, qui peut écouter et comprendre, mais il n'est pas un punching ball. Quand on en arrive à cette attitude de se dire qu'on accepte qu'un surveillant tape un détenu en retour, c'est que quelque part, le détenu est dans une position telle qu'il peut agresser un surveillant en toute impunité. Là-dessus l'administration ou certains de ses acteurs a à y voir. Même si sur le fond c'est la goutte d'eau, et en étant objectif sur l'acte, en pensant qu'untel ou untel a raison, on lâche trop sur certaines choses, ou bien on ne tient pas sa parole. C'est dommage pour l'agent qui s'est fait cartonner pour avoir réagi. On veut faire croire à l'agent qu'on est de tout cœur avec lui, mais on est pris par le règlement (c'est-à-dire sanctionner celui qui a porté la main sur un détenu). C'est très bien que vous vous fassiez taper dessus sans répondre ! »

Quelques surveillants ont aussi évoqué devant nous le fait qu'il leur arrivait de menacer les détenus de représailles la nuit, en demandant à un « gentil » premier surveillant de leur donner les clefs de cellules. On voit là l'importance fondamentale que joue la hiérarchie, à ses différents niveaux, dans la présence ou non de violences. Les premiers surveillants, en particulier, ont un rôle essentiel, et sont dans une position sensible et difficile puisqu'ils dirigent les interventions et sont seuls présents la nuit avec les surveillants dans les établissements. Ils représentent à la fois l'échelon le plus proche des surveillants et sont en même temps ceux qui doivent prendre le plus de recul par rapport aux opérations.

### *II.2.c Question de justice*

Lorsque les surveillants estiment qu'un détenu a été insuffisamment sanctionné par la commission de discipline, ils peuvent exercer des représailles sur ce dernier en exerçant leur propre justice :

« Il y a des représailles la nuit quand les surveillants ne sont pas contents. Ils poussent un peu les détenus à bout, par exemple quand ils ne sont pas contents d'une sanction. La nuit il y a quelques cas de détenus ennuyés pour les faire craquer, pour faire tomber le sursis prononcé par la commission de discipline. Il y a des personnes qui se sont passé le mot. Les violences ne sont pas physiques, mais de ce type. C'est vicieux. Le lendemain c'est le collègue qui sera en difficulté et qui ne sera pas prévenu. Quand ça se traduit par une insulte ce n'est pas grand-chose, mais si on tombe sur un excité, on a tout gagné. Parfois c'est une provocation. C'est peu fréquent ici, trois quatre fois depuis deux ans que je suis ici », dira un membre de la direction en centrale.

« Quand un surveillant qui a quinze ans de boîte met un compte rendu d'incident qui n'est pas suivi, ou quand on demande trente jours et que la direction donne un sursis en disant : « j'en fais mon affaire », il ne faut pas s'étonner qu'après il y ait une agression et que le surveillant, qui avait eu le problème avec le détenu qui n'a pas été sanctionné, devienne hyper disciplinaire et hyper autoritaire avec les détenus », dit un surveillant en centrale.

Les sanctions officielles sont jugées inefficaces parce qu'elles ne parviennent pas à enrayer les agressions contre les surveillants. L'administration demande à ces derniers de ne pas exercer de violences, mais ne les protège pas suffisamment. Les représailles sont alors un moyen de prévenir les futures violences et de punir les précédentes, disent les surveillants.

C'est en empruntant les mêmes voies que celles que les détenus utilisent entre eux pour régler leurs comptes que les surveillants estiment qu'ils se feront entendre. Comme l'écrit K. Kauffman (1988), « le degré de violence que peuvent prendre les leçons données aux détenus

par les surveillants apparaît comme la mesure, non du degré de l'omnipotence des surveillants, mais du degré de leur vulnérabilité. »

Dans ces conditions la reconnaissance par la hiérarchie de cette vulnérabilité devient un enjeu central dans la violence dans laquelle s'engagent ou non les surveillants. Nous verrons dans le chapitre dix que cette reconnaissance n'est pas à la mesure des attentes des surveillants.

Lors d'agressions jugées insuffisamment sanctionnées, les surveillants peuvent ainsi se retourner contre leur direction. Un surveillant en maison d'arrêt raconte que la direction a organisé des réunions avec les surveillants pour cette raison :

« Il y en a eu deux ou trois, à la suite d'agressions de surveillants, un peu avant les dernières agressions. Ça commençait à bouger à l'intérieur. Il y a des surveillants qui prenaient des attitudes par rapport à la direction qui devenaient préjudiciables à la bonne marche de l'établissement. C'est dommage qu'on n'en ait qu'à cette occasion seulement. »

Nous avons évoqué dans un chapitre précédent les difficultés auxquelles se heurtent la hiérarchie et la direction quand il s'agit de prendre en compte la parole des détenus, lorsqu'elles estiment que les surveillants peuvent avoir quelque tort dans un incident qui a opposé un agent et un détenu. Nous avons souligné l'importance de la légitimité accordée par les détenus à l'autorité à travers l'exercice de la justice, à l'autorité. La question de la justice est évidemment aussi importante pour les surveillants. Non seulement à travers elle ils mesurent la reconnaissance que la direction et la hiérarchie accordent à leur travail, mais ils évaluent également l'attention qu'elles portent à leur sécurité et à leur vulnérabilité. C'est là que se décide la légitimité que les surveillants reconnaissent à leur hiérarchie.

Nous avons demandé aux surveillants s'ils estimaient justes et suffisantes les sanctions prononcées à l'encontre des détenus en cas d'agression d'un agent. Les réponses sont fort variables d'un établissement à l'autre :

À la maison d'arrêt Sud, les surveillants sont plus nombreux que dans les deux autres établissements à estimer que ces agressions sont insuffisamment sanctionnées. Ceux qui pensent que les sanctions sont insuffisantes y sont deux fois plus nombreux que ceux qui les estiment justes. Dans la centrale, ils sont également plus nombreux à penser que les sanctions sont insuffisantes, mais dans une proportion nettement moindre. À l'inverse, à la maison d'arrêt Nord, ceux qui pensent que les sanctions sont suffisantes sont presque deux fois plus nombreux que ceux qui les estiment insuffisantes.

C'est à la maison d'arrêt Nord que les surveillants sont les plus nombreux à juger le régime disciplinaire suffisant, cohérent et satisfaisant. C'est là aussi qu'ils s'estiment les plus soutenus par la hiérarchie et la direction et qu'ils contestent le moins la justice interne. Pourtant c'est dans cet établissement que les surveillants sont le plus souvent victimes de coups et blessures. Par ailleurs ils se sentent moins en sécurité qu'à la maison d'arrêt Sud. On peut en conclure que le sentiment de justice dépend bien plus de la qualité des relations professionnelles, en particulier des relations entre les surveillants et leur hiérarchie, que des risques objectifs encourus. Par la qualité des relations professionnelles, les surveillants visent surtout la présence sur le terrain des gradés, des CSP et de la direction ainsi qu'une reconnaissance de leur compétence et de leur mobilisation au travail. À la maison d'arrêt Nord, le directeur nous dira qu'il a eu la chance, en arrivant dans cet établissement, d'y trouver de bonnes relations professionnelles. Deux CSP nous diront rester dans cet établissement par loyauté envers leur directeur, malgré les conditions de travail particulièrement difficiles : les sous effectifs de surveillants, des heures de travail toujours dépassées, de mauvaises conditions de logement.

### II.3. Prévention, répression et déplacements

#### *II.3.a La question de l'information*

« Il m'est arrivé de confirmer la décision d'un surveillant, même si je n'étais pas d'accord. Après je vois le surveillant et je lui explique pourquoi. On ne peut pas désavouer les surveillants devant les détenus sauf pour des choses très graves.

- Par exemple ?



- Là où je ne suivrai pas le surveillant, c'est si on ne respecte pas les droits des détenus, s'il se comporte comme un moins que rien, par exemple s'il lit le courrier d'un détenu, s'il fait des trucs vicieux. La discipline vaut pour le personnel, pas seulement pour les détenus. C'est pourquoi c'est hyper important de connaître son personnel, son niveau de compétence et d'incompétence, ses domaines de prédilection. Un détenu qui pète les plombs, je n'y enverrai pas n'importe qui, comme tel surveillant qui peut devenir incontrôlable, mais qui est bien là où il travaille, ni un autre surveillant qui aura facilement la calotte éducative. On va demander plus aux bons surveillants, ce qui est paradoxal. Il y a des surveillants qui arrivent dans le stress à garder une part de lucidité et qui disent, lors d'une intervention : « On arrête, on arrête ». Je ne veux pas de surenchère. S'il y a un incident quelque part on ne va pas la confier à tel gradé, on préférera tel autre. Pour bien gérer une détention, il vaut mieux encore connaître les surveillants que les détenus, sauf les détenus à fort risque, bien sûr.

- Quant aux risques de représailles en cas d'agression d'un surveillant ?

- En général les surveillants ne sont pas rancuniers, je ne sens pas d'animosité personnelle. Quand il y a une agression physique, le détenu est souvent transféré pour éviter les éventuelles représailles. La riposte est proportionnée, même sur des agressions physiques. Je n'ai pas assisté à des débordements. On est tendu mais calme ; si le détenu voit une communauté de surveillants contre lui, soit il comprend, soit il ne comprend pas, et l'on prend des mesures. Les gens restent vachement professionnels. On a le réflexe de maîtriser, pas de faire mal. Il n'y a même pas de coups volontaires dans la riposte, les coups sont les coups de la situation... Il y a eu une évolution au niveau des surveillants, je ne sais pas si ça durera. On a eu de très bonnes promotions. Dans l'ensemble les surveillants sont consciencieux », commente un chef de détention.

Un membre de la direction de cet établissement dira : « La violence n'existe plus ou bien elle est résiduelle. Depuis trois ans, je n'ai pas eu à connaître de règlements de compte de la part de surveillants sur des détenus. Des coups oui. Faire face avec la violence ne marche plus. Il s'agit de la contenir. Pour ça, c'est le travail d'approche des surveillants, les moyens qu'ils mettent en œuvre pour être reconnus des détenus ; quand il y a cette crédibilité, et plus de contacts, il peut désamorcer la violence. On n'est armé que de bonne foi, de bagout, de son Alcatel et de la connaissances des règles ».

« Ici les sanctions prises contre les surveillants sont plus fortes que dans d'autres établissements ; les brutalités sans raison contre un détenu, c'est un motif de sanction ; c'est exceptionnel. » (CSP, M-A Nord)

Les propos tenus par ces trois membres de la hiérarchie montrent qu'une violence « résiduelle » existe bien. Les propos des surveillants cités laissent entendre qu'elle s'exerce au-delà de ce qu'en disent les deux premiers.

Plusieurs questions se posent donc. Dans quelle mesure, jusqu'à quel point l'information remonte-t-elle jusqu'à la hiérarchie supérieure ? Y a-t-il un niveau hiérarchique plus particulièrement sensible ? Dans quelle mesure et jusqu'à quel point la hiérarchie couvre-t-elle les pratiques déviantes des surveillants ? Y a-t-il des niveaux hiérarchiques plus susceptibles que d'autres de les couvrir ? Outre la responsabilité pénale qui pèse sur chacun, d'autres facteurs ont-ils une influence sur la question ? Dans quelle mesure, par exemple, les réactions des surveillants et de leurs syndicats jouent-elles un rôle ?

Une partie seulement des informations concernant ce type de pratiques est portée à la connaissance des directions.

« Un détenu a d'abord agressé un surveillant en lui donnant un coup de tête dans le visage. Là, on n'a pas compris qu'il n'ait pas été transféré. Il a été placé à l'isolement. Là, des messages de représailles sont passés, pas physiques, mais la lumière toute la nuit, des coups de pied dans la porte. Quand ça dure des jours, après on agresse la première personne venue, c'est tombé sur le premier surveillant. Je pense que ce n'est pas arrivé seulement cette fois », dit un membre de la direction de la centrale.

« Énormément de choses nous échappent à propos des violences. J'en suis persuadée. Il y en a énormément. Ils n'osent pas dire ce qu'ils subissent de la part des personnels et surtout de la part des détenus », dit un autre membre de cette direction.

Quant à l'existence de pratiques de couverture, elle est parfois suggérée : « La couverture, ça marche un peu, mais pas tant que ça. On est tenu d'être réglo. Si on donne un coup de poing à un détenu, on a une sanction. »

Sur un autre sujet, une tentative d'évasion, un surveillant racontera : « Un détenu manquait dans sa cellule au moment du contrôle de l'effectif, aucune vérification n'avait alors été faite. Le chef m'a dit, pour couvrir : "Vous n'avez rien vu". »

« À D..., les mises au quartier disciplinaire, c'était plus à la dure. Si on est couvert par le chef ou par la direction il n'y a pas de problème, sinon... Dans la mise au quartier, des coups, le détenu en reçoit, même s'il n'en a pas donné », commente un surveillant à la maison d'arrêt Sud.

### *II.3.b Les sanctions*

« On est soutenu ici, mais il y a le problème de la faute à chercher. S'il y a un problème, on cherche tout de suite qui et non pas pourquoi », dit un surveillant à la maison d'arrêt Sud qui précise :

« Une fois j'étais au rez-de-chaussée, j'étais stagiaire et j'ai pris pour tout le monde, alors que le point de sécurité ce n'était pas moi. Il aurait fallu remonter d'amont en aval. Un détenu est parti en permission de sortie avec un sac, il s'est faulfilé, un collègue l'a envoyé, il a passé la porte. J'aurais dû le bloquer en bas. Mais j'étais avec un DPS et des jeunes surveillants qui lâchaient les mouvements dans tous les sens. A la table il est passé, à la suivante aussi. Il a été arrêté à la suivante par un surveillant. Il devait être accompagné et sans sac. Il a voulu foutre la merde et les deux tables n'ont rien vu. Moi j'ai eu le résultat au neuvième mois, une mauvaise appréciation, on m'a mis « routinier » alors qu'à six mois j'avais une excellente appréciation. Le danger c'est que je devienne comme les autres collègues, le « mur du silence » avec tout le monde, surveillants et détenus. Vous ne travaillez pas en confiance. »

Dans de nombreux métiers les contrôles de l'activité professionnelle sont à la fois internes et externes, exercés par la hiérarchie et par les pairs. En prison les contrôles horizontaux sont extrêmement réduits. Il s'agit plus souvent de pression collective informelle que d'un contrôle organisé. Bien que le métier de surveillant se professionnalise, les contrôles collectifs de la pratique sont infimes, à la différence de ce qui se passe notamment dans les métiers du social au sens large. Il n'existe pas d'instances où sont analysées régulièrement les situations rencontrées, notamment le traitement des incidents. Pourtant ces lieux quand ils fonctionnent sont non seulement des lieux de contrôle indirects de la pratique, mais tout autant des lieux où par l'explicitation devant autrui des manières de faire se construisent tout à la fois une doctrine, une jurisprudence informelle des savoir-faire et une mémoire collective, prélude à la constitution d'un corpus de savoir autonome, condition de l'existence des professions reconnues comme telles.

En prison les contrôles hiérarchiques et les sanctions prédominent. Le contrôle des détenus construit autour de la sanction s'étend aux surveillants. Il en est de même de la méfiance. Un tel système peut favoriser le silence et l'ouverture du « parapluie » à tous niveaux. La responsabilité pénale qui pèse sur les uns et les autres et la prégnance des obligations de résultat ne peuvent que renforcer ce fonctionnement, selon un cercle vicieux qui engendre plus encore la peur des sanctions, les pratiques de couverture, la méfiance, le silence, voire la dénonciation : « Il faut toujours penser à se couvrir, faire de la paperasse, noter tout ce qu'on fait », commente un surveillant parmi d'autres, en centrale.

Dans ces conditions, les relations professionnelles peuvent être difficiles, voire violentes. On a évoqué dans un précédent chapitre les rumeurs malveillantes notamment dont les surveillants peuvent être l'objet de la part de leurs collègues. Certains surveillants considèrent comme les pires des violences celles qui ont trait aux relations professionnelles. Les questionnaires montrent que 12% d'entre eux considèrent que les violences qui émanent de leurs collègues sont plus difficiles à vivre que les violences émanant des détenus. Cette position est plus fréquente dans la centrale que dans les deux maisons d'arrêt et plus fréquente à la maison d'arrêt Sud qu'à la maison d'arrêt Nord.

### *II.3.c Déplacements*

La plupart des surveillants et des différents niveaux de la hiérarchie qui ont une certaine ancienneté dans la pénitencière s'accordent pour dire que le travail est plus difficile qu'il n'a été et demande plus de retenue, d'investissement, plus d'écoute, de psychologie qu'il y a une ou deux décennies. Les responsabilités s'accroissent en matière de protection des détenus, les contradictions qui définissent la fonction deviennent plus aiguës, les sanctions positives diminuent (aménagement de peine, régimes progressifs), alors qu'il faut faire face à une population pénale plus difficile, plus fragile (précarité, maladie mentale) et plus sensible à ses droits.

Cette évolution va de pair avec la montée du mécontentement des surveillants. Les conflits de travail sont plus fréquents, les mouvements collectifs plus nombreux, et les moyens utilisés pour être entendus parfois plus dangereux. En 1991, un directeur de centrale nous disait que jusqu'alors les surveillants avaient toujours pu comprendre qu'une grève dans ce type d'établissement pouvait avoir des suites désastreuses. Dans ce cas, en effet, le risque d'émeute est grand en raison de la tension supplémentaire créée. Un an après, pourtant, la première grève avait lieu dans cette centrale et dans d'autres. Depuis, le blocage des centrales est un fait récurrent. Plusieurs ont eu lieu dans l'année qui précédait notre étude dans celle où nous avons travaillé. Un autre qui a duré quelques heures a eu lieu pendant que nous y étions présentes. Il a été déclenché par le mouvement collectif de détenus.

« L'important dans un établissement, c'est d'évaluer la tension générale de l'établissement. Quand c'est électrique, un mauvais regard et ça peut partir. Sur mes deux ans ici il y a eu des moments forts au

niveau du personnel, d'autres au niveau des détenus, l'un entraînant souvent l'autre », dit un membre de la direction.

La fonction dissuasive de la peine de prison repose sur la peur qu'elle doit susciter. Mais on a vu que lorsque celle-ci apparaît dans un milieu social, elle a pour effet de s'étendre à l'ensemble des relations, comme aux différents niveaux hiérarchiques de l'institution. Elle a aussi pour effet de pouvoir se retourner contre ceux qui l'utilisent et d'être instrumentalisée par tout un chacun. La hiérarchie peut remobiliser les surveillants en évoquant le risque d'émeute. On a vu qu'elle était utilisée par les détenus contre les personnels. Si les détenus peuvent utiliser la crainte et la peur des personnels pour parvenir à leurs fins, comme dans le cas où un détenu agresse un membre d'un personnel, certain alors qu'il sera transféré, les surveillants, en miroir, instrumentalisent la peur qu'ont les directions et l'administration des violences collectives et des émeutes, pour se faire entendre.

Dans la centrale étudiée les trois membres de la direction et la hiérarchie supérieure du personnel de surveillance disent d'une même voix que leurs plus grandes difficultés concernent les surveillants, non les détenus, et le pouvoir que les premiers représentent. Les réactions des syndicats peuvent aussi prendre des formes violentes, prendre la forme d'attaques personnelles contre les différents membres de la hiérarchie, et même les voies de fait.

Un chef à qui nous demandons quelles violences il constate dans son établissement a une réponse significative à cet égard :

« Ici il n'y en a pas plus que dans d'autres établissements. Du côté des détenus ce sont des bagarres, du racket, de la violence verbale, le poids des mots, des violences vis-à-vis des personnels. Il y a aussi des écrits contre nous de la part des personnels, là on est impuissant. »

Dans ces conditions, compte tenu des réactions qu'elles peuvent susciter les directions peuvent avoir peur de prendre des sanctions contre les personnels. Dans certains établissements le pouvoir des syndicats est devenu tel que les directions et la hiérarchie estiment qu'ils ne peuvent sanctionnés que s'ils sont assurés du soutien de l'échelon supérieur, lequel ne les suit pas toujours. Ils rencontrent alors les mêmes craintes de la part des instances qui prennent la décision de sanctionner.

Le chef précité dira ainsi : « Les responsables à l'administration centrale nous disent qu'il faut sanctionner les surveillants quand cela s'impose, mais on n'est pas suivi. Ils ne veulent pas de vague. Pour un agent j'ai demandé une révocation, il a eu une prolongation, pour un autre, un stagiaire, j'ai demandé un redoublement, il a été nommé. A tous les niveaux c'est comme ça, beaucoup se voilent la face. »

Un premier surveillant de la centrale dira de façon plus précise encore :

« Il y a des surveillants qui provoquent. Il y en a trois ici. Je sais que l'un d'entre eux n'a pas été bousculé (lors d'une agression de surveillants par un détenu). Un autre surveillant, témoin lors des faits, me l'a dit. Ça peut avoir de graves répercussions et finir avec des agressions de surveillants qui n'y sont pour rien, avec un sentiment d'injustice. Il faudrait virer ces gens là quand ils sont élèves parce qu'après vous les avez sur le dos pendant toute leur carrière. Il faut des jeunes qui ne foutent pas la merde, avec le métier qu'on a. Nous on ne peut pas les pister. Ils sont prévenus. C'est comme ceux qui dorment au mirador, on ne pourra jamais les gauler. Un surveillant qui réveille les détenus la nuit, il mérite ma main dans la gueule. Ils ne se rendent pas compte du mal qu'ils font. Il y en a qui sont lourds, on ne peut pas les virer. La plupart des agressions sont dues à certains surveillants, à ça. Si vous mettez la pression sur un détenu, dans le contexte où ils sont, sa réaction est normale. »

« Si on avait plus de latitude on sanctionnerait plus sévèrement », dit un membre de la direction. Par exemple un personnel qui aurait pu avoir un compte rendu d'explication, si ce n'était sa position syndicale. Il a fait des erreurs, une faute professionnelle, il a eu certains écarts de discours vis-à-vis de la hiérarchie, sans compter ses maladresses. Il aurait mérité une procédure disciplinaire qui ne s'arrête pas à l'établissement. Nous sommes bloqués. Pas seulement parce qu'il est syndicaliste, mais en raison de la Direction Régionale. S'il a un compte rendu, ça ne peut qu'aller très loin. Ça remettrait en cause un équilibre précaire : ça ferait beaucoup de vagues. Si on le fait, il faut être sûr d'être suivi. Je ne suis pas sûre d'être suivie. Vu que je ne suis pas sûre à cent pour cent, je ne prends pas le risque. Du coup il se sent très fort. On a peu de moyens de le canaliser (hormis le fait qu'il a été retiré de la détention). Certains surveillants en sont conscients, d'autres pas du tout. Il a une grande gueule et du bagout, ça peut plaire à certains personnels, mais c'est s'arrêter à une première analyse. Il nous handicape vraiment dans l'établissement. Il sape beaucoup de choses. L'établissement irait beaucoup mieux s'il n'était pas là. Comme supérieure je me sens mal à l'aise, des choses pas graves on sanctionne, quand c'est plus grave on ne sanctionne pas, ça pèse, ça pose question sur le fonctionnement en général de l'administration. »

Un juge de l'application des peines qui, de par sa fonction, reçoit un exemplaire des sanctions disciplinaires prononcées par les établissements de son ressort, dira dans le même sens : « Si des surveillants font des fautes professionnelles, c'est de l'ordre du pouvoir disciplinaire des directions. La direction connaît très bien les surveillants. Nous (en tant que magistrats quand les détenus se plaignent des surveillants), on peut en parler à mots couverts, lors de discussions informelles. On voit alors qu'ils

sont au courant. On a un rôle indirect. Quand je rencontre les chefs, je ne me prive pas de distiller ma façon de penser : « Il y a eu encore plusieurs incidents, encore avec ce surveillant là ». Je n'aborde pas ça de front, sinon ça devient pour moi aussi difficile avec les surveillants. Un surveillant qui veut embêter un JAP, il peut le faire. Par exemple vous avez dix détenus à voir en audience. Le surveillant nous dit untel n'est pas là, il est en promenade. En fait le détenu était dans sa cellule et attendait. Il y a eu des périodes où on en est arrivé à ce que le problème se pose même en commission d'application des peines... En raison du pouvoir des syndicats, les directeurs sont en difficulté, ils sont dans l'impossibilité d'exercer leur pouvoir disciplinaire. Si une sanction est trop visible, il y a la solidarité des surveillants qui se manifeste comme un seul homme... Les syndicats de surveillants se sont durcis depuis douze ans. À S..., il y a eu des plaintes de cadres et de directeurs contre des surveillants, il y a un syndicat très fort, très violent. Des surveillants ont refusé d'obéir et ont fini par les insulter. J'ai des souvenirs de problèmes avec eux. Vous avez des syndicats qui ne présentaient aucune ouverture de négociation avec les personnes extérieures à la détention, que ce soit les magistrats, les travailleurs sociaux, les visiteurs, les intervenants, il n'y avait pas de négociation possible. S'ils bloquaient, ils bloquaient le matin et c'était la police qui nous permettait d'entrer. C'était une forme de violence aussi. On attendait « la petite poussette », une escouade de policiers qui déplaçait les surveillants, il fallait être là au bon moment pour pouvoir entrer. Il n'y avait plus d'extraction, plus personne ne rentrait. Ça dégénérait complètement avec des dégradations, des pneus brûlés et une consommation de canettes de bière... Les surveillants n'étaient pas loin du surveillant délinquant. Ils n'arrivent pas à tenir leur base. »

Un membre de la direction d'une maison d'arrêt fera un commentaire similaire : « S'il y avait un moyen de récompenser ceux qui donnent satisfaction et de sanctionner rapidement ceux qui sont une injure à leur profession, les choses iraient mieux. Un type très mauvais, qui est dans tous les mauvais coups, on peut le lui dire, tout lui refuser, on ne peut pas faire grand chose, c'est comme dans toutes les organisations. Il faudrait un peu plus de courage au niveau de la direction régionale et de l'administration centrale, il faudrait qu'elle soit capable de faire face aux détenus, aux syndicats, qu'elle évite de se ridiculiser... Une collègue qui a été molestée par des syndicalistes a été reçue par la direction de l'administration pénitentiaire. Sa position ça a été d'écraser le coup. Il y aussi les tracts dans lesquels on peut être personnellement cité, il y a des entreprises de démolition. Là, on peut faire des vœux pieux pour que l'administration intervienne. »

En outre, lorsque la direction n'a pas les moyens d'assurer la sécurité des surveillants comme elle le voudrait, elle peut estimer plus difficile de sanctionner les fautes professionnelles. Par exemple dans la centrale, l'exaspération des surveillants se porte en premier lieu, en effet, dans cette centrale sur ce qui concerne leur propre sécurité. Différents mouvements y ont eu lieu les mois précédents notre étude, qui avaient celle-ci pour enjeu. Les caméras ne marchent plus depuis trois ans à plusieurs étages, il faut crier du dernier étage pour demander au surveillant du rez-de-chaussée qu'on ne voit pas d'ouvrir les grilles, en criant leur numéro, celles-ci se coincent régulièrement, on ne peut plus écouter les conversations d'une cabine téléphonique sur deux... Les différents membres de la direction disent qu'ils sont prêts à manifester avec les surveillants sur ce point n'ayant pas les budgets permettant d'y remédier. « C'est vrai qu'il n'est pas tolérable de jouer avec la sécurité des personnels, mais les fonds engagés sont trop conséquents pour être de notre ressort », dit par exemple l'un d'entre eux, qui estime que l'administration ne prend pas la mesure des choses :

« Je ne me sens pas écoutée par l'administration », nous dit un des membres de la direction de la centrale. « Il y a plusieurs facteurs qui entrent en ligne de compte. On nous dit que oui, on gère une centrale, mais qu'on ne gère que des gens pas difficiles à gérer. On n'est pas dans la proximité de Paris ni dans les quelques centrales considérées comme les plus sécuritaires. Un autre relais, c'est un autre regard. La Direction régionale n'a pas conscience de ce qu'est une centrale, de l'importance de cet établissement ; elle mésestime les besoins et les ressources de l'établissement, elle ne le connaît pas. J'ai l'impression de ne pas être appuyée. Ils n'ont pas les mêmes rapports qu'avec les autres établissements de la région. En maison d'arrêt ils peuvent déplacer les détenus d'une maison d'arrêt à l'autre. Ici c'est un avis transmis à l'administration centrale. Il y a là quelque chose qui leur échappe. Ils disent que cet établissement n'est pas une vraie centrale, ça me hérise. On entend dire ; « Vous n'avez pas vraiment de soucis, ce ne sont pas des profils de centrale, ce sont des délinquants pour mœurs ». Pourtant nos statistiques montrent que la majorité des détenus sont là pour des crimes de sang. Parmi ceux-ci il y a les assassinats qui font suite à des violences sexuelles. On a aussi des réputations. C'est pourtant la centrale qui accueille le plus de condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité. Ce n'est pas pareil que des peines à temps. Si on a peu d'incidents, on a des situations de désespoir. On a beaucoup de difficultés pour fonctionner et on n'a pas la sécurité qu'on pourrait exiger dans une centrale. Il y a des gens qui nous sont affectés qui ont fait toutes les centrales de France, leurs quartiers d'isolement et leurs quartiers disciplinaires parce qu'on arrive à les gérer. On arrive à les gérer plus longtemps que d'autres centrales, parce qu'on a une autre approche,

on a des atouts professionnels développés. Le personnel ici a beaucoup de professionnalisme qui se perd dans d'autres établissements, il pallie aux insuffisances structurelles. »

La sécurité des surveillants étant un des éléments sur lesquels, et à bon droit, leurs syndicats sont particulièrement sensibles, on peut comprendre que parfois la paralysie puisse gagner le système de gouvernement de la prison.

De façon constante, et nous l'avons déjà observé il y a une douzaine d'années, les personnels remarquent que la politique disciplinaire des directions quand elle est sévère vis-à-vis des détenus l'est également vis-à-vis des surveillants. A l'inverse nous pouvons faire l'hypothèse que la politique disciplinaire des directions à l'égard des surveillants a des effets sur leurs politiques disciplinaires à l'égard des détenus. La difficulté à sanctionner ces derniers peut être accentuée par la difficulté à sanctionner les surveillants : dans la centrale les travailleurs sociaux rencontrés peu de temps après le mouvement collectif, s'étonnent de la faiblesse des sanctions prises à l'encontre des détenus, y compris pour des faits graves.

La difficulté à sanctionner ou à trouver les moyens préventifs destinés à éviter les violences peut avoir des effets ravageurs. Dans certains établissements, les détenus en arrivent à dire que ce sont les syndicats qui gouvernent la prison. Si ceux-ci couvrent des pratiques déviantes ou ont eux-mêmes de telles pratiques c'est toute la légitimité du gouvernement de la prison qui est fragilisée, ainsi que l'autorité de chacun qui, tous les jours doit être regagnée et n'est jamais acquise.

Il en est de même lorsque les surveillants manifestent leurs affinités politiques au travail devant les détenus. Plusieurs détenus et des intervenants raconteront en centrale, que lors du premier tour des élections présidentielles en 2001, ils ont entendu un groupe de surveillants chanter la Marseillaise. L'un d'eux dira avoir entendu dans un couloir, lors d'un retour de mouvement, des surveillants dire à des détenus arabes « Vous allez en prendre plein la figure ». En maison d'arrêt un infirmier dira, dans le même sens : « Il y a beaucoup de fachos ici. Il faut voir comment ils réagissaient au moment des élections. Par exemple au quartier disciplinaire, il paraît que les surveillants disaient, la nuit : « On va pouvoir enfin les casser ». Ce qui m'a affolé, c'est que la plupart des gens au lieu de prendre modèle sur certains personnels qui sont très bien se laissent entraîner par la pression du groupe, vont dans le sens du non respect du détenu ».

Nous avons entendu à cette période là des propos du même genre, tenus par plusieurs premiers surveillants, venus discuter entre eux à l'occasion de cette élection, en maison d'arrêt, ainsi que des propos agressifs à notre égard, relatifs à notre présence. L'un d'entre eux, qui restait silencieux, est venu nous dire en aparté qu'il n'était pas d'accord avec ses collègues.

De tels comportements, compte tenu des règles de neutralité que doivent respecter les fonctionnaires, délégitiment pour longtemps les efforts de la majorité des surveillants qui s'efforcent de faire consciencieusement leur travail et mettent longtemps à s'oublier : « En prison il y a une mémoire vache », rappelle un membre de sa direction.

### III. Le point de vue des détenus

Lorsqu'on demande aux détenus s'ils ont eu des incidents avec les surveillants (N = 180) près de la moitié d'entre eux disent qu'ils n'ont jamais eu de problèmes avec les surveillants à la maison d'arrêt Nord, le tiers à la maison d'arrêt Sud, et le tiers également dans la centrale.

À la maison d'arrêt Nord, lorsque les détenus font état de leurs griefs, généralement ils ne portent pas un jugement négatif sur les surveillants. Les motifs de leurs conflits recourent ceux qu'énoncent les surveillants.

Ils mentionnent – en ordre décroissant – des altercations à propos de refus en réponse à des demandes, des rapports d'incidents pour des insultes, des trafics de substances illicites ou de tabac, ou des bagarres, des problèmes de douche. Un sur dix d'entre eux dit que certains surveillants ne les respectent pas, sont arrogants ou ne répondent pas à leurs demandes. L'un d'eux évoquera la censure de son courrier par un surveillant, un autre des propos violents à l'occasion d'un problème au greffe. Un auteur d'agression sexuelle se demandera si des surveillants ne sont pas « un peu discriminants » à l'égard des auteurs de ce type de délit, tandis qu'un autre se plaint d'avoir entendu l'un d'eux envoyer son délit à la figure d'un codétenu, comme lui condamné pour viol. Deux d'entre eux évoqueront des morts suspectes dans d'autres établissements.

« J'ai la haine contre la répression. Ici les surveillants profitent de la situation, qu'il n'y a pas de solidarité entre nous. Pas tous. Les conflits c'est des trucs bénins, pas des gros trucs, c'est un excès

d'énergie qu'on ne peut pas canaliser. Un refus de douche, une mauvaise réponse : l'un monte le ton, l'autre aussi. Dans 90 % des cas ça aurait pu être évité. En général ils ne nous cassent pas la tête. »

« Ils ne sont pas durs, ils font mal leur travail. Je viens de me couper parce qu'un surveillant du PIC ne voulait pas m'écouter, me laisser aller au socio parce que j'avais perdu une heure en allant à l'infirmerie. Il ne m'a pas laissé aller à la deuxième heure de cours. En cellule, j'ai commencé à me chauffer, On s'est expliqué avec le surveillant, après il s'est excusé. »

« Il n'y a pas assez de respect des surveillants, par exemple un détenu a un problème, le surveillant n'a pas envie de répondre à huit heures du matin. « Faut assumer ! » je leur dis. « T'as pas fini de taper sur cette porte, tu crois que tu vas me parler comme ça ! » il dit, au lieu de demander quel est ton problème. Ils aiment pas qu'on leur dise « fais ci, fais ça. ». Un surveillant vers la fin de l'entretien viendra demander à ce jeune détenu de rentrer en cellule parce que c'est l'heure de la fermeture. Celui-ci lui crie : « Vous pouvez pas me laisser tranquille, vous voyez pas que je parle ! Barrez vous ! »

« Beaucoup sont cools, faut pas croire ! Une fois j'ai eu un compte rendu d'incident parce que j'avais insulté un surveillant par la fenêtre. »

« Les surveillants ça va, pas de problème, ils font leur boulot. Une fois j'ai pris un rapport pour une bagarre à cause d'un yoyo, c'était une fois de trop. »

« Un surveillant a dit, je l'ai entendu : « Je vais pas me laisser insulter par un type qui a violé une même qui pourrait être la mienne. »

« Il y en a qui m'ont fait de la misère, parce que j'ai refusé de travailler avec un pédophile. Les autres auraient pensé que je suis son garde du corps et en auraient profité pour me piquer des cigarettes. Ils m'ont déclassé. J'ai pris quinze jours pour trafic de shit. Les surveillants, ici on les appelle les SS ; on dit : « Attention, vla les SS ! »

Une majorité de détenus de la maison d'arrêt Sud commence par formuler des critiques générales contre les surveillants, qu'ils tempèrent ensuite. Les griefs sont nettement plus fréquents qu'à la maison d'arrêt Nord. La plupart de ceux-ci sont les mêmes que dans cette dernière, mais certains détenus se plaignent de comportements violents. Deux d'entre eux disent avoir reçu des coups. L'un spécifie que c'était des coups légers. L'autre a porté plainte pour avoir été déclassé de façon injuste du scolaire et avoir reçu des coups ; il dit avoir eu gain de cause en réintégrant le scolaire. Trois se plaignent d'avoir été insultés, et un autre de ce qu'un surveillant a colporté auprès des autres détenus la nature de son délit, ce qui lui a valu des injures et des menaces.

« Il y a des surveillants qui vous cherchent, plus qu'à X... Ils sont là pour vous faire péter les plombs. Je n'ai pas de problèmes avec eux, je fais mon possible. Ils veulent vous montrer qu'on est de la merde. »

« Je connais mes droits, ici ils ne les respectent pas. La grande différence avec les autres prisons, c'est les surveillants, il y a des tas de petits conflits, à propos de tout. »

« Ici il y en a une minorité avec qui on peut parler, partager un fou rire. La majorité sont très autoritaires. On m'a déchiré ma chemise neuve au palloir en me tirant violemment, je l'avais reçue de mes parents pour mon anniversaire, le surveillant a cassé ma carte en deux. Il l'a éclaté dans ses mains pour que je prenne un compte rendu. On m'a dit : « Tu sors vendredi, si tu ne veux pas de problème tu oublies, sinon je vais être obligé de défendre mes collègues. »

« Dans l'ensemble on a de bons surveillants, il y en a un qui m'a insulté plusieurs fois à cause de mon handicap, il m'a insulté devant les profs. Les détenus me disaient : Il n'a pas à t'insulter ».

« On a arraché les vêtements que j'avais posés sur la fenêtre, on dirait qu'ils cherchent les problèmes. Un surveillant a lu mon courrier. J'ai gueulé. S'il m'avait mis un compte rendu j'aurais porté plainte. Il paraît que les surveillants cognent au QD quand on les insulte. Il y a des mots qui font mal. Un surveillant m'a traité de « sale toxico, de pourriture de la société »

« Une fois j'ai été au mitard, un surveillant m'a poussé, il a dit que c'était moi qui l'avais poussé, j'avais mis ma main sur la porte pour lui expliquer que je voulais voir le chef. Au mitard il y en a un qui a commencé à me chercher des histoires, un autre lui a dit : « Laisse le tranquille. » Sinon, la majorité d'entre eux sont gentils, il y en a qui ne passent rien. »

Un détenu DPS évoquera des coups reçus dans cet établissement il y a quatorze ans : « On m'a dit que j'avais agressé des surveillants. Je m'attends à ce qu'ils me fracassent, j'ai eu un traumatisme il y a quatorze ans ici, le chef tortionnaire est toujours là ; ils m'ont tapé en pleine nuit. »

Un autre détenu DPS dira : « Les surveillants ne frappent pas ici, ils ont d'autres moyens. J'ai eu des piqûres plusieurs fois, des coups, mais légers. Mais je leur ai dit : « Le premier qui me touche, je ne lui fais pas de cadeau. » On vous transfère, je ne sais pas pourquoi. »

« J'ai porté plainte pour des coups d'un surveillant. »

Dans la centrale, les détenus lorsqu'ils évoquent les conflits qu'ils ont avec les surveillants mentionnent en premier lieu la question de la réintégration en cellule, puis les problèmes de téléphone et d'attente. Ils se plaignent de quelques surveillants provocateurs et de des violences qu'ils ont pu connaître, dans le passé.

« Les surveillants sont violents, même ici. Il y en a un qui a traité les autres de « bande de connards ». Il a manqué de se faire écraser par les détenus, c'est celui qu'ils ont démolé récemment, il provoque les détenus. »

« J'ai la haine des matons. Quand je suis dans mon droit je le dis. On m'a volé des bagages lors d'un transfert. On m'a volé des choses collées sur mon mur. Je ne parle pas aux matons à cause de la pression qu'ils vous mettent dessus. Ils peuvent vous mettre au mitard sans ménagement. Ils font des sales rapports, mettent des trucs faux. S'il y a eu une agression d'un surveillant, au QD ils tapent dans la porte avec les clefs. »

Ceux qui se plaignent de violences physiques évoquent des faits qui se sont produits ailleurs et dans le passé :

« Il y a dix ans en maison d'arrêt, j'ai reçu des coups de pied dans la gueule à cause de mon délit, à la fouille, puis des claques. J'ai pris des coups par des détenus qui étaient ordonnés par les surveillants. Il y a une évolution flagrante. Les surveillants sont un peu plus ouvert sur le dialogue. »

« Il y a quinze ans, en maison d'arrêt, le premier jour, j'ai été passé à tabac par les matons à cause de mon délit. Maintenant je me dis que je les massacrerai. On devient extrêmement violent à cause de la prison. Le lendemain on me met aux douches, on choisit cinq détenus et badaboum, badaboum. La seule douche qui a duré plus de dix minutes. À l'infirmerie j'étais bien abîmé. « Que s'est-il passé ? », ils me demandent. « Je suis tombé du lit », j'ai répondu. Maintenant c'est exceptionnel, ici ou ailleurs. »

Un détenu DPS nous dit : « Pour moi le problème ça a toujours été les évasions, donc les directeurs qui vous envoient à l'isolement. Une fois je me suis défendu, ils m'ont cassé une dent. J'ai fait le rebelle, maintenant je regrette. Ici ils sont corrects. Il y en a qui provoquent. »

« Il y a beaucoup de surveillants à qui je n'adresse jamais la parole. Avec les nouveaux surveillants ça s'améliore. On a essayé de me mater à X... Il y avait plusieurs raisons, mon comportement, ma révolte. J'ai été massacré par les surveillants. Ils m'ont attaché au mitard à poil avec deux chaînes, j'ai pris deux coups. Puis j'ai été envoyé en HP pendant trois mois. Ici ça va. »

« Ils ne vous tabassent plus, sauf de temps en temps. A une époque où je faisais beaucoup de mitard, il y avait beaucoup de morts suspectes. Il y en a eu encore à R... On voulait me couper les veines et le faire passer pour un suicide, parce que je refusais de réintégrer, parce que je n'étais pas soigné. Le chef m'a dit : « Tu n'es pas le premier ni le dernier qui va y passer ici ». Un surveillant a dit : « Non, arrête, laisse le tranquille. »

« J'ai eu des accrochages. Si tu touches à un surveillant, ils vont te tabasser ici, à plusieurs. Ça se fait, ils entourent le détenu à plusieurs. Je leur tiens tête. »

Un certain nombre de détenus, globalement près du quart d'entre eux, répondent à la question en faisant des commentaires spontanés dans les quels, après avoir fait état de leurs griefs, ils précisent que les surveillants « ne tapent pas » ou « ne tapent plus ». Les plus fréquents de ces commentaires sont faits par les détenus de la centrale qui ont une longue expérience de la prison. Plus du tiers d'entre eux font ce type de commentaires. Dans la maison d'arrêt qui a la réputation d'être la plus dure, plus du quart des détenus interrogés font ce commentaire. Dans la maison d'arrêt où la perception des surveillants est la plus positive, ce commentaire est beaucoup plus rare, il est présent quand les détenus comparent leur expérience actuelle avec celle qu'ils ont connue dans d'autres prisons.

Voici quelques uns de ces commentaires, pour illustration :

« S'il se passe quelque chose c'est qu'on l'a vraiment cherché. » (D, centrale)

« Quand on dit qu'ils tapent sur les détenus, c'est pas vrai, ils ne tapent jamais dessus, sauf quand les détenus cherchent la merde, et il faut vraiment la chercher. Consciemment ils ne tapent pas, ça c'est dans les films. » (D, centrale)

« Ici ils sont dans la loi » (D, centrale)

« Je n'ai jamais vu ici lever la main sur un détenu, c'est du cinéma ça. » (D, centrale)

« J'ai jamais vu un surveillant taper un détenu ça se faisait avant à F... C'est plutôt les surveillants qui se font taper. » (D, centrale)

« Mon dernier rapport d'incident c'était il y a huit ans. Un refus de fouille, la douzième fouille en neuf jours, c'était un surveillant qui ne m'aimait pas. Depuis plus rien. Avant ils tapaient. Il y a eu quelques morts suspectes. La génération des détenus et des surveillants a changé. Certains ça leur ferait du bien d'en prendre quelquefois, il y a des surveillants qui excitent les détenus. Avant c'était plus dur, c'était la haine, ils nous traitaient comme des chiens. C'est complètement l'inverse. Quelquefois je les conseille :

vous laissez pas bouffer l'oxygène. Certains sont trop humains. J'en ai entendu se faire parler dessus ! » (D, centrale)

« J'ai pas vu d'abus, de violences, ils n'ont pas le droit de vous taper, de lever la main sur nous, c'est les mots, la façon de vous regarder ; c'est plutôt les détenus qui lèvent la main sur eux. » (D, M-A Sud)

« Ils n'abusent pas dans les interventions, ça va, ils font leur boulot. » (D, M-A Sud)

« Je n'entends plus crier le soir, comme avant. Ils ne cognent plus. Enfin ils doivent bien répondre à une réaction de violence. » (D, M-A Sud)

« Avant c'était plus strict, plus violent, les interventions n'étaient pas faites proprement. » (D, M-A Sud)

« On dit beaucoup de choses, je n'ai jamais vu d'abus, je n'ai jamais eu de problèmes. » (D, M-A Sud)

« Depuis cinq ans que je suis ici, j'ai vu des interventions musclées, elles étaient justifiées. » (D, M-A Sud)

« En six ans ça a changé du tout au tout, je n'ai pas vu de tabassage. » (D, M-A Sud)

« Des violences je n'en ai jamais vues, mais j'en ai entendu parler. On ne voit rien ici. » (D, M-A Sud)

« Il y a eu beaucoup de décès pas résolus, ils vous tirent de votre cellule pour vous taper, ici non. » (D, M-A Nord)

« Les surveillants ici, les pauvres, je ne veux pas troubler leur boulot, je fais le maximum pour ne pas leur causer de souci, les surveillants ne sont pas assez nombreux, ni assez protégés. » (D, M-A Nord)

#### Témoins

Les infirmières qui circulent beaucoup en détention et les médecins qui font des visites régulières au quartier disciplinaire et au quartier d'isolement, et examinent les détenus, sont de ce fait amenés à constater les violences dont les détenus peuvent être les victimes, notamment des surveillants. Ils sont à ce titre dans une situation de témoin. Nous avons déjà évoqué en introduction la peur et la réticence de certains à l'idée de nous parler ainsi que leur retranchement derrière le secret médical.

« En un an de carrière je n'ai pas vu d'abus de la part des surveillants, mais entre détenus oui. On a eu la certitude ces jours-ci avec mes collègues qu'un pointeur était en danger de mort, on l'a fait changer de division. Il y a des surveillants très très bien qui ont une grande ouverture d'esprit, d'autres qui pensent qu'ils peuvent tout se permettre. Quand les détenus se plaignent le plus souvent c'est : tel surveillant me harcèle ou il m'interdit cela. Un détenu s'est plaint de menaces. Il avait eu une opération nasale très douloureuse, et ne pouvait plus respirer. Il s'est pris la tête avec un surveillant qui lui a dit qu'il lui recasserait le nez s'il ne descendait pas tout de suite. Il y a de grandes différences entre les surveillants quand ils nous accompagnent pour la distribution des médicaments, on s'en rend compte. Je vois des détenus qui disent : « Bonjour surveillant comment ça va ? » Ils ont le contact. Quand j'entends « Racaille, pointeur, tu peux crever ! », ça blesse. On ne peut pas entendre ça en tant qu'individu... Si on constate des blessures on fait un constat. Une plainte peut être déposée auprès du chef si le détenu est maltraité. Il est rare que des plaintes ne couvrent pas des abus de la part des détenus, pour se venger des surveillants. La part des choses est très difficile à faire. »

Un infirmier psychiatrique qui travaille depuis une quinzaine d'années à la pénitencière dira : « J'ai entendu parler de tabassages, ça a du arriver, mais il y a les fantasmes de ceux qui arrivent ici. Ou bien c'est l'idée que c'est la prison quatre étoiles, ou bien l'idée que les détenus y sont tabassés tous les jours... Je vois aussi des surveillants ici qui travaillent dans un état dépressif. »

« Il y a des plaintes judiciaires en cours, ce ne sont pas forcément des violences physiques mais psychologiques, des choses qui disparaissent, toujours le même qui est fouillé. Quant aux violences physiques, quand les détenus en parlent, c'est du passé, non de l'actualité. Les détenus nous disent aussi, si la psychothérapie se faisait dehors, il serait plus simple de parler, mais je crois qu'il s'agit là plus d'un phénomène de résistance », dit une psychologue en centrale.

Un médecin tiendra des propos plus catégoriques : « Je constate, je n'incite pas à porter plainte. Quand un détenu a été tabassé, c'est rarement sans raison. Il y a trente ans, si la gueule d'un détenu ne revenait pas, il pouvait être tabassé. Ce n'est plus ça du tout. S'il est tabassé c'est qu'il a éclaté la figure d'un surveillant. Ses collègues vont se venger et le punir. C'est interdit et exceptionnel. Il y a des détenus dangereux ; il faut une clef spéciale pour avoir accès à leur cellule. Les surveillants n'y ont pas accès sans chef, même pour les repas. Si on craint pour l'intégrité d'un détenu ou d'un surveillant, on le met en (nom de la clef). Ça limite beaucoup les tabassages. Pour qu'il y ait des vrais tabassages il faut qu'il y ait assez de surveillants et que le bricard soit d'accord. Des vrais tabassages il n'y en a plus du tout. Un détenu à qui on donne la soupe et qui donne un coup de poing à un surveillant, trois surveillants lui tombent dessus et le lui rendent. Le vrai tabassage en règle n'existe plus. Par contre ce que je déplore c'est l'accueil à la



fouille. On les met à poil pour s'assurer de ce qu'ils ne cachent pas des choses. Ca se fait avec plus ou moins de délicatesse. Ils ne se font pas toujours accueillir comme on pourrait l'attendre. Ils font des plaisanteries du genre : « Oh la petite bigounette ! ». Tout dépend des surveillants qui sont là et des équipes. »

Dans cet établissement quelques détenus se sont plaint en effet de l'accueil, et les travailleurs sociaux feront état des conditions vexatoires dans lesquelles, selon les propos de plusieurs détenus, certains sont accueillis et fouillés.

## Chapitre 9

### La question du recul de la violence

« Il serait aisé de prouver que, dans tous ou presque tous les pays d'Europe, les peines ont diminué ou augmenté à mesure qu'on s'est plus approché ou plus éloigné de la liberté. »  
(Montesquieu, *l'esprit des lois*)

Lorsqu'ils parlent de la violence des agents, les personnels de surveillance affirment : « Il y a moins de violence qu'avant ». La question se pose du statut à accorder à ce leitmotiv quand il fonctionne, de la même façon que la rumeur, comme une croyance et une conviction, par exemple quand ce propos est tenu pas des surveillants qui ont moins d'un an d'ancienneté. Il y a une douzaine d'années, l'affirmation était aussi courante. En était-il de même il y a trente ans ? Cinquante ans ? Il y a un siècle ?

Ce leitmotiv renvoie à une double réalité : d'une part le fait que la violence existe toujours, d'autre part le fait que l'objectif, toujours recherché, est de la faire disparaître.

Ne s'agit-il que d'une violence résiduelle dont on ne peut venir à bout, d'un « reste » qui résiste ? Y a-t-il une violence indépassable ? Peut-il exister une prison qui ne soit pas violente ?

Le choix que nous avons fait de replacer la question de la violence dans une analyse globale des relations et des perceptions ne nous permet pas de répondre directement à la question du recul ou non de la violence. Y répondre eût demandé d'autres stratégies de recherche et des investigations de nature longitudinale qui se seraient d'ailleurs heurté à d'autres difficultés. Comment mesurer par exemple le rôle essentiel de la hiérarchie et des directions dans l'évolution de la violence ? Comment interpréter l'évolution des sanctions disciplinaires à l'encontre des personnels de surveillance ? Dans l'hypothèse, par exemple, où les sanctions pour violences envers les détenus seraient plus fréquentes aujourd'hui qu'il y a vingt ans toutes proportions gardées, ne seraient-elles pas l'indice de ce que l'institution et la hiérarchie dans son ensemble sont plus vigilantes, ferment moins souvent les yeux, malgré les pressions des personnels ou de leurs représentants, plutôt que l'indice de la croissance de ces violences ?

On peut néanmoins depuis deux décennies constater plusieurs changements qui ont entre eux une cohérence certaine et qui concourent à favoriser le recul de la violence. Nous les aborderons ici en montrant que l'évolution de la politique pénale ruine une partie de leurs effets, tandis que d'autres facteurs contribuent à aggraver la violence en prison.

## I. Décloisonnement et sécurité dynamique

### I.1. Décloisonnement

Un des traits du fonctionnement classique des prisons relevé par la littérature sociologique (Cf. notamment D. Cressey, 1965), que nous avons également observé, il y a une douzaine d'années, est relatif à son organisation dichotomique. Les personnels pénitentiaires et les « intervenants » travaillaient dans des sphères distinctes, avec peu de relations fonctionnelles entre elles, surtout au niveau de la base. Ce cloisonnement tend à reculer.

Cette étude montre qu'une place plus importante est accordée à la protection des détenus que par le passé. Cela concerne notamment la prévention du suicide, la protection des délinquants particulièrement vulnérables (jeunes, auteurs d'agression sexuelle), la santé en général des détenus. Ce souci passe par un accroissement des relations fonctionnelles entre les soignants et les personnels pénitentiaires, aux différents niveaux hiérarchiques.

On voit se multiplier les rencontres entre la hiérarchie et les personnels soignants. Des commissions ont été mises en place dont les membres se réunissent régulièrement, où des représentants des différents corps professionnels sont présents. Il s'agit notamment, des commissions d'affectation des détenus qui décident du bâtiment, de la division, de l'étage, de la cellule, où sont placés les détenus. Des représentants du service médical, du service social et du service socio-éducatif y sont présents qui font valoir les contre-indications et les arguments médicaux, sociaux, plaidant pour ou s'opposant à tel lieu d'affectation. Les commissions de classement qui prennent les décisions relatives à l'attribution des postes de travail pénal sont devenues également pluridisciplinaires. D'autres réunions ont été initiées, par exemple à l'échelle d'une partie de l'établissement dans l'une des maisons d'arrêt, qui permettent à des surveillants d'y participer à tour de rôle. Elles ont pour effet de sortir les personnels de surveillance de leur isolement, de faire connaître aux différents partenaires les exigences, l'éthique, les contraintes de travail, les objectifs de chacun. Plusieurs psychiatres diront que ces réunions facilitent beaucoup leur travail. Elles favorisent l'inter connaissance au niveau des individus, laquelle encourage des échanges plus informels et permet une meilleure utilisation des différentes ressources existantes. Les formations maison y contribuent également.

La multiplication des infirmières, leur présence en détention accompagnée par le surveillant de service, les favorise aussi, en raison du rôle d'interface entre les surveillants et le service médical qui leur est de ce fait dévolu. Leur passage systématique quotidien dans les étages les amène à prendre en compte au jour le jour les demandes et les plaintes des détenus, ainsi que les remarques des surveillants sur ces derniers.

« La première place du médical en prison c'est une place citoyenne, en dehors du travail hyper enrichissant qu'ils fournissent, sans s'en rendre compte. Le travail citoyen, il est au niveau des soins, c'est aussi un regard citoyen. Mettre des gens derrière les barreaux et essayer de faire en sorte qu'ils soient bien dans leur tête, leur faire franchir les barreaux en ayant fait connaissance avec soi, dans son corps, dans sa tête, c'est tellement difficile ! Ici c'est assez médiocre, je sais qu'il y a des choses formidables qui se font dans d'autres prisons. Malgré toutes les résistances, c'est une révolution souterraine, c'est un rapport de travail qui change. Ils ne sont pas complices avec la pénitencière, c'est une masse d'oxygène considérable », commente un premier surveillant en maison d'arrêt.

Cette évolution est accélérée par la pression exercée par les tribunaux quant à la responsabilité des chefs d'établissement et des médecins en matière de suicide. Deux décisions de justice récentes, l'une en juillet 2003, la seconde fin mai 2004 prises par la Cour d'appel de Versailles, interprètent la loi du 10 juillet 2000 sur les délits non intentionnels, en mettant en cause la responsabilité d'un chef d'établissement pour homicide involontaire, à l'occasion de deux suicides. Dans la deuxième affaire, sa responsabilité est engagée parce que « les diligences normales du chef d'établissement et du médecin concernant la visite médicale de l'arrivant dans l'établissement n'ont pas été accomplies. S'il n'est pas établi que les mis en cause n'ont pas délibérément violé leurs obligations, ces manquements ont constitué des fautes caractérisées qui exposaient le jeune homme à un risque d'une particulière gravité, que leurs auteurs ne pouvaient ignorer » (*Le Monde*, 30 Mai 2004).

Par ailleurs les détenus, soutenus par leurs avocats, portent plus souvent plainte à propos de leur santé. Plusieurs médecins dans les trois établissements évoquent les plaintes devant les

tribunaux dont ils sont l'objet de leur part. Cette pression amène directions, médecins et hiérarchie à redoubler de vigilance et à exhorter les surveillants à plus d'attention.

## **I.2. Sécurité dynamique et politique d'affectation**

Les surveillants ne se font plus reprocher, comme on l'avait souvent observé auparavant, de trop communiquer avec les membres du service social et de « faire trop de social », ce qui pouvait être interprété alors comme une proximité dangereuse avec les détenus et une déloyauté envers le corps des surveillants. On a enseigné aux nouvelles générations de surveillants à « faire du social ». Dialoguer, écouter et négocier participe de la sécurité dynamique et active, constitue le meilleur moyen d'établir l'ordre et la tranquillité et d'assurer la protection des personnels. L'assouplissement des relations hiérarchiques y participe également. Les surveillants se font moins souvent « remonter les bretelles si leur chemise est froissée », osent davantage demander conseil auprès des gradés sur la manière de s'y prendre dans telle situation et discutent plus avec eux.

La politique d'affectation des détenus qui constitue un moment important de la politique de sécurité de la prison s'inscrit, elle aussi de plus en plus dans une conception dynamique de la sécurité qui prend en compte le rôle actif des relations sociales dans la pacification des mœurs. Une des innovations consiste à inclure les relations des détenus entre eux comme moyen de sécurité dynamique. On demande aux arrivants s'ils ont une connaissance, un « copain » avec lequel ils souhaiteraient se retrouver en cellule.

**Elle passe par trois phases : un séjour au quartier arrivants, pendant lequel les détenus sont suivis de très près pendant une semaine, et où ils rencontrent des représentants de tous les services de la prison, la réunion de la commission d'affectation où se prend la décision d'affectation, puis la politique de suivi, qui passe par des changements de cellule à l'initiative de la hiérarchie ou à la demande des détenus.**

Ayant assisté à plusieurs réunions de la commission d'affectation, dans l'une des maisons d'arrêt, on a pu constater que de nombreux paramètres sont pris en compte dans la décision : en premier lieu la fragilité psychologique et l'état de santé des détenus, dont fera état le service médical. Les détenus très âgés ou handicapés ou encore très malades ne seront pas affectés dans les étages, mais à proximité du service médical. On tient compte de l'âge, de l'existence ou de l'absence d'un soutien familial, de la situation financière, de la nationalité, du quartier d'origine, de la nature du délit (on ne mettra pas dans la même cellule un vieux qui a violé avec un jeune qui a dealé par exemple), de la publicité donnée au délit, du dossier pénal (existence d'une tentative d'évasion, dangerosité), des interdictions de communiquer. On retient les demandes de travail et de scolarité. Tenant compte de la personnalité, on évitera, par exemple, de mettre ensemble une personnalité forte avec une personnalité influençable, susceptible d'être rackettée...

**De fait l'affectation des détenus est un outil permanent de gestion. Une fois affectés, des détenus qui étaient seuls peuvent ne plus supporter la solitude, ou, à l'inverse ne pas supporter la cohabitation. Les fréquents changements de cellule constituent autant d'ajustements qui ont pour but d'éviter les incidents, les violences, le racket, etc. On tient compte, là encore, des souhaits des détenus. Dans ce cas, la hiérarchie, pour s'assurer de ce que l'un n'oblige pas l'autre à vouloir cohabiter avec lui pour l'instrumenter d'une**

façon ou d'une autre, les reçoit séparément et demande à chacun de faire une demande écrite de changement de cellule désignant nommément la personne avec laquelle il veut être.

« On essaye d'être le plus précis possible », nous dit un directeur. « C'est pourquoi j'ai créé le quartier arrivant, il y a un an. Il n'y avait pas de politique d'affectation fine quand je suis arrivé, c'est pourtant un moment essentiel dans la gestion. Si on réussit bien l'implantation des détenus, c'est 80 % de la violence institutionnelle qui est vidée. Je suis toujours très inquiet par les détenus qui ne sont pas bien en cellule. Pendant très longtemps dans la pénitencière, la politique d'affectation était une politique destinée à entraver les détenus. Je fais l'inverse : faire en sorte que ce soit un endroit satisfaisant au possible. Avant, l'affectation était décidée la nuit par le premier surveillant, en fonction des places libres. On générait une série d'incidents, notamment parfois des passages à l'acte suicidaires. Le nombre de tentatives de suicide a diminué ; il est super bas par rapport aux autres établissements. Il y a quelques violences dans les cellules, peu de grosses agressions. Les critères, c'est la personne, sa fragilité, il s'agit d'assurer à tout prix sa protection. À côté de la protection des détenus, il y a la protection de l'institution. On met certaines personnes face aux miradors, certaines autres dans des cellules grillagées. Il faut individualiser tous les entrants. On arrive même à ne pas isoler des gens qui l'auraient été auparavant. Et le nombre d'incidents est relativement bas. Il y a une pression quotidienne de la part de la direction, pas dite, mais réelle en ce sens. J'essaie d'être le plus présent possible. »

Il est clair que l'ensemble de cette politique d'affectation, qui a pour condition de pouvoir mettre un bon nombre de détenus seuls en cellule est totalement remise en cause par l'afflux massif de détenus en très peu de temps.

## *II. La féminisation professionnelle*

Avec la présence d'infirmières, de travailleurs sociaux, d'agents de justice, de psychologues le plus souvent femmes, la féminisation en général du corps médical que l'on constate aussi en prison, celle du corps des directions, et celle, très récente et très rapide du corps des surveillants, la prison est de moins en moins la « maison des hommes ».

Dans leur ensemble les détenus apprécient la présence des femmes, particulièrement celle des infirmières dans leur rôle maternant. L'expression qui revient le plus souvent pour les qualifier est la suivante : « Les infirmières, elles sont gentilles ».

La féminisation des différents niveaux hiérarchiques pénitentiaires est tout autant appréciée, avec quelques nuances. La triade féminine qui compose l'équipe de direction d'un des trois établissements étudiés est, à part quelques exceptions, unanimement appréciée par les détenus. La directrice en particulier est l'objet d'un « transfert » de plusieurs détenus qui la considèrent comme une mère. On a entendu par exemple dans un couloir, un détenu plaisantant à demi, demander à un surveillant ébahi : « Elle est où Maman ? ». Un détenu qui dit avoir la haine des pénitentiaires et de la justice, être content de l'agression dont a été victime récemment un surveillant, dira d'elle qu'elle est « formidable ».

La hiérarchie intermédiaire se féminise également. S'il y a encore peu de femmes premières surveillantes, des chefs de service femmes ont été recrutées récemment par la voie externe. Il n'est donc plus rare de voir une femme chef de service et une sous-directrice assurer la direction d'un bâtiment, tandis que des femmes psychiatres, des psychologues, des travailleurs sociaux, des infirmières entrent et sortent de leurs bureaux, discutent avec les gradés hommes, pendant que des surveillantes travaillent aux étages.

Cette mixité a des effets auprès des détenus et dans les relations professionnelles. Détenus et surveillants, sur ce point ont des appréciations similaires : la féminisation du corps des personnels pénitentiaires a un effet d'apaisement général.

Une surveillante en maison d'arrêt constate que des détenus qui n'allaient pas à la douche et ne faisaient pas le ménage dans leur cellule se mettent à le faire. Elle raconte qu'une fois, elle a pris un tout jeune détenu par le tee-shirt pour l'emmener à la douche en lui disant : « C'est insupportable d'ouvrir ta porte ». Depuis il y va. N'étant pas la seule à inciter les détenus à aller se laver, elle s'interroge : « Prendre sa douche est peut-être la conséquence de la présence de femmes en détention. J'ai discuté avec des hommes surveillants. Ils disent que depuis qu'il y a des femmes en détention, c'est plus calme et que les incidents sont moins graves. »

« On a vu arriver les premières surveillantes. Ça faisait drôle. Avec le temps, on se sent moins nerveux et agressif. Il y a des petits jeunes détenus qui agressent des petites surveillantes. J'en ai engueulé un, il ne savait plus où se mettre ! » (D, centrale)

« Les surveillantes c'est bien, on a un bon dialogue, mais c'est dangereux pour elles quand il y a des barjos. » (D, centrale)

« Il y a une seule surveillante à l'étage, ils mettent les clignotants, elle ouvre, elle ouvre ! Tant qu'elle garde la main dessus ça va. Des fois, elles sont trop gentilles. Elle dit quatre fois, cinq fois : « Faut rentrer ! » Faut quand même rentrer ! » (D, centrale)

« Les surveillants manquent un peu de psychologie. Ils ont mis des femmes à cause de ça. Elles discutent plus, elles ont plus de finesse, une façon de dire les choses. C'est toujours les mêmes surveillants qui emmerdent... Il y en a peu en fait. » (D, centrale)

« Il y a plus de femmes. Moi j'aime une femme qui ouvre. Il y en a deux ou trois qui sont gentilles. Je préfère une voix de femme qui me dit bonjour à sept heures du matin. Mais je dis que c'est un point faible, pas uniquement en cas d'agression : si je tombe amoureux d'elle ou elle de moi ? » (D, centrale)

« Les femmes, les matonnes, n'ont pas leur place ici. Elles ont une pression de l'administration, elles n'osent pas discuter. Ils ne s'imaginent pas ce qu'on pense le soir. J'espère qu'il y en a une qui se fera violer. C'est regrettable à dire, mais les longues peines, ce n'est pas un milieu pour elles. » (D, centrale)

Sauf à quelques postes de travail, il n'y avait pas encore de surveillantes en détention dans l'une des deux maisons d'arrêt étudiées, alors qu'elle étaient déjà présentes depuis quelques mois dans la seconde. Les propos des détenus de cette maison d'arrêt ne diffèrent pas de ceux qui ont été entendus en centrale.

« Les surveillantes, c'est agréable ! Elles ne réagissent pas comme les hommes. Ça tempère, elle peut dire des choses qui ne passeraient pas avec un homme. Vous ne serez pas désagréable avec une femme. D'autres détenus, ça leur donne des ailes. Elles sont correctes en général. »

« Les femmes sont correctes, ça fait plaisir, ça fait du bien. »

« Les surveillantes, ça calme un peu les mœurs. J'appréhende le jour où un psychopathe va attraper une surveillante par les cheveux. Je crains pour leur sécurité. »

« Les femmes surveillantes, ça détend. Il y a moins de problèmes, moins d'agressions. Elles négocient plus, elles savent plus donner pour recevoir. Avec les surveillants, quand on demande quelque chose, ça doit passer par les chefs. Les surveillantes prennent plus de responsabilités, elles se mettent plus en danger. Parce qu'il n'y a pas que les détenus qui subissent la pression ! Ils n'ont pas le droit de passer ci ou ça. Le surveillant quand il dit non, ça doit l'agacer. Les surveillantes n'entrent pas dans ce jeu-là, elles referment moins souvent la porte. »

« Il y a une chose fabuleuse, c'est l'entrée des femmes cadres. La CSP est fabuleuse, elle connaît bien son métier, elle a du feeling. Ça a permis d'humaniser les relations. Les femmes sont moins rigides que les hommes, elles ont plus de discernement. Même ça, ça humanise la prison. Ça oblige à avoir un fonctionnement moins militaire, moins hiérarchique. Il y a une espèce d'apaisement, plus de connivence. Elles sont plus tolérantes au niveau des douches, au fait d'avoir accès à du savon, par exemple, pour les gens qui n'ont rien. C'est bien ce pluralisme, c'est un facteur d'apaisement. »

« La CSP, Madame N... est la seule qui fasse un travail correct. Quand elle n'est pas là, c'est le bordel. Elle fait un travail fabuleux. Il n'y a aucun chef qui fasse un travail comme elle. Si elle dit oui, c'est sûr. Si elle dit non, je ne demande jamais une seconde fois. Chaque jour, tout le monde se demande si elle est là. Les autres ne font rien. »

« Les femmes, ça fait du bien d'en voir. Il en faut. Elles sont plus logiques, plus dynamiques, plus compréhensives. Les chefs femmes, elles s'occupent de nos problèmes. Les hommes s'en fichent. On obtient plus vite les choses avec elles. Mais elles sont malines, elles ont vite fait de vous envoyer au mitard si vous ne jouez pas le jeu. »

### III. Le rôle des psychiatres et psychologues

Depuis la création des services médico-psychiatriques régionaux, il y a une vingtaine d'années, on a vu leur nombre augmenter petit à petit. Il en résulte une présence plus importante et plus régulière de psychologues et de psychiatres dans les établissements. Leur travail contribue de façon directe et indirecte à pacifier les relations.

Un homme de 39 ans, condamné pour pédophilie et en prison depuis huit ans, nous dit en centrale : « Les psychologues participent activement à l'acceptation de l'autre, à l'acceptation des catégories de détenus les uns par rapport aux autres. Par exemple, un détenu reprochait à un détenu peintre de me voir : « Ouais, tu vois un pédophile ! » Il lui dit : « Mais lui au moins il voit un psy, et il essaye de s'en sortir ! ». Avant, voir un psy c'était mal vu. Maintenant c'est vu comme positif. Ils contribuent au bien être de la détention. »

« La thérapie, en maison d'arrêt et ici, ça m'a appris qu'on peut parler », dit un autre détenu de la centrale. « Maintenant je parle. Je m'accepte comme je suis. Ceux qui ne s'acceptent pas eux-mêmes sont mal à l'aise et jettent le malaise autour d'eux. Il faut quand même faire attention à où l'on va, avec qui l'on est, mettre le holà, parler gentiment. Maintenant quand je suis en colère je l'exprime, même méchamment. Je dis : « Attention je parle ! » Faut exprimer les choses. Je ne supporte plus d'être victime. C'est la réflexion que j'ai faite sur moi-même. C'est parce que j'ai été victime (j'ai été abusé par mon grand frère). J'arrive à sentir le mal que j'ai fait. Je comprenais intellectuellement, mais je ne pouvais le ressentir. C'était le mal qu'on m'avait fait. Tant que je ne suis pas mis dans ce rôle de grand frère, il n'y a pas de problème, sinon je rejoue ce rôle que j'ai vécu. Ma chance, c'est de remettre les choses à plat au lieu de passer à l'acte. Je vois toujours un psy, heureusement.



L'objectif ce serait que tout le monde les voit. Certains détenus ne pensent qu'à ça, ils regardent des choses pédophiles... Quelque part quand même j'ai des photos sur mon ordinateur. »

Cet autre détenu, en prison pour proxénétisme et viols de mineures, dit encore : « Je vois une psychologue. Elle me rassure beaucoup, elle est très gentille. Avant je n'avais pas confiance dans les femmes. C'est la prison qui m'a appris à connaître les femmes. Elle est formidable. Petit à petit j'ai vu qu'elle était bien. Je discute beaucoup avec elle. »

En centrale, un détenu de quarante-cinq ans a connu une douzaine de prisons, il a été transféré plusieurs fois pour des raisons disciplinaires, il totalise vingt-cinq ans de prison et voit arriver le moment où il peut demander une libération conditionnelle. Actuellement, outre qu'il travaille, il participe à toutes les activités scolaires et socio culturelles possibles. Il analyse son parcours : « Ici je refais connaissance avec des personnes, individuellement. J'en ai marre d'être baluchonné. Maintenant j'écoute les autres, j'ai du respect pour tout le monde... La psychologue m'a appris à regarder les gens en face, à dire bonjour. J'ai commencé une psychothérapie sur le conseil de la directrice, je lui ai fait une promesse au prétoire que je me tiendrais tranquille. Je m'étais battu seul contre trois personnes. Elle m'a dit : « C'est ça ou le transfert ». J'ai dit : « J'ai une parole ». C'est vrai, je ne participe même plus aux blocages ! C'est quelqu'un de parole, elle m'a donné le coup de pouce pour évoluer ; je l'ai fait pour montrer que j'étais capable d'avoir une parole, par respect pour son travail et sa sincérité. J'ai été impressionné par ce petit bout de femme qui a sous ses ordres les surveillants, de voir tous ces monstres (les détenus) qui l'écoutent... À la centrale de C..., les psys ce sont des corbeaux, moins on les fréquente mieux on se porte. Ici j'ai des visites régulières. La psychologue, le psychiatre, elles me connaissent bien, je suis très entouré. J'ai fait une quête importante dans ce suivi thérapeutique... Avant j'étais en bande, on était toujours dans la violence physique. Maintenant je suis seul, j'ai du temps pour faire le point. Ma vie est un désastre... Le regard des grosses peines, je n'en ai plus rien à foutre. J'ai perpète, j'en n'ai rien à foutre : maintenant ce n'est pas ma base ; je veux sortir. Je ne baisse pas les bras. Il y a d'autres comportements pour en sortir, sans devenir fou, sans être une salope. C'est un choix. On peut se bagarrer ou pas. J'ai accepté de vivre en bonne intelligence avec tout le monde... Je n'ai pas de conflit direct avec les surveillants. J'ai compris : après tout je suis venu tout seul, j'assume ma peine, je ne suis pas là pour emmerder les gens. J'ai la haine de la société, y compris des surveillants, mais j'ai fait tout un parcours. La prison m'a changé en bien. C'est une prise de conscience de ma vie. Toute ma vie depuis mon enfance, j'ai été confronté à la violence. Je suis violent moi-même. Je suis gentil sauf quand je suis en colère. Je rentre dans la violence et je ne sais plus m'arrêter. J'ai affronté la mort dehors trois fois, j'ai mené une vie dangereuse, inconsciente, sauvage, amoral. J'ai évolué, je suis fatigué de côtoyer la violence. J'en ai marre, marre de l'anathème, marre de crier, marre de donner des coups de tête... Ici l'atelier se passe très bien, je travaille pour préparer un métier de soudeur, chacun est dans sa cabine, je n'ai pas la pression de l'équipe. Je vais au travail avec plaisir. Je cours après le travail, c'est étonnant ! Au socio aussi. »

Cinquante pour cent des détenus sont suivis par des psychologues ou des psychiatres dans cette centrale. D'autres le sont aussi par une psychologue dans le cadre de leur projet d'exécution des peines. L'importance de ces suivis a nécessairement des effets directs ou indirects en termes de prévention de la violence.

**Dans cet établissement, la pratique du Tchouk Ball initiée dans des SMPR a été mise en place, qui s'adresse en priorité aux détenus en situation de grande désinsertion sociale et à ceux qui sont particulièrement violents. Il s'agit d'un jeu de ballon auquel participent des travailleurs sociaux, une psychologue et un moniteur de sport. Les parties sont suivies de pauses au cours desquelles professionnels**

et détenus discutent de la participation de chacun et de ses réactions. Ce moment de distance réflexive permet aux détenus de mieux se connaître, les habitue à s'engager dans une activité collective en y trouvant une place et un certain plaisir et leur apprend à gérer les tensions et l'agressivité par la médiation du jeu et de la parole.

« Cette activité dure depuis quatre ans, ce qui est déjà une longue durée pour une activité en centrale », commente la psychologue qui anime les discussions. « On a constaté chez certains détenus une évolution magistrale. Par la parole, le jeu, le ballon, ils ont appris qu'ils pouvaient parler, que les choses pouvaient se régler autrement que par les actes. Si on compare l'avant et l'après, en quatre ans, ce ne sont pas du tout les mêmes personnages. L'importance de cette expérience, c'est cet espace de rencontre où les choses peuvent être agies. Le sport est une chose essentielle pour pouvoir décharger le pulsionnel et l'énergie. »

**Des psychiatres en maison d'arrêt évoquent explicitement leur rôle de prévention de la violence :**

« En général les pénitentiaires respectent notre travail, mais des fois ils ne le facilitent pas. Pourtant on évite bien des passages à l'acte. On vous dit : « Moi je vais massacrer un surveillant ! » Tant qu'ils verbalisent ça va. Pour d'autres, je vois que le passage à l'acte est proche. Ils ne voient pas combien on limite les passages à l'acte, la tension et la discorde ! »

**L'afflux massif de détenus en maison d'arrêt réduit les effets du travail des psychiatres et des psychologues, d'autant plus qu'ils disent intervenir souvent en urgence et n'avoir qu'un rôle de « pompiers ». De longues listes d'attente existaient déjà dans les trois établissements.**

C'est ce que disent aussi les médecins qui pensent ne plus pouvoir assurer convenablement le suivi médical des personnes incarcérées.

#### IV. La professionnalisation

Le métier de surveillant se professionnalise. Les différents composants de cette professionnalisation constituent autant de médiations, de moyens de mise à distance réflexive dans les relations de face à face.

On évoquera à ce propos l'élévation du niveau de recrutement, l'allongement de la formation, la formalisation du contenu donné à la notion de sécurité dynamique et aux moyens de désamorcer les crises, le développement de la formation continue sur la gestion des crises, la toxicomanie, la maladie mentale par exemple, la protocolisation des modes opératoires en matière d'intervention dans les incidents et la formation permanente en ce

domaine. Nous reprendrons ici à titre d'exemple ce que dit un formateur à propos des techniques d'intervention :

« Le but de cette formation c'est que les agents connaissent les gestes, que chacun sache ce qu'il a à faire, que tous interviennent en même temps, sans décalage. C'est aussi dans le but de se connaître mieux, c'est l'apprentissage de la maîtrise de soi. La formation donne de l'assurance. Je leur fais revêtir l'équipement pour qu'ils voient. Et je leur tape dessus quand ils l'ont revêtue pour qu'ils voient qu'ils sont effectivement protégés. Quand on met la tenue, 90 % des problèmes sont réglés, quand ils nous voient arriver. C'est dissuasif. Et je préfère. La force n'est pas la solution, c'est la dernière solution quand le dialogue n'a pas pu s'établir. C'est aussi l'apprentissage des gestes, des gestes à faire et à ne pas faire, comment tenir le bouclier quand on revêt l'équipement, comment bloquer la main d'un détenu s'il a une arme à la main. On la bloque ici et non là. Cette formation, ça permet de neutraliser sans trop de casse, des deux côtés, surtout des professionnels, je ne m'en cache pas. Les risques dans une intervention viennent de la trouille, ou bien c'est le détenu qui arrive à se faufiler. Si c'est bien fait, il est bloqué dès le départ. Un geste technique demande moins d'effort et c'est plus propre. Il y a aussi la formation sur la réglementation sur l'usage de la force. La réglementation de 1998, la présentation des armes, comment ça marche, le maniement des armes. »

Il nous est arrivé à plusieurs reprises non seulement de constater que les détenus ne gardaient pas de rancune d'une intervention bien menée, mais encore de voir ces derniers respecter et reconnaître le professionnalisme des surveillants. Un détenu s'est étonné devant nous, alors qu'il s'attendait à de très sévères représailles de la part des surveillants, de n'avoir été que simplement « cueilli » par ces derniers : il avait frappé un surveillant en lui faisant une fracture au visage à la suite d'un refus de douche, au retour du sport. Le surveillant n'avait d'ailleurs dû son salut qu'à l'intervention d'un détenu auxiliaire qui l'avait arrêté, alors que ce détenu s'acharnait. Cette absence de vengeance semble l'avoir perturbé dans ses certitudes. Ses propos laissent entendre qu'elle a complètement modifié son attitude en détention, aussi bien vis-à-vis des surveillants que des détenus. Il dit avoir abandonné la violence physique comme seul moyen d'assurer sa protection.

Alors qu'il venait de mettre au quartier disciplinaire un détenu après l'avoir maîtrisé par la force lors d'une intervention, un CSP, malgré tout un peu inquiet du résultat de sa proposition, nous suggère de rencontrer ce détenu. Interrogé sur cette intervention, celui-ci nous dit, admiratif, en pointant son pouce en l'air et en souriant, que c'était « un vrai travail de pro ».

Nous évoquerons une autre situation dont a été témoin une directrice :

« Un premier surveillant a été appelé un jour par les surveillants. Un détenu avait une lame dans la bouche. Il la faisait tourner dans sa bouche. Il lui a craché dans la gueule quand il est arrivé en lui disant : « Mon sang arabe sera mêlé à ton sale sang de français ! ». Ce premier surveillant lui a répondu : « Monsieur je resterai professionnel. Je n'en pense pas moins, mais ma fonction m'empêche de vous répondre ». Il s'est pris le mollard dans la figure. Il a serré les poings dans ses poches. C'était très violent. Ce détenu était très violent, il avait déjà cassé trois cellules. Il avait été transféré ici pour sanction disciplinaire et avait été amené d'emblée au quartier disciplinaire. C'est ce même premier surveillant qui est allé le menotter pour un transfert (d'ici). – C'est un pro de la technique d'intervention, il avait sa lacrymo - la seule fois où elle a été utilisée ici - Je lui dis : « Il y a intérêt à ce qu'il n'y ait pas de dérapage ». Il est assez carré, il fait beaucoup de sport, il est ceinture noire, c'est un technicien d'UMS. Il a pris le détenu, clac, clac, clac, puis l'a aspergé de lacrymo – très peu-, il l'a presque pris en cochon pendu. J'arrive, le détenu était dans le panier à salade, menotté. En face de lui le premier surveillant était en train de lui humecter l'œil avec des kleenex. Le détenu lui disait : « Chef jamais on m'a fait une intervention comme ça ! Je n'ai pas reçu un coup, d'habitude on me tord le bras pour me menotter ». Le premier surveillant avait fait venir des produits de

l'infirmier ; il disait au détenu : « Ca va encore piquer, ouvrez l'œil ! » C'était une situation surréaliste. Le détenu lui demandait : « Comment vous faites la clef, chef ? » Le premier surveillant lui a dit à un moment : « Je ne vous en veux pas pour le crachat ». L'autre lui a dit : « Je regrette le crachat, je vous demande pardon, vous êtes fort ! » C'est ça aussi la réalité des rapports, ils s'étaient fait leurs preuves à eux. »

Pourtant ce processus de professionnalisation est des plus fragile. D'une part, la formation initiale a été récemment réduite de moitié à l'ENAP, ramenant sa durée à ce qu'elle était avant 1992, d'autre part, après une période où l'accent était mis sur la sécurité dynamique, la tendance aujourd'hui consiste à promouvoir de nouveau la sécurité entendue en termes d'autorité et de sécurité défensive et répressive. Les nouvelles promotions de surveillants devront réapprendre sur le tas que, dans ce milieu labile et explosif l'autorité se gagne et n'est pas donnée d'emblée.

## V. La judiciarisation des rapports sociaux

**La judiciarisation des rapports sociaux, qui depuis des décennies ne cesse de se développer dans la société civile, gagne également les prisons. La plainte existe en prison, elle est devenue très rapidement l'objet de multiples usages. Des recours devant les tribunaux administratifs et judiciaires ont lieu, notamment sous l'impulsion de l'évolution de la jurisprudence des tribunaux administratifs et de la présence des avocats en prison. Des détenus nous disent avoir porté plainte devant ces deux types d'instance, dans les trois établissements. De même les personnels pénitentiaires portent beaucoup plus facilement plainte contre les détenus qu'auparavant. Il est trop tôt néanmoins pour évaluer les effets à terme de ce processus.**

**Plusieurs questions se posent : la possibilité de porter plainte a-t-elle pour effet de faire reculer la violence ? Que produit en réalité la possibilité de porter plainte dans des relations dominées par le face à face ?**

Nous reprendrons ici la thèse de T. Mathiesen, en élargissant le sens qu'il lui donne. Pour cet auteur, les détenus n'ayant pas les moyens de se rebeller recourent à ce qu'il nomme la « censoriousness », l'arme des faibles, dit-il, qui consiste à mettre en cause l'administration sur le terrain de ses propres règles. C'est ce que font les détenus qui ne se contentent pas de reprocher à l'institution ou à ses agents de ne pas observer les règles qu'ils sont censés appliquer, mais qui n'hésitent pas à porter plainte, ou à menacer de le faire.

Même si les plaintes que les détenus peuvent engager contre les surveillants ou l'administration pénitentiaire aboutissent rarement, de plus en plus de détenus voient dans ce recours un moyen de se faire entendre. Dans ce cas, la loi intervient en tiers en prison,

introduisant une médiation, du moins virtuelle et symbolique, dans le double face à face entre les surveillants et les détenus, et entre les détenus entre eux.

« Si tu me touches, je porte plainte ! » s'est écrié devant nous un détenu à l'adresse d'un codétenu, ce qu'on n'aurait sûrement pas entendu, il y a une vingtaine d'années.

« Si vous vous laissez faire et que vous ne dites rien, vous vous faites exploiter, même par des surveillants. Il y a des choses bizarres. J'ai acheté une souris pour mon ordinateur, je ne l'ai jamais reçue. Pareil pour un catalogue. Un autre détenu, lui, m'a dit qu'il l'avait reçue. J'ai dit : « Je porte plainte si je ne reçois rien ». Je l'ai dit très fort devant les surveillants. J'aurais pu effectivement porter plainte. D'en avoir parlé tout autour, ça a eu des effets, j'ai reçu ce que j'attendais. »

Les deux viols dont nous avons eu connaissance commis par des détenus contre des codétenus ont aussi fait l'objet de poursuites judiciaires. Ils n'ont pas été enveloppés du silence qui eût été vraisemblable en la matière il y a une vingtaine d'années. L'idée selon laquelle les détenus peuvent être aussi des victimes a fait son chemin, elle est parallèle à l'existence d'un plus grand souci de leur sécurité. On constate aussi que les directions des prisons n'hésitent plus à engager des poursuites pénales contre des détenus qui ont agressé des surveillants et surtout à soutenir ceux-ci dans leurs démarches judiciaires.

Néanmoins on peut se demander si, dans un contexte où la structure essentiellement défensive, sécuritaire et répressive des rapports aux délinquants demeure, voire se renforce, cette évolution n'est pas fort limitée dans ses effets et même productrice d'effets pervers.

Nous avançons ici les quelques éléments de discussion dont nous disposons pour ouvrir le débat. On relève en premier lieu qu'un déséquilibre existe quant à la possibilité de porter plainte selon qu'on est détenu ou que l'on travaille en prison.

Une étude faite en Allemagne (H. Duncker, 1998), où la possibilité pour les détenus allemands de porter plainte existe depuis beaucoup plus longtemps qu'en France, montre que les plaintes dans ce pays aboutissent peu. Un rapport annuel de l'administration pénitentiaire qui s'attendait à une inflation des poursuites devant les tribunaux administratifs montre que ces poursuites ont finalement peu augmenté. (Mais nous ne disposons pas encore des dernières statistiques en la matière)

Quant aux poursuites pénales, on sait déjà que de multiples obstacles s'opposent à leur aboutissement : il y a la difficulté à apporter des preuves, à remonter à la cause, et la difficulté à trouver des témoins : « *Testis unus, testis nullus* », dit l'adage judiciaire. Ce problème rencontré, comme on l'a vu, par les personnels pénitentiaires, s'étend aux magistrats.

« Moi je suis toujours tributaire d'informations prédigérées. Il est très, très difficile de juger ces incidents. Le petit facteur déclenchant on ne l'aura peut-être pas », dit un procureur. « Les éléments des incidents se dérobent, chacun a son approche, on peut difficilement remonter au facteur déclenchant », dit aussi un juge de l'application des peines.

Du côté des détenus la difficulté principale vient de ce que, a priori dans une situation d'assujettis, il ne leur sera pas facile de porter plainte contre un ou des surveillants par peur de représailles. La peur de représailles de la part de codétenu est pire, même si, en cas de violences la victime est transférée. Rien ne garantit, quand la peine est longue et les établissements pour peines en nombre limité, que les protagonistes ne se retrouveront pas un jour.

« Les poursuites contre les surveillants sont très rares. Je n'en ai pas connu, du moins officiellement. C'est plutôt l'inverse, un surveillant contre un détenu. C'est très difficile d'apporter une preuve de l'objet. Aucun détenu ne se portera témoin, la solidarité des surveillants jouera. Il y aura plus de surveillants pour décrire un détenu violent et pour dire que le surveillant n'a fait que son travail. On a peu d'éléments pour poursuivre devant les tribunaux, sauf s'il s'agit de choses graves et visibles. Il est beaucoup plus difficile d'avoir des éléments pour poursuivre en détention que dehors. Des plaintes directes concernant le

comportement des surveillants il y en a. Mais ça ne va pas jusqu'au pénal. Les détenus donnent très rarement le nom des surveillants, ou des détenus. Ils se plaignent sans donner de nom. Ils ne veulent pas qu'on intervienne par peur des représailles. Pour l'instant les voies de recours ouvertes aux détenus, c'est purement symbolique. Il y a plus de plaintes déposées par l'administration et les surveillants à l'égard des détenus que l'inverse. On remarque que les surveillants portent beaucoup plus plainte qu'avant. Et souvent ils sont incités à le faire par la direction. Si l'incident est sérieux, c'est transmis au procureur qui décide s'il y a une poursuite à donner. » (Juge de l'application des peines)

Néanmoins des plaintes portées au pénal par des détenus contre des agents de l'administration pénitentiaire dans les deux maisons d'arrêt ont abouti à des sanctions de ces derniers. Pour d'autres, le procès est en cours.

Face à l'accroissement des violences dont les surveillants sont victimes, des directives ont été données aux procureurs qui leur demandent, nous dit l'un d'eux, d'être plus vigilants quant à la réponse judiciaire à donner dans les cas d'agression.

La défense et la protection des surveillants sont légitimes et nécessaires, disent les juges. Néanmoins ils se posent la question de l'équité et de la double peine, disciplinaire et pénale, et se demandent jusqu'où il faut sanctionner.

« On n'est pas dans un rapport d'égalité. La force exercée par les surveillants est légitime, jamais quand elle est exercée par les détenus. Le surveillant a droit de répliquer, le détenu n'est jamais en situation de légitime défense. Il n'y a pas d'égalité - sauf cas exceptionnels -. Ça me préoccupe. Que faire quand il y a une infraction par un détenu contre un surveillant qui relève du pénal ? La sanctionner ou pas ? En opportunité, ce n'est pas évident. Le même comportement a deux qualifications, une qualification pénale et une qualification disciplinaire. Si l'on poursuit, ça veut dire une sanction pénale, et de toute façon il y a une sanction disciplinaire qui a un effet immédiat sur la peine. Je peux exclure la double peine. Quand les faits sont graves, je poursuis. Quand il s'agit d'une agression verbale, j'ai tendance à penser que le plan disciplinaire suffit. »

Le procureur cité ci-dessus remarque aussi que ce processus de judiciarisation modifie les modes de régulation interne : « Celle-ci a des effets positifs, d'une part elle permet d'éviter des dérapages, d'autre part elle apporte plus de transparence dans le fonctionnement des prisons. Mais elle a aussi des effets négatifs. L'intervention des tiers contribue à cristalliser les conflits, elle interdit aux gens de trouver eux-mêmes les moyens de régler leurs problèmes et leurs conflits. »

Un second point du débat concerne les effets de la judiciarisation des rapports sociaux et de la culture procédurale, voire procédurière, qui l'accompagne. Cela peut avoir pour effet d'inciter les surveillants à recourir plus facilement à la procédure du rapport d'incident qu'ils ne l'auraient fait auparavant, et ce dans un double but, punir et se couvrir de façon préventive contre le « risque pénal » – pour reprendre le terme employé par un surveillant. La judiciarisation des relations peut aussi éroder les savoirs faire en matière de face à face. La conflictualisation des relations par la médiation des possibilités de recours peut faire reculer la violence, mais cette médiation peut aussi avoir pour effet de différer le règlement des conflits ou d'esquiver ceux-ci. En outre, par ses conséquences sur la longueur de la peine, la sanction disciplinaire peut envenimer les conflits et les faire durer.

Un surveillant qui travaille depuis vingt ans à la maison d'arrêt Sud fait le commentaire suivant :

« Avant on allait dans les douches, on réglait ça entre nous et on avait leur respect. La gifle éducative n'existe plus, on montrait qu'on n'avait pas peur d'eux. Maintenant c'est un petit rapport de merde, même pas suivi. Donc ils n'ont plus peur de nous. Avant le problème était réglé dedans. Maintenant ils se vengent dehors pour en profiter. Avant c'était réglé sans

rapport, c'est pour ça qu'ils veulent se venger. On est ceux qui les enferment : « Je réglerai ça dehors, je te reverrai ».

Nous proposerons sur ce sujet l'analyse d'un surveillant d'atelier qui prenait sa retraite au moment de l'entretien :

« À l'atelier, un détenu menaçait un autre détenu avec un cutter. Je me suis approché de lui et lui ai demandé le cutter : « Si tu t'approches de moi à moins de trois mètres, je te tranche ! », il m'a dit. Il était dans un état second, les yeux révulsés. Alors j'ai appelé du renfort. Il a été maîtrisé et emmené au quartier disciplinaire. Le lendemain il m'a envoyé une lettre d'excuses. La direction m'a demandé si je voulais porter plainte. J'ai dit non, c'est un perpétuité, ça ne changera rien pour lui. J'agis en responsable. Les inconvénients du métier, je les assume. Il faut minimiser l'incident. La direction m'a demandé alors si je voulais qu'on le change d'atelier ou qu'il réintègre mon atelier. J'ai dit que ça ne changerait rien qu'on le mette dans un autre. On l'a donc réintégré. J'ai reçu alors une lettre de remerciements du détenu. Après, les détenus ont su tout ça par le bouche à oreilles et il y en a qui m'ont dit : « Avec vous on peut causer, vous êtes franc et direct ». Il faut avoir un comportement naturel. Il y a à l'atelier un détenu qui fait chier tout le monde. Quand il n'est pas malade, ce sont les cantines qui n'arrivent pas à l'heure, ou autre chose. À un moment il faut dire : « Ça suffit ». Ils savent jusqu'où ils peuvent aller avec moi. Quand il y a des problèmes d'équipe, il faut faire la police. Récemment il y a eu un incident entre deux perpétuités. L'incident n'a pas quitté l'atelier. Je suis intervenu quand j'ai vu qu'ils en étaient venus aux mains. T... saignait du nez, il avait pris une praline. Je leur ai dit : « Maintenant on arrête les frais, on ne va pas aller au quartier disciplinaire pour une brouille pareille. Ça suffit comme ça ». Ça s'est arrêté là. Quand il y a une altercation, il faut intervenir immédiatement. Je dis aux gars : « Ça suffit comme ça, regagnez vos places ». S'ils sont intelligents tous les deux, c'est fini. Ça démarre pour un rien, une parole déplacée, ou bien il y en a un qui a posé un outil trop près : « Tu me fais chier, tu ne pouvais pas le poser plus loin ! – Mais comment tu me causes ! » Et voilà ! Ça part, et ils en viennent aux mains. Des altercations il y en a, mais en plus de vingt ans d'atelier, à part cette menace, ça s'est toujours limité à des bagarres à mains nues...Maintenant les détenus portent plainte pour un oui ou pour un non. On les positionne en victimes. Alors, que fait le surveillant ? Il porte plainte, lui aussi. Je ne conçois pas le métier comme ça. On évite le face à face et les choses s'enveniment. Les surveillants font des comptes rendus d'incident pour un oui ou pour un non. S'il y a un problème, c'est moi qui l'ai sur place, et c'est à moi de le traiter. Les gens ont tendance à fuir les problèmes, moi je les affronte ; je n'ai pas à les déplacer sur quelqu'un d'autre, sur le chef, ou sur la direction. S'il y a un problème à l'atelier, c'est à moi de le régler, en outre je peux l'avoir créé moi-même. Les problèmes ne sortent jamais de l'atelier. Aujourd'hui il y a moins de face à face. Je ne rentre pas dans ce système de procédure, parce qu'on ne fait que nourrir le détenu de sa haine et ça joue sur son comportement. Un surveillant qui met beaucoup de rapports d'incident est un mauvais surveillant. Il faut savoir se faire respecter. Je vais directement au problème. S'il y a un problème, il faut y aller, s'imposer. Quand un détenu me fait chier, je règle le problème entre quatre yeux. Il faut savoir s'imposer, s'exprimer, s'expliquer franchement, ne pas le leurrer, être franc et direct. Je dis au détenu : « Tu m'expliques ton problème et on le règle ». Les détenus après disent entre eux : « Lui, tu peux aller le voir, il saura le régler, avec lui c'est carré ». Et tous les jours ils viennent me voir et ils sont constamment sur mon dos. C'est par exemple pour leurs frais de justice qui ne sont pas réglés, et ils ne sont pas contents, ou pour un achat de cantine, ou pour un parler parce qu'ils ne sont toujours pas prévenus qu'ils sont autorisés ou non, ou bien il n'a pas reçu sa chaîne, son médoc, ou bien sa cantine est reportée sur un mois. Il faut beaucoup s'investir. J'ai toujours beaucoup donné de moi-même. Je sais que je suis crédible dans mon comportement et que si des détenus portent plainte, ce ne sera pas contre moi. Le relationnel est primordial. Ce sont les détenus qui me l'ont appris...

Aujourd'hui on porte plainte pour n'importe quoi. Un fumeur qui porte plainte contre la SEITA ça devient comique ! On a fragilisé la société avec ça. Et il y a aussi les associations qui prennent parti des deux côtés. Ils s'immiscent trop. On veut sanctionner – et encore, non ! Un détenu qui vous traite d'enculé ou de pédé, vous l'alignez, mais il prend un avertissement. Il n'est pas content, il s'en prend un autre en commission de discipline. On met ça dans son dossier, et ça va jouer dans sa libération conditionnelle - et encore ! Il y a des détenus qui ont un dossier d'un mètre de haut ; finalement, avec tout ça on ne fait que déplacer les problèmes et les envenimer, sans les régler. »

Il ne s'agit pas pour autant de sous estimer l'importance du droit dans sa fonction de médiation. La possibilité de porter plainte contribue au processus de conflictualisation des relations. En cela elle substitue le conflit à la violence. À ce titre elle rend le travail des surveillants plus difficile, mais les protège également de celle-ci. La possibilité de se plaindre contribue à porter plus d'attention à la protection de chacun et à assouplir les relations sociales entre les personnels de surveillance et les détenus : « Grosso modo avec les surveillants, ça va », nous dit un détenu qui se présente comme un « vrai voyou » au très long parcours carcéral. « Il n'y a pas de guerre ouverte surveillants-détenus. La révolte contre les surveillants, en centrale est passée. »

De nombreux détenus et des surveillants disent aussi que les émeutes et les mouvements collectifs reculent. On peut se demander s'il existe un lien entre ce recul et la place que prennent aujourd'hui le discours sur le droit en prison et la pratique plus fréquente du recours à la plainte ou à sa menace. Une telle hypothèse est à prendre avec précaution. Il se peut que les usages de la plainte soient différenciés, qu'ils puissent se substituer, ou s'ajouter à la rébellion ouverte. Par ailleurs des motifs de plainte, indépendants d'un conflit interpersonnel et ne pouvant donc donner matière à procès, peuvent exister. C'est le cas de l'allongement de la durée des peines et de la faiblesse des libérations conditionnelles accordées.

**Un des effets du droit est de substituer la parole au silence. Le droit est bavard, la violence est silencieuse. Nous l'illustrerons par « l'histoire » d'un coup de poing.**

Un gradé a donné un coup de poing à un détenu au quartier disciplinaire. L'affaire qui a été évoquée devant nous longuement par deux membres de la direction est intéressante à relater, ne serait-ce qu'en raison de l'importance qui lui a été accordée, ce qui n'aurait sans doute pas été le cas il y a une vingtaine d'années. Elle est intéressante également par les suites qui lui ont été données, et par les différents enjeux qu'elle met en lumière.

« En commission de discipline, on ne sort jamais véritablement de cette situation entre le marteau et l'enclume (les surveillants et les détenus). Il faut pouvoir intégrer le fait que la décision générera des insatisfactions. Ce détenu est dans l'établissement depuis cinq ans, il est très fluctuant, très impulsif, il a peu travaillé sur lui-même, c'est un sale gosse, un grand gosse très immature ; il a des hauts et des bas, il fume du chichon, il est querelleur, bagarreur, il semble parfois chercher l'insulte, mais ce n'est pas une grande fripouille ; c'est plutôt un détenu lambda. Il n'a plus de relations avec l'extérieur, il ne prépare pas sa sortie, il subit le temps, s'auto-suffit. Il remplaçait le serveur à l'étage et avait pris la place du titulaire. Ça tournait jusqu'au moment où s'est posée la question de l'ouverture de la porte de la cellule. Le serveur, lui, n'a pas la porte ouverte ; elle n'est ouverte qu'un quart d'heure avant et après le service. Mais il avait eu pendant les dix-sept jours précédents la porte ouverte. Le personnel le connaît et sait le prendre, jusqu'au jour où le surveillant lui dit : « Je vous ferme ». – « Non » répond-il, « Je suis serveur » - « En plus vous êtes serveur », dit le surveillant, « donc je vous ferme »- « Non je ne rentre pas, appelez moi le premier surveillant ». Celui-ci, qui était dans une phase négative, lui dit : « Tu ne vas pas nous emmerder, tu rentres dans ta cellule ou tu vas au quartier ». Ils l'emmènent au quartier. Arrivé dans le couloir du rez-de-chaussée, le détenu dit : « J'ai compris, je réintègre ». – « Tu ne me prends pas pour un con ! », répond le



premier surveillant, à qui quelquefois il manque deux doigts de réflexion –ce n'est pas exactement ses termes mais quelque chose comme ça – et il dit : « Si, on y va ». Il s'y laisse traîner de force. Comme il est récalcitrant, il y a un renfort avec un chef. Arrivés au QD, il faut le maîtriser pour la fouille à corps et le déshabiller. Déshabiller quelqu'un de force, c'est une violence, une prise de corps. La maîtrise se fait de façon musclée, dans la difficulté, sans débordement et le détenu commence à insulter, c'est son moyen de défense. Il a commencé à insulter avant d'être mis nu en cellule. Il est excité, s'en prend au premier surveillant : "Enculée, fils de pute" et il commence à dire : « Je nique ta mère, je l'encule, je la prends par-devant, par derrière... » Le premier surveillant voit rouge. Le détenu se met nu, sur son lit. Il y a deux surveillants, le chef n'intervient pas, le premier surveillant continue à gérer la situation. N... voit qu'il est en train de perdre ; il ne supporte pas le QD, jamais. Il est dans l'esbroufe. Il arme deux fois son poing en direction du premier surveillant, tandis qu'il continue à l'insulter. Le premier surveillant lui met son poing dans la figure, puis il s'en va, va voir la sous-directrice avec un compte rendu professionnel. Il lui dit qu'il a mis un coup de poing dans la figure de N... Il réagit bien en venant le dire tout de suite, c'est très professionnel ; il n'y a rien à dire. Ce qui est extraordinaire c'est que le premier surveillant dans son compte rendu déclare avoir frappé le détenu avec un coup de poing. Il dit aussi qu'il a agi en état de légitime défense et déclare aussi qu'il porte plainte pour insultes et menaces. En commission de discipline, le lendemain, le détenu dit qu'il ne serait pas payé au service général parce qu'il faisait ce travail bénévolement et qu'il était sans ressources. Il est énervé, il repart, il voit rouge. Il n'est pas assisté par un avocat. La sous-directrice se dit que la suite ne va pas être simple pour la sanction, à cause du coup de poing. Il y a un refus de se soumettre à une mesure de sécurité, des insultes et des menaces. Elle prononce vingt jours de quartier disciplinaire, dont quinze jours avec sursis. Elle minore la peine : on répond aux infractions, et l'on tient compte des circonstances. N... est accablé. Il va au quartier disciplinaire et ça se passe difficilement. Ils lui ont piqué son matelas, je ne sais même pas si on le lui a redonné pour la nuit. On me dit oui et non. Il a mis le feu à sa cellule. Lui retirer son matelas, était-ce une brimade ou de la prévention ? Je n'ai pas de réponse formelle. Après la commission, le premier surveillant n'était pas content. Est-ce qu'on se fichait de lui ? Après je me suis demandé ce que j'allais faire quand il sortirait du quartier disciplinaire. Il déclare porter plainte contre le personnel. On saisit le parquet pour les deux dépôts de plainte. En attendant je dis de le mettre au quartier d'isolement pour dépassionner les choses. La sous-directrice va au quartier disciplinaire, mais c'est le même premier surveillant qui est de service ce jour-là et qui l'accompagne. Elle dit au détenu qu'elle le met au quartier d'isolement en raison de l'enquête. Il n'est pas content et recommence à lancer une bordée d'injures devant le premier surveillant. Celui-ci lui met un rapport d'incident. Le lendemain, il le met à l'isolement comme prévu. Compte tenu de l'échauffement valait-il mieux le laisser en préventive au QD, compte tenu du deuxième incident ? Le premier surveillant le met à l'isolement sans autre incident. Après on fait le point avec les chefs. Il y a une procédure disciplinaire pour N... Il y a une première empoignade avec les chefs, parce que selon moi la légitime défense n'est pas constituée : le détenu était seul, à poil, face à quatre surveillants. Ce n'est pas de la légitime défense, juridiquement ça ne tient pas.

« Qu'est-ce que c'est ces trois nanas avec leurs histoires de droit ? » disent les chefs. Les trois chefs disent : « Un détenu qui arme son poing, je préfère que ça parte de moi que de lui, si c'est N... qui le fait ; c'est une agression, et une réponse par de la légitime défense ». Je dis : « On n'est pas réglo ». Ils répondent : « Ça nous montrerait que c'est nous qui maîtrisons les choses ».

La réunion de la commission est fixée. On attend de nous qu'il aille au quartier disciplinaire. Ce n'est pas sain, ça ressemble à de la vengeance. On se dit qu'on va classer l'incident. Le jour de la commission, c'est encore le premier surveillant qui est de service. On

me demande à quelle heure est la commission. Je réponds : « Je suis pour le classement ». Puis je me suis dit : si on ne le passe pas en commission de discipline, ils ne vont pas en rester là. Ça m'a perturbée. J'ai dit : « Puisque vous le voulez, on va le passer en commission de discipline ». Comme je parlais à la DR, c'est la sous-directrice qui tenait la commission. On s'est demandé s'il fallait considérer l'affaire comme la continuation de la première : on lui met un sursis, et ils attendent une révocation totale et, dans ce cas, c'est de l'acharnement. Entre temps j'avais assuré N... qu'on ferait passer sa plainte. Ce jour-là il voulait rester à l'isolement. Je me demandais : Qu'est ce qu'on gagne à le mettre au quartier disciplinaire. Moralité la sous-directrice est partie sur la lecture d'un événement nouveau, pour que N... ne pense pas qu'il s'agissait d'une vengeance. Elle a mis huit jours dont quatre avec sursis. Le premier surveillant a dit : « Vous vous foutez de moi ! », c'était une question de dignité. Il a écrit sur le cahier qu'il se sentait désavoué. J'ai répondu : « La commission de discipline est souveraine. Vous avez déposé une plainte, ça sera jugé ailleurs et devrait vous apporter la paix. Je suis à votre disposition pour en parler. » Mais il ne vient pas, il n'a pas envie de parler. Les syndicats à cette occasion n'en ont pas trop fait. « Vous êtes trop faible, trop pro détenus », ont-ils reproché à la sous-directrice. »

Quand j'avais vu le détenu quelques jours avant il s'était plaint non de la maîtrise ni de la fouille à corps, mais du coup de poing, toute tête à claque qu'il est. « Ils étaient quatre contre moi et j'ai eu la trouille », m'a-t-il dit.

J'ai appelé le procureur. Le premier surveillant aurait pu ne pas parler du coup de poing, c'est une honnêteté de sa part de l'avoir fait. Il sait qu'il est allé trop loin, mais après il n'y a plus de logique, il n'en accepte pas les conséquences. Le procureur a dit qu'il les renverrait dos à dos. Il va faire un classement pour les deux plaintes. Tout ça n'est jamais évident. »

Que tirer comme conclusion de cette affaire ? Nous nous limiterons ici à quelques aspects. Elle montre d'abord que donner un coup de poing à un détenu quand on est un agent pénitentiaire, qui plus est un gradé, n'est plus admis aujourd'hui, ne fait pas partie des modes de règlement des conflits. Le fait pour le gradé de s'être immédiatement dénoncé à sa direction en fait foi. Ce n'est d'ailleurs pas le seul exemple d'auto-dénonciation qui nous ait été rapporté. Elle montre d'autre part qu'un coup de poing reçu par un détenu peut justifier un dépôt de plainte de sa part et être reconnu comme un motif légitime de plainte par l'ensemble de la direction d'un établissement. Il en est de même des injures et des menaces reçues par le gradé.

Cette affaire illustre la mise en marche du processus de judiciarisation des relations en prison, mais aussi ses limites lorsqu'il s'applique dans un cadre où le rapport de force doit rester favorable à l'une seule des parties. Les moyens de régler le conflit lui-même passent par la force et la sanction disciplinaire, non par le droit. L'objet initial du conflit, la situation de travail du détenu a complètement disparu pour céder la place à un conflit entre la direction et les personnels sur la question de l'autorité.

Les réactions et discussions rapportées à propos du traitement de l'affaire par la direction laissent aussi penser que la féminisation du corps des personnels de direction a un effet sur celui-ci, les femmes étant moins portées à accepter la violence physique que les hommes. Il illustre aussi un effet important de la présence du droit. Il suscite des discussions, des confrontations et des disputes. Plusieurs décennies auparavant ce coup de poing n'aurait pas été l'objet d'une histoire, il n'aurait pas fait tant d'histoires.

## ***VI. Les lieux sans violence***

Il y a dans chaque établissement des lieux dont on n'entend jamais parler, c'est-à-dire les lieux qui représentent en prison l'idéal poursuivi, au point d'ailleurs qu'on finit par en oublier l'existence si on ne les fréquente pas. Ce sont les salles de cours et les ateliers notamment, c'est-à-dire les lieux où les détenus sont occupés. Il est rare, voire exceptionnel, d'en voir remonter des procédures disciplinaires, soit que les problèmes qui peuvent exister soient réglés autrement que par des procédures disciplinaires, le déclassement surtout, soit qu'il n'y ait pas matière à le faire, qu'il n'y ait pas de violence.

Les surveillants affectés aux étages où sont regroupés les travailleurs sont généralement contents d'y travailler : les détenus se lèvent le matin au lieu de rester au lit, ils sont calmes et ne mettent pas leur musique jusqu'à trois heures du matin. Polis, ils respectent le travail des surveillants. Ils travaillent pour acquérir leur autonomie et pour soutenir leur famille. On les appelle les « travailleurs », une qualification qui implique d'emblée le respect.

Les surveillants s'insurgent d'ailleurs souvent contre le fait qu'il n'y ait pas plus de travail en prison et des listes d'attente si longues, particulièrement en maison d'arrêt où séjournent aussi des condamnés qui attendent de longues années leur transfert en centre de détention ou en centrale. Certains détenus sont malades de ne pouvoir travailler et nous avons vu certains d'entre eux se métamorphoser lorsqu'ils ont réussi à obtenir un poste de travail.

« Il y a très peu de violences dans les ateliers pour autant qu'on sache », dit un CSP responsable du travail pénal dans la centrale. « Ils savent sinon qu'ils seront déclassés. Certains ne veulent pas perdre leur emploi. Dans l'ensemble les ateliers, ça marche bien. »

« Quand les détenus travaillent, ils sont calmes, il y a beaucoup moins d'incidents, c'est même quasi nul. Ils se couchent à l'heure, ils sont occupés à un boulot, ils sont rémunérés, s'ils ne respectent pas le règlement au minimum ils n'ont plus de travail ni de cantines, ils ont des contacts, ils sont autonomes, ils ont une vie normale. Mais, il n'y a pas assez de travail, il y a beaucoup de demandes. » (St, M-A Nord)

Les violences sont dans l'ensemble plus rares encore au scolaire. Nous avons évoqué le fait qu'on met dans les étages où sont regroupés les détenus qui vont au scolaire les surveillants stagiaires et débutants parce que le travail y est beaucoup plus facile, les incidents nettement plus rares. Les surveillants aiment travailler à ces étages. Là encore l'occupation est un gage de calme.

Un responsable de l'enseignement, qui travaille en maison d'arrêt depuis vingt-trois ans, dit que durant toute cette période il a vu deux déclassements de détenus à la suite d'une procédure disciplinaire. Les problèmes disciplinaires y sont très, très rares.

« Je n'ai jamais vu de violences au scolaire pendant vingt-trois ans. Je n'ai jamais eu peur. Il n'y a jamais eu d'interventions de surveillants dans la salle de classe. Il n'y a jamais d'alarme au scolaire. On règle un maximum de choses dans la classe. J'ai vu quelques débuts de bagarres en classe, les autres les séparent et ils peuvent régler leurs problèmes en promenade. Des débuts de bagarres dans les cours de promenade, ça peut arriver, parce qu'on a de plus en plus de délinquants sexuels au scolaire. Avant ils restaient très peu de temps au scolaire, ils en portaient ou on leur réglait leur compte ailleurs. Maintenant il y en a autant que les autres délinquants. On le sait par les arrivants, quelquefois on est surpris ; je préfère ne pas savoir. Le scolaire est un lieu où ils rencontrent des gens de l'extérieur, où l'on parle de tout. Pendant deux heures, on parle d'autre chose. Parfois on ne sait pas si on va pouvoir faire ce qui a été prévu. On parle de sport, de politique de leurs affaires. »

Une jeune enseignante qui donne des cours à des détenus illettrés et à des étrangers dit également :

« Je n'ai jamais eu de problèmes de violence. J'ai eu une fois un détenu qui est devenu un peu agressif parce qu'il avait beaucoup de difficultés. Il était totalement illettré et je n'avais pas eu le temps de voir son niveau. Il avait plein de stratégies de contournement des difficultés et était devenu agressif. Je l'ai gardé pour discuter. Il m'a raconté ses mauvais

rapports avec l'école. Il était dans un état psychologique déplorable, suicidaire. Sinon au contraire, c'est trop. Ils sont d'une politesse extrême, ils repoussent ma chaise, nettoient ma table. Ils sont très polis, très respectueux. Ils s'entraident entre eux. J'insiste beaucoup là-dessus ; vu les conditions difficiles de travail, je ne peux être avec tous. Je demande à ceux qui sont en mise à niveau de s'occuper des autres. Parfois ça s'instaure de façon naturelle, d'autres fois j'insiste un peu. Ce sont des séances de trois heures. Globalement dans mes groupes, ça s'est très bien passé. Ils sont sympas entre eux je n'ai jamais eu d'agressivité. »

« Je n'ai jamais eu de problème depuis que je suis ici », dit une jeune femme en emploi jeune au scolaire, depuis quatre mois. « Les détenus sont contents d'être au quartier scolaire, ça les sort de leur cellule, de la détention. Ici les gens ne sont pas contents quand les vacances arrivent. C'est pour ça qu'enseigner en prison est gratifiant. C'est pour eux une bouffée d'air. Je vois la différence avec la détention. Beaucoup de détenus se préparent à passer des examens. Les gens qui passent le CFG sont très fiers, c'est super important. Ils sont assez motivés, ils disent : « Je veux faire quelque chose, je veux m'instruire, commencer à faire des études ». Ils pensent que c'est un endroit où ils peuvent s'en sortir, faire quelque chose après. Il y a des gens pour qui c'est vraiment une chance. Je connais quelqu'un qui a tout fait en prison et qui est allé jusqu'au DEUG. Le principal problème, c'est au niveau des refus d'inscription par la direction. Les détenus croient que c'est nous qui refusons de les inscrire. On s'en est rendu compte parce qu'ils nous écrivent plusieurs fois pour être inscrits. Et aussi les places limitées au scolaire, ça fait des frustrés. »

Un instituteur, depuis douze ans en centrale, dit également :

« Avec les détenus, ça se passe très bien, on a rarement des relations tendues, ou bien c'est pour des raisons externes au cours. Par exemple ils veulent faire rentrer un stylo, des choses. Il faut dire non dès le début. En douze ans il y a eu un rapport d'incident au scolaire pour deux gars qui se sont frittés. »

Lorsque les auteurs d'agression sexuelle n'ont pas été expulsés des cours ou n'en ont pas fait partir les autres, l'activité en commun peut réussir à pacifier les relations : « Au scolaire, la connaissance mutuelle, le fait que je donne des coups de main pour les ordinateurs, ça permet de casser les clivages entre les pointeurs, les parias et les autres », dit un détenu condamné pour pédophilie à la maison d'arrêt Sud.

Lorsque les institutions décident de faire baisser la violence dans les prisons, celle-ci peut diminuer considérablement. Ceci demande plusieurs conditions, la première étant de faire appel à un fonctionnement collectif où la participation des détenus a sa place. Le détenu n'est plus l'acteur solitaire de sa peine. Un exemple particulièrement intéressant de fonctionnement carcéral fondé sur des prémisses sécuritaires autres que défensives et répressives et qui, au contraire, du moins à l'intérieur des murs, pousse l'esprit et la logique de la sécurité active ou dynamique le plus loin possible, est celui de la Barlinie Special Unit qu'a décrit D. Cooke (1989, 1991). Il s'agit d'une expérience qui a eu lieu en Ecosse et qui a duré une douzaine d'années. Cette unité, ouverte en 1973, avait pour particularité de détenir des personnes qui par leur comportement violent, leur rébellion ouverte, et les nombreuses agressions qu'elles avaient commises, s'étaient faites expulsées d'autres prisons où elles étaient considérées comme ingérables. Dans cette unité, comptant vingt-cinq détenus, les détenus sortent de l'irresponsabilité et de la dépendance qui est leur sort habituel. Ils sont collectivement responsables de l'organisation de leur journée. Ils peuvent discuter et décider ensemble entre eux et avec les personnels d'un certain nombre d'objets communs, comme des questions d'intendance. Des réunions de crise sont prévues pour l'ensemble du groupe. Fondées sur un principe d'accessibilité immédiate, ces réunions se forment sur le champ à la demande d'un quelconque membre de l'unité. Ce lieu *ad hoc* constitue non seulement une soupape de sécurité permettant de décharger les tensions accumulées, mais il est aussi le lieu où les griefs

des uns et des autres sont collectivement abordés et discutés et les conflits réglés. Lorsque des sanctions sont prises, elles sont décidées par l'ensemble des membres de l'unité pour les infractions les moins graves (privation de visite et de circulation au-delà de l'unité). Ces réunions, disent l'auteur, se présentent surtout comme un moyen puissant de contrôle social par le groupe lui-même, chacun devant se conformer aux normes de celui-ci. La fonction normative exercée par le groupe est suffisamment intégrée par ses membres pour que les anciens fassent eux-mêmes comprendre aux nouveaux arrivants qu'en ce lieu, la violence n'est pas admise. La règle de la non-violence a été fixée en commun dès les premiers jours de l'ouverture de l'unité. Un facteur important de changement, aux dires des évaluateurs de l'expérience qui ont rencontré des anciens prisonniers de cette unité, est la nature des relations instaurées entre les surveillants et les détenus. Là, la barrière, habituelle ailleurs, tombe. Les surveillants et les détenus sont invités à s'asseoir ensemble pour discuter. Leurs relations s'apparentent davantage aux relations entre patients et infirmiers qu'aux relations classiques entre surveillants et détenus. Ceci s'effectue dans un cadre où le ratio surveillants-détenus est beaucoup plus élevé que dans les autres détentions. Un autre facteur important de changement passe aussi, selon les détenus, par un accès régulier et fréquent aux visites de la famille et des amis. Non seulement ces visites leur permettent de renouer avec leur famille, après de longues ruptures, mais leur apprennent à reconstruire des relations étroites avec l'extérieur et à développer de nouveaux centres d'intérêt.

Ceux qui y sont restés un certain temps, la durée moyenne étant de trois ans et demi, ont appris à exprimer leur agressivité verbalement. Leur capacité à s'exprimer s'est accrue fortement. À travers les nombreuses activités qui leur étaient proposées, ils ont développé de nouveaux talents. L'ensemble de ce dispositif leur a permis d'apprendre, de découvrir et d'intégrer de nouvelles valeurs.

Les évaluateurs montrent que le taux des violences dans l'unité était très bas, les violences commises par les détenus ayant chuté d'une manière spectaculaire par rapport aux violences commises antérieurement. Ils disent aussi que le passage dans cette unité a eu un effet positif sur le taux de récidive. Bien que le taux de risque fut élevé compte tenu de leurs antécédents pénaux et de leur profil, il s'est avéré beaucoup moins élevé que ce à quoi l'on pouvait s'attendre.

D'autres prisons, comme La Pâquerette à Genève, ont des modes de fonctionnement qui empruntent au précédent ses caractéristiques essentielles : des petites unités où éducateurs et surveillants travaillent au milieu des détenus et avec eux, où les activités proposées aux détenus sont assez différenciées pour leur permettre de s'investir toute la journée, des cellules de crise où les problèmes sont traités collectivement et rapidement.

Plus ancienne, l'expérience de B. Cormier aux USA, qui s'adressait à des multirécidivistes, obéissait aux mêmes principes, aboutissant à une chute spectaculaire de la violence, et à une réduction du taux de récidive sensible.

Ces expériences montrent qu'une norme définie collectivement qui implique la réciprocité des relations et intègre l'ensemble des membres dans la même unité sociale assure la sécurité des uns et des autres sans qu'il soit nécessaire de recourir à une force extérieure. Elles montrent aussi que la violence en prison est très largement déterminée par la structure de l'institution, bien moins par des caractéristiques individuelles, ces expériences s'adressant aux plus difficiles des détenus. Elles montrent également que ces caractéristiques individuelles non seulement peuvent être contenues, mais peuvent aussi régresser si la personne concernée a expérimenté ce type d'expérience collective suffisamment longtemps. Elles montrent enfin l'importance d'un contenu donné à l'enfermement. Celui-ci est défini par la poursuite de multiples apprentissages.

Une des limites de ces expériences réside dans le fait que si le détenu ne respecte pas les règles, il peut être renvoyé dans les autres établissements, ce qui peut être une incitation forte à s'y conformer. Autrement dit la menace de moyens plus coercitifs demeure.

Nous avons identifié plusieurs changements qui devraient avoir pour effet de faire reculer la violence. L'afflux rapide et récent de très nombreux détenus en maison d'arrêt remet en cause totalement ou partiellement ce qu'on pouvait attendre de ces changements. D'autres facteurs ne peuvent qu'aggraver la violence. Il en est ainsi du renforcement de différentes mesures sécuritaires qui participent d'un principe coercitif. C'est le cas d'abord de la sécurité périphérique, du rapport entre l'extérieur et l'intérieur des murs qu'elle concrétise. Ce rapport est marqué par une double évolution contradictoire. Les échanges entre l'intérieur et l'extérieur ne cessent de se multiplier avec l'accroissement du nombre des personnes et des biens qui entrent en prison. Malgré les mesures de sécurité qui les accompagnent, ces échanges fragilisent la sécurité de tout un chacun en prison. L'entrée de la drogue, de téléphones portables, parfois de moyens d'évasion violents en sont l'illustration. Par ailleurs les moyens destinés à empêcher les évasions n'ont cessé depuis plusieurs décennies de se développer. Nous le constatons déjà il y a une douzaine d'années. Au cours des années quatre-vingt est apparue une nouvelle rubrique administrative, l'évasion par bris de prison, qui témoignait de la multiplication significative des évasions par des moyens violents. Depuis les moyens de dissuasion des évasions ont continué à s'étendre au niveau de la sécurité périmétrique (extension du nombre de cours de promenades équipées de filins antihélicoptère, resserrement des espaces entre les filins, systèmes d'alarme plus sophistiqués...) et dans les murs. On a vu apparaître, de manière parallèle à la mise en place de ces nouveaux dispositifs, des évasions utilisant des moyens toujours plus violents. L'allongement de la durée moyenne des peines et l'amenuisement des aménagements de peine, en réduisant les espoirs de sortie, favorise le désir d'évasion. Les difficultés rencontrées pour y parvenir appellent le recours à des moyens plus lourds et plus violents. Surveillants et détenus nous ont annoncé de façon prophétique des évasions avec attaques des miradors ou des abords des prisons avec des armes plus lourdes qu'auparavant. Le temps des évasions avec une corde patiemment confectionnée est révolu : « Voyez ce qui s'est passé à Arles », nous dit un détenu en centrale, « je connaissais un de ceux qui sont morts. La prochaine fois, ce sera plus violent, ce sera le bazooka et le lance rocket. Avant on sciait les barreaux et l'on mettait une corde, puis ça a été l'hélicoptère. Ça ne marche plus. La prochaine fois, ce sera plus grave. Pourquoi ? C'est le système, les nouvelles lois. C'est un tout. Ça change peu, ça fait des années qu'on parle des Unités de Vie Familiale, c'est pourtant un décompresseur phénoménal ; quand ça change, c'est toujours dans le sens sécuritaire. »

Par ailleurs la sécurité interne et la sécurité externe s'excluent mutuellement à différents niveaux. Non seulement la sécurité de ceux qui vivent dehors est assurée par l'insécurité dans laquelle vivent et travaillent ceux qui sont dedans, mais il faut aussi choisir entre l'émeute et l'évasion, comme l'écrivait J. E. Thomas (1972). Lorsque les possibilités d'évasion diminuent, les risques d'émeute s'accroissent. L'émeute représente le point culminant de la violence en prison. Le fonctionnement de la prison est tout entier organisé autour de ces deux risques majeurs. L'isolement social du détenu est l'un des moyens utilisés pour faire face à ces deux risques. Il s'accompagne d'un accroissement de mesures sécuritaires en interne. La mise en place des ERIS, destinée à faire face aux troubles internes les plus graves, constitue l'une des mesures sécuritaires répressives et coercitives nouvellement apparues. Les violences auxquelles leurs interventions ont déjà donné lieu (*Libération*, le 03/01/2005, notamment) illustrent le fait que des moyens violents, dans ce cas comme dans d'autres, peuvent l'emporter sur les fins poursuivies, en aggravant la violence.

L'allongement de la durée moyenne des peines correctionnelles et criminelles constitue en lui-même un autre facteur de violence. Il est à classer dans les mesures sécuritaires les plus sévères, aux effets les plus lourds. Il est un facteur surdéterminant de la violence en prison. On a vu que l'accroissement du nombre des agressions contre les personnels de surveillance lui est imputable. Il est probable qu'il en est de même s'agissant des violences entre détenus. La réduction des sanctions positives, notamment des aménagements de peine, a des effets similaires, puisqu'elle participe à l'allongement de la durée des peines. Ces deux facteurs s'ajoutent pour multiplier les effets de « stock » et accroître le recours aux transferts, faute d'autres moyens, non seulement en centrale, mais aussi en maison d'arrêt. La rotation « naturelle » des détenus, sur laquelle sont fondés l'organisation et l'ordre interne des maisons d'arrêt, destinées en principe aux courtes peines, se ralentit. Des condamnés à de longues peines de plus en plus nombreux y attendent depuis des années leur affectation en centre de détention ou en centrale. Par ailleurs, cette forme de sanction administrative de nature sécuritaire que constitue le transfert, par les effets déstructurants qu'elle provoque, s'ajoute aux deux facteurs précédents pour rendre les détentions plus explosives.

## VII. Perceptions croisées

Nous terminerons ce travail en donnant à nouveau la parole à nos principaux interlocuteurs, en présentant les représentations qu'ils ont de la violence en prison.

Nous avons posé à l'ensemble des personnes rencontrées la question suivante : percevez-vous la prison comme un milieu violent ?

La majorité des personnes qui ont répondu à la question (N = 260) considèrent la prison comme violente. Mais les réponses varient selon les établissements et le statut des personnes qui s'expriment. Dans les trois établissements, les détenus voient la prison plus violente que les surveillants (71 % des détenus contre 59 % des personnels de surveillance).

Mais à la maison d'arrêt Sud, la majorité des surveillants à la violence estiment que ce lieu n'est pas violent. C'est également dans cette maison d'arrêt que l'écart entre la perception des surveillants et celle des détenus est le plus élevé. À la maison d'arrêt Nord, à l'inverse, les surveillants et les détenus ont la vision la plus proche.

C'est dans la centrale que les détenus sont les plus nombreux à dire que la prison est un milieu violent et à la maison d'arrêt Nord qu'ils sont les moins nombreux à le dire.

Les contenus donnés à la violence varient également d'un établissement à l'autre.

Le type de violence le plus fréquemment mentionné concerne celle qui s'exerce entre les détenus, tant aux yeux des surveillants qu'à ceux des détenus, dans la centrale et la maison d'arrêt Nord. À la maison d'arrêt Sud, c'est la violence attribuée à l'institution qui vient en premier.

D'autres thèmes sont évoqués par les détenus, en ordre décroissant : l'enfermement est une violence psychologique et morale, la prison apprend à devenir violent, la peine est une vengeance destructrice. En centrale plusieurs détenus évoqueront la violence destructrice de la répression, habillée du discours de la réinsertion :

« Oui bien sûr c'est violent, c'est là qu'il y a la plus grande violence du monde, la colère, les mauvais regards, les bagarres. » (D, centrale)

« Oui, c'est un lieu très violent, plus qu'à l'extérieur, malgré la présence des surveillants. » (D, centrale)

« Oui c'est violent, si on veut. C'est les détenus, pas les surveillants, c'est plus violent que dehors. » (D, centrale)

« C'est violent quand politiquement on parle réinsertion, reconstruction de soi et qu'on n'y met pas les moyens. Ce n'est pas les murs qui gênent, on s'y fait, c'est la mentalité dehors, qui veut l'ignorer et dedans le manque de suivi, c'est ça la grosse violence. » (D, centrale)

« C'est évident qu'il y a de la violence en prison, un peu. Personne ne veut venir en prison, tout le monde en a peur. C'est en permanence violent ; même dans les accalmies il y a de la violence latente. » (D, centrale)

« La prison, ça rend les gens violents. Il y a des surveillants compréhensifs, d'autres non, si on leur donne un fusil... » (D, centrale)

« C'est la loi qui est violente. Donner autant de cachets pour les calmer ! Vingt ans de prison, c'est une vengeance, une destruction. » (D, centrale)

« Oui, les détenus entre eux sont violents parce qu'ils sont compressés. Il y a des surveillants qui vous agressent moralement. On a la rage. Ils disent oui et ne viennent pas, on est obligé d'être agressif. » (D, M-A Sud)

C'est aussi dans cet établissement que les détenus disent le plus souvent que la prison rend violent, ou apprend à devenir violent.

« Oui, c'est très violent, on peut facilement y apprendre des choses qui peuvent vous rendre dangereux dehors, des choses qu'on ne savait pas : cambriolages, vols de voiture, médicaments. On peut devenir dépendant. Je sais que la violence ne résout rien. La prison c'est un fait, les détenus c'est une autre chose. Il y a des méchants. On peut apprendre à rester calme, à méditer, à prier, à être tolérant, mais aussi à avoir la haine des autres, de tout et de n'importe quoi. On peut apprendre à être violent. On a l'impression de ne plus être quelqu'un, d'être un esclave, un numéro. On n'a plus d'identité. On vous enlève la pudeur. Entre le ciel et vous il y a les barreaux, c'est atroce, on a envie d'être chez soi. » (D, M-A Sud)

« Bien sûr c'est violent, mais ce n'est pas ça, c'est un lieu de destruction, violent d'accord, mais c'est pire que la violence. » (D, M-A Sud)

« Oui c'est violent, on ne devrait pas mélanger les meurtriers, les violeurs et les voleurs, ça fait une mixture prête à exploser. » (D, M-A Nord)

« C'est plutôt violent oui. Ils se battent pour rien au lieu de faire leur peine et de ne pas embêter les surveillants. Ils crient, ils s'insultent tout le temps, c'est violent. » (D, M-A Nord)

« C'est difficile de répondre, c'est une question d'état d'esprit, ça dépend pour qui. Pour celui qui n'a pas l'expérience de la prison, elle est violente. On apprend surtout à être violent. La société ne pardonne pas, on n'apprend pas à pardonner, donc on devient violent. Avant on devenait violent physiquement, maintenant c'est la violence perverse. » (D, M-A Nord)

« Oui c'est violent, mais pas dans le sens coups de poings. C'est une gifle magistrale, mais je ne sais si elle est guérissable. Le personnel, j'en suis persuadé, ils sont bons foncièrement. Il en découle de la non-violence. Du côté des détenus, des têtes brûlées je n'en ai pas tant vu que ça. C'est le détenu lui-même qui structure le fonctionnement de sa prison. » (D, M-A Nord)

Moins nombreux sont ceux qui disent qu'il y a « parfois » de la violence dans les prisons ou qui affirment que la prison n'est pas un lieu violent ou bien encore qu'il n'y a pas plus de violence dedans qu'il n'y en a dehors.

« Non ce n'est pas violent, mais le plus difficile de loin pour moi, c'est les détenus et les surveillants. Chaque jour je prie pour n'avoir pas de problème ni avec les détenus, ni avec les surveillants. » (D, M-A Sud)

« Non, la prison n'est pas violente, sauf si vous avez quelque chose de méchant dans la tête, ceux qui ont des ennuis les cherchent. » (D, M-A Sud)



« La prison, c'est aussi violent que dehors, c'est violent peut-être à cause des surveillants plutôt que des détenus. » (D, M-A Sud)

« Non ce n'est pas violent, il y a les surveillants, il y a la sécurité, la prison n'est pas plus violente que dehors. C'est seulement dur moralement, tu ne fais rien, le soir tu te dis : une journée de moins. » (D, M-A Nord)

« Ici ce n'est pas violent. Ce qui est dur, c'est d'être toujours enfermé en cellule. » (D, M-A Nord)

**Comme les détenus, les surveillants de la centrale et de la maison d'arrêt Nord voient la violence surtout dans les relations entre les détenus. Globalement ils reprennent les mêmes thèmes que les détenus : l'enfermement constitue une violence destructrice, « une torture mentale », une « bombe », qui rend les détenus violents, la longueur des peines est disproportionnée. Il y a ceux qui voient la prison violente pour les détenus les plus faibles, puis tous ceux qui abordent la question de la violence de l'institution, le rapport de force et la répression qui lui sont associées. Certains font allusion à la violence de certains surveillants. Les autres, une minorité des surveillants de la maison d'arrêt Nord et de la centrale, et une majorité de ceux de la maison d'arrêt Sud, disent que la prison est moins violente que « dehors », ou n'est pas plus violente que la vie dans les cités.**

**Pour conclure sur ce point, nous citerons un premier surveillant de la maison d'arrêt Nord : « La violence, c'est la prison en premier lieu. L'acte qui crée la prison est violent. Tous on est dans la violence, on a ce cadre-là, celui de la violence institutionnelle autour des missions. Ce sont les clivages de la pensée, les attitudes et les comportements, toutes les formes de la violence. La société est violente, elle fait un cadre et elle enferme sa violence dans un trou noir. L'institution est violente, elle renvoie à la société sa propre mémoire oubliée. Le plus important, c'est de signifier sur le plan social que ce qui fait la prison, c'est le silence. C'est comme ça qu'une société se déstructure, en accumulant du caché, parce que son équilibre est fondé sur le mensonge. Sans mots, on n'a rien. Et ceux qui sont dedans sont violents parce qu'ils sont pris là-dedans. Ce sont des individus désocialisés sur le plan individuel et social, incapables de vivre avec les autres. C'est la violence qui limite la violence, la capacité de tous à être violent, d'où l'incertitude que cela crée pour chacun. Le personnel sait quelle violence il peut exercer. Elle est limitée par la communication, par le savoir être du personnel, dans l'aptitude à trouver l'écart entre l'esprit et la lettre de la loi. Pour les personnels et les détenus, c'est privilégier les rapports individuels. Pour le directeur c'est trouver l'écart entre les moyens donnés et un projet pour compenser les difficultés, parce que les difficultés, il y en a beaucoup...L'incarcération va toujours évoluer ainsi que son cadre et les personnels vont toujours s'adapter. Mais les personnels vont toujours**

**incarner quelque chose de positif, la vertu, tandis que les détenus vont continuer à incarner le vice. Ce sont les sentinelles, particulières et universelles pour une paix durable qui arrête tout mouvement, et les sacrifiés. La prison enferme son objet, le détenu. Celui-ci n'est pas sujet ; il est enfermé sur lui-même indéfiniment. Politiquement il y a de l'incorrect là-dedans... Si on devait conclure, je dirais que les institutions ne sont pas faites pour régler des comptes avec la société, la société est là pour les régler. »**

## **CHAPITRE 10 :**

### **Enquêtes par questionnaires auprès des personnels de surveillance et auprès des détenus sur les relations en prison, violentes ou non**

## ***INTRODUCTION***

### **1. Présentation des questionnaires**

#### **•Le choix d'un questionnement systématique des deux groupes en présence :**

Dans le cadre d'une enquête exploratoire et compte tenu du peu d'informations disponibles sur la question des violences en prison, il nous avait paru nécessaire lors de la construction du projet méthodologique de disposer au titre d'état des lieux, d'une première estimation de la quantité et de la diversité des situations violentes auxquelles détenus et personnels peuvent se trouver confrontés, en procédant à une enquête dite de "victimation" en prison.

A la différence des entretiens nécessitant un échantillonnage, donc une sélection des informateurs sollicités, l'enquête élargie permet de recueillir le point de vue de l'ensemble des publics concernés.

L'approche par ce biais couramment utilisée dans les enquêtes traitant des agressions morales, physiques ou matérielles vécues du côté de la personne "malmenée" permet de mesurer le sentiment de violence ou la perception de la violence d'une population donnée, en interrogeant celle-ci de façon large et systématique, c'est-à-dire le plus souvent par voie de questionnaire sur les occurrences de violence auxquelles celle-ci a pu ou non se trouver confrontée (cf. les enquêtes conduites sur ce thème auprès des personnels soignants, à l'école ou encore auprès de la population générale).

Les données recherchées portent le plus souvent sur la diversité des situations violentes rencontrées, sur leur contexte de survenue, sur le positionnement de l'informateur (acteur ou non dans la scène), sur les protagonistes concernés, sur les recours recherchés, obtenus ou non, sur les sentiments ressentis, sur les modes de résolution, enfin sur les protections individuelles ou collectives mises en place pour désamorcer, se prémunir ou supporter.

De plus, côté détenus, il nous avait semblé aussi initialement que dans un contexte de huis clos, de dépendance, le choix d'un questionnement anonyme s'avérait plus que d'autres susceptible d'assurer l'anonymat des personnes sollicitées, sans mettre en danger les informateurs éventuels, volontaires ou choisis au hasard. Dans la même logique nous étions à la recherche de conditions concrètes de passation des questionnaires permettant d'assurer réellement cet anonymat, sans oublier les nécessaires adaptations en cours d'étape. Nous envisagions pour se faire de réaliser nous-même la passation des questionnaires, en les distribuant et en les récupérant auprès des détenus, ce qui au final a pu se réaliser.

• **Un questionnement dans la continuité des orientations choisies :**

Ce double questionnement, nous l'avons inscrit aussi dans la continuité de la ligne méthodologique choisie pour l'ensemble de la recherche (qu'il s'agisse des temps d'observation, des entretiens conduits auprès des intéressés ou du questionnement plus systématique proposé ici) pour qui « la violence, dimension toujours constitutive des échanges, est la forme extrême de la relation sociale<sup>5</sup> ». Dans cette logique les événements violents s'enracinent ici ou ailleurs dans les sociabilités préexistantes, tant du côté des personnels de surveillance que des personnes incarcérées.

Pour exemple, les guides d'entretiens construits pour les interviews des personnels ou des détenus exerçant ou vivant dans les détentions concernées par cette étude, ou la structure des deux questionnaires qui leur étaient destinés, déroulaient un même fil conducteur portant sur le climat interne, sur le "comment on vit en prison", sur l'état des relations réciproques, sur les solidarités, les soutiens ou conflits possibles en détention, enfin sur les protections instaurées.

De façon plus détaillée les deux questionnaires proposés aux personnels de surveillance comme aux détenus portaient, comme indiqué ci-dessous sur :

**Du côté des personnels de surveillance**, le questionnaire intitulé: « **Enquête sur l'exposition aux risques professionnels des personnels de surveillance** », (cf le document ci-joint en annexe n° 1) comportait 42 questions investiguant du point de vue des professionnels concernés :

- \* Le climat de leur lieu de travail,
- \* Les relations professionnelles (en dehors et au moment des incidents),
- \* La sécurité interne de la détention ainsi que les éléments la favorisant ou lui faisant obstacle,
- \* Leur contribution personnelle au calme de la détention,
- \* Le sentiment d'insécurité (de l'inquiétude aux appréhensions réelles, à la peur),
- \* Les différents risques professionnels rencontrés au quotidien (des incidents, aux situations difficiles, violentes ou encore traumatisantes, du point de vue de la fréquence ou de la pénibilité),
- \* Les évitements, les soutiens.

**Du côté des détenus**, le questionnaire intitulé « Enquête auprès des personnes incarcérées sur les relations en prison, les situations difficiles et les soutiens possibles » a été adressé aux détenu de la maison d'arrêt et de centre de détention d'un centre pénitentiaire. (Cf le document ci-joint en annexe n° 2). Il proposait 39 questions investiguant du point de vue de la personne sollicitée :

- \* Le climat de la prison, les préoccupations principales, les liens entretenus avec l'extérieur, ce qui aide le plus à vivre en prison,
- \* Les relations au sein de la détention,

---

<sup>5</sup> P. Baudry, Violence, Domination, Ordre Totalitaire. Approche Sociologique de la Violence, *Cahiers Internationaux de Sociologie*, Ed. PUF, Volume LXXXIV, 1988, P. 8.

- \* La sécurité personnelle (de l'inquiétude ou de la peur à ce sujet, aux lieux de moindre sécurité, aux précautions nécessaires),
- \* Les situations difficiles, dangereuses ou violentes rencontrées,
- \* Les bagarres, coups reçus ou donnés,
- \* Les évitements, les soutiens...

Une fois les questionnaires élaborés, de nombreuses précautions ont dû être prises dans les établissements concernés avant même de proposer ce mode de recueil élargi et, plus avant, d'en négocier concrètement les modes de passation réalisables sur place.

## **2. Les conditions de passation, côté des personnels :**

Le questionnaire destiné aux personnels de surveillance a concerné les cinq établissements étudiés et a été adressé à l'ensemble des personnels de surveillance travaillant dans les lieux .

Selon les endroits, nous nous sommes adaptées aux modes de fonctionnement : les questionnaires ont été soit remis dans les casiers des personnels, soit distribués en même temps que la fiche de paie, soit adressés à domicile par l'établissement lui-même. Pour atténuer le faible pourcentage de réponses accompagnant souvent les questionnements auto-administrés, les documents ont été proposés aux surveillants à la fin de chaque étude de terrain, après familiarisation de ceux-ci à notre présence ainsi qu'à notre façon de travailler, quand un certain rapport de confiance avait pu se créer.

Le retour des réponses s'est effectué, comme fréquemment dans ce type d'investigation nécessitant d'assurer au plus haut point l'anonymat des intéressés, au moyen d'une enveloppe pré-imprimée et pré-timbrée.

Nous avons obtenu un taux de réponse satisfaisant, compte tenu de la méthode choisie (par auto administration) et du thème du questionnaire lui-même particulièrement sensible, à savoir :

- un retour sur deux ou un retour sur trois selon les établissements, soit au total :
- 384 questionnaires exploitables pour les cinq établissements.

### **• Les caractéristiques des répondants :**

Du point de vue de leur statut les répondants (en termes de sexe, d'âge, de grade, de temps passé dans leur établissement, etc....) dans leur ensemble :

85 % sont des hommes  
15 % sont des femmes

40 % d'entre eux sont âgés de 27 à 33 ans  
83 % ont moins de 40 ans

Ils sont en grande majorité (pour 93 % d'entre eux) des surveillants .

Ils sont également jeunes dans la profession puisque 46 % des répondants ont moins de 5 ans de présence dans l'Administration pénitentiaire et jeunes aussi dans leur établissement puisque plus de 62 % d'entre eux sont depuis 4 ans, ou moins de 4 ans dans cette détention.

Quand ils formulent des remarques, en fin de questionnaire, viennent en premier des avis portant sur le questionnaire lui-même (pour 21 % d'entre eux) puis, lorsqu'ils se font plus précis sur leur institution figurent tout d'abord des informations en liaison avec l'objet du sondage: à savoir concernant les tensions, la violence, la sécurité, puis en second des propos autour du manque de reconnaissance tant professionnelle que sociale de leur profession.

Les questionnaires destinés aux personnels de surveillance relevaient dans leurs grandes lignes des sondages proposés parfois aux salariés dans leur cadre professionnel, quels qu'en soient les sujets (les questionnaires sont alors fréquemment agrafés aux feuilles de paye des salariés sollicités et adressés après sous pli fermé à l'agence extérieure chargée de la réalisation)

Un sondage concernant des personnes incarcérées présentait davantage de difficultés comme nous l'indiquons ci-dessous..

### 3. Les conditions de passation du côté des personnes incarcérées

Il nous a semblé plus difficile de négocier la passation du côté des détenus que du côté des personnels, du fait du caractère plus expérimental de ce type de questionnement en prison et de la nécessité par ailleurs de ne pas perturber l'ordre souvent précaire de la détention en dépit du mouvement créé par la remise directe d'un sondage sur un sujet de plus sensible

Le sujet, relativement tabou, n'était pas non plus simple à aborder. Comment aborder la «violence» en prison ? Comment poser des questions précises sur les aspects difficiles de l'enfermement sans appesantir encore le vécu de nos interlocuteurs ?

S'il était possible dans le face à face des entretiens de mieux mesurer l'impact des mots prononcés, d'alléger, d'ouvrir à différents moments, cela n'était pas le cas dans un questionnaire dit "d'administration directe" où l'interrogé répond seul, par écrit.

Autre difficulté : la passation d'un questionnaire "auto-administré" auprès d'une population, en partie étrangère (pour 20% environ des détenus), souvent faiblement diplômée, voire en partie illettrée<sup>6</sup>, était-elle envisageable ?

Parallèlement, il nous semblait fondamental sur un sujet aussi sensible et dans le cadre d'une première exploration de proposer aux personnes incarcérées le même type de questionnement que celui présenté aux personnels, à savoir un questionnement par écrit et surtout anonyme.

A l'expérience, les cas d'impossibilité ont été limités ou en partie résolus, le questionnaire ayant pu être lu par nous-même à certains, ou du fait de l'aide de détenus pour la traduction du document à des co-détenus.

---

<sup>6</sup> « 5201 détenus (soit 10, 7 %) se déclarent illettrés », selon le rapport de l'administration pénitentiaire 2001, p. 19.

#### • Les conditions de passation :

Il était évident que celles-ci devaient impérativement garantir l'anonymat des personnes et la confidentialité des réponses. Devant la nécessité de ne pas avoir recours à des intermédiaires, l'équipe de recherche a pu distribuer le questionnaire à tous les détenus d'un étage et le récupérer le même jour. La distribution s'est effectuée en présence d'un gradé afin d'éviter une surcharge de travail aux surveillants, même si certains, en cours de route, nous ont proposé leur aide, nous ouvrant les cellules au fur et à mesure.

Le moment choisi pour la distribution a correspondu au temps du repas (repas de midi le plus souvent), c'est-à-dire à un temps où le détenu est tranquille en cellule, ce qui présentait par contre un inconvénient, celui de laisser un délai très court pour répondre aux questions.

#### • La présentation aux personnes incarcérées :

Déjà présenté aux détenus interviewés dans le cadre des entretiens conduits auprès de la population incarcérée, le déroulement concret de la passation du questionnaire a été annoncé à l'ensemble des détenus par voie d'affiche précisant le thème de celui-ci, le jour, le déroulement concret, les initiateurs ... cf. le document ci-joint en annexe n° 3.

#### • La distribution des questionnaires :

Le questionnaire côté détenus a été distribué en mai et juin 2003, **par remise directe** aux personnes incarcérées, le gradé ouvrant les cellules, se mettant en retrait, nous laissant le temps de nous présenter et de parler du questionnaire, Nous prenions quelques minutes pour expliquer notre présence, les raisons de cette sollicitation et leur droit de refuser de participer à cette enquête. Nous répondions à leurs questions éventuelles avant de leur remettre le document accompagné d'une lettre explicative et d'une enveloppe vierge pour le retour "en mains propres" de celui-ci, moins de deux heures après. La présence du personnel gradé a été essentielle dans la réussite de cette entreprise.

Tout au long de ce porte à porte particulier, contrairement à nos appréhensions de départ, nous avons reçu un très bon accueil de la part des personnes sollicitées, surprises au minimum, de voir surgir des personnes sans uniformes dans une partie de la détention réservée aux professionnels de l'Administration Pénitentiaire ou à des équipes bien identifiées.

C'est en effet une expérience particulière de frapper à la porte de chaque cellule et de rentrer ainsi dans l'intimité des personnes. Nous avons pris soin de ne pénétrer dans cet espace qu'après l'accord des occupants sollicités, certains détenus s'étant mis à l'aise enfilant rapidement un tee-shirt ou un pantalon. Cette intrusion nous a permis de constater aussi les différents aménagements ou entretiens des cellules, certaines quasiment vides en dehors des meubles réglementaires, sans personnalisation aucune, parfois même sans télévision. Un détenu très démuni nous demandera même un stylo pour remplir le questionnaire.

D'autres cellules beaucoup plus aménagées ou personnalisées avec ajout de meubles, tapis, peinture sur les murs, rideaux et tentures de couleur, objets divers pour faciliter la vie quotidienne (balles de tennis sous les pieds de chaises pour éviter le bruit, constitution d'une boîte aux lettres accrochée à la porte ...) témoignent d'un territoire privé préservé.

Nous avons eu le plaisir lors de cette distribution de retrouver des personnes interviewées et d'échanger avec elles. Des détenus ont souhaité en savoir plus sur notre

travail, sur notre appartenance professionnelle, sur le devenir du document rempli, sur la question de l'anonymat, sur leur envie de nous décrire une situation particulière... le plus difficile pour nous étant de faire ce travail en temps limité, étant donné la contrainte horaire.

Nous avons essayé **très peu de refus direct** (1 à 2 par étage d'une cinquantaine de détenus). Certains détenus n'ont rien dit, d'autres ont précisé qu'ils n'avaient pas le temps, ou ont exprimé leurs doutes quant à l'anonymat ou à la confidentialité... Un des "auxis", interviewé antérieurement, a même incité quelques détenus réticents à prendre le document, insistant sur le fait qu'« on peut leur faire confiance ».

Les refus ont été moins nombreux que les cas d'impossibilités réelles de réponses, certains détenus ne sachant ni lire ou écrire ou ne comprenant pas le français. Dans une dizaine de cas, le questionnaire leur a été lu et nous avons rempli les questions avec l'intéressé. Des co-cellulaires ou des "auxis" ont proposé leur aide à des détenus étrangers ne comprenant pas le français, afin de leur traduire le questionnaire, ce qui n'a cependant pas été possible à tous les étages ni pour tous les étrangers.

### **• La récupération des documents :**

Réalisée moins de deux heures après la remise des questionnaires, l'opération nous a paru plus répétitive que la distribution étant donné la rapidité d'exécution de la tâche : le gradé ouvre chaque cellule, nous tendons un carton confectionné comme une urne afin que chaque détenu puisse, de la façon la plus anonyme possible, y glisser son enveloppe.

Nos appréhensions concernant l'accueil d'un questionnement de ce type se sont évanouies devant l'importance des retours d'enveloppes. Très peu de détenus n'ont pas rendu le document. Certains se sont excusés de ne pas avoir encore terminé, nous leur avons alors laissé un temps supplémentaire, le délai donné pour répondre aux questions ayant été très court.

### **• Du point de vue des réponses et des répondants :**

**Les taux des réponses** recueillies auprès des personnes incarcérées **se sont révélés particulièrement élevés**, de l'ordre de **78 %** dans le premier bâtiment concerné **et de 73 %** dans le second, ce qui représente au final 232 réponses valides.

Notre présence, depuis plusieurs mois dans l'établissement, a semble-t-il été déterminante dans la forte participation des personnes à l'enquête. Nos « têtes » ainsi que notre raison d'être dans l'établissement avaient eu le temps d'être connues. La plupart des intéressés, sauf quelques arrivants, nous avaient déjà croisés dans les couloirs, certains avaient même été interviewés.

La procédure de distribution dans les cellules et la restitution « en mains propres » a sans doute contribué aussi au nombre important de retours. Il est intéressant de noter que les rares refus ou impossibilités (illettrés, étrangers...) se sont manifestés dès la distribution.

Une dizaine d'enveloppes nous a toutefois été remise avec, à l'intérieur, le questionnaire vierge ou portant l'inscription « RAS » en travers du document. Nous avons aussi constaté lors de la première distribution que plusieurs détenus n'avaient rempli que le recto du questionnaire, pensant sans doute qu'il n'y avait qu'une seule page. C'est pourquoi lors des distributions ultérieures, nous avons pris la peine d'indiquer la présence de ce recto-verso.

### **• Estimations à propos des "Non Réponses" :**

Les non réponses au questionnaire se répartissent ainsi :

-Une dizaine de détenus ne se trouvait pas dans sa cellule là lors de notre passage (extractions, ...)



-Une vingtaine a été dans l'impossibilité de remplir le document proposé (illettrés, étrangers)

-Une trentaine n'a pas souhaité répondre (le refus étant exprimé par un « non, merci », ou n'étant pas explicite. Quelques détenus ont aussi exprimé des doutes quant à la confidentialité ou quant à l'intérêt d'une telle démarche.

- Parmi les personnes sollicitées, une dizaine enfin a remis des enveloppes soit vides, soit contenant un questionnaire vierge. Cette attitude de refus différé renvoie à de nombreuses hypothèses portant par exemple sur un certain sentiment d'obligation de participation vis-à-vis de nous ou des personnels nous accompagnant, donc sur la marge de manoeuvre d'une personne incarcérée. Elle peut traduire aussi une certaine perplexité devant ce type de questionnement ou devant la difficulté de le remplir. Il peut s'agir encore d'une faible motivation ou d'un temps jugé trop court pour remplir le document comme l'exprimait un détenu qui nous disait « devoir faire son ménage, manger et remplir ce document en une heure, avant de repartir au travail ! »)

### **• Les caractéristiques des répondants :**

86 % des répondants étaient des condamnés

20 % effectuant une peine de 2 ans ou moins ;

26 % une peine de 3 ou 4 ans ;

20 % de 5 à 6 ans ;

10 % de 7 à 8 ans ;

10 % de 10 ans et plus.

La proportion de condamnés à une peine supérieure à cinq ans correspond ici aux données actuelles de la population détenue (42 % selon le rapport de l'administration pénitentiaire).

Nous n'avons pas, volontairement, posé de questions concernant les causes de l'incarcération (types de délits ou crimes) ou les procédures correctionnelles ou pénales en cours, par contre il nous a semblé intéressant de connaître le nombre ou la durée de leurs incarcérations, à savoir :

\* La majorité des répondants (62 %) était incarcérée pour la première fois.

\* Depuis moins de 2 ans pour 70 % d'entre eux.

### **A la question finale concernant d'éventuels "commentaires libres" de la part des répondants :**

• 119 détenus, soit plus de la moitié de l'échantillon, ont tenu à donner leur avis sur la prison et les peines (21 commentaires...), sur la sécurité/insécurité en prison (19), sur l'aménagement des peines (16), sur la justice (7), sur le problème touchant les détenus « pour mœurs » (7), en fin sur le questionnaire lui-même (12) ...

• 21 d'entre eux ont accompagné la remise du questionnaire d'une lettre, souvent longue, parfois poignante, et cela, en dépit d'un temps de réponse relativement court.

Autre point important à noter : la plupart des personnes qui ont rédigé ces lettres a tenu à les signer.

On trouve parmi celles-ci des réflexions générales sur les conditions de détention ou sur l'octroi des libérations conditionnelles. Plusieurs détenus précisent même que la détention manque de surveillant, ou que ceux-ci ne sont pas assez respectés par certains détenus, ou encore qu'ils ne sont pas suivis par leur hiérarchie (pour exemple : les rapports d'incidents non transmis par les gradés...)

D'autres lettres encore font référence à des incidents précis, des situations de racket, des violences verbales entre détenus, du harcèlement de la part d'un gradé, des coups donnés par deux surveillants.... Un détenu qui n'a pas, par contre, signé sa lettre nous dit même être en « danger de mort » parce qu'il est au courant de la manière dont la drogue entre en prison et qu'il en a averti le directeur. Certains d'entre eux ont même tenu à appuyer leurs propos par des documents (certificat médical attestant de coups reçus, lettre de la Cour Européenne des Droits de l'Homme...)

### Les taux de réponses ou de non réponses en fonction du contenu ou de la forme des questions

:

#### **→ les questions qui ont reçu un fort taux de réponses :**

Les premières questions (de 1 à 20) ont reçu un taux très élevé de réponses : il s'agit de questions portant sur les préoccupations des intéressés, sur leurs relations avec leurs co-détenus ou avec les personnels, sur les sources les plus fréquentes de tensions ou d'énervement au sein de la détention et enfin sur leur sécurité interne.

Le taux de non réponse ici est **inférieur à 20 non réponses sur 232 répondants** potentiels.

Les détenus ont particulièrement répondu à trois questions : les questions 3 et 4 sur la qualité des relations avec les autres détenus et la question 12 sur l'insécurité (seulement 8 à 9 non réponses à ces trois questions).

#### ***→ les questions qui ont obtenu peu de réponses :***

Parmi les questions s'adressant à l'ensemble des détenus, la question 1, sur le climat de la prison, a obtenu le taux de non réponse le plus élevé du questionnaire (supérieur à 100 non réponses).

Il semble que la formulation de la question fractionnée en quatre questions doubles demandant un choix par proposition (considérez-vous la prison comme un milieu plutôt calme ou plutôt tendu ? un milieu imprévisible ou contrôlé ? un milieu sécurisé ou dangereux ? un milieu violent ou non violent ?) n'ait pas été bien comprise. De nombreux répondants en effet n'ont choisi qu'un seul terme, celui qui leur semblait convenir le mieux pour décrire la prison, au lieu de répondre à chacune des quatre propositions contrastées.

#### D'autres questions également ont reçu proportionnellement peu de réponses :

\* La question 8 B par exemple, portant sur "les soutiens reçus de la part des personnels" (62 NR), ce qui peut s'expliquer à la fois par le sujet mais aussi par la complexité de la question (question double).

\* La question 9 (question ouverte) portant sur "ce qui était source de tension ou d'énervement" a obtenu 50 non-réponses. Certains informateurs ont cru que le choix portait sur les termes « d'énervement » ou de « tensions » qu'ils ont entouré l'un ou l'autre sans en donner les causes ou les raisons.

Il en est de même pour la question 26 (question ouverte aussi) portant sur « la dernière situation ressentie comme violente, si c'est le cas ? » (130 NR). Parmi ces non-

réponses, il nous semble difficile de séparer les détenus "non concernés" par ce genre de situation puisque la question précisait « si cela a été le cas », des non réponses réelles liées peut-être à l'embarras ressenti devant une question ouverte qui ne propose pas de réponses (en l'occurrence, d'exemples de situations).

## **1° PARTIE**

### **LE CLIMAT DE LA DETENTION**

**Dans une phase introductive portant sur le climat de la détention, nous avons proposé aux détenus comme aux personnels de surveillance de caractériser de prime abord l'ambiance carcérale pour mieux ancrer l'état de leurs relations réciproques.**

**Nous nous sommes intéressées tout d'abord à leurs perceptions de la prison, vues de l'intérieur avant d'analyser leurs perceptions intra-muros de l'extérieur ou des relations que les personnes incarcérées parviennent à conserver avec le dehors.**

## **1. La prison, un milieu "plutôt violent" pour surveillants et détenus :**

Dans les deux questionnaires proposés aux surveillants ou aux personnes incarcérées, **trois questions identiques** permettent d'apporter des premières informations sur la manière dont détenus et personnels perçoivent le climat de la détention :

- La question 1, question introductive portait, dans les deux questionnaires, sur le **climat de la prison** et était censée, de ce fait, donner une tonalité générale. Elle proposait un choix entre des qualificatifs opposés tels que : la prison "un milieu calme ou plutôt tendu", un "milieu plutôt imprévisible ou plutôt contrôlé", "plutôt sécurisé ou plutôt dangereux", "plutôt violent ou plutôt non violent" ? (Q.1).

- La question 26 (pour les surveillants) et la question 25 (pour les détenus) concernaient la **fréquence des situations** ressenties comme **violentes**, avec quatre choix proposés : fréquemment, quelquefois, rarement ou jamais ? (Q.26), (Q.25).

- La question 24, côté surveillants et la question 30, côté détenus investiguaient la notion de **pénibilité** majeure ou relative **de la violence en prison** ? (Q.24), (Q.30).

- La question 3 pour les surveillants et la question 12 pour les détenus traitaient de la **discipline** appliquée dans l'établissement ? (Q.3),(Q.12).

**Pour décrire le climat de la prison** (cf. la (Q.1), les premiers qualificatifs choisis **par les uns ou les autres** (personnes incarcérées ou personnels de surveillance)<sup>7</sup> portent sur la caractère "plutôt **imprévisible**, plutôt **violent**, plutôt **tendu et** plutôt **dangereux**" de la prison et ceci, le plus souvent par 8 à 9 répondants sur 10, surveillants ou détenus.

### **"L'imprévisibilité"**

---

<sup>7</sup> Il s'agit, dans tout ce chapitre, des personnes incarcérées et des personnels de surveillance « ayant répondu à la question mentionnée », encore souvent appelés "répondants" Cela ne sera pas systématiquement indiqué.

Le qualificatif le plus retenu pour désigner le climat de la détention, aussi bien par les personnes incarcérées que par les personnels de surveillance<sup>8</sup>, correspond au caractère plutôt « **imprévisible** » de la prison. Parmi les huit qualificatifs proposés « **l'imprévisibilité** » de la prison a reçu le plus grand nombre de réponses aussi bien du côté des personnels (304 réponses sur 384 questionnaires informés) que des détenus (114 réponses sur 232 détenus répondants). Le milieu serait donc perçu comme potentiellement changeant, voire incertain. C'est particulièrement avéré pour plus de 90 % des personnels travaillant en maisons centrales, comme l'ont montré les "tris croisés" sur ce sujet, mentionnés aussi ci-dessous.

### **Un milieu plutôt violent"**

La prison représente un milieu « **plutôt violent** » et ceci dans les mêmes proportions pour détenus et surveillants (soit pour 85% des deux groupes en présence), qui tous deux s'accordent sur cette représentation de la détention.

Côté surveillants, ce résultat est encore plus significatif en Maison Centrale où 88% des répondants choisissent ce qualificatif.

### **"Un milieu plutôt tendu"**

La prison est perçue comme un milieu « **plutôt tendu** » par 84 % des personnels de surveillance et par 79 % des détenus.

### **"Un milieu plutôt dangereux"**

C'est enfin un milieu « **plutôt dangereux** » pour 67 % des détenus et pour 59 % des personnels. En Maison Centrale ce sentiment de "dangerosité" intra-muros apparaît plus élevé puisque près de 69 % des personnels de surveillance exerçant là leurs fonctions ont répondu en ce sens.

Le climat de la prison (% des réponses)	Côté <b>surveillants</b> (Q 1)	Côté <b>détenus</b> (Q 1)
« plutôt imprévisible »	88%	79%
« plutôt tendu »	84%	79%
« plutôt violent »	85%	85%
« plutôt dangereux »	59%	67%

**Tableau n°1 : Le climat de la prison, côté surveillants et détenus :**

**En pourcentage de réponses** : il s'agit du pourcentage par rapport à l'autre terme proposé sur la même ligne, il faut lire ainsi : 88 % des personnels de surveillance ont coché le terme « plutôt imprévisible » par rapport à « plutôt calme », 84 % ont choisi le terme « plutôt tendu » par rapport à « plutôt calme », idem pour les autres choix : « plutôt violent », par rapport à « plutôt non violent », « plutôt dangereux » par rapport à « plutôt sécurisé ».

<sup>8</sup> Par personnels, nous entendons les personnels de surveillance (surveillants et gradés) qui ont répondu à ce questionnaire. Nous les désignerons également et de façon indistincte dans ce chapitre par le terme de "surveillants".

## 2. La prison, un milieu plus violent que l'extérieur :

Il s'agit ici de la question du "sentiment de violence" éprouvé par les détenus à l'encontre de la détention, comparé à leur perception de la violence au dehors.

### • Comparaison entre les niveaux de violence dedans/ dehors perçus par les détenus :

Une question complémentaire, **côté détenus**, cf. la (Q.31) nous permet de comparer leur perception des niveaux de violence dedans - dehors :

\* **Une majorité** d'entre eux (**62%**) considère la prison comme **un milieu plus violent que l'extérieur** et

\* 28 % la décrivent comme un milieu aussi violent.

\* Ils ne sont donc qu'une minorité (10 %) à percevoir la prison comme un milieu moins violent.

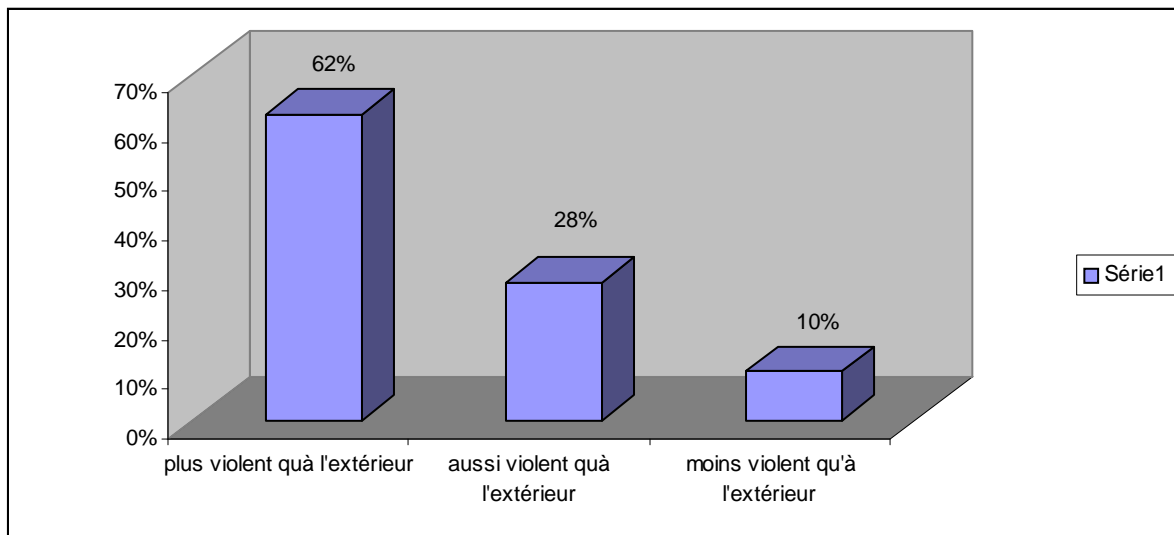


Figure n° 1 : perceptions par les détenus des niveaux de violence entre la détention et l'extérieur

Pour avancer dans la perception des deux groupes en présence quant à leur vécu des événements violents, nous aurons recours ici à la notion de fréquence. Une notion diversement ressentie comme l'indiquent les résultats ci-dessous.

## 3. Surveillants/Détenus, une perception divergente de leurs confrontations violentes, du point de vue de la fréquence :

### • Des points de vue divergents sur la fréquence des confrontations de ce type :

Si l'on s'intéresse à présent à la question de la fréquence des situations "ressenties comme violentes", **les réponses des deux groupes en présence divergent.**

<b>Fréquence des Situations "ressenties comme violentes" ?</b> (% des réponses)	Côté surveillants (Q.26)	Côté détenus (Q.25)
Fréquemment	9 %	9 %
<b>Quelquefois</b>	<b>52 %</b>	29 %
Rarement	29 %	20 %
<b>Jamais</b>	10 %	<b>41 %</b>

Tableau n° 2 : Fréquence comparative des situations "ressenties comme violentes" chez les surveillants et les détenus.

\* Si **52 % des personnels de surveillance** estiment s'être trouvés "**quelquefois**" dans une situation violente, ce n'est le cas que de 29 % des détenus.

\* Même opposition du point de vue de la non confrontation à ce type de situations, **41% des détenus** (1ère valeur choisie) en effet disent ne s'être "**jamais**" trouvés dans une situation ressentie comme violente durant la période arrêtée, contre **10 % des surveillants**.

\* Par ailleurs, **les mêmes proportions de surveillants et de détenus** (9 % des répondants) considèrent qu'ils **se sont trouvés "fréquemment"** dans une situation violente.

On notera également que si la majorité des surveillants (52%) dit n'avoir été confrontée **que "quelquefois"** au cours des deux dernières années à des situations violentes (cf. Q.26), ils attribuent en même temps **une "pénibilité majeure"** (Q.24) à cette réalité professionnelle pour plus de la moitié d'entre eux (55%).

Ce constat d'une pénibilité, à la fois "majeure" dans son vécu et "relative" dans sa présence au sein de la détention, est peut-être à relier au fait que **les situations violentes jugées les plus éprouvantes par les surveillants** correspondent **aux violences des détenus sur les personnels** (1ère position, pour 82 % d'entre eux, cf. la Q.23).

#### **4. La pénibilité de la violence**

Pour **60 % des détenus**, la violence en prison constitue une **préoccupation majeure** (cf. la Q.30) comme elle représente un **pénibilité majeure** pour **55 % des surveillants répondants** (cf. la Q. 24).

Pénibilité de la violence (Q.24)	Une pénibilité "majeure"	Une pénibilité "relative"
(pour les <b>surveillants</b> )	55% (des répondants)	45% (des répondants)



Si la question posée aux **détenus** l'est un peu différemment puisqu'il leur est demandé si **la violence, en prison**, représente pour eux une "**préoccupation**" majeure ou relative, (cf. la Q.30), leur réponse se situe dans des pourcentages proches de ceux avancés par les surveillants:

Pour près de **60%** d'entre eux celle-ci représente **une préoccupation "majeure"** et 40% la considèrent comme une "préoccupation" relative.

La violence, une préoccupation? (cf. Q.30 pour les <b>détenus</b> )	Une préoccupation "majeure"	Une préoccupation "relative"
	60 %	40 %

En dehors de la proximité des résultats obtenus par les deux groupes sur cet aspect : **la violence** représente en effet dans **des proportions analogues un aspect majeur** (55%, côté surveillants, 60% côté détenus) **ou mineur** (45% des surveillants, 40% des détenus) **de leur condition au sein de la détention**, que celle-ci soit professionnelle ou "obligée", on peut noter aussi **le caractère paradoxal**, côté **détenus**, des choix arrêtés décrivant la prison comme un :

- "milieu violent", cette violence représentant à leurs yeux
- une préoccupation majeure (pour 6 détenus sur 10) tout en affirmant en même temps avoir été peu confrontés, c'est à dire "jamais" ou "rarement", au cours des deux dernières années, à des situations ressenties comme violentes.
- La violence, une occurrence rare (inexistante pour 41% des détenus ou rare pour 20% d'entre eux).

L'observation des catégories d'incidents violents vécus par les détenus et les personnels confirmera plus avant cette différence d'analyse : les données objectives montrent en effet que **la population incarcérée** subit plus fréquemment des situations violentes que les personnels même si ceux-ci affirment un sentiment de violence plus intense, si l'on en juge par leur perception de la fréquence des contacts professionnels violents. Cet écart se retrouve également au niveau national, les statistiques annuelles les plus récentes de l'Administration Pénitentiaire publiant par exemple pour l'année 2001 le chiffre de 1311 agressions physiques à l'encontre des personnels contre 6013 à l'encontre des détenus<sup>9</sup>.

## 5. L'influence de la discipline interne sur le climat de la détention

L'appréciation de la discipline appliquée dans les établissements investigués permet également de qualifier le climat de la détention pour les uns et les autres, cf. le tableau ci-dessous.

<sup>9</sup> Rapport général sur l'exercice 2001. Administration Pénitentiaire, p.220.

Perception de la discipline appliquée dans l'établissement ? (% des réponses)	Côté surveillants (Q.3)	Côté détenus (Q.12)
Trop sévère	0 %	20 %
Assez sévère	16 %	38 %
Peu sévère	53 %	21 %
Pas du tout sévère	31 %	20 %

Tableau n° 3 : Perception comparative des points de vue des surveillants et des détenus sur la discipline appliquée dans l'établissement ?

**Côté surveillants** : • Le jugement des personnels de surveillance est relativement et majoritairement unanime pour considérer la politique disciplinaire comme "**peu**" ou "**pas du tout**" sévère, pour **84% d'entre eux**. Un point de vue relativement conforme aux discours fréquents des personnels sur le manque de sévérité en général de la discipline.

**Côté détenus** : • Du côté des personnes incarcérées, leur perception de la discipline est plus dispersée, si **une majorité d'entre eux** (58 %) **la juge "trop ou assez sévère"**, **42%** cependant la qualifient de "**peu ou pas du tout sévère**", ce qui à première vue peut paraître plus inattendu.

Ce point cependant a été souvent mentionné lors des entretiens conduits auprès d'eux a aussi été repris ici dans plusieurs courriers joints qualifiant cet état de fait de "laxisme", qu'il s'agisse du "laxisme" des personnels, de la non-application de certaines règles perçues comme nécessaires au bon fonctionnement de la vie en commun ou encore de l'absence de sanctions face à certains comportements, en particulier concernant le bruit, les jets d'objets par les fenêtres, les insultes...

Dans cette logique on pourrait presque dire que "seulement" 20 % des détenus jugent la discipline trop sévère !

Les premières informations recueillies concernant le climat de la détention pour les deux groupes en présence, nous permettent d'avancer :

- Que **le climat interne de la détention** apparaît à tous, surveillants et détenus, dans des proportions proches (pour 8 à 9 d'entre eux à chaque interrogation) comme **un milieu "plutôt imprévisible"**, "**plutôt tendu**", "**plutôt violent**". La notion de dangerosité appliquée à la détention représente le seul qualificatif moins fortement choisi par surveillants et détenus; ici par moins de 6 surveillants sur 10 et par moins de 7 détenus sur 10.

• **Pour la majorité des détenus** (pour 62 % d'entre eux), **la prison** représente également **un milieu plus violent que l'extérieur**, tout en affirmant par ailleurs **une confrontation relative** (du point de vue de la fréquence) **à des situations violentes**, puisque :

- \* pour 41 % d'entre eux cette confrontation est absente. Elle n'existe "jamais".
- \* Elle est rare pour un détenu sur cinq,
- \* occasionnelle pour 29 % des répondants, et enfin
- \* "fréquente" pour moins de 10% de ceux-ci.

**A l'opposé, les personnels de surveillance** affirment **une exposition plus forte** au risque de violence. Comparativement aux détenus, un plus grand nombre d'entre eux (52 %) reconnaît s'être trouvé confronté à ce type de situation, même qu'occasionnellement et 10 % d'entre eux, soit 4 fois moins de surveillants que de détenus, précise ne s'être jamais trouvé dans une situation violente.

Si **la prison représente** pour la majorité des personnes sollicitées, professionnels ou détenus, **un milieu violent, plus violent que l'extérieur**, même si la fréquence des occurrences de violence varie d'un groupe à l'autre ou ne paraît pas aussi sensible que les premières affirmations le laissaient supposer, la présence de ces séquences particulières ou la seule éventualité de leur survenue signifie semble-t-il pour tous, surveillants et détenus, **une "pénibilité majeure"** (pour 55% des surveillants) comme **une "préoccupation majeure"** (pour 60% des détenus).

Du point de vue des personnels de surveillance **la détention** paraît aussi **peu régie par la discipline** puisque plus de 80% de leurs réponses sur ce point parlent à ce propos de discipline "peu" ou "pas du tout" sévère. A noter, près de 40% des détenus partagent ce jugement, qu'ils ont aussi fréquemment repris lors des entretiens conduits auprès d'eux signifiant ici la nécessité de la règle et de son application pour que la cohabitation soit possible.

## **2° PARTIE**

### **LES RELATIONS EN PRISON CÔTÉ DÉTENUS**

L'exploration des relations existant entre détenus au sein d'une même détention permet de considérer l'ensemble des rapports sociaux susceptibles de prendre forme dans un espace contraint, les tensions, les violences interpersonnelles ne constituant à nos yeux qu'un moment et qu'une forme parmi d'autres de ces rapports.

Douze questions abordent ce thème se proposant d'abord d'investiguer de façon large leur perception globale des relations possibles entre détenus, au sein d'une même détention, que ces relations soient ou non sources de tensions ou de soutiens.

## 1. Les relations entre détenus

Celles-ci seront présentées sur trois modes allant des relations ordinaires, aux relations conflictuelles et enfin, aux soutiens que les détenus peuvent établir entre eux.

### a/ Les relations courantes ou possibles entre détenus

Dans un premier temps trois questions permettent d'aborder les relations entre détenus :

- **La question 3 informe sur le nombre de détenus avec lesquels il est possible de nouer de bonnes relations ? (Q.3)**
  - **La question 4 précise la qualité (plutôt bonnes, plutôt mauvaises ou plutôt indifférentes) des relations entre détenus ? (Q.4)**
  - **La question 33 porte sur "ce qui les aide le plus à vivre dans cette prison", et propose parmi une série de choix : la présence des co-détenus ? (Q.33)**

### Les modes de relations en prison :

- **Plus d'un détenu sur deux** affirme avoir des relations "**plutôt bonnes**" avec ses co-détenus (56% des réponses, cf. la Q.4).
  - Elles ne sont "plutôt indifférentes" que pour 4 détenus sur 10 et pratiquement **jamais** "**plutôt mauvaises**" (4% des réponses).

- Lorsque les relations sont "**plutôt bonnes**", elles ne le sont majoritairement **que "avec quelques détenus"**, pour 55% des réponses, cf. la (Q.3).

Un peu plus d'un tiers des répondants (35%) évoque de bonnes relations avec la plupart de leurs co-détenus. Un petit nombre d'entre eux (10%) dit ne pas avoir de bonnes relations avec les détenus.

Les entretiens confirment que le réseau amical est relativement étroit (« j'ai deux-trois amis avec qui je mange », « je peux compter sur deux personnes »...) et qu'il règne une relative indifférence avec les autres.

Un autre point d'information concernant les liens noués au sein d'une détention éclaire **la place occupée par les co-détenus** parmi les soutiens disponibles ou plus précisément "ce qui aide à vivre en prison ?" (cf. la question 33) : ici **l'aide apportée** par ces derniers n'arrive **qu'en cinquième position** (pour 11% des répondants), bien loin après les relations avec l'extérieur qui obtiennent le score le plus fort (56 % des répondants).

**Récapitulatif des modes de relations en prison entre co-détenus :**

Des relations \* plutôt bonnes (pour un détenu sur deux),  
\* mais avec quelques détenus (pour un détenu sur deux)

Les relations entre co-détenus **aident moins à vivre la prison** que les relations avec l'extérieur.

**b/ Les relations entre détenus du point de vue de la conflictualité :**

Le thème de la cohabitation est exploré à travers une suite de 9 questions

- **La question 9, question ouverte est relative** aux sources de tensions et d'énervements **au quotidien ? (Q.9)**
- **La question 18 porte sur les bagarres auxquelles les détenus ont pu participer ? (Q.18)**
- **Les questions 19 A et 19 B précisent la fréquence et les formes d'agressions dont ils ont pu faire l'objet de la part de co-détenus ? (Q.19/A/B)**
- **La question 32 nomme les situations violentes "les plus difficiles à supporter" que ce soit entre détenus, entre personnels ou entre détenus et personnels ? (Q.32)**
- **La question 14 explore les précautions à prendre pour éviter les situations dangereuses et propose parmi les modes d'évitement possible "la non fréquentation de certains détenus" ? (Q.14)**
- La question 21, s'intéresse aux **formes de maltraitance** à leur rencontre (non respect, racisme, humiliations...) ? (Q.21)
- La question 25, recueille **les situations ressenties** comme **violentes**, du point de vue de **la fréquence**. (Q.25)
- **La question 26 concerne la dernière situation "ressentie comme violente" au sein de la détention ? (Q.26)**

Au fil du questionnement se profile **un premier constat** :

**Les relations sociales entre détenus ou la cohabitation obligée figurent parmi les premières sources de tensions et de violences intra-muros qu'il s'agisse d'agressions**

verbales ou de coups.

### Les modes et la fréquence des agressions :

Sur une période donnée, **deux ans** ici :

- ° Plus de la moitié des détenus (**53%**, cf. la Q.19), a été **agressée par des co-détenus**.
- ° Le plus souvent à **plusieurs reprises** (pour un agressé sur deux), cf. la Q 19/A. sous forme le plus fréquemment :
  - ° **d'insultes** pour **70%** des répondants
  - ° **de menaces** pour **62%** d'entre eux, viennent ensuite
  - ° **les coups**, pour **30%** des répondants, **les crachats** (25%) et le racket (21%).

Certains détenus nous diront lors des entretiens avoir subi des agressions à répétitions, du fait de leurs délits. C'est le cas par exemple des personnes condamnées pour des délits sexuels, d'autres ont connu plusieurs agressions au début de leur incarcération du fait de leur inexpérience de la vie carcérale, d'un manque de soutiens ou de réseaux, d'autres enfin connaissent des agressions suite à des rumeurs les concernant (ils sont perçus comme des « balances », des « voleurs », des « mecs sans parole », qu'ils le soient ou non...

**Près d'un détenu agressé sur 3 parle de « coups reçus**, ce qui confirme les informations recueillies lors des entretiens concernant l'importance des bagarres, des règlements de compte, des rapports de force...

L'anonymat du questionnaire par contre a peut-être permis de mentionner d'autres formes d'agressions plus rarement évoquées en entretien. Les **crachats**, par exemple si peu évoqués oralement, sont cités ici par un quart des détenus répondants.

Il en est de même pour le **racket**, pratique souvent énoncée de façon générale mais rarement explicitée d'un point de vue personnel par la victime ou l'agresseur.

C'est également le cas pour les **atteintes sexuelles** signalées dans les questionnaires par près de 4 % de répondants.

Les conflits graves ou les sources d'énerverment seraient souvent liés au manque de respect entre personnes incarcérées, au bruit (musique à fond, cris par les fenêtres...), cf. le tableau ci-dessous énumérant l'ordre des réponses données par les détenus (cf. la Q.9, question ouverte)...

Côté détenus (Q.9) (% des réponses)	Les sources les plus fréquentes de tensions ou d'énervements
problèmes de cohabitation entre détenus	44 %
tensions avec les personnels	23 %

ennui, enfermement	17 %
vie en détention, institution	6 %
souci pour la famille	2%
problèmes judiciaires	2%
Tout	1%
autres...	4%

Tableau n° 4 : Les sources les plus fréquente de tensions ou d'énervement, côté détenus.

### **• Les situations violentes :**

Les situations violentes "**les plus difficiles à supporter,**" en prison, sont le plus souvent **le fait des co-détenus** (cf. la Q.32). Plus de **62 % des répondants** les mentionnent **en première position**, bien avant les violences des personnels sur les détenus (citées par 30 % des répondants).

\* Quand ils se souviennent de la "**dernière situation ressentie comme violente**" au cours des deux dernières années, ils citent aussi en première position (pour 24% d'entre eux) **les bagarres entre détenus** (cf. la Q.26).

\* Il s'agit d'informations à nuancer cependant puisque, **du point de vue de la fréquence**, ces **situations "violentes"** éprouvées **par 59 %** des répondants (cf. la Q.25) l'ont été le plus souvent (5 fois sur 6) que "**quelquefois**" ou "**rarement**".

**41 %** des détenus ont même répondu ici ne s'être "**jamais**" trouvé dans une situation violente au cours des deux dernières années.

\* Du point de vue des confrontations physiques: **44 %** des détenus affirment **avoir participé à une bagarre** au cours des deux dernières années (cf. la Q.18) "pour se défendre", pour plus d'un détenu sur deux, (cf. la Q. 17)

A contrario la "**non fréquentation**" de **certains détenus** fait partie intégrante des **modes d'évitement des situations dangereuses**. Evoquée presque comme un leitmotiv lors des entretiens conduits auprès des personnes incarcérées et confirmée ici à travers la question posée, (cf. la Q. 14) elle figure comme **premier mode d'évitement** ou **de protection passive** mis en avant par **46% des détenus**.

Du point de vue de "**la maltraitance**", les **deux tiers** des répondants signalent avoir été confrontés à cette catégorie de situation violente (cf. la Q.21), sous la forme du non-respect (57%), d' injustices (49%), de vexations (39%), de racisme (22%), d'exclusion



(14%)... On notera cependant que la formulation de la question ne permet pas de savoir à qui, des personnels ou des détenus, attribuer ces situations.

### **La vie en détention : des relations ordinaires aux relations conflictuelles**

**En conclusion sur ce point** et de façon apparemment **paradoxe** on peut observer que d'un côté les détenus reconnaissent dans leur ensemble avoir "plutôt de bonnes relations" avec leurs co-détenus (pour plus de la moitié d'entre eux) et d'un autre côté désignent la cohabitation obligée entre détenus comme source première de tensions et de violences intra-muros.

**Ce paradoxe apparent** ne représente **pas pour autant une incohérence** si l'on veut bien considérer que les répondants signifient deux réalités en même temps, à savoir :

Que si plus d'un détenu sur deux a "plutôt de bonnes relations" avec ses codétenus, 44% d'entre eux néanmoins ne se reconnaissent pas dans cette affirmation.

Que ces bonnes relations quand elles existent ne s'établissent qu'avec une partie de la détention mais dans le meilleur des cas qu'avec quelques détenus (situation la plus fréquente).

Un peu plus d'un tiers des détenus seulement annonce en effet de bonnes relations avec la plupart de leurs co-détenus.

D'où ces **restrictions successives laissent place à une autre représentation de la vie en détention** côté détenus, susceptible de s'exprimer lors d'un recueil plus centré sur les situations difficiles entre co-détenus :

\* Ce sont en effet les co-détenus qui sont à l'origine des "violences les plus difficiles à supporter" (pour 62% des répondants).

\* Ce sont eux qui sont aussi source de fréquentes bagarres (61% des répondants se sont bagarrés au cours des deux dernières années).

\* Enfin les co-détenus nourrissent la préoccupation des répondants puisque lorsqu'on leur demande de se souvenir de "la dernière situation ressentie comme violente", ils citent en premier «une bagarre entre détenus».

Sans oublier pour autant la fréquence relative de ces séquences, **la confrontation à des situations violentes** éprouvées sur la durée donnée (les deux dernières années), par 6 détenus sur 10, **ne l'ont été** le plus souvent **que "quelquefois" ou "rarement"**.

### **c/ Les relations entre détenus, des soutiens aux solidarités :**

Les proximités, les formes de soutien ou de solidarités susceptibles d'être rencontrés en prison font partie des freins naturels à la violence ou des moyens disponibles pour la limiter ou la canaliser, plus encore ils participent aux conditions de la paix sociale en prison. Si

du côté des professionnels on a souvent pu entendre à ce sujet et sur des terrains aussi divers que l'école, la prison ou l'hôpital : "Les pairs c'est ce qui retient, c'est ce qui soutient"<sup>10</sup>, la question reste plus ouverte du côté des usagers de la prison.

Trois questions nous permettent d'informer le point relatif aux soutiens ou aux solidarités susceptibles d'exister entre détenus :

- **La question 28 /B précise les personnes avec lesquelles il a été possible de parler lors d'une situation violente récente ? (Q.28/B)**
- **La question 8/A explore les soutiens reçus de la part des détenus à l'intérieur de cette prison ? (Q.8/A)**
- **La question 17 informe sur les soutiens éventuels apportés à d'autres détenus ? (Q.17).**

### **• Les soutiens au sein de la détention :**

Les informations recueillies sur ce point des échanges au sein de la détention nous apprennent que :

\* **Plus d'un détenu sur deux** lors d'une confrontation violente **se tourne d'abord vers ses pairs** (56% des répondants), cf. la Q.28/B.

\* A ce sujet plus de 7 détenus sur 10 (**71%**) disent avoir **reçu du soutien** de la part de **co-détenus** (cf. la Q.8/A).

... \* Ils ont eu aussi l'occasion **d'apporter leur soutien physique** à des codétenus : **61 % des répondants** disent être déjà intervenus **pour séparer des détenus** lors d'une bagarre, pour protéger un détenu ou un surveillant ou pour calmer le jeu (cf. la Q.17).

## **2. Les relations des détenus avec l'extérieur :**

### **• Aide et préoccupation**

L'exploration des tensions, soucis, préoccupations vécues au quotidien par les personnes incarcérées conduit nécessairement à inclure les liens que celles-ci tissent avec l'extérieur ainsi que la présence de ce dehors dans leur quotidien.

Six questions permettent d'aborder leurs perceptions intra-muros de l'extérieur ou les relations qu'ils parviennent à conserver :

La question 2 porte sur **les préoccupations principales** des personnes incarcérées à travers 7 choix possibles dont 2 susceptibles de concerner la vie extra-muros ? (Q.2)

La question 9, question ouverte, explore **les sources les plus fréquentes de tensions et d'énervement** au quotidien ? (Q.9)

La question 10/A interroge les détenus sur **leurs inquiétudes** éventuelles quant à **la sécurité de leurs proches** ? (Q.10/A)

---

<sup>10</sup> Lhuillier, Aymard, 1993.

La question 28/ B concerne **les personnes** avec lesquelles **ils ont pu parler** d'une situation violente ? (Q.28/B)

La question 33 questionne les détenus sur **ce qui les aide le plus à vivre en prison** ? (Q.33)

La question 34 porte enfin sur **l'existence** ou non **de liens avec l'extérieur** et sur la forme de ces liens (courrier, téléphone, parloir...) ? (Q.34)

### Les informations collectées montrent que :

- **Plus de 96% des détenus** entretiennent des **liens avec l'extérieur** (cf. la Q.34), d'abord **par courrier** ensuite en recevant des **visites au parloir** et en troisième position **par téléphone**.

- Ils ne sont **que 7 sur 207** répondants à déclarer n'entretenir **aucun lien avec l'extérieur**.

### • Les liens avec l'extérieur ..." la première aide" ... pour continuer à vivre en prison :

\* **Plus de 62 % des détenus** considèrent **leurs liens avec l'extérieur** comme la **première aide** dont ils disposent pour pouvoir continuer à vivre en prison (cf. la Q.33). Certains d'entre eux tiennent même à préciser qu'il s'agit de « l'amour de ma femme », de « mon fils », de « mes enfants »... Ils placent ce lien avant ce qui permet d'occuper le quotidien en prison, à savoir le travail, choisi en deuxième position par 43% des répondants, avant le sport, la formation ou les activités... comme le montre la figure n° 2.

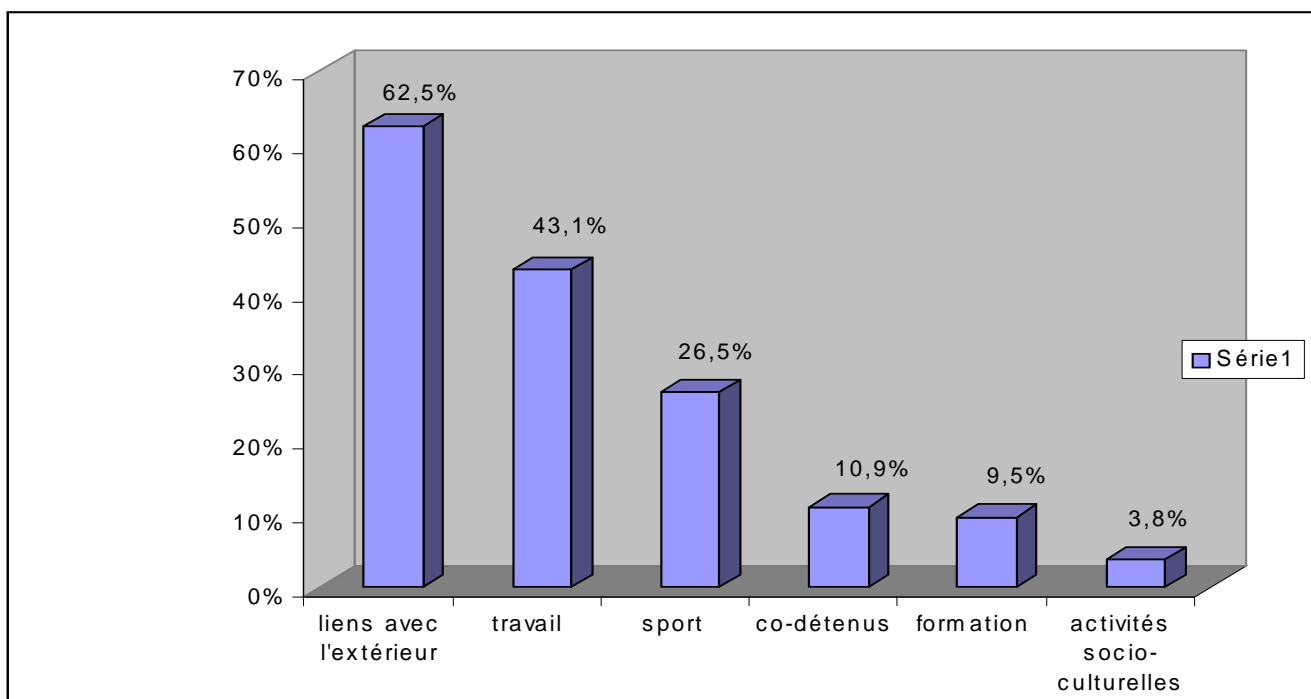


Figure n° 2 : Présentation par ordre décroissant des éléments qui aident à vivre en prison

### • Les liens avec l'extérieur sont aussi parmi les plus préoccupants ... :

**La famille** toutefois ne représente pas qu'une aide, un soutien, elle peut également constituer **un souci** (cf. les Q.2 et 9) :

\* **Les proches**, familles ou amis représentent aussi **la principale source de préoccupation** pour la majorité des détenus (**pour 61%** d'entre eux, cf. la Q.2), bien avant les décisions de justice (un tiers des répondants), la santé ou la vie quotidienne.

\* Deux répondants seulement (sur 218) disent qu'ils n'ont pas de préoccupations actuellement

Les personnes incarcérées disent ainsi s'inquiéter de leurs proches du fait de leur incapacité à pouvoir leur apporter une aide concrète ou un soutien. Certains d'entre eux ont tenu à préciser leur inquiétude pour la santé d'un parent ou d'un enfant, pour des problèmes économiques ou financiers et même pour leur sécurité.

\* Plus loin, dans une question ouverte 9% des répondants placeront même la famille au cœur des sources les plus fréquentes de tension et d'énerverment pour eux, cf. la (Q.9).

\* Plus de la moitié des répondants (**51 %**) disent aussi qu'ils sont **inquiets pour la sécurité de leurs proches** (cf. la Q.10/A). Cette inquiétude peut être liée au climat d'insécurité ressenti dans les lieux où résident leurs proches mais elle peut aussi avoir un lien avec les causes de l'incarcération du détenu. Plusieurs informateurs nous parleront à ce propos de "pressions", de "racket" sur des membres de leur famille, un thème qui sera souvent évoqué lors des entretiens auprès des détenus.

Enfin si **les proches** représentent une présence, une aide morale, ils ne figurent pas parmi les **premiers soutiens** lors d'une confrontation à une **situation violente**, (cf. la Q.28/B). Ils ne viennent en effet **qu'en quatrième position** (n'ayant été choisis - à égalité avec le personnel d'encadrement- que par 30% des répondants) soit bien après les co-détenus (placés en première position par 56% des détenus) le personnel médical ou de surveillance (cités par 34 et 33% des répondants).

### **3. La réparation, côté détenus :**

Les modalités de réparation, côté détenus concernent **les soutiens qu'ils ont pu recevoir** lors de "coups durs", c'est-à-dire de confrontations à des situations violentes, au cours des deux dernières années, mais aussi **les soutiens disponibles** dans la détention parce que préalablement noués.

Quatre questions se réfèrent à ce thème:

La **Q.28/A** porte sur la possibilité ou non **d'avoir pu parler à quelqu'un** de cette confrontation violente récente ?

La **Q.28/B** concerne **les personnes avec lesquelles** il a été possible de parler de ce fait ?

La **Q.8/A** informe sur la possibilité **de trouver des soutiens dans la détention** ?

La **Q. 8/B** informe elle sur la possibilité pour un détenu de **trouver du soutien auprès des personnels** ?

• **Lors d'une confrontation à une situation violente :**

On se souviendra à ce propos comme nous l'avons déjà vu précédemment que, **près de 60% des détenus** (59,3% des répondants, cf. la Q.25) disent s'être trouvés **confrontés à une situation violente**, au cours des deux dernières années.

Sur les 118 détenus qui ont été confrontés à ce type de situation, 60% d'entre eux (cf. la Q. 28/A) reconnaissent **avoir pu en parler, après-coup, à quelqu'un.**

Sur deux années \* **Près de 60% des détenus ont été confrontés à une situation violente.**  
\* Parmi les détenus violentés, **6 sur 10 ont pu alors trouver du soutien.**

• **Quand ils ont pu en parler à quelqu'un, ils l'ont fait tout d'abord :** (cf. la Q.28/B),

• **Avec ceux qui partagent les mêmes conditions de vie, les co-détenus** (pour **56%** des répondants) soit, pour plus d'un détenu sur deux.

On peut noter que ce pourcentage s'inscrit dans la logique des informations recueillies par ailleurs concernant les relations entre détenus au sein de la détention, puisque dans les mêmes proportions (cf. la Q.4 sur la qualité des relations entre détenus) :

\* la majorité d'entre eux (**56%** des répondants) précise avoir dans l'ensemble **des relations "plutôt bonnes"** avec **l'ensemble des détenus** et

\* quand ils ont de bonnes relations avec leurs co-détenus, les avoir **avec quelques détenus** (pour **55%** des répondants), cf. la Q.3.

• **Les détenus violentés ont pu parler ensuite,** en deuxième position :

• Avec **le personnel médical** et avec **le personnel de surveillance** (à égalité, pour **un tiers** des répondants, 34% et 33%), et enfin

• Avec **leurs proches** ou avec **le personnel gradé** (pour **30 %** des répondants), plus rarement avec la direction ou avec les travailleurs sociaux.

• **On constate que** "les proches" n'apparaissent qu'en quatrième position, au même titre que les gradés, soit par désir de ne pas les inquiéter, ce qui est souvent affirmé en oral, soit par absence de visiteurs familiaux ou amicaux.

**En résumé,** les détenus "violentés" ont pu parler de l'événement vécu, par ordre de préférence avec :

- \* Leurs co-détenus,
- \* Le personnel médical ou de surveillance,
- \* Avec leurs proches ou avec des gradés.

**• Les soutiens à l'intérieur de la prison, hors contexte violent :**

De façon générale, c'est-à-dire **en dehors d'un contexte de confrontation violente, les détenus indiquent**, quand on les interroge sur la vie en prison, sur les liens éventuels que l'on peut y nouer, **avoir trouvé des soutiens à l'intérieur de la prison :**

\* Que **ces soutiens** proviennent **en premier des co-détenus**, pour plus de 7 détenus sur 10 (**71 %** des répondants, cf. la Q. 8/A),

\* Et **en second, des personnels**, pour près de la moitié des répondants (**48%**, cf. la Q.8/B ).

Si l'on réunit à présent les informations disponibles sur **les relations entre détenus à l'intérieur de la détention** (relations en général ou relations lors d'un "coup dur"), pour caractériser le climat existant entre co-détenus, tel que ceux-ci le décrivent, on se souvient que:

- **Plus d'un détenu sur deux** affirme avoir des relations "**plutôt bonnes** " avec ses co-détenus (pour 56 % des répondants, cf. la Q.4).
- Que lorsque **ces relations** sont "**plutôt bonnes**", elles ne le sont "**qu'avec quelques détenus**", pour (55 % des répondants, cf. la Q.3).
- Que **la grande majorité des détenus (71 %)** reconnaît avoir, d'une façon générale, hors contexte difficile, **pu trouver des soutiens** auprès des **autres détenus** (cf. la Q.8/A).  
Qu'en cas de "coup dur" plus d'un détenu sur deux (**56 %**, 1er choix mis en avant) **a pu en parler à un autre détenu** (cf. la Q.28/ B).

## **3° PARTIE**

### **L'ESPACE DE TRAVAIL**

## **1. Les relations de travail verticales ou les relations entre les surveillants et leur encadrement:**

Huit questions ouvertes et fermées informent ce point particulier des relations au travail, soit en posant la question de façon générale, soit en la confrontant à des situations précises, vécues:

La **Q.2** pose, de façon générale, la question de **la contribution de la hiérarchie**, de par son soutien, **à la sécurité interne?**

La **Q.21** en retour demande aux surveillants **leur expérimentation personnelle du soutien de la hiérarchie** dans un moment difficile?

La **Q.22** porte sur l'éventualité de **relations professionnelles non faciles**, sans exclure de cette investigation la hiérarchie.

La **Q.25** explore les dysfonctionnements possibles des relations professionnelles.

La **Q.30** précise le vécu d'une confrontation réelle à une situation violente et **le rôle joué par l'encadrement dans sa prise en compte..**

La **Q.32** cherche à apprécier **la place occupée par la hiérarchie dans le soutien aux surveillants**. lors de "coups durs" particuliers puisque "traumatisants".

La **Q.35** pose la question générale (question ouverte) de **ce qui manque le plus pour calmer le jeu** sans exclure **le rôle des responsables** professionnels dans cette maintenance.

La **Q.36** informe sur ce qui manque le plus pour **améliorer sa propre protection au travail**, ce qui peut inclure aussi **la présence et le rôle de la hiérarchie**.

### **Premier constat: le manque de dialogue entre surveillants et encadrement:**

Un certain nombre de clignotants permettent de dessiner une première approche des positionnements des surveillants par rapport à leur encadrement, de leurs attentes, voire de leurs insatisfactions dans ce domaine:

#### **• Les relations avec les chefs : les relations les moins faciles :**

\* Quand on leur demande par exemple « avec qui **les relations sont les moins faciles** au quotidien ? » (Q.22), 47 % d'entre eux, soit près d'un surveillant sur deux, mettent **en première position ici** les relations **avec leurs chefs**, un peu avant même "les relations avec les détenus".

#### **• Les soutiens reçus des chefs non placés en première position :**

\* Ils situent aussi **les soutiens reçus** de ces derniers, lors de coups durs personnels (Q.32), **qu'en troisième position ( pour 25 % d'entre eux)**, c'est à dire loin après ceux reçus des collègues (71 % des répondants) ou des proches (62 %).



**• Des attentes de plus grande proximité avec leurs supérieurs :**

Enfin dans deux questions ouvertes interrogeant sur :

"ce qui manque le plus" **pour conserver le calme interne ?** (cf. la Q.35) ou,

"ce qui manque le plus **pour améliorer la protection personnelle ?** (cf. la Q.36)

se fait jour de la part des surveillants **d'une vraie demande de proximité avec leurs supérieurs :**

\* Pour exemple : "**le manque de dialogue**" avec la hiérarchie ou "**le manque de soutien**" de la hiérarchie arrivent en **première position** et dans les mêmes termes (il s'agit d'une question ouverte, donc à formulation libre), comme solution possible ou nécessaire **au maintien des tensions à un niveau acceptable** (pour 32% des répondants), soit pour près du tiers d'entre eux (cf. la Q.35).

\* Ils inscrivent aussi "**le dialogue avec la hiérarchie**" en **troisième position** (pour 20% des répondants) parmi les 9 items cités **comme moyens leur faisant le plus défaut pour améliorer leur protection personnelle**, cf. la Q. 36.

**• L'insuffisance de reconnaissance professionnelle représente aussi une expérience relationnelle non facile :**

A noter: Ces attentes ne contredisent pas pour autant les choix exprimés ailleurs (cf. par exemple la Q.25) explorant pour les deux années précédentes, l'éventualité de relations professionnelles difficiles avec les uns ou les autres de leurs partenaires de travail.

Sur ce point, **82%** des **répondants** placent en première position, loin devant les autres choix, la "**non reconnaissance professionnelle**" comme expérience récente de relation difficile, ce qui peut concerner autant leur hiérarchie, leurs chefs ou leur direction, que l'Administration Pénitentiaire elle-même.

**• Deuxième constat : le faible soutien de la hiérarchie.**

Celui-ci est différemment apprécié au fil des questions (Q.2, 21, 32).

\* La question 2 porte sur le rôle du soutien de la hiérarchie dans le maintien de la sécurité interne ? (Q.2)

\* La question 21 concerne les soutiens apportés par la hiérarchie en cas de "coup dur"? (Q.21)

\* La question 32 concerne aussi les soutiens apportés par la hiérarchie mais cette fois-ci lors d'un événement traumatisant ? (Q.32)

**• Un soutien contribuant peu à la sécurité intérieure :**

Au dire des répondants, **ce soutien contribue peu** ou de loin **à la sécurité interne** de la détention (cf. la Q.2).

• Il vient en effet **en avant-dernière position (cinquième)** parmi les 6 items cités et **que pour 20%** d'entre eux (contre 55% pour le savoir-faire des collègues, première valeur choisie).

### **• Un soutien "moyennement accordé"**

**La majorité des répondants (>52%),** soit plus d'un surveillant sur deux, **juge que ce soutien** leur a été:

\* **"moyennement accordé"** lors de confrontations antérieures à des **situations difficiles**,(cf. la Q.21).

\* Par ailleurs, lors **d'un événement traumatisant** vécu depuis **leur entrée dans l'Administration Pénitentiaire** (cf. la Q.32), ils classent **ce soutien en troisième position** (25 % des répondants) **bien après** leurs collègues de travail et leurs proches.

Ils appellent ici "événement traumatisant" des situations correspondant à :

- \* Des prises d'otage (26 % des répondants)
- \* Des agressions physiques (18 % des répondants)
- \* Des évasions (15 % des répondants)

### **• Une évolution au cours des deux dernières années :**

Par contre, ce point de vue semble se retourner ou marque peut-être une évolution, quand il s'agit de **situations violentes vécues au cours des deux dernières années**, puisque :

\* **57 % des répondants** jugent ici que cet événement a été **"bien pris en compte par leur hiérarchie"** ( cf. la Q. 30).

Faut-il imputer ce renversement à un écart d'interprétation entre les qualificatifs de "difficiles" ou de "violents" ou encore à la durée précisée, soit : "les 2 dernières années", durée pendant laquelle l'encadrement a reçu davantage de directives sur la nécessité et la façon de prendre en compte ces événements professionnels ou encore à une remémoration plus facile du fait de la plus courte durée?

**Au final:** se dessinent au fil de ce questionnaire à la fois, **une certaine incertitude des surveillants**, quant au rôle de leur hiérarchie :

- qui **"contribue peu à la sécurité intérieure"**,
- avec qui **"les relations ne sont pas faciles"**,
- qui leur accorde **"un soutien incertain"**,
- qui ne leur manifeste pas suffisamment de **"reconnaissance professionnelle"**,

... mais aussi ... **des attentes réelles** de plus **de proximité et de soutien**, cf. le "manque de dialogue" ou le "manque de soutien" exprimés.

## 2. Les relations de travail horizontales, les pairs :

Les surveillants font peu référence à des relations positives, faciles sinon agréables au sein de la détention. Au fil des questions toutefois se précisent par touches, des points de vue, des annotations sur leurs collègues, ou sur eux-mêmes inclus parmi ces derniers.

### **Ils font confiance ainsi en premier :**

\* A **la cohésion d'équipe** et **au savoir-faire de leurs collègues** pour assurer leur sécurité (cf. la Q.2)

\* Ce sont aussi **les collègues** qui apportent **le plus de soutien**, pour 71 % des répondants, en cas d'incident grave (cf. la Q.32).

\* Un petit nombre d'entre eux cependant (5%) précise avoir des relations quotidiennes non faciles avec leurs collègues de travail (cf. la Q.22).

Neuf questions explorent les relations professionnelles horizontales au sein de la détention :

La **Q.2** porte sur la contribution des pairs à **la sécurité interne** de la détention ?

La **Q.21** informe sur la possibilité ou non de **compter sur les collègues**, en cas de "coups durs" (appelés situations difficiles ici) ?

La **Q.22** traite **des relations professionnelles les moins faciles**, pouvant à ce titre concerner des collègues de travail ?

La **Q.23** précise le comportement des pairs à travers la question des catégories **de violences les plus difficiles à supporter**, n'excluant pas les violences provenant des personnels (violences entre personnels ou violences des personnels sur les détenus) ?

La **Q.25** pose la question **des dysfonctionnements** possibles dans les relations professionnelles ?

La **Q.27** traite indirectement de ces relations à travers le rappel de la dernière expérience violente vécue ?

La **Q.30** concerne **la solidarité des collègues** lors d'incidents "violents" ?

La **Q.32** s'enquiert **des soutiens des collègues** lors d'un événement traumatisant ?

La **Q.33** cherche à apprécier **le poids de ce soutien** parmi les autres soutiens reçus ?

• Premier constat, au fil de ce questionnement s'affirme ici :

\* **l'importance de la place occupée par la présence des collègues** dans les conditions de travail **en détention**.

Du point de vue des surveillants interrogés, ce sont **les collègues de travail qui contribuent le plus** et de loin à **la sécurité interne** de la détention, ou du moins à leur sentiment de sécurité (les collègues ont été choisis en priorité parmi les 6 items proposés, cf. la Q.2).

### **• La contribution des collègues à la sécurité interne :**

Celle-ci provient de :

\* "**leur savoir-faire**" (pour 55 % des répondants, soit pour plus d'un surveillant sur deux) et en second de,

\* "**la cohésion d'équipe**" pour 42 % des répondants.

### **• La place des collègues parmi les soutiens :**

Les collègues sont aussi ceux sur lesquels:

• **On peut "tout à fait" compter** lors d'une confrontation à une situation difficile (pour 80 % des répondants, première valeur mise en avant) cf. la (Q.21).

• Ce sont **aussi ceux qui apportent "le plus fréquemment du soutien"** lors des situations violentes (71 % des répondants et soutiens les plus cités parmi les 10 proposés), cf. la (Q. 32).

A noter: **les collègues et les proches sont à la fois cités en première ou deuxième position** qu'il s'agisse de la fréquence de l'aide apportée ou du réconfort représenté par cette dernière et ceci loin devant les autres choix

(pour exemple: le troisième choix cité, du point de vue de la fréquence est de 25 % et le troisième choix cité, du point de vue du réconfort, parmi les douze énoncés, n' est que de 4%).

<b>Soutiens les plus fréquents (Q.32)</b>		<b>Soutiens les plus "aidants" (Q.33)</b>	
"collègues"	71% des répondants	"proches"	45% des répondants
"proches"	62 % des répondants	"collègues"	33% des répondants

Tableau n°14 : Comparaison entre les soutiens les plus fréquents ou les plus "aidant," selon les interlocuteurs concernés.

Ce jugement se voit aussi confirmé plus avant dans le questionnaire quand on demande aux surveillants de préciser dans une question ouverte, cf. la (Q.30/D) qui a "**le mieux pris en compte**" la dernière situation violente qu'ils ont traversée ?

**60%** des répondants **mettent alors en avant les collègues**, placés **en première position**, loin devant les autres intervenants présents (la 2ème valeur choisie n'atteint que 13% environ des suffrages).

### **• Autre indication de l'importance du facteur relationnel dans cette profession :**

Les surveillants classent en première position (**violences les plus citées**) parmi les dernières situations ressenties comme violentes : "**l'agression physique d'un surveillant, de collègues**" (25 % des réponses), cf. la ( Q. 27).

Ils citent aussi en premier choix parmi **les violences les plus difficiles à supporter**, cf. la (Q.23), **celles** provenant **des détenus sur les personnels**, pour **82% des répondants**, loin devant leur deuxième choix qui n'atteint pas les 12%.

A contrario quand on interroge les surveillants sur **les aspects les plus difficiles des relations de travail** (Q.25), ils placent **en troisième position** parmi les 6 items présentés les **"situations d'exclusion"** (pour 35 % des répondants), autre façon d'exprimer peut-être pour eux l'importance du "faire-groupe".?

**En résumé** : On peut noter ce qui s'affirme comme une constante, tout au long du questionnement concernant les relations horizontales des surveillants dans leur cadre de travail, à savoir **la place importance qu'ils accordent à la présence de leurs collègues**, une place **qui joue**, à leurs yeux, **un rôle primordial dans leur protection personnelle** ou dans **la protection collective intra-muros**:

- Les pairs sont ceux qui **nourrissent le plus le sentiment de sécurité** des surveillants, à l'intérieur de la détention,
- Ce sont eux aussi sur lesquels **on peut tout à fait compter** en cas de "coup dur",
- Ce sont ceux qui apportent **le plus fréquemment du soutien**,
- Ceux aussi dont **le soutien** est parmi **les plus réconfortant**,
- Ceux aussi qui **savent le mieux prendre en compte** les confrontations violentes,
- Ceux enfin dont **l'agression physique** par les détenus n'est à la fois **ni supportée, ni oubliée** (dernière situation "violente" la plus souvent citée)

### **3. La réparation, côté surveillants :**

Le thème de "la réparation" personnelle ou collective reçue ou non sur le lieu de travail après une confrontation "difficile," "violente" ou "traumatisante" concerne ici, à la fois tout ce qui est de l'ordre de la punition des fautifs, donc de la politique disciplinaire de l'établissement, de l'ordre aussi de la prise en compte de la pénibilité, voire du traumatisme, et enfin de l'ordre des soutiens disponibles ou expérimentés.

5 questions se réfèrent à ce thème:

- La **Q.29** sur **les modes de répression** infligés à un ou à des auteurs reconnus,
- La **Q.30** sur **la prise en compte** de la situation par l'institution,
- La **Q.32** sur **les soutiens disponibles**,
- La **Q.33** sur les soutiens **les plus aidants**,
- La **Q.34** sur la **persistance des répercussions**,

Il faut se rappeler ici que les réponses apportées par les surveillants **sur la question des modalités de réparation** (cf. la Q.29), concernent **une situation violente** réellement vécue au cours des deux dernières années, situation suffisamment marquante pour qu'ils en gardent encore le souvenir et qu'ils la choisissent pour illustrer leur propos.

Sur ce point **la majorité des surveillants** estime **de façon positive** et à peu près dans le même ordre de grandeur<sup>11</sup> **la prise en compte** du fait "violent" les concernant:

- \* par **l'encadrement** (57 %)
- \* par **les syndicats** (63 %)
- \* ainsi que par **les collègues** (60 %)

**Ce jugement** s'inscrit à peu près dans les mêmes proportions mais **en négatif** cette fois-ci **à l'encontre de la direction**. – 57 % des personnels de surveillance jugent en effet que celle-ci n'a "pas pris en compte" la situation à laquelle ils se réfèrent –

• **Du point de vue de la sanction des responsables:**

\* **Un tiers des répondants** <sup>12</sup>(32 %, cf. la Q.29) précise que les auteurs **n'ont pas été sanctionnés**

\* **51 %** d'entre eux estiment que **la sanction n'était pas proportionnée** (cf. la Q.29).

\* **57 %** disent aussi que leur situation, de leur point de vue, **n'a pas été prise en compte par la direction** (cf. la Q.30).

Les trois connotations négatives, ci-dessus (**des auteurs non sanctionnés, des sanctions non proportionnées, des situations professionnelles non prises en compte** par la direction) précisent des insatisfactions souvent exprimées à ce sujet ailleurs, lors par exemple des entretiens conduits auprès des personnels de surveillance, à savoir:

\* **L'incompréhension de la direction quant au vécu professionnel de son personnel** de surveillance, révélant par là sa distance de la détention, distance dont elle est souvent qualifiée.

\* A noter: **la direction** de ce fait est aussi **la seule instance institutionnelle** mise en avant par les surveillants et ce, de façon majoritaire, **comme "non soutenante"** ou non "suffisamment soutenante" à l'encontre de toutes les autres instances (collègues, chefs ou syndicats), puisqu'elle ne prend pas acte des coups durs personnels (cf. la Q.30).

L'inadéquation attribuée par plus de la moitié d'entre eux (51%, cf. la Q.29) à la proportionnalité des sanctions, renvoie peut-être à la différenciation des positions occupées par les agents violentés et au dépit des surveillants sur ce point. Ils avancent souvent à ce propos que les sanctions sont plus lourdes quand les victimes sont des gradés.

---

<sup>11</sup> C'est à dire pour plus de la moitié d'entre eux et ceci à chaque question posée, cf. la Q.30.

<sup>12</sup> Le pourcentage négatif est volontairement mis en avant ici, parce que quantitativement important en dépit de toutes les procédures réglementaires existant dans ce domaine, spécifiant d'après un barème arrêté les équivalences précises entre fautes et sanctions, - peut-être faut-il entendre alors : les auteurs n'ont pas été assez sanctionnés ... ?

• **Le rôle de la politique disciplinaire sur les processus de "réparation"**.

Si l'on met en parallèle à présent les jugements portés sur la proportionnalité des sanctions observées dans l'établissement avec les réponses apportées aux questions posées en début de questionnaire et ici de façon plus générale, sur **la politique disciplinaire** (cf. la Q. 3 sur la sévérité de la discipline et la Q. 4 sur la cohérence de celle-ci, ainsi que sur le niveau de satisfaction des personnels de surveillance à son propos), **on constate une certaine continuité dans les appréciations négatives portées sur ce point.**

• **Une continuité certaine des jugements négatifs portés par les surveillants sur la politique disciplinaire de leur établissement**

En effet : **84 %** des répondants **jugent la politique disciplinaire** de leur établissement **"peu" ou "pas du tout" sévère**, (cf. la Q.3)

- \* **Peu sévère** (valeur n°1, **53 %**)
- \* **Pas du tout sévère** (valeur n°2, **31 %**).

L'indicateur **"trop" sévère** obtient ici **un score nul (0)** non par "non réponse", il s'agit à l'opposé d'une question motivante, puisque informée par 383 des 384 surveillants sollicités.

Plus avant (en Q.4) **71 % et 73 %** des répondants stigmatisent **la politique disciplinaire** de leur établissement comme :

- **"pas du tout" cohérente** (1ère valeur, 71 %)
- **"pas du tout" satisfaisante** (1ère valeur, 73 %).

• **Un impact incertain de la discipline interne sur le processus de réparation :**

**Côté surveillants :**

Cette série de **connotations convergentes** (une politique disciplinaire peu ou pas du tout sévère) **ou négatives** (pas du tout cohérente ou satisfaisante) et **significatives en pourcentage** (plus de 7 à 8 surveillants sur 10 à chaque reprise) laisse penser que **la discipline peut difficilement, côté surveillants, participer au processus de réparation les concernant**, en confortant par exemple leur sentiment de justice ou être un appui dans leur tâche de maintien d'un certain calme interne.

**A l'encontre des détenus :**

A l'encontre des détenus, **la discipline**, du point de vue des surveillants interrogés, ne semble **guère** non plus être **en mesure de jouer son rôle dissuasif**, puisque soit :

- Elle **fait souvent défaut**, pour 1/3 des surveillants (cf. la Q.29 sur la sanction des auteurs impliqués dans une confrontation violente), soit encore,
- **51% des répondants la jugent** majoritairement **"non proportionnée"**(cf. la Q.29), ce qui empêche peut-être celle-ci, sur un autre mode, d'assurer à postériori leur protection à venir.

### **En conclusion, du point de vue des modalités de réparation :**

On observe que lorsque les surveillants relatent leur point de vue **sur les modalités de réparation** qu'ils ont pu **expérimenter** lors d'une récente confrontation violente, ils reconnaissent :

- **La prise en compte de celle-ci** par différents partenaires importants de la détention (les collègues, l'encadrement, les syndicats), **à l'exclusion de la direction**, que près de 6 surveillants sur 10 accusent, en un sens, de non-intérêt à leur égard dans un contexte précis.

- Ils mettent aussi en avant **deux autres points négatifs** concernant leur sentiment de **sanctions insuffisantes des fautifs** (par insuffisance ou absence parfois de la sanction elle-même) ce qui contribue mal, de leur point de vue, à leur réhabilitation personnelle ou institutionnelle.

Dans la continuité de ce décalage et de façon plus globale cette fois-ci, **les surveillants qualifient la politique disciplinaire** conduite dans l'établissement de "**pas du tout**" **cohérente** et de "**pas du tout**" **satisfaisante** marquant ici, par leur nombre (de 7 à 8 surveillants sur 10) à exprimer une distance aussi fortement affirmée, **une forme de désaccord** sur un point essentiel de leur quotidien.

Enfin ces appréciations nettement négatives laissent aussi penser que le cadrage disciplinaire peut difficilement participer au processus de réparation les concernant.

## **4. Les relations des personnels de surveillance avec les détenus, des tensions à la conflictualité ...**

Le questionnaire concernant les personnels de surveillance, **centré sur leur exposition aux risques professionnels** propose sur ce thème une série de questions traitant de **la réalité** et de **l'intensité** des tensions, des situations difficiles voire violentes ou éprouvantes (telles que les agressions par exemple) auxquelles ils peuvent être confrontés dans l'exercice de leur fonction.

### **La réalité et l'intensité des tensions, des situations difficiles, violentes ou éprouvantes :**

**Six questions** posées se réfèrent, directement ou non, **aux relations** qu'ils ont habituellement avec les détenus en particulier **lors de confrontations violentes**. Il s'agit plus précisément :



- \* Des types **d'agressions subies** de la part **des détenus**, sur une période donnée ? (cf. la Q.13)
- \* De **coups reçus** personnellement **ou vus** s'ils ont été **témoins de coups** ? (cf. la Q.18)
- \* De **la dernière situation violente** vécue ? (cf. la Q.27).
- \* Des violences **les plus difficiles à supporter** ? (cf. la Q.23).
- \* Du besoin de **recourir à la force** en termes de **fréquence** ? (cf. la Q.17)
- \* Des **relations les moins faciles** au quotidien, pouvant inclure les détenus ? (cf. la Q.22)
- \* Des **soutiens reçus** de la part **des détenus** ? (cf. la Q.32).

**• Les relations surveillants / détenus, des relations peu faciles mais moins difficiles que celles entretenues avec l'encadrement :**

Si 27% des réponses des surveillants (cf. la Q.22) classent leurs relations avec les détenus parmi les moins faciles à gérer dans l'exercice de leur fonction, elles sont néanmoins moins difficiles que celles qu'ils entretiennent avec leur hiérarchie (**29 % de leurs réponses** indiquent en effet **des relations "non faciles" avec l'encadrement**, premier choix mis en avant.

Pour rappel du point de vue du personnel de surveillance **les violences les plus difficiles à supporter** (cf. la Q. 23) concernent les **violences des détenus sur les personnels**, pour plus de 8 surveillants sur 10, soit 82% des répondants, cf. le tableau n° 15.

**• Les insultes et les coups font partie du quotidien de la détention :**

Par ailleurs lorsqu'on interroge les surveillants sur les types d'agressions provenant des détenus dont "ils ont fait personnellement l'objet " au cours des deux dernières années, on observe que **les insultes et les coups font partie du quotidien de la détention**, donc aussi du quotidien du métier (cf. les Q. 13 et 18).

Pour exemple :

\* **Un tiers** des surveillants dit, en effet, avoir **reçu des coups** de la part de détenus et **43%** des répondants ont été **témoins de coups** portés à des collègues (cf. la Q.18).

\* Ils situent aussi **les insultes et les menaces verbales** comme **premiers modes d'agression** :

\* **85 %** des répondants précisent avoir fait l'objet, au cours des deux dernières années, **d'insultes** de la part de détenus (première valeur choisie, cf. la Q.13)..

\* **79 %** d'entre eux ont aussi été personnellement confrontés à des **menaces verbales** (2ème valeur choisie, même question).

29 % ont reçu des menaces à l'encontre de leurs proches (3ème valeur choisie, même question).

A ce titre l'**agression verbale** ( menaces ou insultes), constitue **la forme première de vulnérabilité de positon** pour les surveillants dans l'exercice de leur fonction.

(**75% de leurs réponses** concernant les agressions subies au cours des deux dernières années, mettent en avant en première et en deuxième position, **ces pénibilités particulières**, cf. la Q.13/ A).

Les coups reçus (34 % des répondants) ou vus (pour 43 % d'entre eux) font aussi partie du quotidien de la détention.

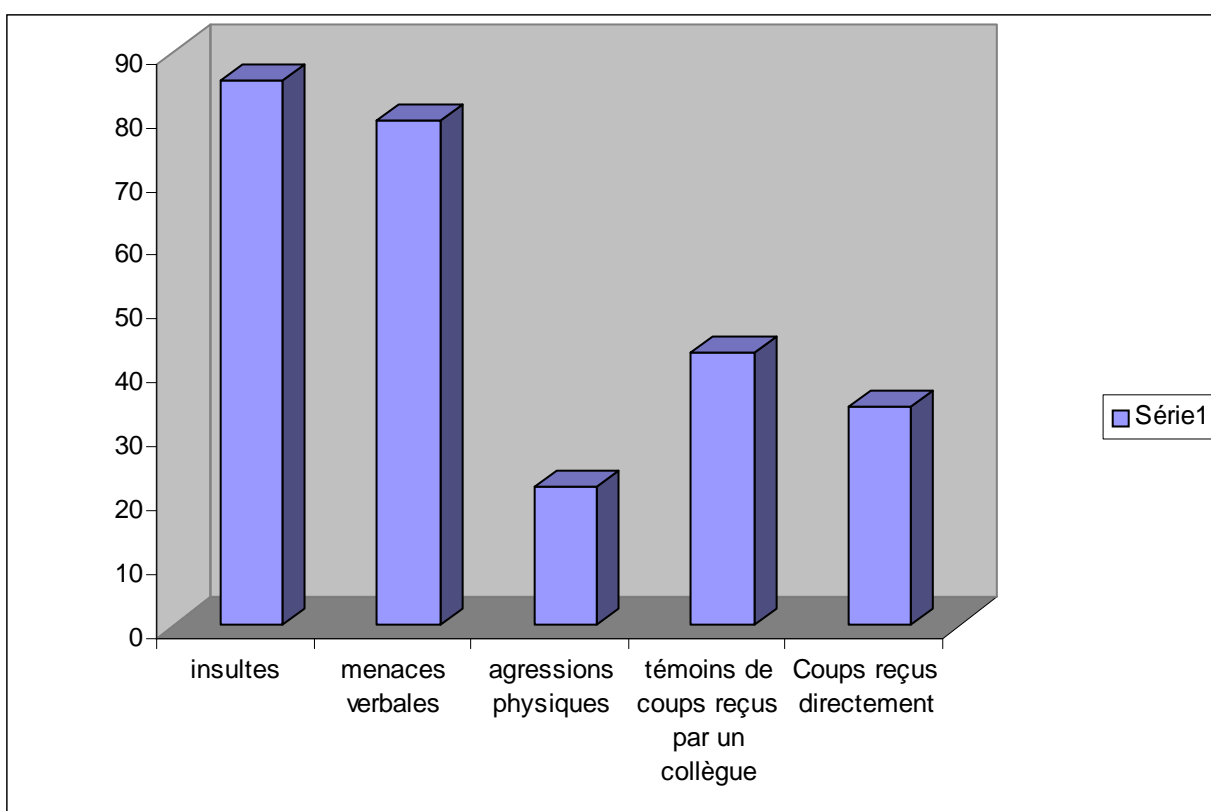


Figure n° 3: Les agressions subies par les personnels

La différenciation entre agressions physiques et coups reçus correspond à des situations professionnelles différentes, les coups pouvant être reçus lors d'une intervention nécessitant une maîtrise physique.

**• Des confrontations physiques fréquentes et multiples :**

\* **75 % des personnels** de surveillance ont **eu recours à la force**, au cours des deux dernières années et un quart d'entre eux y a eu recours plus de 6 fois (cf. la Q.17).

\* Sur la même période **la dernière situation** qu'ils ont "ressentie comme **violente**" concerne l'agression physique d'un surveillant puis, à égalité les bagarres entre détenus et les interventions musclées (cf. la Q.27), c'est à dire la gamme **des confrontations physiques** à laquelle le personnel de surveillance est susceptible d'être confronté.

**• Des représentations divergentes des soutiens apportés par les détenus :**

\* 6 % des surveillants font référence à ce mode de soutien survenu lors d'un événement traumatisant les concernant (cf. la Q.32),

\* alors que 18% des détenus (intervenues pour désamorcer une tension quelconque) affirment de leur côté être intervenus directement, au cours des deux dernières années, pour protéger un surveillant. (cf. la Q.17/Questionnaire Détenus).

<b>Des tensions aux rapports de force entre surveillants et détenus</b> (% des répondants)	Les relations les moins faciles ? (Q.22)	La dernière situation violente ? (Q.27)	Les violences les plus difficiles à supporter ? (Q.23)	Les agressions personnelles subies ? (Q.13)	"Reçu" ou "Vu" des coups (Q.18)	Le besoin de recourir à la force ? (Q.17)
<b>Première valeur choisie</b>	avec la hiérarchie (29%)	L'agression physique d'un personnel (25% des réponses)	Les violences des détenus sur les personnels (82%)	Les insultes (85%)	Coups vus : 43% Coups reçus : 34%	OUI = (75%)

Tableau n° 6 : Représentations de la diversité des moments difficiles vécus au quotidien par les personnels de surveillance.

**De façon récapitulative sur la question des relations des surveillants en direction des détenus :**

**On se souvient que les détenus considéraient que :**

- **Leurs relations** avec les personnels de surveillance étaient "**plutôt bonnes**"
- Leurs relations **les plus préoccupantes** venaient de **leurs co-détenus**,
- Les violences les plus difficiles à supporter concernaient **les violences entre détenus**.

**Côté surveillants :** • Leurs relations **avec les détenus** sont parmi les moins faciles à gérer, même si celles-ci sont **moins difficiles** toutefois que celles **qu'ils entretiennent avec leur hiérarchie**.

• Les violences les "plus mal supportées" concernent **celles des détenus sur les personnels.**

• Les "**soutiens**" reçus de la part de détenus lors "d'événements traumatisants" paraissent **peu significatifs** pour les personnels de surveillance, ils figurent en dernière position parmi les dix indicateurs proposés.

D'autres situations à risque pour les personnels, mais sans contrepartie cette fois-ci du côté de la population pénitentiaire compte tenu des événements impliqués (tentatives de suicide, automutilations, bagarres collectives, agression physique d'un membre du personnel, tentatives d'évasion ...), font partie des situations qui peuvent être qualifiées de "difficiles à gérer".

### • Les situations "difficiles à gérer" :

Pour explorer les moments difficiles dans le quotidien d'une détention, côté personnels, nous nous sommes référés à une suite de séquences professionnelles allant des séquences "difficiles à gérer" les plus fréquentes ou les plus éprouvantes " à des séquences "traumatisantes".

Quatre questions précisent cette investigation, en particulier celles concernant :

- Les situations **difficiles** les **plus fréquemment** rencontrées par le personnel de surveillance ? (Question 19).
- Les situations **difficiles** les **plus éprouvantes** ? (Question 20).
- La **dernière situation violente** la plus citée (Question 27)
- Le vécu **d'un événement traumatisant** ? (Question 31).

Les situations difficiles à gérer (cf. la Q.19)<sup>13</sup> ou les situations éprouvantes (cf. la Q.20) les plus souvent citées **touchent** d'une certaine façon **au risque vital** auquel les personnels de surveillance sont confrontés dans leur face à face avec les détenus et donc à la responsabilité qui leur incombe à cet égard, les situations les plus éprouvantes (cf. le tableau ci-dessous) se retrouvant de façon assez évidente lors des constats de mort réelle par suicide réussi d'hommes, jeunes, le plus souvent si l'on se souvient des statistiques publiées à ce sujet.

• **85 %** des surveillants mentionnent leur confrontation à une **automutilation** ou à une **tentative de suicide** (TS) d'un détenu (première valeur choisie).

• Près de **45 % des surveillants** (répondants) ont été directement **confrontés à un suicide**

• Plus de **4 surveillants sur 10** enfin précisent qu'ils ont dû faire face **au décès d'un détenu.**

---

<sup>13</sup> . A noter cette question relative aux situations difficiles fait partie des questions motivantes (365 répondants sur 384 interrogés, 1509 réponses), chaque répondant ayant aussi en moyenne fait référence à plus de quatre situations difficiles.

Par ailleurs **les mouvements de groupe**, qu'il s'agisse des "**mouvements collectifs**" ou de "**bagarres entre détenus**" représentent la deuxième occurrence professionnelle difficile à gérer, puisque placée en deuxième position tant du point de vue de la fréquence qu'en raison de son caractère éprouvant. Lors des entretiens ces séquences seront souvent présentées comme des moments à haut risque du fait de leur imprévisibilité et de l'embrassement toujours possible.

### **• Les incidents traumatisants :**

La notion de traumatisme fait surgir de nouvelles situations professionnelles éprouvantes lorsqu'on demande aux personnels «s'ils ont vécu un événement traumatisant depuis leur entrée dans l'AP » (cf. la Q.31).

### **• Des incidents à la fois diversifiés et marquants :**

Pour exemple, les prises d'otages constituent 23 % des réponses, juste devant les décès (suicides d'un détenu et mort de collègues) qui représentent 17 % des réponses, les agressions physiques par un détenu (16 % des réponses) et les évasions (13 %). Les prises d'otages et les évasions constituent des événements rarissimes mais néanmoins particulièrement traumatisants : les personnels peuvent raconter telle ou telle évasion avec mille détails, plusieurs années après les faits.

On notera également le caractère non exceptionnel de ces événements professionnels traumatisants puisque près de 6 répondants sur 10 (57 % d'entre eux) affirment avoir déjà été confrontés à ce type d'incidents.

### **• Des répercussions souvent longues à disparaître :**

Les répercussions de ces événements traumatisants sont souvent longues à disparaître (cf. la Q.34). Si pour plus de la moitié des personnels (54 %), cet événement traumatisant n'a plus de répercussions sur leur vie professionnelle, **pour 46%** encore, **il ne s'agit pas d'une affaire classée**.

### **• De l'ordre le plus souvent de l'appréhension, de l'anxiété, voire de la démotivation :**

Quand il y a persistance des répercussions (cf. la question 34), plus de la moitié des répondants (54 %) précise **ressentir principalement de l'appréhension ou de l'anxiété** (pour 43 % des réponses énumérées sur ce point, première valeur choisie), loin devant les autres formes de répercussions possibles. Le deuxième choix exprime à sa façon, c'est -à -dire **en termes ici de démotivation** la gravité du traumatisme subi : **un tiers** des répondants **affirme «avoir désormais envie de quitter l'AP»**.

### **• Comparaison entre les trois premières situations "difficiles", "éprouvantes", "violentes" ou "traumatisantes" , les plus citées par les personnels de surveillance**

Pour illustrer les risques spécifiques inhérents à cette profession, nous proposons une présentation des situations "difficiles", "éprouvantes", "violentes" ou "traumatisantes", à partir des trois premiers choix cités par les surveillants.

Choix exprimés, côté surveillants	Situations difficiles les plus citées (Q. 19)	Situations difficiles les plus éprouvantes (Q.20)	Situations violentes les plus citées (Q.27)	Dernier événement traumatisant (Q.31)
Choix n°1	Les TS/ automutilations	Les suicides	Les agressions physiques d'un personnel	Les prises d'otages
Choix n°2	Les bagarres entre détenus	Les mouvements collectifs	Les interventions musclées	Les agressions physiques par un détenu
Choix n°3	Les incendies de cellule	Les TS/ automutilations	Les bagarres entre détenus	Les évasions

Tableau n° 7 : Comparaison entre les situations "difficiles", "éprouvantes", "violentes" ou "traumatisantes", les plus citées par les surveillants de 1 à 3.

La **différenciation des situations à risque** présentées en première, deuxième ou troisième position par les personnels **suit les nuances inscrites dans le questionnaire** lui-même puisque celui-ci distingue deux modalités de ressentis. Les questions 19 et 20 par exemple proposent un choix « fermé » de 8 items tandis que les questions 27 et 31 sont des questions ouvertes, qui donnent toute liberté aux personnes interrogées de reprendre leurs propres mots.

L'analyse des trois premiers choix des personnels de surveillance concerne **neuf situations différentes** concernant d'une part les détenus (bagarres entre détenus, TS / automutilations, suicides), d'autre part les personnels (interventions musclées, agressions physiques d'un personnel, prises d'otages) et enfin, des situations en liaison avec l'ordre interne ou à la sécurité (mouvements collectifs, incendies de cellule, évasions).

Les répondants ont donc **différencié dans leurs réponses** : "ce qui est éprouvant" de "ce qui leur fait violence" :

- **Les tentatives de suicides, suicides et automutilations** constituent par exemple pour les surveillants des **situations difficiles et particulièrement éprouvantes** (question 20), par contre, les "suicides" n'arrivent qu'en 7° position dans les situations ressenties comme "violentes" (question 27).
- Si l'on compare à présent les choix formulés en 2° position correspondant aux "**Mouvements collectifs**" pour ce qui est "éprouvant" et aux "**Interventions musclées**" pour ce qui fait "violence", on constate là aussi que l'item "intervention musclée" n'existe pas parmi les situations difficiles citées préalablement (question 19), ce qui exclut bien évidemment la possibilité de s'y référer pour préciser la situation professionnelle la plus éprouvante des 2 dernières années.
- **L'agression physique d'un personnel** fait partie des **situations violentes** et c'est aussi un **événement traumatisant** sur l'ensemble d'une carrière.
- Les mouvements collectifs, l'évasion, la prise d'otages représentent bien des événements traumatisants ou éprouvants, ils sont parmi les plus cités sans être pour

autant des situations ressenties comme violentes (ils ont été énoncés en 8° position, question 23)

Les "interventions musclées" représentent une des images violentes de la profession pour les surveillants (elles sont citées en deuxième position parmi les énumérations possibles de faits violents les concernant de près, au cours des 2 dernières années. cf. la question 27).

**• Comparaison entre les trois premières situations "difficiles", "éprouvantes", "violentes" ou "traumatisantes", selon les catégories d'établissements (maison d'arrêt, maison centrale)**

Une mise en perspective de ce point particulier peut être poursuivie par une comparaison de ces mêmes données (ici aussi, les trois premières situations "difficiles", "éprouvantes", "violentes" ou "traumatisantes", les plus citées par les surveillants) en fonction des catégories d'établissements, plus particulièrement des maison d'arrêt et des maisons centrales sollicitées elles aussi dans le cadre de ce questionnaire (cf les deux tableaux n° 8 A et B, ci -dessous)

Choix des personnels de surveillance selon le lieu d'exercice	Les situations <b>difficiles</b> les plus citées ? (Q.19)		La "dernière situation <b>violente</b> " la plus citée ? (Q.27)	
	EN MAISON D'ARRET	EN MAISON CENTRALE	EN MAISON D'ARRET	EN MAISON CENTRALE
n° 1	Les "TS" / auto – mutilations	les bagarres entre détenus	L'agression physique d'un personnel	L'agression physique d'un personnel
n° 2	Les bagarres entre détenus	Les mouvements collectifs	Les interventions musclées	Les bagarres entre détenus
n° 3	Les incendies de cellule	Les "TS" / auto – mutilations	Les bagarres entre détenus	Les agressions verbales

Choix des personnels de surveillance selon le lieu d'exercice	Les situations difficiles les plus éprouvantes ? (Q.20)		Avez-vous vécu un événement traumatisant ? (Q.31)	
	EN MAISON D'ARRET	EN MAISON CENTRALE	EN MAISON D'ARRET	EN MAISON CENTRALE
N°1	les suicides	Les mouvements collectifs	Les prises d'otage	L'agression physique d'un personnel
N° 2	Les incendies de cellule	les "TS" / auto - mutilations	<b>Les évasions</b>	Les suicides
N°3	Les "TS" / auto –	Les suicides	L'agression physique	Les mouvements

	mutilations		d'un personnel	collectifs
--	-------------	--	----------------	------------

Tableaux n° 8 A et B : Comparaison entre les situations "difficiles", "éprouvantes", "violentes" ou "traumatisantes" , les plus citées par les surveillants, en fonction de leur lieu d'exercice.

**• Certaines situations "difficiles", "éprouvantes" ou "violentes" sont citées quel que soit l'établissement :**

\* Les **TS, automutilations ou les suicides** sont considérés, aussi bien par les personnels travaillant en maison d'arrêt qu'en maisons centrales comme des situations difficiles ou particulièrement éprouvantes.

\* Les **agressions physiques d'un personnel** constituent la situation violente par excellence quel que soit le type d'établissement (choix n°1) ou l'un des événements les plus traumatisants (choix n°3 en maison d'arrêt et choix n°1 en maison centrale).

\* Enfin, les bagarres font partie des incidents difficiles ou violents les plus cités (choix n°2 ou n°3 en maison d'arrêt et choix n° 1 ou 2 en maison centrale).

**• D'autres incidents apparaissent comme plus spécifiques à un type d'établissement :**

\* Ainsi, les **mouvements collectifs en maison centrale** constituent une des situations difficiles les plus citées (choix n° 2), une des situations les plus éprouvantes (choix n°1) et un événement traumatisant dans une carrière (choix n°3).

\* De même, les **incendies de cellule en maison d'arrêt** constituent une des situations difficiles les plus citées (choix n° 3) et une des situations les plus éprouvantes (choix n°2).

**La question des relations des surveillants avec les détenus, appréhendée sous l'angle de la conflictualité ou de la gravité, de façon récapitulative :**

**Du point de vue de la conflictualité :**

\* Les relations surveillants / détenus : **des relations peu faciles mais moins difficiles que celles entretenues avec leur encadrement.**

\* Les **insultes et les coups** font partie du quotidien de la détention :

**Un tiers des surveillants** a reçu des **coups**,

43 % d'entre eux ont vu des **coups portés à leurs collègues**,

Plus de 8 surveillants sur 10 parlent d'**insultes** à leur rencontre,



Près de 8 surveillants sur 10 ont aussi reçu des **menaces verbales**,

Enfin, les violences "les plus mal supportées" concernent celles de détenus sur les personnels.

**Du point de vue de la gravité** pouvant survenir à chaque instant lors des "situations difficiles" ou "d'incidents traumatisants" :

Les surveillants mentionnent leur **fréquente confrontation aux automutilations, aux TS, aux suicides ou décès de détenus** qu'ils découvrent le plus souvent seuls, lors des actes ordinaires de leur quotidien.

**Plus d'un surveillant sur deux (57 %)** précise également avoir déjà été confronté au cours de sa carrière à **un événement traumatisant** (prise d'otages, évasion...). Pour la moitié d'entre eux, les répercussions négatives ne se sont pas encore estompées.

## **4° partie**

# **LES RELATIONS ENTRE DETENUS ET PERSONNELS**

## 1. Les relations des détenus avec les personnels

Pour avoir une première idée des perceptions des détenus et des personnels quant à leurs relations réciproques, nous avons regroupé les questions concernant en premier les personnels, puis en second les détenus avant d'explorer les questions communes posées aux deux groupes en présence.

### ...• Entre normalité, conflictualité, soutien ...

Neuf questions posées aux personnes incarcérées se réfèrent, directement ou non à l'état de leurs relations avec les personnels.

Il s'agit plus précisément :

- De la qualité de leurs relations avec les surveillants ? (cf. les questions 5 et 6), (**Q.5, Q.6**).
- Des soutiens reçus de la part de surveillants ? (cf. la question 8/ B), (**Q.8/B**).
- D'une intervention réalisée personnellement pour **porter secours à un surveillant** ? (cf. la question 17), (**Q.17**).
- Des personnes **avec qui ils ont pu parler** lors de "la dernière situation violente" ? (cf. la question 28/B ), (**Q.28/B**).
- De difficultés rencontrées avec des personnels ? (cf. les questions 7/A et 7/B ), (**Q.7/A, Q.7/B**).
- Des sources de **tensions et d'énerverment** les plus **fréquentes** ?(cf. la question 9), (**Q.9**).
- De **la dernière situation violente** vécue ? (cf. la question 26), (**Q.26**).
- Du **rôle** des surveillants sur **la sécurité des détenus** ? (cf. la question 11) (**Q. 11**).

### • Des relations "plutôt bonnes" avec les personnels de surveillance :

Les détenus analysent leurs relations avec les personnels de surveillance de façon plutôt positive. **59 % des détenus** déclarent en effet que leurs relations avec les surveillants sont dans l'ensemble « plutôt bonnes » (cf. la Q.6), « plutôt indifférentes » pour un tiers d'entre eux et « plutôt mauvaises » pour une minorité (8% des réponses)

<b>Côté détenus</b> (% des répondants)	Vos relations avec les détenus sont ? (Q.4)	Vos relations avec les surveillants sont ?... (Q.6)
plutôt bonnes	<b>55 %</b>	<b>59 %</b>
plutôt indifférentes	40 %	33 %
plutôt mauvaises	4 %	7 %

Tableau n° 9 : Le point de vue des détenus sur leurs relations en direction de leurs co-détenus et des personnels de surveillance.

Comparées aux relations entretenues avec les co-détenus, **davantage de détenus qualifient de :**

\* « **plutôt bonnes** » leurs **relations avec les surveillants** (pour 59% d'entre eux) comparées à leurs relations avec les co-détenus, que 55% d'entre eux qualifient de la même façon.

\***Dans le même registre, ils sont aussi plus nombreux (40 % contre 33 %) à juger leurs relations avec les autres détenus « plutôt indifférentes »** comparées à celles qu'ils entretiennent avec les personnels.

\* **Une minorité des personnes incarcérées affirment enfin entretenir des relations « plutôt mauvaises »** avec respectivement les détenus (4 %) ou les surveillants (7 %).

**• Les "bonnes relations" en termes d'intensité et de surface :**

La prolongation du même thème (les relations nouées au sein d'une détention) reposé à nouveau côté détenus et côté surveillants, **en termes** que l'on pourrait qualifier **d'intensité relationnelle**, nous permet de préciser un peu plus l'espace d'un détenu intra-muros. (cf. le tableau ci-dessous).

Dans cette logique, à la question posée : « **Si vous avez de bonnes relations avec?** » ... Est-ce : « avec la plupart, ou avec quelques détenus ou surveillants ? »... ou autre hypothèse:

« Je n'ai pas de bonnes relations...? »

Côté détenus (% des répondants)	Vos "bonnes" relations avec les détenus ? (Q.3)	Vos "bonnes" relations avec les surveillants ? (Q.5)
Concernent-elles <b>la plupart des détenus ou des surveillants ?</b>	35 %	39 %
Concernent-elles <b>quelques détenus ou quelques surveillants ?</b>	55 %	42 %
<b>Je n'ai pas de bonnes relations</b> avec les détenus ou les surveillants.	10 %	19 %

**Comment lire le tableau :** 55 % des détenus répondants disent qu'ils ont de bonnes relations avec les détenus mais précisent en même temps que c'est avec quelques détenus, 39% des détenus disent que quand ils ont de bonnes relations avec les surveillants, c'est avec la plupart de ceux-ci. Par contre 19 % des détenus disent qu'ils n'ont pas de bonnes relations avec les surveillants.

Tableau n° 10 : Représentation de l'intensité des relations nouées au sein d'une détention par les détenus, en direction de leurs co-détenus et de ceux qui les surveillent.

\* Environ **un tiers de détenus** affirment s'entendre ou avoir **des relations "plutôt bonnes"** :

- avec la plupart des surveillants (39%)
- avec la plupart des détenus (35%)

\* **Un plus grand nombre** d'entre eux (un détenu sur deux quand il s'agit des co-détenus ou quatre sur dix quand il s'agit des surveillants) considère qu'il **a de bonnes relations avec quelques personnes** dans la détention, détenus ou surveillants.

\* **10 à 20%** des détenus précisent **ne pas avoir de bonnes relations**, avec leurs co-détenus ou avec les surveillants.

### **• Les relations avec l'ensemble des personnels :**

Si l'on élargit à présent l'espace relationnel du détenu au sein de la détention à l'ensemble des personnels qu'il peut-être amené à fréquenter, on observe que :

\* **Plus d'un détenu sur deux** (54% des répondants) précise **ne pas avoir eu de difficultés avec les personnels** (cf. la Q.7/A).

- \* **Quand ils ont eu des difficultés avec le personnel (pour 46% d'entre eux)**, c'était :
- 7 fois sur 10 avec le **personnel de surveillance** (cf. la Q.7/B),
  - 1 fois sur 5 avec le **personnel socio-éducatif**.

### **A l'opposé, certains détenus disent du point de vue des soutiens :**

\* avoir même eu l'occasion d'aider des surveillants en s'interposant ou en intervenant. Quand ils l'ont fait au cours des deux dernières années c'était, pour **18 %** d'entre eux<sup>14</sup>, pour **porter secours à un surveillant** (cf. la Q.17).

\* ou avoir reçu des soutiens de la part des personnels. Sur cette question la détention se partage en deux : **la moitié de la population pénale** (48%) reconnaît **avoir trouvé du soutien auprès de personnels** (cf. la Q. 8/B). On se souvient aussi à ce propos que 59% d'entre eux ont "plutôt de bonnes relations" avec le personnel de surveillance (cf. la Q.6).

**Autre information concernant les soutiens reçus intra-muros**, lors, par exemple, d'une confrontation violente, les détenus précisent se confier d'abord :

- \* à leurs co-détenus (pour plus d'un détenu sur deux), puis
- \* au personnel médical et enfin
- \* **auprès des surveillants pour un tiers des personnes concernées** (cf. la Q.28/B).

---

<sup>14</sup> Plus avant dans le questionnaire nous verrons qu'un pourcentage trois fois moindre de surveillants (**6% seulement**) fait état de **soutiens reçus de la part de détenus**.

Les détenus ajoutent à ce sujet parler davantage d'une situation violente aux surveillants qu'aux gradés ou à leurs proches.

### **En conclusion :**

En première lecture et de façon comparative, d'un questionnaire à l'autre, on peut noter que **les détenus ont** dans l'ensemble **une perception plus positive** que les surveillants de **leurs relations réciproques**, les surveillants insistant davantage sur les situations difficiles voire violentes auxquelles ils sont confrontés dans l'exercice de leur métier.

**59 % des détenus** déclarent que leurs relations avec les surveillants sont dans l'ensemble « plutôt bonnes »

**54 % des détenus** disent **ne pas avoir eu de difficultés avec les personnels** dans leur ensemble.

**Du point de vue des détenus** également, **leurs relations les plus préoccupantes** viendraient **en premier de leurs co-détenus**, ou de la cohabitation forcée en détention. Interrogés par exemple sur ce qui, au quotidien, leur est **le plus souvent source de tensions ou d'énervements** (cf. la Q.9, question ouverte), ils citent **en premier les problèmes entre détenus** (119 réponses)<sup>15</sup> avant les tensions avec les personnels (64 réponses).

Cet état de fait n'annule pas une autre réalité, à savoir **qu'une fraction différente de la population incarcérée** précise :

\* **ne pas avoir de bonnes relations avec les surveillants** (19 %)

\* **rencontrer des difficultés avec les personnels**, principalement les surveillants pour 46 % d'entre eux.

Quand ils ont des problèmes avec les personnels, **le "manque de dialogue"** ou **"les tensions avec les surveillants"** représentent les expressions les plus employées par ces derniers pour décrire les problèmes évoqués à propos des personnels.

### **• Les relations réciproques du point de vue de la conflictualité :**

La conflictualité peut aussi prendre un autre visage et déboucher sur des séquences interpersonnelles violentes entre les protagonistes en présence (surveillants et détenus ici), séquences plus ou moins difficiles à supporter comme l'indique le tableau ci-dessous :

---

<sup>15</sup> A propos des "problèmes entre détenus", les répondants citent : « les tensions entre détenus, les bruits, la musique à fond, les cris par les fenêtres, la promiscuité, la surpopulation, le non respect, les insultes, les violences verbales, la saleté, les projections par les fenêtres, les discriminations entre détenus, le racisme... ».

Les situations violentes <b>les plus difficiles à supporter ?</b>  (% des répondants)	Du côté des <b>surveillants</b>  (Q.23)	Du côté <b>des détenus</b>  (Q.32)
Celles "des détenus sur les personnels"	<b>82%</b>	14%
Celles "entre détenus"	2%	<b>62%</b>
Celles "entre personnels"	12%	6%
Celles "des personnels sur les détenus"	4%	30%

Tableau n° 11 : Les violences interpersonnelles les plus difficiles à supporter pour les surveillants et les détenus.

Si la prison représente de façon unanime et dans les mêmes proportions (85%) un milieu "plutôt violent" pour surveillants et détenus, **ils s'opposent de façon sensible**, parfois même diamétralement opposé **sur la pénibilité ressentie** ou sur la façon d'être "affecté" par ces séquences violentes en fonction des acteurs de violence (collègues ou détenus) ou encore en fonction de ceux sur lesquels elle s'exerce (collègues ou détenus).

Pour exemple, ce qui contraint ou pénalise le plus un groupe donné, **les violences entre co-détenus** ici pour les détenus (première violence citée du point de vue de la pénibilité par 62% des répondants détenus), **n 'affecte à l'opposé que 2% des surveillants** .

Ou encore, les **violences des détenus sur les personnels**, fortement ressenties par les surveillants ( premier choix avancé par 82% d'entre eux) n 'est relevé que par **un petit nombre de détenus** (par 14% d'entre eux ).

De façon récapitulative :

- **Côté surveillants**, les violences **les plus mal supportées** concernent (pour 82%des répondants) les violences **des détenus sur les personnels**.
- **Côté détenus**, les violences **les plus mal supportées** concernent **les violences entre détenus** (pour 62% des répondants)

• **La violence des personnels**, est ici investiguée de deux points de vue :

• **Du point de vue des professionnels entre eux**, puisque 16% des répondants font référence à cette éventualité, que celle-ci s'applique en direction des collègues (pour 12% des répondants), ou en direction des personnels sur les détenus (pour 4% des répondants).

• **Du point de vue des détenus**, puisque 30% des répondants (2ème choix mis en avant) situent cette catégorie de situations violentes parmi les plus difficiles à supporter, loin devant les autres modes de violence inventoriés (3ème choix mis en avant :14%, 4ème choix : 6%).

## 2. Les situations violentes vues de façon comparative entre surveillants et détenus :

Tout au long des deux questionnaires élaborés en direction des deux groupes en présence, plusieurs questions communes ont été posées aux personnes détenues et aux personnels de surveillance, sur **leurs représentations réciproques des formes et fréquences des situations violentes auxquelles ils sont** ou peuvent être **confrontés au quotidien** de la détention.

Quatre questions abordent ce thème, plus précisément :

• La **Q.13** du côté des surveillants et la **Q.19/A** du côté des détenus **sur les agressions** ou non **de la part de détenus** ?

• La **Q.26** (côté surveillants) et la **Q.25** (côté détenus) sur **la fréquence des situations violentes** ?

• La **Q.27** (côté surveillants) et la **Q.26** (côté détenus) sur **la dernière situation** ressentie comme **violente** ?

• La **Q.28** (côté surveillants) et la **Q.27** (côté détenus) sur **l'évitement possible** de la situation ?

**• Les agressions provenant des détenus que celles-ci soient dirigées à l'encontre de leurs co-détenus ou des personnels :**

Les modes d'agressions provenant des détenus ? ( % des répondants )	Les agressions subies par les surveillants ? (Q.13)	Les agressions subies par les détenus ? (Q.19)
Les insultes	85 %	70 %
Les menaces verbales	79 %	62 %
Les menaces des proches	29 %	/
Les coups reçus	34 %	30 %
Les crachats	14 %	24 %
Le racket	/	21 %
Autres...	11 %	15 %
Les vols	/	12%
Les menaces avec armes	8 %	/
Les prises d'otages	6 %	/
Les atteintes sexuelles	/	4 %



Tableau n° 12 : Comparaison entre détenus et personnels à propos des agressions subies de la part des détenus.

**• Premier constat :**

La **violence verbale** représente la **première catégorie d'agression** de la part des **détenus**,  
\* que ce soit **sur leurs co-détenus** ou **sur les personnels**.

Pour exemple, les insultes, les menaces verbales ou les menaces des proches sont citées en première et deuxième position par les deux groupes en présence.

\* pour les insultes, par 85% des surveillants et par 70% des détenus,

\* pour les menaces verbales par 79% de surveillants et par 62% des détenus.

**• Deuxième constat :**

Les **agressions physiques**, et plus précisément **les coups reçus** de la part **de détenus**,

\* constituent **la deuxième forme d'agression aussi bien du côté des personnels que des détenus**,

( **34 % des personnels** et **30 % des détenus** déclarent avoir reçu des coups au cours des deux dernières années).

Les **crachats** sont cités par 14% de surveillants et par 24% des détenus, ce qui signifie qu'**un surveillant sur sept** et **un détenu sur quatre** a subi ce type d'atteinte, ressenti le plus souvent comme infamant, ce qui explique peut-être pourquoi cette violence apparaît ici dans un questionnaire anonyme, de façon sensible, alors qu'il est si peu révélé par ailleurs dans les entretiens.

Deux autres formes d'atteintes sont mentionnées par les détenus, à savoir les violences à dimension économique (les vols ou le racket) mis en avant par 21% des détenus (pour le racket) et par 12% des détenus (pour les vols).

Côté détenus toujours, les atteintes sexuelles sont signalées par 4% d'entre eux.

Côté surveillants, deux autres formes de situations violentes sont mentionnées, à savoir : les menaces avec armes et les prises d'otages.

**• Comparaison des fréquences des confrontations à des situations violentes pour des personnels dans d'autres milieux professionnels :**

Les insultes et les « coups reçus » représentent les premières formes de situations violentes retrouvées également dans d'autres milieux professionnels tels que l'école ou les hôpitaux. (Cf. la figure n° 4 concernant le positionnement des insultes.)

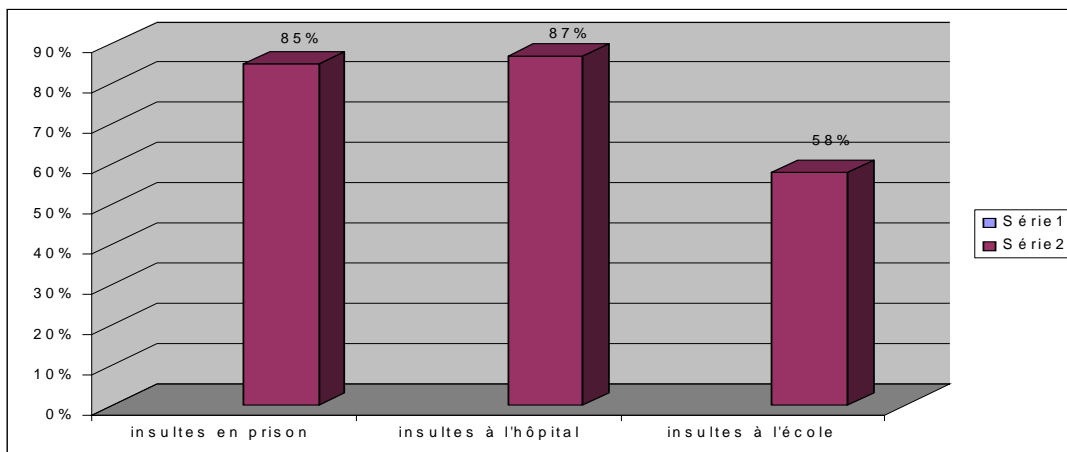


figure n° 4 : Comparaison de la fréquence des insultes en prison, à l'école et à l'hôpital

Si 85 % des personnels de surveillance ont fait l'objet d'insultes, il en est de même pour 87 % des personnels en hôpital psychiatrique et pour 58 % des enseignants. Les insultes constituent la première forme de violence dans ces trois institutions.

• **La fréquence des confrontations à des situations violentes pour surveillants et détenus :**

Sur la façon dont détenus et personnels perçoivent la fréquence des situations violentes auxquelles ils sont confrontés on rappellera juste les points suivants, la question ayant déjà été traitée en première partie à propos du climat de la détention (cf. "I.3°/ Surveillants/ Détenus, une perception divergente de leur confrontation à des situations violentes, du point de vue de la fréquence" )

On se souvient que si **52 % des personnels de surveillance** estiment s'être trouvés "quelquefois" dans une situation violente, ce n'est le cas que de 29 % des détenus.

On observe la même opposition du point de vue de **la non confrontation** à ce type de situations, **41% des détenus** en effet disent ne s'être "**jamais**" trouvés dans une situation ressentie comme violente au cours de la même période, **contre 10 % de surveillants**.

Fréquence des situations "ressenties comme violentes" ? (% des réponses)	Côté surveillants (Q.26)	Côté détenus (Q.25)
fréquemment	9 %	9 %
<b>quelquefois</b>	<b>52 %</b>	29 %
rarement	29 %	20 %
<b>jamais</b>	10 %	<b>41 %</b>

Tableau n° 13 : Fréquence comparative des situations "ressenties comme violentes" chez les surveillants et les détenus.

**• La dernière situation ressentie comme violente pour surveillants et détenus :**

Quand on demande aux personnels et aux détenus de raconter la dernière situation violente vécue (question ouverte sans réponses préalablement proposées), trois situations se retrouvent dans les deux groupes, toutefois dans un ordre différent :

**Les bagarres** (première valeur choisie par les détenus et troisième valeur pour les surveillants),

**Les violences verbales** (deuxième valeur choisie par les détenus et quatrième pour les surveillants),

**Les agressions physiques** (première valeur côté surveillants et troisième côté détenus).

<b>La dernière situation ressentie comme violente ?</b> (question ouverte)	<b>Du côté des surveillants</b> (Q. 27)	<b>Du côté des détenus</b> (Q. 26)
1er choix	Les agressions physiques par détenus	Les bagarres entre détenus
2ème choix	Les interventions musclées	les violences verbales par détenus
3ème choix	Les bagarres entre détenus	Les agressions physiques par détenus
4ème choix	Les violences verbales par détenus	les menaces par personnel

Tableau n° 14 : Comparaison, côté surveillants et côté détenus, sur la dernière situation ressentie comme violente.

Si les violences verbales représentent les violences les plus fréquemment citées par les groupes en présence (cf. le tableau n° ) et pourraient correspondre, de ce fait et aussi au dire des protagonistes, à un taux d'exposition plus ou moins permanent dans une détention, les confrontations vécues comme suffisamment "violentes" pour ne pas être oubliées à posteriori, correspondent ici à des «bagarres» du côté des détenus et à des «agressions physiques» pour les personnels (cf. le tableau ci-dessus).

Deux autres situations "violentes", propres à chacun des groupes concernés, sont mentionnées :

\* Les « **interventions musclées** » d'une part, **côté surveillants**, situations supposant le recours à la force, s'effectuant souvent dans une vive tension et considérées "à risques" en raison de leur imprévisibilité :

\* Les « **menaces provenant du personnel** » d'autre part citées **par les détenus** comme une forme de violence difficile à vivre ainsi que relativement fréquente.

On peut se demander par ailleurs sur quoi se fondent ces menaces : menaces de refus de service demandé ? menaces de sanctions ? menaces de représailles ? Cette situation classée comme "violente" par les intéressés est sans doute à rapprocher de l'opinion émise plus loin par les détenus questionnés sur les violences interpersonnelles les plus difficiles à supporter ?

Question à laquelle ils répondent en plaçant en deuxième position, après celle des co-détenus, "la violence des personnels sur les détenus" (cf. la Q.32).

- **L'évitement :**

Enfin, la question relative à l'évitement éventuel de la dernière situation violente advenue, fait apparaître une différenciation des positionnements.

Pour **la grande majorité des détenus** (pour 66 % d'entre eux) **celle-ci aurait pu être évitée à l'encontre** du sentiment **des surveillants** qui dénie cette éventualité dans des proportions voisines (59%), opinion contraire qu'ils expliquent principalement par défaut de prévention ou d'anticipation (22 % des réponses (cf. la Q. 28/B).

Cette situation violente aurait-elle <b>pu être évitée</b> ? (% des répondants)	Du côté des <b>surveillants</b> (Q.28)	Du côté des <b>détenus</b> (Q. 27)
oui	40 %	66 %
non	59 %	34 %

Tableau n° 15 : L'évitement, possible ou non, d'une situation violente, côté surveillants et côté détenus.

### **3. La détention entre insécurité et sécurité, pour surveillants et détenus :**

Dans les deux questionnaires destinés au personnel de surveillance ou aux détenus, 7 questions d'un côté, 8 de l'autre, se référaient à la notion de sécurité.

Si nous envisageons à présent la notion d'insécurité du point de vue des personnels de surveillance :

Six questions, côté surveillants, concernaient leur sécurité personnelle :

\* La question 1 sur la prison, entre **milieu plutôt sécurisé** ou **plutôt dangereux** ?  
(Q.1)

\* La question 2 sur ce qui **contribue le plus** à assurer **la sécurité** de la détention ?  
(Q.2)

\* La question 6 sur **la fréquence** du sentiment de **non-sécurité** ? (Q.6)

\* La question 7 sur **l'insécurité** comme **un** des **aspects** les plus **difficiles** du métier ?  
(Q.7)

\* La question 8 sur les **lieux d'insécurité** (Q.8)

\* La question 10 sur leur **inquiétude** éventuelle quant à leur **sécurité au dehors** ?  
(Q.10)

Sur le même registre mais décalé cette fois, une question supplémentaire, (cf. la **Q.9**) portait sur **l'action des surveillants** dans le domaine de la **sécurité des détenus**.

**• L'insécurité vue du côté du personnel de surveillance :**

Si dans leur plus grand nombre (pour 59% d'entre eux) **les surveillants** jugent la détention "**plutôt dangereuse**", cf. la question posée en tout début du questionnement (Q.1), ils se disent en même temps et dans les mêmes proportions (aussi pour **59%** d'entre eux, valeur n°1) **en insécurité** mais ceci **que "quelquefois"** (cf. la Q.6) et sans classer pour autant cette réalité parmi les plus difficiles du métier puisque plus avant dans le questionnaire, cf. la (Q.7), **l'insécurité** (39% des répondants) **vient** pour eux **après l'usure au travail** (53 % des répondants).

**A noter:** la question de la fréquence de l'insécurité se présente aussi comme **une des questions les plus motivantes** du questionnaire puisque 383 surveillants sur les 384 interrogés l'ont informée. De plus aucun d'entre eux n'a répondu "non concerné".

Une série de connotations sur l'inquiétude, la dangerosité, le sentiment d'insécurité des personnels concernés (cf. le tableau ci-dessous n° 16) permet d'approcher un peu mieux la question.

<b>Du côté des surveillants</b>	Détention "plutôt dangereuse" (Q1)	Fréquence des situations violentes (Q.26)	Fréquence du sentiment d'insécurité (Q.6)	Surveillants non inquiets dehors (Q.10)
Premier choix	59 %	Quelquefois 52 %	Quelquefois 59 %	54 %

Tableau n°16 : Premiers choix mis en avant par les personnels de surveillance au fil des questions posées concernant l'insécurité interne ou la dangerosité ou encore leur niveau d'inquiétude :

Si l'on essaye à présent, de façon récapitulative, de regrouper les informations recueillies sur **l'état de l'insécurité dans la détention, côté surveillants**, en particulier **du point de vue du premier choix** mis en avant par les répondants (cf. le tableau ci-dessous), on observe une continuité des niveaux de réponses concernant ce point particulier.

• En effet, **59 %** des répondants, côté **personnels de surveillance**, **jugent la détention "plutôt dangereuse"**, cf. la(Q.1),

bien qu' ils reconnaissent n'être du point de vue de la fréquence que :

\* **occasionnellement**, c'est à dire que "**quelquefois**" confrontés à des **situations violentes** pour **52%** d'entre eux, cf. la (Q.26),

\* ou que "**quelquefois**" **en insécurité** dans des proportions identiques, en effet, pour près de six surveillants sur dix (**59%, cf. la Q.6**).

Cette double connotation entre **un sentiment de dangerosité relativement fort** et **des confrontations plus relatives** (de l'ordre du "quelquefois") est sans doute à rapprocher de la notion d'imprévisibilité qui caractérise le plus la détention aux yeux de tous, surveillants et détenus. On se souvient en effet que cet indicateur est celui qui a reçu le plus grand nombre de réponses des deux groupes en présence.

- Ils ne se déclarent **pas davantage inquiets** (dans les mêmes proportions, 54%) **pour leur sécurité au- dehors** (cf. la Q.10).

A contrario cependant : Si plus de la moitié des surveillants (54 %), cf. la (Q.10) dit ne pas être inquiète pour sa **sécurité personnelle à l'extérieur**, ce pourcentage signifie tout autant que:

\* un pourcentage significatif de surveillants (46%) est à l'opposé **inquiet pour lui - même**, à ce sujet,

\* de la même façon près d'un surveillant sur deux (49%) se dit **inquiet pour la sécurité de ses proches** ce qui rappelle **la singularité de cette profession** qui ne retentit pas sur les seuls professionnels concernés

Rappelons que **l'insécurité au travail** représente aussi **une pénibilité certaine** pour les surveillants puisque 39% d'entre eux ont placé cet item en 2° position (après l'usure au travail, 53 %), bien avant l'image du métier ou le contenu du travail, cf. la (Q.7).

**Cette continuité** dans le pourcentage d'informateurs (**un sur deux**) ressentant leur terrain professionnel comme **un milieu** à la fois "**plutôt dangereux**" et en même temps, **quelquefois** seulement "**insécurisé ou violent**" et ne manifestant pas davantage d'inquiétude pour leur sécurité hors les murs (premiers choix mis en avant dans ces différents cas de figure) ne se retrouve pas dans les mêmes proportions, côté détenus, comme nous le verrons plus avant.

#### **• La sécurité interne vue du point de vue des surveillants :**

Quand on interroge le personnel de surveillance sur ce qui contribue le plus à la sécurité interne de la détention, cf. la (Q.2), les répondants font confiance en premier à leur groupe d'appartenance, c'est-à-dire **au savoir faire de leurs collègues**, pour **55%** d'entre eux (première position) et **à la cohésion d'équipe** (**42%**, deuxième position choisie), bien avant ce qui touche aux règles de sécurité ou au règlement interne. Il s'agit là aussi d'une question motivante puisque 382 surveillants sur les 384 sollicités y ont répondu.

#### **• Les éléments favorisant ou limitant la sécurité interne, côté surveillants :**

Si l'on rapproche à présent les informations recueillies de façon comparative sur ce qui, **du point de vue des surveillants, alimente** ou non **la sécurité interne**, qu'il s'agisse de leur contribution personnelle, de ce qui est prévu pour préserver l'équilibre en interne ou de ce qui fait défaut sur ce point on peut noter **l'importance** ( cf. le tableau ci-dessous, n° 17) :

\* **Quand il s'agit de ce qui manque le plus,**

- du facteur "nombre d'agents présents", (les effectifs)
- de moyens matériels
- de relations plus faciles avec la hiérarchie (hiérarchie proche ou dialogue avec elle)

\* **Quand il s'agit de ce qui existe déjà** ou de ce qu'ils font,

- de la notion d'équipe (cohésion),
- des savoir-faire du métier (écoute, dialogue),
- du professionnalisme (application du règlement, des règles de sécurité)

<b>Du côté des surveillants</b> (% des réponses)	<b>Ce qui contribue le plus à la sécurité ?</b> (Q.2)	<b>Ce qu'ils font pour calmer le jeu</b> (Q.5 / Q. ouverte)	<b>Ce qui manque le plus pour calmer le jeu?</b> (Q.35 / Q.ouverte)	<b>Ce qui manque le plus pour améliorer les protections ?</b> (Q.36 / Q. ouverte)
Premier choix	Le savoir-faire des surveillants (29%)	Le dialogue (26%)	Une hiérarchie proche (>27%)	Des effectifs (33%)
Deuxième choix	La cohésion d'équipe (22%)	L'application des règlements (17%)	Des effectifs (20%)	Des moyens matériels (31%)
Troisième choix	Les règles de sécurité (17%)	Une attitude d'écoute (10%)	Le professionnalisme (personnel/hiérarchie) (20%)	Le dialogue avec la hiérarchie (15%)

Tableau n° 17 : Les contribution positives ou négatives au calme intra-muros, les plus citées par les surveillants.

Les réponses apportées sur ce point, qu'il s'agisse de ce que fait ce groupe professionnel pour calmer le jeu ou de ce qui lui manque le plus dans ce domaine ou encore dans celui de sa protection personnelle, correspondent à des formulations libres de la part des répondants, formulations libres apportées à des questions ouvertes.

La même série de questions posées aux personnes incarcérées nous permet d'appréhender comparativement leur point de vue cette question déterminante de leur cohabitation intra-muros.

**• L'insécurité interne, vue à présent du côté des détenus :**

Sept questions se référaient, côté détenus, aux notions de sécurité ou d'insécurité et un troisième groupe d'interrogations (comportant 6 questions) mettait en parallèle les deux groupes en présence (cf. le récapitulatif ci-dessous) :

- \* La question 1 sur la prison comme **milieu plutôt sécurisé** ou **plutôt dangereux** ? (Q.1)
- \* La question 10 sur leur **inquiétude** éventuelle les concernant ou concernant leurs proches ? (Q.10)
- \* La question 11 sur ce qui **favorise** le plus la **sécurité** des détenus ? (Q.11)
- \* La question 12 sur la **fréquence** du sentiment de **non sécurité** ? (Q.12)
- \* La question 13 sur **les lieux d'insécurité** ? (Q.13)
- \* La question 14 sur les **précautions** à prendre pour **se protéger** ? (Q.14)
- \* La question 15 sur le **rôle du règlement** ? (Q.15)

**Récapitulatif des comparaisons possibles sur le thème de la sécurité entre les deux groupes en présence surveillants et détenus, du fait des questions identiques dans les deux questionnaires :**

	Questionnaire/Surveillants	Questionnaire/Détenus
Sur la prison comme milieu plutôt sécurisé ou plutôt dangereux ?	Q.1	Q. 1
Sur la fréquence de l'insécurité ?	Q.6	Q.12
Sur les lieux d'insécurité ?	Q.8	Q.13
Sur ce qui favorise le plus la sécurité ?	Q.2	Q.11
Sur le poids du règlement ?	Q.2	Q.15
Sur l'insécurité comme :		
• un des aspects les plus difficiles du métier ?..	Q.7	
• la préoccupation n°1 des détenus ?		Q.2/3

Une première mise en parallèle de quatre interrogations convergentes (cf. ci-dessous) donne un premier éclairage.

<b>Du côté Des détenus</b>	Détenue dangereuse ? (Q.1)	Fréquence situations violentes ? (Q.25)	Fréquence insécurité ? (Q.12)	Inquiets pour leur sécurité ici ? (Q.10/B)
Premier choix	67 %	<b>Jamais</b> 40 %	Quelque fois : 37 %	OUI : 51%

**Tableau n°18 : Premiers choix mis en avant par les personnes incarcérées quant à l'insécurité ou la dangerosité ressenties ou encore quant à leur niveau d'inquiétude dans ce domaine :**



• **Des résultats paradoxaux :**

\* Si détenus et surveillants se représentent la détention comme **un milieu non pacifié** (près de 7 répondants détenus sur 10 le jugent aussi "plutôt dangereux"), et si un détenu sur deux également (**51%**) se dit **inquiet pour sa sécurité** intra-muros ou ne se ressentir "**quelquefois**" en **insécurité** et ceci pour un peu plus un tiers d'entre eux (37%, 1ère valeur choisie, cf. la Q.12), ils le sont cependant dans des proportions moindres que celles affirmées par les personnels de surveillance sur le même sujet, si l'on se souvient que 59% des surveillants se disent "quelquefois" en insécurité, cf. la Q.6) et que,

\* **Plus de 40%** des détenus disent aussi n'être "**jamais**" confrontés à des **situations violentes**.

\* Si l'on ajoute ici l'information concernant "la fréquence de la peur" on observe que, dans les mêmes proportions, **39%** d'entre eux affirment n'être "**jamais**" confrontés à la **peur** (première valeur choisie).

**De façon récapitulative**, on peut noter que **pour les détenus le climat de la détention** pourrait se conjuguer ainsi :

- **La détention** apparaît comme **un milieu non pacifié** (40% des détenus cependant s'affirment "jamais" confrontés à la violence ou à la peur)
- **Un détenu sur deux** est **inquiet pour sa sécurité**,
- **Un détenu sur trois** se dit "**quelquefois**" en **insécurité**

• **Modes d'évitement des situations difficiles, côté détenus :**

**Quand on interroge les détenus sur "les précautions qu'ils prennent pour assurer leur sécurité"** ou pour "éviter les situations dangereuses", cf. la (Q.14), ils mettent en avant en premier des comportements tournant autour de la notion "**d'évitement**" avant d'envisager le recours à la force physique, ils disent, en effet recourir à :

- en 1°/ La non fréquentation des co-détenus, pour 46% des répondants....
- en 2°/ La non fréquentation de certains lieux, pour 33% d'entre eux
- en 3°/ Au recours à la force physique (32%)

**Les mêmes thèmes**, concernant par exemple la peur ou le sentiment d'insécurité vu sous l'angle de la fréquence, des lieux les plus propices, des facteurs influant à son encounter de façon positive ou négative, **peuvent être envisagés de façon comparative** à présent **du point de vue des personnels ou des détenus**.

**• Comparaisons sur la fréquence de l'insécurité côté surveillants et côté détenus :**

<b>INSECURITE</b> (% des répondants)	<b>Côté Surveillants</b> (Q.6)	<b>Côté Détenus</b> (Q.12)
Fréquemment	16 %	12 %
Quelquefois	59 %	37 %
Rarement	22 %	27 %
Jamais	3 %	25 %

Tableau n°19 : Fréquence comparative du sentiment d'insécurité, côté surveillants et détenus .

**• Les lieux les plus insécurisants de la détention pour surveillants et détenus :**

Si l'on compare à présent **les lieux les plus "insécurisants"** (les trois premiers cités) du point de vue des surveillants et des détenus, **les choix opérés confirment la prédominance** souvent exprimée à l'oral par les deux groupes, **des lieux de circulation ou des cours de promenade** comme premiers lieux réactifs et à ce titre aussi incertains pour les uns ou les autres. Les cellules ou les lieux de sport correspondent à l'inverse au positionnement spécifique des surveillants ou des détenus, donc aux risques particuliers qui leur sont afférents.

<b>Lieux les plus "insécurisants"</b> (% des répondants)	<b>Côté surveillants</b> (Q.8)	<b>Côté détenus</b> (Q.13)
choix n° 1	Les lieux de circulation (46%)	Les cours de promenade (38%)
choix n° 2	Les cellules (40%)	Les couloirs (23%)
choix n° 3	Les cours de promenade (38%)	Les lieux de sport (16%)

Tableau n° 20 : Comparaison des lieux les plus insécurisants pour surveillants et détenus.

A noter le quartier d'isolement ou disciplinaire (QI./ QD) est cité, comme lieu d'insécurité éventuelle, en quatrième position par plus d'un quart des surveillants (26 %) et en cinquième position, ex aequo avec les cellules, par 12 % des détenus.

**• La sécurité interne , côté surveillants et détenus :**

Du point de vue comparatif à présent à propos de "**ce qui contribue le plus "à la sécurité de chacun des groupes, la première valeur choisie** par les surveillants et par les détenus (parmi les six valeurs proposées) tourne autour de la notion de **professionnalisme**, puisqu'il s'agit du rôle reconnu aux surveillants dans la maintenance de la paix interne, un choix qui signifie peut-être une forme de reconnaissance du travail des surveillants par les détenus ?

On notera par ailleurs que les deux groupes coexistants placent en deuxième position comme élément déterminant de la sécurité interne leur groupe d'appartenance, à travers d'un côté l'action des collègues (la cohésion d'équipe), de l'autre celle des co-détenus (le rôle des détenus).

Ce qui contribue le plus à la sécurité interne ?	Pour les <b>surveillants</b> (Q.2)	Pour les <b>détenus</b> (Q.11)
<b>Choix n°1</b>	<b>Le savoir faire</b>	<b>Le rôle des surveillants</b>
Choix n°2	La cohésion d'équipe	Le rôle des détenus
Choix n°3	Les règles de sécurité	Le rôle de la direction
Choix n°4	Les relations avec les détenus	Le règlement

Tableau n°21 : Comparaison des éléments contribuant le plus à la sécurité interne, du point de vue des surveillants et détenus.

**• La peur envisagée du point de vue des détenus et des surveillants :**

**Deux questions portaient sur ce thème :**

\* La question 12 sur la **fréquence de la peur du côté des surveillants ?** (Q.12)

\* La question 20 sur la **fréquence de la peur du côté des détenus ?** (Q.20)

<b>La fréquence de la PEUR</b> (% des répondants)	<b>Côté Surveillants</b> (Q12)	<b>Côté Détenus</b> (Q.20)
Fréquemment	4 %	9 %
Quelquefois	<b>40%</b>	25 %
Rarement	<b>41 %</b>	27 %
Jamais	16 %	<b>39 %</b>

Tableau n° 22 : Comparaisons sur la fréquence de la peur ressentie à l'intérieur de la détention, côté surveillants et côté détenus :

\* **Plus de 38 %** des répondants, **côté détenus** (première valeur choisie, cf. la Q.20), affirment n'avoir "**jamais peur en prison**", à l'opposé des surveillants qui choisissent, du point de vue de leur peur éventuelle, en première instance une position plus modérée, le "**quelquefois**" ou le "**rarement**", dans des proportions proches (**40 et 41% des répondants**).

A noter cependant, à l'extrême inverse **près de 10%** des **détenus** disent aussi avoir eu "**fréquemment**" peur, en prison, au cours des deux dernières années.

Une diversité et une opposition des positionnements par rapport à la peur (38% ne l'ont jamais ressentie, 10% environ y sont fréquemment confrontés) souvent entendue lors des

entretiens conduits auprès des détenus et en faveur sans doute **d'une diversification réelle de la population intra-muros**, du moins sur ce point.

**Côté détenus** : l'exploration de la fréquence du sentiment d'insécurité, des situations ressenties comme violentes ou de la peur, conforte la cohérence des informations précisées au fil des questions dans le tableau ci-dessous (n°23). Pour exemple et de façon récapitulative :

- \* **40% environ des détenus**, c'est à dire un **pourcentage constant d'entre eux**, dit :
- \* **ne pas avoir été confronté à des situations violentes**,
- \* **ne pas avoir eu peur** au cours des deux dernières années écoulées
- \* ou enfin **ne s'être senti que quelquefois en insécurité** (37% des réponses)

• A l'opposé **une proportion constante** de détenus (environ **10%** d'entre eux) exprime également et confirme au fil des questions son sentiment d'être **fréquemment confrontés à l'insécurité, à des situations violentes, ou à la peur**, cf. le tableau n° 23, ci-dessous:

• Si l'on ajoute ici l'information portant sur **l'inquiétude** éventuelle **des détenus** quant à **leur sécurité intra-muros**, cf. la (Q.10/B), on observe **la même partition** que précédemment, à savoir qu'au sein d'une même détention **une moitié** des détenus (une centaine ici) s'affirme **inquiète** à ce sujet (51%,) **l'autre moitié** se positionnant de façon opposée (**'non' inquiète**, 49%).

**Côté surveillants** : On se souvient qu'interrogés sur des questions similaires concernant la fréquence de l'insécurité ressentie, ou de leurs confrontations à des situations violentes, les personnels de surveillance affichaient

**un sentiments de dangerosité relativement fort** (pour 59 % d'entre eux la détention représente un milieu "plutôt dangereux")

et **un vécu de l'insécurité ressentie ou des rapports de force expérimentés plus relatifs**, de l'ordre du "**quelquefois**" (52 % se disent en effet "quelquefois" confrontés à des situations violentes et 59 % d'entre eux se sont aussi ressentis "quelquefois" en insécurité).

Côté <b>détenus</b> (% des réponses)	Fréquence du sentiment d'insécurité (Q. 12)	Fréquence des situations violentes (Q 25)	Fréquence de la peur (Q.20)
Fréquemment	11 %	9 %	9 %
Quelquefois	<b>37 %</b>	29 %	24 %
Rarement	27 %	20 %	27 %
Jamais	24 %	<b>40 %</b>	<b>38 %</b>

Tableau n°23 : Fréquence du sentiment d'insécurité, des confrontations à des situations violentes ou à la peur, côté des détenus.

**• Le poids du règlement interne sur la sécurité de tous, surveillants et détenus :**

Si l'on compare à présent le poids (en termes d'efficacité) du règlement (quand celui-ci est "appliqué"), sur la sécurité des surveillants et des détenus, on obtient des résultats opposés de la part des deux groupes en présence. Si peu de surveillants (moins de 2 sur 10) accordent du crédit au caractère régulateur du règlement interne (et encore, il s'agit d'un crédit faible, choisi en dernier choix parmi un ensemble de 6), les détenus affirment une conviction plus forte à cet égard, puisque plus d'un sur deux d'entre eux. (59% des répondants) lui reconnaît la faculté d'assurer "partiellement ou en général" la sécurité intra-muros.

Côté surveillants (Q.2)	Côté détenus (Q.15) (Q.11)
Le règlement n'intervient qu'en 6 <sup>o</sup> position, c'est à dire en dernier choix pour 18 % des répondants	Il assure "partiellement ou en général" la sécurité pour 59 % des détenus
	Il ne l'assure "pas du tout" pour 9 % des répondants
	Le règlement n'est aussi placé qu'en avant dernier choix (par 10 % des. répondants, cf. la Q.11) comme aide possible au maintien de la sécurité de la détention.

**• Pour près de 6 surveillants sur 10 les moyens disponibles pour assurer la sécurité des détenus sont suffisants :**

En dernière information sur la question de la sécurité, 57% des surveillants, soit plus d'un surveillant sur deux, cf. la Q.9, estiment que les moyens disponibles dans leur détention pour assurer la sécurité des détenus sont suffisants

On se souvient que dans une question antérieure (cf. la Q.36, question ouverte) interrogeant les surveillants sur ce qui leur manque le plus pour améliorer leur sécurité personnelle ("leur protection sur leur lieu de travail" ? ), les personnels de surveillance avaient énoncé en deuxième position, après les effectifs et ce, pour un tiers d'entre eux, "les moyens matériels".

**En conclusion :**

Le climat de la détention du point de vue de la sécurité interne (de l'inquiétude ou de la peur ressenties à la réalité des confrontations difficiles...) apparaît comme un milieu non pacifié, qualifié en ce sens de dangereux par : 59 % des surveillants et par 67 % des détenus.

Près du même pourcentage d'entre eux (62 %) considère aussi la prison comme **un milieu plus violent que l'extérieur**.

Un milieu non pacifié, qualifié en même temps de lieu dans lequel :

• **La confrontation à des situations violentes** n'apparaît que "**occasionnelle**", c'est à dire présente que "quelquefois" intra-muros :

\* **pour la majorité des surveillants**, soit pour un sur deux (1ère valeur choisie), ainsi que,

\* **pour un pourcentage moindre de détenus** ( pour 29 % d'entre eux, première valeur choisie)

• **Le sentiment d'insécurité** ne serait lui aussi **ressenti "qu'occasionnellement"** (c'est à dire que "quelquefois", **par près de 6 surveillants sur 10**), et **par un plus petit nombre de détenus** (un sur trois environ). Une plus forte proportion d'entre eux (40 % environ) déclarant n'être jamais confrontée à des situations violentes ou plus encore, à la peur.

A l'opposé une proportion constante de détenus (**environ 10 % d'entre eux**) exprime également et confirme au fil des questions son sentiment d'être **fréquemment confrontée à l'insécurité, à des situations violentes ou à la peur**.

Ces occurrences ne doivent pas faire oublier qu'une forte majorité de surveillants et de détenus (55 % et 60 % des répondants) parlent de la violence intra-muros en termes de "pénibilité majeure" ou de "préoccupation majeure".

#### **4. Le désamorçage vu, de façon comparative, entre personnels de surveillance et détenus :**

Si l'on s'intéresse aux désamorçages institutionnels existant dans la détention ou à ceux inventés au fil des jours par les deux groupes en présence, on dispose :

**Côté Surveillants**, d'une question :

La Q.5 sur ce que font les surveillants **pour calmer le jeu** ?

**Côté Détenus**, de quatre questions :

La Q14 sur **les précautions** qu'ils prennent **pour éviter les situations dangereuses** ?

La Q.17 sur ce qu'ils ont eu l'occasion de faire, depuis deux ans, **pour calmer le jeu** ?

La Q.18 concernant les **bagarres** conduites pour **se protéger** ?

La Q.24 à propos des **demandes de mise en isolement** ?

**Sur la perception des désamorçages institutionnels, on dispose :**

tant du point de vue des personnels de surveillance que des détenus, d'informations concernant **le rôle qu'ils attribuent à la discipline**, dans le maintien de la sécurité ou de l'équilibre interne de la détention.

(discipline préventive ou punitive au travers des sanctions, des comptes-rendus d'incidents (les "CRI") ou encore des placements au Quartier Disciplinaire, le "QD" )

### À propos de la discipline :

Les Q.3 et Q.4, **côté surveillants**, indiquent leur jugement sur **la sévérité** ou sur la **cohérence** de la **discipline** ?

Les Q.29/A et 29/B, toujours **côté surveillants**, **précisent** l'existence ou non des **sanctions disciplinaires** ainsi que leur proportionnalité ?

La Q.16, **côté détenus**, précise leur point de vue sur **la sévérité** de la **discipline**?

### À propos des sanctions disponibles :

La Q.14, **côté surveillants**, porte sur le nombre de "**Comptes-Rendus d'Incidents**" (CRI) mis **pour sanctionner un comportement interdit** sur une période donnée ?

La Q.22, **côté détenus**, indique de façon parallèle le nombre de "**Comptes-Rendus d'incidents**" **reçus** sur une période donnée ?

Les Q.23 et Q.24, **côté détenus**, précisent le nombre de **placements** au "Quartier Disciplinaire" (QD) ou au "Quartier d'Isolement" (QI) auxquels ils ont pu avoir été soumis ?

### Le rôle des détenus dans la pacification des relations interpersonnelles :

**Côté détenus** aussi, **plus de 60% des répondants**, cf. la (Q.17), disent être intervenus au cours des deux dernières années dans principalement trois circonstances :

- \* **pour séparer des co-détenus** en train de s'affronter physiquement, ou
- \* pour protéger un détenu, ou encore
- \* pour calmer le jeu ...

Ces interventions visent en premier lieu à **séparer des détenus lors d'une bagarre** (58% des détenus ayant dû intervenir) ou à "**calmer le jeu**" quand la tension monte (pour 56% d'entre eux) ou enfin à **protéger un détenu** (48%) voire même à **porter secours à un surveillant** (pour 18% d'entre eux).

### Les évitements, côté détenus :

Dans une approche complémentaire de la question des désamorçages inventés par les deux groupes en présence, approche portant ici sur les précautions que prennent **les détenus** pour **éviter les situations dangereuses**, cf. la (Q.14), ceux-ci mettent en avant **en premier** des comportements tournant autour de **la notion d'évitement** avant d'envisager le recours à la force physique. Ils disent en effet recourir:

en 1° / à la non -fréquentation des co-détenus, pour 46 % des répondants....

en 2° / à la non -fréquentation de certains lieux, pour 33 % d'entre eux

**Quand ils recourent à la force physique** ( 32 % d'entre eux), **ils l'ont fait** principalement, **plus d'une fois sur deux** (pour 56 % des répondants qui se sont bagarrés) **"pour se défendre"** (cf. la (Q.18))

Pour éviter les situations dangereuses les détenus peuvent aussi **"demander à être mis en isolement"**, cf. la (Q.24), **un recours** qui ici, dans le cadre de ce questionnaire et sur la période indiquée (les deux dernières années) a été **peu utilisé** puisque le placement en isolement représente **moins de 10%** des répondants (soit 17 détenus sur les 201 ayant informé la question) et que sur ces 17 détenus concernés, **7 seulement** disent l'avoir été **"à leur demande"**.

### **La place de la discipline dans le maintien de l'équilibre intérieur, du côté des surveillants :**

Côté surveillants si l'on met en parallèle à présent les jugements qu'ils portent sur la proportionnalité des sanctions observées dans leur établissement avec les réponses apportées en début de questionnaire sur **la politique disciplinaire** (cf. la Q.3 et la Q.4 sur la sévérité ou la cohérence de la discipline interne, ainsi que sur leur niveau de satisfaction à son propos), **on constate la continuité des appréciations négatives portées sur ce point.**

En effet: **84% des répondants** (surveillants) **jugent la politique disciplinaire** de leur établissement **"peu ou pas du tout sévère"**, cf. la(Q.3)

\* "Peu" sévère (valeur n° 1, 53 %) et

\* "Pas du tout" sévère (valeur n° 2, 31 % ).

**À noter:** l'indicateur **"trop" sévère** obtient un score nul (0) et il s'agit aussi d'une question motivante puisque informée par 383 des 384 surveillants sollicités.

Plus avant, (en Q.4), les répondants (surveillants) stigmatisent **la politique disciplinaire** de leur établissement comme :

\* "Pas du tout cohérente" (71 %)

\* "Pas du tout satisfaisante" (73 %)

**Cette série de connotations convergentes** (une politique disciplinaire "peu ou pas du tout" sévère, "pas du tout" cohérente, "pas du tout" satisfaisante), semble mal préjuger de son appui éventuel dans **leur tâche de maintien d'un certain calme interne** dans la détention.



Elle ne semble **guère** non plus être **en mesure** de **jouer son rôle dissuasif** côté détenus, dans le cadre de la sanction à posteriori, après une confrontation violente concernant personnellement les surveillants interrogés (cf. la Q.29/A sur les mesures disciplinaires prises ou non à l'encontre d'un fauteur) puisque les sanctions **font soit, souvent défaut** de leur point de vue (pour 1/3 des surveillants (32 %) ayant informé la question)<sup>16</sup>, soit encore ils les **jugent non proportionnées**, pour 51% des répondants, cf. la Q.29/B

### Point de vue comparatif sur la discipline interne, côté surveillants et détenus :

Comparée aux appréciations des détenus sur la même question (cf. la Q16) quant à la plus ou moins grande **sévérité de la discipline interne** on peut noter de franches oppositions, du simple au double parfois, selon les utilisateurs concernés :

- **84 % des surveillants** jugent la discipline "**pas du tout**" ou "**peu**" sévère (cf. la Q.3) contre **42 % des détenus** qui se sont exprimé sur ce point, (cf. la Q.16), soit une opposition exactement du double.

- Près de **6 détenus sur 10** (58 %) jugent la discipline "**assez**" ou "**trop**" sévère contre **16 % des surveillants**, soit un écart de 3,5 points.

Comparaison entre surveillants/détenus sur la <b>sévérité</b> de la <b>discipline</b> interne ?	Du côté des surveillants (Q.3)	Du côté des détenus (Q.16)
"Pas du tout"	31 %	20 %
"Peu sévère"	<b>53 %</b>	22 %
"Assez sévère"	16 %	<b>38 %</b>
"Trop sévère"	0 %	20 %

Tableau n° 24 : La sévérité de la discipline interne vue du côté des surveillants et du côté des détenus

**Autre constat** : la pratique des " Comptes Rendus d'Incidents" (**CRI**), cf. la (Q.14), comme **arme à la fois punitive et dissuasive** est appliquée par les personnels de surveillance:

- \* Par un premier tiers des répondants(34 %) : moins de 5 fois en 2 ans et
- \* Par un second tiers (31 %), de 5 à 10 fois durant la même période.
- \* Un autre tiers d'entre eux (35 %) se situe aux extrêmes, c'est à dire n'a établi "aucun CRI" ou "plus de 10 CRI" sur la période considérée.

Si l'on compare à présent du côté des deux groupes en présence les pratiques quant aux rapports d'incidents (**CRI**) **infligés** (Q.14) **ou reçus** (Q.22/A), cf. le tableau ci-dessous, on note une certaine opposition dans les chiffres avancés :

<sup>16</sup> A noter: dans le questionnaire concernant les détenus, la moitié seulement de ceux ayant fait l'objet d'un "Rapport d'Incident" dit avoir ensuite été placée au Quartier Disciplinaire, cf. les Q.22/A et 23/A.

<b>comptes rendus d'incident sur 2 ans</b>	<b>(CRI) mis par les surveillants (Q.14)</b>	<b>(CRI) reçus par les détenus (Q.22/A)</b>
Pas de "CRI"(ou "O" RI)	12 % (n'en ont pas mis)	68% (n'en n'ont pas fait l'objet)
"OUI" des "CRI"	88 % (ont mis des CRI)	32% ( ont fait l'objet de CRI)

Tableau n° 25 : Pourcentage des comptes rendus d'incident mis par les surveillants ou reçus par les détenus sur les deux dernières années

\* Près de **9 surveillants sur 10** (88 % des répondants) précisent **avoir mis des comptes rendus d'incident** pendant la période considérée.

\* Près de **7 détenus sur 10** (68 %) par contre disent de leur côté **ne pas avoir fait l'objet de comptes rendus d'incident** sur la même durée, ce qui pourrait signifier que les "Comptes Rendus d'Incidents" se concentrent sur un petit nombre de détenus, un constat que nous avons souvent entendu lors des entretiens conduits auprès des personnels de surveillance.

Un constat que nous avons aussi eu l'occasion d'observer par ailleurs, lors d'analyses portant sur les sanctions individuelles posées dans un établissement précis, sur une année pleine.

# Conclusion

« Les membres d'une communauté ordonnée ne s'écartent pas de leur route pour s'agresser mutuellement. Chaque fois que leurs trajectoires interfèrent, ils font les ajustements nécessaires pour échapper à la collision, et ils les font selon une certaine règle conventionnelle...»<sup>17</sup>

Si nous souhaitons poursuivre le parallèle suggéré ici par l'idée d'interférences de trajectoires susceptibles d'exister au sein de toute communauté ordonnée, nous envisagerons, comme nous l'avons déjà fait précédemment lors de l'analyse des résultats, de présenter en face à face chaque fois que possible les points de vue des deux groupes en présence.

## **Le climat de la détention pour surveillants et détenus :**

### **• Un climat plutôt impévisible, tendu, violent... :**

Les premières informations recueillies concernant le climat de la détention pour les deux groupes en présence, nous permettent d'avancer :

- Que **le climat interne de la détention** apparaît à tous, surveillants et détenus, dans des proportions proches (pour 8 à 9 d'entre eux à chaque interrogation) comme **un milieu "plutôt imprévisible", "plutôt tendu", "plutôt violent.**

La notion de dangerosité appliquée à la détention représente le seul qualificatif moins fortement choisi par surveillants et détenus; ici, par moins de 6 surveillants sur 10 et par moins de 7 détenus sur 10.

### **• Un milieu plus violent que l'extérieur :**

- **Pour la majorité des détenus** (pour 62 % d'entre eux), **la prison** représente également **un milieu plus violent que l'extérieur**, même s'ils affirment par ailleurs **une confrontation relativement peu fréquente à des situations violentes**, puisque :

: \* pour 41 % d'entre eux cette confrontation est absente.( à savoir, elle n'existe "jamais").

\* Elle est rare pour un détenu sur cinq,

\* occasionnelle pour 29 % des répondants, et enfin

\* "fréquente" pour moins de 10 % de ceux-ci.

### **• Un sentiment de violence plus affirmé :**

**A l'opposé, les personnels de surveillance affirment une exposition plus forte au risque de violence.** Comparativement aux détenus, un plus grand nombre d'entre eux (52 %)

---

<sup>17</sup> I. Joseph, R. Castel, L. Quéré, A. Ogien, *Le parler frais d'Erving Goffman*, Colloque de Cerisy, Edition de Minuit; 1969, P. 53.

reconnait s'être trouvé confronté à ce type de situation, **même si ce n'est qu'occasionnellement**, et 10 % d'entre eux, soit 4 fois moins de surveillants que de détenus, précisent ne s'être **jamais trouvés dans une situation violente**.

• **L'éventualité d'explosions violentes, une "pénibilité" et une "préoccupation majeures" pour surveillants et détenus :**

Si la prison représente pour la majorité des personnes sollicitées, professionnels ou détenus, **un milieu violent, plus violent que l'extérieur**, même si la fréquence des occurrences de violence varie d'un groupe à l'autre ou ne paraît pas aussi sensible que les premières affirmations le laissent supposer, la présence de ces séquences particulières ou la seule éventualité de leur survenue signifie semble-t-il pour tous, surveillants et détenus, **une "pénibilité majeure"**(pour 55% des surveillants) comme **une "préoccupation majeure"** (pour 60% des détenus).

• **Une discipline le plus souvent "peu ou pas assez" présente, du point de vue des personnels :**

Du point de vue des personnels de surveillance, **la détention** paraît aussi **peu régie par la discipline** puisque plus de 80% de leurs réponses sur ce point parlent à ce propos de discipline "peu" ou "pas du tout" sévère.

A noter, près de 40% des détenus partagent ce jugement, qu'ils ont aussi fréquemment repris lors des entretiens conduits auprès d'eux signifiant ici la nécessité de la règle et de son application pour que la cohabitation soit possible.

Dans la suite, nous présenterons chacun des groupes parmi les leurs : les détenus parmi leurs co-détenus, les personnels de surveillance parmi leurs collègues (de même niveau ou plus élevés hiérarchiquement) avant d'aborder leurs relations réciproques, ou encore ici, d'après l'exergue choisie, "leurs interférences de trajectoires" que celles-ci soient routinières ou conflictuelles.

**Les modes de relations routinières ou conflictuelles en prison, pour surveillants et détenus :**

• **Les relations professionnelles :**

Au fil du questionnement s'affirme ici, du côté des surveillants une double réalité, la première concernant **l'importance de la place occupée par la présence des collègues** dans les conditions de travail **en détention**, la seconde exprimant le "faible" soutien reçu de la hiérarchie.

**\* Première réalité exprimée, la place importante accordée aux collègues :**

A ce sujet on peut relever une constante qui s'affirme tout au long du questionnement concernant les relations horizontales des surveillants dans leur cadre de travail, à savoir **la place importante qu'ils accordent à la présence de leurs**

**collègues, une place qui joue, à leurs yeux, un rôle primordial dans leur protection personnelle ou dans la protection collective intra-muros:**

- Les pairs sont ceux qui **nourrissent le plus le sentiment de sécurité** des surveillants, à l'intérieur de la détention,
- Ce sont eux aussi sur lesquels **on peut tout à fait compter** en cas de "coup dur",
- Ce sont ceux qui apportent **le plus fréquemment du soutien**,
- Ceux aussi dont **le soutien est parmi les plus réconfortant**,
- Ceux aussi qui **savent le mieux prendre en compte** les confrontations violentes,
- Ceux enfin dont **l'agression physique** par des détenus n'est à la fois **ni supportée, ni oubliée** (dernière situation "violente" la plus souvent citée)

**\* Deuxième réalité ou une certaine incertitude des surveillants à l'encontre de leur hiérarchie :**

Au fil du questionnement se confirme, parallèlement à l'importance accordée aux pairs dans les représentations professionnelles, une certaine incertitude des surveillants quant au rôle de leur hiérarchie :

- qui **"contribue peu à la sécurité intérieure"**,
- avec qui **"les relations ne sont pas faciles"**,
- qui leur accorde **"un soutien incertain"**,
- qui ne leur manifeste pas non plus suffisamment de **"reconnaissance professionnelle"**.

... Mais se confirment aussi de façon contrastée, derrière l'insatisfaction exprimée, **des attentes réelles** de plus **de proximité et de soutien**, cf. le "manque de dialogue" ou le "manque de soutien" souvent exprimés.

**• Du côté des détenus, des relations "plutôt bonnes" entre détenus mais une cohabitation difficile :**

L'exploration du thème portant sur les formes de coexistence possibles entre détenus met en exergue les deux constats suivants :

Dans l'ensemble les détenus déclarent avoir entre eux des relations :

- \* plutôt bonnes ( pour un détenu sur deux )
- \* mais avec quelques détenus ( pour un détenu sur deux )

et en même temps, à l'opposé, la cohabitation obligée et les relations forcées imposées figurent parmi les premières sources de tensions et de violences intra-muros, qu'il s'agisse d'agressions verbales ou de coups.

On peut donc observer sur ce point et ce de façon apparemment **paradoxe** que d'un côté les détenus reconnaissent dans leur ensemble avoir "plutôt de bonnes relations" avec leurs co-détenus (pour plus de la moitié d'entre eux) et d'un autre côté désignent **la cohabitation obligée** entre détenus comme **source première de tensions et de violences intra-muros**.

Ce **paradoxe apparent** ne représente **pas pour autant une incohérence** si l'on veut bien considérer que les répondants signifient deux réalités en même temps, à savoir :

- **Que si plus d'un détenu sur deux a "plutôt de bonnes relations" avec ses codétenus**, 44% d'entre eux néanmoins ne se reconnaissent pas dans cette affirmation.
- **Que ces bonnes relations** quand elles existent **ne s'établissent qu'avec une partie de la détention** mais dans le meilleur des cas qu'avec quelques détenus (situation la plus fréquente). Un peu plus d'un tiers des détenus seulement annonce en effet de bonnes relations avec la plupart de leurs co-détenus.

D'où ces **restrictions successives laissent place à une autre représentation de la vie en détention** côté détenus, susceptible de s'exprimer aussi, ce qui a été le cas ici, lors d'un recueil plus centré sur les situations difficiles entre co-détenus :

\* Ce sont en effet **les co-détenus qui sont à l'origine des "violences les plus difficiles à supporter"** (pour 62% des répondants).

\* Ce sont **eux** qui sont **aussi source de fréquentes bagarres** (61% des répondants se sont bagarrés au cours des deux dernières années).

\* Enfin **les co-détenus nourrissent la préoccupation des répondants** puisque lorsqu'on leur demande de se souvenir de "la dernière situation ressentie comme violente", ils citent en premier «une bagarre entre détenus».

Ces assertions ne doivent pas nous faire oublier pour autant la fréquence relative de ces séquences, **la confrontation à des situations violentes** éprouvées sur la durée donnée (les deux dernières années), par 6 détenus sur 10, **ne l'ont été le plus souvent que "quelquefois" ou "rarement"**.

## **Les relations entre surveillants et détenus :**

### **• Du point de vue des détenus,**

De façon comparative, d'un questionnaire à l'autre, on peut noter que **les détenus ont** dans l'ensemble **une perception plus positive** que les surveillants de **leurs relations réciproques**, les surveillants insistant davantage sur les situations difficiles voire violentes auxquelles ils sont confrontés dans l'exercice de leur métier.

\* **59 % des détenus** déclarent que leurs relations **avec les surveillants** sont dans l'ensemble « **plutôt bonnes** »

\* **54 % des détenus** disent **ne pas avoir eu de difficultés avec les personnels** dans leur ensemble.

On se souvient aussi que **leurs relations les plus préoccupantes** venaient en **premier de leurs co-détenus**, ou de la cohabitation forcée en détention.

Cet état de fait n'annule pas une autre réalité, à savoir **qu'une fraction différente de la population incarcérée** précise :

\* **ne pas avoir de bonnes relations avec les surveillants** (19 %)

\* **rencontrer des difficultés avec les personnels**, principalement avec les surveillants pour 46 % d'entre eux.

Quand ils ont des problèmes avec les personnels, le "**manque de dialogue**" ou "**les tensions avec les surveillants**" représentent les expressions les plus employées par ces derniers pour décrire les problèmes évoqués à propos des personnels.

#### **• Du point de vue des surveillants :**

Pour les surveillants, à l'opposé, **leurs relations avec les détenus** font partie des moins faciles à gérer, même si celles-ci sont **moins difficiles** toutefois que celles qu'ils entretiennent **avec leur hiérarchie**.

- Les violences qu'ils **supportent le plus mal** concernent **les violences des détenus sur les personnels**.

- A leurs yeux aussi **les "soutiens" reçus de la part de détenus** lors "d'événements traumatisants" paraissent **peu significatifs**, ils figurent en dernière position parmi les dix indicateurs proposés.

#### **Les relations des surveillants avec les détenus, appréhendées sous l'angle de la conflictualité ou de la gravité :**

##### **• Du point de vue de la conflictualité :**

On se souvient que les relations entre surveillants et détenus font partie **des relations qu'ils qualifient de "peu faciles"** et aussi que les **insultes et les coups** font partie du quotidien de la détention :

- **Un tiers** des surveillants a reçu des coups
- 43 % d'entre eux ont vu des **coups portés à leurs collègues**
- **Plus de 8** surveillants **sur 10** parlent d'**insultes** à leur rencontre
- **Près de 8** surveillants **sur 10** ont aussi reçu des **menaces verbales**

A ce titre, l'agression verbale (menaces ou insultes) constitue la forme première de vulnérabilité de position pour les surveillants dans l'exercice de leur fonction

Enfin, les violences "**les plus mal supportées**" concernent **celles de détenus sur les personnels** (pour 82 % des répondants).

- **Du point de vue de la gravité** pouvant survenir à chaque instant lors des "situations difficiles" ou "d'incidents traumatisants".

Les surveillants mentionnent sur ce point leur **fréquente confrontation aux automutilations, aux tentatives de suicide, aux suicides ou décès de détenus**, qu'ils découvrent le plus souvent seuls, lors des actes ordinaires de leur quotidien.

**Plus d'un surveillant sur deux** (57 %) précise également avoir déjà été confronté au cours de sa carrière à **un événement traumatisant** (prise d'otages, évasion...). Pour la moitié d'entre eux, les répercussions négatives de cet événement ne se sont pas encore estompées.

## **Les modes de réparation, une fois la violence advenue :**

### **• Du côté des surveillants :**

On observe que lorsque les surveillants relatent leur point de vue **sur les modalités de réparation** qu'ils ont pu **expérimenter** (prise en compte de l'événement, soutiens reçus, sanctions prises) lors d'une récente confrontation violente, ils reconnaissent :

- **La prise en compte de celle-ci** et le réconfort apporté par le soutien des différents partenaires importants de la détention, qu'il s'agisse des collègues, de l'encadrement ou des syndicats, **à l'exclusion de la direction**, que près de 6 surveillants sur 10 accusent, en un sens, de non-intérêt à leur égard dans un contexte précis.
- Ils mettent aussi en avant **deux autres points négatifs** concernant leur sentiment de **sanctions insuffisantes des fautifs** (par insuffisance ou absence parfois de la sanction elle-même) ce qui contribue mal, de leur point de vue, à leur réhabilitation personnelle ou institutionnelle.
- Dans la continuité de ce décalage et de façon plus globale cette fois-ci, **les surveillants qualifient la politique disciplinaire** conduite dans l'établissement de "**pas du tout**" **cohérente** et de "**pas du tout**" **satisfaisante** marquant ici, par leur nombre (de 7 à 8 surveillants sur 10) à exprimer une distance aussi fortement affirmée, **une forme de désaccord** sur un point essentiel de leur quotidien.

Enfin ces appréciations nettement négatives laissent aussi penser que le cadrage disciplinaire peut difficilement participer au processus de réparation les concernant.

### **• Du côté des détenus :**

Du côté des personnes incarcérées la notion de réparation n'existant pas du point de vue institutionnel, celle-ci ne peut concerner que **les soutiens reçus** lors d'événements difficiles, liés à la cohabitation ou aux rapports entre surveillants et détenus.

Lors d'une confrontation violente, **plus d'un détenu sur deux** reconnaît se tourner d'abord **vers ses pairs** (pour 56% des répondants),

Dans le cadre de la cohabitation courante (non conflictuelle), plus de 7 détenus sur 10 parlent de soutiens reçus de la part de co-détenus.

Ils ont aussi eu l'occasion d'apporter leur soutien physique à des co-détenus (61 % d'entre eux disent être intervenus pour séparer des détenus lors d'une bagarre, pour protéger l'un d'entre eux, voire même un surveillant ou encore pour calmer le jeu).



## Sur la question de la sécurité ou de l'insécurité ressenties intra-muros :

Si l'on essaye à présent de regrouper les informations recueillies sur **l'état de l'insécurité dans la détention, côté surveillants ou détenus**, on observe une continuité des niveaux de réponses concernant ce point particulier

### • Côté surveillants :

En effet, **59 %** des répondants, côté **personnels de surveillance**, jugent la détention "plutôt dangereuse", bien qu'ils reconnaissent en même temps n'être du point de vue de la fréquence que **occasionnellement**, c'est à dire que "**quelquefois**" confrontés à des **situations violentes** (pour **52%** d'entre eux) ou que "**quelquefois**" en **insécurité** dans des proportions identiques, en effet, pour près de six surveillants sur dix (59 %).

Cette double connotation entre un sentiment de dangerosité relativement fort et des confrontations plus relatives (de l'ordre du "quelquefois") est sans doute à rapprocher de la notion d'imprévisibilité qui caractérise le plus la détention aux yeux de tous, surveillants et détenus. On se souvient en effet que cet indicateur est celui qui a reçu le plus grand nombre de réponses des deux groupes en présence.

### • Côté détenus :

L'exploration de la fréquence du sentiment d'insécurité, des situations ressenties comme violentes ou de la peur, conforte la cohérence des informations précisées au

fil des questions posées, à savoir, 40 % environ des détenus, soit un pourcentage constant dit :

- **ne pas avoir été confronté à des situations violentes**
- **ne pas avoir eu peur** au cours des deux dernières années écoulées ou enfin
- **ne s'être senti que quelquefois en insécurité**

• A l'opposé **une proportion constante** de détenus (environ **10%** d'entre eux) exprime également et confirme au fil des questions son sentiment d'être **fréquemment confrontés à l'insécurité, à des situations violentes, ou à la peur.**

• Si l'on ajoute ici l'information portant sur **l'inquiétude** éventuelle **des détenus** quant à **leur sécurité intra-muros**, on observe **la même partition** que précédemment, à savoir qu'au sein d'une même détention **une moitié** des détenus (une centaine ici) s'affirme **inquiète** à ce sujet (51%,) **l'autre moitié** se positionnant de façon opposée (**'non' inquiète, 49%**).

## **ANNEXES DU CHAPITRE 10**

**ANNEXE 1 : ENQUETE SUR L'EXPOSITION AUX RISQUES PROFESSIONNELS  
DES PERSONNELS DE SURVEILLANCE (2003)**

**ANNEXE 2 : ENQUETE SUR LES RELATIONS EN PRISON, LES SITUATIONS  
DIFFICILES ET LES SOUTIENS POSSIBLES (2003)**

**ANNEXE 3 : AFFICHE ANNONCANT LA PASSATION DU QUESTIONNAIRE  
COTE DETENUS**

1. Selon votre expérience, est-ce que vous ressentez la prison comme un milieu (1 seul choix possible par ligne)
- 1) plutôt calme ..... ou ... 2) plutôt tendu  
 1) plutôt imprévisible... ou ... 2) plutôt contrôlé  
 1) plutôt sécurisé..... ou ... 2) plutôt dangereux  
 1) plutôt violent ..... ou ... 2) plutôt non violent
2. Qu'est-ce qui contribue le plus à assurer la sécurité de la détention ? (Entourez au maximum 2 réponses)
- 1) la cohésion de l'équipe  
 2) l'application du règlement  
 3) le savoir-faire des surveillants  
 4) les relations avec les détenus  
 5) le soutien de la hiérarchie  
 6) la mise en œuvre des règles de sécurité
3. De votre point de vue, la politique disciplinaire dans votre établissement à l'encontre des détenus est-elle ?
- 1) trop sévère 3) peu sévère  
 2) assez sévère 4) pas du tout sévère
4. Cette politique disciplinaire vous paraît-elle ?
- 1) plutôt cohérente... ou ...2) pas du tout cohérente  
 1) satisfaisante... ou ... 2) pas du tout satisfaisante
5. Comment au quotidien, contribuez-vous personnellement au calme de la détention ?  
 .....
6. Vous est-il arrivé de ne pas vous sentir en sécurité dans votre travail ? (1 seule réponse)
- 1) fréquemment 3) rarement  
 2) quelquefois 4) jamais  
 5) non concerné
7. Quels sont les aspects les plus difficiles de votre métier ?
- 1) le contenu du travail 3) l'image du métier  
 2) l'insécurité au travail 4) l'usure au travail
8. Dans quels lieux de la détention vous est-il arrivé de ne pas vous sentir en sécurité ? (plusieurs réponses possibles)
- 1) les cellules 5) les parloirs  
 2) les lieux de circulation 6) les ateliers  
 3) le socioculturel 7) les espaces sportifs  
 4) les cours de promenade 8) le QI / QD
9. Dans votre établissement, pensez-vous avoir les moyens d'assurer la sécurité des détenus ?
- 1) oui 2) non
- Sinon, pourquoi ?.....  
 .....
10. Du fait de votre profession, vous est-il arrivé d'être inquiet en dehors de votre travail ?
- Pour votre sécurité 1) oui 2) non  
 Pour la sécurité de vos proches 1) oui 2) non
11. Parmi les atteintes possibles à votre intégrité physique ou morale, vous est-il arrivé d'avoir des appréhensions concernant les points suivants ? (entourez le chiffre 1. pour fréquemment ; 2. pour quelquefois ; 3. pour rarement ; 4. pour jamais)
- 1) la présence de détenus imprévisibles 1 2 3 4  
 2) la présence d'armes ..... 1 2 3 4  
 3) les diffamations, dénonciations ..... 1 2 3 4  
 4) la corruption ou les manipulations..... 1 2 3 4
12. Depuis 2 ans, vous êtes-vous trouvé(e) dans une situation dans laquelle vous avez eu peur ?
- 1) fréquemment 3) rarement  
 2) quelquefois 4) jamais
13. Depuis 2 ans, avez-vous fait l'objet personnellement de la part de détenus ? (plusieurs réponses possibles)
- 1) d'insultes  
 2) de crachats  
 3) de menaces verbales à votre rencontre  
 4) de menaces concernant vos proches  
 5) d'agressions physiques  
 6) de menaces avec une arme  
 7) de prises d'otages  
 8) autre. Précisez : .....
14. Depuis 2 ans, combien de compte-rendus d'incidents avez-vous été amené à rédiger ?
- 1) aucun 3) de 5 à 10  
 2) moins de 5 4) plus de 10
15. Avez-vous envisagé, à un moment ou à un autre, de porter plainte devant la justice ? 1) oui 2) non
- \* Si oui, l'avez-vous fait ? ..... 1)  
 oui 2) non
- \* Si non, pourquoi ? .....
16. Depuis 2 ans, vous est-il arrivé de trouver une arme (ou objet façonné comme une arme) ?
- Lors d'une fouille de cellules..... 1) oui 2) non  
 Sur un détenu ..... 1) oui 2) non
17. Depuis 2 ans, combien de fois vous est-il arrivé d'avoir eu besoin de recourir à la force ? ..... fois
18. Depuis 2 ans, avez-vous ?
- 1) reçu aucun coup  
 2) reçu des coups sans être blessé(e)  
 3) été blessé(e) légèrement  
 4) été blessé(e) plus gravement sans ITT  
 5) été blessé(e) plus gravement avec ITT  
 6) été témoin de coups reçus par un ou des collègues
19. Depuis 2 ans, dans votre travail auprès des détenus, avez-vous été directement confronté à des situations difficiles telles que
- 1) suicide 5) bagarres entre détenus  
 2) décès 6) racket  
 3) automutilations, TS 7) mouvements collectifs  
 4) agressions sexuelles 8) incendies de cellules  
 9) autre : précisez : .....

20. Parmi ces situations, laquelle a été la plus éprouvante pour vous ? .....

21. Lors de situations difficiles dans votre travail, avez-vous eu le sentiment de pouvoir compter sur

	vos collègues de travail/ votre hiérarchie		
Tout à fait	1	/	4
Moyennement	2	/	5
Pas du tout	3	/	6

22. Au quotidien, qu'est-ce qui est le moins facile pour vous ? (une seule réponse)

- 1) les relations avec les détenus
- 2) les relations avec les collègues de travail
- 3) les relations avec la hiérarchie
- 4) aucune en particulier

23. Quelles sont les violences qui vous paraissent les plus difficiles à supporter ? (une seule réponse)

- 1) celles entre détenus
- 2) celles entre personnels
- 3) celles des personnels sur les détenus
- 4) celles des détenus sur les personnels

24. La violence en prison représente-t-elle pour vous ?

- 1) une pénibilité majeure
- 2) une pénibilité relative

25. Depuis 2 ans, avez-vous l'impression d'avoir fait l'objet dans le cadre de vos relations professionnelles ? (plusieurs réponses possibles)

- 1) de non-reconnaissance
- 2) d'humiliations, de vexations
- 3) de sexisme
- 4) d'injustice (concernant par ex : des postes, des sanctions)
- 5) de racisme
- 6) d'exclusion (par ex : nonaccès à des informations, postes, réunions....)

26. Depuis 2 ans, vous êtes-vous trouvé(e) dans une situation que vous avez ressentie comme violente ?

- 1) fréquemment
- 2) quelquefois
- 3) rarement
- 4) jamais

27. La dernière fois que vous vous êtes trouvé(e) dans une situation ressentie comme violente, si cela a été le cas, de quelle situation s'agissait-il ? (type de situation, lieux, moments, occasions, circonstances...)

28. De votre point de vue, cette situation aurait-elle pu être évitée ? .....1) oui ...2) non (situation imprévisible)

Si oui, comment ?.....

29. Le(s) auteur(s) présumé(s), s'ils existent, ont-ils fait l'objet d'une mesure disciplinaire ?

- 1) oui
- 2) non

Si OUI, celle-ci vous semble-t-elle proportionnée ?

- 1) oui
- 2) non

30. Avez-vous le sentiment que cette situation a été prise en compte ?

- |                                |        |        |
|--------------------------------|--------|--------|
| par la direction .....         | 1) oui | 2) non |
| par l'encadrement .....        | 1) oui | 2) non |
| par le(s) syndicat(s) .....    | 1) oui | 2) non |
| par d'autres, précisez : ..... |        |        |

31. Depuis votre entrée dans l'AP, avez-vous vécu un événement traumatisant ? 1) oui 2) non

Si OUI, précisez (type d'événement, date...) :

32. De quels soutiens avez-vous pu bénéficier lors de cet événement ? (plusieurs réponses possibles)

- |                            |                             |
|----------------------------|-----------------------------|
| 1) de collègues de travail | 6) du médecin de prévention |
| 2) de détenus              | 7) du psychologue de l'AP   |
| 3) d'autres personnels     | 8) de psy ou médecin privé  |
| 4) de gradés               | 9) de vos proches           |
| 5) de la direction         | 10) autres                  |

33. Parmi ces soutiens, quel est celui qui vous a le plus aidé(e) ? .....

34. Cet événement a-t-il encore des répercussions dans votre vie professionnelle ? 1) oui 2) non

Si oui, comment cela se traduit-il ? (changement de poste, absentéisme, appréhension, anxiété, envie de quitter l'AP...)

35. Selon vous, qu'est-ce qui vous fait le plus défaut pour contenir les tensions, conflits à un niveau acceptable ? .....

36. De quoi auriez-vous le plus besoin pour améliorer votre protection sur votre lieu de travail ?

\*\*\*\*\*

37. Etes-vous ? 1) un homme 2) une femme

38. Quel est votre âge ? ..... ans

39. Etes-vous ? 1) Surveillant 2) Premier-Surveillant 3) CSP

40. Depuis combien de temps travaillez-vous ?

Dans l'AP ? .....

Dans cet établissement ?.....

41. Occupez-vous habituellement un poste ?

- 1) en détention
- 2) en contact avec les détenus ?
- 3) hors du contact des détenus

42. Avez-vous d'autres remarques à faire sur ce questionnaire, des points à ajouter sur ce thème ? (vous pouvez joindre vos commentaires sur papier libre)

<p><b>1 Selon votre expérience, est-ce que vous ressentez la prison <u>comme un milieu</u> ?</b> (un seul choix par ligne)</p> <p>1. plutôt calme . . . . . ou . . . . . 2. plutôt tendu  1. plutôt imprévisible . . . ou . . . . 2. plutôt contrôlé  1. plutôt sécurisé . . . . . ou . . . . 2. plutôt dangereux  1. plutôt violent . . . . . ou . . . . . 2. plutôt non violent</p> <p><b>2. Actuellement, vos <u>préoccupations principales</u>, si c'est le cas, concernent-elles ?</b> (deux réponses possibles)</p> <p>1. les décisions de justice  2. les relations avec l'administration pénitentiaire  3. la vie quotidienne en détention  4. votre famille, vos amis  5. votre santé  6. autre, précisez : .....  7. je n'ai pas ces préoccupations actuellement</p> <p><b>3. Si vous avez de bonnes relations avec des <u>détenus</u>, est-ce ?</b> (une seule réponse)</p> <p>1. avec quelques détenus  2. avec la plupart des détenus  3. je n'ai pas de bonnes relations</p> <p><b>4. Dans l'ensemble, vos <u>relations avec les détenus</u> sont-elles ?</b> (une seule réponse)</p> <p>1. plutôt bonnes  2. plutôt mauvaises  3. plutôt indifférentes</p> <p><b>5. Si vous avez de bonnes relations avec des <u>surveillants</u>, est-ce ?</b> (une seule réponse)</p> <p>1. avec quelques surveillants  2. avec la plupart des surveillants  3. je n'ai pas de bonnes relations</p> <p><b>6. Dans l'ensemble, vos <u>relations avec les surveillants</u> sont-elles ?</b> (une seule réponse)</p> <p>1. plutôt bonnes  2. plutôt mauvaises  3. plutôt indifférentes</p> <p><b>7. Avez-vous rencontré des <u>difficultés</u> avec des personnels ?</b> 1. oui 2. non</p> <p><b>Si oui, avec quelles catégories</b> en particulier ? (le personnel médical, socio-éducatif, de surveillance, de la justice...).</p> <p>.....  .....</p> <p><b>8. Vous est-il arrivé, à l'intérieur de cette prison, de trouver des <u>soutiens</u> de la part de co-détenus ?</b> 1. oui 2. non</p> <p>de la part de personnels ? 1. oui 2. non</p> <p><b>9. Pour vous, ici, au quotidien, qu'est-ce qui est le <u>plus souvent</u> source de tensions ou d'énerverment ?</b></p>	<p style="text-align: center;"><u>La sécurité</u></p> <p><b>10. Vous est-il arrivé <u>d'être inquiet</u> ?</b>  pour la sécurité de vos proches 1. oui  2. non</p> <p>pour votre sécurité ici 1. oui  2. non</p> <p><b>11. Selon vous, qu'est-ce qui aide le plus à assurer la sécurité des détenus ici ?</b> (une seule réponse)</p> <p>1. la présence de la hiérarchie  2. l'application du règlement  3. le rôle des détenus  4. le rôle des surveillants  5. l'action de la direction  6. aucun de ces éléments</p> <p><b>12. Vous est-il arrivé de <u>ne pas vous sentir en sécurité</u> ici ?</b> (une seule réponse)</p> <p>1. fréquemment 3. rarement  2. quelquefois 4. jamais</p> <p><b>13. Dans quels lieux de la détention, vous est-il arrivé de <u>ne pas vous sentir en sécurité</u> ?</b> (plusieurs réponses possibles)</p> <p>1. dans les cellules 6. dans les douches  2. dans les couloirs 7. aux ateliers  3. au socioculturel 8. dans les lieux de sport  4. dans les cours de promenade 9. au QI ou au QD  5. dans les parloirs 10. dans aucun de ces lieux</p> <p><b>14. Quelles <u>précautions</u> prenez-vous pour <u>éviter</u> les situations dangereuses ?</b> (plusieurs réponses possibles)</p> <p>1. non-fréquentation des autres détenus  2. non-fréquentation de certains endroits  3. non-participation aux activités  4. retrait dans la cellule  5. entraînement sportif (ex : musculation)  6. avoir à portée de main un objet défensif  7. recours à la force physique</p> <p><b>15. Le règlement</b> (ce qui est permis, ce qui est défendu), <b>appliqué dans cette prison, assure-t-il votre sécurité ?</b> (une seule réponse)</p> <p>1. oui, en général  2. oui, partiellement  3. non, pas du tout</p> <p><b>16. De votre point de vue, la <u>discipline</u> dans cet établissement est-elle ?</b> (une seule réponse)</p> <p>1. trop sévère 3. peu sévère  2. assez sévère 4. pas assez sévère</p> <p><b>17. Depuis 2 ans, êtes-vous intervenu directement ?</b> (plusieurs réponses possibles)</p> <p>1. pour protéger un détenu  2. pour séparer des détenus lors d'une bagarre  3. pour calmer le jeu lors d'un conflit entre détenus et surveillants  4. pour porter secours à un surveillant  5. non, je ne suis pas intervenu</p>
--	---

18. **Depuis 2 ans, vous est-il arrivé de participer à une bagarre ?** *(plusieurs réponses possibles)*

1. pour vous défendre
2. pour faire respecter des engagements
3. pour régler des comptes
4. autre, précisez : .....
5. cela ne m'est pas arrivé

19. **Depuis 2 ans, avez-vous fait l'objet d'agressions de la part de détenus ?** *(une seule réponse)*

1. oui, plusieurs fois    2. oui, une fois    3. non, jamais

**Si oui, pouvez-vous préciser le genre de situations ?**

*(plusieurs réponses possibles)*

1. insultes
2. menaces
3. racket
4. vols
5. crachats
6. coups
7. atteintes sexuelles
8. autres

20. **Depuis 2 ans, vous êtes-vous trouvé dans une situation dans laquelle vous avez eu peur ?**

1. fréquemment
2. quelquefois
3. rarement
4. jamais

21. **Depuis 2 ans, avez-vous fait l'objet ici ?**

*(plusieurs réponses possibles)*

1. de non-respect
2. d'humiliations
- ou de vexations
3. d'injustice
4. d'exclusion
5. de racisme
6. cela ne m'est

pas arrivé

7. autre :  
précisez : .....

22. **Depuis 2 ans, avez-vous eu des rapports d'incident ?**

1. oui    2. non

Si oui, combien en 2 ans ? .....

23. **Depuis 2 ans, avez-vous été placé au quartier disciplinaire ?**

1. oui    2. non

Si oui, combien de fois ? .....

Pour combien de temps au total ? ..... jours

24. **Depuis 2 ans, avez-vous été mis au quartier d'isolement ?**

1. oui    2. Non

Si oui, est-ce à votre demande ? 1. Oui    2. Non

25. **Depuis 2 ans, vous êtes-vous trouvé dans une situation que vous avez ressentie comme violente ?**

1. fréquemment
2. quelquefois
3. rarement
4. jamais

**La dernière fois**

26. **La dernière fois que vous vous êtes trouvé dans une situation ressentie comme violente, si cela a été le cas, de quelle situation s'agissait-il ? (où, quand, comment ?) ..**

27. **De votre point de vue, cette situation aurait-elle pu être évitée ?**

1. oui    2. non

Si oui, **comment** ? Si non, **pourquoi** ? .....

28. **Avez-vous pu parler de cette situation ?**

1. oui    2. non

Si oui, **à qui** ? *(plusieurs réponses possibles)*

1. à des travailleurs sociaux
2. à des surveillants
3. à des co-détenus
4. au personnel médical
5. à des gradés
6. à la direction
7. à des représentants du culte
8. à vos proches
9. à d'autres : précisez : .....

**De façon générale**

30. **La violence en prison est-elle pour vous ?**

1. une préoccupation majeure
2. une préoccupation relative

31. **Considérez-vous la prison comme un milieu ?**

*(une seule réponse)*

1. moins violent qu'à l'extérieur
2. aussi violent qu'à l'extérieur
3. plus violent qu'à l'extérieur

32. **Quelles sont les situations violentes les plus difficiles à supporter pour vous ?** *(une seule réponse)*

1. celles entre détenus
2. celles entre personnels
3. celles des personnels sur les détenus
4. celles des détenus sur les personnels

33. **Qu'est-ce qui vous aide le plus à vivre dans cette prison ?**

*(deux réponses possibles)*

1. la formation
2. les co-détenus
3. le sport
4. le travail
5. les activités socioculturelles
6. les liens avec l'extérieur
7. autre : précisez : .....

34. **Entretenez-vous des liens avec l'extérieur ?**

*(plusieurs réponses possibles)*

1. par courrier
2. au parloir
3. par téléphone
4. aucun

35. **Quel âge avez-vous ?**

..... ans

36. **Etes-vous incarcéré pour la première fois ?**

1. oui    2. non

37. **Depuis combien de temps êtes-vous incarcéré ?**

.....

38. **Quelle est la durée de votre peine ?** .....

39. **Avez-vous quelque chose à rajouter ? (vous pouvez joindre vos commentaires sur papier libre) .....**

Messieurs,

Nous menons depuis 5 mois à la prison de .....une recherche sur

**« les incidents à caractère violent »,**

auxquels on peut être confronté en détention.

Nous avons déjà interviewé une partie d'entre vous (1 détenu sur 6).

Nous allons à présent proposer à chacun d'entre vous, le mercredi ... avril prochain, un **sondage anonyme et confidentiel**.

**Nous vous remettrons directement** ce document lors de la distribution du repas du **soir** et nous le récupérerons **le jour même** vers **18 heures 30**, ce qui vous laissera environ une heure et demie pour le remplir.

Ce moyen relativement exceptionnel en prison donne la possibilité à chacun d'entre vous de s'exprimer, s'il le souhaite.

Nous avons besoin du plus grand nombre de réponses pour mieux connaître les aspects difficiles de la vie en détention. Aussi, nous vous remercions par avance de répondre à ce sondage.

M. MONCEAU  
Sociologue

C. ROSTAING  
Sociologue

# CHAPITRE 11

## ANALYSE DE L'ACTIVITE

### DISCIPLINAIRE EN PRISON

« Au cœur de tous les systèmes disciplinaires, fonctionne un petit mécanisme pénal. »  
(Foucault, *Surveiller et punir*, p. 180)

L'activité disciplinaire en prison s'analyse à travers plusieurs indicateurs comme l'application ou non de certaines règles carcérales, les réactions des personnels et de la hiérarchie à des transgressions, le suivi des comptes rendus d'incident et les sanctions prononcées. **La gestion des infractions est donc un élément essentiel de la discipline.**

Les acteurs de la vie carcérale ont d'ailleurs des impressions sur la manière dont est appliquée la discipline, jugée sévère ici et laxiste ailleurs. Des surveillants travaillant dans le même établissement racontent :

« Ici, c'est un fonctionnement qui n'a rien à voir avec X ou Y. C'est plus permissif ici qu'à Y. A Y, c'est plus cadré, ici, les détenus, il y a des brèches et les détenus s'engouffrent dedans. » ;

« Ici, c'est très laxiste. Il faut avoir 2 ou 3 avertissements avant d'avoir une sanction. Les sanctions sont peu terribles ici, même pour les agressions de personnel, par exemple, les détenus ne sont pas transférés systématiquement loin de chez eux. Et le quartier disciplinaire, c'est pas un vrai QD. On y emporte des objets personnels, ... »

L'avis d'un détenu est analogue : « Vous savez la réputation de X : on passe au mitard pour n'importe quoi. Ici, pour passer au mitard, faut faire quelque chose de grave. »

Ces « impressions » ne sont pas toujours suffisantes pour l'analyse parce qu'elles peuvent se contredire et qu'elles ne sont jamais très précises. **C'est pourquoi l'activité disciplinaire d'un établissement investigué sera analysée en détail, à partir des types d'infractions les plus fréquemment répertoriés, des suites données aux infractions, des sanctions prononcées, sur une période de référence annuelle.**

Au début, les résultats des infractions et des sanctions produits par l'administration ont été examinés. Or cette production de données n'est jamais explicitée ; De plus, on ne connaît généralement qu'une toute petite partie de cette énorme « machine », à savoir les résultats, présentés dans les rapports annuels d'activité des établissements ou de l'administration pénitentiaire : les « infractions commises » **d'un côté** et les « sanctions prononcées » **de l'autre**, sans qu'il soit possible de faire le lien entre ces deux résultats.

Nous avons alors cherché à comprendre comment fonctionne le processus disciplinaire en prison. **Que peut-on savoir, à partir de l'analyse du fonctionnement de la « machine disciplinaire » ?** Pour comprendre l'ensemble du processus disciplinaire, il a fallu se plonger dans la complexité de l'activité disciplinaire, examiner étape par étape les actions des uns et des autres depuis la rédaction ou non du compte rendu d'incident jusqu'aux suites données à l'infraction répertoriée, construire nos propres résultats pour ensuite les comparer aux données institutionnelles...

**Ces analyses nous ont conduit à réfléchir sur le sens de cette activité et de ses effets sur la violence.** En quoi le processus disciplinaire contribue-t-il à apaiser ou à produire de la violence ? L'absence de sanctions pour de multiples comptes rendus d'incident qui sont classés sans suite n'est-elle pas considérée par les personnes incarcérées comme une



incitation à persévérer dans de tels actes ? Les suites apportées constituent-elles des réponses adaptées aux attentes des personnels ?

Après avoir décomposé les différentes étapes du cheminement disciplinaire depuis l'acte catégorisé comme une faute, qui mène à la rédaction éventuelle d'un compte rendu d'incident, jusqu'à la sanction, nous exposerons les résultats quant aux infractions notifiées et aux suites possibles données à une infraction dans un des établissements investigués. L'essentiel de cette activité qui mobilise du personnel, qui produit de nombreux documents et qui alimente le discours des détenus comme des personnels vise à sélectionner les individus qui connaîtront le processus jusqu'au bout.

## 1ere PARTIE

### LES ETAPES DU PROCESSUS DISCIPLINAIRE

La discipline est inhérente au fonctionnement de l'institution carcérale. Le maintien de l'ordre et de la sécurité appelle une réglementation disciplinaire. La discipline est nécessaire au fonctionnement de la collectivité en tant qu'ensemble de règles de conduite ou d'obligations qui organise la vie quotidienne. C'est particulièrement le cas en prison.

#### 1. Qu'est-ce qui constitue une « faute » ?

- **Le droit pénitentiaire : multiple et flou**

En prison, tous les aspects de la vie quotidienne des détenus sont susceptibles d'être réglementés et contrôlés (horaires, hygiène, cantine, travail, discipline, relations avec l'extérieur...). Etant donné l'évolution des droits des détenus, à commencer par l'assouplissement des conditions de détention (costume pénal supprimé, télévision, radio et presse, cantine ...), il a fallu modifier les règles de vie, les droits et les devoirs de chaque détenu pour les rendre conformes aux normes européennes.

Il existe donc une **profusion de règles et d'obligations** inscrites dans le Code de procédure pénale, les circulaires de l'Administration centrale, les normes européennes, les règlements intérieurs... Toutefois, ces nombreux textes de règlements intérieurs ou du Code de procédure Pénale sont **souvent incomplets**<sup>18</sup> et leur contenu reste flou. « Le flou du contenu de la réglementation vise d'abord la fonction de maintien de l'ordre ».<sup>19</sup>

La profusion de règles donne une « **illusion légaliste** » comme l'explique Martine Herzog-Evans : « Le droit pénitentiaire est encore un droit mou, flou, un droit en mineur (un droit mineur ?), un droit finalement faible, mais dont les faiblesses ont jusqu'ici relativement bien fourni l'illusion légaliste nécessaire... »<sup>20</sup> La multitude de règles disciplinaires ne rend guère possible ni leur connaissance ni la vérification de leur application.

- **La liste administratives des fautes : intérêt et limites**

---

<sup>18</sup> Comme le constate Jean-Paul Céré, « un nombre conséquent d'établissements pénitentiaires fonctionne encore à l'heure actuelle sans règlement intérieur. » et « plus contestable encore, des règles juridiques dépassées continuent de figurer dans quelques règlements intérieurs, en l'absence de mise à jour régulière ». in Le contentieux disciplinaire dans les prisons françaises et le droit européen, 1999, p. 94

<sup>19</sup> A. Chauvenet, « L'échange et la prison », in C. Faugeron, A. Chauvenet, P. Combessie, 1996, *Approches de la prison*, p. 51

<sup>20</sup> M. Herzog-Evans, « Le droit pénitentiaire : un droit faible au service du contrôle des détenus ? » in C. Faugeron, A. Chauvenet, P. Combessie, 1996, *Approches de la prison*, p. 275

Une autre possibilité pour connaître la réglementation disciplinaire est de partir de ce qui peut être sanctionné. La prison est la **forme d'organisation disciplinaire par excellence**. « Alors que dans la vie civile, tout ce qui n'est pas expressément défendu est permis, prévaut en prison le principe que tout ce qui n'est pas permis expressément est défendu. Prévaut également le principe que tout est punissable. »<sup>21</sup> « C'est d'abord par son penchant répressif que la discipline s'exerce véritablement dans les prisons ». <sup>22</sup>

Le **décret du 2 avril 1996** propose ainsi une liste exhaustive et limitative des fautes répertoriées comme des atteintes à la discipline. Cette nouvelle réglementation rompt avec le flou réglementaire proposé jusqu'alors par le Code de Procédure pénale. « La soumission du droit disciplinaire pénitentiaire au principe de légalité depuis l'entrée en vigueur du décret du 2 avril 1996 a incontestablement bouleversé une matière devenue une branche vivante du droit. »<sup>23</sup>

A présent, **36 infractions disciplinaires** sont classées en trois degrés distincts de gravité (Cf tableau en annexe 1) :

9 fautes appartiennent au 1<sup>er</sup> échelon (de 1 A à 1I), les plus graves

14 fautes au 2<sup>ème</sup> échelon (de 2A à 2N)

et 13 fautes du 3<sup>ème</sup> échelon (de 3A à 3M), les moins graves.

La dernière faute de chaque échelon est le fait d'inciter un co-détenu à commettre l'un des manquements énumérés, c'est-à-dire qu'elle introduit la notion de complicité.

Les infractions les plus graves (celles du 1<sup>er</sup> degré) touchent à la sécurité de l'établissement et à l'intégrité des personnes. Tandis que les fautes du 2<sup>ème</sup> et du 3<sup>ème</sup> degré concernent plutôt l'ordre carcéral. Les fautes du 1<sup>er</sup> degré sont en fait des infractions pénales. Pour ce qui concerne notre sujet, **les violences physiques à l'encontre du personnel ou d'un visiteur (1 A) ou celles à l'encontre d'un co-détenu (1 E) sont des fautes du premier degré**. On note néanmoins que les violences physiques **à l'encontre des personnels** constituent la **première faute** du 1<sup>er</sup> degré (1 A pour les personnels), ce sont les faits les plus graves susceptibles d'être reprochés à un détenu. Tandis que « le fait d'exercer des violences physiques **à l'encontre d'un détenu** » n'arrive qu'en **cinquième place** (1 E pour les détenus), bien après le fait de participer à une action collective (1B) ou à un trafic de stupéfiants (1C) ou à du racket (1D).

Parmi les fautes de 2<sup>ème</sup> degré, on trouve des fautes de même nature que pour le 1<sup>er</sup> degré quoique de moindre gravité. Ainsi, en complément de la faute 1 A concernant les agressions sur les personnels, on trouve **les insultes et les menaces à l'égard d'un membre du personnel** ; à la faute 1 B, concernant les actions collectives, on trouve le fait de participer à des actions collectives de nature à perturber l'ordre (et non pas la sécurité) de l'établissement (2 B) ; à la faute 1 D (racket), correspond la faute 2 C qui est le fait de commettre ou de tenter de commettre un vol sans qu'il y ait de menaces ou de violences... On trouve également les cas de détériorations volontaires de biens (sans mise en danger de la sécurité de l'établissement), le fait d'imposer à la vue d'autrui des actes obscènes, le refus de se soumettre à une mesure de sécurité (refus de fouille, refus de baisser son caleçon par exemple), le fait de se soustraire à une sanction disciplinaire (refus d'aller au quartier disciplinaire par exemple), le fait de se livrer à des trafics (d'objets autorisés) ou des échanges non autorisés, la détention d'objets non autorisés, le fait de se trouver en état d'ébriété, de provoquer un tapage... Le fait de proférer des **insultes et menaces à l'égard du personnel** constitue la **première faute du 2<sup>ème</sup> degré** (2A), cependant, les insultes et menaces proférées **contre un co-détenu** ne constitue que la **troisième faute du 3<sup>ème</sup> degré** (3C), c'est-à-dire une infraction beaucoup moins grave.

Parmi les infractions du 3<sup>ème</sup> degré, il est mentionné deux cas d'outrages, menaces et injures adressées par lettres aux autorités (3 A) ou à des tiers (3B) et même le fait de multiplier des réclamations injustifiées auprès des autorités administratives et judiciaires (3 L). Notre travail de relevé n'a pas permis de constater une fréquente utilisation de ces trois infractions. Par contre, « le fait pour un détenu de proférer des insultes ou des menaces à l'encontre d'un co-détenu » qui ne vient qu'en troisième position (faute 3 C) est une infraction banale, tout comme le refus d'obtempérer aux injonctions (3 D) ou le non-respect de dispositions du règlement (3 E). D'autres infractions sont constituées par le non-respect des lieux (défaut d'entretien de sa cellule ou des locaux communs (3 F) et les jets de débris par les fenêtres (3 H)). Enfin, d'autres infractions concernent les relations entre détenus (communication non autorisée entre détenus (3 I) et pratique de jeux non autorisés (3 K)).

---

<sup>21</sup> A. Chauvenet, op. cit., p. 52

<sup>22</sup> Céré, op. cit., p. 58

<sup>23</sup> Céré, op. cit., p. 58

Le nombre élevé des infractions (36 fautes disponibles, certaines reprises plusieurs fois) et leur intitulé en termes juridiques (fautes classées selon 3 degrés de gravité, qui tiennent compte parfois de l'intentionnalité de leur auteur)... compliquent la catégorisation de l'infraction par la hiérarchie.

**Des infractions sont ainsi répertoriées à plusieurs reprises :**

→ ainsi, la découverte de stupéfiants est souvent classée comme une faute du deuxième degré (2 I ou 2 H) alors qu'elle pourrait être considérée comme une faute du 1<sup>er</sup> degré (« détention de stupéfiants ou objets dangereux pour la sécurité », 1 C) ;

→ ainsi, les échanges non autorisés font l'objet de plusieurs qualifications (1 C pour les stupéfiants, 1 D pour le racket, 2 C pour vols ou atteinte frauduleuse aux biens d'autrui ou 2 H pour trafics ou échanges non autorisés...). La multiplicité des intitulés pour le même type de fautes ne facilite pas la qualification d'un acte.

L'intitulé de certaines fautes inclut les actions réelles ainsi que les tentatives, même non abouties. C'est le cas pour le **racket** (1 D) qui est le fait, pour un détenu, **d'obtenir ou de tenter d'obtenir** par la menace de violences ou contrainte, un engagement ou une renonciation ou la remise d'un bien quelconque » c'est-à-dire qu'il s'agit à la fois des situations de « rackets » ou de tentatives de racket entre détenus que des situations de pression d'un détenu sur un membre du personnel pour obtenir un privilège ou un bien. On peut alors s'interroger sur les moyens à la disposition des personnels pour évaluer les tentatives.

**D'autres infractions sont peu précises :**

→ **les insultes et les menaces** sont classées ensemble comme une faute du 2<sup>ème</sup> degré pour les personnels et du 3<sup>ème</sup> degré pour les détenus. Or les personnels différencient les insultes des menaces tout comme ils distinguent les menaces verbales des menaces par gestes.

→ Il en est de même pour les **violences à l'encontre des personnels**. L'absence de précision quant à l'intentionnalité de l'action transforme tout contact, volontaire ou non, entre un détenu et un personnel, en une faute du 1<sup>er</sup> degré (« violences à l'encontre du personnel »), alors qu'il s'agit parfois d'échanges de coups involontaires au cours d'une intervention ou de tentatives d'agressions non effectives...

**Cette liste propose en effet une vision particulière de l'ensemble des incidents qui peuvent se produire en détention.** Ainsi, elle ne correspond pas aux infractions les plus fréquentes (pour les bagarres entre détenus ou les incendies de cellule par exemple).

→ Les **bagarres**, qui constituent une situation très fréquente, ne figurent pas explicitement parmi les fautes disciplinaires. Elles semblent être conçues comme un moyen d'obtenir par la force (ex 1D : « d'obtenir par menace de violences ou contrainte un engagement, ou une renonciation ou la remise d'un bien quelconque ») ou comme le fait « d'exercer des violences physiques » lors d'une agression (1 E), et non comme un échange possible de coups ou un règlement de compte, voire une bagarre collective (deux bandes rivales).

→ Les **incendies de cellule**, non prévus dans cette liste, ont été classés (selon nos observations) comme une faute du 2<sup>ème</sup> degré (dommages aux locaux ou matériels hors cas 1 G (2 D) ou mise en danger par imprudence ou négligence (2 L)) même s'ils étaient volontaires et qu'ils auraient pu être classés comme une faute de 1<sup>er</sup> degré (destructions délibérées de locaux ou matériels).

Enfin, malgré la précision de certaines fautes, **la hiérarchie dispose toujours d'une marge de manœuvre quant à la qualification de l'infraction.** Il s'est avéré par exemple que le fait de faire entrer dans l'établissement des substances illicites était considéré comme une faute de 2<sup>ème</sup> degré (2 I) et non comme une faute de 1<sup>er</sup> degré (1 C) ou que le fait de mettre le feu à sa cellule était classée comme une mise en danger par imprudence ou négligence (2L) et non comme une destruction délibérée des locaux (1 G).

De par leur imprécision ou leur généralité, nombre des règles donnent aux autorités une grande part d'interprétation quant à ce qui constitue un manquement à la discipline. Un ensemble de tolérances (douches ou coups de téléphone supplémentaires, autorisation d'échanges ou de se rendre dans une autre cellule, temps de promenade ou de parloirs prolongés...) demeure à la discrétion des personnels.

## **2. Le report de la faute : négociation autour des règles**

**Le travail ne porte pas sur les infractions commises** dont on ne connaîtra jamais le nombre (tout comme la délinquance), **il s'intéresse au report de certaines infractions par les personnels et aux suites possibles du processus disciplinaire.** Entre la commission d'une faute et sa sanction éventuelle, il existe de

nombreuses prises de décision tout au long de la chaîne. Comme l'écrit H.S. Becker, « la déviance n'est pas une qualité de l'acte commis par une personne, mais plutôt la conséquence de l'application, par les autres, de normes et de sanctions à un « transgresseur ». (...) Le même comportement peut constituer une transgression des normes s'il est commis à un moment précis ou par une personne déterminée, mais non s'il est commis à un autre moment ou par une autre personne ; certaines normes –mais pas toutes- sont transgressées impunément. »<sup>24</sup> Le détenu est sous la menace de la sanction dès lors qu'il commet un manquement à la discipline, cependant cela ne suffit pas. Encore faut-il que le surveillant décide de ne plus fermer les yeux là où il pourrait faire preuve d'indulgence.

Pour illustrer ce point, voici le cas d'un incident mentionné au gradé que nous suivons dans son exercice professionnel. Au moment de la fermeture des cellules, un détenu veut prendre une douche. Il revient du sport et il veut se laver. Le détenu est mécontent et l'exprime bruyamment. Le chef avait autorisé 10 minutes supplémentaires mais tous les détenus n'ont pas eu le temps de prendre la douche. Le détenu, avec serviette autour du ventre, tourne en rond, crie « je veux ma douche ». Trois surveillants l'entourent à distance et le chef intervient. Il demande à deux surveillants de faire rentrer les autres détenus en cellule afin d'éviter d'autres incidents. La fermeture des cellules s'avère difficile, les détenus faisant en sorte de traîner avant de rentrer en cellule.

Quatre surveillants à présent entourent le détenu qui continue de pester. Le chef négocie avec lui, en insistant sur le fait que si le détenu a un compte rendu d'incident, il ne pourra pas bénéficier d'une permission de sortir. Voici son commentaire à notre intention : « Ce qui le fera rentrer, c'est sa demande de PS [Permission de sortir]. S'il fait une connerie, il aura un compte rendu d'incident et il ne pourra plus prétendre à sa PS. Il le sait, il va rentrer. » Ainsi, le détenu n'a pas eu de compte rendu d'incident alors qu'il s'agit d'une faute de 1<sup>er</sup> degré (refus de réintégrer). Le chef prend cette décision car il reconnaît le caractère fréquent de ce dysfonctionnement organisationnel (il est anormal de rentrer du sport sans avoir pris sa douche. Cependant, les douches ne sont pas utilisables au sport et le retour trop tardif des « sportifs » ne leur garantit pas le temps nécessaire pour se laver). De plus, le chef montre au détenu qu'il est de son intérêt de réintégrer sans utiliser la force, ayant fait une demande de permission de sortir ; que son comportement aurait pu entraîner une sanction ; l'absence de compte rendu d'incident constitue une créance qui pourrait être rappelée au détenu à l'occasion.

### **Notre intérêt se porte sur le processus par lequel un acte devient une infraction qui fait l'objet d'un compte-rendu, à partir duquel une sanction pourra être prononcée.**

Le suivi du cheminement du compte-rendu d'incident sera décomposé ci-dessous en trois étapes, permettant d'insister sur le fait que la caractérisation d'un acte en infraction sanctionnée dépend de la manière dont les personnels de surveillance (surveillants et gradés) et la direction réagissent à certains actes. La multiplicité des personnels impliqués dès lors qu'une faute est commise entraîne des variations dans les définitions de la « faute » et dans les réactions qui en découlent.

→ La première étape concerne la **transformation d'une infraction en compte rendu d'incident**, c'est-à-dire à la fois la rédaction du compte rendu d'incident par le surveillant et sa transmission aux gradés.

---

<sup>24</sup> H.S. Becker, 1985, *Outsiders*, p. 33 et p. 37

→ La deuxième étape concerne **le passage en commission disciplinaire** : l'infraction reportée dans le compte rendu d'incident doit être jugée suffisamment grave pour faire l'objet d'une enquête, et d'un éventuel passage en commission disciplinaire.

→ Enfin, la troisième étape concerne **la décision d'une sanction ou la relaxe**.

**Le passage d'un acte déviant à une infraction suppose qu'il soit vu par un des membres du personnel** (une dénonciation par un détenu ne suffit pas à la rédaction d'un compte rendu d'incident ; le surveillant pourrait dans ce cas rédiger un compte rendu d'observation) **ou qu'il y ait une victime qui accepte de dénoncer son agresseur**.

**Certaines infractions, même si elles ont été vues ou reportées, n'ont pas fait l'objet de comptes rendus d'incidents** : il est ainsi fréquent que le personnel ne rédige pas de comptes rendus d'incident pour certains types d'incidents jugés mineurs, ou estimant peu probable qu'une sanction soit donnée à l'incident, faute de preuve, faute de responsables. Un compte rendu d'incident s'adresse à un détenu pour une faute spécifique. Il est mentionné au détenu et engage une tension entre le surveillant et le détenu. Le membre du personnel peut dès lors décider de ne pas rédiger de compte rendu d'incident malgré la faute. Six hypothèses ont été formulées pour expliquer l'arrêt de la procédure avant son passage en commission disciplinaire :

- **Première hypothèse : le caractère mineur de l'incident**

**L'incident est jugé mineur par le personnel de surveillance qui ne rédige pas de compte rendu d'incident.** C'est souvent le cas pour les échanges non autorisés entre détenus, le fait de fumer des substances non autorisées, les communications par le système du yoyo, ou les rapports sexuels lors de parloirs, tolérés dans certains établissements... Dans ces cas-là, le surveillant dit « qu'il trouve ça normal » ou qu'il n'a pas envie de « faire tout ce travail pour un si petit incident ».

**Ou encore, les conséquences de l'incident sont jugées trop mineures pour que cet incident fasse l'objet d'un report.** On peut ainsi prendre l'exemple d'un jeune détenu qui a mis le feu à son matelas : un seau d'eau a suffi pour éteindre l'incendie. L'incident ayant été maîtrisé sans problème, il n'a pas été fait de compte rendu d'incident.

**Des surveillants réservent la rédaction de compte rendu d'incident à des incidents gravissimes.** C'est le cas fréquent des surveillants les plus anciens qui gèrent les « petits » incidents en s'expliquant directement avec le détenu « entre 4 yeux » par exemple ou en refusant de rendre service à un détenu indélicat ou jugé incorrect : un moyen de rétorsion qui leur permet de rétablir leur autorité en cas de problème. Des gradés mentionnent toutefois l'absence de comptes rendus d'incident dans des cas qu'ils estiment graves.

exemple d'observation d'une discussion entre un CSP 2 et un 1<sup>er</sup> surveillant : « Il y a eu un incident hier soir, à 18 heures. Un gars a cassé la porte de sa cellule. T'es au courant ? »

Réponse du 1<sup>er</sup> surveillant : « j'ai rien entendu. J'étais au 1<sup>er</sup>. »

Commentaire du CSP 2 : « La personne est jugée violente. Il faudrait être à plusieurs pour la tenir. C'est embêtant qu'il n'y ait pas eu de rapport. »

Autre exemple : Un gradé raconte : « Un gars est sorti des grilles pour aller récupérer des trucs. Or le plus choquant, c'est qu'il n'y a pas eu de compte-rendu d'incident alors que la sécurité est en jeu. Y a eu alarme générale. les miradors ont déplombé leurs armes et attendaient les instructions pour savoir s'il faut tirer. Et il n'y a en a pas eu. »

- **Deuxième hypothèse : la trop grande fréquence de certains incidents :**

**Lors d'incidents très fréquents, le personnel ne rédige pas systématiquement un compte rendu d'incident.** Selon les termes des surveillants, « on ferait ça toute la journée ». C'est le cas pour les insultes à l'égard des personnels. Les insultes, si elles ne sont pas adressées directement et personnellement au personnel, ou accompagnées de menaces, ne font pas souvent l'objet d'un compte rendu d'incident comme l'explique ce surveillant d'origine maghrébine, en poste depuis 4 ans :

« Souvent, c'est les insultes. Il y en a qui pètent les plombs mais ça ne me touche pas. Et ça m'arrive de ne pas mettre de rapport. Mais si le gars dit « sale arabe », là c'est moi qui suis visé. J'ai mis 2 ou 3 comptes rendus d'incident pour ça et ça m'est arrivé 6 ou 7 fois. » Le surveillant décide de ne rédiger de compte rendu d'incident que pour les insultes qui le touchent directement.

- **Troisième hypothèse : l'absence d'auteur**

**L'absence d'auteur précis ou d'auteur pris sur le fait rend impossible la rédaction d'un compte rendu d'incident.** C'est le cas lors de jets de détritus par les fenêtres, lors de bagarres collectives ou protégées des regards par les détenus... Le compte rendu d'incident comprend « un résumé objectif des faits » ainsi que le nom et le numéro d'écrou du détenu impliqué. Quand il n'y a pas de contrevenant précis, l'incident fait plutôt l'objet d'un compte-rendu professionnel comme c'est le cas pour l'incident suivant :

Un gradé raconte un incident sans auteur identifié : « En fin de semaine, une surveillante était dans son bureau et quand elle a voulu sortir, elle était bloquée. Elle était choquée mais ils ne l'avaient pas bloquée : ils avaient juste mis les chariots de nourriture devant la porte. C'était pour l'embêter. Cette surveillante est un peu rigide, elle fait appliquer le règlement quoi ! Il n'y a pas eu de rapport d'incident car c'est nominatif un rapport. Il y aura un compte-rendu professionnel pour exposer les faits. On arrivera à savoir qui c'est. Faut se promener, aller voir certains. Mais on ne pourra pas sanctionner le détenu car on le saura par un autre détenu... »

**L'absence de procédure disciplinaire concerne aussi les incidents sans dénonciation de la part de la victime.** Les victimes éventuelles refusent de désigner les auteurs de telle agression physique ou sexuelle par peur des représailles ou sous l'effet des pressions qu'elles subissent.

Exemple : Un détenu est sanctionné pour avoir tenté de faire entrer dans la prison des substances illicites. Il préfère être puni à la place du « commanditaire » qui lui a demandé de faire rentrer ce produit. Il refuse de mentionner le nom du « racketteur » car le fait de passer pour une « balance » lui semble plus dangereux. Il sera puni de 20 jours de cellule disciplinaire.

- **Quatrième hypothèse : de la rédaction non systématique au refus des comptes rendus d'incident :**

**Certains personnels évitent de rédiger des comptes rendus d'incident**, comme ce surveillant, en poste depuis 10 ans : « Je ne mets jamais de rapport. C'est un principe. Je ne veux pas faire faire plus de prison à un gars. Je ne suis pas juge. Je n'en mets jamais. »

**Des surveillants préfèrent gérer leur autorité autrement** que par une relation stricte à la discipline. Pour eux, le fonctionnement par l'application rigide de règles ou le report systématique des fautes ne sont guère possibles ni souhaitables. Le personnel cherche plutôt la coopération du détenu par des privilèges accordés aux certains, ou en ne rédigeant pas systématiquement de compte rendu d'incident, comme l'expliquent ces surveillants : « C'est pas avec un compte rendu d'incident qu'on se fait respecter ! » ou « Avant, je mettais des rapports pour pas grand chose... Maintenant, je mets des rapports d'incident pour quelque chose de grave, pour refus de réintégrer, pour insultes et menaces, bagarres... Pour une petite bêtise, je retiens, je m'en rappelle. Je ne mets pas de rapport mais quand il me demande quelque chose, il n'a pas droit ou pas droit tout de suite, il n'a rien... »

Il existe tout un **savoir-faire pour « calmer le jeu »**, éviter les tensions liées au fait de signaler un manquement au règlement, voire éviter l'affrontement, comme l'explique ce surveillant : « J'ai pas eu d'agression physique depuis 3 ans mais des fois, ça a été limite-limite. Il y a eu des situations où on en était proche. On sent qu'il ne faut pas aller plus loin car ça craint. » Les personnels ont une marge de manœuvre et de négociation lors de l'application ou non de certaines règles, voire lors du non report de fautes alors même qu'un manquement à la discipline a été commis. La non-application de règles par certains personnels donne une marge de manœuvre, qui permet d'atténuer des tensions trop fortes. Le rappel de la règle est source d'incidents.

Nous avons eu l'occasion de l'observer en centrale à propos de l'ouverture des portes de cellule. Les détenus sont parvenus à négocier l'ouverture des portes sur des plages horaires de plus en plus longues, et les personnels ont trouvé des avantages à ce mode de fonctionnement. Il n'en demeure pas moins que cette liberté par rapport à la règle était toujours une liberté conditionnelle. Il fallait que les détenus s'organisent entre eux pour la production d'autres règles (pour éviter les vols en cellule par exemple, ...) et que les personnels puissent continuer de surveiller pour éviter les évasions. Peu à peu, les détenus ont considéré cette mesure comme un acquis et ont été moins vigilants quant aux règles de vie et les surveillants se sont inquiétés des effets et de leur responsabilité en cas d'incidents graves. La question s'est alors posée sur la manière de revenir sur cette tolérance et la « fermeture » a été l'occasion de nombreux incidents.

**Des personnels enseignants ou des conseillers d'insertion et de probation disent leur refus de rédiger des comptes rendus d'incident** : ils ne souhaitent pas s'engager dans une relation de type disciplinaire. En cas de faute, ils préfèrent très souvent rompre la relation, estimant que le contrat n'a pas été respecté. Ils ne rédigent pourtant pas de compte rendu d'incident, estimant que cette procédure concerne le personnel de surveillance et risque de publiciser un problème qui a eu lieu dans un autre cadre que la détention. Un enseignant explique :

« Pour moi, ce sont des stagiaires et non des détenus. Ils signent un contrat sur les règles à respecter. On demande aux gens de s'engager. On leur précise ce qu'on leur donne et ce qu'on attend d'eux. Par exemple, on doit s'excuser par écrit. Ou au bout de deux absences injustifiées, il est radié. Pour moi, y a eu un incident critique quand des insultes sont adressées à un enseignant. (Il raconte le cas d'un stagiaire qui a été radié et qui est venu s'expliquer. Il y a eu insultes).

- Et dans ces cas-là, vous faites des rapports d'incident ?

- Non. Jamais. Mais je fais systématiquement un courrier. Par exemple, un gars m'a piqué un tapis de souris d'ordinateur. J'ai fait un courrier pour garder la trace. Mais j'en parle pas sauf si ça dépasse mes compétences, là, je vais voir le chef de détention. Je signale par exemple celui qui a volé une paire de ciseaux. Mais je ne fais pas d'écrit au personnel, ni de CRI. »

- **Cinquième hypothèse : la non-transmission du compte rendu d'incident à la hiérarchie**

**La rédaction d'un compte rendu d'incident ne suffit pas au déclenchement de l'action disciplinaire, encore faut-il qu'il soit transmis aux autorités.** Certains surveillants préfèrent les « garder sous le coude », au cas où l'incident viendrait à se reproduire.

Le surveillant discute également avec ses collègues de l'opportunité de rédiger un compte rendu d'incident. S'il estime que le compte rendu d'incident a peu de chances d'aboutir, il peut décider de ne pas le transmettre.

Il arrive également que l'auteur de l'infraction bénéficie d'une indulgence s'il reconnaît les faits et s'il présente ses excuses au surveillant.

- **Sixième hypothèse : l'absence probable de sanctions**

**La rédaction de comptes rendus d'incident semble inutile dès lors que les incidents sont peu sanctionnés par la hiérarchie ou la direction.** Les infractions reportées ne font pas l'objet de suite et ce manque de réaction de la hiérarchie s'avère décourageant.

De nombreux surveillants disent rédiger de moins en moins de comptes rendus d'incident car ils ne sont pas « suivis par la hiérarchie » : ils ont constaté que leur compte rendu d'incident se termine par un classement sans suite, par un avertissement... Il leur semble inutile de relever des comportements sur lesquels l'administration préfère « fermer les yeux », comme le fait de fumer du cannabis ou le fait de tolérer des rapports sexuels durant les parloirs...

C'est ainsi qu'un surveillant dit ne pas avoir rédigé de compte rendu d'incident alors qu'en entrant dans une cellule, « ça puait le chichon à plein nez ». N'ayant pas vu directement le fumeur, il a préféré ne rien écrire. Il a montré au détenu qu'il n'est pas dupe, il pourra à l'occasion s'en souvenir. Et puis, « cela n'aurait servi à rien car le détenu n'aurait rien eu » et après « je passe pour qui devant le détenu ».

La prison ne ressemble pas au panoptique. Les personnels ne peuvent surveiller tout ce qu'il s'y passe. Des règles ne sont pas respectées ou des fautes sont commises sans que cela ne produise les effets attendus. A chaque niveau de pouvoir, il existe un espace de négociation entre différents acteurs.

### 3. Du compte rendu d'incident à la sanction : une gestion au cas par cas

**C'est la hiérarchie et la direction qui décident des suites à donner aux comptes rendus d'incident.** La hiérarchie, souvent représentée par le chef de détention, ou le chef de division ou de bâtiment voire le directeur, décide de classer sans suite les incidents jugés peu graves ou, au contraire, de transmettre un grand nombre de comptes rendus d'incident. Elle dispose d'une marge de manœuvre, quand même limitée par l'action de la direction en commission disciplinaire ou par les réactions des détenus.

Un gradé développe ce point : « Je vois les rapports le matin, je vois s'il faut suivre ou classer tout de suite.

Il y a des fois, j'hésite et je les montre au patron. Il y a aussi les responsables de bâtiment qui font l'enquête et qui connaissent les détenus. Ils notent « à classer » ou « avertissement oral souhaitable »... Parmi les autres arguments de la négociation, il y a ce à quoi les détenus tiennent ou attendent. Exemple : quand des détenus ont demandé un emploi ou une permission, ils ont tout à gagner ou tout à perdre... » En établissement pour peines, la hiérarchie sait l'importance, pour les détenus, des mesures de libération ou



l'octroi de permissions, comme le dit ce gradé : « On les tient par les remises de peines. Le moindre incident et le JAP peut tout annuler. »

- **L'absence de suites par la hiérarchie**

**Une fois la faute reportée, c'est-à-dire que le compte rendu d'incident a été écrit et transmis à la hiérarchie, celle-ci doit décider de la suite à donner, ou plus exactement de ne pas donner suite.** Le compte rendu d'incident ne sera pas étudié en commission disciplinaire dans les trois situations suivantes :

Situation n° 1 : Le gradé n'a pas jugé digne d'intérêt l'incident relaté :

**Le gradé** préfère ne pas surcharger la commission disciplinaire avec des comptes rendus d'incident jugés « sans intérêt ».

Un chef explique : « Il y a trop de comptes rendus d'incident ici. On a quelquefois des difficultés avec les écrits des agents, pas toujours très précis. Je leur explique que ce n'était pas utile de faire un RI (rapport d'incident). On a des R.I. tous les jours et il y a beaucoup de classements au dossier. L'explication, il faut la donner au surveillant, si c'est un incident mineur ou si le détenu a fait des excuses. Exemple : on a trouvé un rouleau de scotch. Cela ne nécessite pas de faire un R.I. ! »

Un surveillant du BGD<sup>25</sup> : « Il y a des comptes-rendus d'incident qui n'apparaissent pas dans les statistiques. Car ils sont déchirés par le chef de détention. On le sort de l'ordi et on ne lui donne pas de suite. Il n'y a pas d'enquête. Du coup, il n'y a pas d'avertissement ou de classement au dossier du détenu. »

La hiérarchie conseille aux surveillants stagiaires de rédiger des comptes rendus d'incident en cas d'infractions, sans leur donner systématiquement de suite si l'incident est considéré comme trop mineur pour faire l'objet d'une enquête.

Par exemple : Lors d'une commission disciplinaire, le gradé fait la remarque suivante : « C'est sûr qu'avec un surveillant de 60 ans, on ne lui aurait pas fait de compte rendu d'incident pour ça. » C'est en effet un élève stagiaire qui a établi un compte rendu d'incident lorsqu'il a trouvé en cellule une plaque chauffante, objet interdit dans cet établissement. Il se devait de relever l'infraction.

Autre exemple : Les plaques chauffantes ou les blousons de cuir sont, selon les termes d'un gradé, des «objets à statut incertain ». Ce sont des objets recherchés par certains surveillants ou invisibles pour d'autres...

Officiellement interdites dans la détention étudiée, pour des raisons de puissance électrique insuffisante, les plaques chauffantes sont la source d'incidents et à l'origine de sentiment d'injustices. Certains détenus disposent d'une plaque, non rendue au moment de l'interdiction, transmise par un détenu sortant, récupérée par des détenus classés à la fouille ou volée dans l'office. D'autres font des demandes médicales pour obtenir une plaque chauffante. D'autres en font du trafic, les volent... Les plaques chauffantes sont à l'origine de nombreuses bagarres entre détenus et les détenus parlent beaucoup des injustices ressenties : « Un détenu pose problème, il aura sa plaque tout de suite. Moi, je suis calme depuis 5 ans et je n'ai pas de plaque. J'ai des gros problèmes de santé et j'ai vu le docteur. Depuis 16 mois, j'attends une plaque chauffante. La mienne est restée à la fouille. Y en a 80 % qui ont une plaque à mon étage. Et moi, j'attends depuis 16 mois. » Certaines plaques sont cachées tandis que d'autres sont laissées au vu et au su de tout le monde. Jusqu'au jour où un surveillant décidera d'écrire un compte rendu d'incident...

---

<sup>25</sup> BGD : Le Bureau de Gestion de la Détention s'occupe du suivi des incidents

Situation n° 2 : Le détenu n'est pas poursuivi par une action de la hiérarchie :

**Un compte rendu d'incident s'adresse à un détenu particulier pour une faute spécifique.** On pourrait reprendre ici la phrase de H.S. Becker quand il écrit que « les lois s'appliquent tendanciellement plus à certaines personnes qu'à d'autres... » (p. 36) Des détenus habituellement « calmes » peuvent obtenir plus facilement un traitement de faveur en cas d'incident unique, en soulignant le caractère exceptionnel de leur comportement.

Voici quelques exemples : Un détenu travailleur, n'ayant jamais eu de compte rendu d'incident durant toute sa peine parvient à négocier le « retrait de son rapport ».

Un autre détenu, proche d'une permission de sortir, parviendra à négocier le retrait du compte rendu d'incident après des excuses auprès du gradé. Il faut dire que l'existence d'un compte rendu d'incident dans le dossier du détenu peut conduire à l'annulation de toute mesure de libération.

**Le détenu concerné par le compte rendu d'incident est mis « hors de cause » lors de l'enquête.** L'enquête réalisée montre une insuffisance de preuves quant à l'affaire. Il s'avère en effet que la commission disciplinaire tend davantage à fixer la peine qu'à démontrer la culpabilité de l'auteur des infractions. Dans la plupart des affaires observées en commission disciplinaire, le détenu reconnaissait les faits ou des preuves suffisantes étaient accumulées contre lui. Il semble qu'en cas de doutes, la hiérarchie préfère ne pas donner de suites.

Situation n° 3 : Le détenu a été libéré ou transféré :

Ce cas est assez fréquent en maison d'arrêt, d'autant plus que seuls les cas les plus graves passent devant la commission disciplinaire rapidement (délai maximum de 48 heures après l'infraction si le détenu a été placé en préventive dans une cellule disciplinaire).

Nos observations montrent que les délais de passage devant la commission de discipline sont relativement variables pour les « petites affaires », **de deux jours jusqu'à 3 mois et demi après les faits** pour un détenu. Ces délais peuvent expliquer les cas assez fréquents de libérations ou de transferts avant le passage en commission disciplinaire.

Un surveillant ironise : « C'est gentil ici. Le passage en commission disciplinaire se fait parfois trois semaines après ! Il y a souvent plusieurs rapports sur le détenu. On nous demande d'attendre, que le gars soit bien chargé pour prendre beaucoup. Et on attend tellement que le gars est libéré ! »

Lorsque des détenus ont commis des infractions graves (tentatives d'évasion, bagarres, mouvements collectifs...), la hiérarchie négocie avec la direction régionale, voire nationale, le transfèrement des détenus concernés. Soit ils sont transférés rapidement, avant même de passer devant la commission disciplinaire, soit ils effectuent toute ou partie de leur sanction avant leur transfert.

- **Le passage en commission disciplinaire**

**La dernière étape est la décision d'une sanction ou de la relaxe en commission disciplinaire.** La direction dispose d'une marge de manœuvre quant aux décisions prises lors des commissions disciplinaires, à condition que l'infraction soit parvenue à ce stade.

**En général, la commission disciplinaire vise plutôt à fixer la sanction,** elle ne cherche pas à établir la culpabilité du détenu. Parmi les sanctions possibles, la plus fréquente reste la punition de cellule disciplinaire<sup>26</sup>.

Dans des cas rarissimes, la commission disciplinaire demande un **complément d'enquête** avant la décision d'une sanction. La sanction sera alors décidée ultérieurement.

---

<sup>26</sup> Au niveau national, selon le rapport de l'administration pénitentiaire 2001, la punition de cellule disciplinaire représente 73 % des sanctions (p. 224).

Dans de rares cas (4 cas en une année dans l'établissement étudié), la commission disciplinaire décide **la relaxe du détenu**, l'enquête n'ayant pas permis d'apporter assez de preuves.

**En conclusion**, de nombreuses conditions doivent être remplies pour que l'action disciplinaire se termine par une sanction :

- que le compte rendu d'incident soit rédigé
- qu'il soit transmis à la hiérarchie ;
- que celle-ci le juge digne d'intérêt pour qu'il y ait déclenchement d'une enquête
- que la commission disciplinaire se réunisse pour décider d'une sanction ou de la relaxe.

C'est en partie pour ces raisons que le nombre des « fautes commises », dans les données institutionnelles, ne correspond pas au nombre de « sanctions prononcées », la différence étant conséquente<sup>27</sup>.

La dernière étape, qui ne sera pas développée ici, est l'application des sanctions quand celles-ci sont prononcées. Nos observations ont établi **qu'il ne suffit pas de prononcer les sanctions pour que celles-ci soient appliquées**.

→ Les peines de cellule disciplinaire peuvent être suspendues à la demande d'un médecin, l'état du détenu ne lui permettant pas de supporter une telle peine.

→ L'application d'une sanction spécifique s'avère difficile, faute de personnel suffisant. Peut-être est une des explications au faible nombre de ce type de sanctions<sup>28</sup>. Par exemple, sanctionner un détenu par une peine de nettoyage requiert du personnel pour surveiller les travaux.

→ Des sanctions ne sont pas appliquées sur toute la durée prévue : On peut citer par exemple les cas où « le sursis ne tombe jamais » alors que le détenu commet une autre infraction, ou encore, le détenu retrouve un parloir sans séparation ou retourne au sport avant la fin de la durée de sa sanction.

---

<sup>27</sup> Au niveau national, dans le rapport d'activité annuel de l'administration pénitentiaire 2001, on recense 41 668 « fautes commises » et 33 774 « sanctions prononcées » (Cf. p. 223-224)

<sup>28</sup> Moins de 12 % des sanctions prononcées sont des sanctions spécifiques pour l'année 2001 (Cf rapport de l'administration pénitentiaire)

## 2<sup>ème</sup> PARTIE

### L'ANALYSE DES INFRACTIONS REPERTORIEES

#### DANS UN DES ETABLISSEMENTS

La gestion des incidents disciplinaires commis par des personnes incarcérées relève de plusieurs sources. Ces sources sont cependant problématiques dans le sens où elles ne permettent que rarement la comparaison.

#### 1. Présentation de la méthode de travail

Dans la plupart des établissements investigués, des **relevés concernant l'ensemble des infractions et des sanctions de l'établissement durant une année complète** ont été effectués. Or ces données se sont avérées fort différentes d'une prison à l'autre. Dans plusieurs établissements, il s'agissait en fait des comptes rendus d'incident ayant fait l'objet d'un passage en commission disciplinaire (ce qui correspond à des procédures disciplinaires ayant abouties) ; dans un autre, il s'agissait uniquement des sanctions de cellule durant une année (c'est-à-dire les comptes rendus d'incident ayant été sanctionnés par une sanction de cellule) ; dans un autre, de l'ensemble des comptes rendu d'incident répertoriés par un surveillant du Bureau de Gestion de la Détention durant une année (ensemble des comptes rendus d'incident ayant été transmis par les surveillants à leur hiérarchie, avant toute sélection).

La création, dans les établissements 13 000, d'un **Bureau de Gestion de la Détention** constitue la démonstration de l'importance accordée à la gestion des incidents dans une prison. Dans ce bureau, le personnel (une personne à plein temps et une autre personne à mi-temps) travaille sur l'ensemble des comptes rendus d'incident et le suivi des procédures disciplinaires (convocation des détenus, mise en place des commissions disciplinaires...) ainsi que sur le suivi des « détenus à risques » (suicidaires, par exemple) Il est intéressant d'analyser l'importance de ce Bureau dans l'établissement, à la fois par sa place centrale au cœur de la prison, par la fréquence des passages des personnels dans ce bureau pour demander la suite donnée à une affaire et par son rôle dans la politique de gestion et de prévention des désordres.

**En vue d'analyser, dans le centre pénitentiaire, l'ensemble des fautes qui ont fait l'objet d'un compte rendu d'incident et les suites données à ces incidents, qu'il s'agisse de sanctions, d'abandons de poursuites ou de relaxe**, il a fallu inventer une méthode d'analyse des données recueillies à partir du classeur reprenant tous les comptes rendus d'incidents (CRI) sur une année et d'un cahier, tenu avec application par un surveillant qui notait tous les incidents de la détention, même ceux classés sans suite<sup>29</sup> : « c'est une « vraie bible », selon ses propres termes. « Je veux que tout soit recensé pour aider les surveillants ».

<sup>29</sup> Dans cette « bible », étant donné le classement des comptes rendus d'incident par ordre alphabétique des auteurs de l'infraction puis par ordre chronologique, ce qui n'avait guère d'intérêt pour une analyse sociologique, nous avons choisi de relever les informations suivantes : les premières lettres du nom du détenu, le lieu de détention au moment des faits, la date de l'infraction, l'heure, le type d'infraction mentionné et la sanction. Ce classement a par contre permis de calculer facilement le nombre de compte rendu d'incident par personne durant l'année étudiée, à savoir l'année 2002.

→ Le relevé de l'ensemble des incidents relatés dans le cahier témoin a permis la construction de catégories de fautes, étant donné que toutes ces fautes n'avaient pas encore fait l'objet du classement selon les trois degrés de gravité. L'intérêt de cette méthode est de tenir compte de l'ensemble des incidents répertoriés dans une détention par les personnels, avant qu'ils ne fassent l'objet d'une sélection.

→ Le classement des infractions par ordre alphabétique des noms des détenus ayant fait l'objet du compte rendu d'incident a permis d'analyser la fréquence des comptes rendus d'incident par détenu ainsi que la périodicité des « incidents » pour les détenus ayant fait l'objet de plusieurs comptes rendus d'incident. Ces données ont permis de repérer trois catégories de détenus : ceux qui ne font jamais l'objet de comptes rendus d'incident, ceux qui ont fait l'objet d'un ou deux comptes rendus d'incident et les « récidivistes »

→ Ces matériaux permettent ensuite de faire le lien entre infraction et suite donnée à l'infraction, cette correspondance ne pouvant être établie dans les données diffusées par l'administration pénitentiaire. Il a été possible de suivre le déroulement des différentes étapes de la procédure disciplinaire, depuis la rédaction d'un compte rendu d'incident, la catégorisation de la faute, la poursuite ou non de la procédure disciplinaire, le passage ou non en commission disciplinaire jusqu'à l'éventuelle sanction.

→ La comparaison entre nos résultats et les données transmises par chaque établissement à la Direction régionale des services pénitentiaires ou encore celles établies dans le rapport annuel d'activité de l'administration pénitentiaire a enfin été réalisée.

**Cette approche originale cherche à reconstruire le processus disciplinaire, à la fois par les données produites à partir de l'activité disciplinaire et par une démarche de type ethnographique**, par les multiples observations qui ont été réalisées lors du suivi, partiel ou complet, d'un incident particulier : incident observé ou décrit par différents acteurs, transmission de l'information, réactions immédiates ou ultérieures, répercussions, suites données, suivi de la commission disciplinaire s'il y a lieu...). L'observation de nombreuses commissions disciplinaires, qui fera l'objet d'une analyse spécifique dans la troisième partie, contribue à la compréhension de la prise de décision d'une sanction.

## **2. Comparaison des incidents reportés en maison d'arrêt et en centre de détention**

- **Données relevées à partir du cahier témoin**

L'analyse du relevé de **l'ensemble des comptes rendus d'incident** est particulièrement intéressante parce qu'elle repose sur les données les plus étendues, à savoir l'ensemble des comptes rendus d'incident qui sont parvenus dans le bureau de gestion de la détention, avant même la décision de classement ou de passage en commission disciplinaire par la hiérarchie.

Un gradé décrit la création de ce cahier : « Ce cahier témoin a été décidé depuis 4 ans environ en raison des pertes des rapports d'incident. Le rapport va d'abord au premier-surveillant puis au chef de détention. Tout rapport passe à la fois par le chef de détention et par le BGD. Je suis tous les rapports d'incident... »

Ce cahier témoin permettait aux surveillants de retrouver un compte-rendu qui aurait pu « se perdre » et de vérifier la suite donnée à chaque affaire. Il a disparu depuis l'informatisation complète des procédures disciplinaires.

**Dans cet établissement comprenant une maison d'arrêt et un centre de détention, 1058 comptes rendus d'incident ont été rédigés par le personnel de surveillance** et transmis aux gradés pour un effectif moyen de 420 détenus, avec un flux d'entrées (et un flux de sorties) de près de 600 détenus chaque année.

**Le premier constat** concernant ces données est que :

**Le nombre (1058 comptes rendus d'incident) relevés au sein de l'établissement pour l'année 2002 est largement supérieur aux 485 fautes reportées dans le rapport d'activité 2002 du centre pénitentiaire.**

Nous formulons l'hypothèse que **la différence entre ces données s'explique en grande partie par l'absence de suites données à plus de la moitié des affaires**. Les données transmises aux autorités sont sélectionnées en fonction des suites données aux affaires.

- **Différences entre maison d'arrêt et centre de détention**

Sur ces 1058 comptes rendus d'incident.

- **626 concernent la maison d'arrêt** (59 % des comptes rendus d'incident pour 234 détenus),
- **368 concernent le centre de détention** (35 % des comptes rendus d'incident pour 184 détenus)
- **et 64 concernent des personnes incarcérées au moment des faits au quartier d'isolement** (38 placements à l'isolement en 2002 ; 6 cellules) **ou au quartier disciplinaire** (5 places).

Nombre de comptes rendus d'incident selon le lieu de détention du détenu au moment des faits	CENTRE DE DETENTION	MAISON D'ARRET	QUARTIERS D'ISOLEMENT OU DISCIPLINAIRE	TOTAL
<b>Nombre de compte rendu d'incident</b>	368	626	64	<b>1058</b>

Tableau n° 1 : nombre de comptes rendus d'incident selon le lieu de détention du détenus au moment des faits

Lorsqu'on rapporte le nombre de comptes rendus d'incident à la population concernée, il apparaît que **les comptes rendus d'incident sont plus fréquents au quartier d'isolement ou au quartier disciplinaire**. Le fait d'être déjà puni en cellule disciplinaire ou d'être isolé tend à favoriser la commission d'infraction et / ou rend le personnel moins tolérant face à certaines infractions.

Lorsque ces données sont rapportées à la population pénale classée en deux catégories (maison d'arrêt ou Centre de détention)<sup>30</sup>, elles révèlent **que les infractions sont plus fréquentes pour la maison d'arrêt** (63 % des comptes rendus d'incident pour 56 % de la population) **que pour le centre de détention** (soit 37 % des comptes rendus d'incident pour 44 % de la population) Ces données sont confirmées par les données issues du rapport d'activité de l'établissement : Parmi les 485 fautes reportées en 2002, 59 % des fautes ont été commises par des détenus de la maison d'arrêt et 41 % par des détenus du centre de détention.

**La fréquence élevée des comptes rendus d'incident en maison d'arrêt est expliquée par les personnels par plusieurs éléments :**

- le turn-over important de la population incarcérée entraîne, pour les personnes nouvellement arrivées ne connaissant pas toujours les règles en vigueur, un rappel plus fréquent de la règle ;
- l'enfermement en cellule durant la journée (en dehors des temps de travail ou d'activité) renforce la dépendance des détenus par rapport au personnel, d'où de nombreux incidents ;
- la promiscuité (à plusieurs en cellule par exemple) est source de tensions entre détenus...
- la population souvent plus jeune cherche à tester les limites du personnel...

**De façon comparative, nous avons constaté que les comptes rendus d'incident sont plus fréquents à l'étage fermé du centre de détention**, réservé aux arrivants ou aux personnes désirant du calme : près de la moitié des comptes rendus d'incident concerne un quart de la population du centre de détention. L'hypothèse suivante peut être proposée : Les détenus incarcérés dans des étages ouverts du centre de détention font l'objet de comptes rendus d'incident moins fréquents, parce que détenus et/ou personnels parviennent plus souvent, d'un part, à « calmer le jeu » et, d'autre part, à éviter le report des incidents lors de leur occurrence :

- les détenus, en étant plus autonomes par rapport au personnel pour leur circulation et leurs échanges ; en adoptant des stratégies d'évitement en cas de tensions avec les personnels (s'adresser à d'autres personnels ou à la hiérarchie) ou avec les détenus (retrait en cellule individuelle pour « calmer le jeu »...); en parvenant à s'occuper ; en ayant pour perspective des aménagements de peine et des permissions de sortie ...

<sup>30</sup> Il s'agit du nombre de comptes rendus d'incident reçus par des détenus alors qu'ils étaient placés en Quartier d'isolement ou en quartier disciplinaire. Parmi ces 64 compte rendu d'incident, 21 concernent des détenus du centre de détention et 43 des détenus de la maison d'arrêt.

→ les personnels en cherchant la coopération des détenus au sein des étages ouverts ; en tenant compte de la durée de l'incarcération qui suppose une gestion des incidents à plus long terme ; en négociant lors de situations de conflits...

Ces multiples exemples démontrent la disparité des éléments cités et donc, la multiplicité des facteurs jouant sur le calme ou les tensions au sein d'une détention. Le nombre plus réduit des comptes rendus d'incident en centre de détention s'explique en partie par la qualité des échanges entre détenus et personnels (fréquence des interactions, relations négociées, ...), qui évite le report systématique des incidents. Ces données ne donnent guère d'éléments pour apprécier la quantité d'incidents qui se produisent ou qui auraient pu faire l'objet d'un compte rendu d'incident.

**Ces données permettent de conclure que davantage d'infractions sont relevées en maison d'arrêt que dans le centre de détention, y compris si ces données tiennent compte du nombre de personnes concernées.**

Si l'on tient compte de la gravité des fautes selon la liste des infractions répertoriées selon les trois degrés<sup>31</sup>,

→ **près de la moitié des fautes relevées dans l'établissement est constituée par des fautes de 2<sup>ème</sup> degré** (dont la moitié est constituée par des insultes et menaces à l'égard du personnel) ; les insultes et menaces verbales constituent une des violences les plus fréquentes.

→ **un quart est constitué par des fautes de 1<sup>er</sup> degré** (dont 54 agressions physiques à l'encontre d'un co-détenu et 16 fautes classées comme des agressions physiques à l'encontre du personnel) ; les violences physiques entre détenus constituent une forme de violences, bien plus fréquentes que celles des détenus sur les personnels.

→ **et l'autre quart par des fautes du 3<sup>ème</sup> degré**, essentiellement pour refus d'obtempérer aux injonctions des membres du personnel et non respect des dispositions du règlement intérieur.

Par contre, **plus de la moitié des fautes du 1<sup>er</sup> degré est commise par un détenu du centre de détention**<sup>32</sup>, dont la population est pourtant proportionnellement moins nombreuse. Ces éléments pourraient confirmer l'hypothèse selon laquelle les incidents les moins graves en centre de détention soient moins fréquemment reportés et / ou que ces incidents soient moins fréquents.

### 3. L'analyse des données collectées dans le centre de détention

Notre intérêt se porte à présent sur l'ensemble des comptes rendus d'incident concernant uniquement la population du centre de détention. Il s'agit des **389 infractions relevées**, commises par des détenus du centre de détention (y compris les 21 infractions commises au quartier d'isolement ou au quartier disciplinaire par des détenus du centre de détention), qu'elles aient fait ensuite l'objet ou non d'une procédure complète.

Une différence de moitié entre les données recueillies et les données transmises par l'établissement a été constatée : **389 comptes rendus d'incident ont été recensés alors que l'établissement en consigne 198 dans son rapport annuel. La moitié des fautes commises (191 sur 389) n'est donc pas mentionnée officiellement.**

- **La construction de 10 catégories de fautes**

L'ensemble des incidents relatés sur une année et les suites données à chaque incident ont été consignés. Le cahier témoin reprenait le texte complet écrit par le surveillant ayant rédigé le compte rendu d'incident. **Certains de ces incidents, ayant été classés sans suite, n'avaient pas encore fait l'objet d'un classement systématique selon le degré de gravité des fautes** (Cf la liste des 36 fautes, présentées dans la première partie et en annexe 1).

---

<sup>31</sup> Selon le rapport d'activité 2002 du centre pénitentiaire, les 485 fautes relevées au sein de l'établissement se répartissent comme suit : 123 fautes du 1<sup>er</sup> degré, 240 fautes du 2<sup>ème</sup> degré et 122 fautes du 3<sup>ème</sup> degré.

<sup>32</sup> 65 % des fautes du 2<sup>ème</sup> degré sont commises par un détenu de la maison d'arrêt tout comme 58 % des fautes du 3<sup>ème</sup> degré.

A partir des fautes mentionnées, une catégorisation a été établie, permettant de conserver pour partie le lien avec les trois niveaux de gravité des fautes utilisées habituellement dans les comptes rendus d'incident.

Une classification simplifiée en dix catégories a été définie à partir des infractions relevées :

→ **Agressions physiques contre le personnel (A)** : il s'agit de coups portés par le détenu sur les surveillants ou gradés ou autres personnels, voire de coups donnés lors d'une intervention de plusieurs surveillants, de tentatives d'agression, voire d'agressions physiques. Cette infraction constitue une faute du 1<sup>er</sup> degré, la plus grave, selon la classification utilisée dans les établissements.

→ **Bagarres ou agressions physiques à l'encontre d'une personne incarcérée (B)** : il s'agit des bagarres entre détenus, de coups portés ou de tentatives de donner des coups, voire d'agressions physiques. Cette infraction constitue également une faute du 1<sup>er</sup> degré.

→ **Insultes (I)** : Il s'agit des insultes adressées en général au personnel, souvent suite à un ordre ou un refus. Les insultes peuvent être accompagnées de menaces verbales.

Il s'agit d'une faute du 2<sup>ème</sup> degré pour les insultes et menaces à l'encontre des personnels (2 A) ou du 3<sup>ème</sup> degré pour les insultes et menaces à l'encontre d'un co-détenu (3C).

→ **Menaces par gestes (Me)** : Les insultes ont été séparées des menaces accompagnées de gestes (se rapprocher de façon menaçante, faire des gestes pour représenter la strangulation ou l'égoûgement, prendre une chaise et la lever, crachats...)

Dans la liste, cette faute aurait sa place dans les fautes du 2<sup>ème</sup> voire du 1<sup>er</sup> degré.

Ces quatre premières catégories (les agressions physiques contre le personnel, les bagarres ou agressions physiques à l'encontre d'une personne incarcérée, les insultes, les menaces par gestes) concernent les infractions sur les personnes.

→ **Problèmes lors des fouilles** : Il s'agit des objets illicites trouvés lors des fouilles de cellule (F1) ou des problèmes (objets trouvés ou refus de fouilles) concernant les fouilles corporelles (F2).

Par F1, il s'agit d'objets trouvés en cellule (cannabis, couteau, plaques chauffantes, tournevis, téléphone portable, médicaments, cordes, lames...)

Par F2, nous désignons les objets interdits trouvés sur le détenu, en particulier lors de retour de parloirs ou de permissions, ainsi que les refus de fouille corporelle, en particulier le refus de baisser son caleçon ou de se tourner.

L'infraction concernant les fouilles peut être considérée comme une faute du 1<sup>er</sup> degré (détention de stupéfiants ou objets dangereux pour la sécurité ou trafic (1C)) ou une faute du 2<sup>ème</sup> degré (trafics ou échanges non autorisés (2H) ou détention d'objets ou de substances non autorisées hors cas 1C (2I)).

→ **Non respect du règlement (NR)** : il s'agit des actions interdites dans cet établissement ou en prison : quitter son étage sans autorisation, ne pas respecter les créneaux horaires pour le sport ou le travail ou les activités ; se cacher pour retarder la mise en cellule ; ne pas enlever sa casquette devant un surveillant ; aller dans un lieu sans autorisation...

Il s'agit d'une infraction du troisième degré qui regroupe à la fois le « non respect des dispositions du règlement intérieur » (3E) ; le fait de « ne pas entretenir la propreté de sa cellule ou des locaux communs » (3F) ; le fait « d'entraver les activités de travail, de



formation culturelles ou de loisirs » (3G) ; celui de « communiquer irrégulièrement avec un codétenu ou une personne extérieure à l'établissement » (3J)...

→ **Tapage (T)** : lors qu'un détenu frappe à la porte sans arrêt, appelle le surveillant pour « rien », met la musique à fond, crie... Cette infraction est considérée comme une faute du second degré (« état d'ébriété » (2J) ; « tapage » (2K)).

→ **Refus d'obtempérer à un ordre (RO)** : il s'agit du refus de réintégrer sa cellule, refus d'effectuer un travail, refus de rentrer de promenade lors d'un mouvement collectif... Cette infraction est une faute du 3<sup>ème</sup> degré (« refus d'obtempérer aux injonctions des membres du personnel » (3D)).

→ **Incident lié au Matériel (M)** : Rentrent dans cette catégorie le fait de rendre ses draps déchirés (pour se construire des « yoyos »), le bris de matériel (télévision, carreaux, douche par exemple), les vols, les destructions de matériel par le feu (matelas par exemple), les jets d'ordures par les fenêtres, la destruction des objets et meubles de la cellule.

Le classement de l'acte en faute du 1<sup>er</sup> degré pour « destructions délibérées de locaux ou matériels » (1G), du 2<sup>ème</sup> degré pour « dommages aux locaux ou matériels hors cas 1G » (2D) ou pour « mise en danger par imprudence ou négligence » (2L) ou du 3<sup>ème</sup> degré pour avoir « fait un usage abusif ou nuisible d'objets autorisés par le règlement » (3J) ou pour « jets de détritrus par les fenêtres » (3H) dépendra de l'intentionnalité donnée au geste.

Ces 10 catégories d'incidents, construites à partir des relevés d'incident dans un centre de détention et une maison d'arrêt, ne recouvrent donc pas l'ensemble des incidents qui peuvent survenir dans les prisons.

- **Les fautes les plus fréquemment reportées**

Les résultats sont présentés par ordre d'importance de report des infractions dans le tableau suivant :

TYPE D'INFRACTIONS	Nombre	Pourcentage
Agression contre personnel (A)	5	1,3
Bagarres, agression contre détenus (B)	44	11,3
Problèmes liés aux fouilles, objets interdits (F)	65	16,7
Insultes (I)	78	20,1
Menaces par gestes (Me)	11	2,8
<i>Tapage, agitation (T)</i>	14	3,6
Refus d'obéissance (RO)	56	14,4
Non respect du règlement (NR)	54	13,9
Destruction de matériel, jets par fenêtre (M)	62	15,9

<b>TOTAL</b>	<b>389</b>	<b>100 %</b>
--------------	------------	--------------

Tableau n° 2 : REPARTITION DES TYPES D'INFRACTIONS

→ **Plus de 20 % des comptes rendus d'incident sont rédigés pour insultes et menaces verbales à l'encontre des personnels (78 sur 389 comptes rendus d'incident).** Les insultes et menaces, fréquemment citées au cours des entretiens et des questionnaires, aussi bien par les personnes incarcérées que par les personnels, sont particulièrement quotidiennes puisque cette faute occupe le premier rang, y compris au niveau national. La fréquence des insultes est telle que selon des surveillants, « on ferait ça toute la journée ». Voici deux exemples relevés dans des comptes rendus d'incident :

« Le 17.8.03, alors que vous reveniez de permission à 12 heures, en passant devant le PIC, vous avez crié

« salope » en me regardant. » (sanction : 8 jours de QD avec sursis)

« Ce jour, le 11.03.03, ce détenu, après lui avoir fait une remontrance de ne pas manger au parloir, il s'est énervé et m'a dit : « J'en ai rien à foutre de ton règlement, je t'emmerde, tu me casses pas les couilles, des connards comme Toi je les crève dehors... » L'insulte est ici accompagnée d'une menace de mort : 2 mois de parloir hygiaphone (dont 1 mois avec sursis)

**Les insultes sont nombreuses :** plus de 85 % des personnels répondants aux questionnaires disent avoir fait l'objet d'insultes au cours des deux dernières années. Toutefois, malgré le nombre de comptes rendus d'incident, **cette infraction n'est pas reportée systématiquement**, comme l'énoncent de nombreux surveillants.

Plusieurs hypothèses peuvent être formulées pour expliquer cette différence entre la fréquence et le faible report :

→ Il faut une menace clairement identifiée et adressée personnellement à un professionnel pour que la faute soit constituée. Or, des détenus prononcent des insultes quand il n'est pas possible au surveillant de l'identifier (derrière une porte, par des fenêtres...).

→ L'insulte est douloureuse et il est parfois difficile de répéter les insultes reçues qui touchent à des traits physiques ou comportementaux. Certains surveillants disent qu'ils auraient préféré recevoir un coup qu'entendre des insultes qui leur étaient adressées. L'insulte fait mal et elle peut faire peur quand elle s'accompagne de menaces (menaces sur soi, sa famille, ses biens...)

→ Certains surveillants renoncent à écrire un compte rendu d'incident parce que les insultes sont très fréquentes et réservent la rédaction d'un compte rendu d'incident pour les insultes les plus graves.

→ Des surveillants estiment que les sanctions prononcées sont insuffisantes. L'observation des résultats de la commission disciplinaire pendant un mois (présentés en annexe 7) montre que les insultes ont été sanctionnées de 8 à 10 jours de Quartier disciplinaire avec sursis (sauf dans trois cas : déclassement de travail car les insultes s'adressaient au concessionnaire, parloir avec hygiaphone car les insultes s'adressaient au surveillant de parloir et un cas de confinement). Si les insultes et menaces adressées aux membres du personnel ont une faible chance d'être reportées et sanctionnées, que dire des insultes et menaces adressées à un détenu : de nombreux détenus se refusent à identifier leur auteur ou la raison de ces agressions verbales ?

→ **Près de 17 % des comptes rendus d'incident concernent les fouilles** (objets interdits ou refus de fouilles). Si ce type de fautes ne constitue pas directement un acte de violence, **ces infractions relatives à la fouille sont essentielles quant à certaines tensions entre détenus et personnels** (lors des fouilles) **et à certains comportements violents en détention** (racket, trafic, circulation d'armes, comportement modifié du fait de pratiques addictives...).

Parmi les objets trouvés en cellule, on retrouve des « stupéfiants » du type cannabis et des médicaments, puis des « objets dangereux » comme des « armes » fabriquées localement à partir de couteaux, lames de rasoir,

lames de scie, ciseaux, fourchette...(pour se défendre ou pour agresser, voire pour préparer une évasion), et enfin, des « objets non autorisés » comme des plaques chauffantes, de l'argent, des CD, des composants électroniques, des cordes, des « yoyos »...

Le fait de trouver des armes, souvent artisanales, en cellule ou sur le détenu, est confirmé par la réponse des personnels de surveillance au questionnaire (question 16) : 44 % des surveillants répondants déclarent avoir trouvé, au cours des 2 dernières années, une arme lors d'une fouille et 18 % ont trouvé une arme sur un détenu. Le fait d'avoir une arme atteste le souhait de certains détenus de « se protéger » : 11 % des détenus ayant répondu à la question 14 du questionnaire relative aux précautions à prendre pour éviter les situations dangereuses disent « avoir à portée de main un objet défensif ».

**Parmi les comptes rendus d'incident concernant les fouilles corporelles,**

\* **la moitié d'entre eux concernent un refus de fouille** (refus de fouilles ou de baisser son slip lors d'une fouille constitue près de 6 % des fautes disciplinaires au niveau national)

\* **et l'autre moitié des objets trouvés sur la personne du détenu.** Il est fréquent que des détenus, de retour de permissions ou de parloirs, cherchent à faire entrer un portable, de la drogue ou de l'argent en détention, soit pour une utilisation personnelle, soit pour le compte de quelqu'un (forme de racket), soit pour participer à des échanges.

→ **16 % des comptes rendus d'incident concernent des destructions de matériel.** Certaines apparaissent « banales » comme le fait de rendre ses draps déchirés lors du change bihebdomadaire, **d'autres sont plus substantielles** comme le bris de porte, la destruction de la cellule par le feu, le bris de vitres par des boules de pétanque, ...

Malgré leur fréquence, de nombreuses dégradations ne font pas l'objet de compte rendu d'incident, faute de connaître le coupable comme pour les jets d'objets par les fenêtres. Personne ne semble attentif aux conséquences matérielles ou aux sanctions proposées par l'administration (essentiellement la retenue au profit du trésor ou le classement au dossier du détenu). Un gradé en donne un exemple :

« Hier au soir à 18 heures, un détenu s'est énervé, il a plié en 2 la porte de la douche...(..) Il y a des jours de ras-le bol où j'en ai marre de toutes ces irrégularités de fonctionnement comme par exemple ces incidents qui ne sont pas suivis de compte rendu d'incident. Le gars n'a même pas eu de compte-rendu d'incident pour bris de matériel. »

Malgré la notification de l'infraction, elle ne fait pas l'objet d'un passage en commission disciplinaire, le compte rendu d'incident permet de pratiquer une Retenue au profit du Trésor Public. C'est le cas systématiquement pour les draps rendus déchirés ou non rendus car ils sont utilisés pour fabriquer des « yoyos » ou des « grappins ».

Exemple fréquent : Des détenus ont eu des comptes rendus d'incident une à deux fois par mois pour « drap déchiré » et ils ont été sanctionnés par une retenue au profit du trésor.

Plusieurs feux de cellule ou débuts d'incendie n'ont pas fait l'objet de sanction et ils ont été sanctionnés par une Retenue au profit du trésor public.

→ **Plus de 14 % des comptes rendus d'incident concernent des refus d'obtempérer.** Cette faute permet de classer des actes très différents comme le refus d'obtempérer à un ordre (refus de nettoyer, de rentrer en cellule, d'enlever sa serviette de sa fenêtre ou de l'œilleton, de donner son nom...) ou de ne pas respecter un refus (aller à la douche malgré le refus du surveillant, ou se rendre dans un autre lieu malgré l'interdiction...).

Au niveau national, la faute 3 D occupe le 4<sup>ème</sup> rang et représente 7,7 % des fautes commises.

→ **Près de 14 % des comptes rendus d'incident concernent des faits relatifs au non respect du règlement.** Le non respect du règlement recouvre un ensemble d'actes fréquents comme les déplacements non autorisés, le fait de ne pas être à son étage, de se déplacer en dehors des créneaux autorisés, de se cacher dans une autre cellule, d'arriver en retard au travail, de « yoyoter »...

La lecture des comptes rendus d'incident **montre l'importante activité disciplinaire pour faire face à des comportements de plaisantins :**

Exemples : Plusieurs fois, un détenu s'est caché dans une armoire ou dans une autre cellule. Ce comportement a mobilisé une grande partie des surveillants pour le retrouver, le risque étant qu'il en profite pour s'évader.

Nous avons observé l'intervention de plusieurs surveillants suite au déclenchement d'une alarme : un détenu tentait de franchir le grillage de la cour de promenade. Des surveillants pensent qu'il s'agit d'un jeu entre détenus pour vérifier leur rapidité et d'un test régulier à l'égard des personnels pour observer leur réaction.

La faute 3 E, à savoir le « non respect des dispositions du règlement intérieur » représente 8 % des fautes au niveau national et occupe le 3<sup>ème</sup> rang des fautes. Il faut dire que son appellation relativement large permet de regrouper l'ensemble des fautes non spécifiées par ailleurs.

→ **11 % des comptes rendus d'incident concernent des bagarres ou agressions entre détenus. Les bagarres constituent une forme assez fréquente de violences en prison mais elles ne font pas l'objet de comptes rendus d'incident systématiques.**

De nombreuses bagarres ont lieu en effet dans des espaces cachés, à l'abri des regards des personnels ou protégés par d'autres détenus et la constatation de blessures ne suffit pas à établir un compte rendu d'incident.

Ou encore, on ne parvient pas à savoir qui est l'agresseur : de nombreuses bagarres sont ainsi classées au dossier du détenu ou font l'objet d'un simple avertissement.

Un gradé relate : « Cet après-midi, il y a eu une bagarre. Ils étaient plusieurs, il fallait mettre 10 comptes rendus d'incident. Et le surveillants n'a rien vu. Il a vu un attroupement. Dès l'instant où il n'y a pas de blessés, on laisse... sinon, on fait une enquête mais on n'arrive pas à savoir qui est la victime, qui dit la vérité... Et s'ils passent en commission disciplinaire, 2 ou 3 semaines après, ils se sont revus et tout va bien ! »

Très souvent, les agressions ne sont pas reportées par les victimes, ou les autres témoins se refusent à témoigner, par peur des représailles.

Voici deux exemples de compte rendu d'incident : « Votre co-cellulaire a avoué être responsable des marques de strangulation que vous portiez » ou encore « le 14.11 à 16 heures 50, à votre étage, vous vous êtes empoignés avec le détenu F. et avez reçu un coup de poing de ce dernier. » Dans ce cas, l'incident fait l'objet de deux comptes rendus d'incident, l'un figure au dossier de la victime, l'autre permet de sanctionner l'agresseur.

Le surveillant peut éventuellement faire un compte rendu d'observation pour faire part de ses remarques ou observations quant au comportement d'un détenu.

Au niveau national, le fait d'exercer des violences à l'encontre d'un co-détenu constitue 14,5 % des fautes recensées et ce type d'incident occupe le 2<sup>ème</sup> rang des infractions reportées.

→ **4 % des comptes rendus d'incident sont rédigés pour du tapage.** Un détenu frappe contre sa porte pour réclamer la venue du surveillant ou il tape contre les barreaux, il crie, il met son transistor ou son poste de télévision à fort volume... Le tapage, faute disciplinaire classée en 2<sup>ème</sup> degré (2 K), représente 6 % des fautes au niveau national.

→ Enfin, **1,3 % des comptes rendus d'incident du centre de détention concerne des agressions à l'encontre des personnels** (3,2 % au niveau national et 11<sup>ème</sup> rang<sup>33</sup>).

**Les violences physiques à l'encontre des personnels se situent loin derrière les insultes ou menaces envers les personnels** (plus de 22 % des fautes dans le centre de détention étudié ; 21 % au niveau national et 1<sup>er</sup> rang) **ou les violences exercées à l'encontre d'un co-détenu** (plus de 11 % des fautes dans le centre de détention ; 14,5 % des fautes au niveau national, 2<sup>ème</sup> rang).

Le terme « agressions de personnel » est entendu au sens large selon le rapport d'activités qui comprend à la fois des agressions physiques et des coups portés à des personnels, y compris sans intentionnalité (par exemple lors d'une intervention ou lors d'un rapport tendu) :

---

<sup>33</sup> CF Rapport annuel de l'Administration pénitentiaire, 2001, tableau des fautes p. 220.

Exemple de relevé d'un compte rendu d'incident : « Le 31.08, ce jour, lors du repas à 12 heures 15, le détenu est sorti de sa cellule en voulant se rendre au SED. Devant mon refus, il est devenu agressif et m'a insulté en ces termes : « tu veux que je t'encule toi et ton chef. » Profitant d'un retour à l'étage, celui-ci est descendu au PIC nécessitant l'intervention du premier-surveillant ». La qualification de cette infraction est la suivante : 1 A (exercer des violences physiques à l'encontre d'un membre du personnel), 2 A (proférer des injures et menaces) et 2 F (refuser de soumettre à une mesure de sécurité). Dans le cas présent, l'intervention physique du gradé a entraîné la qualification d' « agression », le détenu ayant refusé de remonter à son étage. La sanction a été de 45 jours de quartier disciplinaire.

Le suivi des réactions suite à plusieurs situations de violences physiques confirme les enjeux de reconnaissance et les rapports de force suite à un incident ayant donné lieu à la qualification d' « agression physique ».

**En conclusion, nos données, produites à partir de l'ensemble des comptes rendus d'incident, sont différentes des données transmises à l'administration centrale** qui rendent compte de l'activité disciplinaire conduite à son terme. Le processus disciplinaire permet de sélectionner les cas les plus graves et de négliger les incidents jugés mineurs qui seront classés « sans suite ». Cette sélection contribue à augmenter la part relative des infractions les plus graves comme les agressions de personnel qui représentent, selon nos résultats, 1,3 % des comptes rendus d'incident contre 3,2 % des fautes recensées au niveau national, pour l'année 2001.

### **Premier constat : la place relative des agressions physiques à l'encontre du personnel par rapport aux violences physiques entre détenus.**

Parmi les violences physiques, les comptes rendus d'incident confirment l'importance des violences entre détenus avant celle des détenus sur les personnels.

**Les infractions contre les détenus, qui sont les plus fréquentes, sont minorées aussi bien dans le report que dans la sanction.** Les violences contre les détenus font peu l'objet de compte rendu d'incident. Elles sont largement minorées par l'absence de connaissance de cette infraction, par le silence des détenus (victimes et témoins compris) et par la faible motivation des personnels à reporter ces infractions. Plusieurs surveillants estiment que « ce n'est pas leur problème », qu'« il faut éviter de s'en mêler » et que leur intervention doit survenir que dans les cas de blessures. Et encore ! Il semble exister un accord tacite entre détenus et personnels à ce sujet, comme en témoignent quelques observations :

Un détenu qui a un « œil au beurre noir » dit qu'il est tombé. Tout le monde accepte sa version.

Un détenu blessé au bras dit qu'il est tombé dans l'escalier. Le médecin ne cherche pas à en savoir davantage, comme il nous le dit : « Je n'ai pas à m'en mêler. Si le détenu me dit qu'il est tombé dans l'escalier, je ne cherche pas à savoir. Je fais un certificat de coups et blessures par mois. Et il y a, ici, deux grosses bagarres, avec hospitalisation et ITT par an. »

On peut se demander si cette attitude de non report des situations par les personnels et de faible condamnation en cas de report ne contribue pas à la perpétuation de ce type de violences. Elle ne permet guère de protéger les détenus victimes de coups, de violences verbales, physiques ou sexuelles, ou encore les victimes de racket.

La qualification d'un acte en « agression » est une question sensible pour les personnels qui souhaitent par là qu'une faute du 1<sup>er</sup> degré soit reconnue et qu'elle entraîne la sanction maximale. Certaines données sur les violences physiques contre les personnels, telles qu'elles apparaissent dans le rapport d'activité de l'établissement, semblent surévaluées par rapport aux données recueillies sur place à partir de l'examen de chaque compte rendu d'incident pendant une année. Le rapport indiquait 9 agressions sur personnel au centre de détention en 2002 alors que le relevé n'a permis d'en identifier 5.

**Deuxième constat : l'importance des violences verbales à l'égard des personnels : Presqu'un quart des comptes rendus d'incident (23 % d'entre eux) concernent les violences verbales (insultes et menaces verbales ou gestuelles) à l'égard des personnels.**

Il semble que ce type d'incidents soit fréquent et ne fasse pas l'objet de comptes rendus d'incident systématiques. **Cette remarque semble s'appliquer encore plus aux insultes entre détenus qui font peu l'objet de report**, comme le montrent les données officielles pour l'année 2001 : 8805 fautes (du 2<sup>ème</sup> degré) pour avoir proféré des insultes ou menaces **à l'égard d'un membre du personnel** ont été reportées contre 616 fautes (du 3<sup>ème</sup> degré) pour avoir proféré des insultes ou des menaces **à l'encontre d'un codétenu**<sup>34</sup>. Or, dans les questionnaires (Cf Chapitre 10), 85 % des personnels de surveillance disent avoir fait l'objet d'insultes de la part de détenus et 70 % des détenus ayant répondu favorablement à la question 19 A (avez-vous fait l'objet d'agressions de la part des détenus) disent avoir fait l'objet d'insultes.

**Troisième constat : l'importance des infractions matérielles n'apparaît pas dans les données institutionnelles.** Malgré de nombreux comptes rendus d'incident dont ils font l'objet, les infractions matérielles sont peu mentionnées dans les entretiens ou dans les questionnaires, aussi bien par les personnels que par les détenus. Ces données sont peu reportées au niveau national. Il a été constaté que les atteintes répétitives contre les draps, déchirés ou utilisés pour faire les « yoyos », ne font pas l'objet de suivi. Il apparaît que le même détenu peut recommencer chaque mois sans être davantage sanctionné (Cf partie suivante).

#### **4. Une organisation lourde pour un petit nombre de détenus**

**Les 389 infractions** répertoriées dans le centre de détention, en une année, ont été **commises par près de 160 détenus différents** qui ont fait l'objet d'au moins un compte rendu d'incident.

---

<sup>34</sup> Rapport de l'administration pénitentiaire, 2001, p. 220-221

Parmi ceux qui ont fait l'objet d'au moins un compte rendu d'incident :

→ **plus de la moitié d'entre eux (53 %)** ont eu **un seul compte rendu d'incident** dans l'année concernée. Il s'agit d'un fait singulier dans leur carrière carcérale.

→ **un quart** ont eu **2 ou 3 comptes rendus d'incident**

→ **7 %** ont eu **plus de 7 comptes rendus d'incident annuels** (le record revenant à un détenu qui en a eu 14).

A titre de comparaison, la proportion de détenus ayant fait l'objet de plusieurs comptes rendus d'incident (47 %) est plus élevée dans le centre de détention que dans les établissements étudiés par J-P Céré (entre 20 et 36 %)<sup>35</sup>.

- **Onze détenus ont fait l'objet de 95 comptes rendus d'incident**

L'analyse des auteurs d'infractions permet de constater qu'**un quart des comptes-rendus d'incident est le fait d'une dizaine de détenus.**

Si l'on analyse plus en détail les détenus qui ont eu plus de 7 rapports (Cf. tableau en annexe 2), on s'aperçoit qu'à eux seuls, **11 détenus ont fait l'objet de 95 comptes rendus d'incident en une seule année** et que la majorité de ces rapports a été donnée sur une courte période, comme le montre l'exemple suivant :

---

<sup>35</sup> CERE trouve des « taux de récidive » moins élevés : « Une première constatation fait apparaître la faible place de la récidive disciplinaire en maison d'arrêt, puisque 80 % des détenus sanctionnés n'ont commis au cours de l'année 1995 qu'une seule infraction à la discipline (entre 69 % et 64 % dans les autres établissements) ». (Céré, p. 152).

Le 5 février 2002, le détenu se bagarre avec un autre détenu devant le PCI (CRI n° 1). Lors de son passage en commission disciplinaire le 17.2, il reçoit un avertissement. Le 29.2, un surveillant rédige un compte rendu d'incident pour insultes et menaces (CRI n° 2). Placé au quartier disciplinaire de manière préventive car il était très énervé, il tente de se pendre, et cette tentative de suicide figure dans son dossier. Ses insultes et menaces (Cf CRI n°2) lui valent un avertissement.

Le 21.4, il est surpris en train de se battre (CRI n° 3) Lors de son passage en Commission disciplinaire le 6.5, il obtient un nouvel avertissement. Tout se calme pendant un temps. Il obtient un poste en détention et travaille pendant 4 mois.

En septembre, au retour d'une permission de sortir de 3 jours, il est accusé d'avoir caché du shit caché dans une poche (CRI n° 4) et reçoit un nouvel avertissement. A partir de ce jour, le 2.9, il fait l'objet d'un compte rendu d'incident pour refus d'obtempérer à un ordre du surveillant (CRI n° 5), pour insulte et menace à un surveillant, le lendemain (CRI n° 6), pour menaces et crachats sur un surveillant le surlendemain (CRI n° 7). Placé dans un quartier fermé, 3 jours plus tard, un nouveau compte-rendu est rédigé pour un drap déchiré (CRI n° 8) ; le lendemain, il insulte à nouveau un surveillant (CRI n° 9) et à nouveau le surlendemain (CRI n° 10). Lors de son passage en commission disciplinaire 14 jours plus tard, il est condamné à 25 jours avec sursis.

En novembre, alors qu'il est au quartier d'isolement, il refuse une fouille le 20.11 (CRI n° 11) puis il insulte un surveillant le 25.11 (CRI n° 12) puis il refuse de rentrer de promenade le 29.11 (CRI n° 13) puis il est surpris en train de « yoyoter » avec un autre détenu (CRI n° 14). Il sera alors transféré dans un autre établissement.

Le détenu a donc fait l'objet de 2 comptes rendus d'incident en février, un en avril, 7 en septembre et 4 en novembre.

**Pour quelques détenus, il existe un engrenage des infractions-sanctions.** Plusieurs hypothèses contribuent à expliquer cet enchaînement :

- **Certains détenus ne voient plus l'intérêt de « jouer le jeu »,** ils sont déçus d'un fonctionnement (sentiment d'injustice, refus de mesures de libération...). Ils commettent dès lors des infractions sans chercher à ne pas être repérés au cours de l'infraction. Selon eux, « ça ne sert à rien » de rester calme, au contraire, « il faut se faire entendre » si on veut obtenir quelque chose. D'où des incidents fréquents à l'égard des personnels et l'importance du tapage, ou des bris de matériels.
- **D'autres arrivent à un ras-le-bol de l'enfermement.** Ils ont le sentiment de « ne plus avoir rien à perdre ». Les infractions se suivent et les sanctions s'allongent.
- **Un autre élément vient d'une moindre tolérance des personnels à leur égard** (étant donné le type d'infractions commises à l'encontre des personnels et parce que certains personnels souhaitent vivement leur transfert dans un autre établissement). Les sanctions se multiplient et la révolte du détenu augmente. Le cercle vicieux continue jusqu'au transfert dans une autre prison voire dans un établissement de soins (le changement de cadre, de personnel... peut alors permettre un départ sur d'autres bases) ou l'obtention d'une mesure favorable.

Un tableau récapitulatif, présenté en annexe 2, présente les infractions commises par onze détenus ayant eu plus de 7 comptes rendus d'incident chacun en une seule année. **Ces 11 détenus qui ont fait l'objet de 95 comptes rendus d'incident sont sur-représentés dans toutes les infractions,** et plus particulièrement à l'encontre des personnels ou pour tapage.



Ces 11 détenus représentent près de 7 % des détenus ayant fait l'objet de comptes rendus d'incident mais ils ont reçu à eux seuls :

- **plus de 70 % des comptes rendus d'incident pour menaces envers le personnel,**
- **50 % des comptes rendus d'incident pour tapage ;**
- **40 % des comptes rendus d'incident pour agressions physiques à l'encontre des personnels**
- **et 36 % des insultes et menaces verbales envers les personnels.**

Ces onze détenus représentent à eux seuls un quart de l'activité disciplinaire de la prison étudiée. Ils constituent un concentré des violences verbales ou physiques à l'égard des personnels et ils manifestent vivement leurs oppositions par du tapage ou du bris de matériel, jusqu'au jour où ils commettent une infraction plus grave qui entraîne leur transfèrement dans un autre établissement.

- **Les détenus ayant peu de comptes rendus d'incident**

A l'opposé, d'autres détenus font l'objet d'un nombre réduit de comptes rendus d'incident. Dans cet établissement, les délinquants sexuels, placés en majorité dans des étages spécifiques, font l'objet de **comptes rendus d'incident peu nombreux : Représentant le quart de la population du centre de détention, ils ont fait l'objet de 7 % des comptes rendus d'incident.**

Un tableau présenté en annexe 5 présente les types d'infractions qui ont fait l'objet de comptes rendus d'incident pour des détenus incarcérés au niveau 0 du centre de détention ainsi que les suites données à ces infractions.

Ce tableau illustre le fait que **les détenus du niveau 0 n'ont reçu aucun compte rendu d'incident pour insultes, aucun pour agressions de personnel et aucun pour tapage.**

Si l'on observe plus attentivement les infractions reportées pour ces détenus :

- **Un tiers des comptes rendus d'incident mentionnés portent sur les destructions de matériel**
- **Un quart des comptes rendus d'incident a pour objet des bagarres.**

Parmi l'ensemble des bagarres ayant fait l'objet d'un compte rendu d'incident au centre de détention, **une sur 6 concerne un détenu du niveau 0.** On peut faire l'hypothèse que les détenus incarcérés pour des délits sexuels doivent répondre à des insultes ou des menaces, voire à des sollicitations de rapports de force.

Enfin, **2 détenus du niveau 0 ont été condamnés à une peine de cellule disciplinaire** ou à une peine de confinement : cet élément confirme la faible gravité des infractions commises.

Une relation entre l'occupation des détenus et un nombre réduit de comptes rendus d'incident peut être formulée : **les détenus, placés dans les deux étages où l'on retrouve le plus grand nombre de travailleurs ou d'étudiants, ont peu fait l'objet de comptes rendus d'incident.** Ils ne souhaitent pas perdre leurs avantages (travail, douche, RPS<sup>36</sup>...) à la suite d'un compte rendu d'incident.

---

<sup>36</sup> RPS : remises de peines supplémentaires

Il est à noter que **les comptes rendus d'incident sont plus fréquents à l'étage fermé d'observation (près de la moitié des comptes rendus d'incident du centre de détention pour un quart de la population) que dans les autres étages.**

Cette fréquence des comptes rendus d'incident s'explique pour partie par la double composition de la population de cet étage :

- d'une part, par la population arrivante placée à cet étage en attendant son affectation définitive (méconnaissance possible de certaines règles, réactions de test à l'égard des personnels...)
- d'autre part, par une population placée à cet étage suite à des incidents dans les étages ouverts.

## **3° PARTIE**

### **LES SUITES DONNEES AUX INFRACTIONS REPORTEES**

Cette partie se composera de quatre parties : l'analyse de l'ensemble des suites possibles données à chaque type d'infractions, le déroulement des commissions disciplinaires, sorte de lieux de décision des sanctions, l'établissement de correspondance entre un type de suites donné et quelques types d'infractions et enfin, le sens de ces suites pour les personnels de surveillance et les détenus.

#### **1. ANALYSE DES SUITES DANS UN ETABLISSEMENT DURANT UNE ANNEE**

Notre travail a consisté, à partir du relevé des fautes et des suites données au dossier de tenter d'évaluer l'activité disciplinaire de l'établissement sur une année. Notre difficulté pour comparer ces données à l'ensemble des données statistiques officielles est liée à l'absence de suites données dans de nombreux cas.

**Sur les 389 comptes rendus d'incident relevés,**

→ **Plus de 60 % des comptes-rendus d'incident ne donnent lieu à aucune sanction** « officielle ». De nombreuses infractions, qui ont pourtant fait l'objet de comptes rendus d'incident, aboutissent ainsi à des suites, généralement non répertoriées dans les rapports. Il s'agit de suites comme le classement au dossier du détenu, l'avertissement, le transfert... qui ne sont pas considérées comme des sanctions.

→ **un peu plus d'un tiers de ces comptes rendus d'incident a donné lieu à une sanction (générale ou spécifique).**

Deux types de suites données aux comptes rendus d'incident seront présentés : les suites non répertoriées et les sanctions.

**→ LES SUITES NON REPERTORIEES :**

Par suites non répertoriées, nous entendons cinq suites possibles pour clore une affaire : le classement au dossier du détenu, l'avertissement oral, le départ de l'établissement (transfert, libérations), le regroupement de procédures ou encore, les retenues pécuniaires.

• **Le classement au dossier du détenu :**

Il est fréquemment noté que le compte rendu d'incident a été "**classé au dossier du détenu**". Il ne s'agit pas d'une sanction : le chef d'établissement a la possibilité de ne pas déclencher de procédure disciplinaire et de verser, dans ce cas, le compte rendu d'incident au dossier individuel du détenu concerné. Le Classement au dossier du détenu n'est pas considéré comme une sanction formelle et n'apparaît pas dans les statistiques relatives aux sanctions. Dans l'établissement, sur une année, **un compte rendu d'incident sur 7 a été classé sans suite** (62 comptes rendus d'incident classés au dossier).

• **L'avertissement :**

Le détenu peut faire l'objet d'un « **avertissement** ». Sous ce terme se cachent deux pratiques différentes :

→ l'avertissement comme sanction (article D 251 1° du CPP) : le détenu passe en commission disciplinaire et il reçoit un « avertissement » qui est répertorié comme une sanction générale.

→ l'avertissement comme réprimande. Dans le cadre des suites non répertoriées, seul le 2<sup>ème</sup> cas nous intéresse : le détenu rencontre un gradé qui lui donne un avertissement oral, afin de l'inciter à ne pas recommencer. Il n'y a ni passage en commission disciplinaire ni sanction. Un surveillant raconte : « Ici, il faut au moins deux ou trois avertissements avant qu'il y ait une sanction ! »

Dans l'établissement étudié, **un quart des comptes rendus d'incident se termine par un avertissement** : 98 détenus ont fait l'objet d'un avertissement répertorié, parmi lesquels :

→ 18 ont fait l'objet d'un passage en commission disciplinaire suivi d'un avertissement inscrit au dossier. Seuls ces 18 « avertissements » sont enregistrés dans le rapport d'activité.

→ 80 sont passés par le bureau du gradé et ont reçu un « avertissement oral », comme l'explique un surveillant :

« On convoque le détenu chez le chef. Si le gars s'excuse ou balance un collègue, le gars, il voit son dossier disparaître. Le chef note « avertissement » mais ça veut rien dire. C'est pas une vraie sanction. Il passe l'éponge. »

• **Le départ de l'établissement :**

Il arrive aussi que l'infraction ne soit pas sanctionnée suite **au transfert dans un autre établissement ou à la libération du détenu.**

Dans l'établissement, **11 % des comptes rendus d'incident** ne font pas l'objet d'un passage en commission disciplinaire, le détenu étant libéré ou transféré entretemps.

Il s'agit de **deux cas distincts** : soit le détenu est libéré ou transféré dans un autre établissement avant même qu'il ne passe en commission disciplinaire, soit le détenu est transféré rapidement, par décision administrative, du fait de l'infraction commise. Dans ce cas, le transfèrement constitue bien une réaction institutionnelle suite à la faute, néanmoins cette décision n'est pas rendue en commission disciplinaire, elle relève de la compétence exclusive du ministère de la Justice. Des personnels n'hésitent pas à faire pression afin d'obtenir le départ du détenu, comme l'explique ce surveillant suite à l'agression dont il a été victime :

« Pour le détenu en question, il n'était pas prévu son transfert. D'habitude, il y a une démarche pour que le détenu soit transféré. J'ai été voir le directeur pour son transfert. « Non prévu car il n'a pas d'antécédent. » Je ne voulais plus travailler en détention et pouvoir le rencontrer. J'étais hors de moi. J'ai posé un ultimatum au directeur pour obtenir le transfert. J'avais porté plainte contre lui, l'administration aussi. Le détenu a finalement été transféré. Il avait fait ses 45 jours. Pour moi, c'était légitime. »

Cette mesure prise en urgence, pour des raisons de sécurité, s'effectue souvent discrètement, comme en témoignent ces deux exemples, celui d'un départ « clandestin » ou celui d'une arrivée sans destination connue :

Exemple 1 d'un départ « clandestin » : Pour éviter tout mouvement de la part des autres détenus ou toute réaction de la part de ce détenu jugé influent, son départ est organisé discrètement. Le détenu part pour une audience au tribunal sans savoir qu'il ne reviendra pas dans l'établissement. Il n'emmène aucune de ses affaires et sa cellule reste en l'état plusieurs jours avant qu'on ne procède à leur enlèvement.

Exemple 2 : l'arrivée sans destination connue : Nous assistons à la rencontre d'un détenu arrivant par le directeur. Ce détenu vient d'être transféré en urgence suite à une tentative d'évasion. La première question du détenu porte sur son lieu d'arrivée : « Je suis où ? » Il ne semble pas avoir été averti de la destination du transfert.

**Le changement d'établissement, lors d'un transfèrement, est souvent vécu comme une sanction supplémentaire.** La personne perd son réseau habituel, elle ne bénéficie plus de certains avantages acquis, elle doit négocier à nouveau pour l'accès au sport ou au travail, elle n'a pas toujours accès aux mêmes biens, elle ne peut pas toujours bénéficier de la même fréquence des visites du fait de l'éloignement avec la famille ou les amis... Le transfèrement, s'il ne constitue pas une sanction officielle, reste une mesure essentielle à la disposition des établissements pour la gestion de la population carcérale. La crainte du transfert est souvent mentionnée par les détenus, en particulier ceux de maison centrale.

- **Le regroupement des procédures disciplinaires** :

Il arrive souvent que le détenu fasse l'objet de **plusieurs comptes rendus d'incident** qui font l'objet d'un regroupement de procédures en **un seul passage en commission de discipline**.

**C'est le cas pour moins de 9 % des comptes rendus d'incident, pour lesquels aucune sanction spécifique n'est consignée en face de chaque infraction**, l'incident le plus grave ayant donné lieu à une sanction comme par exemple une punition de cellule. De ce fait, il n'est pas noté précisément la suite donnée à chacun des comptes rendus d'incident.

- **les retenues pécuniaires** :

De nombreuses fautes concernant les biens matériels font l'objet d'une « **retenue au profit du trésor public** » : il s'agit d'une peine pécuniaire en remplacement de biens matériels qui n'est pas catégorisée comme une sanction. **Cette retenue concerne 9 % des infractions reportées.**

Toutes ces réactions ne sont pas considérées comme des sanctions. Ainsi, **sur 389 comptes rendus d'incident, près des deux tiers des comptes rendus d'incident n'a pas donné lieu à une sanction "officielle"**. Cela signifie en conséquence **qu'une grande partie de l'activité disciplinaire des établissements n'est pas connue ni transmise aux autorités institutionnelles**. Seule la partie suivante est transmise aux autorités : il s'agit des sanctions "officielles".

## → LES SUITES OFFICIELLES :

Dès qu'il y a comparution en commission disciplinaire, les suites de l'infraction sont consignées. L'analyse du registre des comparutions devant la commission disciplinaire, ou des rapports d'activité de l'établissement permet d'établir les différentes sanctions prononcées, sans oublier les cas de relaxe.

Pour la prison étudiée, un peu plus d'un tiers des infractions ayant fait l'objet de comptes rendus d'incident a bénéficié de sanctions relatées dans le Rapport d'Activité (au nombre de 137).

Il s'agit :

- Soit de sanctions **générales** (avertissement, confinement et quartier disciplinaire) **Plus de 87 % des sanctions décidées par la commission disciplinaire de l'établissement, sont des sanctions générales**, essentiellement des peines de cellules disciplinaires. Ces données sont relativement proches des résultats consignés dans le rapport annuel de l'administration pénitentiaire (11,9 % des sanctions prononcées sont des sanctions spécifiques pour l'année 2001; et plus de 73 % des sanctions prononcées sont des peines de cellule disciplinaire).
- soit de sanctions **spécifiques** (travaux de nettoyage, suppression de l'activité, parloir avec hygiaphone, déclassement de travail...). **Elles représentent moins 13 % des sanctions prononcées** dans l'établissement étudié, sous forme de déclassement de travail, de suppression d'activité ou de parloir avec hygiaphone...

## → la relaxe :

**Pour le centre de détention, il y a eu 4 cas de relaxe**, une situation relativement rare où le détenu n'est pas sanctionné par la commission disciplinaire, faute de preuve ou en cas de doute quant à sa culpabilité.. Il ne fait l'objet d'aucune sanction comme le raconte un détenu relaxé :

« J'ai eu des rapports, ils voulaient me déclasser. Un jour, je vais en cellule chez un gars et j'étais en train de fumer. Le surveillant, c'était un stagiaire, il était 18 heures et il me demande de rentrer dans ma cellule. Quand il m'enferme, il me demande ce que je fumais. Je dis que c'est une roulée. Il me redemande. Moi, je fumais un joint, j'allais pas lui dire ! La chef m'appelle deux jours après : j'ai un rapport d'incident. Le surveillant a écrit dans son rapport que je lui avais demandé de fermer les yeux sur ce que faisais ! Au prétoire, je suis passé ! J'étais resté 10 mois auxi sans avoir de rapport d'incident. J'arrivais près des PS. Je ne voulais pas tout gâcher pour ce surveillant. J'ai expliqué tout ça et ils m'ont relaxé. » (détenu en centre de détention, 28 ans, auxi d'étage, incarcéré depuis 3 ans)

## → Les sanctions spécifiques

Elles s'appliquent à des infractions déterminées : la tâche de nettoyage ou de réparation vise à la remise en état de locaux, à la réparation d'objets suite à une dégradation ou suite au jet de détritus par les fenêtres... ; le déclassement du travail ou d'une formation met fin à l'activité ou au travail suite à une infraction commise durant le travail ou la formation ; la privation des activités culturelles, sportives et de loisirs est réservée aux infractions commises au cours ou à l'occasion de ces activités ; la suppression de l'accès au parloir sans dispositif de séparation (parloir avec hygiaphone) sanctionne des fautes commises au cours ou suite à une visite...

### **Ces sanctions sont peu utilisées,**

- tant au niveau national (11,9 % des sanctions)
- qu'au niveau de l'établissement étudié (12,4 % des sanctions en 2002)

Les commissions disciplinaires, tout comme les tribunaux, privilégient les sanctions générales aux sanctions spécifiques. Ce recours limité s'explique en partie par les contraintes qu'entraîne la prise de telles mesures : la présence de personnel pour la surveillance des travaux de nettoyage ou de réparation par exemple ; la difficulté pour appliquer une peine de privation d'activité ou de sport dans les établissements de peines au sein desquels les détenus circulent assez librement ... Seul le déclassement du travail semble relativement plus facile à appliquer quoiqu'il ne concerne que les détenus travailleurs qui commettraient une infraction.

### **→ les sanctions générales :**

Il s'agit de l'avertissement, du confinement et de la punition de cellule disciplinaire.

\* **L'avertissement** sanctionne un désordre ou incident mineur. « Il peut être utilisé lorsque la culpabilité du détenu n'est pas clairement démontrée ou quand l'autorité disciplinaire cherche à préserver la susceptibilité du surveillant à l'origine du compte rendu d'incident ». <sup>37</sup> L'avertissement, en tant que sanction après passage en commission disciplinaire, figure dans le dossier individuel du détenu.

**L'avertissement représente dans l'établissement étudié 18 cas soit 13 % des sanctions officielles**, un peu plus qu'au niveau national (10,2 % des sanctions).

\* **Le confinement** fait partie, depuis 1996, des **nouvelles sanctions**. Le confinement en cellule ordinaire suppose l'enfermement du détenu dans une cellule avec privation des activités collectives, travail et formation et des achats en cantine. Cependant, le fait que le détenu puisse aller en promenade dans des conditions normales, conserver ses prérogatives en matière de visites fait que la peine est moins éprouvante qu'en cellule disciplinaire.

Cette peine de confinement représente, quant à elle, **moins de 5 % des sanctions au niveau national et près de 6 % des sanctions au niveau de l'établissement investigué**.

\* **La punition de cellule disciplinaire**, peut être avec sursis simple (la personne n'ira donc pas au quartier disciplinaire sauf si elle commet à nouveau, dans un délai fixé, une infraction qui entraîne la révocation du sursis), ferme voire ferme accompagnée de sursis (peine de cellule disciplinaire limitée à 45 jours).

Cette peine, même si elle semble moins rigoureuse que par le passé, reste **la peine la plus éprouvante** : elle s'effectue dans une cellule à l'aménagement rudimentaire (un lit, une tablette, un lavabo et un WC (souvent à la turque) et sécuritaire (mobilier scellés au sol, barreaux serrés, sas d'entrée avec grille de protection...). La rigueur de la punition suppose qu'elle ne soit appliquée que si l'état de santé du détenu l'autorise, le médecin pouvant demander la suspension de la peine. Cette peine s'accompagne de privations supplémentaires comme la privation de toute activité culturelle, sportive, de travail..., l'isolement par rapport au reste de la détention (promenade quotidienne dans la cour individuelle du quartier disciplinaire), la perte du droit de cantiner sauf le nécessaire de toilette ou le tabac, l'interdiction de recevoir des visites ou de téléphoner pour les condamnés en établissement de peine...

**La peine de cellule disciplinaire est très largement prononcée puisqu'elle représente, au niveau national, plus de 73 % des sanctions** <sup>38</sup>.

Dans l'établissement étudié, **94 punitions de cellule disciplinaire** ont été prononcées, elles représentent **plus de 68 % des sanctions officielles prononcées au centre de détention** pour une année, soit légèrement moins que la moyenne nationale.

Cette « sous-représentation » de la punition de cellule, dans l'établissement investigué, s'explique en partie par le **régime du centre de détention** s'adressant à des détenus en fin de peine, qui dans l'ensemble cherchent à éviter les incidents qui risqueraient de remettre en cause leurs permissions de sortir ou une libération conditionnelle.

<sup>37</sup> . CERE, p. 206

<sup>38</sup> Rapport annuel de l'Administration pénitentiaire, 2001, p. 224

Un autre élément, plus contextuel, est le **nombre restreint de places au quartier disciplinaire**, qui impose une gestion étroite des places disponibles.

Pour exemple, nous avons entendu, à plusieurs reprises, durant des délibérations de la commission disciplinaire, des interrogations quant au nombre de places disponibles au quartier disciplinaire ou encore, le directeur a prononcé une durée de peine en fonction des disponibilités à venir, voire il a prononcé une peine de cellule avec exécution différée de la sentence.

La peine de cellule disciplinaire reste la **punition majoritaire**, toutefois elle est souvent accompagnée de sursis. Dans le centre de détention, les peines **fermes** d'enfermement cellulaire représente un tiers des punitions de cellule (32 cas sur 94).

Si l'on rapporte ces chiffres aux infractions,

**24 % de l'ensemble des comptes rendus d'incident rédigés** sont sanctionnés par une punition de cellule (94 / 389)

ou 47 % des fautes officiellement reconnues (94 / 198 fautes) au lieu de 59 % au niveau national<sup>39</sup>.

Le tableau suivant présente l'ensemble des résultats obtenus pour le centre de détention.

<b>SUITES DONNEES AUX INFRACTIONS</b>	<b>Suites non répertoriées</b>	<b>Sanctions officielles spécifiques</b>	<b>Sanctions officielles générales</b>
<i>Avertissement (réprimande verbale)</i>	80		
<b>Classement au dossier du détenu</b>	56		
<b>Transfert, libération</b>	43		
<b>Regroupement de procédures (déjà sanctionné pour autre infraction)</b>	34		
<b>Retenue au profit du trésor Public</b>	35		
<b>Travaux de nettoyage</b>		3	
<b>Parloir avec hygiaphone</b>		4	
<b>Privation de sport</b>		4	
<b>Déclassement du travail</b>		6	
<b>Avertissement (sanction)</b>			18
<b>Confinement en cellule</b>			8
<b>Punition de cellule disciplinaire avec sursis</b>			62
<b>Punition de cellule disciplinaire ferme</b>			32
<b>SOUS-TOTAL</b>	248	17	120
<b>Relaxe</b>		4	
<b>TOTAL</b>		389	

### Tableau n°3 : Récapitulatif des suites données aux infractions répertoriées au centre de détention durant une année

L'analyse des suites données aux comptes rendus d'incident montre que celles-ci diffèrent des sanctions prononcées dans l'établissement étudié. Si l'on tient compte du suivi attribué à chaque compte rendu d'incident, il est possible de conclure qu'une énorme activité mobilisant du personnel a été mise en place pour aboutir à de rares sanctions.

<sup>39</sup> CF rapport de l'administration Pénitentiaire : Au niveau national, pour 2001, 59,4 % des fautes sont sanctionnées par une punition de cellule disciplinaire (24 760 / 41 668 = 59,4 %).

**Pour l'année 2002, nos observations montrent qu'un peu plus d'un tiers (35 % environ) des comptes rendus d'incident rédigés avait donné lieu à une sanction.**

En effet, sur 389 comptes rendus d'incident,  
→ 17 ont donné lieu à une sanction spécifique  
→ et 120 à une sanction générale.

Nos données concernant les sanctions spécifiques ou générales correspondent aux données institutionnelles tandis que **nos données quant au nombre des infractions représentent le double des données officielles** : il n'a pas été possible d'établir exactement comment le nombre de 389 comptes rendus d'incident s'est transformé en 198 « fautes commises », voire en 150 dossiers disciplinaires (un détenu peut commettre plusieurs fautes lors du même incident.)

De ce fait, nos résultats [un peu plus d'un tiers (35 % environ) des comptes rendus d'incident rédigés a donné lieu à une sanction] sont très différents des inventaires mentionnés officiellement, à savoir que 69 % des « fautes commises » ont fait l'objet d'une sanction (137 sanctions sur 198 fautes).

## **2. Le processus de décision au sein des commissions disciplinaires**

L'observation de nombreuses commissions disciplinaires dans les différents établissements a permis de mieux comprendre comment les personnes incarcérées étaient ou non sanctionnées par les « Commissions disciplinaires », ce qu'on appelait auparavant les « prétoires ».

Le décret du 2 avril 1996 a créé la commission de discipline : il a décidé d'une présence renforcée de personnels pénitentiaires, instauré une nouvelle peine (peine de confinement de cellule), obligé le président de la commission disciplinaire à motiver sa décision... Le décret du 12 avril 2000 a instauré la possibilité pour un détenu, dans le cadre des procédures disciplinaires menées à son encontre, d'être assisté par un avocat à l'audience, changement notable puisqu'il signifie la publicité des audiences disciplinaires.

Le fonctionnement habituel de la commission disciplinaire sera d'abord présenté avant d'étudier le processus de décision au sein de la commission disciplinaire.

- **Le fonctionnement habituel de la commission disciplinaire**



Au cours d'observations au sein de commissions disciplinaires, dans quatre des cinq établissements, il a été possible de suivre le déroulement habituel d'une commission de discipline (composée d'un membre de la Direction, d'un gradé et d'un surveillant).

- **La Direction** est représentée par son directeur ou le directeur adjoint. L'un ou l'autre participe à la commission disciplinaire. Selon nos observations, ce rôle est souvent rempli par le directeur adjoint. C'est le membre de la direction qui demeure l'autorité disciplinaire. Il préside la commission, donne la parole aux uns et aux autres, demande l'avis des autres membres, prononce la sanction...
- **Le gradé** est représenté par le chef de détention ou le chef d'un bâtiment. Son rôle est d'apporter une connaissance concrète du comportement du détenu en détention. Il est arrivé qu'un gradé refuse de participer à la Commission étant donné qu'une affaire le concernait directement.
- **Le surveillant** est souvent « invité » de facto, plusieurs fois le directeur l'a « choisi » en chemin. Il est arrivé qu'un surveillant ne soit pas pris car il travaillait en poste au quartier disciplinaire et il a été jugé préférable par la Direction de prendre un autre surveillant. A chaque réunion de la commission disciplinaire, nous avons constaté que le surveillant présent était différent.
- **Le détenu** comparait individuellement. Très souvent, le détenu n'a pas fait appel à un avocat et il assure seul sa défense. Pour certains, le contact avec l'avocat est ancien ou trop coûteux et le recours à un avocat a été jugé inutile. D'autres détenus ont fait appel à leur avocat ou à un avocat commis d'office mais celui-ci ne s'est pas déplacé. Le directeur montre alors au détenu que la demande a bien été transmise ou encore l'avocat a envoyé une lettre pour expliquer son impossibilité à être présent lors de la comparution. L'audience n'a jamais été reportée dans ce cas.

La commission disciplinaire n'est pas vraiment une organisation formalisée. Elle siège généralement dans une des pièces du quartier disciplinaire, qui n'est pas toujours prête à recevoir les participants, un aménagement rapide s'opère pour trouver une table si un avocat est présent ou pour trouver des chaises pour le personnel. La composition de la Commission disciplinaire semble assez aléatoire : elle est liée à la présence de certains personnels sur place, avec pour seule règle, l'absence de lien entre les membres de cette commission et l'affaire jugée.

Exemple : Nous croisons le directeur qui nous invite à participer à la commission disciplinaire. L'horaire (15 heures) avait été fixé le matin en réunion d'encadrement. Le directeur se rend dans le bureau du gradé et lui demande s'il est prêt. Un groupe composé d'un membre de la direction, d'un gradé et de quelques surveillants se dirige vers le quartier disciplinaire. En cours de route, le directeur demande à un surveillant de participer en tant que membre de la commission.

Les participants d'une commission disciplinaire sont relativement nombreux. Leur nombre est toutefois variable, d'une audience à l'autre (présence ou non d'un avocat, évaluation de la dangerosité du détenu...)

- **D'autres surveillants sont présents, aux côtés du détenu** : ils assurent le « service d'ordre ». Lorsque tous les personnels sont assis, les surveillants vont chercher le détenu, qui a été placé en prévention au quartier disciplinaire (selon la gravité de l'infraction ou le comportement du détenu, la date de la commission ne doit pas alors excéder 48 heures après l'infraction) ou qui était resté en détention et qui attend dans une salle d'attente. Depuis l'informatisation de la procédure, un secrétaire est présent devant un ordinateur afin de retranscrire les débats, de taper directement le texte à faire signer par le détenu. La présence d'un surveillant lors de la commission disciplinaire en tant que participant (voix délibérative) et de surveillants en tant que force de l'ordre permet une certaine publicisation des débats.
- **La présence éventuelle de l'avocat** : des avocats peuvent être présents lors du passage en commission disciplinaire de leur client. Nos observations montrent que peu d'avocats étaient présents : soit les personnes incarcérées hésitent à faire venir un avocat du fait du coût ; soit ceux qui ont fait appel à un avocat commis d'office reçoivent une réponse négative, soit l'avocat ne vient pas.
- **Le témoignage éventuel de témoins** : Le détenu peut demander à citer des témoins, toutefois le président de la commission de discipline accepte ou refuse cette citation, et surtout il n'a pas à motiver ce refus. Dans de rares cas, il a été demandé à des détenus de témoigner de ce qu'ils avaient vu. Le témoin ne reste que le temps de leur audition.

Le fonctionnement de la commission disciplinaire suit pourtant **le même rituel**.

Le détenu arrive lorsque tous les membres sont installés derrière une table. Il reste debout durant tout son passage devant la commission. Il ne doit jamais s'avancer près des tables derrière lesquelles sont assis les trois membres de la commission. Il est entouré de plusieurs surveillants, eux aussi debout. Dans certains cas où le détenu est particulièrement énervé, les surveillants sont sur leurs gardes. Dès

que le détenu s'avance vers le bureau, l'un des membres de la commission lui demande de se reculer ou les surveillants interviennent. Il n'est autorisé à s'avancer qu'à la fin de la comparution, au moment de signer l'imprimé de comparution.

Le directeur présente au détenu l'exposé des faits tels qu'ils ont été notés dans le compte rendu d'incident et complété par l'**instruction préparatoire**. Comme le remarquait Jean-Hervé Syr<sup>40</sup>, pour le milieu scolaire, la présentation de l'incident est replacée dans le contexte subjectif de l'émetteur du compte rendu d'incident et vise à « faire ressortir le caractère répréhensible du comportement de l'agresseur par rapport à une attitude justifiée du fonctionnaire. » Debout devant lui, le détenu répond aux questions du directeur, en particulier « qu'avez-vous à dire ? » En général, le détenu donne sa version des faits. Nous avons remarqué que des détenus n'étaient pas vraiment d'accord avec la version proposée par le surveillant (par exemple, « C'est faux, je ne l'ai jamais insulté. » ou « Je l'ai peut-être menacé mais c'est le surveillant qui a commencé à me menacer. ») ou qu'ils apportaient des éléments essentiels à la compréhension de l'événement, à savoir une relation antérieure tendue : par exemple, le surveillant expliquait l'énerverment du détenu et son attitude menaçante, sans expliquer qu'il y avait déjà eu des antécédents relationnels difficiles entre ces deux personnes. Certains répètent les excuses déjà adressées au personnel ou disent leur regret d'avoir réagi ainsi, espérant peut-être susciter la clémence du verdict.

Lorsqu'un avocat est présent, la comparution est plus longue, du fait de la plaidoirie de l'avocat

Les **effets** constatés lors de nos observations de la **présence d'un avocat** sont :

- le caractère ritualisé et formalisé de la Commission est renforcée (arrivée de l'avocat en robe noire ; respect des temps de parole de l'avocat, de son client puis des autres membres ; références aux droits plus nombreuses ; prise en compte de la carrière pénale ou disciplinaire du détenu... )
- le **temps de l'audience est prolongé, en liaison à la durée de la plaidoirie de l'avocat** qui mentionne des circonstances atténuantes au comportement de son client et qui attire l'attention des membres de la commission sur sa situation pénale (projet de libération en cours, demande de permission...) avant de demander la clémence de la commission à l'égard de son client.
- la défense de l'avocat apporte des éléments de compréhension de l'affaire et de la personnalité du détenu, favorisant ainsi une analyse plus complète de l'incident. A contrario, le détenu, sans l'assistance d'un avocat, dispose d'encore moins de moyens pour démontrer son innocence ou expliciter les circonstances particulières du déroulement de l'infraction. Souvent, le détenu placé au quartier disciplinaire n'a pas la possibilité de faire la preuve de ses assertions ou de solliciter des témoins. De même, son avocat ne peut faire ses propres enquêtes en détention ou solliciter des témoignages à décharge.

L'avocat propose en effet une défense de son client, en jouant sur plusieurs registres : l'acte incriminé est examiné (circonstances particulières, absence d'intentionnalité, ...), le regard de l'accusé sur son acte est analysé (reconnaissance des faits, regrets, excuses...), la personnalité du détenu est discutée (jeunesse, sagesse, impulsivité, manque de discernement...) ainsi que sa situation pénale et judiciaire (proximité d'une mesure de libération, d'une confusion des peines, d'une permission...). Ce discours apporte davantage d'éléments de compréhension de la situation alors que les détenus qui se présentaient seuls n'avaient guère la manière pour expliquer leur geste ou présenter leur défense.

Les deux exemples suivants exposent le rôle concret de l'avocat :

Exemple n°1 : Infraction : au retour d'une permission, le détenu a gardé dans une poche de son sac une batterie de téléphone portable. La plaidoirie de son avocate porte sur deux points : elle fait remarquer l'absence d'intentionnalité (la batterie du téléphone n'était pas cachée ; le sac avait été rempli par la mère du détenu qui ne connaît pas la même pression et les règles pénitentiaires...) et la volonté de réinsertion du détenu : « mon client est calme en détention, il a la volonté de se réinsérer » ; et surtout, « il est en attente de semi-liberté ». Le détenu sera condamné à 10 jours de quartier disciplinaire avec sursis pour une batterie de portable trouvée lors de la fouille, alors même qu'il avait d'autres comptes rendus d'incident en instance. Par comparaison, dans le même établissement, le mois suivant, un autre détenu qui a comparu sans avocat pour l'infraction suivante : « On a retrouvé un chargeur de portable dans une bombe à raser dans sa cellule. » Il a été condamné à 30 jours de quartier disciplinaire fermes. Et le directeur rajoute : « 30 jours de QD fermes, le même tarif pour tout le

---

<sup>40</sup> J-H. SYR, « L'image administrative des violences concernant les personnels », in CHARLOT et EMIN, *Violences scolaires. L'état des savoirs*, 1997, p. 318

monde ! » Alors que ce détenu n'avait jamais eu de compte rendu d'incident et qu'aucun agent n'a eu à se plaindre de lui.

Exemple n°2 : un détenu a mis le feu à sa cellule alors qu'il était en cellule disciplinaire afin de réclamer une couverture. La plaidoirie de l'avocat porte sur deux points : il demande s'il est normal de ne pas disposer de son paquetage au quartier disciplinaire et de ce fait, de manquer de couvertures. Il reconnaît que son client est jeune et impulsif, qu'il s'est d'ailleurs excusé pour son geste, qu'il regrette. Enfin, il insiste sur le fait qu'il va passer en confusion de peine, qu'il en est aux 2/3 de sa peine et qu'il ne pourra bénéficier de cette confusion s'il est sanctionné : « je vous demande de ne pas l'enfoncer ». On apprend durant les délibérations par un surveillant que le détenu avait déjà mis le feu à sa cellule mais qu'il n'y pas de trace administrative, l'incident n'ayant pas fait l'objet d'un compte rendu d'incident (ce dont personne ne semble s'étonner). Le détenu est sanctionné de 8 jours de quartier disciplinaire avec sursis.

Le directeur invite ensuite le détenu, l'avocat s'il est présent et les surveillant à se retirer afin de délibérer.

- **Le processus de décision**

En moyenne, **une comparution avec la présentation des faits, les questions, les délibérations et l'énoncé de la sanction dure 10 minutes pour les affaires banales, 20 minutes pour les dossiers plus complets ou avec présence d'un avocat.** La comparution la plus longue à laquelle nous ayons insisté a duré une demi-heure : il s'agissait du jugement de 6 comptes rendus d'incident pour un même détenu.

La rapidité des délibérations est liée à l'absence de débat contradictoire entre les membres de la commission qui semblent d'accord sur au moins un point : la culpabilité avérée du détenu, comme l'atteste la faiblesse du nombre de cas de relaxe. Il ne s'agit donc pas d'un procès au sens où **le détenu, qui comparait devant la commission disciplinaire, est généralement considéré comme l'auteur des faits.**

Nous avons ainsi remarqué que les questions relatives à la culpabilité du détenu (les faits sont-ils avérés ? le détenu est-il coupable ? Reconnaît-il les faits ? Quelles est la gravité des faits ? n'étaient pas systématiquement posées. Rappelons que nous n'avons assisté à aucune commission disciplinaire ayant prononcé la relaxe de l'accusé.

Un tableau construit à partir d'observations de commission disciplinaire présente des cas d'audiences disciplinaires, à partir de l'infraction jugée, des éléments de défense apportés par le détenu ou son avocat, le type de négociation lors de la prise de décision de la sanction ainsi que la sanction prononcée (Cf. annexe 6).

En effet, **des négociations ont eu lieu au cours des délibérations quant à la forme ou à la durée de la peine.** Trois formes de négociation seront distinguées : l'accord immédiat sur la sanction, la discussion sur la forme de la sanction, la négociation sur le type de sanction.

**L'accord immédiat sur la sanction :**

Dans les cas les plus fréquemment observés, la négociation a été quasiment immédiate, les trois membres de la commission disciplinaire étant d'accord sur la culpabilité et sur la sanction. Il n'y a pas eu de discussions sur la peine, le surveillant et le directeur suivant l'avis proposé par le gradé. Voici le cas de délibérations, suite à une agression d'un personnel, qui n'ont duré que quelques secondes :

Le directeur : « je vous écoute pour la peine »

Le chef de détention : « Je lui mettrais 45 jours »

Le surveillant : « Moi aussi »

Le directeur : « On est d'accord » et il note la motivation pour la peine maximale.

**la discussion sur la forme de la sanction :**

Dans des cas assez fréquents, les discussions ne portent pas sur la culpabilité du détenu mais, à la marge, sur la forme de la peine (partie avec ou sans sursis) ou la longueur de la peine. Les propositions de peine sont légèrement différentes entre les membres de la commission disciplinaire et il s'agit davantage de procéder à un ajustement. Soit le directeur prend la décision de choisir l'une des peines proposées par un des membres, soit le directeur décide de choisir une autre peine, comme c'est le cas pour l'exemple suivant :

Pour le cas d'une peine spécifique (suppression du parloir sans séparation), le chef de détention propose 30 jours dont 10 avec sursis ; le surveillant propose 15 jours fermes plus 15 jours avec sursis. Les deux

membres sont donc d'accord sur la forme de la peine (sursis et ferme), leur jugement est néanmoins différent quant à la durée. Le directeur dit qu'il préfère mettre 20 jours fermes seulement. Il demande au gradé pourquoi il préfère mettre du sursis puis il lui explique pourquoi il préfère ne mettre qu'une peine ferme (le détenu ayant déjà été condamné, sans résultat, à une peine avec sursis). Le directeur explique sa décision par rapport au gradé sans demander l'avis du surveillant.

la négociation sur le type de sanction :

Dans quelques cas, la négociation porte sur le type de sanction. La culpabilité du détenu est reconnue quoique l'appréciation de la gravité des faits est différente.

Suite à un incendie de cellule, le chef veut mettre un avertissement puisqu'il a « été éteint par un seau d'eau », le surveillant dit que « le détenu met la vie des surveillants et des autres détenus en péril » et il demande à ce qu'il soit condamné à une peine de quartier disciplinaire et que la sanction soit ferme ; le directeur explique qu'il ne veut pas de sanction ferme car « dans ce cas, le détenu ne pourra pas aller au tribunal et que cela pourrait avoir des conséquences graves pour sa situation pénale ».

Dans ce cas, les avis sont divergents et chacun va échanger quelques minutes quant à la perception de la gravité des faits. Le chef reconnaît que le détenu a déjà mis le feu à un matelas et qu'il n'a pas été sanctionné. Finalement, le directeur décide que le détenu est condamné à 8 jours de quartier disciplinaire avec sursis, alors que selon le surveillant, « il avait déjà du sursis qui plane au dessus de sa tête ».

La commission disciplinaire, lorsqu'elle a décidé d'une sanction, doit depuis le décret du 2 avril 1996, **motiver le choix de la sanction**, c'est-à-dire expliciter les raisons de la décision qui sont notifiées au détenu. C'est en général le président de la commission disciplinaire qui rédige seul le commentaire qu'il écrivait lui-même sur le document de comparution.

Par exemple, on peut lire sur le document à présent dactylographié par le secrétaire présent : « le détenu ne reconnaît pas les faits, pourtant les témoignages montrent la violence des faits. » ou « le détenu reconnaît les faits mais comme il s'est excusé et dit regretté les faits, il est condamné à ... avec sursis. »

Le détenu revient, après les délibérations, devant la commission disciplinaire afin d'entendre le « verdict », souvent accompagné de quelques leçons de morale.

On a pu entendre par exemple : « vous êtes avec nous pour un petit moment, il vaut mieux avoir un bon comportement. Un centre de détention, c'est pour se réinsérer. Faut assumer... » ;

« On vous a dit les règles du centre de détention. Je vous demande de repartir sur de bonnes bases. »

« J'espère que vous allez vous tenir tranquille au quartier disciplinaire pour ne pas aggraver votre cas. »

« La commission disciplinaire vous sanctionne de 8 jours avec sursis. Vous ne les faites pas mais faut pas recommencer. »

Le président de la commission disciplinaire demande au détenu de signer la feuille, et on lui en remet un exemplaire, avant qu'il ne soit placé au quartier disciplinaire en cas de sanction ferme de cellule ou qu'il ne soit reconduit en détention. Le directeur échange alors quelques mots sur la possibilité de faire appel de la décision ou sur des questions relatives à la santé ou au confort du détenu, une manière de clore aimablement le débat :

« Vous avez 15 jours pour faire appel devant le directeur régional »,

ou il demande à un détenu placé au quartier disciplinaire « Vous avez bien vu un médecin ce matin ? »

ou à un autre : « Vous avez bien votre paquetage ? »

Pour finir, la formulation d'hypothèses vise à sérier, sans les hiérarchiser, les différents éléments contribuant à la prise de décision de la forme et de la durée de la sanction. Ces éléments, apportés par les uns ou les autres, jouent, de façon parfois opposée, au cours d'une négociation entre les membres de la commission disciplinaire :

**La constitution de la faute** est l'élément déterminant de la sanction. Le président de la commission disciplinaire vérifie que les faits sont reconnus par le détenu ou au moins qu'ils sont avérés, même s'ils sont contestés en partie. Dans certains cas, l'infraction n'est pas reconnue par le détenu. La crédibilité de la parole du détenu est généralement moins patente que celle du surveillant, d'où le sentiment d'injustice ressenti par des détenus qui contestent les faits.

**Le comportement du détenu** suite à l'incident est un élément important du jugement. Une infraction peut ne pas être sanctionnée si le détenu présente des excuses ou s'il reconnaît son « mauvais comportement » ou s'il énonce ses regrets.

Dans le cas d'infractions graves, la présentation d'excuses est souvent mentionnée dans le document de comparution et permet une atténuation de la sanction.

A contrario, le détenu qui refuse de réintégrer sa cellule ou qui refuse d'aller au quartier disciplinaire aggrave considérablement son cas et il sera condamné à une sanction d'autant plus lourde.

Il sera tenu compte également du comportement « anormal » (refus de manger, repli sur soi...) ou « suicidaire » du détenu suite à la commission d'une infraction.

Le comportement « récidiviste » d'un détenu, que ce soit pour des faits commis dans le même établissement ou dans un autre, est souvent rappelé au détenu lors de sa comparution et commenté entre membres de la commission lors des délibérations.

**La qualité des personnes** concernées par l'incident joue également dans la prise de décision de la sanction.

→ **La connaissance du détenu** : Le détenu se présentant devant la commission disciplinaire apparaît souvent comme une personne « connue », cette connaissance reposant sur son dossier pénal, son dossier disciplinaire, ses multiples passages en commission, des éléments personnels ou son comportement en détention : « détenu tranquille », « perturbateur », « travailleur », « dangereux », « pénible »... et ces représentations influencent les sanctions prises. Par exemple, un détenu qui « n'a jamais fait parler de lui » peut bénéficier de clémence, comme le raconte ce détenu qui est passé en commission disciplinaire suite à une bagarre avec son co-détenu lors d'une tentative de racket.

« Je suis sorti dans le couloir, je l'ai attrapé et je l'ai tapé. Le surveillant a tapé l'alarme. Ils sont venus à 10 mais des collègues nous ont séparés avant. Moi je n'ai rien pris mais lui, il a pris des coups... Je suis passé au prétoire. Il y avait la directrice qui me connaissait. Je n'ai rien eu. Il y a 4 mois de cela. Lui, il était au QI, à l'isolement. La directrice sait comment je suis, je n'ai jamais eu de rapport. »

C'est ainsi que des détenus fréquemment sanctionnés peuvent tirer profit de cette interconnaissance.

Par exemple, un détenu aux multiples antécédents disciplinaires n'a pas eu la peine maximale ayant eu une mauvaise nouvelle familiale. Le personnel a considéré qu'il était « normal de craquer dans ces cas-là. »

→ **La qualité des personnels de surveillance** : les rédacteurs de compte rendu d'incident font aussi l'objet de commentaire. Nous avons perçu la plus forte crédibilité du surveillant rédigeant peu de comptes rendus d'incident par rapport à celui qui « en met facilement ». Tel surveillant a été « étiqueté » de « sévère », un autre de « tranquille » et « fiable », un autre de « trop nerveux » et « facilement irritable »... Il sera tenu compte de celui qui « a des problèmes personnels en ce moment » ou « qui a du mal en détention » et qui met de ce fait beaucoup « trop » de comptes rendus d'incident... « On sait » qu'un surveillant stagiaire rédige davantage de comptes rendus d'incident qu'un surveillant titulaire...

→ **la qualité des victimes intervient** :

L'agression d'un membre du personnel est davantage sanctionnée que l'agression d'un co-détenu, considérée dans certains cas comme une bagarre. Cela vient d'un meilleur report de ce type d'agression et d'une sévérité accrue de la peine prononcée.

L'agression d'une personne faisant partie de la hiérarchie s'avère plus risquée pour le détenu qui encourt alors la sanction la plus grave (punition de cellule, durée maximale).

A contrario, on a remarqué que les incidents dont les « autres personnels » ont été victimes sont moins sanctionnés que ceux qui ont eu pour cible un membre du personnel de surveillance.

Pour exemple, deux surveillants et une conseillère d'insertion relatent qu'un détenu a « touché les fesses d'une assistante sociale » et qu'il a « fait de l'exhibitionnisme ». Il y a une note de service le concernant demandant à ce qu'il ne passe pas la grille pour aller dans un autre bâtiment ; aucun compte-rendu d'incident n'a toutefois été rédigé ni par la conseillère d'insertion et de probation, ni par le surveillant présent. Le détenu qui est « auxi d'étage » n'a pas été déclassé et continue de travailler.

→ **Des éléments annexes jouent également un rôle.**

A plusieurs reprises, la **situation pénale** du détenu a été mentionnée et la commission en a tenu compte dans sa décision.

De plus, dans un des établissements, le **nombre réduit de places au quartier disciplinaire** nécessitait une véritable gestion du quartier.

Pour exemple : des détenus ont bénéficié, pour des affaires habituellement sanctionnées par une punition ferme, de sursis, faute de places. D'autres détenus ont eu des sanctions spécifiques comme le « quartier

disciplinaire était plein ». Un détenu condamné à une peine de cellule ferme a vu l'application de sa peine différée. Ce manque de places a eu aussi des conséquences fréquentes sur la durée des peines fermes, le directeur calculant la date de sortie d'un détenu pour décider de la durée du placement d'un autre.

Enfin, **des pressions** peuvent s'exercer, en particulier en provenance des personnels, et ce, malgré le relatif huis clos de la commission disciplinaire. La notoriété d'un détenu peut jouer en sa faveur.

Nous avons observé, à plusieurs reprises, que des fautes graves commises par certains détenus (y compris à l'égard de membres du personnel) ne sont pas sanctionnées par la hiérarchie afin d'éviter des mouvements collectifs.

Nous avons suivi également, du côté des personnels, la « montée en puissance » des réactions des personnels suite à des « agressions de surveillants ». Par exemple, le geste d'un détenu afin d'empêcher la fermeture de sa porte de cellule a été considéré comme une agression physique et puni de 45 jours de quartier disciplinaire afin de prévenir un mouvement du personnel.

Il apparaît que la marge de manœuvre du président de la commission disciplinaire est plus réduite quand les syndicats pénitentiaires réclament, par voie d'affichage ou par l'intermédiaire du surveillant participant à la commission disciplinaire, des « mesures à la hauteur » ou menacent de « brûler des pneus » si personne ne réagit. « La décision opportune doit lénifier la tension provoquée par l'infraction, surtout lorsque l'acte attente à l'intégrité physique du personnel. »<sup>41</sup>

Nos observations du 20.12. Ce jour-là, jour de la commission disciplinaire, le surveillant agressé est venu à la prison avec son bras en écharpe. Il a eu l'occasion de discuter avec le chef de détention et il a croisé des surveillants. Il a rencontré un membre de la direction au mess puis un autre gradé en détention. Ce surveillant a bénéficié d'un grand soutien de plusieurs syndicats qui ont affiché des tracts : « Il faut une vraie sanction face à une agression de surveillant. » Il n'y a eu aucune discussion lors de la décision de la commission disciplinaire de sanctionner le détenu de 45 jours de quartier disciplinaire ferme. Une autre décision aurait suscité des réactions de la part des personnels, fortement mobilisés.

Tous ces éléments entrent en considération lors de la prise de décision d'une sanction et expliquent en grande partie la variabilité des sanctions prononcées, pourtant dans le cadre du même établissement par le même président de commission disciplinaire.

Et cette diversité des pratiques disciplinaires est encore plus forte selon les établissements, malgré la volonté de la réforme de 1996 d' « harmoniser les pratiques disciplinaires au sein des établissements. »<sup>42</sup>

La prise de décision disciplinaire est caractérisée par une grande part d'opacité. Les pratiques disciplinaires sont encore loin d'être prononcées sans une part d'arbitraire, même si le détenu peut aujourd'hui contester une décision, ce qu'il fait de plus en plus souvent<sup>43</sup>.

### 3. Correspondances entre les fautes reportées et les suites données

La poursuite de notre analyse permet d'établir un lien entre les fautes reportées et les sanctions prononcées dans un des établissements étudiés. La reconstitution des correspondances entre les **fautes reportées** et les **sanctions appliquées** selon la nature de la faute invoquée rend compte des comportements tolérés (en

---

<sup>41</sup> Céré, p. 123

<sup>42</sup> Rapport annuel de l'administration pénitentiaire, 2001, p. 33

<sup>43</sup> Il y a eu 32 recours pour des questions de discipline en 1996 et 62 en 2001 (Rapport de l'administration pénitentiaire 2001, p. 219)

fonction des fautes reportées ou non et des sanctions prononcées ou pas) ou sévèrement sanctionnés (parmi les fautes reportées).

Or, la connaissance de la gestion disciplinaire des incidents par l'administration compétente semble fragmentaire sur ce point. En effet, les rapports annuels d'activité de l'administration pénitentiaire ou de l'établissement précisent des données pour les fautes commises d'un côté et les sanctions prononcées de l'autre, sans qu'il ne soit possible d'établir un lien entre ces deux éléments, à savoir la sanction prononcée pour une faute précise.

- **A la recherche d'une méthode**

L'absence de correspondance officiellement établie entre fautes et sanctions nous a obligé à partir de nos propres relevés des infractions et des suites données. En vue de préciser le dispositif d'analyse des données disciplinaires, il a fallu évaluer les obstacles méthodologiques de notre démarche visant à **rechercher un lien concret entre un type de faute et un type de sanction**.

La première étape a consisté à comprendre les différences entre les données administratives des fautes et celle des sanctions. En effet, le nombre des fautes est supérieur au nombre des sanctions puisqu'un même compte rendu d'incident peut faire état de plusieurs fautes, que certaines fautes font l'objet de suites sans que celles-ci ne constituent des sanctions officiellement reconnues...

La deuxième étape a consisté à préciser les modalités du relevé. Pour chaque infraction a été consignée la sanction correspondante. Lorsque le détenu a commis plusieurs infractions, seule l'infraction la plus grave, selon la catégorisation par degré, a été retenue. Pour les quelques cas où le détenu a reçu plusieurs sanctions, seule la sanction la plus lourde a été consignée (pour exemple, lors d'un incident sanctionné par une punition de cellule disciplinaire et un déclassement de travail, il a été enregistré : « punition de cellule »)

En annexe 3, le tableau à doubles entrées des infractions – sanctions présente dix types d'infractions et les suites données à ces infractions pour le centre de détention pendant un an. Les réactions de l'administration pénitentiaire face à certains types d'infractions peuvent se décomposer en trois groupes : il s'agit soit d'une absence de sanctions, soit de sanctions éclatées, soit de sanctions spécifiques.

## → L'ABSENCE DE SANCTIONS :

### **Quatre types d'infractions font l'objet de suites qui ne sont pas de sanctions. :**

- **Ainsi, 85 % des comptes rendus d'incident rédigés pour des objets trouvés lors de fouilles de cellule sont classés sans suite**, au sens où leur auteur bénéficie d'un avertissement avant passage en commission disciplinaire, ou de classement au dossier du détenu ou de relaxe ou d'une libération.
- Il en est de même **pour 80 % des infractions pour refus d'obtempérer à un ordre ;**
- **Pour 78 % des comptes rendus d'incident pour tapage**
- **et pour 74 % des comptes rendus d'incident pour non respect du règlement.**

Les incidents notifiés dans ces comptes rendus d'incident n'ont pas été jugés suffisamment importants pour passer en commission disciplinaire et faire l'objet d'une sanction. Une gestion sélective des infractions permet d'éviter un engorgement de la commission disciplinaire qui ne traite que des incidents jugés les plus graves.

Elle présente toutefois deux inconvénients : elle signifie, pour le détenu, qu'il peut commettre

des infractions sans être jugé pour ces faits. La personne incarcérée dans un cas sur 4 environ

a été reçue par un gradé qui a formulé une réprimande orale. Dans certains cas, le compte

rendu d'incident a été versé au dossier du détenu tandis que dans d'autres cas, il n'a pas été

gardé une trace de l'événement.

Quant au surveillant qui a rédigé un de ces comptes rendus d'incident, il peut se sentir « désavoué » par sa hiérarchie et éviter, à l'avenir, de notifier ce type de fait. Cela confirme l'impression qu'ont de nombreux surveillants de cet établissement que la politique disciplinaire appliquée dans leur établissement est peu sévère (plus de la moitié des personnels du centre de détention ) voire pas du tout sévère (pour 39 % d'entre eux) ; que cette politique n'est pas du tout cohérente pour 77 % d'entre eux et qu'elle n'est pas du tout satisfaisante pour 80 % d'entre eux (réponses au questionnaire).

#### → DES SANCTIONS ECLATEES PARFOIS CONTRADICTOIRES :

Pour les trois autres types d'infractions mentionnées ci-dessous, les suites données conduisent à des réponses disciplinaires opposées, à savoir l'absence de sanctions ou des sanctions graves comme la punition de cellule disciplinaire ou le confinement.

- C'est le cas pour la gestion des comptes rendus d'incident **pour insultes et menaces verbales** :
  - 55 % de ces comptes rendus d'incident sont classés sans suite
  - 43 % d'entre eux se terminent par une punition de cellule (au quartier disciplinaire ou confinement en détention).
- C'est aussi le cas pour les **menaces par gestes** :
  - 45 % des comptes rendus d'incident pour de telles menaces sont classés sans suite
  - et 55 % font l'objet d'une punition de cellule ;
- C'est également le cas pour **les bagarres ou agressions entre détenus** :
  - 48 % de ces comptes rendus d'incident sont classés sans suite
  - et 45 % des détenus ayant fait l'objet d'un compte rendu d'incident font l'objet d'une punition de cellule
  - et 7 % d'entre eux sont déclassés de leur travail.

Près de la moitié des comptes rendus d'incident pour insultes, menaces et menaces par gestes qui concernent directement les personnels de l'administration pénitentiaire ne fait l'objet d'aucune sanction.

On pourrait faire deux hypothèses différentes, soit les personnels seraient trop prompts à rédiger des comptes rendus d'incident lorsque les violences verbales les concernent ; soit la hiérarchie ne jugerait pas ces incidents suffisamment graves pour être poursuivis.

Il a déjà été mentionné que les insultes et menaces à l'encontre des personnels sont très fréquentes en détention (1<sup>er</sup> rang des fautes au niveau national) ; que les insultes ne peuvent faire l'objet d'une punition de cellule qu'à condition que leur auteur soit identifié mais ceci ne suffit pas à entraîner une sanction. Cet état de fait est vivement ressenti par les personnels comme une absence de considération de la part de leur hiérarchie. L'éclatement des sanctions suite à une bagarre entre détenus s'explique par le manque d'éléments dégagés lors de l'enquête, pour juger cette bagarre, les participants refusant de spécifier leur rôle ou les raisons de la bagarre. Les agressions d'un détenu par un autre détenu font l'objet d'un passage en commission disciplinaire et d'une sanction.

#### → DES SANCTIONS SPECIFIQUES :

Deux types d'infractions font essentiellement l'objet d'une forme principale de sanction.

\* **Plus de 56 % des infractions matérielles sont « sanctionnées » par une retenue au profit du Trésor public.**

\* **Les agressions physiques contre le personnel entraînent, dans 8 cas sur dix, la sanction la plus grave, à savoir la punition de cellule disciplinaire.** Et la durée de la peine prononcée est souvent la durée maximale, à savoir 45 jours de quartier disciplinaire.

Dans ces cas, le message semble clair : l'atteinte physique des personnels, voire la tentative d'agression, est systématiquement sanctionnée par la punition de cellule. Lors des commissions disciplinaires, nous avons



remarqué l'unanimité des membres de la commission pour déterminer la peine. Très souvent, les raisons de l'agression ou les circonstances n'ont guère été étudiées, la peine « s'imposant » pour les personnels. L'absence de réaction lors de l'annonce de la peine, de la part des détenus concernés, confirme qu'ils semblaient s'attendre à la sanction maximale.

D'ailleurs, la **punition de cellule disciplinaire** sanctionne

- les agressions verbales ou physiques à l'égard des personnels (80 % des auteurs d'agressions de personnel, 54 % des auteurs de menaces avec gestes et 45 % des auteurs d'insultes et menaces verbales),
- ensuite des manquements à la discipline (32 % des auteurs ayant eu des problèmes lors des fouilles corporelles, 21 % des auteurs de tapage, 18 % des détenus non respectueux du règlement, et 16 % des détenus ayant refusé d'obtempérer).

#### **4. Le sens des suites données aux infractions pour les personnels et les détenus**

Pour finir ce chapitre, il semble intéressant de s'interroger sur le sens que ces procédures ont pour les personnels et pour les détenus. Apportent-elles une forme de réparation aux victimes quand il y en a ? La reconnaissance de la gravité d'un incident constitue-t-elle un soutien suffisant pour les surveillants ? Quels sont leurs effets sur la dynamique des groupes en présence ?

Par ailleurs, on peut se demander quel sens ces suites données aux infractions ont par rapport à la question relative des violences ?

Les sanctions constituent-elles une violence pour les détenus du fait de leur disproportion, de leur dureté, du sentiment d'injustice qu'elles peuvent susciter ? Peuvent-elles dans ce contexte produire les effets attendus d'apaisement et de régulation ou à contrario, engendrer des formes de rébellion ou de désespérance ?

Du côté des personnels, les sanctions sont censées apporter apaisement, sentiment de justice et reconnaissance par les pairs et par l'encadrement de la professionnalité de l'agent (en cas de rédaction d'un CRI) ou de la pénibilité de l'atteinte subie par l'agent (en cas de victimation de celui-ci).

Les perceptions qu'ont les personnels des suites données à leurs comptes rendus d'incident seront présentées avant celles qu'en ont les détenus à qui sont appliquées ces suites.

##### **→ PERCEPTIONS DES PERSONNELS DE SURVEILLANCE**

###### **L'absence de procédures d'information quant au suivi des comptes rendus d'incident**

Une **faible information** entourant le suivi des comptes rendus d'incident a été constatée. Il n'existe pas, dans les établissements étudiés, de procédure informant les personnels ayant rédigé un compte rendu d'incident des suites données à leur affaire. Cette information pourrait au moins être envisagée pour des infractions concernant les agressions physiques ou verbales.

C'est en général les surveillants qui cherchent des informations, se rendent au BGD quand il existe ou demandent les informations à leurs chefs. Les surveillants concernés par un compte rendu d'incident ne sont pas avertis individuellement des suites de leur affaire. De nombreux surveillants qui ne vont pas chercher l'information ou qui ne savent pas la suite s'ils sont en congés gardent alors l'image du traitement partiel de leur affaire, surtout lorsque celle-ci passe en commission disciplinaire plusieurs semaines après les faits.

Il est particulièrement dommageable, en termes de réparation pour la personne agressée par exemple, qu'elle ne soit tenue informée de la sanction éventuelle de son « agresseur ».

Cette information peut devenir indispensable quand le surveillant se retrouve au même étage que le détenu condamné suite à la procédure qu'il a rédigée. Certains surveillants demandent dans ce cas, à un niveau individuel, de ne plus travailler à tel étage.

A plusieurs reprises, des gradés ont mentionné la **mauvaise réaction des surveillants** suite à l'absence de sanctions ou à l'insuffisance de certaines sanctions. Ils mentionnent la nécessité d'expliquer les décisions prises, par exemple en commission disciplinaire, comme l'énonce ce gradé :

« Si on donne l'information aux surveillants, ils comprennent. Par exemple, si on ne met que du sursis, on leur explique que cela aura une incidence sur les CAP, les libérations conditionnelles... Beaucoup disent que « la prochaine fois, je ne ferais pas de R.I. » Y a des tracts de syndicats qui disent « On n'est pas soutenu ». »

#### **L'absence de suites, voire de sanctions**

Plusieurs surveillants disent leur **mécontentement face à la politique disciplinaire** menée dans leur établissement, aussi bien dans les entretiens que dans le questionnaire concernant le surveillant, puisque 83,6 % des surveillants (un seule non réponse) disent que la politique disciplinaire appliquée dans leur établissement est "peu sévère" ou "pas du tout sévère" et que 73 % d'entre eux trouvent cette politique "pas du tout satisfaisante".

Pour beaucoup de surveillants, l'absence de réaction de leur hiérarchie, suite à la rédaction d'un compte rendu d'incident, n'est pas acceptée. La rédaction d'un "rapport d'incident", surtout lorsque cette infraction les concerne directement (insultes, menaces, agression), suscite une attente de sanction. Et certains expriment leur colère quand ils ont l'impression que leur situation n'a pas été prise en compte ou qu'ils n'ont pas bénéficié d'une réparation.

C'est ce qu'exprime ce surveillant, en poste depuis 3 ans : « Quand il n'y a pas de réaction suite à un compte rendu d'incident, ça énerve. On a l'impression que le compte rendu d'incident est passé à la poubelle. Moi, maintenant, j'en garde un exemplaire, je me fais un double, au cas où... Même avec le BGD, certains sont passés à la poubelle. Quand on se fait insulter, on veut du concret. Mais le gars, il passe deux mois après au prétoire. Et s'il a du sursis, on ne sait pas toujours qu'il perd 15 jours de remise de peine. »

Des surveillants réagissent à l'absence de sanction par la décision de ne plus rédiger de comptes rendus d'incident. Des surveillants l'ont dit à leur chef, d'autres mentionnent leur décision en entretien : « Quand on apprend une agression, on espère que le détenu va être sanctionné. Ce qui décourage le surveillant, c'est de faire des comptes rendus d'incident et qu'il n'y ait pas de sanction. Ce qui fait tenir la prison, c'est le relâchement. Faudrait qu'il y ait plus de discipline.» (surveillant, 4 ans d'ancienneté)

Pour certains, l'absence de réaction de la part de la hiérarchie entraîne une souffrance liée au sentiment de non reconnaissance de leur travail comme en témoignent les relations difficiles entre surveillants et leurs chefs, voire de perte de confiance dans la hiérarchie : « Si on n'est pas suivi par notre direction ou notre hiérarchie, on a du mal. »

A contrario, les personnels victimes d'agressions physiques bénéficient d'une réaction soutenue de la part de la hiérarchie et de la direction.

#### Des sanctions jugées insuffisantes

Un autre grief à l'égard des sanctions prises, lorsque c'est le cas, est **l'insuffisance de la punition**. Les personnels ont l'impression que les sanctions prononcées ne sont pas à la hauteur de leurs attentes. Car ils attendent une forme de reconnaissance à travers la sanction prononcée, voire une réparation. Le détenu a reçu une sanction jugée insuffisante, comme c'est le cas dans l'affaire suivante :

Le 8 juin, le détenu insulte le chef de détention suite au résultat négatif de la CAP. Malgré ses excuses, il est condamné à 30 jours de quartier disciplinaire dont 5 avec sursis. Le 4/7, il refuse de réintégrer sa cellule et formule des menaces envers une gradée. Il est condamné à 5 jours fermes de quartier disciplinaire (en fait, le sursis de 5 jours est tombé)

La gradée se dit déçue par la faible sanction. « On n'a pas à commenter une décision mais là, c'est vraiment décevant ! Je sens une grande différence de traitement entre le chef de détention et moi, une femme. Je trouve cela injuste et je comprends mieux, à présent, les surveillants qui ne souhaitent plus faire de comptes rendus d'incident. Il insulte mon collègue, il prend 20 jours. Il m'insulte, moi une petite gradée, et il prend le quart de la peine ! En plus, il y a eu récidive... Pour moi, c'est une marque de non-reconnaissance. Il y a eu harcèlement. Je ne cache pas mon appréhension de rencontrer ce détenu. Je ne veux plus le voir dans mon bâtiment. »

L'insuffisance de la sanction est souvent liée aux peines prononcées avec sursis. Ainsi, un détenu condamné pour insultes à 8 jours de quartier disciplinaire avec sursis sera replacé en détention. Le personnel a cette impression qu'il n'est pas puni. Le sursis n'est pas considéré comme une sanction parce que ses effets ne sont qu'indirects, à savoir un allongement possible de la durée d'incarcération (de moitié de la peine en cas de sursis) ainsi que des effets sur certaines mesures, tel un refus de libération conditionnelle ou de permission de sortir...

Comme l'explique ce directeur : « On tient compte des sanctions lors des CAP ou pour les demandes d'aménagement des peines. Par exemple, le détenu qui a pris 8 jours avec sursis pour insultes. Il y a une sanction mais le surveillant voit qu'il n'y a pas de quartier disciplinaire. L'effet est indirect : il aura une peine de 4 jours en plus à faire et on en tient compte à la CAP pour l'aménagement de la peine. Et ça, le surveillant le voit moins. »

D'autres personnels jugent que la sanction telle qu'elle est appliquée dans leur établissement n'est pas assez pénible.

C'est ce qu'explique ce surveillant : « Ici, au quartier disciplinaire, c'est trop cool. S'il a besoin de magazines ou de cigarettes, le gradé lui en amène, même le jus d'oranges ! Quand il sort, le détenu retrouve sa cellule. Il ne fait pas son paquetage avant d'aller au quartier disciplinaire. La punition n'est pas dans toute son ampleur. »

Des surveillants souhaitent alors châtier davantage les détenus incarcérés au quartier disciplinaire en étant peu disponibles et refusant tout service.

### **Des formes de réparation**

Des personnels victimes bénéficient selon les établissements de soutiens de la part de la hiérarchie et de la direction. Mais ces soutiens ne sont pas encore suffisamment formalisés selon les intéressés. Ces soutiens prennent la forme de conseils (d'aller voir un médecin, de déposer plainte...) ou d'appels téléphoniques de réconfort. Des personnels ont également trouvé un soutien auprès des psychologues, nouvellement nommés par l'administration, même si certains personnels refusent encore ce type de soutien.

Les sanctions disciplinaires sont souvent jugées insuffisantes toutefois elles peuvent être en partie compensées par la judiciarisation des relations (Cf chapitre 9) : des surveillants, certains à titre personnel, d'autres avec le soutien de l'administration pénitentiaire portent plainte en cas d'insultes, de menaces ou d'agressions. L'administration, selon la loi du 13 juillet 1983, est tenue d'assurer la protection de ses agents et la réparation des préjudices subis lorsque l'agent est victime d'une agression physique, verbale ou écrite ou d'une atteinte à ses biens, à l'occasion de ses fonctions. Toute une procédure d'assistance à l'agent<sup>44</sup> est prévue en cas d'agression par exemple. L'importance des recours devant le tribunal permet ainsi d'obtenir des formes de réparation, à travers la reconnaissance de la gravité des faits et / ou une indemnisation financière, comme l'explique ce surveillant :

« Pour moi, ce sera une affaire classée le jour de l'audience au tribunal. J'ai porté plainte contre lui et l'administration aussi. Je veux y aller au tribunal, le 13 juin [ndlr : soit 4 mois après les faits]. Je veux savoir. J'ai un avocat. C'est la fin d'une procédure disciplinaire entamée. Le seul bénéfice au tribunal, ce sera peut-être des dommages et intérêt. »

## **→ DU COTE DES DETENUS**

### **Des sanctions injustes**

Les détenus parlent peu des sanctions évitées, de ces comptes rendus d'incident qui ne font pas l'objet de suites. Ils mentionnent surtout l'injustice de certaines sanctions, surtout lorsque le report d'une infraction est relativement rare ou que l'infraction est jugée mineure (exemple, l'entrée avec de nouvelles baskets). Beaucoup de détenus disent qu'ils ont eu des « rapports pour rien », c'est-à-dire qu'ils ne perçoivent pas la gravité de leur acte et ne vivent que l'injustice de la sanction. Ces sentiments d'injustice provoquent des excès de rage et des réactions incontrôlées : le refus du surveillant est vécu comme une volonté d'humiliation, qui entraîne une provocation jusqu'au conflit grave. C'est d'ailleurs d'autres détenus qui interviennent pour limiter les dégâts, pour éviter que le détenu ne regrette longtemps son geste. Le fait de créer des injustices peut être source de violence, comme le montre l'exemple suivant :

---

<sup>44</sup> Par assistance, il faut entendre par exemple un soutien psychologique, l'information au procureur de la république des faits, le fait de déposer plainte au nom de l'administration, d'informer l'agent sur les modalités de dépôt de plainte, la prise en charge des frais d'avocat, l'indemnisation de l'agent en cas de préjudices matériels...

Un détenu arrivant, à qui on a retiré le blouson, aperçoit un détenu portant un blouson. Il demande à voir le chef pour en discuter mais le surveillant s'y oppose. Du coup, la tension monte et le détenu a un geste violent envers le surveillant. Comme le dit un autre surveillant, des surveillants à la fouille interdisent en général les blousons et d'autres les laissent entrer.

Ce problème est le même à propos des plaques chauffantes : plusieurs bagarres ont eu lieu suite au prêt d'une plaque non rendu. Et se pose alors la question consacrée : pourquoi certains détenus disposent-ils d'une plaque alors que d'autres n'en ont pas ?

Dans d'autres cas, la sanction est vécue comme injuste car le détenu subit une peine supérieure à ce qu'a eu un autre détenu pour la même infraction.

Dans certains cas, le détenu trouve injuste d'être puni à la place d'un autre. Ainsi, si un détenu est puni suite à une bagarre, il ne comprend pas si son adversaire ne subit pas la même sanction.

Les personnels mentionnent aussi les cas où des détenus, rackettés ou sous influence, acceptent de faire entrer de la drogue ou un portable pour d'autres détenus. S'ils se font prendre, ce sont eux qui subiront la peine et non leurs « commanditaires ». Les personnels savent que ce sont souvent des « mulets » qui se font prendre avec drogue ou portable, jamais ceux qui ordonnent ; par peur, le détenu préfère subir sa peine que de passer pour une « balance ». S'il a accepté de prendre ce risque, c'est par peur ou pour prouver son adhésion à un code de conduite. Il ne parlera pas.

Le nombre réduit de comptes rendus d'incident pour bagarres et la faiblesse des sanctions peuvent aussi être source de violences : c'est laisser l'initiative à des détenus de gérer leurs relations par la force, souvent au détriment des plus moins forts. Dans des établissements, des lieux « habituels » de bagarres comme les escaliers ou des couloirs ou les gymnases ne font pas pour autant l'objet de surveillance particulière par des surveillants ou par installation de caméras.

#### Des sanctions supplémentaires

La sanction de quartier disciplinaire reste la plus éprouvante. Le sentiment d'exclusion, la solitude, le confort rudimentaire rendent cette expérience douloureuse. C'est d'ailleurs au quartier disciplinaire que se produit un nombre important de gestes désespérés comme des tentatives de suicide, des suicides... La réaction des personnels travaillant au quartier disciplinaire peut accentuer ce sentiment de rejet, voire être producteur de violence. Des personnels reconnaissent qu'ils évitent d'adresser la parole aux détenus du quartier, surtout ceux qui sont condamnés pour des agressions de collègues par exemple.

Un détenu raconte : « On les appelle les surveillants mais ils ne viennent pas. Ils sont plus durs (au quartier disciplinaire) qu'à l'étage. On a beau toquer, ils ne viennent pas. Le surveillant, si je lui dis que ça ne va pas, il n'en a rien à foutre. Ma colère, je la gère mal. Je me sens persécuté. C'est grave comme c'est long ».

La dureté des sanctions de cellule semble redoublée quand le détenu entre dans un cercle vicieux « refus de la sanction – haine – nouvel incident ». Dans ce cas, la punition de cellule disciplinaire ne favorise pas le « repentir », elle peut susciter une réaction contraire : l'enchaînement de comportements illicites voire violents, comme l'a montré la concentration des infractions reportées sur quelques détenus.

Les détenus mentionnent aussi l'importance des effets à retardement. Une punition de cellule, avec ou sans sursis, entraîne un allongement effectif de la peine et certains autres effets moins facilement mesurables comme le refus d'une libération conditionnelle, il faut dire rarement accordée, ou d'une permission de sortir.

Pour d'autres, la sanction disciplinaire s'accompagne d'une sanction pénale : des personnels ont porté plainte contre leur agresseur afin d'obtenir la reconnaissance de la gravité de leur agression ainsi que des dommages et intérêts. Le détenu fait l'objet d'une sanction supplémentaire en correctionnelle le plus souvent. Dans les affaires de drogue ou de portable trouvés sur les détenus, le procureur de la République peut également engager des poursuites judiciaires afin d'obtenir une condamnation supplémentaire.

#### EN GUISE DE CONCLUSION

Il nous a semblé important dans le cadre d'un travail exploratoire sur les situations faisant violence aux uns et aux autres au sein d'une détention de décrire le quotidien du processus disciplinaire, d'en préciser les étapes et d'analyser les éléments intervenant sur la prise des différentes décisions depuis la rédaction ou non d'un compte rendu d'incident jusqu'à la prise d'une sanction en commission disciplinaire si le processus était conduit à son terme. Notre approche, par moments ethnographique, a permis de suivre l'intervention des différents acteurs tout au long de ce processus pour en orienter le déroulement.

L'analyse du déroulement du processus disciplinaire montre qu'en dépit de certains discours sur l'automatisme des réactions ou des sanctions, il s'agit d'une gestion au cas par cas.

Il est apparu également que la connaissance de la gestion disciplinaire des incidents par l'administration compétente est partielle pour au moins trois raisons :

- cette connaissance ne s'effectue qu'à travers les éléments transmis par les établissements sur les infractions « traitées ».
- elle ne fait référence qu'aux sanctions officielles, sans tenir compte de toutes les « suites non répertoriées »
- la présentation des données sous forme de tableaux différents entre les infractions commises et les sanctions prononcées ne permet pas d'effectuer le lien entre ces éléments : la sanction prononcée pour une faute précise.

Le traitement des incidents par l'administration pénitentiaire ne fait pas l'objet de communication. Les prises de décision ne sont guère explicitées, seule la sanction adoptée lors de la comparution disciplinaire doit être justifiée. Les décisions de donner une suite ou non à une faute reportée n'entrent pas dans une procédure de publicisation, même si certaines d'entre elles peuvent être présentées, à l'occasion, à un détenu infracteur ou à une victime, membre du personnel le plus souvent.

Or, ce manque de procédure d'information systématique quant aux décisions disciplinaires est source d'incompréhension et de sous-estimation des sanctions prises par les personnels. Cette insuffisance s'intègre aussi dans un fonctionnement institutionnel, dans une organisation de travail peu collective, sans réunions d'équipes régulières, sans débats ou recherches de consensus, sans explications des décisions ou des orientations prises.

Cette gestion des infractions vise à maintenir l'ordre en détention, voire à contenir les tensions trop fortes, aussi bien quand celles-ci s'exercent du côté des surveillants lors d'agressions de collègues par exemple (menaces de grèves, absentéisme collectif...) ou lors d'évènements graves du côté des détenus (mouvements collectifs de soutien à un détenu, colère de détenus suite à l'absence de réactions des personnels, ...).

Toutefois, cette priorité de maintenir l'ordre en détention s'avère contradictoire avec une gestion équitable des incidents. Ces différences de traitement sont largement perceptibles par l'ensemble des personnels comme des détenus. Et elles sont à leur tour sources de tensions, voire de violences, ou au minimum d'incertitudes du point de vue de la confiance placée.



**ANNEXE 1 : LE CLASSEMENT DES FAUTES SELON LEUR DEGRE DE GRAVITE**

DEGRE	TYPE DE FAUTES
1 <sup>er</sup> degré (9 fautes)	Violences physiques à l'encontre du personnel ou d'un visiteur (1 A) ou d'un co-détenu (1E) ; participation à une action collective (1B) ; détention de stupéfiants ou objets dangereux pour la sécurité ou trafic (1C) ; racket (1 D); évasion ou tentative d'évasion (1F) ; destructions délibérées de locaux ou matériels (1G) ; mise en danger d'autrui (1H) ; inciter un co-détenu à commettre l'un des manquements énumérés au présent article (1I)
2 <sup>ème</sup> degré (13 fautes)	Insultes et menaces à l'égard du personnel (2A) ; actions collectives de nature à perturber l'ordre hors cas 1B (2B) ; vols au autre atteinte frauduleuse aux biens d'autrui (2C) ; dommages aux locaux ou matériels hors cas 1G (2D) ; offenses à la pudeur (2E) ; refus de se soumettre à une mesure de sécurité (2F) ; se soustraire à une sanction disciplinaire (2G) ; trafics ou échanges non autorisés (2H) ; détention d'objets ou de substances non autorisées hors cas 1C (2I) ; état d'ébriété (2J) ; tapage (2K) ; mise en danger par imprudence ou négligence (2L) ; tenter d'obtenir un avantage quelconque (2M) ; inciter un co-détenu à commettre l'un des manquements énumérés au présent article (2N)
3 <sup>ème</sup> degré (13 fautes)	outrages et menaces dans des lettres aux autorités (3A) ; menaces, injures et propos outrageants dans des lettres à des tiers (3B) ; insultes et menaces à l'encontre d'un co-détenu (3C) ; refus d'obtempérer aux injonctions des membres du personnel (3D) ; non respect des dispositions du règlement intérieur (3E) ; ne pas entretenir la propreté de sa cellule ou des locaux communs (3F) ; entraver les activités de travail, de formation culturelles ou de loisirs (3G) ; jets de détritrus par les fenêtres (3H) ; communiquer irrégulièrement avec un codétenu ou une personne extérieure à l'établissement (3J) ; faire un usage abusif ou nuisible d'objets autorisés par le règlement (3J) ; pratiquer des jeux non autorisés (3K) ; multiplier auprès des autorités des réclamations injustifiées (3L) ; inciter un co-détenu à commettre l'un des manquements énumérés au présent article (3M)

**ANNEXE 2 / TABLEAU RECAPITULATIF DES TYPES D'INFRACTIONS ET DE LEUR PERIODICITE  
POUR LES 11 DETENUS AYANT EU PLUS DE 7 COMPTES RENDUS D'INCIDENT PENDANT UNE ANNEE**

identifi- cation du détenu	nombre de compte rendu d'incident en un an	Périodicité	Agressi on sur surveillant (AS) ou bagarres entre détenus (B)	Non respect du règlement (NR) ou refus d'obtempérer (RO)	infractions lors d'une fouille (en cellule pour F1 ; corporelle pour F2)	Insultes (I) ou menaces (Me) sur personnel (sauf précisions)	Infractions d'ordre matériel (M) ou tapage (T)
A	14	2 en février, 7 entre le 2 et le 9 septembre et 4 entre le 19 et 28 novembre	2 B	2 RO 1 NR	2 F2	5 I 1Me	1 M
B	12	6 en un seul mois	1 B	1 RO 3 NR	1 F1	4 I	2 T
C	12	7 entre 10 et 29 septembre		3 RO 1 NR		6 I	2 M
D	11	5 infractions entre le 13 et le 24 octobre	2 B		3 F2	1 Me sur détenus	5 M
E	10	7 entre le 4 octobre et 12 nov (1 mois et ½)		1 NR 2 RO	2 F2	3 I 2 Me	
F	9	7 en 2 mois	1 AS	1 RO		2 I 2 Me	2 M 1 T
G	9	Dont 6 en un mois		1 NR 1 RO	1 F2	4 I 1 Me	1 T
H	8	5 en un seul mois	1 AS	1 NR	1 F1 2 F2	3 I	
I	8	5 entre le 2 et le 10 /8		2 RO		1 I	4 M 1 T
J	7	Étalé (1 par mois)		1 RO	1 F1	1 Me	3 M 1 T
K	7	Étalé sur plusieurs mois	1 B	2 NR 1 RO	1 F1		2 M
<b>11 détenus</b>	<b>total : 95 comptes rendus d'incident</b>	<b>Périodicité réduite pour 9 d'entre eux Et plus étalée pour 2 d'entre eux</b>	<b>6 B 2 AS</b>	<b>10 NR 14 RO</b>	<b>4 F1 9 F2</b>	<b>28 I 8 Me</b>	<b>19 M 7 T</b>

**Annexe 3 : TABLEAU RECAPITULATIF DES INFRACTIONS ET SANCTIONS  
POUR LA POPULATION DU CENTRE DE DETENTION PENDANT UNE ANNEE**

SANCTIONS / INFRACTIONS	Avertissement verbal : punition et réprimande	Classement au dossier du détenu	Transfert, libération	Relaxe ou déjà sanctionné pour autre infraction	Retenue au profit du trésor Public	Travaux de nettoyage	Parloir avec séparation	Privation de sport	Déclassement du travail	Confinement en cellule	quartier disciplinaire avec sursis	quartier disciplinaire ferme	TOTAL
<b>M</b> Destruction de matériel, M jeté par fenêtre	4	10	4	3	35	2			1	1	2		<b>62</b>
<b>T</b> <i>Tapage, agitation</i>	4	5	1	1							2	1	<b>14</b>
<b>NR</b> Non respect du règlement	25	5	6	4		1		3		1	5	4	<b>54</b>
<b>RO</b> refus d'obéissance	15	14	7	9				1	1		5	4	<b>56</b>
<b>F 1</b> Fouille cellule, objets trouvés	11	12	4	7			1				3	2	<b>40</b>
<b>F 2</b> Problème fouille corporelle	4	1	3	6			3				5	3	<b>25</b>
<b>I</b> Insultes et menaces	20	3	14	6					1	4	22	8	<b>78</b>
<b>ME</b>  Menaces par gestes	3		0	2							3	3	<b>11</b>
<b>B</b> Bagarres, agression contre détenu	12	6	3						3	2	14	4	<b>44</b>
<b>AS</b> Agression contre personnel			1								1	3	<b>5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>98</b>	<b>56</b>	<b>43</b>	<b>38</b>	<b>35</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>62</b>	<b>32</b>	<b>389</b>



**Annexe 4 : TABLEAU DES PUNITIONS DE CELLULE DISCIPLINAIRE  
POUR LA POPULATION DU CENTRE DE DETENTION  
SELON LE TYPE D'INFRACTIONS**

SANCTIONS de quartier disciplinaire / TYPE D'INFRACTIONS	Quartier disciplinaire avec sursis	Quartier disciplinaire ferme	pourcentage des infractions sanctionnées par des peines de punition de cellule disciplinaire (ferme ou avec sursis)
<b>M</b> Destruction de matériel, M jeté par fenêtre	2	0	3 %
<b>T</b> <i>Tapage, agitation</i>	2	1	21 %
<b>NR</b> Non respect du règlement	5	4	16,5 %
<b>RO</b> refus d'obéissance	5	4	16 %
<b>F 1 Pb</b> fouille cellule, objets trouvés	3	2	12,5 %
<b>F 2</b> Problème fouille corporelle	5	3	32 %
<b>I</b> insultes et menaces	22	8	38,5 %
<b>ME</b> Menaces par gestes	3	3	54,5 %
<b>B</b> Bagarres, agression contre détenus	14	4	41 %
<b>AS</b> Agression contre personnel	1	3	80%
<b>TOTAL</b>	<b>62</b>	<b>32</b>	<b>389</b>

**Annexe 5 : TABLEAU DES INFRACTIONS ET SUITES  
 DONNEES AUX INFRACTIONS DES DETENUS  
 INCARCERES EN CENTRE DE DETENTION AU NIVEAU 0  
 PENDANT UN AN**

<b>SANCTIONS / INFRACTIONS</b>	<b>Avertissement verbal</b>	<b>Classement au dossier du détenu</b>	<b>Transfert libération</b>	<b>Relaxe ou déjà sanctionné pour autre infraction</b>	<b>Retenue au profit du trésor Public</b>	<b>QD avec sursis</b>	<b>QD ferme</b>	<b>TOTAL</b>
<b>M Destruction de matériel, M jeté par fenêtre</b>		1			7		1	<b>9</b>
<b>T <i>Tapage, agitation</i></b>								<b>0</b>
<b>NR Non respect du règlement</b>	2	2						<b>4</b>
<b>RO refus d'obéissance</b>	1		1					<b>2</b>
<b>F 1 Pb fouille cellule, objets trouvés</b>				1				<b>1</b>
<b>F 2 Problème fouille corporelle</b>	1			1		2		<b>4</b>
<b>I Insultes et menaces</b>								<b>0</b>
<b>ME  Menaces par gestes</b>	1							<b>1</b>
<b>B Bagarres, agression contre détenus</b>	2	3				1	1	<b>7</b>
<b>AS Agression contre personnel</b>								<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>28</b>

## ANNEXE 6 : QUELQUES EXEMPLES D'OBSERVATIONS

### D'AUDIENCES DISCIPLINAIRES

Détenu concerné	Infraction Présence ou non d'un avocat	Eléments pour le jugement Apporté par les membres de la commission disciplinaire	Défense du détenu, reconnait ou non les faits, excuses	durée avec délibération type de négociation	sanction
détenu 1	avocat commis d'office non présent blouson → refus de réintégrer + a bousculé un gradé	A eu quelques CRI (dont refus de réintégrer + a déjà bousculé un surveillant) dans une autre prison	Dit ne pas comprendre cette interdiction d'avoir un blouson ; dit avoir vu un autre détenu portant un blouson → énervement	20 minutes négociation à la marge (sur la forme de la sanction)	20 jours fermes de quartier disciplinaire
Détenu 2	coup de tête au surveillant car refus de douche	Directeur : « j'ai déjà entendu parler de vous » + 2 témoins	ne reconnaît pas le coup de tête dit qu'il travaille	20 minutes négociation à la marge (sur la forme de la sanction)	45 jours fermes de quartier disciplinaire
Détenu 3	coup de coude car refus de douche et tondeuse	Aucun problème en détention	ne reconnaît pas les coups, seulement les insultes	12 minutes accord sur la peine	45 jours fermes de quartier disciplinaire

Détenu 4	batterie de portable au retour de permission avocate présente	En attente de semi-liberté Quartier disciplinaire plein	reconnaît les faits, erreur de sa mère	30 minutes accord sur la peine	10 Jours avec sursis
Détenu 5	a escaladé les grilles avocat demandé mais non présent	Parle mal français Un travailleur 1 <sup>er</sup> compte rendu d'incident	Reconnaît les faits, dit qu'il ne recommencera plus	8 minutes accord sur la peine	8 jours avec sursis
Détenu 6	feu au quartier disciplinaire avocat présent	A déjà mis le feu	reconnaît les faits et leur gravité met la vie des autres en danger	20 minutes négociation sur le type de sanction	8 jours avec sursis
Détenu 7	lame de rasoir sur lui absence de son avocat	A donné la lame tout de suite A des problèmes avec d'autres détenus	reconnaît avoir oublié la lame	10 minutes accord sur la peine	1 avertissement
Détenu 8	retrait d'une plaque chauffante dont il disposait depuis 18 mois → insultes	A 1 mois de sa sortie	s'est excusé	10 min accord sur la peine	confinement en cellule jusqu'à sa sortie
Détenu 9	refus de baisser le caleçon → insultes et menaces « Tu finiras dans un coffre de voiture »		Dit qu'il n'a jamais fait de menaces de mort	10 minutes négociation à la marge (sur la forme de la sanction)	10 jours de quartier disciplinaire avec sursis
Détenu 10	insultes + menaces de mort	problème de santé	a oublié, ne reconnaît pas les faits	15 minutes accord sur la peine	parloir avec hygiaphone 2 mois dont 1 ferme



Détenu 11	portable dans bombe à raser		reconnâit les faits	8 minutes accord sur la peine	30 jours de quartier disciplinaire
-----------	-----------------------------	--	---------------------	----------------------------------	---------------------------------------

**ANNEXE 7 : TABLEAU DE L'ENSEMBLE DES COMPARUTIONS  
EN COMMISSION DISCIPLINAIRE  
POUR LES DETENUS DU CENTRE DE DETENTION PENDANT UN MOIS**

DETENU du centre de détention	QUALIFICATION DE LA FAUTE	FAUTE 1 <sup>e</sup> degré, 2 <sup>ème</sup> ou 3 <sup>ème</sup>	PRESENCE D'UN AVOCAT	ELEMENTS SUPPLEMENTAIRES	SANCTION
Détenu A	fume un joint	2 D	non		<u>Avertissement</u>
Détenu B	insultes et menaces au concessionnaire	2 A	non		<b>Déclassement d'emploi</b>
Détenu C	Insultes	2 A	oui, d'office		8 jours de quartier disciplinaire avec sursis
Détenu D	insulte et refus enlever serviette	2 A + 2 F	non		10 jours de quartier disciplinaire avec sursis
Détenu E	Détention d'objets interdits (ciseau, couteau, fléchette, numéros de téléphone cachés dans une bouteille...)	2 I	non		8 jours de quartier disciplinaire avec sursis
Détenu F	Détention d'objets interdits (lames dentelées, numéros de téléphone.)	2 I	non		<u>Avertissement</u>
Détenu G	détention de chaussures lors de retour de permission, refus de les enlever, menaces	2 A + 3 D	Non		7 jours de quartier disciplinaire avec sursis
Détenu G	A traité de « salope » un surveillant	2A	Non		8 jours de quartier disciplinaire avec sursis
Détenu A	détention objets interdits (lame, couteau, accu)	2 I	Non		20 jours de quartier disciplinaire avec sursis
Détenu H	Insultes	2 A	Non		10 jours de confinement
Détenu G	Feu dans cellule disciplinaire	1G	Non		8 jours de quartier disciplinaire avec sursis
Détenu A	Refus de rendre les objets interdits avec agressivité à l'égard du surveillant	1 A	Non	Mise en prévention	45 jours de quartier disciplinaire avec sursis
Détenu G	Refus d'obéir + agressif envers personnel	2 I 2 K 1 G 1 H	Non		25 jours de quartier disciplinaire
Détenu I	Vol de produits	2 C	Non		<b>Déclassement de travail</b>
Détenu J	A poussé la porte et le surveillant	2 K + 3 D	Non		10 jours de quartier disciplinaire avec sursis
Détenu K	refus de donner son nom	3 D	Non		8 jours de quartier disciplinaire avec sursis
Détenu L	a été au sport sans autorisation	3 E	Non		<b>Suppression de</b>

					<b>sport pendant 30 jours</b>
Détenu M	a jeté la poubelle contre le genou du surveillant et l'a insulté	1 H + 2 A	Non		10 jours de quartier disciplinaire avec sursis
Détenu N	a cassé la porte et l'œilleton	2 D	Non		8 jours de quartier disciplinaire avec sursis
Détenu O	portable au retour de permission	2 I	Non		10 jours de quartier disciplinaire avec sursis
Détenu P	Insultes le surveillant de parloir	2 A	Non		<b>Parloir avec hygiaphone pendant 60 jours</b>  <b>dont 30 jours fermes</b>

En gras, les sanctions spécifiques